

# ***Commune de Lierneux***

## ***Programme Communal de Développement Rural***

***Auteurs de programme*** : Bureau d'études JNC  
Et Commune de Lierneux

***Organisme accompagnateur*** : GREOVA asbl



## TABLE DES MATIERES GENERALE

<b>PARTIE I : RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>Page 1</b>
<b>PARTIE II : CONSULTATION CITOYENNE</b>	<b>Page 207</b>
<b>PARTIE III : DIAGNOSTIC PARTAGE</b>	<b>Page 275</b>
<b>PARTIE IV : DEFIS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>Page 291</b>
<b>PARTIE V : FICHES-PROJETS</b>	<b>Page 323</b>
<b>PARTIE VI : TABLEAUX RECAPITULATIFS</b>	<b>Page 613</b>



# PARTIE I

## RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE

---



# PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE LIERNEUX



## PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport socio-économique

Rédaction en octobre 2016

Réactualisation fin 2022-2023

Auteur de Projet :



JNC Agence wallonne du Paysage

Rue Fosse au Sable, 29 boîte 1

1420 Braine-L'Alleud

# TABLE DES MATIERES

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I.1 Lierneux, acteur de l'Opération de Développement Rural .....</b>	<b>6</b>
I.1.1 Commune (Le demandeur) – son engagement politique .....	6
I.1.2 Auteur du PCDR.....	6
I.1.3 Organisme d'accompagnement .....	7
I.1.4 Ressources humaines et acteurs potentiels du PCDR.....	7
I.1.5 Ressources financières.....	12
<b>II. RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>15</b>
<b>II.1 Analyse des caractéristiques environnementales de la commune .....</b>	<b>16</b>
II.1.1 Contexte général.....	16
II.1.1.1 Localisation.....	16
II.1.1.2 Identité historique.....	17
II.1.1.3 Principales caractéristiques administratives .....	19
II.1.1.4 Principales caractéristiques socio-économiques.....	19
II.1.1.5 Affiliations à des organismes et partenariats divers .....	20
II.1.2 Structure physique.....	21
II.1.2.1 Généralités .....	21
II.1.2.2 Relief.....	22
II.1.2.3 Hydrographie.....	23
II.1.2.4 Géologie et hydrogéologie .....	31
II.1.2.5 Pédologie/ aptitude des sols .....	34
II.1.2.6 Synthèse .....	36
II.1.3 Structure naturelle .....	37
II.1.3.1 Sites de Grand Intérêt Biologique .....	38
II.1.3.2 Zones Natura 2000 .....	41
II.1.3.3 Réserves Naturelles Domaniales, Agréées et Privées .....	43
II.1.3.4 Biotopes rencontrés .....	44
II.1.3.5 Sensibilisation et actions en faveur de l'environnement .....	48
II.1.3.6 Risques et menaces potentiels sur l'environnement .....	51
II.1.3.7 Synthèse .....	53
<b>II.2 Analyse des caractéristiques paysagères et territoriales.....</b>	<b>54</b>
II.2.1 Structure paysagère .....	54
II.2.1.1 Description du paysage local.....	55
II.2.1.2 Périmètres d'Intérêt Paysager.....	55
II.2.1.3 Description des unités paysagères .....	57
II.2.1.4 Synthèse .....	65
II.2.2 Occupation du sol.....	66
II.2.2.1 Occupation actuelle du sol .....	66
II.2.2.2 Occupation du sol dans la microrégion .....	68
II.2.2.3 Evolution de l'occupation du sol .....	69
II.2.2.4 Synthèse .....	70
II.2.3 Structure et caractéristiques du bâti.....	71
II.2.3.1 Epoques d'implantation du bâti .....	71
II.2.3.2 Structure urbanistique générale .....	77
II.2.3.3 Typologie du bâti.....	79

II.2.3.4	Patrimoine architectural .....	86
II.2.3.5	Mode de gestion de l'urbanisme communal.....	88
II.2.3.6	Permis d'urbanisme et de lotir .....	89
II.2.3.7	Synthèse .....	91
II.2.4	Propriétés publiques et potentiel foncier .....	92
II.2.4.1	Propriétés publiques .....	92
II.2.4.2	Potentiel foncier.....	93
II.2.4.3	Synthèse .....	93
II.2.5	Mobilité, voies de communication et espaces publics.....	95
II.2.5.1	Réseau routier et stationnement .....	95
II.2.5.2	Réseau ferroviaire .....	98
II.2.5.3	Réseau de transport par bus .....	100
II.2.5.4	Transport aérien.....	101
II.2.5.5	Modes doux .....	101
II.2.5.6	Mobilité des PMR .....	103
II.2.5.7	Espaces publics et mobilier urbain .....	104
II.2.5.8	Synthèse .....	106
II.2.6	Réseau d'infrastructures techniques .....	107
II.2.6.1	Réseau d'égouttage et assainissement .....	107
II.2.6.2	Captage, transport et distribution d'eau .....	108
II.2.6.3	Production, transport et distribution d'électricité .....	108
II.2.6.4	Transport et distribution du gaz naturel .....	108
II.2.6.5	Réseaux de téléphonie fixe .....	109
II.2.6.6	Réseaux de télécommunication mobile .....	109
II.2.6.7	Réseaux divers.....	109
II.2.6.8	Synthèse .....	109
<b>II.3</b>	<b>Analyse des caractéristiques socio-économiques de la commune.....</b>	<b>111</b>
II.3.1	Population .....	111
II.3.1.1	Évolution du nombre d'habitants.....	111
II.3.1.2	Répartition spatiale de la population .....	113
II.3.1.3	Pyramides des âges .....	116
II.3.1.4	Ménages .....	118
II.3.1.5	Population étrangère .....	120
II.3.1.6	Synthèse .....	120
II.3.2	Logement .....	121
II.3.2.1	Parc de logement .....	121
II.3.2.2	Etat général du logement.....	122
II.3.2.3	Marché du logement.....	123
II.3.2.4	Agence Immobilière Sociale (AIS).....	124
II.3.2.5	Société de logement « Foyer Malmédien» .....	125
II.3.2.6	Synthèse .....	125
II.3.3	Economie locale .....	126
II.3.3.1	Revenus .....	126
II.3.3.2	"Ayants-droits" au Revenu d'Intégration Sociale (RIS).....	127
II.3.3.3	Entreprises locales.....	127
II.3.3.4	Indépendants .....	129
II.3.3.5	Agriculture.....	130
II.3.3.6	Pisciculture .....	133
II.3.3.7	Taux d'emplois locaux .....	134
II.3.3.8	Demande d'emploi .....	134
II.3.3.9	Pôles d'emploi proches .....	136
II.3.3.10	Synthèse .....	137
II.3.4	Services et commerces locaux .....	139

II.3.4.1	Besoins et services sociaux.....	139
II.3.4.2	Commerces locaux .....	143
II.3.4.3	Enseignement.....	143
II.3.4.4	Poste.....	144
II.3.4.5	Police .....	145
II.3.4.6	Service incendie.....	145
II.3.4.7	Hôpitaux et services en matières de soins .....	146
II.3.4.8	Agence Locale pour l'Emploi (ALE) .....	147
II.3.4.9	Autres facilités et services aux entreprises .....	148
II.3.4.10	Synthèse.....	149
II.3.5	Développement culturel, sportif et touristique .....	150
II.3.5.1	Culture .....	150
II.3.5.2	Sport.....	156
II.3.5.3	Tourisme .....	160
II.3.5.4	Synthèse.....	166
<b>II.4</b>	<b>Agenda 21 Local.....</b>	<b>167</b>
II.4.1	Développement durable .....	167
II.4.1.1	Historique.....	167
II.4.1.2	Qu'est-ce que le développement durable?.....	168
II.4.1.3	Quelques principes du développement durable .....	169
II.4.2	Agenda 21 local .....	170
II.4.2.1	Agenda 21.....	170
II.4.2.2	Agenda 21 local .....	170
II.4.2.3	Agenda 21 local et PCDR .....	172
II.4.2.4	Inventaire des données .....	172
<b>II.5</b>	<b>Analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants .....</b>	<b>176</b>
II.5.1	Documents régionaux et supra-communaux.....	176
II.5.1.1	Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) .....	176
II.5.1.2	Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR prolongé) .....	178
II.5.1.3	Plan de secteur .....	179
II.5.1.4	Règlements Généraux d'Urbanisme.....	182
II.5.1.5	Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) .....	182
II.5.1.6	Contrat de Rivière de l'Amblève et ses affluents (CR-A) .....	183
II.5.1.7	Outils des communes voisines .....	184
II.5.1.8	Synthèse .....	185
II.5.2	Documents communaux .....	186
II.5.2.1	Déclarations de Politique Communale pour les législatures 2015-2018 et 2019-2024 .....	186
II.5.2.2	Programme Communal de Développement Rural (1 <sup>er</sup> PCDR) .....	191
II.5.2.3	Schéma de Structure Communale (SSC).....	201
II.5.2.4	Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) .....	201
II.5.2.5	Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) .....	202
II.5.2.6	Plans Communaux d'Aménagement (PCA) .....	202
II.5.2.7	Plan Communal de Mobilité (PCM) .....	202
II.5.2.8	Programme Communal d'action en matière de Logement.....	202
II.5.2.9	Conventions « Bords de route » et « Combles et clochers ».....	202
II.5.2.10	Autres périmètres juridiques .....	203
II.5.2.11	Synthèse.....	204
<b>III.</b>	<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>205</b>
III.1	Annexes cartographiques .....	205
III.2	Annexes écrites.....	205

---

# I. INTRODUCTION

---

La Commune de Lierneux a mené une première *Opération de Développement Rural* sur base d'un programme approuvé par le Conseil communal le 26 mai 1997.

Le *Programme communal de Développement Rural* (PCDR) est "un processus participatif, mené par une Commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en oeuvre une stratégie pour leur territoire » s'inscrivant dans la démarche du développement durable.

« L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel ». <sup>1</sup>.

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs du développement local autour de questions importantes telles que :

- Quelles sont les qualités et faiblesses intrinsèques de l'entité ?
- Comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?
- Comment assurer un développement endogène durable ?
- Comment gérer qualitativement le cadre de vie ?

Le Conseil communal a décidé de prolonger la dynamique positive engendrée par la première *Opération de Développement Rural* en réalisant une seconde.

Le présent rapport est la première partie d'un sextet constituant le *Programme Communal de Développement Rural* :

- Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune ;
- Partie II : Résultats de la consultation de la population ;
- Partie III : Diagnostic partagé ;
- Partie IV : Objectifs de développement ;
- Partie V : Liste des projets pour atteindre les objectifs ;
- Partie VI : Tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

---

<sup>1</sup> Décret du 11 avril 2014, relatif au Développement rural et son arrêté d'application.

## I.1 LIERNEUX, ACTEUR DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

### I.1.1 Commune (Le demandeur) – son engagement politique



Conseil communal, Administration communale de Lierneux, *rue du Centre, 80* à 4990 Lierneux – [www.lierneux.be](http://www.lierneux.be)

Selon les termes du décret du 11 avril 2014, Une Opération de Développement Rural est un processus participatif, mené par une Commune, au service du milieu rural. A l'origine de ce processus se trouvent évidemment les mandataires communaux qui ont décidé en date du 27 février 2007 de relancer une ODR, et ce comme suite logique de la première ODR menée précédemment sur le territoire, ayant déjà amorcé la revitalisation de la commune, l'amélioration de son cadre de vie et des conditions de vie de ses citoyens, dans le respect de toutes ses particularités et de son caractère rural.

En s'impliquant dans un PCDR agenda 21Local, l'**Autorité communale s'engage** à agir sur la voie du développement durable en tant qu'**exemple pour tous** les acteurs du territoire, et surtout à assumer le **rôle de moteur du processus**.

### I.1.2 Auteur du PCDR

La présente étude est celle qui a été confiée en 2008 par la Commune de Lierneux à JNC Agence Wallonne du Paysage (anciennement appelée AWP+E Agence Wallonne du paysage + Environnement), en qui est le département wallon de la sa. JNC International, bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace. Malgré la fin de sa collaboration avec la Commune, elle a depuis 2008 évidemment fait l'objet de plusieurs actualisations.

Le siège de l'agence est situé rue Fosse au Sable, n°29 bte 1 à 1420 Braine-l'Alleud, tél. : 067/ 64.95.00 - fax : 067/ 63.98.00 - e-mail : [awp@jnc.be](mailto:awp@jnc.be). Le siège social est situé chaussée d'Alseberg n°993 bte 4 à 1180 Bruxelles, tél. : 02/ 347.56.60 - fax : 02/ 345.58.55 - e-mail : [jnc@jnc.be](mailto:jnc@jnc.be). Le bureau dispose d'une équipe d'une cinquantaine de collaborateurs, parmi lesquels 8 chefs de projets. L'équipe dispose des profils professionnels suivants : architecte, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géomaticien, graphiste, paysagiste et urbaniste.



Direction : **Guillaume VAN DER VAEREN**, Ingénieur architecte – Urbaniste

Équipe scientifique et technique : **Eleonora CAMPANELLA**, Architecte – Urbaniste, **Julien GREVEREND**, Architecte du patrimoine – Urbaniste et Géomaticien, **Aurélien LECLERCQ**, Paysagiste - Conseiller en environnement et en mobilité, **Benjamin TODARO**, Paysagiste – **Guillaume HERR ZEKANOWSKI** - Architecte

Équipe administrative : **Cristelle WLODARSKI**, Paysagiste, Assistante de direction

### I.1.3 Organisme d'accompagnement



Bien que l'ODR ait été initiée en 2008<sup>2</sup>, c'est en 2014, après le déchargement par la Commune de Lierneux de la mission d'accompagnement du premier organisme accompagnateur *Fondation Rurale de Wallonie*<sup>3</sup> (FRW), que l'encadrement du processus participatif a été confié au **Groupe Régional Économique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève** (GREOVA<sup>4</sup>), – place de Chezy, 1 à 4920 Harzé.

04/384.67.88–pcdr@greoa.be–www.pcdr.be

Direction : Jacques LILIEN

Agents de développement : Maurine VANNI, Alix EVRARD, Maud LACASSE, Julie NOËL

### I.1.4. Ressources humaines et acteurs potentiels du PCDR

D'autres acteurs, communaux ou non, sont susceptibles d'avoir été impliqués ou d'être impliqués dans le futur par des réflexions ou décisions relatives à ce *Programme Communal de Développement Rural*. Si la population ayant participé à son élaboration et à sa finalisation constitue le premier acteur concerné, on peut aussi citer les acteurs communaux spécifiques suivants :

<sup>2</sup> Voir dans le dossier Annexes l'Extrait de registre aux délibérations du Conseil communal :

- séance publique du **12 septembre 2007** marquant son accord sur le principe de la révision du *Programme Communal de Développement Rural* de Lierneux ;
- séance publique du **31 mars 2008** décidant de relancer une nouvelle *Opération de Développement Rural* sur la commune de Lierneux.

<sup>3</sup> Voir dans le dossier Annexes l'Extrait de registre aux délibérations du Conseil communal et autres documents suivants :

- courrier ministériel du **16 février 2007** désignant la FRW comme organisme accompagnateur de la nouvelle ODR de Lierneux ;
- note du **27 février 2007** relative à l'évolution de la 1ère ODR de Lierneux décidant de relancer une ODR par le Conseil communal avec l'accompagnement de la FRW (déjà missionnée pour la 1ère ODR) ;
- séance publique du **12 septembre 2007** marquant son accord sur l'accompagnement de l'*Opération de Développement Rural* par la *Fondation Rurale de Wallonie* ;
- séance publique du **09 octobre 2008** relative à la mise en place d'un *agenda 21 local* et d'une ODR, et à la sollicitation de la FRW comme organisme accompagnateur en collaboration avec l'auteur de programme AWPE (JNC) ;
- séance publique du **14 avril 2014** : déchargement de la mission d'accompagnement par la FRW (décision de prendre formellement acte du courrier du 17 novembre 2010 par lequel le Directeur Général de la *Fondation Rurale de Wallonie* informe de son souhait de voir décharger son organisme de sa mission d'accompagnateur de la Commune de Lierneux dans son *Opération de Développement Rural*, de poursuivre en tout état de cause la réalisation de cette dernière, et d'attendre la décision de Mr le Ministre B. LUTGEN sur la demande précitée de la FRW, avant d'envisager de confier éventuellement cette mission à un autre organisme accompagnateur) et rappel – demande d'autorisation au nouveau Ministre C. DI ANTONIO relative à la désignation du GREOA comme nouvel organisme accompagnateur.

<sup>4</sup> Voir dans le dossier Annexes l'Extrait de registre aux délibérations du Conseil communal :

- séance publique du **14 avril 2014** rappelant une décision du **06 octobre 2011** d'écrire à Mr le Ministre B. LUTGEN pour obtenir son accord officiel sur l'annulation de la mission d'accompagnement de la FRW et sollicitant son autorisation pour faire appel à un autre organisme accompagnateur, notamment le GREOA.
- séance publique du **14 avril 2014** décidant, faute d'avoir reçu un avis officiel tant sur l'annulation de la mission de la FRW que sur la demande précitée de désignation de l'ASBL GREOA en qualité d'organisme accompagnateur, de solliciter de Mr le Ministre de la Ruralité, Carlo DI ANTONIO, l'autorisation de faire appel à l'ASBL GREOA en qualité d'organisme accompagnateur dans le cadre de l'*Opération de Développement Rural*.



**DIRECTRICE GENERALE ET DIRECTEUR FINANCIER**

- Le Directeur financier : **Jordan HALIN**
- La Directrice générale : **Christine VAL DER VLEUGEL**

**CPAS<sup>7</sup> ET CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE (MANDATURE 2019-2024)**

Chaque Commune est dotée d'une *Centre Public d'Action Sociale*. Le CPAS est administré par un *Conseil de l'Action Sociale* (CAS) composé de 9 membres désignés par les différents groupes politiques représentés au Conseil communal. Il régit tout ce qui est de la compétence du CPAS à moins que la loi n'en dispose autrement. Toutes les dispositions légales qui déterminent son mode de fonctionnement et ses attributions propres sont contenues dans la loi du 08/07/1976 organique des CPAS. L'actuel Conseil a été installé en janvier 2019 et sera en place jusqu'au 31 décembre 2024.

- Le Président de l'Action Sociale : **Laurent LAMBOTTE** (membre du bureau permanent)
- Les Conseillers de l'Action Sociale : **Paul BRIOL** (membre du bureau permanent)  
**Nathalie NEUVILLE** (membre du bureau permanent)  
**Manuela DESSY**  
**Julie CLOTUCHE**  
**Nathalie MONAMI**  
**Antoine RENSONNET**  
**Pierre-Dominique RUYSSSEN**  
**Dominique BARBETTE**

**ADMINISTRATION COMMUNALE ET SERVICES COMMUNAUX<sup>8</sup>**

Les locaux de l'*Administration communale* se situent *rue du Centre, 80*, dans le village de Lierneux. Les bureaux sont accessibles du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

Contact téléphonique : +32(0)80/42 96 30 - Email : [info@lierneux.be](mailto:info@lierneux.be)



Les différents services communaux sont les suivants :

- Accueil général
- Communication
- Direction générale

<sup>7</sup> Les différents services du CPAS sont détaillés aux pages 133 à 135 de ce présent document. Les photographies des membres du CAS sont visibles dans le Dossier *Annexes* p. 64.

<sup>8</sup> L'organigramme des services communaux est visible dans le Dossier *Annexes* p. 65.

- Règlements-Enquêtes-Publications-Bulletins communaux
- Etat civil
- Environnement-déchets
- Finances et taxes
- Planification d'urgence
- Population
- Ressources humaines
- Secrétariat communal
- Travaux
- Urbanisme

### **CONSEILS CONSULTATIFS**

Moyens de consultation des citoyens utilisés de manière fréquente, les Conseils consultatifs sont expressément visés par l'art. L1122-35 du CDLD qui dispose :

« *Le Conseil communal peut instituer des Conseils consultatifs. Par Conseil consultatif, il y a lieu d'entendre « toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargées par le Conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées ».* »

Ces conseils consultatifs n'ont aucun pouvoir de décision mais permettent aux citoyens de participer à divers projets communaux, au stade de leur conception mais aussi par après, comme c'est par exemple le cas des CLDR lors des activations et modifications de fiches-projets en cours d'ODR.

- **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité** (CCATM)

#### **Compétences**

La *Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité* est un organe consultatif habilité à rendre des avis dans le cadre de procédures réglementaires déterminées. Elle est chargée de répondre aux questions et d'examiner les problèmes qui lui sont soumis par le Collège communal ou le Conseil communal. Elle peut traiter toutes questions relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la mobilité et émettre des propositions et suggestions au Conseil communal et au Collège communal.

#### **Composition**

A Lierneux, elle se compose de 8 membres effectifs, 7 suppléants et un Président. L'Echevine de l'Urbanisme y siège également<sup>9</sup>.

- **Commission Locale de Développement Rural** (CLDR)

#### **Compétences**

La *Commission Locale de Développement Rural* est une assemblée représentative de tous les villages, de toutes les classes d'âge, de tous les milieux socioprofessionnels, de toutes les catégories sociales et des partis politiques présents au Conseil communal. Elle compte de 10 à 30 membres effectifs (et autant de suppléants) qui représentent les différents milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel de la commune. La CLDR a pour mission première de préparer l'ensemble du document « *Programme Communal de Développement Rural* » (PCDR) qui sera avalisé par le Conseil communal pour être ensuite soumis à l'approbation du

<sup>9</sup> Les noms des membres de la CCATM sont lisibles dans le Dossier *Annexes* p. 61.

Gouvernement wallon. Sa seconde mission est de suivre la mise en œuvre du PCDR et des fiches-projets, le plus souvent avec l'assistance d'un auteur de programme et d'un organisme accompagnateur.

### **Composition**

A Lierneux, elle se compose d'un Président-Bourgmestre, de 6 mandataires communaux (3 effectifs et 3 suppléants), de 18 représentants géographiques (9 effectifs et 9 suppléants), et de 16 représentants d'associations ou autres (8 effectifs et 8 suppléants).<sup>10</sup>

- **Conseil consultatif Communal des Aînés** (CCA)

### **Compétences**

Un *Conseil Consultatif communal des Aînés* (CCA) est un groupement apolitique composé majoritairement de représentants des citoyens aînés de la commune appelés à se prononcer principalement sur des matières concernant les seniors. Il a été mis sur pied très récemment (septembre 2022). Il s'agit d'une initiative du CPAS dans le cadre du *Plan de Cohésion Sociale* (PCS) et est amené à se réunir, tout comme le Conseil communal, une fois par mois. Il dispose d'une présidence ainsi que de l'aide de l'assistante sociale du CPAS pour son animation.

### **Composition**

A Lierneux, il se compose de 12 membres, hommes et femmes confondus<sup>11</sup>.

Notons que si ce CCA, faute de déjà exister, n'a pu participer à la consultation citoyenne ayant mené à l'élaboration et à la finalisation de ce PCDR, il ne manquera toutefois pas d'être consulté à l'avenir pour toutes les décisions relatives au Développement rural susceptibles de le concerner.

- **Conseil consultatif Communal des Enfants** (CCE)

### **Compétences**

Un *Conseil Consultatif communal des Enfants* (CCE) est une instance de réflexion, de concertation, de démocratie locale et d'apprentissage de la citoyenneté. Il n'est pas nécessairement une instance de décision. C'est avant tout une force de proposition auprès du Conseil communal, voire parfois une aide à la décision lorsque son avis est sollicité. De plus, il élabore des projets et mène des actions utiles à la commune et à ses habitants, notamment aux enfants qu'il représente. Il s'agit d'une initiative communale qui a été mise sur pied par le CPAS via le *Plan de Cohésion Sociale* (PCS) en 2021. Ce CCE est amené à se réunir à Lierneux une fois par mois et est géré et animé par l'assistante sociale du CPAS.

### **Composition**

A Lierneux, il se compose de 12 membres, garçons et filles confondus<sup>12</sup>.

Notons que si ce CCE n'a pu participer à la consultation citoyenne ayant mené à l'élaboration et à la finalisation de ce PCDR, il pourrait toutefois être consulté à l'avenir pour des décisions relatives au Développement rural susceptibles de le concerner.

<sup>10</sup> Les noms des membres de la CCATM sont lisibles dans le Dossier *Annexes* p. 61.

<sup>11</sup> Les noms des membres du CCA sont lisibles dans le Dossier *Annexes* p. 62.

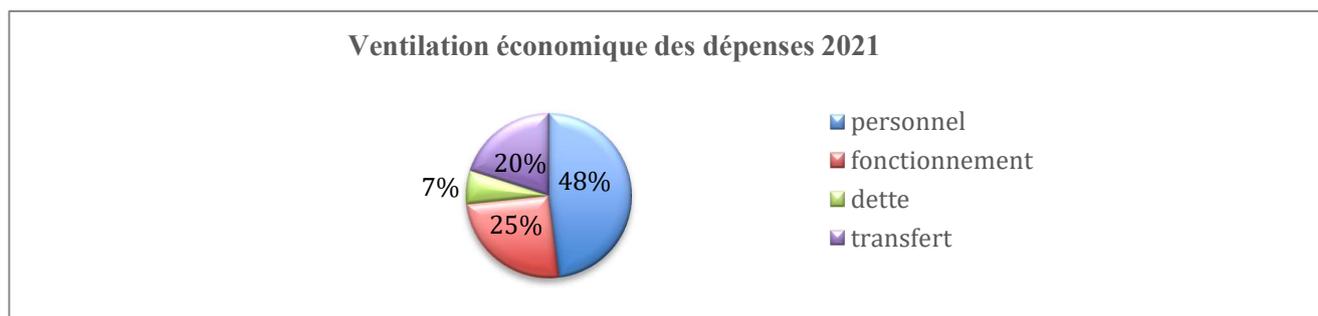
<sup>12</sup> Les noms des membres du CCE sont lisibles dans le Dossier *Annexes* p. 63.

### 1.1.5. Ressources financières

#### PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE GENERALE DE LA COMMUNE

La situation financière de la Commune de Lierneux est assez confortable comparativement à ce que vivent d'autres pouvoirs locaux wallons. La Commune présente les données des comptes 2018 à 2021. L'exercice 2022 étant en cours, il est difficile d'en tirer des leçons dès à présent.

En termes de flux, entre 2018 et 2021, les dépenses ordinaires engagées à l'exercice propre ont oscillé entre 5.116.989,20 € et 5.564.834,16 €. Ainsi, en 2021, la Commune a dépensé 1723,07 €/habitant. Pour cette même année, la répartition de ces dépenses est la suivante :



Parmi ses caractéristiques, Lierneux emploie plus de personnel que la moyenne des Communes wallonnes. Cela se justifie par une faible densité de population qui entraîne un besoin plus grand d'ouvriers communaux pour entretenir le territoire et la gestion d'une crèche communale.

En recettes, la Commune de Lierneux, par son profil ardennais, bénéficie de recettes importantes de bois. Depuis l'année 2019, elle bénéficie aussi d'une rente sur l'exploitation d'un parc éolien. C'est pourquoi, la Commune obtient une part importante de ses recettes dans la catégorie « recettes de prestation ». Les autres recettes communales proviennent essentiellement des taxes et des subsides. Le tableau suivant résume la **provenance des recettes communales à l'exercice propre des exercices 2018 à 2021** :

	2018	2019	2020	2021
<b>Ventes de bois</b>	631.190,33 €	391.693,73 €	364.940,50 €	408.958,86 €
<b>Eoliennes</b>	96.000,00 €	97.922,35 €	158.705,41 €	190.741,99 €
<b>Autres prestations</b>	374.787,44 €	402.390,11 €	328.018,46 €	343.131,26 €
<b>Fonds des communes</b>	1.234.106,19 €	1.290.887,80 €	1.331.158,24 €	1.400.322,93 €
<b>Autres subsides</b>	1.207.055,65 €	1.088.633,18 €	1.111.521,98 €	1.240.687,20 €
<b>Taxes additionnelles (auto, précompte immobilier et IPP)</b>	1.723.779,67 €	1.797.471,61 €	1.787.109,02 €	1.688.156,49 €
<b>Taxes directes communales</b>	463.543,89 €	472.697,24 €	504.464,31 €	506.874,76 €
<b>Dette</b>	4.938,07 €	4.252,17 €	544,26 €	67,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.735.401,24 €</b>	<b>5.545.948,19 €</b>	<b>5.586.462,18 €</b>	<b>5.778.940,71 €</b>

Depuis plusieurs années, les comptes budgétaires présentent des bonis qui permettent d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Ainsi, entre 2018 et 2021, la Commune a injecté 2.186.000 € dans le fonds de réserve extraordinaire (entre 432.000 € et 600.000 € chaque année). Cela représente 9,65 % des recettes de la Commune à l'exercice propre du service ordinaire sur ces mêmes années.

Voici le résumé de la **dernière modification budgétaire de 2022** :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
<b>Recettes totales exercice propre</b>	6.506.396,72 €	4.869.588,68 €
<b>Dépenses totales exercice propre</b>	6.116.988,94 €	5.150.810,54 €
<b>Boni / Mali exercice propre</b>	389.407,78 €	-281.221,86 €
<b>Recettes exercices antérieurs</b>	1.710.566,14 €	139.412,37 €
<b>Dépenses exercices antérieurs</b>	67.194,82 €	1.554.426,69 €
<b>Prélèvements en recettes</b>	0,00 €	2.735.378,28 €
<b>Prélèvements en dépenses</b>	400.000,00 €	1.039.142,10 €
<b>Recettes globales</b>	8.216.962,86 €	7.744.379,33 €
<b>Dépenses globales</b>	6.584.183,76 €	7.744.379,33 €
<b>Boni / Mali global</b>	1.632.779,10 €	0,00 €

Les dépenses extraordinaires d'investissement se sont orientées ces dernières années sur la rénovation des bâtiments (extension de la crèche, rénovation de 2 écoles, aménagement d'une maison médicale et de 3 logements de transit). Ces dossiers sont en voie d'achèvement et de nouveaux sont en cours d'élaboration (construction d'un nouveau bâtiment administratif pour le CPAS, rénovation de la 3<sup>e</sup> école communale, aménagement d'un Office du Tourisme). Une autre priorité est la construction d'un RAVeL commun avec Vielsalm et l'entretien de voiries.

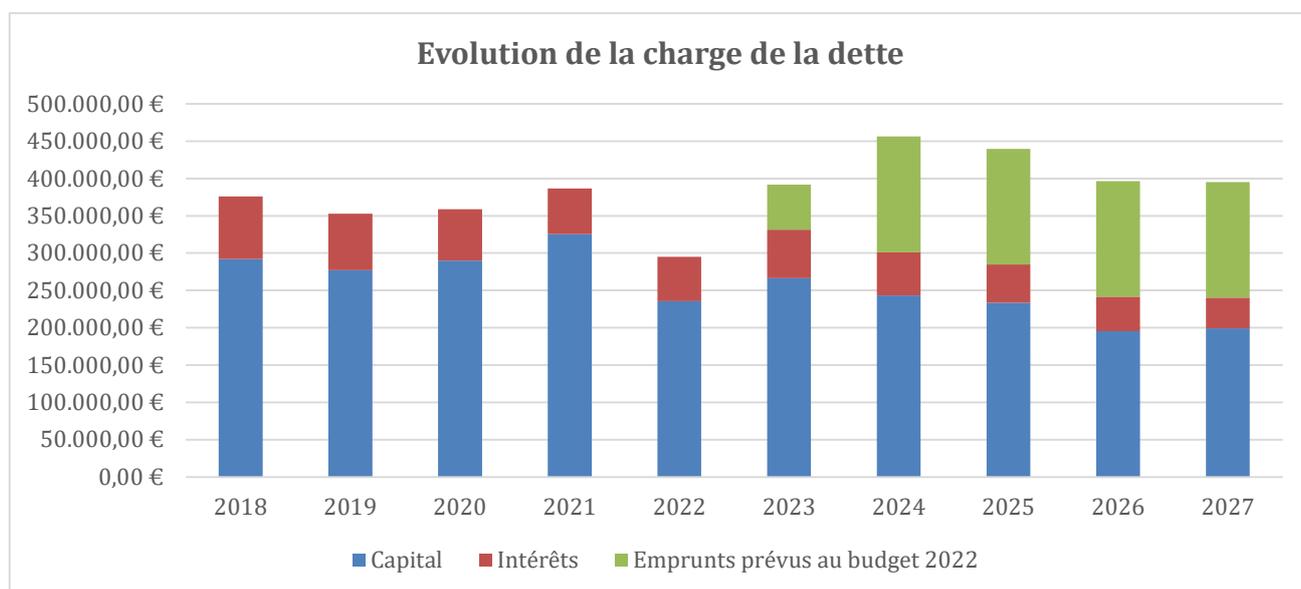
La situation financière future est nettement plus incertaine compte tenu de la crise économique, des hausses de charges salariales dues aux indexations et des prix de l'énergie.

### **CAPACITE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE**

La Région wallonne a développé un outil appelé « balise d'investissement » afin de contrôler l'endettement des Communes et de leurs entités consolidées (CPAS, Zones de Police et de Secours, Fabriques d'église, associations). Cet outil fixe un montant annuel de 200 € par habitant à emprunter mais ne prend pas en compte la charge de remboursement de la dette ni la durée des emprunts contractés.

A Lierneux, la préférence est de gérer la dette de la Commune en fonction de sa capacité à rembourser et donc de l'impact de l'emprunt sur le service ordinaire. Jusqu'à l'exercice 2018, le Collège communal visait un plafond de charge de dette annuelle de 400.000 €. Avec l'arrivée de la nouvelle recette éolienne, ce plafond a été relevé à 450.000 €.

Voici l'évolution de la charge de la dette telle que prévue au budget 2022 :



### **RECETTES DE TAXES COMMUNALES**

Les recettes de taxes communales additionnelles et de taxes locales directes représentent entre 38 % et 41 % des recettes communales à l'exercice propre pendant les exercices 2018 à 2021.

Compte tenu des résultats budgétaires des dernières années, cette proportion démontre la capacité de la Commune à aller chercher de l'argent ailleurs par des prestations ou des subsides en tous genres.

Il faut aussi remarquer que la Commune taxe ses citoyens bien en-deçà des taux maxima recommandés par la circulaire budgétaire. Voici les taux des principales taxes (derniers changements de taux en 2019) ainsi que les recommandations du Ministre wallon des Pouvoirs locaux :

Taxe	Taux appliqué à Lierneux	Taux recommandé par la circulaire
<b>Additionnels Impôt des Personnes physiques</b>	7,5 %	8,8 %
<b>Centimes additionnels au précompte immobilier</b>	2600 c.a.	2600 c.a.
<b>Secondes résidences</b>	500 € par an	720 €
<b>Séjour</b>	50 € par lit et par an	180 € par lit et par an
<b>Egouts</b>	50 € par an	70 € par an

Pour 2023, les taxes existantes restent inchangées et le Conseil communal en a voté une nouvelle sur les éoliennes qui permettra de rapporter 103.000 € dans les caisses communales.

---

## **II. RAPPORT SOCIO- ECONOMIQUE**

---

Ce premier volet se veut une « carte d'identité » de la commune de Lierneux. Il comporte une description des caractéristiques environnementales et socio-économiques lierneusiennes.

Cette phase d'inventaire et de diagnostic vise à donner du milieu local une image claire, permettant une identification immédiate des problèmes auxquels il conviendra d'apporter remède, mais aussi la mise en évidence des atouts qui constitueront les axes de développement de la commune.

Les cinq parties de ce rapport sont :

- Une analyse des caractéristiques environnementales de la commune ;
- Une analyse des caractéristiques paysagères et territoriales de la commune ;
- Une analyse des caractéristiques sociales et économiques de la commune ;
- Une analyse de l'*Agenda 21 local* ;
- Une analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants ;

Une liste figurant en annexes donne au lecteur la signification des abréviations utilisées dans le texte.

## II.1 ANALYSE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA COMMUNE

---

### II.1.1 Contexte général

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Histoire d'une vallée, La Liègne en Haute Ardenne 1500 – 1800, *Charles Leestmans, Stavelot 1980*

Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, Crédit communal, 1983

[www.chsa.be](http://www.chsa.be) - Site officiel de l'Institut Psychiatrique de Liègneux

[www.lierneux.be](http://www.lierneux.be) - Site officiel de la Commune de Liègneux

<http://geoportail.wallonie.be/> - Site du géoportail de la Wallonie

Données fournies par l'Administration communale

Programme Communal de Développement Rural de Liègneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Liègneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

#### But(s) de la recherche :

Présenter les caractéristiques générales de la commune de Liègneux, la situer dans son contexte local et régional.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

**Carte n°1 « Contexte général »** (voir dossier *Annexes* p.13)

#### II.1.1.1 LOCALISATION

Liègneux est située au cœur de la *Haute-Ardenne*, dans le *bassin de l'Amblève* et dans la *vallée de la Haute Liègne*. Elle est localisée à l'extrême Sud de la *province de Liège*, lorsque celle-ci rencontre celle du Luxembourg. Elle est contiguë aux communes de Vielsalm à l'Est et au Sud, de Manhay à l'Ouest, de Trois-Ponts au Nord-Est et enfin, de Stoumont au Nord. Ces quatre communes constituent la microrégion, qui servira régulièrement de point de comparaison dans l'analyse des caractéristiques de Liègneux.

Comme nous le verrons au cours de ce rapport, la découpe des provinces de Liège et Luxembourg place Liègneux à l'intersection de deux entités administratives distinctes. Pour différents aspects de la gestion du territoire, le tourisme, les regroupements sportifs et culturels, la commune dépendra parfois de la *province du Luxembourg* (intercommunale IDELUX pour la gestion des déchets, *Maison du Tourisme Haute-Ardenne...*), parfois de celle de *Liège* (intercommunale SPI + pour le développement économique), parfois des deux (*districts de Luxembourg* et de *Verviers* pour la gestion des routes régionales) ou même d'aucune des deux (les presses régionales ne couvrent que très rarement Liègneux).

La commune est desservie par l'*autoroute E25 Bastogne – Liège* qui longe l'Ouest de l'entité et quatre routes régionales qui s'y croisent. Ces axes placent le centre de Liègneux à 30 minutes en voiture du centre de Bastogne, 40 minutes du centre de Liège et à 1h30 du centre de Bruxelles. Les déplacements en transports publics restent particulièrement difficiles : aucune voie de chemin de fer ne traverse la commune et quelques

lignes de bus seulement desservent l'entité, plaçant la commune parmi les plus défavorisées pour la desserte en transport en commun.

### **II.1.1.2 IDENTITE HISTORIQUE**

Lierneux possède une histoire plus que millénaire dont les origines remontent sans nul doute jusqu'à l'époque celte puisque le nom de certains lieux en a conservé des traces typiquement gauloises. Le mot "Lierneux" viendrait de "Lienne" (Lienna). En effet, le plus long cours de cette rivière s'étend sur la commune de Lierneux.

La région est évangélisée au 2<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ. L'évêque Materne y aurait introduit le culte de Saint Symètre vers l'an de grâce 159.

La population des Ardennes échappe aux invasions barbares grâce aux forêts profondes qui les coupent du monde. Les Mérovingiens se contentent de reprendre à leur compte la villa romaine et ses dépendances, dont on signale l'existence à l'emplacement de la ferme Bricheux, au centre de la localité.

Ecartée des axes économiques principaux, la contrée vit au ralenti et les siècles s'écoulent dans le calme, sans trop se soucier de ce qui se passe ailleurs.

Les vastes forêts de hêtres et de chênes sont traversées par des sentiers peu praticables et parfois dangereux, que menacent des loups et des brigands. Hostile aux voyageurs, la nature est aussi ingrate envers les paysans. L'agriculture est peu développée, hormis un peu d'élevage.

En l'an 648, la légende veut que Sigebert III, roi mérovingien, donne à Remacle, fondateur des monastères de Stavelot – Malmedy, les terres qui les entourent à 12 miles à la ronde (soit environ 30 km) avec pour mission d'évangéliser, de christianiser la région et de donner une impulsion à l'essor économique. Ce territoire comprendra la villa royale de Lierneux avec ses dépendances.

Plus tard, en 692, Saint-Lambert consacre l'église régionale de Lierneux. Des fouilles archéologiques font apparaître qu'il existait déjà une église à l'époque gallo-romaine sur le site (découverte de tombeaux).

Après 883, Lierneux, comme tout le pays de Stavelot, se relève difficilement de l'invasion des Normands. Lierneux semble alors sous la dépendance directe de l'abbaye de Stavelot, le nombre de manses (petites propriétés terriennes) diminuant remarquablement, passant de 46 au 9<sup>e</sup> siècle, à 24 au début du 12<sup>e</sup> siècle.

En 1130, la servitude n'existe plus mais les nouveaux statuts des tenanciers des manses, libres mais de conditions sociales profondément différentes, font naître et nourrissent de nombreux conflits. Au cœur de ces tensions, le peuple lierneusien trouve néanmoins un peu de réconfort et d'apaisement à l'église. Les habitants viennent y prier la Vierge et son Fils, les Saints protecteurs de la paroisse, Symètre et André, et les Saints guérisseurs des personnes et des animaux. Les pratiques de dévotion de ces gens accommodent les coutumes païennes ancestrales à des sauces diverses, pimentées d'inquiétude, d'ignorance et de sacré.

En 1365, un recensement cite les dépendances de Lierneux : *Langierva* (Lansival), *Gyvegny* (Jevigné), *Baneu* (Baneux), *Kedovanz* (Ecdoval), *Hyerlo* (Hierlot), *Bruy* (Bru), *Chievremot* (Chèvremont), *Sarthe* (Sart), *Vermeill(j)omot* (Verleumont), *le Falize* (La Falize), *Odrmont* (Odrimont). Au sein de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, Lierneux constitue la communauté la plus importante après Stavelot.

Au début du 17<sup>e</sup> siècle, la guerre de trente ans fait rage. Les bûchers de Bra se profilent sur un paysage de combats, de pillages et de violence. Au milieu du siècle, c'est au tour des Lorrains de se forger une sinistre réputation. Pour beaucoup de Lierneusiens, la misère est une vieille compagne.

Sous le régime français (1792 – 1814), la révolution s'installe facilement dans la situation économique de la région. Après l'annonce de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), l'esprit révolutionnaire attise une guerre des pauvres contre les riches. Les communautés paysannes se révoltent : c'est la guerre des paysans dans les bois de Stavelot et de Luxembourg (1798). Les troubles révolutionnaires de l'époque napoléonienne ne bouleversent pas la structure sociale mais apportent toutefois une organisation politique nouvelle : la notion « d'Etat ». Elle aura pour conséquence la fin de la principauté abbatiale et des paroisses (en 1794 la principauté de Stavelot-Malmedy disparaît), et voit la naissance des communes et des départements.

Le 19<sup>e</sup> siècle sera fortement modelé par des événements importants : la révolution, le machinisme, le régime parlementaire. Cependant, cette époque est encore celle des notables, très peu d'habitants ont le droit de vote à Lierneux.

Isolée au milieu d'un triangle formé par les Villettes de Stavelot, La Roche et Houffalize, Lierneux est une grosse bourgade entourée d'un chapelet de 14 hameaux. Lentement, la situation évolue, la population grandit. De 1.623 habitants en 1815, la ville passe à 2.541 citoyens en 1892.

Les moyens de communication se multiplient :

- En 1850, un service de diligence relie Vielsalm à Stavelot ;
- Un chemin de fer est construit dès 1867 dans la proche vallée de Glain ;
- Vers 1878, le réseau routier est relativement dense. Trois carrefours importants se dessinent : Trois-Ponts, la Baraque Fraiture, Salm-Château. Les pouvoirs publics étudient le tracé de diverses autres chaussées : Provedroux ; Arbrefontaine – Jevigné – Baneux ; Vielsalm – Manhay via Bra ; etc.

Cette amélioration facilite les exportations de bois ainsi que le transport des engrais et de l'alimentation pour le bétail que l'on achemine par le rail. Les relations facilitées avec l'extérieur améliorent un tant soit peu les conditions d'existence, mais ne profitent qu'à quelques uns.

En 1880, il n'existe qu'une personne sur cinq qui se montre incapable de lire ou d'écrire. Les hommes ont un léger avantage par rapport aux femmes (7% de différence). La situation semble moins inquiétante à Lierneux que dans l'arrondissement de Verviers où l'analphabétisme atteint 33,65%.

Au cours des années 1879-1884, la guerre scolaire fait rage : les libéraux sont au pouvoir et mènent une politique de laïcisation de l'enseignement qui soulève la colère du clergé.

C'est alors que, dans cette société traditionnelle et conservatrice, nullement touchée par la civilisation industrielle, que se propage une rumeur étonnante, propre à susciter l'émoi : la province de Liège va établir une colonie d'aliénés dans la région.

En effet, le 19 avril 1884, un hôpital psychiatrique s'implante à Lierneux, non sans difficulté. Aujourd'hui, à l'*Institut Psychiatrique*, le placement familial coexiste avec l'hospitalisation en pavillon et les services ouverts. De quelques unités, on est passé à quelques centaines de malades soignés par des techniques qui évoluent avec la recherche médicale. Les habitants de Lierneux y trouvent une source de revenus et d'emploi en même temps qu'un lieu de rencontre entre malades mentaux et villageois. Le temps a été nécessaire pour assurer la coopération d'une communauté qui avait ses ignorances et ses préjugés : acceptés auparavant pour les services rendus dans les fermes et pour l'allocation de placements, aujourd'hui ces malades sont mieux reconnus et respectés.

Outre ce centre hospitalier, Lierneux possède aussi quelques petites entreprises. L'industrie extractive de la pierre pratiquée depuis le 16<sup>e</sup> siècle au moins, qui connut un regain d'activité au cours du 19<sup>e</sup> siècle et qui occupait encore une centaine d'ouvriers au début du 20<sup>e</sup> siècle. Il existe encore actuellement une fabrique de pierres à rasoir, le coticule, très caractéristique de la région.

Le 4 août 1914 après-midi, les premières troupes allemandes traversent le village, venant de la direction de Trois-Ponts et se dirigeant vers Manhay. Quelques innocents sont alors faits prisonniers, mais fort heureusement cette période d'envahisseurs sera de courte durée, les troupes quittent la commune le 18 août.

La guerre 40-45, quant à elle, sera bien plus douloureuse. Lierneux n'a pas été épargné et le bilan est très lourd : 23 tués, 18 blessés et 702 maisons sinistrées sur un total de 725.

S'entame alors une longue période de reconstruction. On notera notamment les événements suivants :

- 1945 marque le retour des prisonniers ;
- En 1961 a lieu la consécration de l'Eglise de Lierneux ;
- En 1965 se fête l'inauguration de l'école primaire de l'Etat de Lierneux ;
- En 1977 a lieu la fusion des trois communes : Lierneux, Bra et Arbrefontaine ;
- En 1983 a lieu le jumelage avec le Val de Meuse, Municipalité française ;
- En 1992 a lieu l'inauguration du hall omnisports.

### **II.1.1.3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES**

Comme évoqué dans l'approche historique ci-avant, l'actuelle entité lierneusienne résulte de la fusion administrative des anciennes Communes de Lierneux, Bra et Arbrefontaine.

Lierneux dépend de la *zone de police Stavelot-Malmedy*, du *canton électoral de Stavelot*, de l'*arrondissement administratif et judiciaire de Verviers*.

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la Commune dispose d'un collège échevinal composé de 5 personnes et d'un conseil communal comptant 13 personnes<sup>13</sup>(*cf. supra*).

### **II.1.1.4 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

En 2015, la commune de Lierneux comptait 3.569 habitants pour 9.208 ha, ce qui donnait une densité de 39 hab/km<sup>2</sup> (pour comparaison, la densité de la microrégion est de 37 hab/km<sup>2</sup> et celle de la *région wallonne* est de 212 hab/km<sup>2</sup>). En 2022, cette densité de population est toujours de 39 hab/km<sup>2</sup> (3.579 habitants pour 9.234 ha).

Entre 2005 et 2015, la tranche d'âge « 0 à 19 » avait perdu 1,4 % d'effectif. La pyramide des âges s'était en effet vue marquée par le resserrement important de la classe 15-25 ans et l'élargissement des tranches supérieures plus affirmé que dans la microrégion. Les moins de 20 ans représentaient un peu moins d'un quart de la population tandis que les plus de 60 ans atteignaient plus d'un quart de la population. L'effectif le plus important se trouvait dans la tranche d'âge 45-59 ans. En 2022, bien que les données soient données à lire différemment<sup>14</sup>, le constat semble avoir peu changé : pour une population totale de 3588 habitants, on en compte en effet 719 âgés de 0 à 17 ans (soit 20%), 253 âgés de 18 à 24 ans (soit 7%), 1188 âgés de 25 à 49 ans (soit 33%), 767 âgés de 50 à 64 ans (soit 21, 5%), et enfin 661 âgés de plus de 65 ans (soit 18,5%).

<sup>13</sup> La composition du Conseil communal est reprise dans le Dossier *Annexes* p. 58.

<sup>14</sup> Sources : Walstat.IWEPS, données comparatives consultées le 23 novembre 2022 : autres tranches d'âges analysées.

Le nombre de ménages en constante augmentation avait atteint en 2015 1.446 ménages, dont la taille moyenne était de 2,43 personnes. Cette augmentation se confirme encore en 2022, avec 1.536 ménages dont la taille moyenne est de 2,25 personnes.

En 2013, sur 100 habitants de Lierneux en âge de travailler, 10 pouvaient théoriquement trouver du travail dans la commune<sup>15</sup>. Notons que ce taux d'emploi local d'environ 60% est passé à 64% en 2019. En 2013, les demandeurs d'emploi inoccupés étaient au nombre de 150 personnes, ce qui représentait 9,4 % de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans pour l'année 2013)<sup>16</sup>. Ce taux était inférieur à la moyenne wallonne (16,1 %) et à celle de la microrégion<sup>17</sup> (11,1 %). En 2021, ce taux lierneusien d'habitants travailleurs inoccupés est un peu meilleur (8,2% pour 12,6% en région wallonne).

### **II.1.1.5 AFFILIATIONS A DES ORGANISMES ET PARTENARIATS DIVERS**

Pour la gestion des différents besoins de ses administrés, la Commune est affiliée à plusieurs intercommunales dont les principales sont :

- *l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) ;*
- *l'Intercommunale pour l'électricité et le gaz naturel (ORES) ;*
- *l'Intercommunale pour la gestion des déchets (IDELUX-AIVE : Secteur Valorisation et Propreté) ;*
- *l'Agence de développement pour la province de Liège (SPI) ;*
- *Les Crématoriums de service public (NEOMANSIO Scrl) ;*
- *L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO Scrl) ;*
- *l'Association Intercommunale Coopérative (FINIMO).*

D'autres partenaires sont également actifs sur le territoire :

*L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (IsoSL) ;*

*La Maison du Tourisme Haute Ardenne ;*

*Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève (GREGOVA).*

Jusqu'en 2002, la commune a aussi été jumelée avec la commune du Val de Meuse, dans le département français de la Haute-Marne, mais ce jumelage a pris fin à l'initiative des autorités françaises au regard du manque de participation des élèves français scolaires (lettre du 01.02.2002 adressée alors au Ministre Charles MICHEL – Dernière délégation venue à Lierneux en 2004).

<sup>15</sup> Ce taux d'emploi local de  $\pm$  60% ne représente pas fidèlement la réalité dans la mesure où de nombreux habitants travaillent dans d'autres communes et où, dans une moindre mesure, des personnes extérieures viennent travailler à Lierneux.

<sup>16</sup> Source : IWEPS.

<sup>17</sup> La microrégion est composée des communes de Manhay, Stoumont, Vielsalm et Trois-Ponts.

## II.1.2 Structure physique

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

Carte Géologique de Belgique, planche n°170, Bra-Lierneux

Bulletin de liaison « Contrat de rivière de l'Amblève » et contacts en direct

<http://geoportail.wallonie.be/> - Site du géoportail de la Wallonie

<http://www.ngi.be/FR/FR0.shtm> - Site de l'Institut Géographique National

[www.lierneux.be](http://www.lierneux.be) - Site officiel de la Commune de Lierneux

[www.crambleve.com](http://www.crambleve.com) - Site officiel du *Contrat de rivière Amblève et affluents*

[www.ardennes-coticule.com](http://www.ardennes-coticule.com) – Site de la société *Ardennes Coticule*

[www.valbois-pierre.org](http://www.valbois-pierre.org) – Site de l'industrie extractive en province du Luxembourg et régions limitrophes

Observations de terrain, JNC AWP

### But(s) de la recherche :

Mettre en évidence les caractéristiques physiques spécifiques du territoire.

Permettre l'intégration de ces dimensions physiques dans les options de développement :

- Maintien des zones agricoles de meilleure qualité;
- Lutte contre les différents types d'érosion;
- Protection des nappes aquifères;
- etc.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

**Carte n°2 « Relief et hydrographie »** (voir dossier *Annexes* p.15)

#### II.1.2.1 GENERALITES

Le territoire de la commune de Lierneux, qui s'étend sur 9.234 hectares, s'inscrit dans la région de l'*Ardenne du Nord-Est*<sup>18</sup> (appelée aussi *Ardenne herbagère*), qui est comprise entre la Vesdre au Nord, et le versant méridional du *plateau des Tailles* au Sud.

<sup>18</sup> D'après la carte des régions agro-géographiques de Ch. Christians, 1971.

Lierneux et ses alentours correspondent à un plateau incliné du Sud-est vers le Nord-ouest comme le montre le cours de la Lienne. Suivant le type de roche traversé par les cours d'eau, le plateau est mollement ondulé, comme au Sud de la commune, ou fortement entaillé par des vallées étroites, comme au Nord de la commune.

Le *massif de la Fausse Epine*, au Sud-Ouest du territoire lierneusien, est apparenté au *massif du plateau des Tailles* alors que le *massif du bois de Hodinfosse*, au Nord-Est, appartient déjà à la *Haute Ardenne Septentrionale*.

### **II.1.2.2 RELIEF**

#### **a. Profil topographique de la commune**

Lierneux s'étend sur les altitudes les plus élevées de Wallonie. L'altitude moyenne du territoire est de l'ordre de 440 mètres, avec un point culminant à 622 mètres, au Sud de l'entité (lieu-dit « *Croix Saint-Jacques* », sur le *plateau des Tailles*), et un point bas à une altitude de 262 mètres (à l'endroit où la Lienne quitte le territoire, au Nord de Trou de Bra).

Le relief de l'entité est fortement marqué par la *vallée de la Lienne* et ses affluents. En effet, ce ruisseau prend sa source près des villages de Regné et Hébronval, au Sud de la limite communale de Lierneux avec Vielsalm. La Lienne entre ensuite dans l'entité de Lierneux par une vallée étroite située entre la *montagne de Colanhan* et les *Longs Sarts*. La vallée s'étale ensuite pour former une « cuvette » dans laquelle naissent une série d'affluents, dont les principaux sont le Groumont et le ruisseau d'Arbrefontaine. Le cours d'eau pénètre ensuite dans une vallée de plus en plus étroite et encaissée.

La Lienne et ses affluents ont laissé entre leurs vallons des sommets d'altitudes variées. Les plus élevés sont :

- Le *plateau de la Fausse Epine*, adossé au *plateau des Tailles* (595 mètres) ;
- Hodinfosse, à l'Est de la commune, entre les *vallées de la Lienne* et de *la Salm* (565 mètres) ;
- la *montagne de Colanhan* au Sud (565 mètres).

D'autres sommets, moins élevés, ont été façonnés par l'enfoncement des lits des affluents de la Lienne. Les plus élevés sont :

- l'*éperon des Grands Sarts*, entre Villettes et le hameau Derrière les Thiers (512 mètres) ;
- Lambiester, entre Reharmont et Arbrefontaine (535 mètres) ;
- le *Thier del Preux* (522 mètres) et le *Thier du Mont* (530 mètres) à Sart.

Les pentes naturelles les plus élevées (supérieures à 20 %) se trouvent au niveau des versants des parties encaissées de la *vallée de la Lienne* et de ses affluents. Les zones dont les pentes sont plus faibles correspondent au fond de la *vallée de la Lienne*, aux cours inférieurs de ses affluents, aux sommets des plateaux, ainsi qu'à la zone formant la « cuvette » au centre de la commune.

#### **b. Risques d'éboulement d'une paroi rocheuse**

Pour définir le risque d'éboulement, trois classes de versants (supérieurs à 30°) ont été définies<sup>19</sup> : les versants à risques élevés, modérés et faibles. Dans une seconde étape, des zones de contraintes majeures autour des parois rocheuses particulièrement sensibles ont été définies, c'est-à-dire que les parois rocheuses repérées dans la première phase ont été étudiées de manière plus approfondie.

---

<sup>19</sup> Classes définies en fonction de 4 facteurs principaux (la hauteur maximale du versant, la part de parois abrupte, la part de rocher en affleurement et les mesures préventives peu efficaces).

A Lierneux, 383 ha de versants supérieurs à 30° sont considérés comme à contrainte modérée et 132 ha comme à contraintes faibles. Ces versants sont essentiellement concentrés dans le Nord de la commune, là où la *vallée de la Liègne* est la plus encaissée, comme le montre la figure suivante.

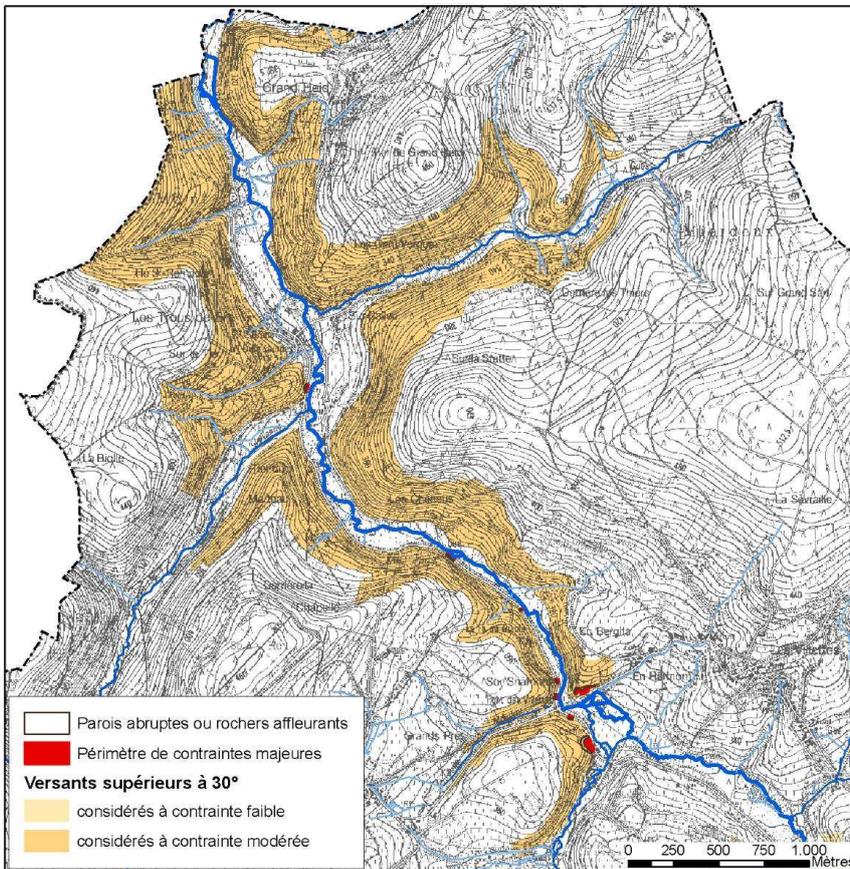


Figure 1 : Extrait de la carte définissant les versants et les parois rocheuses pour le Nord de la commune de Lierneux (sources : SPW-DGATLPE et IGN, cartographie JNC AWP)

15 périmètres de contraintes majeures, couvrant au total une superficie d'environ 2,1 ha, ont également été cartographiés. Ils sont répartis sur le territoire de Lierneux de la manière suivante :

- 1 à Trou de Bra ;
- 2 entre Trou de Bra et le Pont de Villettes, sur la route de la Liègne ;
- 5 au Pont de Villettes ;
- 3 à La Falize ;
- 2 entre Verleumont et Lierneux ;
- 2 à Lierneux.



Figure 2 : périmètre de contraintes majeures au Pont de Villettes (Origine : SPW-DGATLPE)



Figure 3 : périmètre de contraintes majeures sur la route de la Liègne (Origine : SPW-DGATLPE)



Figure 4 : périmètre de contraintes majeures à Lierneux (Origine : SPW-DGATLPE)

### II.1.2.3 HYDROGRAPHIE

#### a. Sous-bassins hydrographiques

Le territoire communal appartient entièrement au *bassin versant de l'Amblève* dépendant du *district hydrographique international de la Meuse*. La Lienne, qui sillonne Lierneux, est l'un des principaux affluents de l'Amblève dont le confluent est situé à Targnon, dans la commune de Stoumont.

Le *bassin versant de l'Amblève*, d'une superficie totale de 1077 km<sup>2</sup> en région wallonne, est divisé en quatre sous-bassins : l'Amblève (451 km<sup>2</sup>) proprement dite, la Warche (194 km<sup>2</sup>) et les *bassins de la Lienne* (149 km<sup>2</sup>) et de la Salm (190 km<sup>2</sup>), qui se partagent le territoire communal de Lierneux.

La Lienne reprend la plus grande partie des eaux de l'entité ; seules les eaux de Sart, Noirefontaine et Reharmont appartiennent au bassin de la Salm.

Le *bassin de la Salm* est situé à l'Est de la commune, il est séparé de celui de la Lienne par plusieurs plateaux. Au Nord-est par le *Hé de Hierlot* et le *bois Hodinfosse*, à l'Est par le *Thier del Preu*, la crête plus basse de Goirnale et la *montagne de Colanhan*.

#### b. Cours d'eau navigables

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Région wallonne.

Lierneux ne possède pas de cours d'eau classé comme « voie navigable ». La commune n'est donc pas concernée par cette législation.

#### c. Cours d'eau non navigables

En vertu de la loi du 28 décembre 1967, les cours d'eau non navigables sont classés en trois catégories. Cette classification a une incidence sur la gestion des rivières et ruisseaux de l'entité.



Figure 5 : Classification des cours d'eau par catégories (Source : « Les risques majeurs en Région wallonne - Prévenir en aménagement », collection ETUDES ET DOCUMENTS - Série AMENAGEMENT ET URBANISME 7, DGATLP, Namur 2006)

On distingue :

- Les cours d'eau de première catégorie, qui, comme les cours d'eau navigables, ont été définis comme tels dans des arrêtés royaux et sont gérés par la *Région wallonne* ; il s'agit des parties de cours d'eau situées en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5000 ha ;

- Les cours d'eau de seconde catégorie, gérés par la *Province de Liège* (service voyer), possèdent ce statut si l'ensemble de leur lit ne se localise pas exclusivement dans l'ancienne commune (avant fusion) dans laquelle ils prennent leur source ;
- Les cours d'eau de troisième catégorie, gérés par la *Commune de Lierneux*, possèdent ce statut dans les cas où l'ensemble de leur lit se situe dans une ancienne commune (avant fusion)<sup>20</sup>.

A Lierneux, seule la Lienne est classée comme cours d'eau de catégorie 1. Les cours d'eau classés de catégorie 2 et 3 se répartissent comme suit :

Cours d'eau de catégorie 2	Cours de catégorie 3
La Lienne, de Hierlot à la partie en amont	La Lienne, partie amont
Ruisseau du Trou Fortin	Ruisseau de Maudret
Ruisseau du Pétray	Ruisseau de Wayai
Ruisseau de Mierdeux	Ruisseau du Bois des Fanges
Ruisseau le Chavan	Ruisseau de Donneux
Ruisseau du Grand Ry	Ruisseau de Pockay
Ruisseau de Fats ou de Hazal	Ruisseau du Han des veaux
Ruisseau de la Follerie	Ruisseau d'Arbrefontaine, partie amont
Ruisseau Groumont	Ruisseau de Brux
Ruisseau de Géhé	Ruisseau de Gernechamps ou de Menil
Ruisseau d'Arbrefontaine, partie aval	Ruisseau du Chard
Ruisseau des Gueules	Ruisseau de Massée
Ruisseau de Gerard Wez ou le Bâleur ou de Borseux	Ruisseau du Petit Bois
Ruisseau de Laide Fagne	Ruisseau d'Asset
Ruisseau de Joubieval ou de la Comté	Ruisseau des Grands Prés

Les autres cours d'eau présents sur le territoire communal ne sont pas classés.

La *Haute Lienne* s'enrichit, à hauteur de Lierneux, des eaux d'affluents circulant dans les plis peu creusés de la « cuvette » (triangle Arbrefontaine – Lierneux – Hierlot). En rive droite, six ruisseaux plus importants alimentent la Lienne (le Ruisseau de Gernechamps, le Ruisseau d'Arbrefontaine, le Ruisseau du Mé, à Odrimont, le Ruisseau des Fagnoules, à La Chapelle, le Ruisseau du bois des Fagnes et le Ruisseau du Wayai). En rive gauche, le ruisseau de Groumont reçoit quelques affluents de moindre importance qui alimentent ensuite la Lienne.

Plus au Nord de la commune, les méandres de la Lienne sillonnent dans un fond aplani, souvent marécageux. Dans ce tronçon, trois principaux cours d'eau viennent se jeter dans la Lienne :

- En rive gauche, le ruisseau de la Follerie qui draine les pentes du *site de Malempré* et du *massif d'En Marsa* ;
- En rive gauche également, le Ruisseau le Chavan qui collecte toutes les eaux superficielles entre le long massif au Nord de Bra et les escarpements de Trou de Bra ;
- En rive droite, le ruisseau de Mierdeux récoltant notamment les eaux des nombreuses sources de Frêneux (Basse-Bodeux) et de derrière le Thier.

On dénombre près d'une centaine de sources sur le territoire communal. En effet, la plupart des ruisseaux prennent leur source dans la commune. Il s'agit là d'une richesse potentielle dans le cadre d'une protection bien maîtrisée.

<sup>20</sup> Ou pour la partie allant de la source jusqu'au passage sur une commune voisine.

#### d. Plans d'eaux

Outre les cours d'eau présentés ci-dessus, la commune compte également plusieurs plans d'eau, la plupart étant artificiels.

Le long de la Lienne, on retrouve les principaux :

- Les étangs « Paquay » (artificiels) à proximité de Lierneux ;
- Les étangs artificiels de la pêcherie du Pont de Villettes ;
- Plusieurs plans d'eau artificiels à proximité de la *carrière du Pont de Villettes*.

D'autres étangs artificiels sont également présents à Bra, Odrimont (pêcherie et à proximité du camping), Arbrefontaine, Menil et Sart (camping).

Le fond de *vallée de la Lienne* ainsi que les anciens trous d'extraction peuvent également induire la présence de zones humides. Les tourbières, situées notamment à proximité du lieu-dit *Gossaimont* et des *Près de la Lienne*, présentent un grand intérêt notamment pour leur rôle de régulateurs. Celles-ci se gonflent lors des pluies et des fontes de neige et ensuite, restituent progressivement l'eau à leurs exutoires. Cette propriété atténuée donc fortement les crues et les étiages dans le réseau hydrographique.

#### e. Qualité des eaux de surfaces

Dans le cadre d'une convention avec la *Région wallonne*, une étude sur la qualité des eaux de la Lienne a été réalisée par Mr. E. PONTON sous la tutelle de Mr. L. LECLERCQ du « *Laboratoire des milieux humides et des eaux* », à la « *Station Scientifique des Hautes-Fagnes* » de l'ULg.

Rédigée en 2005, cette étude se base sur des mesures effectuées en 2001, 2003 et 2004 de différents indicateurs de pollution pour déterminer la qualité des eaux aux endroits de prélèvements.

L'étude propose également une série de mesures environnementales qui seraient nécessaires afin de restaurer une qualité optimale des eaux de la Lienne et de ses affluents. Cette qualité est le garant de l'évolution future de la *Réserve Naturelle Domaniale des Prés de la Lienne*<sup>21</sup>.

Ces analyses permettent de quantifier le niveau de pollution des eaux se jetant dans la Lienne en amont de la réserve naturelle. L'étude s'est donc penchée sur les paramètres suivants :

- La mesure de paramètres chimiques permettant le calcul de l'*Indice de Pollution Organique* (IPO). Les paramètres chimiques utilisés dans la mesure de l'IPO, reflètent directement (DBO<sub>5</sub>) et indirectement (ammonium, nitrites, phosphates) la présence de matières organiques dans l'eau ;
- Les communautés de diatomées pour déterminer l'*Indice Diatomique Leclercq* (IDL). L'IDL est établi à partir de l'étude d'algues unicellulaires microscopiques (les diatomées) se développant sur le fond des cours d'eau. La proportion de diatomées sensibles et résistantes évolue en fonction du niveau et du type de pollution des eaux. Cette analyse permet ainsi d'établir les niveaux de pollution organique et d'eutrophisation ;
- Les macro-invertébrés pour le calcul de l'*Indice Biologique Global Normalisé* (IBGN). La présence ou l'absence de macro-invertébrés permet d'évaluer la qualité globale du milieu.

Pour les besoins de l'étude, 14 sites d'échantillonnage ont été mis en place en amont de la *Réserve Naturelle des Prés de la Lienne* et 3 autres dans la Réserve proprement dite. Trois lieux de prélèvement ont été ajoutés

---

<sup>21</sup> Article « Etude sur la qualité des eaux de la Lienne » par Fortemaison Didier, CRA ; Bulletin de liaison n°17 Octobre 2008 Contrat de rivière de l'Amblève.

entre la fin de la Réserve et la confluence de la Lienne et de l'Amblève, à Targnon. Ces sites d'échantillonnage sont localisés sur la figure ci-dessous. On voit que l'étude donne le niveau moyen de pollution sur les différents sites durant les années 2001, 2003 et 2004. Le degré de pollution y est exprimé par 5 niveaux : nul, faible, modéré, fort et très fort. Ces indications sont toutes des moyennes calculées à partir de valeurs saisonnières<sup>22</sup>.

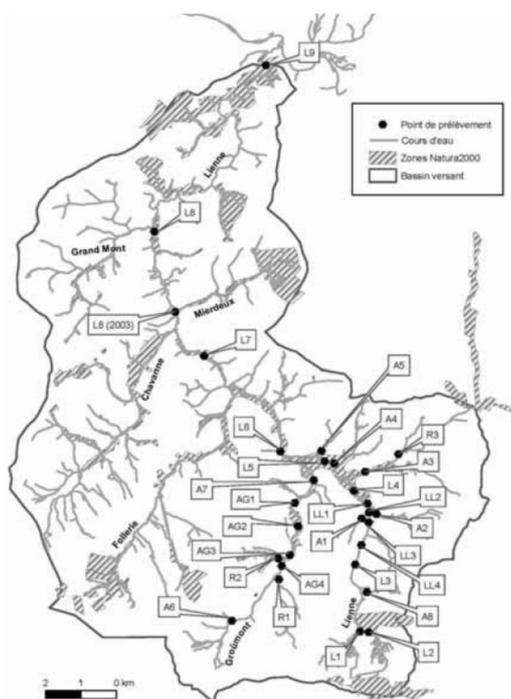


Figure 6 : localisation des stations d'échantillonnage (Contrat de rivière Amblève, 2008)

La qualité des eaux de la Lienne est analysée ci-dessous en parcourant le bassin d'amont en aval :

- Les premières mesures, effectuées sur les ruisseaux de Regné et d'Hébronval, indiquent déjà un niveau de pollution « faible » qui a comme origine la population de deux villages et l'activité agricole qui s'y déroule.
- Environ 1 km plus en aval, la Lienne reçoit de la part du ruisseau de Verleumont, une eau fortement chargée en polluant. Il s'agit des égouts non épurés de ce village. Cependant, le faible débit de ce ruisseau ainsi que le potentiel épuratoire de la rivière permettent de constater que 1,5 km plus bas, en amont des étangs de Lièrueux, la qualité de l'eau y est identique à celle analysée en amont.
- Viennent ensuite les effluents de Lièrueux, via le ruisseau des Geules et le Ruisseau de Gernèchamps. A l'entrée de la Réserve Naturelle des Prés de la Lienne, les eaux ont un niveau de pollution qualifié de « modéré » à « fort ». C'est en effet à cet endroit que la pression du développement humain (population et exploitation agricole) se ressent le plus. Ces deux ruisseaux ont une influence réelle sur l'état dégradé des eaux.
- Plus en aval, la Lienne reçoit le ruisseau d'Arbrefontaine. A l'endroit de prélèvement, l'eau analysée est constituée du mélange des eaux de deux branches du ruisseau. D'une part le ruisseau de Sowé, constitué des eaux épurées du *camping du Domaine des Sources* (peu ou pas polluées) et d'autre part, le ruisseau d'Arbrefontaine qui contient les effluents non épurés du village. Malgré l'effet de dilution, le niveau de pollution y est qualifié de « faible » à « modéré ».

<sup>22</sup> Les résultats détaillés de l'étude sont consultables dans le Dossier Annexes p.46.

- Le *bassin du Han des Vaux* (entre La Chapelle et Odrimont), à l'habitat diffus et éloigné des cours d'eau, déverse des eaux d'un niveau de pollution « faible » dans la Lienne.
- Le ruisseau du Pockai emmène avec lui les eaux usées de la plupart des habitations de Hierlot. Ce rejet s'effectue à peine à 200 m avant son arrivée dans la Réserve, avec une teneur « modérée » en polluant.
- Le dernier affluent de la Réserve est le ruisseau du Groûmont. Si en aval du *Moulin de Friture* la pollution y est « modérée », il semble qu'à son arrivée dans la Lienne sa qualité se soit légèrement améliorée.

Malgré l'apport constant d'eaux chargées, la qualité de la Lienne s'améliore doucement pour les invertébrés, au fur et à mesure que l'eau parcourt la Réserve naturelle. Cette épuration naturelle des eaux se fait cependant aux dépens de la Réserve elle-même. En effet, la pollution azotée de l'eau, bien indiquée par l'IDL (pollution modérée), se marque en observant la végétation des berges et de la zone inondable qui s'oriente davantage vers des plantes nitrophiles aux dépens des espèces initiales. Lorsque la rivière quitte la Réserve naturelle, sa qualité n'est pas totalement indemne de la pollution venant de l'amont.

L'étude a également mis en lumière les défauts d'égouttage et d'épuration à Lierneux, principaux responsables de la forte dégradation des cours d'eau. L'égouttage et l'assainissement des eaux seront détaillés au point II.2.6.1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Directive-cadre sur l'Eau*, le plan de gestion 2016-2021 de la Wallonie (SPW DGO3) a établi des fiches de caractérisation des masses d'eau dont celle de la Lienne établie en 2016 (selon les mesures de 2013).

Cette dernière a établi l'état de la masse d'eau comme suit :

<b>Obj. écologique</b> Bon état atteint	<b>Obj. chimique hors PBT</b> Dérogation Objectif non atteint	<b>Obj. chimique avec PBT</b> Dérogation Objectif non atteint
--	---	---

Figure 7: Objectifs environnementaux de la masse d'eau de la Lienne (SPW-DGO3, 2013)

#### f. Inondations

Le réseau hydrographique de Lierneux est régulier et son débit total est relativement faible, la mise en réserve des eaux dans les nappes aquifères profondes est supérieure au ruissellement. Ce n'est que lors d'afflux exceptionnels (fonte rapide des neiges, pluies estivales en orages violents) que les ruisseaux prennent l'allure de torrents temporaires.

La cartographie de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau, réalisée à l'initiative du Gouvernement wallon dans le cadre du « Plan PLUIES », délimite les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles : faible, moyenne, élevée<sup>23</sup>. Ces aléas inondations sont repris sur la carte n°2 dans le dossier *Annexes*.

Pratiquement toutes les berges des cours d'eau lierneusiens sont concernées par des aléas d'inondation dits faibles (période de récurrence de 50 ans et plus, submersion inférieure à 1,30 m).

Au sein de ces zones, un seul périmètre est concerné par des valeurs d'aléas dits moyen (une période de récurrence inférieure à 25 ans et une submersion inférieure à 30 cm ; une récurrence comprise entre 25 et 50

<sup>23</sup> Ces valeurs sont déterminées par la combinaison de deux facteurs : la récurrence (période de retour de l'inondation) et la submersion (étendue et profondeur de l'inondation).

ans, quelque soit le niveau de submersion ; une récurrence supérieure à 50 ans et une submersion supérieure à 1,30 m). Il s'agit des bordures de la Lienne dans sa traversée de Trou de Bra.

Seul le lieu-dit « *Pont de Villettes* », là où le ruisseau de la Follerie se jette dans la Lienne, comprend un périmètre soumis à une valeur d'aléa élevé (période de récurrence inférieure à 25 ans et submersion supérieure ou égale à 30 cm).

En plus des inondations par débordement des cours d'eau, il existe des zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou coulée de boues apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface.

Une carte des zones à risque de ruissellement concentré a été réalisée par l'*Unité d'Hydrologie et Hydraulique Agricole de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux*, dans le cadre du projet ERRUISSOL (ERosion – RUISsellement – SOL) soutenu par la *Direction de l'Espace Rural de la Région wallonne*.

La carte des zones à risque de ruissellement concentré présente 3 classes de risques définis par la taille des bassins versant afférents en chaque point. En effet, plus la superficie du bassin versant afférant est importante plus le risque de concentration des eaux de ruissellement au droit de l'axe peut être important. Les points de confluence entre des axes de ruissellement représentent aussi une augmentation de risque. Les trois classes sont les suivantes :

- Risque faible : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha ;
- Risque moyen : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha ;
- Risque élevé : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha.

A Lierneux, la majorité des axes de ruissellement cartographiés sont de risque faible. Cependant, on observe quelques axes à risque moyen ou élevé qui peuvent être alors le lieu de coulées de bouées comme c'est le cas par exemple à Lansival lors de forte pluie.

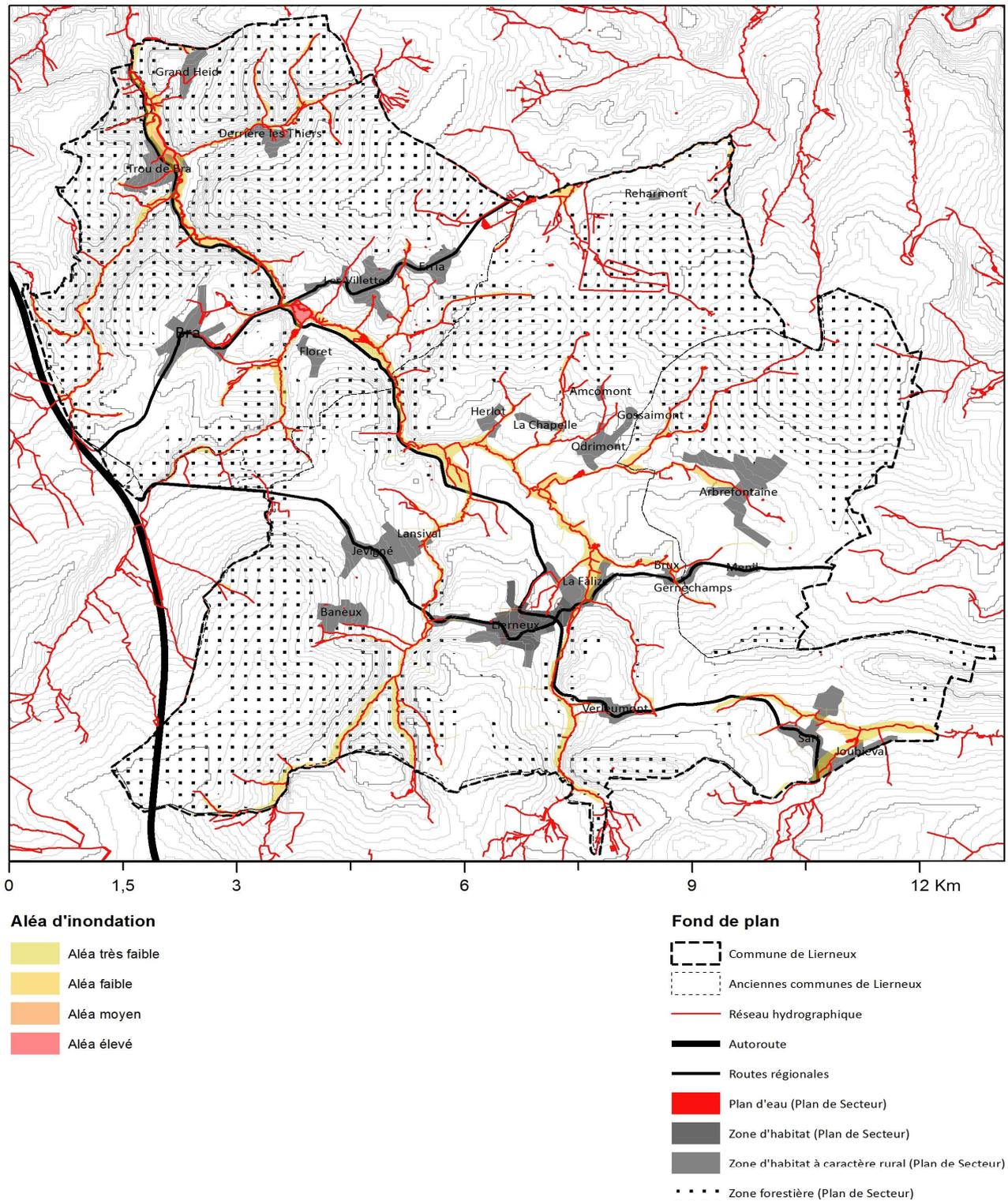


Figure 8 : Carte des aléas d'inondation sur la commune de Lierneux (SPW, IGN et cartographie : JNC AWP)

#### II.1.2.4 GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

##### a. Constitution géologique

D'un point de vue géologique, Lierneux se trouve dans la poche Sud du *massif géologique de Stavelot*.

Le soubassement géologique a été façonné par deux grands plissements de l'ère primaire :

- La partie cambrienne, a subi le premier plissement lors de l'orogénèse calédonienne (400 millions d'années) ;
- La partie dévonienne s'est ensuite déposée en discordance sur ce socle.

L'ensemble a été plissé lors de l'orogénèse hercynienne (300 millions d'années). Cette structure s'est ensuite recouverte de dépôts meubles plus récents (ère quaternaire).

##### b. Couches géologiques

L'ensemble des roches cohérentes, datant de l'ère primaire, que l'on retrouve dans l'entité, sont décrites succinctement ci-dessous, des plus anciennes aux plus récentes.

Les roches cambriennes affleurent sur la plus grande partie du territoire de la commune, là où on retrouve actuellement les *prairies* et le *bois de Hodinfosse* (Sud de la commune). On y distingue trois assises principales :

- Le *Révinien* est constitué de schistes, phyllades, quartzophyllades et quartzites divers. Cette couche occupe le cœur de l'anticlinal de Stavelot. Elle s'étend au Nord de la commune, de Hodinfosse à Villettes. Cette formation est recouverte de bois, parmi lesquels le *bois de Hodinfosse*, *Lambiester* et *Hé de Hierlot*.
- Le *Salmien inférieur* ou *Trémadocien* est formé de schistes et de phyllades foncées, bleu-noir, passant par altération à un limon très léger à nuances verdâtres. Les affleurements sont souvent spectaculaires au flanc des pentes abruptes, comme à *La Falize*. Cette formation est à la base de la dépression de la *Haute Lienne* ou « *fosse trémadocienne* »<sup>24</sup>, occupée essentiellement par des prairies et par la majorité des villages de l'entité. Cette roche est exploitée encore aujourd'hui à la *carrière Bertrand* du Pont de Villettes.
- Le *Salmien supérieur* constitue le noyau surélevé des alignements appalachiens de la *Haute Lienne* (*Thier du Mont* et *Thier del Preu*). Il est constitué de phyllades et quartzophyllades violacées moins durs que ceux du *Trémadocien*. Sous l'effet du métamorphisme, ce sont développés des filons minces de coticule (voir ci-après) dont une exploitation est encore en activité au *Thier del Preu*. Cette formation fut également exploitée à divers endroits pour son schiste ardoisier.

Les roches dévoniennes se retrouvent, sur la commune, dans le *massif de la Fausse Epine* et autres massifs du Nord de la commune. Un seul étage du *Dévonien inférieur* est présent sur la commune : le *Gédinien*. Il s'agit d'un ensemble schisto-gréseux reposant sur une couche de base de poudingue à gros éléments. Les schistes contiennent des psammites. Très localement, cette assise renferme des nodules de calcaire. Les boisements en sont l'occupation principale (*Fausse Epine*, *Mierdeux*, *Thier de Grand Heid*, *Sol Hé*,... dans le Nord de la commune).

Des dépôts meubles du Quaternaire sont ensuite venus recouvrir en partie les roches cohérentes décrites ci-dessus. Des plus anciens aux plus récents, on retrouve :

- Les dépôts limoneux éoliens que l'on trouve sporadiquement aux bas des pentes ;

---

<sup>24</sup> Nous l'appellerons régulièrement dans le rapport : « *cuvette de Lierneux* ».

- Les dépôts limoneux d'altération issus de l'altération mécanique des roches cohérentes, parmi lesquels la phyllade a donné la plus grande part. Ils couvrent pratiquement l'ensemble du territoire de la commune ;
- Les colluvions et alluvions récentes formées par le remaniement des limons d'altération. Elles se sont accumulées dans les fonds de vallée ;
- Les dépôts tourbeux (contenant au moins 30 % de matières organiques) accumulés dans les petites concavités des plateaux et dans les zones de résurgences mal drainées (le long de la Lienne, du ruisseau de la Follerie, du ruisseau de Mierdeux,...).

### c. Coticule

Le coticule est une roche à grain très fin constituée d'une association caractéristique de grenats manganésifères (spessartine) et de séricite (mica blanc potassique en très fines paillettes) à laquelle s'ajoutent parfois d'autres minéraux tels que le quartz, le chlorite, l'andalousite et la kaolinite. Cette roche sédimentaire s'est métamorphisée lors des plissements des couches d'ardoise. On la retrouve sous forme de filons assez minces (15 centimètres environ) dans des schistes violacés. La couleur jaunâtre des bancs de coticule est due à la présence des grenats et contraste avec la teinte violacée des phyllades. C'est à la finesse (quelques microns) et à la dureté de degré 7 (celle du diamant étant de 10) de la spessartine, dont la teneur est d'environ 40 %, qu'est due la propriété abrasive du coticule et son exploitation comme pierre à rasoir.



Figure 9 : Veines de coticule au sein des phyllades mauves, carrière du Thier del Preu (photo : ULg, Une introduction à la géologie de la Wallonie)

### d. Exploitations

L'industrie extractive de la pierre et du manganèse est pratiquée à Lierneux depuis le 16<sup>e</sup> siècle au moins. Le coticule (voir ci-dessus) fut notamment l'objet d'une exploitation florissante dans la région. En effet, cette roche bien particulière se trouve dans une aire géographique très limitée, uniquement sur les territoires des communes de Vielsalm et Lierneux. Elle est unique au monde et est liée à la géographie très complexe de la région. Elle a été exploitée de façon intensive au 19<sup>e</sup> siècle pour ses propriétés abrasives, marquant ainsi la vie économique et sociale de la région pendant toute une époque. Néanmoins, cette petite industrie locale a disparu à la fin des années 1970.

Deux carrières sont encore en activité aujourd'hui sur la commune de Lierneux :

- La *carrière Bertrand* dont le site d'extraction est située au *Pont de Villettes*. Le type de roches extraites est le schiste ferrugineux.
- La *carrière de la société Ardennes Coticule* située à Sart au *Thier del Preu*. Depuis 1865, cette société possède deux sites d'extraction de coticule et de schistes, le second étant situé sur la commune de Vielsalm. La société *Ardennes Coticule* a succédé à la société *Burton Rox* qui avait cessé son exploitation sur la commune de Lierneux depuis 1982. La réouverture de la *carrière du Thier del Preu* a eu lieu en 1999 et fut étendue en 2007. Actuellement, 10.000 tonnes de roches sont extraites par an (dont maximum 8 tonnes de coticule). Les pierres à aiguiser sont exportées un peu partout sur le continent européen, mais aussi dans d'autres pays (Etats-Unis, Canada, Russie, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong).



Figure 10 : Carrière du Pont de Villettes



Figure 11 : Carrière du Thier del Preu

Les carrières suivantes ont fait l'objet d'exploitations par le passé, mais sont actuellement abandonnées :

- Les *carrières du Thier du Mont* à Sart exploitaient le coticule sur un sol datant du *Salmien supérieur* ;
- Une des *carrières du Pont de Florêt* exploitait le grès sur un sol du *Revinien* ;
- A la Falize on recensait deux carrières. La première exploitait du schiste ardoisier et la seconde du quartzophyllade ;
- La *carrière de Joubiéval*, exploitait le schiste sur un sol du *Trémadocien* ;
- Le *site de Bergifas* exploitait du schiste, sur un sol du *Trémadocien* ;
- Plusieurs sites d'extraction de schistes sur la *colline de Colanhan*.

Des minerais manganifères ont également été reconnus sur la commune et furent l'objet d'exploitations localisées dans la *vallée de la Lienne*, à l'aval de *Trou de Bra*.

#### e. Phénomènes karstiques

Les phénomènes karstiques (effondrements, puits naturels, instabilité du sol, circulations d'eaux souterraines, réactivation de certains réseaux karstiques, problèmes d'inondation ou recul des chantoirs, ...) peuvent avoir des conséquences graves et entraîner des dommages importants lorsqu'ils affectent des zones urbanisées. Ces phénomènes karstiques ont amené la notion de contrainte karstique dans la politique d'aménagement du territoire de la *Région wallonne*.

Lierneux n'est concernée par aucun phénomène karstique ni aucune zone de contrainte karstique.

#### f. Aquifères

Lierneux fait partie de la formation aquifère des massifs schisto-gréseux du Primaire. Celles-ci sont principalement constituées de schistes, phyllades, grès, quartzophyllades et quartzites fissurés. Cet aquifère couvre une grande partie de l'*Ardenne*, mais il possède une faible capacité et peut même s'assécher par endroit en été. Les nappes phréatiques contenues dans les couches superficielles, altérées et fissurées, sont captées par drains et par galeries. Cet aquifère est une ressource précieuse pour les régions isolées de l'*Ardenne*.

Ces nappes peu profondes sont souvent très sensibles à la pollution, notamment aux effluents d'élevage. Le territoire de Lierneux n'est néanmoins pas couvert par la zone vulnérable.

Six captages en activité destinés à la distribution publique d'eau sont recensés dans la commune. Ceux-ci sont tous concernés par une zone de prévention rapprochée (voir point II.2.6.2). En plus des captages publics, on dénombre aussi 37 captages en activité nécessaires à l'activité agricole, l'activité commerciale ou pour des particuliers.

### **II.1.2.5 PEDOLOGIE/APTITUDE DES SOLS**

Lierneux appartient à la région agricole herbagère de Liège. Cette région comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prés et prairies couvrent 90 % de la surface agricole.

Les sols de la commune sont directement issus de la désintégration de la roche mère. Les dépôts de limons éoliens n'ont pas été d'une importance prépondérante sur la qualité des sols et les remaniements périglaciaires n'ont provoqué que des déplacements de peu d'importance. La distribution des types de sols est donc parallèle aux faciès lithologiques décrits ci-avant.

A Lierneux, plus de 90 % des sols de la commune sont des limons caillouteux à charge principalement schisto-phylladeuse, schisto-gréseuse ou gréseuse. Ces sols se composent d'un mélange, dans des proportions très variables, de limon d'origine éolienne, de débris de roches primaires et de leurs produits d'altération. La teneur en argile y est faible.

Les sols limoneux à charge schisto-phylladeuse, avec leurs phases profondes et peu profondes, se concentrent essentiellement dans la « cuvette » de Lierneux et à proximité de Bra. Ces sols ont, à Lierneux, une vocation agricole et dans une moindre mesure forestière. Ces sols sont adaptés à des cultures annuelles (froment, orge, avoine, pommes de terre), aux pâtures et à l'épicéa. Ils manquent cependant souvent d'une réserve d'eau suffisante. Le labour y est difficile voire impossible et comme tous les sols ardennais, il est de nature acide et peu saturé en bases. L'utilisation à des fins agricoles demanderait une considérable mise de fonds sous forme d'engrais, dont les plus importants seraient les calcaires et les phosphates. Sur ces sols, l'épicéa prend un bon départ, mais dès le stade de perchis, la réserve en eau du sol est insuffisante et la croissance devient irrégulière. Le pin ou le mélèze sont mieux adaptés à ces stations sèches, mais sont peu plantés.

Les sols limoneux à charge schisteuse sont essentiellement à hauteur des Villettes, en rive droite de la Lienne et à proximité de Jevigné, des Sart et d'Odrimont. Leurs propriétés sont fort semblables aux sols limoneux à charge schisto-phylladeuse.

Les sols limoneux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse sont localisés dans le Nord-ouest de la commune (massifs boisés aux alentours de Trou de Bra) et à l'Est sur les hauteurs d'Arbrefontaine (massif du bois de Hodinfosse). Comme la plupart des sols de la région, ces sols sont acides et pauvres. Ces propriétés sont accentuées par suite d'une exploitation forestière abusive et de l'influence du climat pluvieux. La majorité de ces sols sont boisés, l'essence répandue étant l'épicéa.

Les sols limoneux peu caillouteux se localisent principalement dans la « cuvette » de Lierneux. Ils couvrent un peu plus de 10 % de la superficie totale de la commune. Ces sols sont agronomiquement les plus aptes et sont pour la plupart recouverts d'herbage.

En plus de l'inaptitude des sols pour les cultures, les fortes pentes de la vallée de la Lienne expliquent la faible superficie dédiée à la culture et la dominance des zones boisées sur la commune de Lierneux.

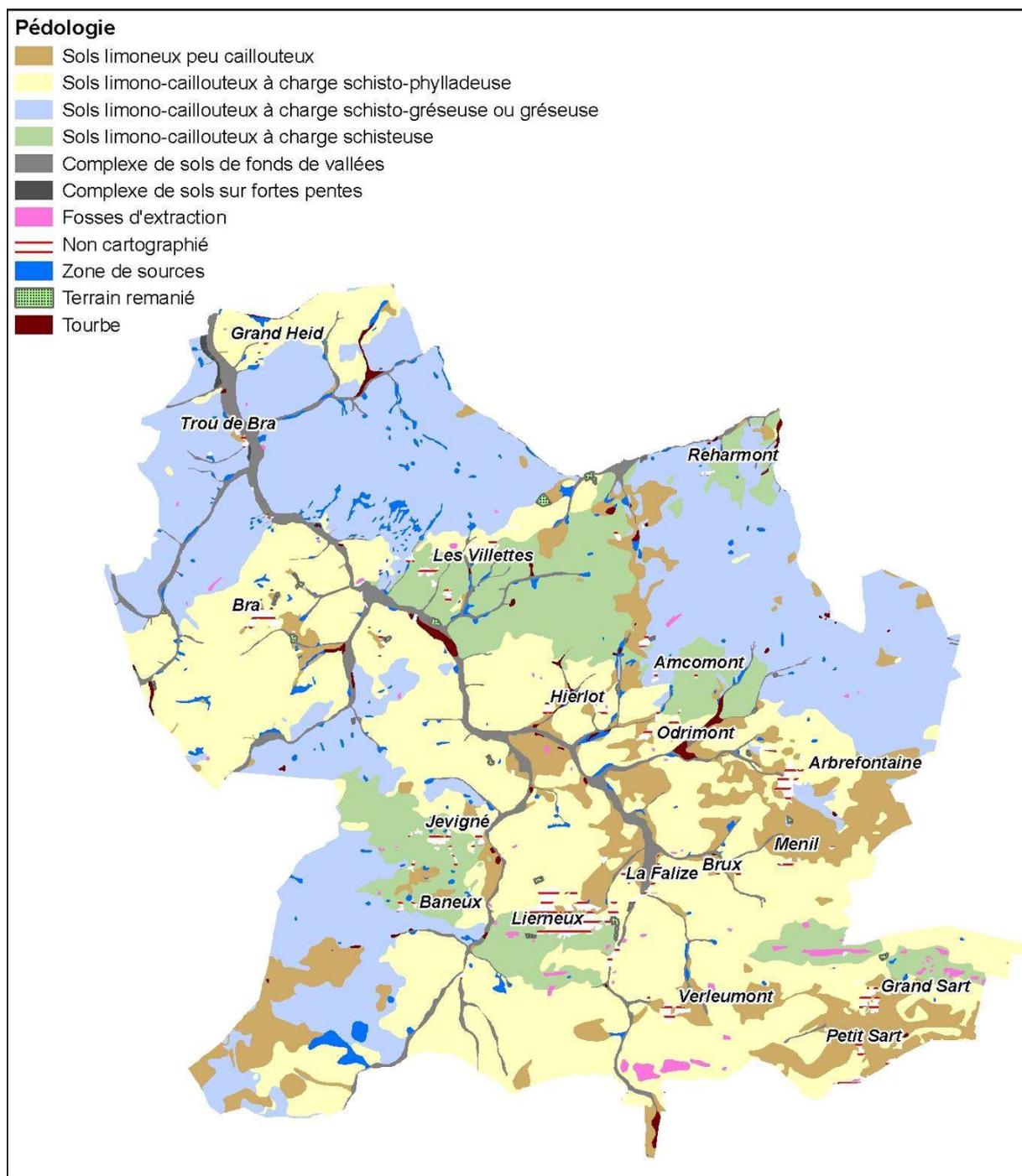


Figure 12 : Carte pédologique sur base de la carte numérique des sols de Wallonie, 2006 (origine : DGA, cartographie : JNC AWP)

### II.1.2.6 SYNTHÈSE

La commune de Lierneux s'étend sur 9.234 ha et s'inscrit dans la région de l'Ardenne du Nord-est. Son altitude varie de 262 à 622 mètres.

Le relief de la commune est fortement marqué par la Lienne, cours d'eau de première catégorie, et ses affluents. Le Sud de la commune présente un relief plus mollement ondulé dans lequel naissent la plupart des affluents de la Lienne, alors que le Nord de la commune est marqué par des vallées plus étroites et plus encaissées. 383 ha des versants de ces vallées sont classés en contrainte modérée des zones à risque d'éboulement et 2 ha sont classés en contraintes majeures.

La commune appartient au bassin versant de l'Amblève. La commune est peu concernée par des risques d'inondations par débordement des cours d'eau (aléa faible), mais est sujette à certains endroits précis à des coulées de boues ou d'eau dues à la concentration des eaux de ruissellement sur certains axes. La qualité des eaux est faible dû aux défauts d'épuration.

Lierneux se trouve dans la poche Sud du massif géologique de Stavelot. Le sous-sol de la région est essentiellement constitué de schistes, phyllades, quartzo-phyllades et quartzites divers. Le métamorphisme de ces différentes roches a également donné naissance au coticule (« pierre à rasoir »), roche ayant des propriétés abrasives remarquables, mais rare car seuls deux gisements sont présents dans le monde (Lierneux et Vielsalm).

L'extraction du schiste et celle du coticule sont donc pratiquées depuis plusieurs siècles à Lierneux. De nombreuses exploitations étaient répertoriées sur le territoire. Actuellement, deux carrières sont encore en activités : une de schiste au *Pont de Villettes* et une de coticule et de schiste au *Thier del Preu* à Sart (*Ardenne Coticule*).

Lierneux appartient à la région agricole herbagère de Liège. Plus de 90 % des sols de la commune sont des limons caillouteux à charge schisto-phylladeuse, schisto-gréseuse ou gréseuse. La teneur en argile y est faible et les réserves en eau également. Ces sols sont peu propices aux grandes cultures. C'est pourquoi on trouve majoritairement des prairies ou des cultures annuelles dans les zones où le sol le permet (« cuvette de Lierneux », proximité de Bra et Villettes) et des zones boisées sur les sols de moins bonne qualité.

### II.1.3 *Structure naturelle*

#### **Source(s) de données pour cette partie du rapport :**

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

Ardoise et Coticule en Terre de Salm, Service géologique de Belgique, 2007

[www.biodiversite.wallonie.be](http://www.biodiversite.wallonie.be) – Système d'informations sur la biodiversité en Wallonie

[www.lierneux.be](http://www.lierneux.be) - Site officiel de la Commune de Lierneux

[www.walsols.be](http://www.walsols.be) – Banque de données relative aux sols wallons potentiellement contaminés

Observations de terrain, JNC AWP

#### **But(s) de la recherche :**

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité et les paysages dignes d'intérêt.

Identifier les risques et menaces qui pèsent éventuellement sur le milieu naturel. Permettre l'intégration de ces dimensions dans les options de développement :

- Protection et respect des sites naturels intéressants ;
- Protection et régénération des paysages ;
- Amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- Mesures de (re)constitution d'un maillage écologique ;
- Etc.

#### **Carte(s) illustrant cette partie du rapport :**

**Carte n°3 « Structure naturelle »** (voir dossier *Annexes* p.17)

La détermination de ces zones particulières s'appuie sur une documentation théorique et une recherche pratique d'informations sur le terrain.

Les informations théoriques proviennent de différentes bases de données (*Natura 2000*, ADESA, *Karst wallon*,...), de l'analyse de cartes (planches géologiques, IGN, PPNC,...) et d'entretiens avec des personnes ressources (agent DNF, représentants d'associations de protection de la nature,...).

L'analyse de ces données permet de sélectionner les sites potentiels méritant des investigations de terrain pour en évaluer la qualité écologique et environnementale.

### II.1.3.1 SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE

Depuis la fin des années 70, plusieurs initiatives d'inventaire du patrimoine biologique wallon ont débouché sur des listes de *Sites de Grand Intérêt Biologique* (SGIB). Ces listes de sites majeurs sont indispensables pour organiser l'ossature du maillage écologique et établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Ces inventaires sont identifiés, éventuellement informatisés, structurés et réorganisés dans le cadre du programme SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) en Wallonie.

On peut définir les *Sites de Grand Intérêt Biologique* (SGIB) comme des unités géographiques homogènes (de 0.1 à plus ou moins 10 ha), généralement bien identifiables sur le terrain, qui ont un quelconque intérêt biologique. Cet intérêt biologique est motivé par la présence d'espèces ou d'habitats protégés, d'espèces ou d'habitats menacés ou même d'espèces ou d'habitats que les naturalistes jugent intéressants.

La commune de Lierneux compte 10 SGIB sur son territoire, décrits ci-dessous et localisés sur la carte n°3.

Le **Colanhan** est une imposante colline (565 m d'altitude) qui domine les sources de la Lienne, au sud du village de Verleumont. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la roche mère y est formée de phyllades très durs qui ont été exploités comme ardoises pendant des siècles. Ce site, totalement couvert par la zone *Natura 2000* « *Sources de la Lienne* » (voir ci-après), présente de nombreux intérêts, en particulier des points de vue géologique, géomorphologique, historique et paysager :

- Les excavations présentent des parois rocheuses aux expositions diverses, qui portent des groupements cryptogamiques<sup>25</sup> très contrastés avec des éléments héliophiles, sciaphiles, xérophiles ou hygrophiles ;
- Dans les milieux ombragés se développent deux espèces en très forte régression en Wallonie : le lycopode sélagine (*Huperzia selago*) en voie d'extinction en Belgique et le lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) en très forte régression suite à la disparition des landes ;
- Les eaux stagnant dans le creux de certaines fosses donnent lieu à la formation de microtourbières ou de micromarécages (*Carex nigra*, *Carex rostrata*, *Juncus acutiflorus*, *Eriophorum angustifolium*, *Sphagnum* spp,...) ;
- Les versants du Colanhan sont couverts par des taillis de chênes et de bouleaux, souvent tortueux ;
- Plusieurs de ces anciens taillis ont été remplacés par des pessières (*Picea abies*), présentant des clairières dans lesquelles le taillis de chêne et de bouleaux se régénère ;
- Les sous-bois sont constitués principalement de canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et de myrtille (*Vaccinium myrtillus*).

Comme nous le verrons dans le point suivant, le *Colanhan* est également reconnu comme *Réserve Naturelle Agrée*.

---

<sup>25</sup> Un végétal cryptogame se caractérise par des organes reproducteurs cachés ou peu apparents (lichens, champignons,...)



Figure 13 : butte de Colanhan (JNC AWP)



Figure 14 : lycopode sélagine



Figure 15 :  
lycopode en  
massue

La réserve des **Prés de la Lienne** se situe en aval de Lierneux (altitude 340 - 375 m), entre Hierlot et Lansival, sur des roches appartenant au *Salmien inférieur* (quartzophyllades et schistes). Ce site, constitué de prairies humides, de fragments forestiers, et de quelques haies, est traversé par la Lienne sur toute sa longueur. Il est entièrement inclus dans la zone Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne ». Trois ruisselets viennent s'y jeter en rive droite : le ruisseau d'Arbrefontaine, le ruisseau des Fagnoûles et le ruisseau des Pochay. Sur la rive gauche, le ruisseau de Groumont, plus important, vient gonfler la Lienne en aval de Hierlot. Le site présente un intérêt floristique et faunistique par la présence de :

- Divers groupements de prairies humides où l'on note la présence d'espèces très intéressantes telles que : le jonc filiforme (*Juncus filiformis*), le comaret (*Comarum palustre*), la véronique à écus (*Veronica scutellata*) et l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) ;
- Un groupement de géranium des bois (*Geranium sylvaticum*) accompagné de la gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius*) et de la raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) ;
- La cigogne noire se nourrissant dans les prés humides ;
- Le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux et le martin pêcheur sont fréquemment observés aux abords des cours d'eau ;
- La pie-grièche écorcheur, le bruant jaune, la locustelle tachetée, le traquet tarier, le bruant des roseaux, la rousserolle verderolle,... parcourent les prairies, les haies et les bosquets.

Les Prés de la Lienne sont reconnus comme Réserve Naturelle Domaniale dont l'accès est réglementé et les méthodes de gestion sont particulières.



Figure 16 : réserve naturelle des prés de la Lienne à Hierlot (JNC AWP)

L'**Aulnaie de la Lienne** se trouve le long de la Lienne, en contrebas de la route de Lierneux (N645), en aval des *pêcheries du Pont des Villettes*. Il est également inclus dans la zone *Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne »*. Il s'agit d'une boulaie sur tourbe d'une assez vaste superficie. On peut classer cette forêt dans la sous-association, à dominance de bouleau pubescent, de l'aulnaie oligotrophe.

La **Fondroûle** se trouve au sud-est de Bra, le long du ruisseau de la Follerie et de l'un de ses petits affluents, en rive gauche, au lieu-dit *la Fondroûle*. Il est totalement couvert par la zone *Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne »*. Le ruisseau de la Follerie prend naissance aux abords du village de Malempré et se jette dans la Lienne. C'est la partie aval du ruisseau, presque entièrement forestière, qui est la plus intéressante. Le petit affluent issu de *la Fondroûle* coule dans des prairies pâturées et des prés de fauche. A proximité de ces deux ruisseaux, on peut observer :

- Des lambeaux de prairies humides notamment à joncs (*Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*) et reines-des-prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- Des mares et bas-marais ;
- Des boulaies pubescentes, des saulaies (*Salix aurita*), une aulnaie ;
- Etc.

La **Vallée de Mierdeu** s'étend le long de la vallée du ruisseau de Mierdeu, affluent de la rive droite de la Lienne, qu'il rejoint à Trou de Bra. Il comprend une boulaie tourbeuse, une aulnaie et des prairies fangeuses. Ce SGIB est totalement couvert par la zone *Natura 2000 « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont »* (voir ci-après).

La **Fagne de la Crépale** se situe sur le flanc nord du *Plateau des Tailles*, à environ 1 km à l'est du village de Malempré, à la limite communale entre Manhay et Lierneux. Il est couvert par la partie lierneusienne du *site Natura 2000 « Fagne de la Crépale et prairies de Malempré »*. L'altitude y est comprise entre 540 et 580 m. De cette fange, s'écoule le ruisseau de Sonnari qui se jette dans le ruisseau de la Follerie lui-même affluent de la Lienne. La *Fagne de la Crépale* se caractérise par une vaste zone de lande tourbeuse entrecoupée par des essais infructueux de plantations de pin sylvestre. Ce site accueille encore une population de genévriers de plusieurs dizaines d'exemplaires dont c'est la seule population d'importance au plateau des Tailles. Parmi les autres espèces végétales, notons notamment la présence de la canneberge, de l'airelle, de la linaigrette vaginée, de la bruyère quaternée, de l'orchis des sphaignes, du genêt anglais, du rossolis à feuilles rondes et de la narthécie qui compose ici de vastes massifs. En ce qui concerne l'avifaune, ce site abrite l'engoulevent d'Europe, une espèce très menacée. Signalons aussi la présence de la pie-grièche grise, de la bécasse des bois ainsi que du casse-noix moucheté, qui nichent dans les boisements d'épicéas.

Les **Mares d'Arbrefontaine** sont situées sur le plateau dominant le village d'Arbrefontaine. Elles sont également couvertes en partie par le *site Natura 2000 « Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse »*. Ce site est constitué d'un ensemble de mares oligotrophes, de bas-marais acides et de landes humides cernés par de vastes pessières. On y retrouve notamment le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la bruyère quaternée (*Erica tetralix*), le jonc raide (*Juncus squarrosus*) et diverses espèces de sphaignes (*Sphagnum* spp.), ainsi que des papillons et libellules des tourbières. Ce site est également reconnu comme *Zone Humide d'Intérêt Biologique* (ZHIB).

La **Laide Fagne** (ou Souhy-Reharmont) se trouve au nord-est de Reharmont, à proximité de la limite communale, le long du ruisseau de la Laide Fagne. Elle est également couverte par le *site Natura 2000 « Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse »*. On y rencontre une boulaie tourbeuse à *Betula pubescens* dans laquelle évolue une très belle population du dryoptéris à crêtes (*Dryopteris cristata*), une fougère très rare en Wallonie. Le site renferme également de petits fragments de marais ainsi qu'une chênaie acidophile à luzule (*Luzula sylvatica*). L'intérêt ornithologique de l'endroit est souligné par l'observation plus ou

moins régulière d'espèces telles que la gélinotte de bois (*Bonasa bonasia*) et le grimpeur des bois (*Certhia familiaris*).

La **Carrière de Bergifa** est établie dans la *vallée de la Lienne*, à une centaine de mètres à l'est du *Pont de Villettes*. La falaise rocheuse, en dalle inclinée et irrégulière, est exposée vers le Sud-est et est donc globalement bien ensoleillée. Au niveau faunistique, la coronelle y a été observée dans les années 1980. On y observe également des orthoptères rares en *Ardenne* (*Gomphocerippus rufus*, *Metrioptera bicolor*) et l'abeille protégée *Anthidium punctatum*.

### Au Rond Buisson

## II.1.3.2 ZONES NATURA 2000

*Natura 2000* est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur base de deux directives européennes, la *Directive 79/409* concernant la conservation des oiseaux sauvages qui définit les *Zones de Protection Spéciale (ZPS)* et la *Directive 92/43/CEE* appelée directive « *Habitats* » ou « *Faune-Flore-Habitats* », qui définit les *Zones Spéciales de Conservation (ZSC)*. La première directive concerne uniquement les oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Conformément à ses obligations découlant du droit européen, la *Région wallonne* a sélectionné et proposé à la Commission un réseau de 239 sites *Natura 2000*, couvrant une superficie de 220.828 ha, soit environ 13 % du territoire wallon.

Le territoire communal de Lierneux possède 6 zones appartenant au réseau *Natura 2000* qui couvre environ 670 ha, soit un peu plus de 7 % du territoire communal.

Zone Natura 2000	ZPS Directive « Oiseaux »	ZSC Directive « Habitats »
<i>Fagne de la Gotale</i> et affluents du Ruisseau de Chavanne	X	X
<i>Vallée de la Lienne</i> et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont	X	X
<i>Haute vallée de la Lienne</i>	X	X
<i>Fagne de la Crépale</i> et prairies de Malempré	X	X
<i>Sources de la Lienne</i>	X	X
<i>Mardelles d'Arbrefontaine</i> et Vallons fangeux de Fosse	X	X

### a. Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 177,6 ha dont 101 ha sont situés sur Lierneux. Ce site comprend deux entités distinctes : la *Fagne de la Gotale* et la vallée encaissée

du ruisseau de Chavanne, au nord de Vaux-Chavanne, qui regroupe des milieux alluviaux (ouverts ou forestiers) et quelques forêts de versant (fortement enrésinées).

Il s'agit d'un milieu humide comprenant notamment des prairies de fauches et des pâtures du Molinion actuellement fauchées ou pâturées, exceptionnellement bien conservées et remarquables sur les plans botanique et entomologique. On peut noter la présence d'une station d'épipactis des marais (*Epipactis palustris*), sans doute actuellement la seule de tout le district Ardennais. On note également la présence de milieux ouverts alluviaux intéressants et propices à la pie-grièche écorcheur et au martin-pêcheur, ce qui accentue la qualité des lieux.

Cependant, la recolonisation ligneuse des prairies semi-naturelles, l'enrésinement des fonds de vallée et des zones fangeuses, ainsi que l'omniprésence des pessières aux alentours ont tendance à modifier les qualités biologiques du site.

### **b. Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont**

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux, Manhay, Stoumont et Trois-Ponts et couvre une superficie totale de 228 ha (dont 31 ha sur Lierneux). Il comprend notamment le *Site de Grand Intérêt Biologique* de la *Vallée de Mierdeu* (voir point II.1.3.1).

Il regroupe essentiellement des zones forestières mais également des zones de tourbières en fond de vallée. Ce site abrite plusieurs espèces d'oiseaux mentionnées dans la *Directive oiseaux* (Directive CEE/79/409), qui font donc l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Ces espèces sont la cigogne noire, le martin-pêcheur d'Europe, la bondrée apivore et le pic noir.

Cette zone permet aussi la conservation de plusieurs espèces animales et végétales protégées telles que le nacré de la Canneberge, le damier athalie, l'orchis tacheté, le trèfle d'eau ou encore la sphaigne.

L'enrésinement des fonds de vallée, le creusement d'étangs et le drainage des zones tourbeuses constituent une menace pour ces écosystèmes.

### **c. Haute vallée de la Lienne**

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 384 ha (dont 377 ha sur Lierneux). Il correspond au tracé du lit majeur de la Lienne entre Souverain-Bra et Lierneux. Il englobe trois SGIB : *les Prés de la Lienne*, *l'Aulnaie de la Lienne* et *la Fondroûle*.

Comme on l'a vu dans le point précédent (point II.1.3.1), les prairies semi-naturelles de la *Haute Lienne* sont d'un grand intérêt paysager, écologique, botanique et zoologique. Elles sont les témoins d'anciennes pratiques agro-pastorales. On remarque la présence du martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de la rivière, de la pie-grièche nicheuse dans les prairies de fauche et du chabot, indiquant par sa présence une très bonne qualité du cours d'eau.

Certains facteurs tels que la pollution de la Lienne, la modification du profil des berges lors de travaux hydrauliques, la suppression de la végétation rivulaire et des perchoirs, propices au martin-pêcheur, pour la pêche, ainsi que l'envahissement des zones ouvertes (prairies de fauche abandonnées) par les massifs de buissons feuillus, tendent à détériorer la *Haute vallée de la Lienne*.

**d. Fagne de la Crépale et prairies de Malempré**

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 175,6 ha, dont 41 ha sont situés sur le territoire de Lierneux. Le site se compose de deux entités bien distinctes situées de part et d'autre du village de Malempré : la *Fagne de la Crépale* située à l'est du village, sur Lierneux, et les prairies humides situées à l'Ouest, en dehors du territoire communal.

La *Fagne de la Crépale* est également reprise comme *Site de Grand Intérêt Biologique* (SGIB). Les caractéristiques environnementales de ce site ont donc déjà été décrites au point II.1.3.1.

Le drainage et l'enrésinement des prairies humides, l'embroussaillage et la recolonisation forestière, ainsi que la modification des pratiques agricoles sont autant de facteurs susceptibles d'apporter des transformations au site.

**e. Sources de la Lienne**

Ce site se situe sur les communes de Lierneux et Vielsalm, et couvre une superficie de 199 ha. Les 73 ha sur Lierneux couvrent notamment la colline de Colanhan, reprise comme SGIB.

Ce site se caractérise donc par de grandes collines anciennement exploitées pour les ardoises et les moellons de phyllade. La présence de zones humides aux sources de la Lienne et de monticules de déblais colonisés par une lande à bruyère, caractérisent la zone. Il existe aussi des mares d'eaux stagnantes dans les excavations abritant des micro-tourbières et micro-marécages (voir description de la faune et de la flore au point II.1.3.1).

La plantation de résineux sur les terrains en forte pente et les fonds humides a fragilisé l'équilibre naturel du site.

**f. Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse**

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux, Trois-Ponts et Vielsalm, et couvre une superficie de 216 ha (47 ha sur Lierneux).

Les *Mardelles* regroupent trois vallées de petits ruisseaux typiquement ardennais, traversant un plateau essentiellement tourbeux, au sud-est de Basse-Bodeux. Le site est constitué d'un ensemble de mares oligotrophes, de bas-marais acides et de landes humides cernées par de vastes pessières. Deux SGIB sont inclus dans ce site : les *Mares d'Arbrefontaine* et la *Laide Fagne* au Nord-est de Reharmont (voir point II.1.3.1).

### **II.1.3.3 RESERVES NATURELLES DOMANIALES, AGREES ET PRIVEES**

Une *Réserve Naturelle Domaniale* est une aire protégée, érigée par le Gouvernement sur des terrains appartenant à la *Région wallonne* pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin. Une *Réserve Naturelle Domaniale* peut être intégrale (aucune gestion n'y est exercée) ou dirigée (elle est gérée au moyen d'un plan de gestion).

Une *Réserve Naturelle Agréée* est une zone protégée, gérée par une personne physique ou morale autre que la *Région wallonne* et reconnue (agréée) par le Gouvernement, à la demande du propriétaire du terrain et avec l'accord de l'occupant. Une *Réserve Naturelle Agréée* peut également être intégrale ou dirigée.

La commune de Lierneux compte deux *Reserves Naturelles Domaniales* sur son territoire dont les caractéristiques écologiques ont déjà été expliquées ci-dessus (SGIB et *Natura 2000*) :

- La *Réserve des Prés de la Lienne* couvre une superficie d'environ 61 ha ;

- Une partie de la *Réserve Naturelle du Plateau des Tailles* dont environ 30 ha sont situés sur la commune de Lierneux (correspondant au SGIB de la *Fagne de la Crépale*).

La seule *Réserve Naturelle Agréée* est la *Réserve Naturelle de Colanhan*. Elle couvre une superficie d'environ 11 ha et est gérée par l'asbl *Ardennes & Gaume*.

Trois autres sites sont considérés comme *Réserves Naturelles Privées* :

- Ês Sâsseu (0,5 ha) ;
- Pont du Hé (0,3 ha) ;
- Souhy-Reharmont ou SGIB de la Laide Fagne (0,7 ha).

#### **II.1.3.4 BIOTOPES RENCONTRES**

##### **a. Fonds de vallées, cours d'eau et autres zones humides**

Les zones humides sont des écosystèmes parmi les plus riches au monde. Elles présentent généralement une flore diversifiée et constituent un milieu accueillant pour la faune terrestre et aquatique.

A Lierneux, toute la *Vallée de la Lienne*, et certains de ces affluents, présentent des biotopes intéressants. Certains sont d'ailleurs repris en *Réserves Naturelles*, en *Sites de Grand Intérêt Biologique* ou en *zones Natura 2000* et sont décrits dans les paragraphes précédents.



Figure 17 : Vallée de la Lienne à proximité du Pont de Villettes

De plus, Lierneux possède un site classé reconnu comme *Zones Humides d'Intérêt Biologique* (ZHIB). Il s'agit d'une étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté du Ministre ayant la conservation de la nature dans ses attributions, sur avis du *Conseil Supérieur Wallon*

de la Conservation de la Nature. A Lierneux, il s'agit des Mares d'Arbrefontaine qui ont déjà été décrites dans les points précédents.

### b. Arbres, haies et zones boisées

Les surfaces boisées couvrent 4.457 ha, soit plus de 50 % du territoire communal. Parmi celles-ci, environ 296 ha sont classés en zone Natura 2000 et 973 ha bénéficient du régime forestier<sup>26</sup>.

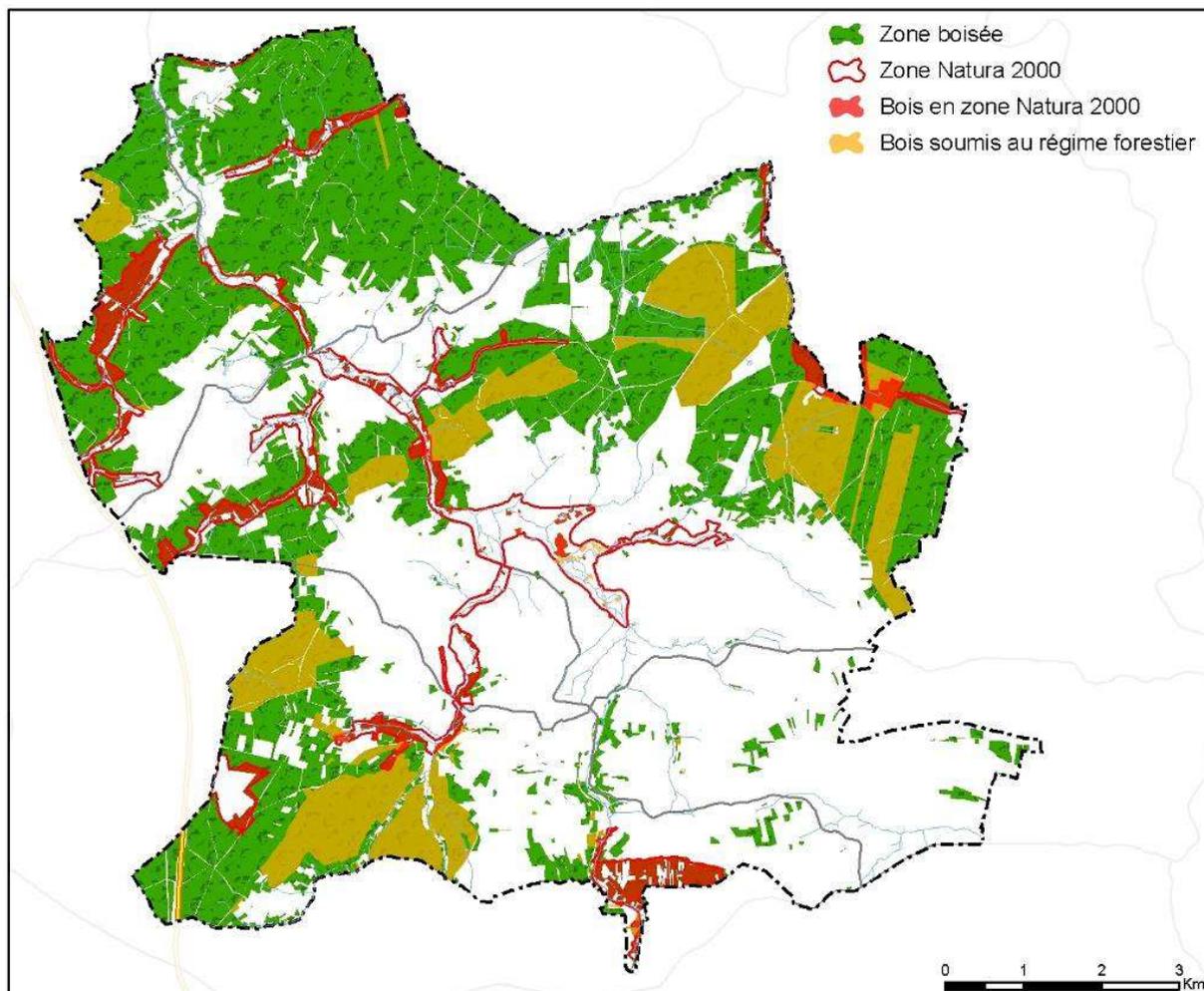


Figure 18 : Localisation des bois, bois soumis et zone Natura 2000 (SPW-DGARNE, Cartographie JNC AWP)

Les massifs boisés sont surtout localisés dans le Nord de la commune, en fonction du type de sol et de sous-sol rencontré, comme on l'a vu dans les chapitres précédents.

La grande majorité (66,5%) des massifs boisés de la commune sont uniquement composés de résineux, en grande partie d'épicéa, accompagnés de pin sylvestre et de douglas. Les principales essences de feuillus sont l'érable, le hêtre, le bouleau, l'aulne, etc.

<sup>26</sup> Le régime forestier découle du nouveau Code forestier en application depuis le 12 septembre 2008 (découlant de l'ancien Code forestier de 1854).

La commune compte également plus de 70 arbres remarquables sur son territoire<sup>27</sup>, dont les espèces sont principalement le chêne pédonculé, le hêtre commun, le frêne commun, le tilleul à grandes feuilles, l'érable sycomore ainsi que quelques résineux (if, mélèze et pin). Parmi ceux-ci, soulignons la présence à Trou de Bra d'un chêne âgé de 600 ans.

### c. Parcs

L'entité ne compte aucun parc reconnu comme tel au plan de secteur. On citera néanmoins le parc public « *Val de Meuse* », aux abords du Vicinal, à Lierneux. Celui-ci comprend une drève de résineux, assez âgée, et quelques feuillus.



Figure 19 : Parc Val de Meuse à Lierneux (JNC AWP)

Le *Centre Hospitalier Spécialisé* est implanté dans un parc en partie boisé de 32 ha, qui présente différentes espèces de feuillus et de résineux.



Figure 20 : Parc du CHS ([www.globalview.be](http://www.globalview.be))

<sup>27</sup> La liste complète des arbres et haies remarquables de Lierneux est reprise à l'annexe n°5.

D'autres parcs privés sont également présents sur la commune. Citons notamment le parc du *Château d'Amcômont* et le parc privé de la rue Plenne Souû.

#### d. Carrières et parois rocheuses

Les carrières représentent généralement des milieux de substitution pour plusieurs espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles rassemblent des éléments caractéristiques et importants au niveau qualitatif du réseau écologique.

Les groupements végétaux colonisant les grandes parois rocheuses, sont principalement composés de mousses et de lichens, tel que celui formant de grandes taches jaunes très visibles (*Chrisothyx chlorina*). Sur les petits gradins et les rares fissures de ces affleurements, ce sont principalement des espèces des pelouses naturelles acidophiles et des landes qui y trouvent refuges, comme la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et la bruyère (*Calluna vulgaris*), ainsi que quelques bouleaux verruqueux et chênes pédonculés rabougris.



Figure 21 : *Chrisothyx chlorina* présent sur des roches situées rue du Centre à Lierneux (JNC AWP)

Au pied de ces parois, se côtoient parfois d'énormes blocs de phyllades et des accumulations de plaques plus petites résultant à la fois des déchets des exploitations anciennes et des éboulements naturels. Les végétations présentes dans ces milieux ne sont pas très diversifiées. Seuls les groupements lichéniques et bryologiques (mousses, hépatiques) s'avèrent être d'une richesse exceptionnelle grâce aux conditions écologiques de ces sites. L'altitude élevée, la fraîcheur, le caractère acide et oligotrophe des roches et la présence de sels métalliques dans ces roches confèrent la particularité de ces endroits.

Outre l'intérêt fongique et botanique, les carrières de Lierneux constituent également des sites ornithologiques de grand intérêt. On y trouve par exemple le busard Saint-Martin, le grimpeur des bois, la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre...

A défaut de mettre en place des plans de gestion pour les sites accueillant une flore et/ou une faune rare, ces milieux évolueront naturellement vers un reboisement et une uniformisation du milieu aux dépens des espèces caractéristiques de ces sites ouverts et minéraux.

Deux Réserves Naturelles : *Bergifa* et *Colanhan*, ainsi que les carrières en activité et les anciennes carrières.

### **II.1.3.5 SENSIBILISATION ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Peu de démarches de grande envergure sont initiées par la Commune en matière d'environnement, il n'y a pas de PCDN et la première *Opération de Développement Rural* n'a pas entrepris d'action dans ce sens. L'Administration communale ne compte pas d'éco-conseiller. Elle poursuit néanmoins des programmes de tailles plus modestes et qui touchent plus directement la population.

Le bulletin communal d'informations, « *Commune Infos* » est régulièrement **utilisé** comme support pour la sensibilisation environnementale permanente dans de nombreux domaines : compostage, tri des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, propreté des lieux publics, ...

#### **a. Convention Combles et clochers**

La *Convention « Combles et clochers »* vise à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aménager ou de protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux protégés en Wallonie.

La commune de Lierneux a signé la *Convention Combles et clochers* le 28 janvier 2004. Sept églises sont concernées par les aménagements : celles des villages de Sart, Verleumont, Lierneux, Jevigné, Arbrefontaine, Villettes, Bra et Trou de Bra.

#### **b. Convention Bords de route**

Lierneux a signé la *Convention « Gestion des bords de route »* (fauchage tardif) le 30 mai 1995. Les bords de routes participent au maillage écologique à travers toute la Wallonie. Le fauchage intensif, pratiqué durant de nombreuses années, favorise le développement des végétaux se multipliant par les racines, cette couverture végétale maintient les bords de routes dans un aspect vert et net, mais réduit la biodiversité. Le fauchage tardif permet au contraire la création de zones de refuges pour la faune et la flore sauvages. Les différentes floraisons alors présentes constituent des milieux attractifs pour de nombreux insectes. Ils constituent également des aires d'abri et de reproduction pour de nombreux autres animaux (campagnols, mulots, hérissons...).

Cette opération permet donc d'étendre le maillage écologique. A Lierneux, environ 130 km de voiries communales sont concernées.

La fauche s'effectue deux à quatre fois par an, selon les zones concernées, avec une hauteur de coupe de 10 cm minimum et sur une seule largeur de lame.

#### **c. Participation à la semaine de l'arbre**

Depuis plusieurs années, la Commune dépose une candidature de participation à la "*Semaine de l'Arbre*" et organise une opération de distribution de jeunes plants d'arbres lorsqu'elle est retenue parmi les institutions participantes.

#### **d. Contrat de rivière**

La Commune est partie prenante au sein du *contrat de rivière de l'Amblève* et de ses affluents, signé le 16 décembre 2005. Chaque année la Commune, en collaboration avec l'équipe du CR, organise un ramassage des déchets le long des berges des cours d'eau, ainsi que plusieurs opérations de gestion d'espèces invasives.

### e. Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales ont vu le jour en même temps que la réforme de la *Politique Agricole Commune* de 1992. Ce sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans et va au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Le programme agro-environnemental se répartit en 11 méthodes divisées en 5 axes :

- Eléments du maillage écologique ;
- Prairies ;
- Cultures ;
- Approche globale à l'échelle de l'exploitation ;
- Animaux<sup>28</sup>.

### f. Associations actives dans le domaine de l'environnement

*La Trientale* est une section du *Cercle des Naturalistes* de Belgique active depuis plus de 25 ans. Le champ d'activités de cette asbl se centre principalement sur le *Plateau des Tailles* et ses environs. Son objectif est la sensibilisation au monde de la nature, à sa découverte et à sa protection. Ses activités sont animées par plus de trente guides bénévoles. *La Trientale* compte également une équipe de *Rangers* qui travaille à la gestion de divers aspects environnementaux. Ces *Rangers* sont rattachés à l'*Atelier protégé des Hautes Ardennes* : l'activité répond à une valorisation sociale de la personne handicapée et à un développement de ses compétences.

Depuis 1996, *la Trientale* a créé un groupe spécialement pour les jeunes, « *les Curieûs Bokêts* », dans le but de réunir et mener des actions concrètes pour les enfants, de 6 à 12 ans, désireux de mieux connaître leur environnement.

Sur la commune de Lierneux, *la Trientale* gère deux *Réserves Naturelles Privées* :

- *Ês Sâsseu* (0,5 ha) ;
- et *Pont du Hé* (0,3 ha) à Odrimont, le long du ruisseau d'Arbrefontaine.

La section régionale *Ourthe-Ambève* de *Natagora* organise également des activités de découverte et de sensibilisation au patrimoine naturel de la région.

### g. Plan Maya – Cimetières nature

La Commune s'est inscrite dans une démarche de protection de son environnement avec des mesures concrètes, définies par le *Plan Maya* : des semis de fleurs et plantations mellifères, sensibilisation de la population, réduction des pesticides, etc. En 2016, pour la sixième année d'actions, la commune s'est également ralliée au projet « *Cimetières nature* ». A noter aussi que les services ouvriers n'utilisent plus aucun pesticide. L'objectif *zéro pesticide* a d'ailleurs été atteint en 2019.

---

<sup>28</sup> Site de NATAGRIWAL : <https://www.natagriwal.be/>.

#### **h. Pôle de Gestion Différenciée**

Ensuite, Lierneux s'est attaché les services du *Pôle Wallon de Gestion Différenciée* par une 1<sup>ère</sup> convention de partenariat de 2 ans. Un plan de gestion différenciée des espaces verts a ensuite défini des méthodes d'entretien adaptées pour tous ces espaces, en tenant compte des spécificités de chaque endroit et des moyens humains disponibles.

#### **i. POLLEC 2**

Lancée en mars 2015, la campagne POLLEC vise à aider les Communes et groupements de Communes wallonnes à élaborer et à concrétiser une *POLitique Locale Energie Climat*. Concrètement, cette initiative wallonne animée par l'APERe permettra à des Communes, dont fait partie Lierneux, de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un *Plan d'Acteur en faveur de l'Energie Durable* (PAED) dans le cadre de leur adhésion à la *Convention des Maires*.

L'APERe met à disposition une série d'outils pour les institutions sélectionnées comme :

- Cahier des charges pour le recours à une expertise externe ;
- Liste de bureaux d'études et associations pour ce type de mission ;
- Modèle de PAED ;
- Bilan CO2 communal de la DGO4 ;
- Outil d'évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques (AWAC) ;
- Outil « Etat des lieux » ;
- Outil « Stratégie » ;
- Outil « PAED » ;
- Outils de sensibilisation et d'accompagnement<sup>29</sup>.

#### **j. Stratégie wallonne de développement durable**

Adopté en juillet 2016, la deuxième *Stratégie Wallonne de Développement Durable* a mis l'accent sur :

- La satisfaction des besoins et l'amélioration de la qualité de vie en Wallonie aujourd'hui, demain et dans le reste du monde ;
- Le changement des modes de consommation et de production en matière d'alimentation, d'énergie et de ressources de façon à rendre la Wallonie plus résiliente, à y créer des emplois locaux, à diminuer ses impacts négatifs sur l'environnement et à générer une prospérité mieux partagée.

La stratégie se base sur un décret et s'articule autour de 4 chapitres :

- Vision à long terme : l'avenir que nous voulons en Wallonie ;
- Diagnostic des acquis et défis ;
- Objectifs à court et moyen termes ;
- Plan d'actions avec des mesures concrètes devant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable portant sur des domaines d'actions variés comme l'alimentation, l'énergie, les ressources, l'information et la sensibilisation, l'éducation et la recherche, etc<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Source : <http://www.apere.org>.

<sup>30</sup> Source : <http://www.wallonie.be/fr/strategie-wallonne-de-developpement-durable>.

### II.1.3.6 RISQUES ET MENACES POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT

#### a. Appauvrissement de l'écosystème

La biodiversité dépend directement de la variété des écosystèmes qui composent un espace particulier ainsi que des relations, trophiques et géographiques, existant entre eux. Plusieurs facteurs menacent la qualité de la biodiversité lierneusienne dont :

- Le développement non contrôlé d'espèces invasives (phénomène généralisé en Wallonie) ;
- La diminution de la superficie et de la qualité des zones humides ;
- La dégradation de la qualité des eaux courantes de surfaces.

La présence d'une végétation invasive a été constatée en plusieurs endroits et est prise en charge par le contrat de rivière :

- Le long de la Lienne ;
- Le long du ruisseau de la Fondroulle ;
- Etc.

Cette végétation non indigène, qui se développe principalement sur des talus de bords de routes ou de chemins non entretenus, a un impact négatif sur le biotope local car elle le banalise (diminution de la biodiversité). Cet appauvrissement est relativement rapide car les espèces invasives possèdent une capacité de prolifération (reproduction végétative) supérieure à celle des autres végétaux.

L'expansion des *Renouées du Japon* se fait à partir de rhizomes. Il existe des risques d'expansion vers d'autres sites en cas de broyages des plantes et d'exportations des déchets végétaux, ainsi qu'en cas d'évacuation de terres ayant porté des *Renouées du Japon* (travaux de terrassement). Il sera donc nécessaire d'accorder une attention à ces phénomènes, notamment au travers des travaux d'entretien assurés par la Commune et lors des différents travaux de terrassement.

Deux types de luttes sont actuellement préconisés ; il s'agit de mesures pratiquées dans l'urgence car cette problématique et d'autres moyens de lutte sont étudiés au *Laboratoire d'Ecologie des Prairies des Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux* :

- La première consiste en un traitement plusieurs fois répété aux herbicides, en la pose d'une bâche de plantation sur la zone et la replantation d'une végétation indigène et résistante pour couvrir la zone (aubépines,...) ;
- La seconde consiste en un fauchage régulier des plants afin d'épuiser la plante. Dans ce cas aussi il faut veiller à replanter rapidement la zone touchée.

La *Renouée du Japon* ainsi que la *Balsamine de l'Himalaya* prennent de plus en plus de place sur les berges des cours d'eau. Elles sont envahissantes en été et disparaissent en hiver, ce qui fragilise les berges et les soumet à l'érosion.

Les **castors**, réintroduits en Ardennes il y a quelques années, peuvent nuire également à l'équilibre écologique. Ceux-ci sont présents à plusieurs endroits dans la *vallée de la Lienne* (près de la *Pêcherie du Pont de Villettes*, dans le ruisseau de la Follerie,...). Ils provoquent notamment les dégâts suivants :

- Coupe d'arbres à proximité des cours d'eau ;
- Augmentation du niveau d'eau (jusqu'à 30 cm) pour permettre le transport de leurs bois ;
- Construction de barrages infranchissables pour la truite ;
- Modification de la température de l'eau par le réchauffement des étendues d'eau en amont des barrages.

Le **raton laveur** fait également partie des espèces dites non indigènes. Ce mammifère carnivore est devenu un objet de préoccupation important au cours de ces dernières années. Les fonds de vallées forestiers constituent son habitat préférentiel bien que dans d'autres pays où sa densité est élevée, il s'adapte sans complexe aux zones urbaines (parcs, cimetières, jardins de particuliers...). Pour se nourrir, il semble être relativement opportuniste, saisissant dans les cours d'eau ou sur la terre ferme, les végétaux et les proies les plus disponibles.

Ses mains habiles aident l'animal à laver certains aliments avant de les consommer, d'où son nom. Mais cette agilité lui permet aussi de grimper facilement aux arbres et d'y saisir ses proies avec souplesse<sup>31</sup>.

La dégradation que subissent des espaces présentant un intérêt écologique constitue une autre problématique préoccupante pour la richesse et la qualité de l'environnement. A Lierneux, les zones humides sont des espaces vulnérables. Elles sont notamment sujettes à **l'assèchement du sol par des plantations d'épicéas**, à des **remblais non autorisés**, à des **dépôts sauvages d'immondices ou de déchets verts en bordure de ruisseau**, au **piétinement des berges par les animaux**, etc. Les endroits les plus concernés sont :

- La Réserve des Prés de la Lienne ;
- La Fagne de la Crépale sur le Plateau des Tailles ;
- Etc.

Les eaux courantes de surface reçoivent des **rejets d'eaux usées** et des **résidus aqueux d'exploitations agricoles**. Ces eaux polluées qui inondent, en cas de crue, les parties basses des *vallées de la Lienne* et de ses affluents provoquent un phénomène d'eutrophisation<sup>32</sup>. Ce problème est notamment observé dans la *Réserve des Prés de la Lienne*.

Enfin, il n'existe pas de répertoire d'élevages intensifs ni d'industries polluantes sur le sol communal.

### **b. Risques liés à l'activité économique**

La SPAQuE<sup>33</sup> (pôle d'expertise de la *Région wallonne* en matière de gestion des sols pollués) a établi une banque de données des sites potentiellement contaminés (*Walsols*). Toutes les informations de cet inventaire ne sont pas toujours validées (visites, études,...) mais le fait d'être répertorié est une indication sur la possible pollution d'un site.

En 2016, la SPAQuE ne répertoriait à Lierneux qu'un seul site (décharges et friches industrielles) qualifié « d'anciens sites d'activités économiques ». : le site des *Ateliers de réparation Société Nantionale des Chemins Vicinaux (rue de la Gare à Lierneux)*, qui a été réhabilité dans le cadre de la première ODR en un espace de rencontres et de loisirs, aujourd'hui appelé « *Le Vicinal* ». La phase II concerne la réhabilitation de la *Maison du chef de Gare*, voisine, qui faisait également partie des fiches-projets du premier PCDR de 2008. Les travaux de mise hors eau, de dépollution du sol et de transformations intérieures y sont encore en cours.

Un circuit de moto-cross est présent à Lierneux, plus exactement à la *Plaine des Longs Sarts*. Ce dernier avait reçu une autorisation provisoire de 5 ans à dater du 06.08.2014. En 2022, le dossier concernant la création d'un circuit permanent de motocross au même lieu-dit, *Longs Sarts*, à une encâblure de la commune de Vielsalm, est revenue à la une de l'actualité. Une enquête publique à cet effet a d'ailleurs débuté début novembre 2022. Elle vise « *l'exploitation d'un circuit permanent pour motos tout-terrain thermiques et électriques, l'organisation d'entraînements un jour sur deux et de compétitions. Le dossier, accompagné d'une étude d'incidences est*

<sup>31</sup> Source : <http://biodiversite.wallonie.be>.

<sup>32</sup> Modification et dégradation d'un milieu aquatique, liées en général à un apport exagéré de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques.

<sup>33</sup> Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement.

*d'ailleurs consultable* ». La Commune n'a pas encore tranché sur ce sujet : « *Nous attendons la fin de l'enquête publique et l'analyse de la CCATM avant de nous positionner. Le dossier suivra lors son parcours administratif* ».

Deux forages de puit géothermique ont également été effectués.

Concernant les permis d'environnement et permis unique de classe 1 et 2, la Commune avait en tout délivré entre 2007 et 2015 un total de 25 autorisations, pour un seul en 2016 : *Exploitation d'un centre de tri/regroupement de déchets inertes et terres saines à Lierneux, Point du Jour, 8 – (zone artisanale) – Sprl FG Construction*.

Notons également la société *EDF Luminus* qui, après une étude d'incidences, a mis sur pied en 2019 son projet de création de parc éolien de 6 éoliennes de 140 m de haut à Odrimont, en lieu-dit forestier (une première en Belgique) « *Lambiester* » (propriété communale).

### c. Loisirs verts

Les activités de « loisirs verts » se sont développées au cours des dix dernières années. La randonnée pédestre et cycliste est fort pratiquée dans la commune et on remarque l'abandon d'emballages de nourriture le long des chemins et à proximité des aires de pique-nique.

La pratique de la moto verte et du quad est également très dommageable pour la couche de sol superficiel, la qualité des chemins et sentiers, et la végétation bordant les chemins, très vulnérable aux débordements de ces engins. Cette problématique est bien plus prépondérante en condition humide.

## II.1.3.7 SYNTHÈSE

Lierneux possède un patrimoine naturel très riche et diversifié : 10 *Sites de Grand Intérêt Biologique*, 7,2 % du territoire communal repris en *zone Natura 2000*, 2 *Réserves Naturelles Domaniales*, 1 *Réserve Naturelle Agréée* et 3 petites *Réserves Naturelles Privées*.

Les fonds de vallées, comme la *Réserve Naturelle des Prés de la Lienne* et les zones tourbeuses représentent les biotopes les plus riches et les plus sensibles de la commune. Tandis que les zones boisées sont largement appauvries par la plantation massive de conifères.

Les sites des anciennes carrières constituent également un milieu d'intérêt, propice au développement des mousses et des lichens ainsi qu'un habitat pour une flore et une faune spécifiques.

La Commune n'a pas initié de démarche de grande envergure en faveur de l'environnement mais poursuit néanmoins des programmes de taille modeste comme le *Contrat de Rivière de l'Amblève*, les *Conventions « Bords des routes »* et « *Combles et clochers* », les mesures agro-environnementales, la « *Semaine de l'arbre* » et l'*Opération « Rivières et communes propres »*. Deux associations sont enfin actives dans le domaine de l'environnement sur la commune : la *Trientale* et *Natagora*.

Plusieurs menaces pèsent sur la qualité des biotopes locaux. Le développement non contrôlé des espèces invasives (*Renouée du Japon*, *Balsamine de l'Himalaya*, etc.), la diminution de la superficie et de la qualité des zones humides, la recolonisation des milieux par des résineux et la dégradation de la qualité des eaux de surface sont des éléments qui induisent un appauvrissement des écosystèmes.

Enfin, six premières éoliennes gérées par *EDF Luminus* ont vu le jour sur le territoire communal en 2019 (*Lambiester*). Lierneux s'ouvre donc aux énergies alternatives.

**II.2.1 Structure paysagère**

**Source(s) de données pour cette partie du rapport :**

Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004  
Résultats de l'analyse paysagère du Plan de secteur de Stavelot-Malmédy-Saint-Vith, ADESA, septembre 1996  
Observations de terrains, JNC AWP

**But(s) de la recherche :**

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan paysager.

Permettre l'intégration de ces dimensions dans les objectifs de développement tels que la protection et la régénération des paysages.

**Carte(s) illustrant cette partie du rapport :**

Schémas dans le corps du texte.

Le paysage ordinaire constitue la trame de l'identité territoriale d'une région :

- Culturellement, il garde des empreintes de l'histoire et du folklore local ;
- Environnementalement, certains éléments constitutifs participent au réseau écologique ;
- Urbanistiquement, il évolue au fil des opérations d'aménagement du territoire, que ce soit pour de l'habitat, des éléments de communication ou d'activité économique ;
- Socialement, il est accaparé au moins par tous les loisirs d'extérieur.

Il est donc, aujourd'hui, considéré comme un élément important de la qualité de vie des populations.

La notion de paysage est complexe car elle prend en compte à la fois des éléments physiques presque immuables (nature du sol et du sous-sol, relief, réseau hydrographique, climatologie, végétation), des éléments physiques relativement variables dans le temps (type de culture, d'urbanisation, de réseau viaire,...) et des éléments subjectifs liés à l'observateur et au point d'observation. Enfin le paysage, d'apparence figée, possède une histoire, une dynamique dont la connaissance permet une meilleure compréhension de sa structure actuelle.

Après avoir été sensibilisé aux différentes menaces pesant sur le paysage, les autorités publiques essayent de se donner les moyens de gérer efficacement cette problématique. La convention européenne du paysage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2004, apporte une nouvelle approche de la notion en la définissant comme « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette définition apporte deux dimensions nouvelles : la prise en compte des actions humaines et l'intérêt potentiel pour différents types de paysages (exceptionnels ou pas) à condition qu'ils soient représentatifs. Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, l'étude des structures paysagères est donc en pleine évolution.

### II.2.1.1 DESCRIPTION DU PAYSAGE LOCAL

Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, un travail, réalisé par la *Conférence Permanente du Développement Territorial* (CPDT<sup>34</sup>), a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 territoires paysagers. Un territoire paysager est défini par l'agrégation de plusieurs faciès possédant des caractéristiques similaires. Les territoires paysagers et leurs unités ont été regroupés en 13 ensembles régionaux sur base d'une classification géographique des grandes différenciations.

Lierneux appartient à l'ensemble du *haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est*. L'*Ardenne du Nord-Est* combine des sommets à la topographie très calme et des vallées évasées qui s'encaissent progressivement. La majorité de la commune de Lierneux se situe sur le territoire paysager du *haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents*. Ce territoire se subdivise en 2 faciès :

- Le faciès de la **Moyenne Amblève** et de la **Lienne**. Dans sa partie avale, l'Amblève creuse, une vallée encaissée aux versants pentus et boisés. La Basse Lienne et le Roannay, quant à eux, drainent la dépression allongée qui s'étend de Francorchamps à Chevron. Le creux de cette dépression est occupé par la prairie tandis que les hauts de versants et sommets sont boisés. L'habitat s'y répartit en petits villages et hameaux dans les creux et sur les versants ;
- Le faciès de l'**Amblève** et de la **Salm**. Plus en amont, l'Amblève et la Salm drainent des dépressions plus larges au relief disséqué. Les boisements dominant, mais la part des prairies dans le paysage est également importante. L'habitat s'y est relativement bien développé : outre de nombreux hameaux, on y retrouve quelques petites villes (Stavelot, Malmédy, Vielsalm).

L'extrémité Sud-Ouest de l'entité de Lierneux se trouve sur le territoire paysager des *Sommets du haut plateau des Tailles*. Ce plateau culmine à la *Baraque de Fraiture* à 652 m. Le faciès est dominé par un couvert forestier et des fagnes, il est parsemé de clairières où se logent des villages de petite taille.

### II.2.1.2 PERIMETRES D'INTERET PAYSAGER

Selon les trois plans de secteur dont Lierneux relève (aspect développé dans la sous-section II.4.1.3), cinq *Périmètres d'Intérêt Paysager* (PIP- symbolisés par des hachures obliques) sont définis sur le territoire communal :

- Le plus important couvre une grande partie de la *vallée de la Lienne* et de certains de ses affluents ;
- La *colline (butte) de Colanhan* et la *vallée de la Lienne* entre Verleumont et Lierneux ;
- Le village de Reharmont et ses alentours ;
- L'ancienne carrière du *Thier du Mont* ;
- La carrière du *Thier del Preu*.

En matière de protection des paysages, la *Région wallonne* dispose d'une convention avec l'ADESA<sup>35</sup> qui vise à étudier d'une manière plus approfondie la notion de *Périmètre d'Intérêt Paysager* et de point de vue remarquable au sein des différents plans de secteurs. Par souci de cohérence, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie proposée par cette association lors de nos relevés de terrain.

Le principe de l'analyse consiste à diviser un territoire en différentes « unités visuelles » (aussi appelées « entités paysagères ») afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages. Cette analyse permet de disposer d'une perception d'ensemble de la zone étudiée dans le

<sup>34</sup> Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004.

<sup>35</sup> *Action de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents*.

territoire communal voire au-delà lorsque ces unités visuelles débordent des limites communales. Celle-ci facilitera l'identification des zones sensibles, des lignes de vue, des points de vue remarquables et des éléments perturbateurs du paysage au sein du périmètre considéré.

La protection du paysage est alors définie par deux approches :

- Les *Périmètres d'Intérêt Paysager* (PIP), espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement ;
- Les *Points et Lignes de Vue Remarquables* (PVR et LVR), qui sont des lieux ponctuels, ou parfois linéaires, d'où l'on jouit d'une vue particulièrement harmonieuse.

La commune de Lierneux est très riche en *Périmètres d'Intérêt Paysager*. Toutes les zones « ouvertes » de la commune possèdent des vues remarquables tant au niveau de la longueur de vue, de l'angle de vue, de la variété des paysages observés, du relief, que de l'harmonie qui s'en dégage.

Le rapport d'analyse<sup>36</sup> ADESA indique 4 Périmètres d'Intérêt Paysager et 13 points de vue remarquables :

- 1 PIP recouvrant le village de Grand Heid ;
- 1 PIP reprenant la *vallée de la Lienne* à hauteur de Trou de Bra ;
- 1 PIP s'étendant d'Ouest en Est, recouvrant Bra, Florêt, Les Villettes, Erria, Noirefontaine et Reharmont en ce qui concerne l'entité de Lierneux, mais se prolonge jusqu'à Bergéval, dans la commune de Trois-Ponts ;
- 1 PIP recouvrant de manière assez large toute la *vallée de la Lienne*. Les villages repris dans ce PIP sont Hierlot, La Chapelle, Amcômont, Odrimont, Lansival, Jevigné, Baneux, Bru, Gernechamps, Menil, Arbrefontaine et Verleumont. Les prairies et forêts avoisinant ces villages sont comprises dans le PIP. Les villages de Lierneux, La Vaux et La Falize, ne sont par contre pas repris.

---

<sup>36</sup> Résultats de l'analyse paysagère du plan de secteur de Stavelot-Malmédy-Saint-Vith, ADESA septembre 1996

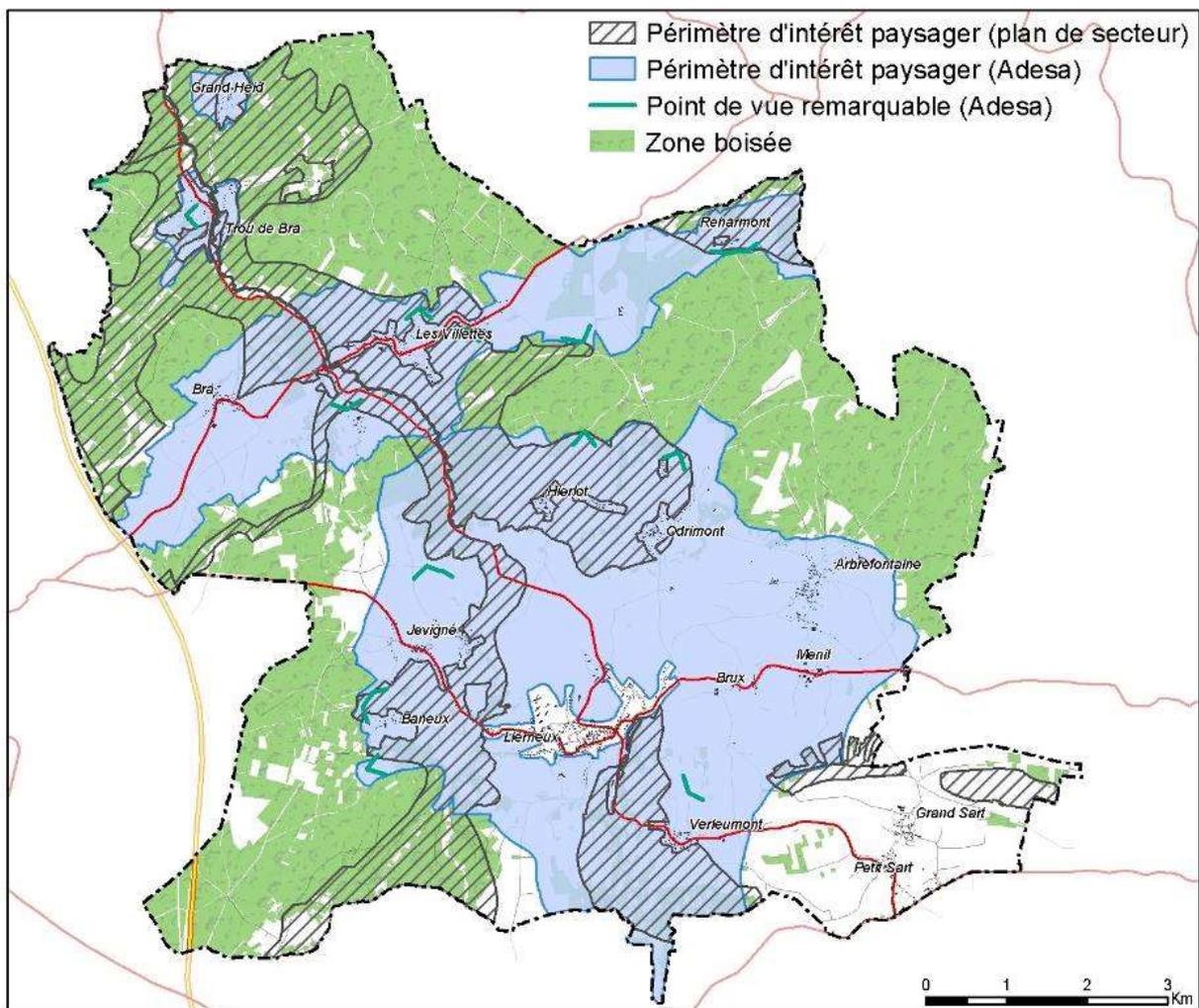


Figure 22 : Localisation des Périmètres d'Intérêt Paysager (Source : SPW-DGATLPE, Cartographie : JNC AWP)

### II.2.1.3 DESCRIPTION DES UNITES PAYSAGERES

Le principe de l'analyse visuelle consiste à diviser un territoire en différentes « unités visuelles », également appelées « unités paysagères », afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages.

Le caractère rural de la commune apparaît très clairement dans l'occupation du sol. En effet, 44 % de la superficie est occupée par des champs et des prairies, 51 % correspondent à des surfaces boisées.

Le territoire de la commune peut être divisé en six unités paysagères. Les zones boisées ne sont pas comprises dans ces unités car elles présentent un paysage fermé. Elles constituent cependant les limites des unités visuelles.

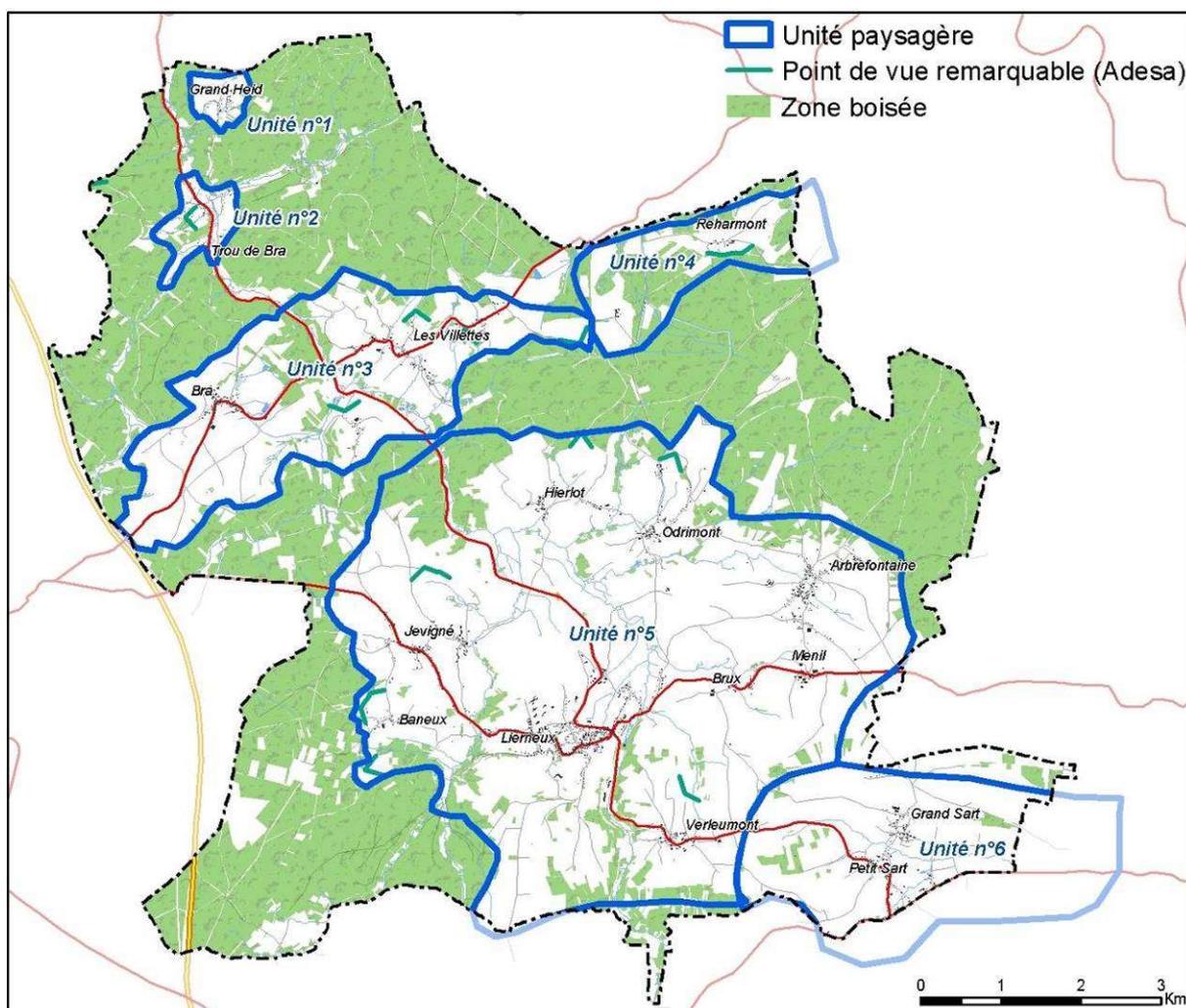


Figure 23 : délimitation des unités paysagères de la commune de Lierneux (JNC AWP)

a. Unité paysagère n°1 : Grand Heid

Situé au Nord-Ouest de la commune, le village de Grand Heid culmine à 350 m de hauteur. Cette unité paysagère est composée, en son centre, du village entouré de prairies et limité ensuite par les lisières boisées.

A l'Ouest, la vue est plus dégagée vers la *vallée de la Lienne*, fortement encaissée. Côté Est, le village est bordé par la *forêt Thier* de Grand Heid.

La végétation bordant le village est composée de feuillus et de résineux. L'unité comprend les éléments bâtis du village. Il s'agit pour la plupart de constructions traditionnelles en schistes.



Figure 24 : vue depuis le village de Grand-Heid vers le Nord-ouest (JNC AWP)

**b. Unité paysagère n°2 : Trou de Bra**

Le village de Trou de Bra est situé dans la *vallée de la Lienne*, dans sa partie la plus encaissée sur le territoire communal. L'unité paysagère couvre la zone de confluence de la Chavanne, du ruisseau de Mierdeux et de la Lienne, où se trouve le village.

L'unité est caractérisée par des versants relativement abrupts de part et d'autre de la Lienne et un fond de vallée composée de prairies, traversé par la Lienne et la *route de Lierneux* (N645).

Le bâti de Trou de Bra est constitué de maisons traditionnelles en arkose et schistes à proximité de l'église. Le village était au départ structuré autour de son église (bien visible) et de sa grotte dans la vallée, mais il s'est peu à peu étendu le long de la route régionale et sur les versants. On y a vu apparaître un habitat composé de maisons en briques (ou crépies) et de chalets en bois.

Les bois et forêts à proximité du village sont composés de feuillus ou de résineux et feuillus mélangés, mais quand on s'éloigne du centre de l'unité, on retrouve des pessières. Notons également la présence de trois arbres remarquables dont un chêne de plus de 600 ans.



Figure 25 : Vue de l'unité paysagère n°2 depuis les hauteurs de Trou de Bra, correspondant à l'angle de vue ADESA (JNC AWP)



Figure 26 : village de Trou de Bra depuis la rive droite de la Liègne (JNC AWP)

### c. Unité paysagère n°3 : Bra et Villettes

Cette unité comprend les villages de Bra et Les Villettes respectivement situés sur le versant gauche et le versant droit de la *vallée de la Liègne*.

L'unité est délimitée au Nord et au Sud par de grands massifs boisés. Elle est traversée par deux routes régionales : la N651 qui relie Bra et Villettes et, perpendiculairement à celle-ci, et la N645 qui longe la *vallée de la Liègne*.

Le village de Bra est groupé en noyau autour du château et de l'église, qui sont deux points d'appel dans le paysage. Le bâti est caractérisé par une architecture traditionnelle. Les quelques constructions neuves qui s'y

trouvent se fondent relativement bien dans l'ensemble. Cependant, quelques bâtiments agricoles ou industriels ressortent car ils ont été construits en matériaux différents (tôles de couleur, crépis,...).

Les Villettes, par contre, présente un habitat beaucoup plus dispersé le long de la nationale. Le village s'étire du *Pont de Villettes* jusqu'à Erria. L'église, située sur un point haut, constitue un point de repère assez marqué dans le paysage, visible depuis Bra et Floret.

Les alentours des villages sont composés de prairies entrecoupées, ça et là, de bosquets et de haies. Viennent ensuite, en bordure de l'unité, les lisières forestières composées essentiellement de résineux.



Figure 27 : vue sur l'unité paysagère n°3 depuis Floret, correspondant à l'angle de vue ADESA (JNC AWP)



Figure 28 : Vue sur Les Villettes depuis la Sevraille (JNC AWP)



Figure 29 : Vue sur Bra depuis Les Villettes (JNC AWP)

**d. Unité paysagère n°4 : Noirefontaine et Reharmont**

Le paysage de cette unité est ouvert vers la *vallée du Bâleur*, ruisseau qui marque la limite communale entre Lierneux et Trois-Ponts.

Au Sud, l'unité est composée de prairies sur le versant en pente jusqu'au cordon boisé marquant le fond de vallée. Au Nord, le petit hameau de Reharmont est situé en bordure de la *forêt de Lambiester*.

Au loin, on distingue les pylônes rouge et blanc de la ligne à haute tension qui traverse les deux communes.



Figure 30 : Vue sur l'unité paysagère n°4 depuis Reharmont

**e. Unité paysagère n°5 : la cuvette de Lierneux**

Cette unité englobe toute la dépression dans laquelle se trouve la plupart des villages de la commune. Le domaine herbager occupe la majeure partie de la zone, le paysage y est donc ouvert.

Outre les prairies, le paysage est composé des villages et hameaux concentrés, autour de leur église ou chapelle, dans des endroits privilégiés, à l'abri des vents, à proximité des points d'eau et le long d'axes de communication.

L'alignement végétal des fonds de vallée est représenté par les berges boisées de quelques ruisseaux. Les sommets des collines sont également boisés, essentiellement par des résineux.

Cette unité est traversée par une ligne électrique à haute tension, dont les pylônes peints en rouge et blanc sont fort visibles dans le paysage.

Depuis le sommet des collines qui composent l'unité, de nombreux points de vue dégagés permettent d'admirer la quasi-totalité de cette unité et au-delà. Certains de ces points sont d'ailleurs repris dans les points de vue remarquables de l'ADESA, comme par exemple à Baneux, à Amcômont, à Verleumont et depuis la *colline de Colanhan*.



Figure 31 : Vue sur la cuvette de Lierneux depuis la rue des Marcadènes (JNC AWP)



Figure 32 : Vue sur le village de Lierneux depuis la table d'orientation de Baneux (JNC AWP)



Figure 33 : Ligne à haute tension à Arbrefontaine (JNC AWP)

*f. Unité paysagère n°6 : Sart*

Cette unité paysagère comprend le village de Sart (Grand-Sart et Petit-Sart). Elle est délimitée par trois collines : le *Thier du Mont*, le *Thier del Preu* au Nord et *Colanhan* au Sud-ouest. Vers l'Est, la vue est plus ouverte dans la *vallée du Golnai*, vers la commune de Vielsalm.

Petit-Sart est un noyau de maisons rassemblées autour de l'église qui s'étend en direction de la N89. Grand-Sart est un noyau plus petit situé sur le versant Nord de la *vallée du Golnai*. Les alentours des villages sont essentiellement composés de prairies clairsemées de bosquets d'arbres ou de feuillus isolés. Les forêts de résineux sont présentes uniquement sur les trois collines.

Cette unité est également traversée par la ligne électrique à haute tension, dont les pylônes sont particulièrement peu discrets (rouges et blancs). Le *Camping des 3 Sarts* constitue également un point d'appel dans le paysage.



*Figure 34 : Vue vers l'unité paysagère de Sart depuis le Thier du Mont (JNC AWP)*

#### **II.2.1.4 SYNTHÈSE**

Le territoire de la commune peut être divisé en 6 unités distinctes présentant des paysages variés, structurés notamment par la présence de la Liègne. Le Sud de la commune est composé d'une grande dépression dans laquelle les vues sont longues, alors que le Nord est marqué par une vallée plus encaissée aux versants abrupts.

Comme le souligne l'ADESA dans son analyse, l'ensemble de la commune est riche en *Périmètres d'Intérêt Paysager*. D'une manière générale, les paysages sont remarquables tant en ce qui concerne la longueur de vue, l'angle de vue, la variété (alternance de conifères, feuillus, prairies, bouquets d'arbres, villages, arbres d'âges différents et variété d'espèces mélangées), le relief, les plans successifs que l'harmonie qui s'en dégage.

La majorité des zones ouvertes (non boisées) sont reprises en *Périmètre d'Intérêt Paysager*, soit au *Plan de Secteur*, soit dans l'analyse de l'ADESA. Plusieurs *Points de Vue Remarquables* ont également été identifiés dont certains présentent des vues longues, allant jusqu'à 10 km.

L'urbanisation récente et rapide ne tenant pas compte des caractéristiques locales, la présence de la ligne à haute tension, ainsi que la multiplication des pessières pourraient venir perturber l'harmonie du paysage et détériorer certains *Points de Vue Remarquables*.

## II.2.2 Occupation du sol

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Matrice cadastrale et plan parcellaire cadastral de la commune de Lierneux, Administration communale, 2008

Occupation du sol selon le Registre Cadastral, 2015, IWEPS

Carte d'occupation du sol de Wallonie, SPW-DGARNE

Observations de terrains, JNC AWP

### But(s) de la recherche :

Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les consommations respectives d'espace.

Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données.

Comparer cette situation à celles des communes voisines (microrégion) et à celles de la Wallonie.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

[Carte n°4 « Occupation du sol » \(voir dossier Annexes p.19\)](#)

#### II.2.2.1 OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

L'occupation du sol sur l'entité de Lierneux répond à l'influence pédologique et topographique et peut être résumée de la manière suivante :

- Un peu moins de la moitié de la commune (48%) est couverte par des zones boisées ;
- Présence de deux importantes poches dédiées à l'agriculture et à l'urbanisation (la première couvre toute la « *cuvette de Lierneux* », la seconde reprend les villages de Villettes et Bra).

La surface non bâtie représente près de 97 % de la superficie cadastrée du territoire, soit environ 8.600 ha. Parmi celle-ci, 52 % sont couverts par des bois et forêts (4.328 ha) et 45 % par l'agriculture (35 % de prairies et 10 % de cultures). Le solde est couvert par des terres vaines et vagues, des vergers ou pépinières et autres superficies non bâties. Ces différentes occupations du sol sont réparties, sur le territoire de la commune, selon les aptitudes du sol (voir sous-section II.1.2.5) et donc également selon la géologie. En effet, les bois sont situés sur les sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et l'agriculture sur les sols à charge schisteuse ou schisto-phylloïdeuse ou sur des sols limoneux peu caillouteux en fond de vallée.

Au sein des espaces bâtis ( $\pm 3$  % du territoire cadastré), la catégorie de l'habitat occupe plus de 3/4 de la surface bâtie (+/- 197 ha). La carte n°4 fait apparaître que ces zones bâties se présentent sous la forme de nombreux petits noyaux répartis au sein des espaces agricoles. Ces noyaux ont aujourd'hui tendance à s'étirer le long des voiries régionales. Lierneux se différencie des autres noyaux par sa taille, nettement plus importante. C'est dans ce noyau également que se concentrent les principales activités économiques, plusieurs équipements communautaires (infrastructures sportives, écoles, cimetière, administration communale...), ainsi que le *Centre Hospitalier Spécialisé* (5 % de la surface bâtie).

Les bâtiments et terrains consacrés à l'activité économique (autre qu'agricole) n'occupent qu'environ 16 ha, ce qui représente 6 % des espaces bâtis. Les équipements communautaires occupent également 6 % de la surface bâtie.

Les activités de loisirs représentent environ 16 % des espaces bâtis de la commune (+/- 44 ha). Ceci s'explique par la présence de deux campings (à Sart et à Odrimont).

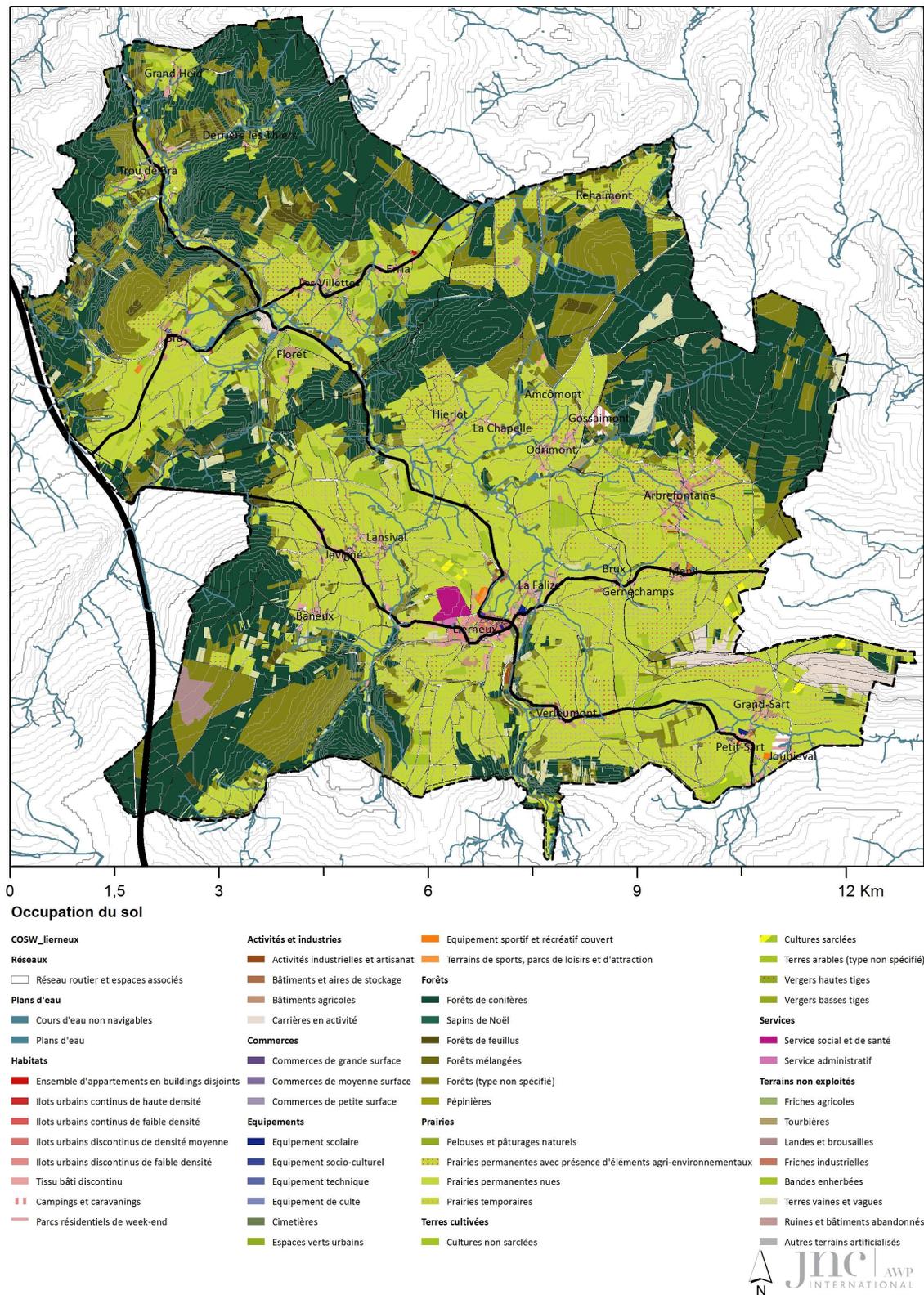


Figure 35 : Occupation du sol sur la commune de Lierneux (SPW, IGN, cartographie : JNC AWP)

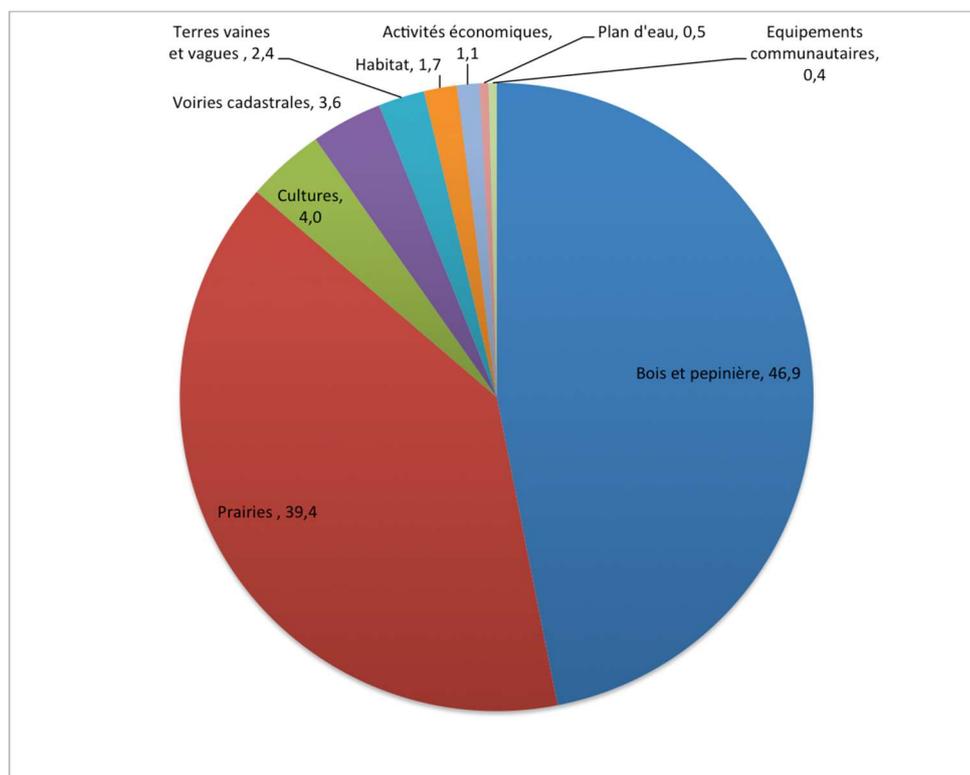


Figure 36 : Répartition des différents types d'occupation du sol sur la commune de Lierneux (sur base de la COSW)

### II.2.2.2 OCCUPATION DU SOL DANS LA MICROREGION

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol dans les communes voisines (Manhay, Stoumont, Trois-Ponts et Vielsalm), dans la microrégion et en Wallonie. Ce tableau est basé sur les données de 2015 d'Occupation du Sol de Wallonie, reprises au registre cadastral.

	Lierneux	Stoumont	Trois-Ponts	Vielsalm	Manhay	Microrégion	Wallonie 2015 <sup>37</sup>
<b>Zones urbanisées</b>	2,91%	2,18%	2,59%	3,74%	2,44%	2,81%	8,26%
Habitat	2,14%	1,80%	1,89%	2,63%	1,71%	2,05%	6,26%
Equipements communautaires	0,58%	0,30%	0,29%	0,35%	0,38%	0,34%	0,77%
Activités économiques (agricole comprise)	0,17%	0,06%	0,41%	0,70%	0,34%	0,40%	10,00%
Loisirs	0,16%	0,16%	0,20%	0,56%	0,27%	0,32%	0,97%
Voiries cadastrées et autres	0,09%	0,14%	0,13%	0,44%	0,17%	0,24%	0,77%

<sup>37</sup> Ces chiffres n'ont pas pu être actualisés de manière fiable en 2022. En cause : une modification de l'IWEPS dans la répartition de l'usage du sol, relative à la nature des « catégories », qui portent de nouvelles dénominations. Certaines données actuelles consultables et relatives à l'année 2015 ne sont d'ailleurs plus les mêmes que celles énoncées dans ce tableau.

<b>Zones non urbanisées</b>	93,43%	93,21%	93,49%	93,09%	93,47%	93,29%	86,84%
Cultures	9,50%	0,47%	0,15%	18,15%	15,97%	10,32%	27,80%
Vergers ou pépinières	0,02%	0,71%	0,04%	0,01%	0,01%	0,19%	0,99%
Prairies	32,06%	25,61%	29,92%	16,62%	10,56%	19,29%	22,68%
Bois	48,33%	64,23%	59,88%	52,05%	60,55%	58,64%	29,39%
Terres vaines et vagues	2,89%	1,60%	1,82%	4,64%	5,40%	3,65%	2,92%
Eau	0,13%	0,03%	0,04%	0,22%	0,06%	0,10%	0,24%
Non cadastré ou non classé	3,65%	4,62%	3,92%	3,17%	4,09%	3,90%	4,90%

Tableau n° 1 : Comparatif des taux d'occupation du sol (source: IWEPS)

Les pourcentages déduits de notre approche sont légèrement différents de ceux publiés par la DGARNE dans sa cartographie d'occupation du sol (COSW). Les différences sont situées au niveau de l'activité économique (le COSW intègre un plus grand nombre de terrains pour l'activité agricole et tient compte également de carrières qui ne sont actuellement plus exploitées) et de la répartition entre les cultures et les prairies.

En comparant Lierneux à sa microrégion et à la Wallonie, on remarque les éléments suivants :

- Lierneux est dans la moyenne microrégionale en termes de surface bâtie, mais est bien inférieure à la moyenne wallonne ;
- La surface dédiée à l'agriculture est plus élevée dans la commune de Lierneux que dans les communes au Nord de cette entité qui ont un taux très faible de terres agricoles alors que les communes limitrophes au Sud de la commune ont un caractère plus agricole (+ de 16 %) ;
- A l'inverse, la surface boisée y est plus faible, tout en restant nettement supérieure à la moyenne wallonne.

### II.2.2.3 EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

L'évolution de l'occupation du sol au cours des dernières décennies est résumée dans le graphique ci-après. On remarque que :

- La surface agricole diminue de manière constante et est passée de 4077 ha en 1982 à 3828 ha en 2015 ;
- La surface boisée reste plus ou moins constante ;
- La superficie dédiée à l'habitat a considérablement augmenté. Elle est passée de 90 ha en 1982 à 197 ha en 2007 (+ 120 % en un peu plus de 3 décennies) ;
- La superficie dédiée à l'activité économique a augmenté également de manière importante en termes de proportionnalité (la valeur absolue reste faible) : de 8,5 ha en 1982, elle est passée à environ 16 ha en 2015.

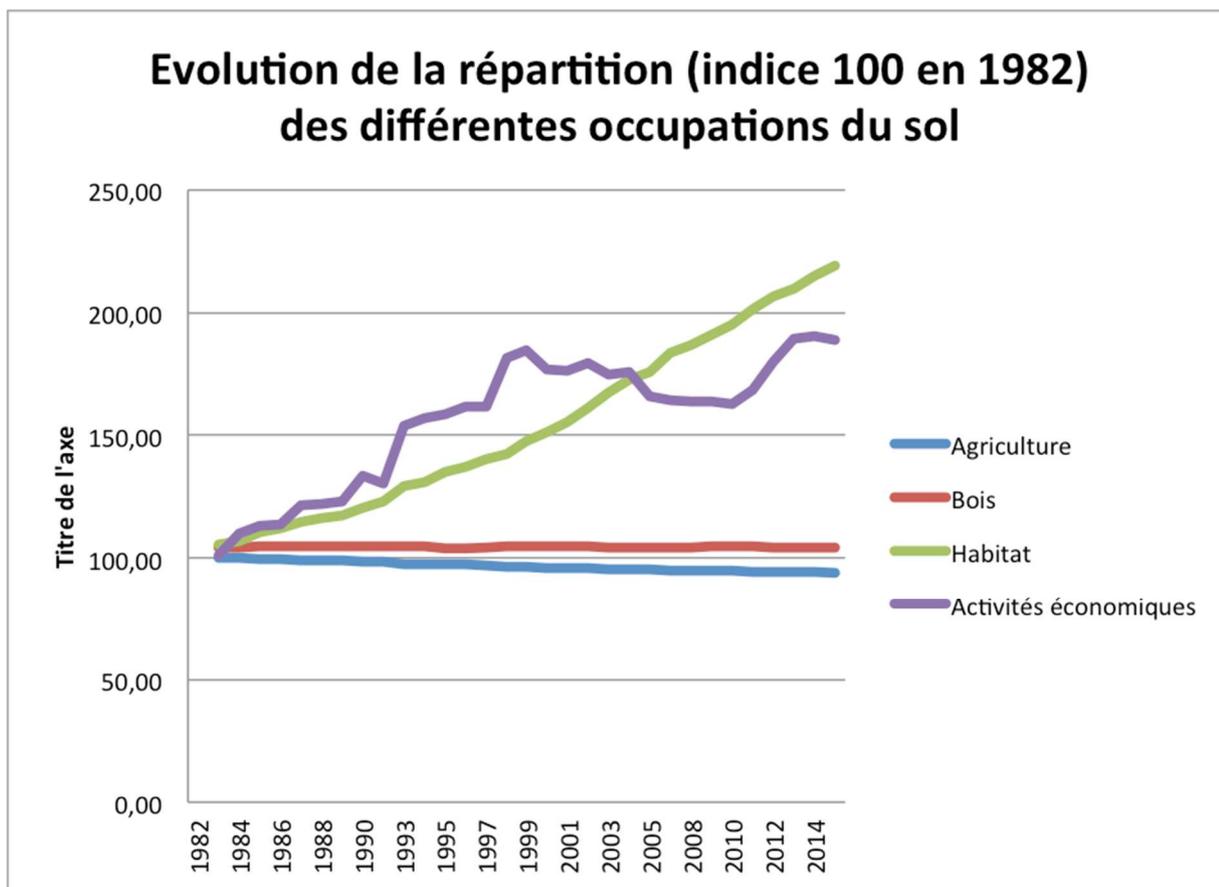


Figure 37 : Evolution relative (indice 100 en 1983) de la répartition des types d'occupation du sol (source : IWEPS<sup>38</sup>)

#### II.2.2.4 SYNTHÈSE

A Lierneux, la surface non bâtie représente environ 97 % du territoire, dont 48 % sont couverts par des zones boisées, 32% par des prairies et 9 % par des terrains agricoles.

Au sein des espaces bâtis (3 %), l'habitat y représente environ  $\frac{3}{4}$  des surfaces (196 ha). Les autres terrains bâtis sont dédiés à l'activité économique, aux équipements communautaires, aux loisirs et aux infrastructures.

Cette répartition est assez semblable à l'occupation du sol dans les communes de la microrégion. Par rapport à la moyenne wallonne, les espaces boisés sont nettement plus représentés à Lierneux, alors que les proportions de terrains urbanisés sont nettement inférieures.

Sur ces dernières décennies, on observe une augmentation constante des terrains à destination résidentielle et économique (dont la croissance reste malgré tout relative par rapport aux zones d'habitat), au détriment des espaces agricoles.

<sup>38</sup> Idem. Notons cependant que Lierneux a connu peu de changements depuis 2015 relatifs à l'occupation du sol. Les données de 2015 restent donc valides.

### II.2.3 Structure et caractéristiques du bâti

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme Communal de Développement Rural de Liernex – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Liernex – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

« Architecture rurale de Wallonie – Ardenne Herbagère », *Pierre Mardaga éditeur, 1992*

« La géographie appliquée à l'Université de Liège », par Marc Binard, Guénaël Devillet et Michel Erpicum, 2003

« Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, Des villages - Des paysages : L'Ardenne », *MRW DGATLP, 1998*

Liste des biens classés, DGATLP

Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique, Wallonie, tome 12<sup>2</sup>, Pierre Mardaga éditeur, 1984

Histoire d'une vallée, La Liègne en Haute Ardenne 1500 - 1800, *Charles Leestmans, Stavelot 1980*

Observations de terrains, JNC AWP

#### But(s) de la recherche :

Mettre en évidence les sites d'implantation des différents lieux habités, leur croissance à travers les époques, les divers types de bâti ainsi engendrés.

Faire apparaître les caractéristiques urbanistiques et architecturales actuelles des noyaux bâtis.

Permettre une prise de conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire à des fins d'urbanisation.

Situer les bâtiments et ensemble de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

[Carte n°5 « Epoque d'implantation du bâti »](#) (voir dossier *Annexes p.21*)

#### II.2.3.1 EPOQUES D'IMPLANTATION DU BATI

L'analyse de cartes de différentes périodes nous permet de déterminer avec une certaine précision les époques d'implantation du bâti et des voies de communication. L'approche est effectuée en quatre temps, en fonction des documents disponibles :

- Avant 1775 (avant les *cartes de Ferraris*) ;
- De 1775 à 1880 (de *Ferraris* aux *cartes du Dépôt Légal de la Guerre* et aux *cartes Vander Maelen*) ;
- De 1880 à 1980 (des *cartes du Dépôt Légal de la Guerre* aux *cartes topographiques classiques de l'IGN*) ;
- De 1980 à 2008 (des *cartes topographiques classiques de l'IGN* éditées en 1980 aux *actuelles cartes topographiques de l'IGN*, combinées au PLI).

Les villages ci-dessous sont regroupés par anciennes communes et les hameaux sont associés aux noyaux villageois les plus proches.

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
<b>Ancienne commune de LIERNEUX</b>				
<b>Lierneux</b> (La Falize, La Vaux)	Lierneux se présente comme un petit noyau villageois. Les maisons s'organisent à proximité de l'église de Lierneux, principalement dans la <i>Chienrue</i> et la <i>rue Rutxhiel</i> , ainsi que quelques maisons plus dispersées le long de la <i>rue du Centre</i> . Le <i>château d'Huart</i> , de la même époque que la <i>Ferme Bricheux</i> , date du 17 <sup>e</sup> siècle. La première mention faite de l' <i>église de Lierneux</i> date de 862. Cette église a aujourd'hui disparu. La Falize et la Vaux sont constitués d'une ou deux fermes.	Le centre de Lierneux se densifie et s'étire peu à peu vers la rue du Hautmont. Cependant, en un siècle, son développement fut relativement faible.	Entre 1880 et 1980, l'urbanisation explose à Lierneux : la grande majorité de la zone d'habitat de Lierneux fut construite durant cette période. Sur l'IGN de 1893, on voit apparaître « <i>l'Asile d'Aliénés</i> ». Plus d'une dizaine de pavillons vont être édifiés sur une propriété boisée de 32 ha. Ces constructions vont radicalement changer le développement du village. L' <i>église actuelle</i> est construite entre 1950 à 1961. En 1979, construction de la cité d'habitations : du « <i>Tournant de la roue</i> »	Lierneux continue à se développer à l'extérieur du noyau villageois. Par le développement de l'habitat, La Falize, La Vaux et Lierneux, sont totalement reliés. Plusieurs nouveaux quartiers voient le jour ( <i>rue des Marcadènes, Dessus le Moulin</i> et le <i>Pré du Renard</i> ). La zone d'activités économique du « <i>Point du Jour</i> » se remplit.
<b>Les Sarts</b> (Petit Sart, Grand Sart)	Grand Sart et Petit Sart sont deux noyaux bien distincts composés chacun de quelques fermes et maisons.	Grand Sart se développe plus rapidement que Petit Sart. La structure de ce dernier n'a quasi pas évolué en un siècle. La route reliant Joubiéval à Vielsalm est déjà présente à cette époque.	Les Sarts se sont très fort développés au 20 <sup>e</sup> siècle et ont fini par se rejoindre. Leur développement est de type tentaculaire. Petit Sart s'étire jusque Joubiéval et quelques constructions apparaissent au <i>Thier del Preu</i> .	Quelques rares nouvelles constructions apparaissent le long des voiries menant à Joubiéval et à Verleumont.
<b>Odrimont</b>	Le village d'Odrimont présente un habitat dense, qui s'est initialement développé à un	En un siècle la configuration de ces villages et hameaux a peu évolué. Quelques bâtiments	Le développement de ces villages date surtout de cette époque.	De nouvelles habitations à quatre façades apparaissent

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
(Ancômont, La Chapelle, Hierlot)	<p>croisement entre deux routes importantes.</p> <p>Ancômont est déjà présent sur la carte avec 4-5 bâtiments.</p> <p>La configuration du village de Hierlot est proche de son apparence actuelle : un petit noyau, composé de quelques fermes, et un bâti s'étirant vers le Nord.</p> <p>Une chapelle est érigée en 1732 entre les villages de Hierlot, Odrimont et Amcomont qui donnera naissance au hameau « <i>La Chapelle</i> ».</p>	<p>supplémentaires apparaissent à Hierlot, Odrimont, et autour de <i>l'église à La Chapelle</i>.</p> <p>Le <i>château d'Ancômont</i> est également mentionné sur les cartes de cette époque.</p>	<p>Le hameau de la Chapelle s'étire entre Odrimont et Hierlot.</p> <p>Odrimont s'étend vers le Nord (Sur les Fontaines) et vers le Sud.</p> <p>Le village de Hierlot se densifie, mais sa structure reste identique.</p>	<p>le long des voiries principales.</p> <p>La zone de loisirs de la <i>Croix Lambert</i> est maintenant occupée par un camping.</p>
<b>Jevigné</b>  (Lansival, Baneux)	<p>Le village de Jevigné s'est établi de manière assez dense, le long de la route reliant Baneux à Lansival.</p> <p>Baneux et Lansival présentent tous deux un habitat disséminé au milieu des prairies.</p> <p>Le <i>moulin d'Ecdoval</i> est déjà mentionné à cette époque.</p>	<p>La configuration du village de Jevigné a complètement changé : du village linéaire du siècle précédent, on est passé à un noyau bâti plus dense autour de l'église. L'axe du village visible sur les <i>cartes de Ferraris</i> semble avoir disparu.</p> <p>Lansival et Baneux comptent quelques constructions supplémentaires dans leur centre.</p>	<p>Jevigné et Lansival se développent le long des voiries quittant le centre du village (<i>route de Manhay, La Frête</i>, route entre Lansival et Jevigné,...).</p> <p>Quelques bâtiments apparaissent également dans la zone de loisirs du <i>Coreux</i> et sur les hauteurs de Baneux.</p>	<p>Les villages s'étendent et petit à petit se rejoignent. Jevigné s'étend sur la route montant à Baneux (permis de lotir de 2006), Jevigné et Lansival sont reliés par des habitations et de nouvelles maisons s'implantent sur la <i>route de Manhay</i> vers Lierneux et vers Manhay.</p> <p>Baneux se densifie également tout en gardant un noyau concentré.</p>
<b>Verleumont</b>	<p>En 1770, Verleumont était un village relativement bien développé aux abords</p>	<p>Verleumont se densifie en son centre : une voirie supplémentaire, bâtie de part et d'autre,</p>	<p>Le bâti s'étire le long de la voirie régionale, de part et d'autre du village. Mais le centre</p>	<p>De nouvelles constructions apparaissent le long de la voirie régionale surtout en direction</p>

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
	d'un carrefour à 4 embranchements. La <i>grande ferme</i> est déjà présente sur les cartes de cette époque. La <i>chapelle St-Joseph</i> fut construite en 1722.	vient s'ajouter au carrefour en étoile.	garde la configuration du siècle précédent.	de Lierneux (permis de lotir de 2002).
<b>Reharmont et Noirefontaine</b>	Reharmont est, à cette époque, composée de 3-4 constructions (fermes et/ou habitations). La <i>ferme de Noirefontaine</i> , dont on estime son premier établissement vers 1540, était la résidence campagnarde des princes-abbés de Stavelot-Malmédy. Sur la <i>carte de Ferraris</i> elle est entourée de plusieurs potagers et accessible par deux drèves.	Construction de la <i>chapelle St-Remacle</i> en 1801. La <i>carte de Vander Maelen</i> fait état de nouvelles constructions et nouvelles voiries.	Une ou deux nouvelles constructions sont visibles à Reharmont.	Reharmont est resté inchangé. L'implantation de la <i>ferme de Noirefontaine</i> est également restée identique.
<b>Brux, Gernechamps</b>	Brux n'est pas mentionné sur la <i>carte de Ferraris</i> , mais deux ou trois fermes sont implantées à l'endroit où le hameau se développera. Gernechamps est composé d'une seule grosse ferme.	La carte mentionne quelques constructions supplémentaires à Brux et une seconde ferme à Gernechamps.	Quelques nouvelles constructions de maisons ou de bâtiments agricoles viennent densifier les hameaux.	Les hameaux ont peu changé.
<b>Ancienne commune de BRA</b>				
<b>Bra</b> (Florêt)	A cette époque, le village de Bra est un noyau bâti relativement dense	Quelques bâtiments viennent densifier le centre en	Le village s'étend le long de la voirie régionale et des rues quittant le village.	Flôret ne compte toujours qu'une dizaine de maisons, mais de nouvelles

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
	<p>construit autour de l'église et du château. L'église actuelle fut construite en deux fois (1720 et 1764). Le château de Bra a été édifié aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Florêt est un hameau de quelques bâtiments disséminés parmi les prairies.</p>	s'intercalant dans les bâtiments existants.	Quelques constructions apparaissent également au <i>Pont de Villettes</i> (hors zones urbanisables).	constructions s'y sont implantées ces 5 dernières années. Bra s'est densifié mais son développement depuis est relativement faible. Le centre ancien y est encore bien visible.
<b>Les Villettes</b> (Erria)	<p>Les Villettes et Eria sont deux entités distinctes développées essentiellement selon un axe Nord-Sud (correspondant à Brixheux pour Villettes) perpendiculaire à la voirie principale. Quelques constructions sont également présentes sur la voirie reliant Les Villettes au <i>Pont de Villettes</i>.</p>	<p>La configuration des villages change peu. Le nouveau bâti s'implante à proximité de la voirie principale. L'église <i>Saint-Pierre</i> de Villettes est présente.</p>	Des nouvelles constructions apparaissent le long de la voirie régionale de manière dispersée mais continue depuis le <i>Pont de Villettes</i> jusqu'à Erria.	Les nouvelles constructions viennent combler les interstices le long de la voirie régionale.
<b>Trou de Bra</b> (Grand Heid, Derrière-les-Thiers)	<p>Trou de Bra est composé de quelques constructions dispersées dans la <i>vallée de la Lienne</i>. Une seule bâtisse est mentionnée à Derrière-les-Thiers.</p>	<p>Trou de Bra évolue peu : quelques constructions s'ajoutent dans la vallée.</p> <p>Derrière-les-Thiers compte 2 constructions en plus qu'en 1770.</p> <p>Grand-Heid est un petit hameau d'une quinzaine de maisons.</p>	<p>De nouvelles habitations viennent s'implanter sur les coteaux et en fond de vallée. On voit également apparaître des secondes résidences de types chalets.</p> <p>La <i>chapelle de Trou de Bra</i> est construite en 1910.</p>	<p>Trou de Bra continue à se développer le long de la N645, de manière très dispersée.</p> <p>Sur-les-Thiers s'agrandit aussi mais ne s'étend pas au-delà de la tête de colline, entourée de bois.</p> <p>Grand-Heid compte quelques maisons en plus mais son bâti reste groupé.</p>

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
<b>Ancienne commune d'ARBREFONTAINE</b>				
<b>Arbrefontaine</b> (Menil)	Arbrefontaine est un village bien développé, concentré et organisé le long d'une voirie principale formant une boucle. Sur les <i>cartes de Ferraris</i> , le <i>Calvaire</i> (14 stations en enfilade et la <i>chapelle terminale</i> ) existe déjà. Menil est un petit hameau composé de quelques fermes.	La configuration des villages d'Arbrefontaine et de Menil n'a pas évolué mais ils se sont densifiés. Un étang est présent au Sud-est d'Arbrefontaine dans la <i>vallée de la Lienne</i> .	Arbrefontaine s'étire peu à peu sur les versants et le long des voiries. Menil conserve sa structure en noyau.	Arbrefontaine continue à se développer de manière tentaculaire. Un nouveau quartier apparaît au <i>Chenay</i> et plusieurs constructions sont réalisées dans la zone d'aménagement communal concerté entre les <i>rues de l'Espinette</i> et du <i>Quarron</i> .

Tableau n° 2 : Evolution du bâti des villages et hameaux (source : Ferraris, Vander Maelen, IGN)

Le report des surfaces urbanisées<sup>39</sup> aux différentes époques permet de prendre conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire en fonction du temps alors que la population connaît une évolution bien moins constante. Depuis 20 ans, les surfaces urbanisées ont augmenté de 27,6%, alors que parallèlement la population a augmenté de 7,6%.

<sup>39</sup> Méthode suivie : utilisation des parcelles cadastrales classées en zone urbanisable en 2004 (habitations privées élargies aux cours et jardins ; terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaire ; terrains ou bâtiments destinés aux loisirs – à l'exception des parcs – ; bâtiments sociaux ou hospitaliers ; terrains ou bâtiments voués à une activité économique – à l'exception des carrières). Mise à jour de ces parcelles sur base d'une « photointerprétation » à l'écran à une échelle supérieure au 1/5000<sup>ème</sup> en 1980 (*cartes IGN – série classique*), 1882 (*carte du dépôt de la guerre*) et 1775 (*carte Ferraris*). Lierneux ayant connu peu de changements depuis relatifs à l'occupation du sol depuis la version de 2015 de cette analyse, ces données restent valides en 2022.

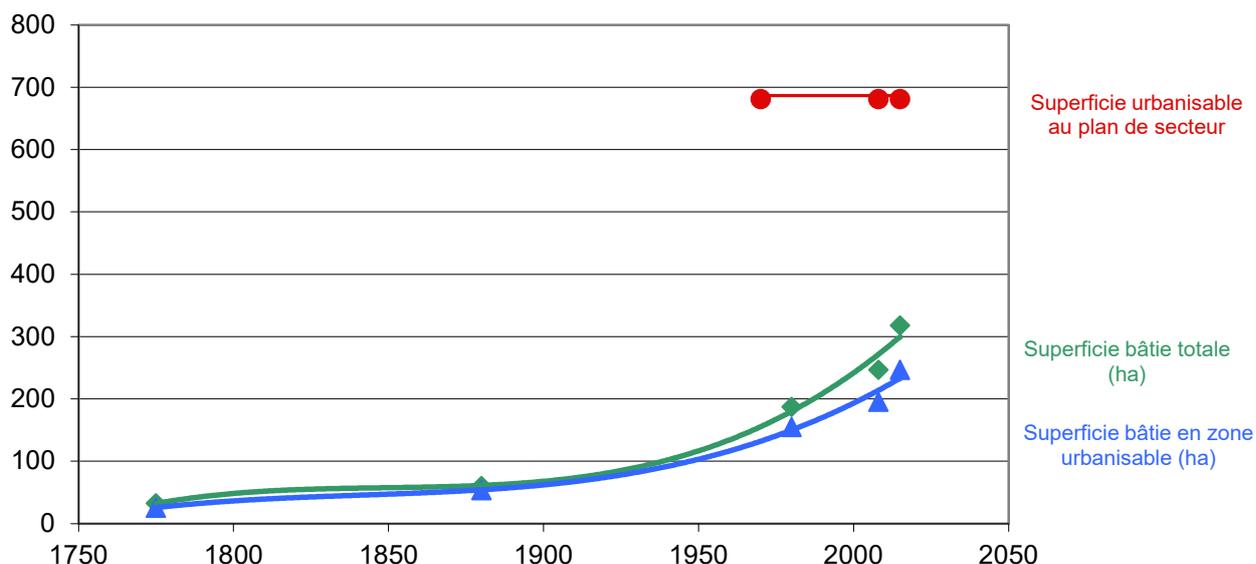


Figure 38 : Evolution de la surface urbanisée

En 2011, la surface urbanisée est d'environ 280 ha, soit environ 3% du territoire. Notons qu'en 2008, on recensait environ 80 ha des bâtiments et équipements édifiés en zone non-urbanisable (dans la plupart des cas, avant l'approbation du plan de secteur).

Une comparaison des zones urbanisées avec les zones urbanisables du plan de secteur sera effectuée dans le chapitre suivant (voir II.2.4).

### II.2.3.2 STRUCTURE URBANISTIQUE GENERALE

#### a. Structure générale

On peut constater que chaque époque se marque dans l'appropriation du territoire dans une logique physique d'une part (relief, ensoleillement, vents dominants, présence d'un point d'eau...), socio-économique d'autre part (activités communautaires...). La structure originelle se caractérise comme des « villages-tas » formant des petites agglomérations et des hameaux typiques de l'Ardenne *herbagère*. Trois paramètres majeurs ont guidé le choix du site des noyaux bâtis :

- Un point d'eau ;
- Une protection contre les vents dominants ;
- Une situation à l'abri des inondations.

Ces petites agglomérations sont localisées en fonction de la topographie, soit en tête de vallée pour Bra, Baneux, Grand Heid et Verleumont, soit en versant surélevé pour Lierneux, Arbrefontaine, Grand Sart et Petit Sart.

Le réseau hydrographique a également contribué à la formation des villages et hameaux. En effet, ceux-ci sont localisés sur les versants, à l'abri des inondations comme à Hierlot et Odrimont, ou pour les villages plus importants, un noyau s'est développé sur chaque rive comme à Arbrefontaine.

La configuration des agglomérations les plus importantes telles que Lierneux, Arbrefontaine et Bra, est constituée à partir d'une route principale, de voies secondaires et de servitudes. Tandis que les hameaux et les villages plus petits sont, en général, structurés à partir d'un seul axe principal de traversée.

Certaines opérations ont provoqué une coupure par rapport aux structures originelles, il s'agit principalement de *l'Institut Psychiatrique* et de nouveaux lotissements, des campings, ainsi que des résidences secondaires implantées le long de la Lienne principalement en aval du *Pont des Villettes*. Les nouvelles constructions le long des routes contribuent également à l'extension des noyaux bâtis.

Le bâti s'est donc organisé selon les contraintes locales préservant les richesses locales, le garde manger, en laissant les sols adéquats aux cultures et aux prairies, tout en se maintenant à proximité pour les exploiter.

## b. Noyaux bâtis

Le mode de peuplement rural caractéristique de la région correspond à un habitat émiétté. Il en résulte une abondance des hameaux par rapport aux villages. Les lieux habités formaient, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, ce qu'Omer Tulippe<sup>40</sup> a appelé « des agglomérations lâches ». La nature majoritairement agricole des bâtisses détermine des implantations d'allure assez libre, où les constructions sont relativement distantes les unes des autres, s'entourant souvent d'un jardin et d'un pré ou quelquefois d'un verger, ainsi que de plusieurs dépendances liées à la vocation herbagère de la région (granges et étables). A l'exception des rares mitoyennetés qui caractérisaient les plus gros villages, chaque maison avait ainsi conservé son individualité pour la vie quotidienne et la mise au pré des jeunes bêtes, alors même que les contraintes communautaires imposaient le groupement. Les villages présentent des implantations diversifiées liées aux contraintes de fonctionnement, de relief ou d'accès depuis la voirie. En effet, les habitations sont implantées en référence à la voirie et au parcellaire, abandonnant parfois l'orientation préférentielle du logis vers le Sud, de façon à ce que la circulation entre la rue et les dépendances de la maison soit aisée.

L'agriculture marque le paysage de Lierneux par ses fermes et hameaux associés. Ces ensembles avaient pratiquement tous leurs formes définitives dès le début du 19<sup>e</sup> siècle. Il est donc normal de retrouver de nombreuses fermes actuelles construites sur base en pierre et adjointes d'annexes en brique ou rehaussées par la brique.

Deux phénomènes ont également modifié le visage des villages et hameaux au cours du 20<sup>e</sup> siècle :

- Le développement des axes de communication qui ont influencé l'extension de certains lieux habités le long des voiries ;
- L'exode rural qui a induit le départ des jeunes vers les villes. Les villages se sont vidés avant de connaître la rurbanisation actuelle qui y fixe les navetteurs travaillant en ville bénéficiant des facilités d'accès qu'offre la nouvelle autoroute de Liège à Luxembourg. Ce phénomène est principalement ressenti sur l'entité de Bra.

---

<sup>40</sup> Omer Tulippe, fondateur de « *l'Ecole liégeoise de géographie appliquée* », s'interroge sur les applications géographiques possibles dans le domaine urbanistique. Dès 1945, le professeur O. Tulippe est nommé commissaire au « *Survey national* » et collaborera directement avec *l'Administration de l'Urbanisme* qui deviendra, à partir de 1962, aussi celle de *l'Aménagement du territoire*.

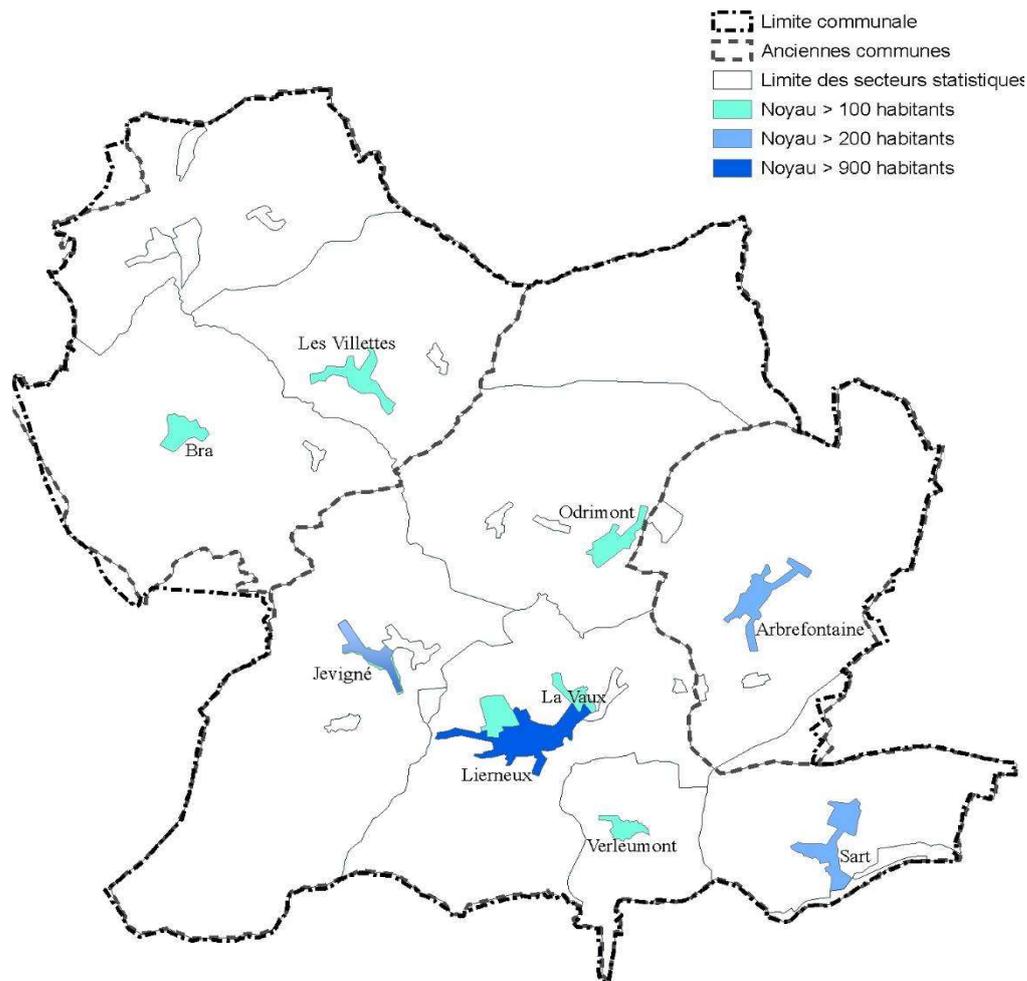


Figure 39 : Carte des noyaux d'habitants dans la commune de Lierneux (Cartographie : JNC AWP)

### II.2.3.3 TYPOLOGIE DU BATI

#### a. Évolution de la typologie du bâti

Le territoire de Lierneux s'inscrit dans la partie Sud-Ouest de l'*Ardenne herbagère*. Le mode d'urbanisation et l'architecture traditionnelle du village, issue du savoir-faire des artisans, met en œuvre les matériaux locaux tant minéraux que végétaux. L'architecture traditionnelle, aussi appelée « vernaculaire », y est de type « maison-bloc ». Associée à l'architecture vernaculaire transformée, elle constitue la majorité des bâtiments des noyaux bâtis originels.

Pour la plupart de ces constructions, l'origine ne remonte qu'à la fin du 18<sup>e</sup> – début 19<sup>e</sup> siècles, périodes où l'usage de matériaux durables se généralisa. Elles répondaient alors à un programme fonctionnel mixte de logement et d'exploitation agricole pastorale.

Au cours du temps, cette architecture vernaculaire a subi des transformations en s'adaptant au contexte d'une époque donnée. L'impact des transformations se marque essentiellement dans l'emploi et le renouvellement

des matériaux de parement et le traitement des façades. Ces bâtiments se mêlent aux maisons-blocs traditionnelles, altérant parfois la qualité intrinsèque d'un noyau bâti tel que la *rue du Centre* à Lierneux. La fonction originelle de ces bâtiments est, soit conservée, soit substituée au profit exclusif du logement.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, certains villages ont développé un habitat de type ouvrier, dont les pignons aveugles favorisent l'organisation en petites barres mitoyennes. Ces rares séquences jointives, ou tout autre alignement serré, contribuent parfois à mieux définir les espaces publics, mais les plages de verdure s'y mêlent toujours en grande proportion.

L'architecture d'entre-deux guerres n'est que peu représentée sur le territoire de Lierneux, elle s'insère çà et là au sein des villages et hameaux. Sa fonction est essentiellement résidentielle. A l'exception d'une meilleure maîtrise du béton, les principes constructifs ont peu évolué par rapport à la période antérieure.

Une nouvelle forme de loisirs des citadins recherchant un contact avec la nature par l'intermédiaire d'une résidence secondaire, a donné naissance à un genre architectural : le chalet. La construction des chalets remonte aux « *golden sixties* ».

Apparaît ensuite l'architecture pavillonnaire qui s'est fortement développée depuis les années 60 jusqu'à nos jours, répondant à la demande des candidats bâtisseurs et à une vocation résidentielle exclusive. Les critères retenus sont essentiellement un choix de localisation d'une parcelle à la « campagne », favorisé par le phénomène de « lotissement ».

Au début des années 90, des constructions récentes à l'architecture contemporaine d'inspiration vernaculaire, s'élèvent çà et là, en fonction de la disponibilité foncière (Baneux, Grand Heid notamment). Ces bâtiments ont une fonction résidentielle exclusive.

L'époque industrielle a modifié la typologie du bâti au 19<sup>e</sup> siècle en introduisant de nouvelles fonctions : bâtiments liés à l'exploitation agricole, hall pour le travail de la pierre, logements pour les ouvriers, etc.

### b. Architecture vernaculaire ou traditionnelle

La « *maison-bloc* », typique des fermes de l'*Ardenne herbagère*, abrite sous un même toit les diverses activités de l'exploitation agricole. Chaque fonction s'y effectue dans un espace propre, aussi appelé cellule, qui occupe toute la profondeur du bâtiment. Les accès à chaque cellule se succèdent en façade : porte piétonne pour le logis et pour l'étable, entrée charretière pour la grange.

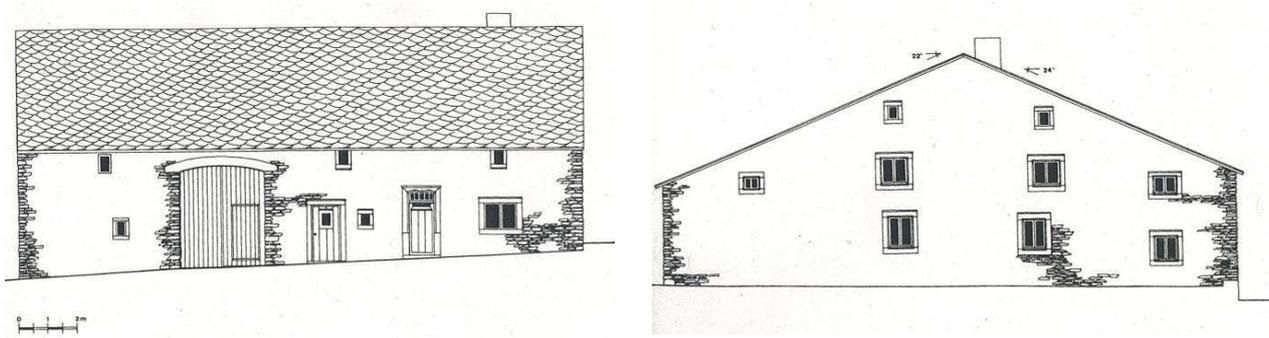


Figure 40 : Ferme-bloc de type ardennais (Brux, 2<sup>e</sup> moitié du 18<sup>e</sup> siècle) - Architecture rurale de Wallonie – Ardenne Herbagère, Pierre Mardaga éditeur, 1992

La *ferme à trois cellules* est l'exploitation la mieux adaptée à l'économie régionale traditionnelle. L'espace qu'offre cette maison-bloc correspond à une exploitation de 10 à 20 ha, ce qui concorde bien à l'agriculture locale dans une région de petite culture et de petit élevage comme l'*Ardenne*. Un quatrième espace est parfois délimité et destiné tantôt à une bergerie, tantôt à une remise à charriots. Le corps de logis se développe généralement sur le pignon Sud.

Au sein du village, les exploitations à trois cellules côtoient aussi les tristes abris des habitants les plus démunis, abris qui ont aujourd'hui complètement disparu. D'après l'iconographie ancienne, les abris se composent d'une ou deux pièces de logis, auxquelles s'adosent un faible appentis destiné à abriter quelques animaux. Selon le jargon local, on appelle ces maisons à une cellule, un « *parçon* ». Un recensement de 1713 mentionne ces masures au nombre de 18 sur l'ensemble de la commune, ce qui est très peu. Ce recensement comptabilise également 82 exploitations à 3 cellules, ce qui confirme la prédominance de ce modèle dès le début du 18<sup>e</sup> siècle. Les fermes à 2 parçons sont au nombre de 32, et 58 exploitations s'étendent déjà sur quatre cellules. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, 14 bâtiments à cinq parçons sont dénombrés. Ce modèle tend à se développer davantage car, à cette époque, il n'est pas rare de voir s'ajouter une nouvelle étable qui témoigne de la vocation désormais herbagère de la région. Il existe également de très grosses exploitations agricoles. Citons à titre d'exemple, la *ferme de Noirefontaine*, résidence campagnarde des princes-abbés de Stavelot-Malmédy.



Figure 41 : Maison-bloc à Jevigné  
(JNC AWP)



Figure 42 : Maison-bloc à Lierneux  
(JNC AWP)



Figure 43 : Maison-bloc à Lansival  
(JNC AWP)

A l'opposé de la couleur uniforme des toits, les murs se particularisent par leur coloration polychrome. Celle-ci varie quelquefois au sein d'une même rue, où la juxtaposition de bâtisses d'âges divers participe directement au caractère impressionniste des villages. En *Ardenne herbagère*, la présence du schiste de teinte gris-bleu et du grès schisteux (de teinte rouille) ou du schiste gréseux (plutôt brun-rouille) est quasi généralisée. L'utilisation des autres matériaux traditionnels – bois, terre, pierre – définit des sous-régions plus ou moins typées par l'une ou l'autre dominante chromatique. Dans le Sud de la région, autour de Vielsalm et dans les *vallées de la Lienne* et *du Glain*, l'aspect assez mélangé d'un grand nombre de maçonneries résulte de l'amalgame arkose-schiste.

La maison en charpente et torchis fut présente partout, y compris dans des zones où le sous-sol livre de la pierre. L'utilisation de la pierre, quant à elle, dépend principalement de trois facteurs :

- Les conditions économiques des habitants ;
- La qualité du matériau lithique ;
- La proximité des carrières.

Sur les toits, le chaume et l'ardoise sont traditionnellement de mise. Cependant, une préférence pour l'un ou l'autre matériau se dessine selon les endroits. En effet, le chaume est resté plus longtemps le matériau de prédilection dans la région de Stavelot-Malmédy, où une forte pente de toiture caractérise l'habitat en colombage. Ces habitations sont alors baptisées de « *maison à auvent sur poteaux* » ou « *ferme à auvent* ». Ces constructions pouvaient servir d'abri à diverses activités rurales. Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, par contre, le

schiste ardoisier prévaut dans les villages situés à proximité des carrières. En 1831, le géographe H. Del Vaux précise qu'à Bra « *les maisons sont construites en pierres brutes, couvertes de grosses ardoises du pays* ». Il s'agit probablement d'une allusion aux « *cherbains* » lourds. En effet, les cherbains sont des plaques de schiste d'une belle épaisseur, dont la forme légèrement arrondie dans le coin inférieur est tout à fait caractéristique. La production de cherbains est aussi purement locale, avec une incidence sur la qualité et la coloration des pièces ; des composants minéralogiques (fer et manganèse) donnent une coloration verdâtre ou rouille. En 1838, un recensement dénombre plus de 20 exploitations encore en activité près de Vielsalm, occupant ainsi 250 ouvriers. Vers 1900, 300 travailleurs y sont toujours employés. Mais la production ralentit considérablement à la suite de la *Première Guerre Mondiale*, pour finalement cesser complètement.

A l'intérieur du logis, des dalles de schiste sont utilisées comme revêtement de sol et parfois comme lambris. De nombreux murs mettent en œuvre le schiste, composé d'argile, ou phyllade, ou encore fait d'argile et de silice, et nommé alors quartzophyllade. Ce matériau fissile, qui se débite aisément, autorise la taille de moellons plats dont l'aspect feuilleté est caractéristique. Ceux-ci sont disposés en lits minces, séparés par une fine couche de mortier de terre. Certaines lames de schiste servent à paver des étables, des cours et des sentiers.

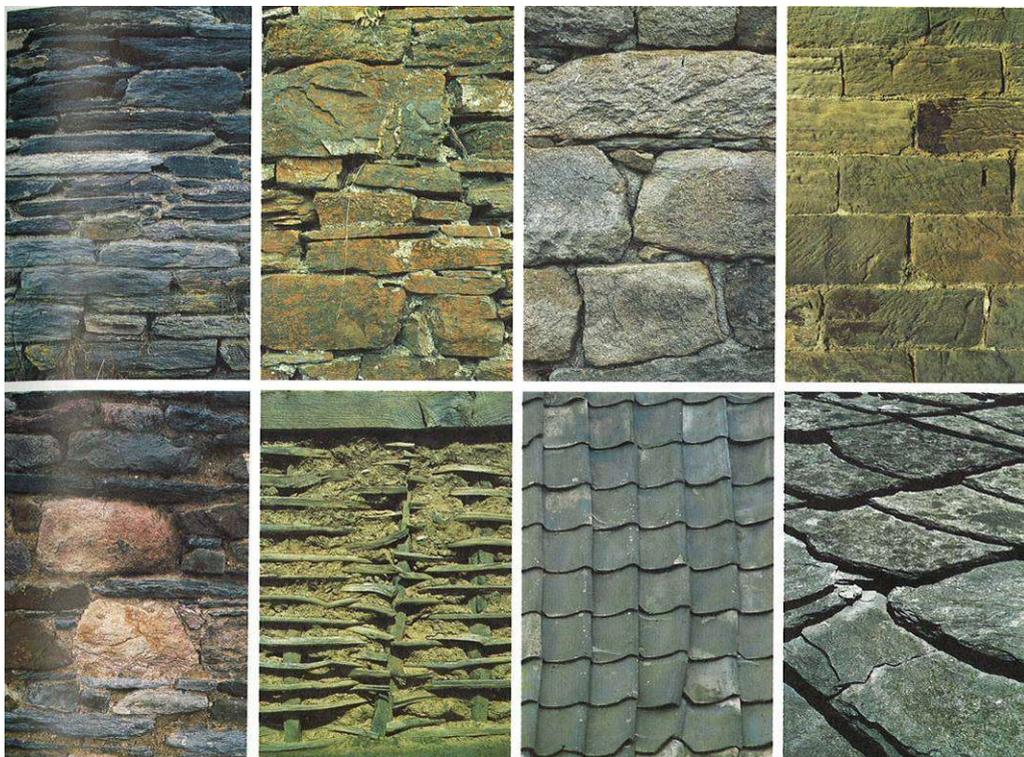


Figure 44 : Matériaux de construction traditionnels. En haut, de gauche à droite : schiste, grès schisteux, arkose, grès. En bas, de gauche à droite : arkose et schiste, torchis, tuile, cherbain. (Source : « *Architecture rurale de Wallonie – Ardenne herbagère*, Pierre Mardaga éditeur, 1992)

L'usage de la brique n'est assurément pas traditionnel en Ardenne. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, vers 1875 en divers lieux, on l'emploie pour les encadrements des baies ou comme substitut du torchis dans la maison en colombage.

### c. Architecture récente et contemporaine

Aujourd'hui, les styles architecturaux sont beaucoup plus diversifiés qu'auparavant. Les constructions destinées au logement sont, à Liernex, presque exclusivement des maisons à 4 façades. On peut identifier trois types

d'architectures plus récentes à Lierneux : l'architecture d'inspiration vernaculaire, l'architecture pavillonnaire et les chalets.

Les premières constructions ayant une architecture contemporaine d'inspiration vernaculaire sont apparues au début des années 90. Leurs volumes et proportions s'inspirent de la typologie traditionnelle, mais sont de gabarit plus petit.

Les matériaux utilisés se rapprochent des matériaux régionaux. Les parements sont faits de grès schisteux ou de schistes, parfois combinés avec des blocs enduits, et les toitures sont couvertes par des ardoises naturelles ou artificielles de teintes foncées.



Figure 45 : Maison à Verleumont (JNC AWP)



Figure 46 : Maison à Baneux (JNC AWP)



Figure 47 : Maison à Sart (JNC AWP)

L'architecture pavillonnaire s'est fortement développée dès les années 60, un peu partout en Wallonie. Les techniques de construction et les matériaux utilisés sont très variés. On y retrouve à la fois de la brique, de la pierre, de l'enduit de teintes assez diversifiées.

L'implantation est isolée sur la parcelle, laissant de larges espaces pour des jardins d'agrément ceinturés par un écran de verdure. Ce type d'habitat se rencontre essentiellement en prolongement des gros noyaux bâtis, comme à Lierneux, Arbrefontaine et Sart, le long des axes routiers.



Figure 48 : Habitation à Florêt (JNC AWP)



Figure 49 : Appartements à Lierneux (JNC AWP)



Figure 50 : Habitation à La Chapelle (JNC AWP)

Un troisième type d'architecture plus récente est le chalet. Ceux-ci se retrouvent essentiellement le long des cours d'eau ou en partie haute de versant de manière à bénéficier d'une vue dégagée vers le paysage ardennais.

Il s'agit principalement de résidences secondaires. Les volumes ne ressemblent plus à la typologie vernaculaire. Ils sont généralement plus petit, de plain-pied ou avec un étage dans le toit, construits en bois ou en maçonnerie de blocs enduits et couverts par une toiture à un ou deux versant(s) de pente relativement faible.



Figure 51 : Chalet en bordure de la Lienne à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 52 : Chalet sur le haut d'un versant à Sur-les-Thiers (JNC AWP)



Figure 53 : Chalet au Coreux (JNC AWP)

#### d. Bâtiments à destination publique ou communautaire

Plusieurs bâtiments, répondant des fonctions publiques ou communautaires, présentent des architectures plus spécifiques répondant à certaines fonctions. Ces bâtiments sont, entre autres, les écoles, les bâtiments administratifs, le *Centre Hospitalier Spécialisé*... comme le montrent les illustrations suivantes.



Figure 54 : Maison communale de Lierneux (JNC AWP)



Figure 55 : Hall omnisports de Lierneux (JNC AWP)



Figure 56 : Ancienne gare SNCV (JNC AWP) – en cours de réhabilitation



Figure 57 : Ancienne école de Villettes (JNC AWP)



Figure 58 : Ecole communale d'Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 59 : Ecole libre Sainte-Thérèse à Lierneux (JNC AWP)



Figure 60 : Pavillon du CHS (JNC AWP)



Figure 61 : Bâtiment principal du CHS (JNC AWP)



Figure 62 : Pavillon du CHS (JNC AWP)

De manière à mettre à la disposition de la population un nombre important d'unités de logements à faible coût, un bâti en opération groupée a été mis en place. A Lierneux, il s'agit de l'ensemble « *Tournant de la roue* », regroupant 42 logements sociaux. Cet ensemble est situé au centre de Lierneux et est peu visible depuis l'extérieur. Il est repris à l'*Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique* qui le décrit en ces termes : « *cité d'habitations construite en 1979 et témoignant d'une grande recherche de solutions urbanistiques, familiales et d'adaptation au village, au terrain et à la végétation existante* ».



Figure 63 : Cité sociale du Tournant de la Roue (JNC AWP)

#### e. Bâtiments à vocation économique et agricole

Les bâtiments à vocation économique sont également de type varié. Les plus anciens comme l'*Atelier du coticule* à Sart ou les anciens bâtiments SNCV sont construits en matériaux régionaux. Les plus récents présentent des volumes en général assez bas (un niveau) mais ayant une grande emprise au sol. Ils sont construits en blocs enduits, en briques ou en tôles et se situent majoritairement dans la zone d'activité économique « *Au point du Jour* » à Lierneux.



Figure 64 : Anciens ateliers de réparation SNCV – rénovés lors de la 1<sup>ère</sup> ODR en espace de rencontres (JNC AWP)



Figure 65 : Hall relais SPI + dans le zoning artisanal (JNC AWP)



Figure 66 : Garage au Pont de Villettes (JNC AWP)

Les hangars agricoles sont souvent construits en tôles à proximité des fermes. Certains sont dissimulés par de la végétation ou intégrés à la ferme, d'autres sont fort apparents et nuisent à l'harmonie de l'ensemble.



Figure 67 : Hangar agricole à Verleumont (JNC AWP)



Figure 68 : Hangar agricole à Florêt (JNC AWP)



Figure 69 : Hangar agricole à Arbrefontaine (JNC AWP)

#### II.2.3.4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Lierneux compte une série de bâtiments et de sites classés ainsi qu'un nombre appréciable de biens repris dans l'ancien *Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique*.

Les 80 bâtiments repris dans cet Inventaire sont essentiellement des fermes et des maisons traditionnelles, ainsi que plusieurs églises, chapelles et autres fontaines. Les différents édifices et leurs coordonnées sont présentés, par ancienne commune, dans le dossier *Annexes* à la page 50 (et selon une mise à jour relative au nouvel *Inventaire* en vigueur, dit du *Patrimoine Immobilier Culturel (AWaP)*).

Les 8 monuments (M) et les 2 sites (S) classés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Monuments (M) ou sites (S) classés	Date de classement
Ancienne commune d'Arbrefontaine	
Chapelles du chemin de croix d'Arbrefontaine (M) Ensemble formé par ces chapelles et leurs abords (S)	20/04/1982
Ancienne commune de Bra	
L'église Notre-Dame (tour et ancien mécanisme d'horlogerie) (M)	17/09/1986
Le chêne pédonculé sis à Trou de Bra, sur les Thiers, n°21 à Bra-sur-Lienne (S)	13/02/2001
Ancienne commune de Lierneux	
Ferme, à l'exception de l'annexe agricole, n°5 à Brux (M)	22/10/1973
Maison, rue du Centre, n°90 (M)	06/02/1970
Bâtiments sis rue du Centre, n°88, à savoir : le logis du 17 <sup>e</sup> siècle : façades, toiture et l'extension du logis du 19 <sup>e</sup> siècle (façade avant et toitures) ; la grange : façades et toiture ; les autres dépendances agricoles : façades et toiture. (M)	23/01/1998
Ferme, dite la Grande Ferme (cour, jardin et mur de clôture), n°44-45 à Verleumont (M)	09/11/1976
Ferme sise n°23 à Jevigné : corps de logis et fenils (façades et toitures) et porche d'entrée (M) Ainsi que l'ensemble formé par les monuments précités, la cour, le jardin et le mur qui clôture celui-ci (S)	06/05/1983
Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments de la ferme sise au lieu dit « Le Lorgnon », n°37-38 à Jevigné (M)	14/03/1990

Tableau 1 : liste des biens classés à Lierneux (Source : SPW-DGATLPE)



Figure 70 : Calvaire d'Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 71 : Chêne pédonculé à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 72 : Ferme classée à Jevigné (JNC AWP)



Figure 73 : Eglise de Bra (JNC AWP)

### II.2.3.5 MODE DE GESTION DE L'URBANISME COMMUNAL

La commune ne possède pas encore tous les outils lui permettant de se placer en régime de décentralisation. Le schéma de structure communal, qui a été commencé mais jamais approuvé, lui permettrait de mener une réflexion approfondie sur le devenir de son territoire.

Le CWATUPE (aujourd'hui remplacé par le CoDT) avait défini les 4 conditions qu'une commune devait présenter simultanément pour bénéficier du régime de décentralisation :

- Être couverte par un *Plan de Secteur* (ceux de Stavelot, Bastogne et Marche-en-Famenne)<sup>41</sup> ;
- Posséder un *Schéma de Structure Communal* (non approuvé)<sup>42</sup> ;
- Posséder un *Règlement Communal d'Urbanisme* (non approuvé)<sup>43</sup> ;

<sup>41</sup> Voir développements dans la section II.4.1.3

<sup>42</sup> Voir développements dans la section II.4.2.3

<sup>43</sup> Voir développements dans la section II.2.2.4

- Être dotée d'une *Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et Mobilité* (renouvelée depuis 2008 et toujours effective en 2022).

Lierneux possède actuellement la première et la dernière de ces conditions. Si le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme sont approuvés, la commune jouirait d'outils de politique territoriale lui permettant de motiver et de coordonner ses décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La CCATM, outre les missions définies par l'ancien CWATUPE et celles découlant de la législation relative aux études d'incidences sur l'environnement, rend des avis au Conseil Communal et/ou au Collège échevinal sur toutes les questions d'actualité relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Elle s'implique dans l'amélioration de son cadre de vie. Elle s'est atelée à recenser les caractéristiques patrimoniales de chaque noyau bâti pour mettre en place une charte/un guide de bonnes pratiques pour les nouvelles opérations. De même, elle a relevé l'ensemble des points noirs en termes de sécurité routière et négocie aujourd'hui avec les différents acteurs pour y apporter des solutions.

### II.2.3.6 PERMIS D'URBANISME ET DE LOTIR

En moyenne, la commune traite annuellement une quarantaine de demande de permis d'urbanisme et permis de lotir confondus (DGSIE).

Le tableau qui suit présente, par ancienne commune et par période de trois ans, depuis la fusion des communes, le nombre de lotissements autorisés et le nombre de lots (chiffre entre parenthèses) :

	Lierneux	Bra	Arbrefontaine	Total
1976-1978	6 (18)	1 (1)	0 (0)	7 (19)
1979-1981	1 (camping)	3 (10)	0 (0)	4 (10 + camping)
1982-1984	0 (0)	1 (2)	0 (0)	1 (2)
1985-1987	2 (4)	0 (0)	0 (0)	2 (4)
1988-1990	6 (28)	2 (3)	3 (5 + camping)	11 (36 + camping)
1991-1993	1 (2)	1 (1)	0 (0)	2 (3)
1994-1996	2 (10)	0 (0)	1 (1)	3 (11)
1997-1999	4 (10)	0 (0)	1 (7)	5 (17)
2000-2002	3 (16)	1 (2)	1 (3)	5 (21)
2003-2005	6 (23)	0 (0)	2 (8)	8 (31)
2006-2008 <sup>44</sup>	5 (20)	0 (0)	1 (2)	6 (22)
2009-2011	4 (13)	3 (11)	3 (15)	10 (39)
Total 1976 - 2011	43 (144 + camping Sart)	14 (30)	12 (41 + camping)	69 (215 + 2 campings)
Attention les données actualisées suivantes sont accrues dû à l'entrée en vigueur des « permis d'urbanisation », qui feront l'objet, de par tout ce qu'ils couvrent, d'un plus grand nombre chaque année.				
2012 <sup>45</sup> -2022	625 (données communales) – détails p. 91			

<sup>44</sup> Données incomplètes pour l'année 2008 (recherche JNC).

<sup>45</sup> 2012 : année d'entrée en vigueur des permis d'urbanisation qui incluent bien plus d'actions (d'où des chiffres beaucoup plus grands) : autorisations accordées par l'autorité administrative (la commune ou la Région dans certains cas) qui permet d'effectuer des actes ou travaux tels que la construction ou la rénovation d'un bâtiment, le changement de destination d'un immeuble, l'abattage d'un arbre à haute tige, la modification sensible du relief du sol, l'aménagement d'une voirie, le placement d'une enseigne, etc.

A la lecture de ce tableau, nous remarquons qu'une septantaine de lotissements ont été autorisés sur la période considérée jusqu'à 2012 (35 ans). Ces lotissements représentent un total de 215 lots ainsi que le camping des « *Trois Sarts* » et le camping de « *Gossaimont* », ce qui correspond donc à une moyenne de 5 lots par an (avec une valeur « plancher » à 2 lots par an et une valeur « plafond » à 39 lots par an, sans tenir compte des campings).

La situation est, cependant, très différente d'une ancienne commune à l'autre :

- Lierneux a été concernée par 43 lotissements (superficie totale de 27,5 ha) avec un total de 144 lots. Les lotissements les plus importants ont été situés à la *rue des Marcadènes*, à la *rue Dessus le Moulin* et au *Pré du Renard* à Lierneux. Dans les autres villages de l'ancienne commune, plusieurs permis de lotir importants ont été acceptés comme à l'entrée de Verleumont, entre Jevigné et Baneux et *Sur les Fontaines* à Odrimont ;
- L'ancienne commune de Bra n'a été concernée que par très peu de permis de lotir (superficie totale de 10,3 ha), qui ont été acceptés surtout dans les années 70-80. La plupart de ceux-ci sont situés à Trou de Bra et à Bra. Notons également la présence de plusieurs permis de lotir antérieurs à 1976 à Derrière les Thiers. Plus récemment, entre 2009 et 2011, 3 lotissements ont été approuvés : l'un de ceux-ci est localisé à Les Villettes, tandis que les deux autres sont à Florêt ;
- Arbrefontaine est un village en développement actuellement puisque la plupart des permis de lotir sont postérieurs à 2000 (superficie totale de 23,3 ha). Ce développement est surtout observé dans la *rue Le Chenay*, *Dessus le Mont*, *Le Calvaire* et *Plenne Soû*.

En ce qui concerne la conception de tous ces lotissements, il apparaît que la grande majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet de réflexions abouties visant à intégrer les habitations nouvelles dans le contexte bâti et non bâti ou offrant une approche intéressante en termes de gestion de l'espace-rue et de qualité du cadre de vie.

En outre, ces lotissements constituent pour la plupart des extensions le long des voiries extérieures au cœur du village (Verleumont, Arbrefontaine, Lierneux). D'autres, par contre, constituent de nouveaux petits quartiers d'habitations (*Dessus le Moulin*, *Pré du Renard*).



Figure 74 : Le Chenay à Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 75 : Rue des Marcadènes à Lierneux (JNC AWP)

Afin d'actualiser ces données, la Commune de Lierneux a récemment fait part des chiffres et détails suivants :

<b>2019</b>
<p>Sur 80 demandes de <b>permis d'urbanisme</b> introduites et instruites dans les formes requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège communal en a délivré <b>66</b> (18 relatifs à des nouvelles constructions, incluant maison, cabane, abri, panneaux solaires fixes, parking, palissade et clôture / 23 relatifs à des transformations / 16 relatifs à d'autres travaux (régularisation, container, fosse à lisier etc...)) ;</li> <li>• La DGATPL (<i>Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie</i>) en a délivré <b>6</b>, dont un relatif à la transformation de l'école communale d'Arbrefontaine ;</li> <li>• Le Ministre (sur recours) en a délivré <b>2</b> ;</li> </ul> <p>Et <b>1 seul permis d'urbanisation (lottissements)</b> a été accordé à Arbrefontaine (<i>rues Le Clavaire, Devant le Bois et Dessus le Mont</i>).</p>
<b>2020</b>
<p>Sur 70 demandes de <b>permis d'urbanisme</b> introduites et instruites dans les formes requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège communal en a délivré <b>57</b> (18 relatifs à des nouvelles constructions, incluant maison, cabane, abri, panneaux solaires fixes, parking, palissade et clôture / 29 relatifs à des transformations / 26 relatifs à d'autres travaux (pompe à chaleur, mare, éolienne etc...)) ;</li> <li>• La DGATPL (<i>Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie</i>) en a délivré <b>3</b> : 1 pour l'aménagement d'un nouveau réfectoire, d'une salle de classe, d'une ludothèque et d'un bureau dans le bâtiment jointif existant près de l'école de Jevigné, 1 pour la création d'un centre médical et d'un logement de fonction à Lierneux, et 1 pour la mise en place d'un mâit de mesure temporaire de vent et de suivi de chauve-souris dans le but d'étudier la faisabilité d'un projet éolien à Lierneux en lieu-dit « <i>Entre les Fauces</i> » ;</li> </ul> <p><b>Aucun permis d'urbanisation (lottissements)</b> n'a été accordé, et <b>1 permis unique</b> (non précisé) a été délivré.</p>
<b>2021</b>
<p>Sur 65 demandes de <b>permis d'urbanisme</b> introduites et instruites dans les formes requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège communal en a délivré <b>55</b> (12 relatifs à des nouvelles constructions, incluant habitations et hébergements touristiques / 19 relatifs à des transformations / 24 relatifs à d'autres travaux) ;</li> <li>• La DGATPL (<i>Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie</i>) en a délivré <b>9</b>, dont la création d'un préau et d'un cheminement couvert pour une cour d'école, la démolition et reconstruction d'un bâtiment pour le C.P.A.S. et aménagement des abords, et l'extension et l'aménagement de l'école de Sart ;</li> </ul> <p><b>Aucun permis d'urbanisation (lottissements)</b> n'a été accordé, et <b>1 permis unique</b> (non précisé) a été délivré.</p>
<b>2022</b>
<p>Sur X (donnée erronée) demandes de <b>permis d'urbanisme</b> introduites et instruites dans les formes requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège communal en a délivré <b>44</b> (12 relatifs à des nouvelles constructions / 19 relatifs à des transformations / 15 relatifs à d'autres travaux) ;</li> <li>• La DGATPL (<i>Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie</i>) n'en a délivré aucun ;</li> </ul> <p><b>1 seul permis d'urbanisation (lottissements)</b> a été accordé en vue de créer 5 logements à Florêt et <b>2 permis uniques</b> (non précisé) ont été délivrés.</p>

### **II.2.3.7 SYNTHÈSE**

La superficie bâtie augmente beaucoup plus rapidement que la population.

Les noyaux bâtis se sont développés essentiellement dans la vallée, à proximité des points d'eau, des prairies et à l'abri des vents dominants. Ces noyaux se sont ensuite développés le long des axes de communication.

Le bâti traditionnel est de type « maisons-bloc » construit avec les matériaux de la région : schiste, grès, arkose et cherbains. L'architecture récente est beaucoup plus variée, allant de l'interprétation habile du bâti traditionnel jusqu'au chalet en bois.

Les nouveaux lotissements constituent pour la plupart des extensions le long des voiries existantes ou, plus rarement, prennent la forme d'un nouveau quartier.

En matière de patrimoine, Lierneux compte 8 monuments et 2 sites classés ainsi qu'un nombre appréciable de biens repris à l'*Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (AWaP)*.

## II.2.4 Propriétés publiques et potentiel foncier

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Matrice cadastrale et plan parcellaire cadastral de la commune de Lierneux, Administration communale, 2015.

### But(s) de la recherche :

Déterminer et localiser les propriétés des opérateurs publics ainsi que la part de potentiel foncier de la commune qui relève des institutions publiques<sup>46</sup>.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

**Carte n°6 « Propriétés publiques et potentiel foncier »** (voir dossier *Annexes* p.23)

#### II.2.4.1 PROPRIETES PUBLIQUES

La Commune et les autres opérateurs publics possèdent un patrimoine immobilier important sur le territoire de Lierneux. La surface totale (zones urbanisables et non urbanisables) de ces propriétés équivaut à 1.280 ha, répartis comme suit :

- 884,20 ha de propriétés communales ;
- 1,70 ha de propriétés du CPAS de Lierneux ;
- 1,84 ha de propriétés d'intercommunales ;
- 142,61 ha de propriétés de l'Etat, de la Région wallonne ou de la Communauté française (FWB) ;
- 114,90 ha de propriétés des fabriques d'église locales ;
- 56,29 ha de propriétés d'autres communes ;
- 8,68 ha de propriétés des fabriques d'église d'autres communes ;
- 69,80 ha d'autres propriétés publiques ou assimilées (Isocl, Foyer Malmédien, SWDE,...).

Parmi ces propriétés, certaines ne présentent qu'un intérêt limité sur le plan foncier dans la mesure où elles sont déjà entièrement occupées (bâtiments publics : écoles, ...) ou parce qu'elles sont situées hors des zones urbanisables (les propriétés de la Commune sont majoritairement situées en zone forestière).

Au sein des zones urbanisables, les acteurs publics possèdent au total environ 70 ha dont seulement 35 sont encore « valorisables », principalement dans le zoning.

Parmi ces propriétés, certaines se situent dans des espaces qui pourraient constituer des enjeux de développement à l'avenir (en zone de loisirs et en zone d'extraction notamment).

---

<sup>46</sup> Un tel inventaire permet de faire apparaître des opportunités d'opérations d'aménagement qui pourront se réaliser plus facilement grâce à la possibilité d'une maîtrise foncière rapide.

### II.2.4.2 POTENTIEL FONCIER

Le potentiel foncier est défini sur base du caractère non urbanisé d'une parcelle située en zone urbanisable.

Le secteur privé détient un potentiel foncier important (un peu plus de 340 ha) au sein des zones urbanisables (avec les zones d'extraction comprises) du plan de secteur. Nous calculons donc un potentiel foncier global (public et privé) d'environ 370 ha sur l'ensemble de la commune.

Ce potentiel se répartit comme suit :

	Potentiel foncier privé	Potentiel foncier public	Potentiel foncier total	Superficie ZU <sup>47</sup>	% de potentiel foncier
Arbrefontaine	46,4 ha	1,8 ha	48,2 ha	92,7 ha	52,0 %
Lierneux	181,9 ha	20,5 ha	202,4 ha	382,0 ha	53,0 %
Bra	113,8 ha	3,0 ha	116,8 ha	206,3 ha	56,6 %
<b>Total</b>	<b>342,0 ha</b>	<b>25,3 ha</b>	<b>367,3 ha</b>	<b>681,0 ha</b>	<b>53,9 %</b>

Tableau 2: Répartition du potentiel foncier par ancienne commune et par type de propriétaire

Le constat a peu évolué jusqu'à 2022 ; le taux d'offre foncière potentielle étant encore, pour tout le territoire communal cette fois, de 52,2% en zones d'habitat au plan de secteur<sup>48</sup>.

Sur l'ensemble du territoire communal, il subsiste donc encore énormément de terrains. L'ancienne commune d'Arbrefontaine est celle qui comporte proportionnellement le moins de potentiel foncier, mais il reste néanmoins plus de la moitié de zone urbanisable inoccupée. L'ancienne commune de Bra présente encore beaucoup de surface libre, en raison notamment de l'étendue des zones consacrées à l'urbanisation au *Plan de Secteur*. En effet, outre le fait que les *zones d'habitat à caractère rural* soient relativement grandes à Bra, Villettes et Trou de Bra, trois zones de loisirs et une *Zone d'Aménagement Communal Concerté* sont également présentes à Trou de Bra et Grand Heid.

Si l'on examine le potentiel foncier pour chaque affectation urbanisable au plan de secteur, on obtient le tableau suivant :

	Superficie totale	Potentiel foncier	Proportion par rapport à la superficie de l'affectation	Proportion par rapport au potentiel foncier total <sup>49</sup> (319,8 ha)
Zone d'activité économique mixte	9,8 ha	3,1 ha	31,6 %	1,0 %
Zone d'habitat	49,8 ha	11,2 ha	22,5 %	3,5 %
Zone d'habitat à caractère rural	468,9 ha	212,5 ha	45,3 %	66,4 %
Zone de loisirs	71,8 ha	43,2 ha	60,1 %	13,5 %
Zone de services publics et d'équipements communautaires	47,2 ha	21,8 ha	46,2 %	6,8 %
Zone d'aménagement communal concerté	33,5 ha	28,0 ha	83,5 %	8,8 %

<sup>47</sup> Zones d'extraction non comprises.

<sup>48</sup> Site internet d'IWEPS – walstat, consulté en décembre 2022.

<sup>49</sup> Zones d'extraction non comprises.

<b>Total</b>	<b>681,0 ha</b>	<b>319,8 ha</b>	<b>47,0 %</b>	<b>100 %</b>
Zone d'extraction	99,1 ha	47,5 ha	47,9 %	-

*Tableau 3: Répartition du potentiel foncier pour chaque type de zone urbanisable au plan de secteur*

Les disponibilités se situent essentiellement en *zone d'habitat à caractère rural* (plus de 65 % du potentiel foncier total). Les *zones de loisirs* et les ZACC présentent également des enjeux importants, étant donné qu'elles ne sont, pour la plupart, pas mises en œuvre.

De plus, les zones d'extraction représentent une superficie de 47,5 ha reprises également en zone urbanisable.

### **II.2.4.3 SYNTHÈSE**

Lierneux présente encore un potentiel foncier conséquent sur l'ensemble de son territoire. Celui-ci est essentiellement situé en zone d'habitat à caractère rural, mais également en zone de loisirs et en zone d'aménagement communal concerté.

On peut déduire que les zones urbanisables semblent avoir été établies de manière généreuse lors de l'élaboration du *Plan de Secteur*, surtout dans l'ancienne commune de Bra. La mise en œuvre de l'ensemble des zones urbanisables permettrait en effet de doubler voire tripler la population actuelle de Lierneux.

Le secteur public détient par contre peu de terrains valorisables sur la commune, la grande majorité des propriétés publiques étant situées en zone forestière.

## II.2.5 Mobilité, voies de communication et espaces publics

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Données du TEC Manhay-Vielsalm, du TEC Ayawaille-Lierneux-Verleumont et du TEC Lierneux-Trois-Ponts  
Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort  
Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé  
Données cartographiques du SPW-DGO1  
Observations de terrain, JNC AWP  
Etude RAVeL Vielsalm-Lierneux  
Cartes itinéraires Points-noeuds

### But(s) de la recherche :

L'efficacité et la sécurité des déplacements jouent un rôle important dans la perception de la notion de qualité du cadre de vie qu'ont les habitants de leur commune.

L'accessibilité aux équipements et services revêt également une grande importance, de même que la qualité d'aménagement des espaces publics.

La recherche vise également à préciser le statut des axes de communication.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

[Carte n°9 « Espaces publics et voies de communication »](#) (voir dossier *Annexes* p. 27)

#### II.2.5.1 RESEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT

La commune de Lierneux est parcourue par environ 480 km de voiries qui se répartissent entre les différents réseaux de la manière suivante<sup>50</sup> :

- 1,3 km de réseau autoroutier ;
- 35,2 km de réseau routier régional ;
- +/- 445 km de réseau routier communal.

##### a. Réseau régional

La *Région wallonne* a structuré son réseau sur base de deux fonctions spécifiques de la route : la mobilité et l'accessibilité. Selon ces critères, il se répartit en deux grandes catégories de voiries : le *Réseau à Grand Gabarit* (RGG), qui donne la priorité à la mobilité des usagers et à la fluidité du trafic, et le *Réseau Interurbain* (RESI), qui favorise l'accessibilité et se caractérise par le mélange des circulations.

L'*autoroute E25 Bastogne-Liège*, qui longe l'Ouest de l'entité, est la seule voirie appartenant au RGG. Celle-ci améliore considérablement l'accessibilité routière de la commune vers l'ensemble du territoire wallon. En effet,

<sup>50</sup> Sources : INS, 2005.

elle permet de rejoindre le centre de Liège en 40 minutes, depuis le centre de Lierneux, et le centre de Bastogne en 30 minutes.

Aucune bretelle d'accès à cet axe n'est localisée dans la commune. Deux accès à l'autoroute sont néanmoins très proches :

- La sortie n°49 située dans la commune de Manhay, à l'Ouest de la limite communale avec Lierneux, à proximité de Bra ;
- La sortie n°50 située dans la commune de Vielsalm, à la *Baraque de Fraiture*.

Quatre routes régionales appartenant au RESI traversent l'entité : la N645 et la N651 gérées par la *Direction territoriale de Verviers* (SPW-DGO1 D-152), la N822 et la N89 gérées par la *Direction territoriale du Luxembourg* (SPW-DGO1 D-132).

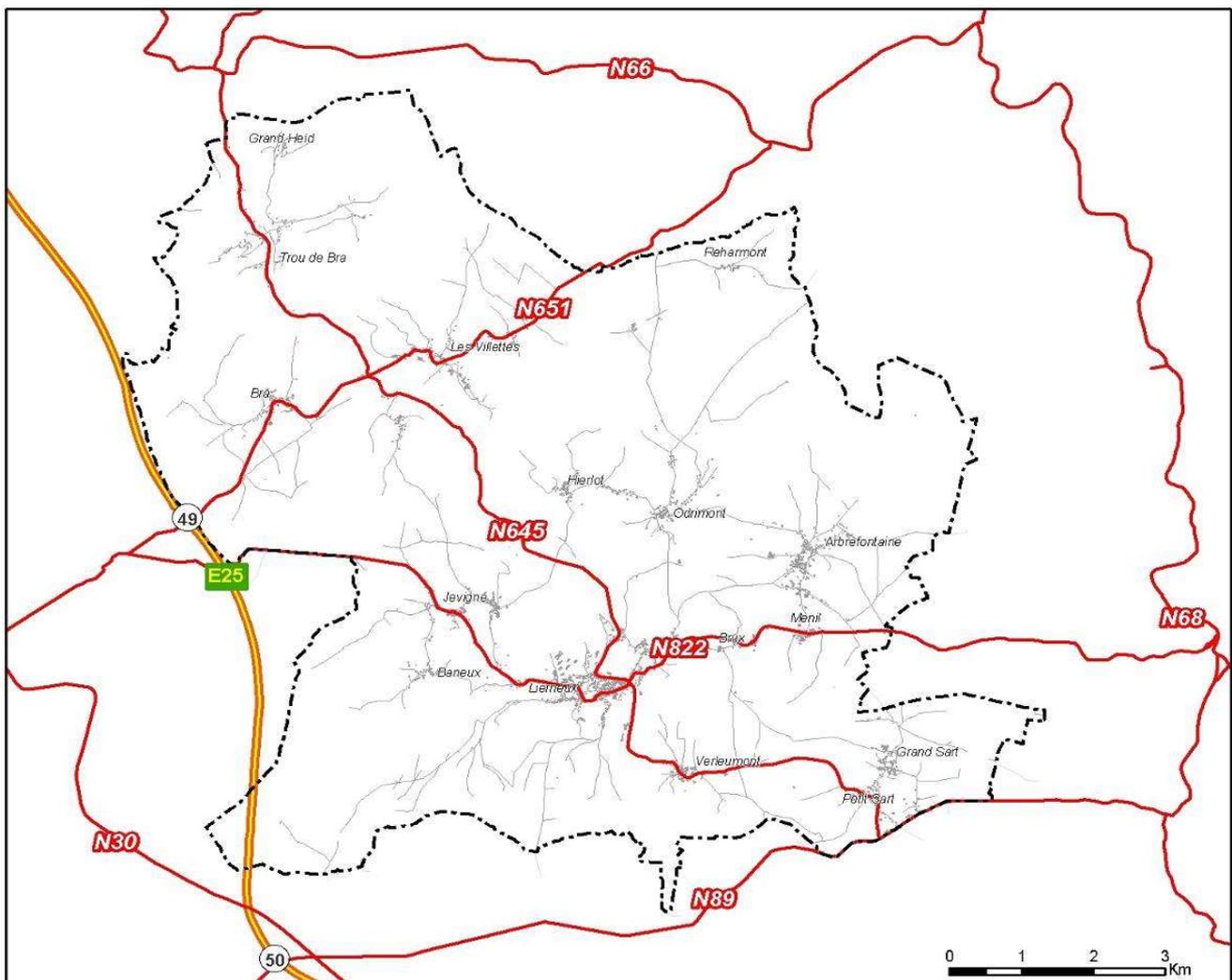


Figure 76 : Localisation des routes régionales (SPW-DGO1, cartographie JNC AWP)

La N645 traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Est et permet de relier Sart (N89) à la commune de Stoumont (Targnon). Dans le Sud de la commune, elle traverse les villages de Petit-Sart, Verleumont et Lierneux où elle croise la N822. Elle longe ensuite toute la *vallée de la Lienne*, croise la N651 et traverse Trou de Bra au Nord de la commune.

La N651 traverse le Nord de l'entité en passant par les villages de Bra et Les Villettes. Elle permet de rejoindre Basse-Bodeux et Trois-Ponts au Nord-Est ainsi que l'E25 (sortie 49), Manhay et la N807 (qui forme l'axe principal vers Marche et la N4) à l'Ouest.

La N822 traverse le territoire communal d'Est en Ouest en passant par les villages et hameaux de Menil, Bru, Gernechamps, Lierneux (où elle coupe la N645) et Jevigné. Elle permet de rejoindre l'autoroute et la N651 à l'Ouest et Vielsalm à l'Est.

La N89 longe le Sud de l'entité, sur la limite communale entre Lierneux et Vielsalm. Elle permet de relier l'E25 (sortie 50) à Salmchâteau (commune de Vielsalm).

Notamment grâce à l'E25, la commune jouit d'une bonne accessibilité pour atteindre les pôles proches, mais reste cependant isolée des axes routiers majeurs en Wallonie, tels que l'E411, l'E42 ou la N4. L'accessibilité vers les pôles proches et vers les principales villes wallonnes est résumée dans le tableau suivant.

Pôles	Distance (km)	Temps (min)
Vielsalm	13	15
Trois-Ponts	15	20
Stavelot	20	30
Malmedy	30	40
Marche-en-Famenne	39	45
Bastogne	40	30
Verviers	53	50
Liège	56	40
Arlon	95	60
Namur	116	80
Luxembourg-ville	120	70
Bruxelles	150	90
Charleroi	155	90
Mons	190	110

Figure 77 : Temps de parcours et distance du centre de Lierneux vers les pôles proches.

#### **b. Réseau communal**

Les voiries communales assurent les flux purement locaux provenant de la desserte des habitants vers le réseau de voiries régionales. Elles viennent se greffer sur les axes régionaux et irriguent bien l'ensemble de l'entité. Les villages de la commune étant localisés de part et d'autre des grands axes et bordés de forêts, de nombreuses voiries communales se terminent en cul-de-sac ou en chemin de terre, surtout dans les villages plus isolés (Bra, Hierlot, Trou de Bra, Arbrefontaine, etc.).

Dans l'ensemble, les voiries communales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où apparaissent quelques petits problèmes de circulation.

L'analyse de la circulation routière au niveau des différents villages de la commune met néanmoins en évidence plusieurs facteurs d'insécurité :

- La quasi-totalité des villages de la commune traversés par une route régionale ;
- L'absence de trottoir, ou trottoir utilisé pour le stationnement, dans certaines traversées de villages ;
- Plusieurs carrefours dangereux, notamment lorsqu'une différence importante de statut existe entre les voiries qui y aboutissent ;
- Des voiries rectilignes favorisant les vitesses élevées ;
- Des voiries dont le revêtement est en mauvais état.

En 2005, une dizaine d'accidents ont été enregistrés sur la commune, avec blessés légers<sup>51</sup>. Parmi ceux-ci, 36 victimes ont été répertoriées (dont 0 décédée), conducteurs ou passagers de voitures ou camions dans 80 % des cas. En 2007, une vingtaine d'accidents ont été enregistrés sur la commune<sup>52</sup>. Parmi ceux-ci, 36 victimes ont été répertoriées (dont 1 décédée), conducteurs ou passagers de voitures ou camions dans 80% des cas. La CCATM conduit un rapport d'analyse de la sécurité routière sur l'ensemble de la commune. Plusieurs acteurs ont été interpellés pour envisager des solutions.

En 2013, la commune comptait 2.783 véhicules pour 1.407 ménages, soit une moyenne de 1,98 véhicules/ménage<sup>53</sup>.

En 2022, elle compte 3.222 véhicules pour 1.536 ménages, soit une moyenne de 2,09 véhicules/ménages.

### c. Stationnement

En matière de stationnement, la commune ne connaît pas d'embarras majeur : les pôles d'attraction (commerces et équipements sportifs notamment) et les gros générateurs de trafic (CHS surtout) disposent de parkings de capacité suffisante. Les espaces publics au cœur des villages et en bordure de voiries constituent d'autres « poches » de stationnement.

Comme en matière de congestion, ce sont les heures de pointe liées à l'activité des écoles qui posent généralement de légers **problèmes de stationnement**.

## II.2.5.2 RESEAU FERROVIAIRE

Aucune ligne de chemin de fer ne traverse la commune. Les points d'arrêts les plus proches sur le réseau ferroviaire sont :

- La gare de Vielsalm, située à 20 min (12 km) de la Maison Communale de Lierneux ;
- La gare de Trois-Ponts, située à 15 km ;
- La gare de Coö, située à 17 km.

Les gares de Coö, Trois-Ponts et Vielsalm sont desservies par la ligne de train 43. Cette ligne relie la gare de Liège-Guillemins à la gare de Luxembourg. En semaine, 11 trains font halte à ces gares par jour et par sens,

<sup>51</sup> Données de l'INS.

<sup>52</sup> Données de l'INS.

<sup>53</sup> Donnée de l'IWEPS, consultées en 2013 puis en 2022.

entre 05h et 23h. Ils circulent de manière continue avec un espacement de 2h entre chaque train sauf aux heures de pointe où deux trains sont ajoutés vers Liège le matin et trois trains vers Luxembourg le soir (ayant leur terminus à Gouvy).

Le week-end, la fréquence de ces trains est réduite à 8 par jour et par sens, entre 07h et 21h.

Avec une distance temps supérieur à 20 minutes, Lierneux fait partie des communes les plus défavorisées pour la desserte en transport en commun.

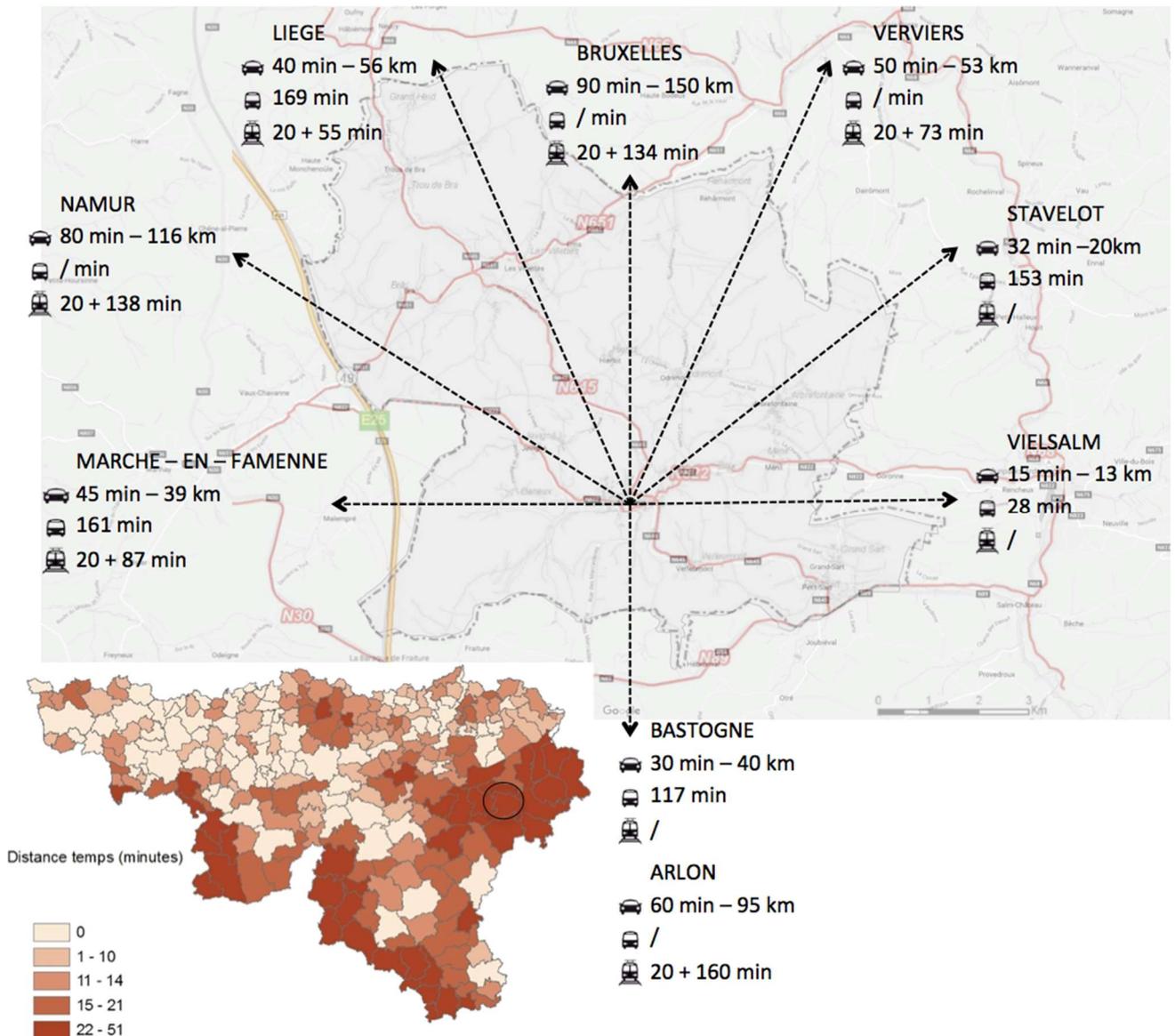


Figure 78 : Distance-temps concernant les transports depuis Lierneux (source : [www.caprularite.be](http://www.caprularite.be))

### II.2.5.3 RESEAU DE TRANSPORT PAR BUS

La commune de Lierneux bénéficie des services du TEC Manhay-Vielsalm (1 lignes), du TEC Aywaille-Lierneux-Verleumont (1 lignes) et du TEC Lierneux-Trois-Ponts (1 ligne qui circule uniquement pendant la période scolaire).

Les trois lignes régulières qui desservent l'entité présentent les caractéristiques suivantes :

Ligne	Destination	Nombre de passages par jour	Principales localités desservies	Points d'arrêt dans la commune
265	Verleumont - Lierneux	1 en semaine et le samedi (2 le mercredi)	Aywaille Ernonheid Houssolonge Bra-sur-Lienne	Trou de Bra Lierneux Verleumont
	Lierneux - Aywaille	2 en semaine et le samedi (3 le mercredi)	Werbomont Chevron Harzé	
242	Lierneux - Trois-Ponts	1 en semaine (en période scolaire)	Trois-Ponts Basse-Bodeux Haute-Bodeux Bra-sur-Lienne, Vaux-Chavanne,	Jevigne Lansival Lierneux Arbrefontaine Odrimont Les Villettes
	Trois-Ponts - Lierneux	1 en semaine (en période scolaire)		
14	Manhay - Vielsalm	5 en semaine (7 le mercredi)	Manhay Vaux-Chavanne Malempré Lansival Fraiture Regné Hebronval Joubieval Salmchâteau Les Sarts Goronne Menil Rencheux Les Sarts Vielsalm	Odrimont Hierlot Arbrefontaine Lierneux Lansival Jevigné Sart Verleumont
	Vielsalm - Manhay	4 en semaine		

Géographiquement, la commune de Lierneux semble bien desservie par les lignes de bus. Mais lors des dernières années l'offre a été réduite et elle est devenue plus régionale. L'offre de trajet à plus longue distance est dépendante de l'offre des communes limitrophes. Seuls cinq hameaux ne possèdent pas d'arrêt : Reharmont, Grand-Heid, Baneux, Derrière-les-Thiers et Florêt. Seules les lignes 14 et 265 proposent quelques bus pendant les vacances.

#### II.2.5.4 TRANSPORT AERIEN

Pour être complet, il convient également de situer Lierneux dans le contexte des aéroports.

L'aéroport le plus proche est celui de Liège-Bierset situé à 65 km de Lierneux. L'aéroport de Zaventem (BIAC) se trouve à 143 km et celui de Gosselies (BSCA) à 144 km.

#### II.2.5.5 MODES DOUX

Au sein de l'entité, peu d'aménagements spécifiques existent actuellement pour les piétons et les cyclistes. La circulation sur les routes de liaison et routes locales est acceptable pour des usagers faibles, mais les routes régionales sont plus dangereuses en raison de la vitesse des véhicules.

Les aménagements actuels pour les cyclistes sont presque inexistants. Même sur les voiries récemment aménagées (*rue de la Gare* à Lierneux ou à Villettes par exemple), aucune piste ou bande cyclable n'existe encore.

Les déplacements piétons au sein de certains villages ne sont pas toujours aisés, la qualité du revêtement des trottoirs laisse parfois à désirer et le stationnement, opéré à moitié sur la voirie, à moitié sur le trottoir (voire complètement sur le trottoir), réduit l'espace disponible pour le passage des piétons (avec une poussette ou un caddie, par exemple).

##### a. Réseau TARPAN

Le réseau TARPAN est destiné aux usagers lents, davantage à des fins récréatives que pour des déplacements quotidiens. Ce réseau propose 43 itinéraires balisés et entretenus régulièrement sur le territoire des communes de Lierneux et Vielsalm : 34 promenades pédestres et 9 itinéraires VTC.



Figure 79 : Balisage du réseau TARPAN à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 80 : Balisage du réseau TARPAN à Trou de Bra (JNC AWP)

##### b. Réseau (provincial) à points-noeuds

Voici ce qu'a annoncé en 2021 la Province de Liège quant à ce grand projet en cours en faveur de la mobilité durable au sein de toute la province de Liège :

« Des balades sur mesure pour les vélotouristes sont actuellement en cours de finalisation grâce au réseau Points-nœuds. A chaque point-nœud, c'est-à-dire à chaque croisement du réseau, se situera un panneau numéroté qui indiquera la direction à prendre en fonction de la balade choisie. Ils pourront ainsi se composer des circuits sur mesure ; l'objectif étant de répondre à la demande croissante des familles, enfants, jeunes actifs,

*adultes, seniors... plus communément appelés des « vélotouristes ». Ce réseau va leur permettre de circuler sans carte, sur des milliers de kilomètres. Inutile d'être chevronnés pour en profiter, cette initiative offre plusieurs possibilités de parcours pour tout type de public : promenade en famille, itinéraire pour les plus sportifs ou randonnée de plusieurs jours.*

*Ce réseau à points nœuds, qui s'utilisera en planifiant son itinéraire à partir d'une carte ou du site web prévu à cet effet, sera connecté aux régions frontalières (Limbourg belge, Limbourg néerlandais, réseau « Vélo Tour », réseau de la Basse Meuse) et prendra appui sur la colonne vertébrale qu'est le réseau RAVeL.*

*A cette signalisation viendront s'ajouter des renseignements sur des haltes, des espaces pique-nique, des bornes de recharge de vélos électriques, le niveau de difficulté des boucles, l'accessibilité aux PMR... et aussi sur des points de restauration, des lieux d'hébergement, des sites touristiques ou culturels proches, apportant dès lors une plus-value économique à ce projet.*

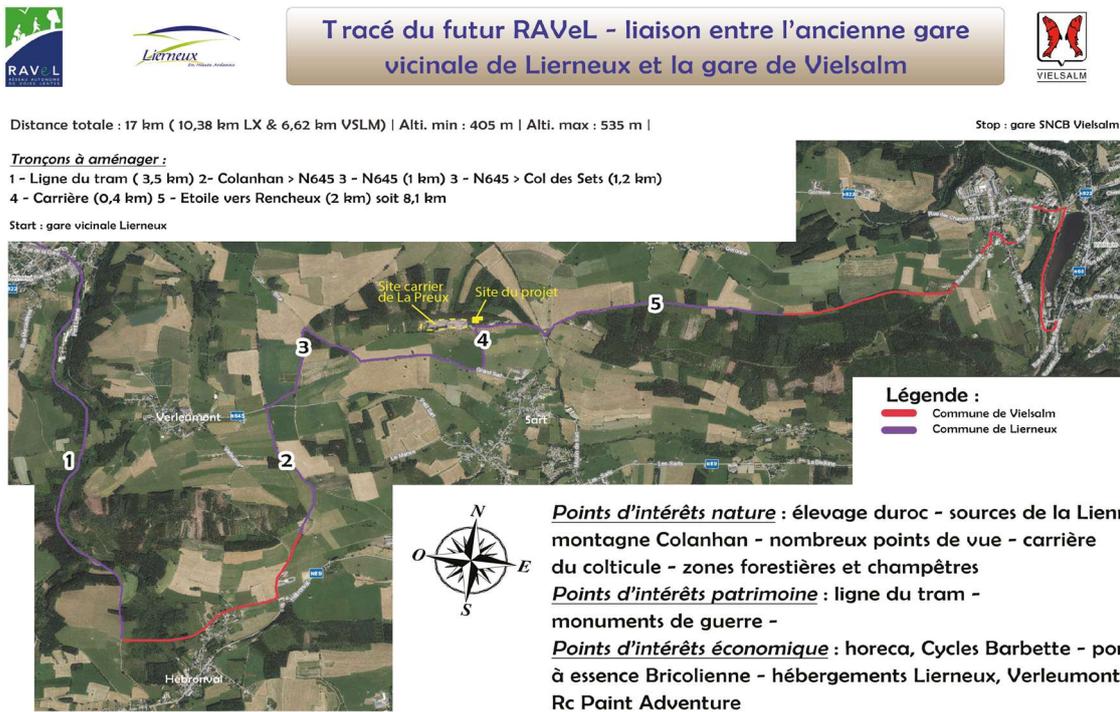
*Au total, le maillage ainsi élaboré pour l'ensemble de la Province de Liège devrait avoisiner les quelques 2.500 km d'itinéraires balisés, à l'instar des réseaux développés dans les provinces flamandes et néerlandaises, ce qui permettra, à coup sûr, d'attirer dans nos contrées davantage de touristes.*

*A travers cette initiative inscrite dans le cadre de la politique supracommunale, la Province de Liège reste aux côtés des Communes, en investissant 570.000 euros. Ce montant comprend d'une part, 200.000 euros pour la mise à jour du VELO TOUR et d'autre part, 370.000 euros pour l'extension du réseau POINTS-NŒUDS sur le reste du territoire provincial. »*

### **c. Réseau RAVeL**

Si aucun tronçon du RAVeL ne traverse actuellement l'entité, cela ne saurait tarder. Il est en effet prévu que le tronçon d'une ancienne ligne de chemin de fer du vicinal reliant Vielsalm à Lierneux et traversant le Sud de la commune (actuellement un simple chemin de promenade) soit intégré dans le *Réseau Autonome des Voies Lentes*. Il s'agit de la ligne 619 qui fut, de 1904 à 1963, ouverte aux voyageurs. Cette ligne partait de la gare de Lierneux puis empruntait un site propre à travers les bois entre Lierneux et Hébronval (Vielsalm) en passant par Verleumont. A Hébronval, la ligne rejoignait la route régionale allant de la *Baraque de Fraiture* à Vielsalm.

Le parcours RAVeL qui sera emprunté sur le territoire de la Commune de Lierneux sera de ± 10km (départ de Vielsalm pour arriver au Vicinal de l'ancienne gare à Lierneux (*rue de la Gare*), via Grand-Sart, Verleumont, Hébronval et retour sur Lierneux, Pont Lienne, en empruntant l'ancienne ligne du tram).



Les frais de chacune des deux communes s'élèveraient actuellement à 750 000 euros. Au regard des retombées et de l'offre touristique que ce RAVeL engendrerait, un dossier de subsidiation a été récemment introduit avec 240 000 euros à la clé à aller chercher pour la Commune de Lierneux, et 231 000 euros pour celle de Vielsalm.



Figure 81 : Ancienne ligne du tram entre Lierneux et Hébronval (Chemin du rail)

#### d. Liaisons cyclopédestres

Le *Schéma Directeur Cyclable de Wallonie* prévoit deux liaisons entre des pôles qui se croisent à Lierneux. L'une entre Durbuy et Vielsalm et l'autre entre Vielsalm et La Roche-en-Ardenne.

#### II.2.5.6 MOBILITE DES PMR

Les personnes à mobilité réduite (PMR) rencontrent le même problème que les piétons et cyclistes en termes de déplacements dans les villages. Certains bâtiments publics ont cependant bénéficié d'améliorations pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes en chaise roulante :

- La maison communale a été dotée d'une rampe d'accès pour ses services situés au rez-de-chaussée (service population – état civil) ;
- La poste a également été équipée d'une rampe d'accès ;
- Les magasins Delhaize et GB sont accessibles aux PMR.

Cependant, peu d'écoles, de salles de village et d'églises sont spécifiquement équipées pour recevoir des chaises roulantes.

## II.2.5.7 ESPACES PUBLICS ET MOBILIER URBAIN

### a. Espaces publics

La plupart des espaces publics des villages de l'entité de Lierneux se réduisent souvent à quelques m<sup>2</sup> de pelouses sur lesquels on a installé un banc ou une table de pique-nique et parfois un ou deux arbre(s).



Figure 82 :  
Espace public au cœur  
de Verleumont (JNC AWP)



Figure 83 :  
Espace public à Lierneux  
rue des Maracdèbes (JNC AWP)



Figure 84 :  
Espace public à Trou de Bra  
en bord de Lienne (JNC AWP)

Sart et Lierneux possèdent, quant à eux, des espaces publics plus importants aménagés lors de la première Opération de Développement Rural : le *Pré du Renard* à Lierneux et la *Place Ernest Nelis* à Sart, à proximité de la salle des fêtes.



Figure 83 : Pré du Renard à Lierneux  
(JNC AWP)



Figure 84 : Parc Val de Meuse à  
Lierneux (JNC AWP)



Figure 85 : Place Ernest Nelis à Sart  
(JNC AWP)

Lierneux possède également un parc, le « Val de Meuse », situé à proximité de l'espace de rencontre du Vicinal, qui a récemment fait l'objet d'un réaménagement dans le but d'y installer une nouvelle plaine de jeux et un ancien tram.

Nous pouvons également citer le projet « *Pré du Mont* » à Arbrefontaine.

### **b. Mobilier urbain**

Plusieurs vestiges d'équipements collectifs d'antan, comme les bacs-abreuvoirs, les lavoirs et les fontaines, ainsi que plusieurs potales ou chapelles sont présents aux croisements des rues ou en bordure de petits espaces publics. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une rénovation ou d'entretiens.



Figure 86 : Bac d'eau à Lansival (JNC AWP)



Figure 87 : Bac d'eau à Bra (JNC AWP)



Figure 88 : Fontaine à Lierneux (JNC AWP)

Notons également la présence de plusieurs anciens ponts en dalle de schiste qui enjambent les ruisseaux de la commune. Ceux-ci sont appelés « *pont de chailles* ».



Figure 89 : Pont de Chailles sur la Lienne (JNC AWP)

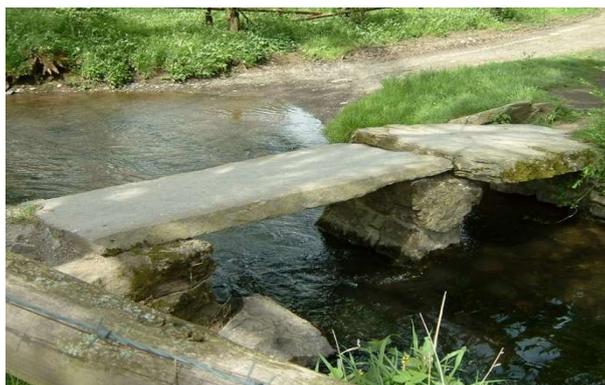


Figure 90 : Pont de Chailles à Odrimont (Contrat de rivière Amblève)

Le mobilier urbain proprement dit (abribus, poubelles, cabines électriques...) pourrait être classé en deux catégories :

- Le mobilier ancien qui n'a pas fait l'objet d'une intégration particulière aux spécificités du lieu dans lequel il est placé, comme la plupart des arrêts de bus et des poubelles ;
- Le mobilier plus récent, implanté notamment dans les espaces publics rénovés, qui présente une meilleure intégration (matériaux régionaux...). Cette deuxième catégorie reprend, entre autres, l'arrêt du bus de la *rue de la Gare* à Lierneux, les cabines électriques de Sart et de Verleumont, les poubelles de la *place Ernest Nelis* à Sart...



Figure 91 : Arrêt de bus et armoire électrique à Hierlot (JNC AWP)



Figure 92 : Arrêt de bus, poubelle et cabine téléphonique à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 93 : Arrêt de bus et cabine téléphonique à Bra (JNC AWP)



Figure 94 : Arrêt de bus à Lierneux



Figure 97 : Cabine électrique à Sart



Figure 98 : Mobilier urbain de la place de Sart

### II.2.5.8 SYNTHÈSE

Lierneux est décentralisé par rapport aux grandes polarités et infrastructures de communication principales. Telles que les autoroutes, chemin de fer et - plus pour longtemps - RAVeL. Néanmoins, la commune jouit d'une bonne accessibilité locale, en voiture, pour atteindre les pôles proches, notamment grâce à l'E25 et aux quatre routes régionales se croisant sur la commune.

En transport en commun, les possibilités sont fortement limitées. En effet, la commune n'est pas desservie par le réseau ferroviaire et les lignes de bus proposent des itinéraires et des horaires essentiellement basés sur les déplacements scolaires.

On ne constate pas de problème de congestion ou de stationnement sur l'entité. Cependant, plusieurs facteurs d'insécurité sont répertoriés : les traversées de villages par les routes régionales, l'absence de trottoirs, l'état amélioré du revêtement de certaines routes, la vitesse...

Les aménagements spécifiques aux modes doux sont actuellement peu présents sur le territoire communal mais des améliorations sont promises (RAVeL, *Points-nœuds* et nouvelles liaisons cyclopiédestres). Les déplacements pour les piétons et les Personnes à Mobilité Réduite ne sont pas toujours aisés dans les villages. Un réseau de promenades piédestres et cyclistes à vocation de loisirs (TARPAN) a été mis en place en association avec la Commune de Vielsalm.

La plupart des espaces publics de l'entité sont limités à la présence d'une table ou d'un banc accompagné de quelques arbres. Seuls les villages de Lierneux et de Sart présentent des véritables espaces publics de type « place ».

Notons enfin la présence de mobiliers urbains d'hier (fontaines, bacs-abreuvoirs,...) et d'aujourd'hui. Parmi ce dernier, certains abribus et poubelles (les plus anciens) sont très peu intégrés dans leur environnement.

## II.2.6 Réseau d'infrastructures techniques

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

<https://www.klim-cicc.be>

Plan d'Assainissement du Sous-bassin hydrographique de l'Amblève, SPGE, 2016

Données de l'Administration communale

### But(s) de la recherche :

La connaissance des caractéristiques des infrastructures techniques (localisation, vétusté, potentiel d'extension) permet d'apporter un éclairage sur les parties du territoire qui devraient ou pourraient faire l'objet d'un développement.

Il est en effet largement démontré aujourd'hui qu'il existe un lien entre la dispersion de l'urbanisation et l'augmentation des coûts collectifs liés à la desserte et à l'équipement des zones nouvellement urbanisées.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

[Carte n°7 « Infrastructures techniques »](#) (voir dossier *Annexes* p.25)

#### II. 2.6.1 RESEAU D'EGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT

La situation oro-hydrographique est le paramètre fondamental pour gérer les différents aspects de l'égouttage. En effet, le relief induit les bassins versants tout comme les cours d'eau sont appelés à évacuer en final les effluents.

La commune dépend du *Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de l'Amblève*. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement wallon le 2 décembre 2004<sup>54</sup>.

Seul, le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif (plus de 2.000 EH) et sera relié à terme à la station d'épuration de Lierneux d'une capacité de 2.500 équivalents-habitant (EH). Un peu moins de 40 % de la population sont donc concernés par le régime d'assainissement collectif. Ce chiffre est plus élevé que dans certaines communes de la microrégion (0 % à Stoumont, 0 % à Manhay, 72 % à Vielsalm et 47 % à Trois-Ponts).

La grande majorité du réseau d'égouttage de Lierneux est déjà réalisée et est basée sur un système gravitaire. Le traitement des ces eaux collectées est assuré par une station d'épuration par lagunage, située à Lierneux entre la route d'Odrimont, la Lienne et le ruisseau de Brux. Une nouvelle station d'épuration est aussi devenue fonctionnelle pour l'assainissement des eaux de nombreux Liernieusiens et du centre médical, au même endroit que la précédente, en octobre 2014 (inaugurée le 15 mai 2015 – équipée d'un *biorotor Pamco* d'un diamètre de 4 mètres). Le collecteur (d'environ 170 mètres) reliant les égouts de Lierneux à la station d'épuration devait également être réalisé.

Les autres zones urbanisées de l'entité sont concernées par un régime d'assainissement autonome. Les habitants doivent donc assurer eux-mêmes l'épuration de leurs eaux usées.

<sup>54</sup> Publication au Moniteur belge du 10 janvier 2006.

### **II.2.6.2 CAPTAGE, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'EAU**

L'eau courante est distribuée par la SWDE.

Sur le territoire communal, la SWDE gère 7 captages : « *Baneux Bas D1* », « *Baneux Haut D1* » et « *Baneux Haut D2* » à Baneux, « *Fange Colas D1* » et « *Fange Colas D2* » à Arbrefontaine, « *Grand Sart P1* » à Sart, « *Ménil* » à Ménil.

Le décret du 30 avril 1990<sup>55</sup> régit les prises d'eau en vue d'en assurer l'exploitation rationnelle, la protection et la répartition équitable entre titulaires. Il organise les modalités de protection des eaux souterraines par la création de zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance. La zone de prévention est l'aire géographique dans laquelle le captage peut être atteint par tout polluant sans que celui-ci soit dégradé ou dissous de façon suffisante, sans qu'il soit possible de le récupérer de façon efficace. Il existe donc pour les 5 captages ci-dessus une zone de prévention forfaitaire ou arrêtée dans lesquelles des mesures de protection sont à respecter. D'autres zones de prévention, de captages situés sur les communes voisines, s'étendent sur la commune de Lierneux.

L'entité de Lierneux comprend également une quarantaine d'ouvrages déclarés de prise d'eau souterraine, pour des besoins agricoles, commerciaux, privés, etc. Le nombre réel d'ouvrages de prise d'eau souterraine est peut-être plus élevé (seuls sont recensés les ouvrages déclarés).

### **II.2.6.3 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

La commune est affiliée à l'intercommunale *Intermosane*, gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et de signaux de télédistribution de la province de Liège, qui assure la distribution pour les foyers de l'entité. Les lignes souterraines et aériennes 15 kV sont représentées sur la carte n°7 (voir dossier Annexes p.25).

L'entité est également traversée par deux lignes à haute tension, gérées cette fois par *Elia* :

- Une ligne aérienne d'une capacité de 380 kV, orientée Nord-sud passant par Verleumont, Arbrefontaine et le *bois de Lambiester* ;
- Une ligne souterraine de 70 kV, orientée Nord-Sud passant à l'Est du territoire communal.

Enfin, en février 2019 a été inauguré, en pleine exploitation forestière et il s'agit d'une première en Belgique, le nouveau *parc éolien de Lambiester* (comptant six éoliennes de 3,2 MW et de 180 m de haut, développées et opérées par *Edf Luminus*, mais implantées sur des terrains communaux). Sa production annuelle de 40 GWh permettra de fournir de l'énergie verte à 9.200 ménages et d'éviter l'émission d'environ 16.000 tonnes de CO2 par rapport à une centrale thermique classique.

D'autres projets de parcs éoliens, sur terrains privés cette fois, sont également en projet sur le sol de l'entité.

### **II.2.6.4 TRANSPORT ET DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL**

La société *Fluxys* possède une conduite traversant la commune du Nord au Sud en passant par le *bois de Lambiester*, Odrimont et Verleumont.

---

<sup>55</sup> Décret sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables, MB du 30 juin 1990.

Les installations de transport et de distribution de gaz naturel relèvent de la loi du 12 avril 1965 (relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations), qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossesion du droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique. Sur toute la longueur des installations, des prescriptions sont d'application. Elles prévoient deux niveaux de protection :

- Sur 5 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de réservation dans laquelle il ne peut être procédé à aucun acte ou intervention susceptible de mettre en péril la canalisation<sup>56</sup>;
- Sur 15 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de protection dans laquelle il ne peut être procédé, sauf accord préalable de *Fluxys*, à la construction de bâtiments ou à toute forme d'excavation susceptible de menacer la stabilité du sol ou du sous-sol dans lequel se trouve la canalisation.

#### **II.2.6.5 RESEAUX DE TELEPHONIE FIXE**

Le réseau est géré par Belgacom. Toutes les rues habitées sont raccordées au réseau.

#### **II.2.6.6 RESEAUX DE TELECOMMUNICATION MOBILE**

Les trois opérateurs couvrant le territoire national possèdent des antennes-relais dans l'entité et en bordures proches de ses limites communales.

- Une antenne *Orange* (anciennement Mobistar) à la *rue des Doyards*, à proximité du CHS ;
- Une antenne *Proximus* à la *rue des Marcadènes* ;
- Une antenne reprenant les 3 opérateurs (le 3<sup>ème</sup> étant *Voo*) à proximité de la sortie de l'autoroute n°49, sur la commune de Manhay ;

#### **II.2.6.7 RESEAUX DIVERS**

Aucune conduite de la société *Air Liquide* (oxygène et azote) et aucun oléoduc ne parcourent le territoire communal.

#### **II.2.6.8 SYNTHESE**

Au niveau de l'égouttage, seul le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif (soit 40 % de la population). Les égouts sont actuellement raccordés à une station d'épuration par lagunage qui sera prochainement remplacée. Tout le reste de la commune est en régime d'assainissement autonome, c'est-à-dire que les habitants doivent assurer eux-mêmes l'épuration de leurs eaux usées.

L'entièreté des voiries urbanisées sont équipées en électricité, en eau et en téléphone.

---

<sup>56</sup> Construction de bâtiments, locaux fermés, abris de jardin, installation de terrasses, viviers, piscines, terrains de sport, entreposage de matériaux ou de matériel, battage de pieux ou palplanches, passage d'engins lourds, utilisation d'engins mécaniques ou de creusement, modification de profil de terrain, plantation d'arbres ou arbustes ne figurant pas dans la liste arrêtée par *Fluxys*.

La commune est traversée par une ligne à haute tension aérienne de 380 kV, une ligne souterraine (70kV) et une canalisation de transport de gaz. Elle se montre également partisane de l'énergie éolienne au regard des nombreux projets de parcs éoliens couvrant son territoire.

Une quarantaine de captages (dont 5 de distribution publique) sont présents sur la commune. Plusieurs zones de prévention s'étendent sur le territoire communal.

### II.3.1 Population

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

Données de l'IWEPS (=> Statbel - Office belge de statistique – [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be))

[ecodata.mineco.fgov.be](http://ecodata.mineco.fgov.be)

Données de l'INS

Données de l'INASTI

Données de l'ONEM

Données de FOREM

Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, MRW/DGATLP-CPDT, 2002

Données de l'Administration communale

#### But(s) de la recherche :

Mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune.

Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement local.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Schémas dans le corps du texte.

### II.3.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

En août 2015, pour 9.208 ha, la commune de Lierneux compte 3.569 habitants (pour 9.234 ha et 3.579 habitants en 2022), ce qui donne une densité de 38,8 hab./km<sup>2</sup> (inchangé en 2022).

Cette densité est beaucoup plus faible que la moyenne wallonne (+/- 212 habitants/km<sup>2</sup> - 216 en 2022), mais est identique à la moyenne de la microrégion (38,2 hab./km<sup>2</sup>).

Après avoir connu une évolution constante entre 1990 et 1996 (augmentation moyenne de 25 habitants par an), la population a connu une légère diminution jusqu'en 1999. Depuis 2001, la population a tendance à se stabiliser autour de 3.350 habitants et ce jusqu'en 2007 ; à partir de 2008 il y a à nouveau une évolution constante jusqu'à nos jours pour atteindre une population de 3.569 (augmentation moyenne de 29 habitants par an), comme le montre le graphique ci-après.

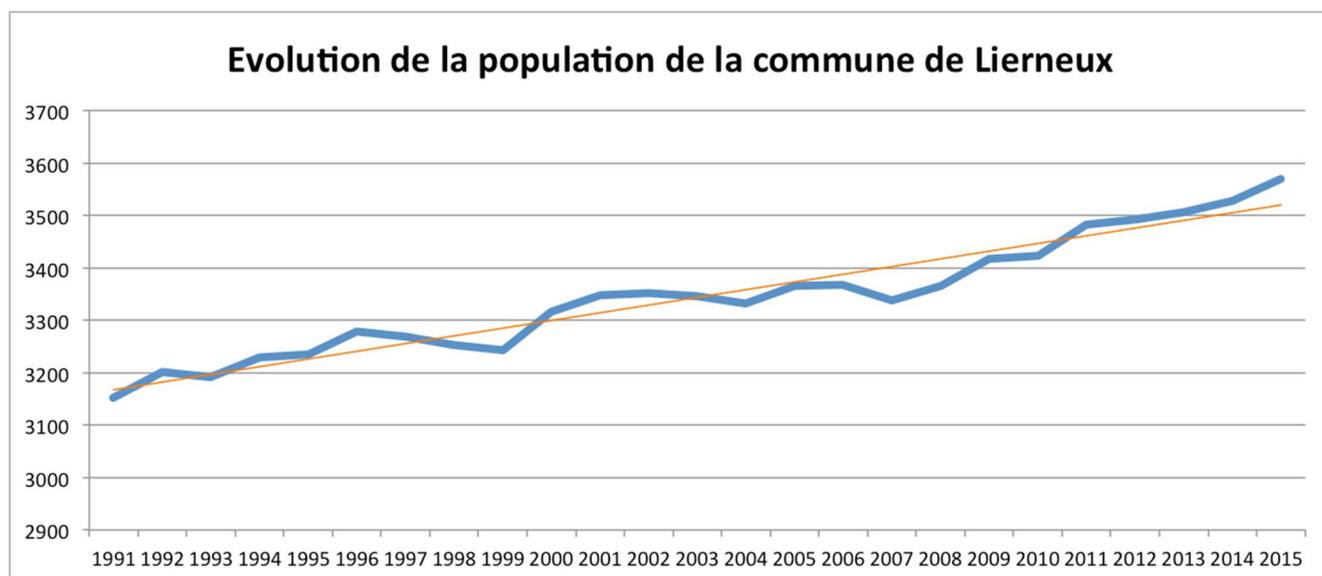


Figure 95 : Evolution de la population de la commune de Lierneux (IWEPS)

En 2022, après une augmentation maximale de la population à 3614 habitants en 2019, la population semble donc revenir petit à petit aux chiffres de 2015.

Lors des années de croissance (1991-1996 et 2008-2015), l'augmentation de la population s'expliquait principalement par le solde migratoire positif de l'entité, parvenant à combler le léger déficit du solde naturel caractéristique d'une population plutôt vieillissante à Lierneux.

Ces dernières années, l'arrivée de nouveaux habitants s'est à nouveau accrue et on remarque même, certaines années, un nombre plus élevé d'arrivées que de départs, ce qui explique la stabilisation du nombre d'habitants.

Les effectifs de la population à Lierneux et dans les quatre communes voisines ont évolué différemment au cours des 20 dernières années. Cependant, quelques remarques peuvent être formulées :

- Les communes de Manhay et de Stoumont sont celles qui présentent la plus grande augmentation du nombre d'habitants, notamment due à la proximité des autoroutes ;
- La commune de Vielsalm présente une évolution fort semblable à celle de Lierneux, même si l'augmentation de la population y est un peu moins élevée ;

	Lierneux	Stoumont	Vielsalm	Manhay	Trois-Ponts	Microrégion
Superficie (km <sup>2</sup> )	92,1	108,5	139,8	119,8	68,9	436,9
Densité	38,8	28,7	54,8	28,2	36,7	38,2
Indice 100 en 1991	113,2	120,8	110,7	124,2	115,7	115,8

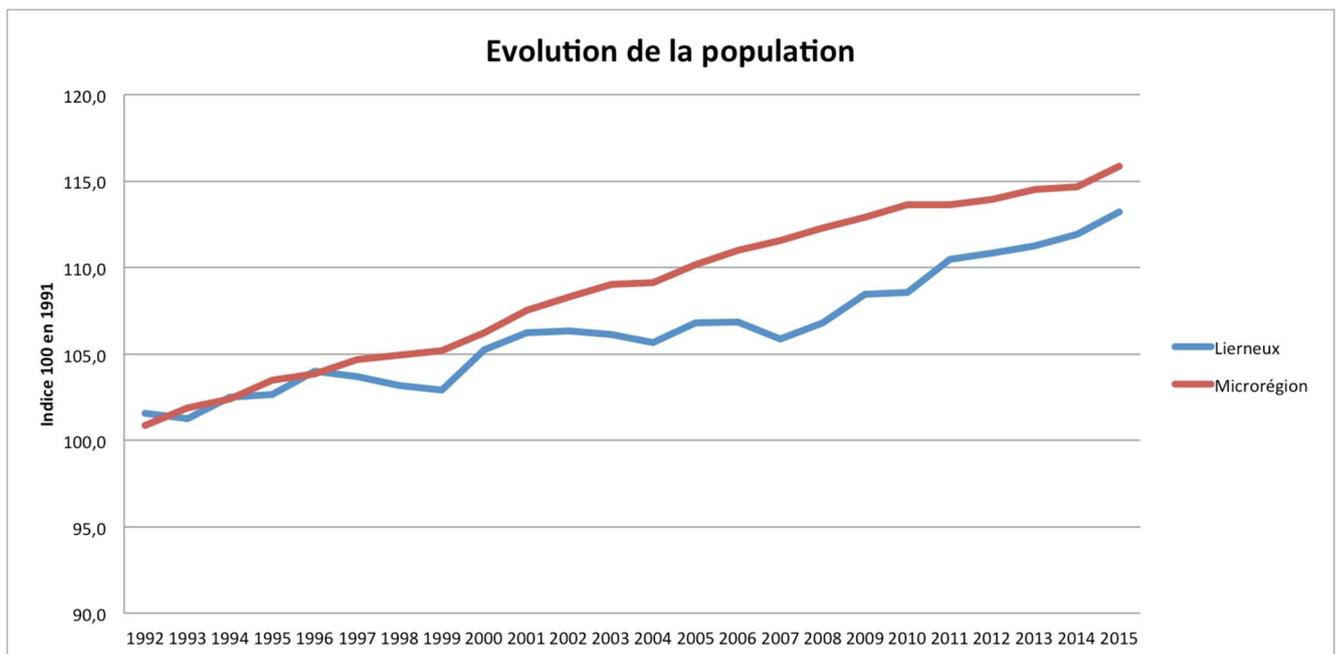


Figure 96 : Comparaison de l'évolution de la population de Lierneux avec les communes voisines (IWEPS)

Les courbes de croissance démontrent un regain d'attractivité pour Lierneux.

### II.3.1.2 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Le graphique et le tableau suivant montrent la répartition de la population, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, au sein des principaux noyaux bâtis de l'entité.

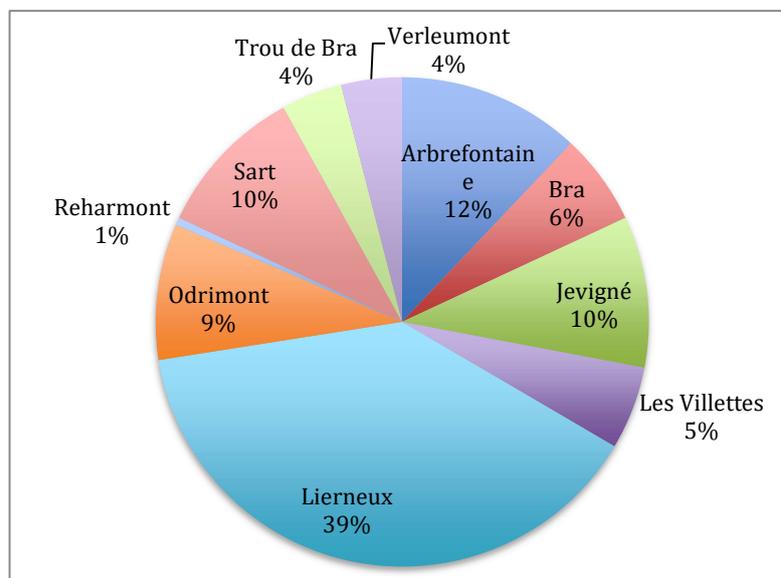


Figure 97 : Répartition de la population par village en 2015<sup>57</sup> (Source : INS)

<sup>57</sup> Le site *Statbel* (ancien INS) n'offre pas en 2022 des chiffres comparatifs : la population répartie par village n'étant plus analysée comme en 2015.

Ancienne commune	Village	Nombre d'habitants (2015)	% de la population totale de Lierneux
Lierneux		2558	71,7
	Lierneux centre	938	26,3
	Lierneux – autres villages et hameaux	453	12,7
	Verleumont	178	3,9
	Jevigné	203	5,7
	Jevigné – autres villages et hameaux	141	3,9
	Odrimont	163	4,6
	Odrimont – autres villages et hameaux	151	4,2
	Sart	260	7,3
	Sart – autres villages et hameaux	96	2,7
	Reharmont	15	0,4
Bra		575	16,7
	Bra	178	5
	Bra – autres villages et hameaux	41	1,2
	Les Villettes	159	4,4
	Les Villettes – autres villages et hameaux	43	1,2
	Trou de Bra	83	2,3
	Trou de Bra – autres villages et hameaux	71	2
Arbrefontaine		436	12,2
	Arbrefontaine	293	8,2
	Arbrefontaine – autres villages et hameaux	148	4

Tableau 4 : Répartition de la population par village en 2015 (Source : INS)

Lierneux et ses hameaux (La Vaux et La Falize) rassemblent en 2015 plus de 40 % de la population totale de la commune. Notons que parmi cette population environ 11 % (4 % de la population totale) sont localisés à l'Institut psychiatrique de Lierneux.

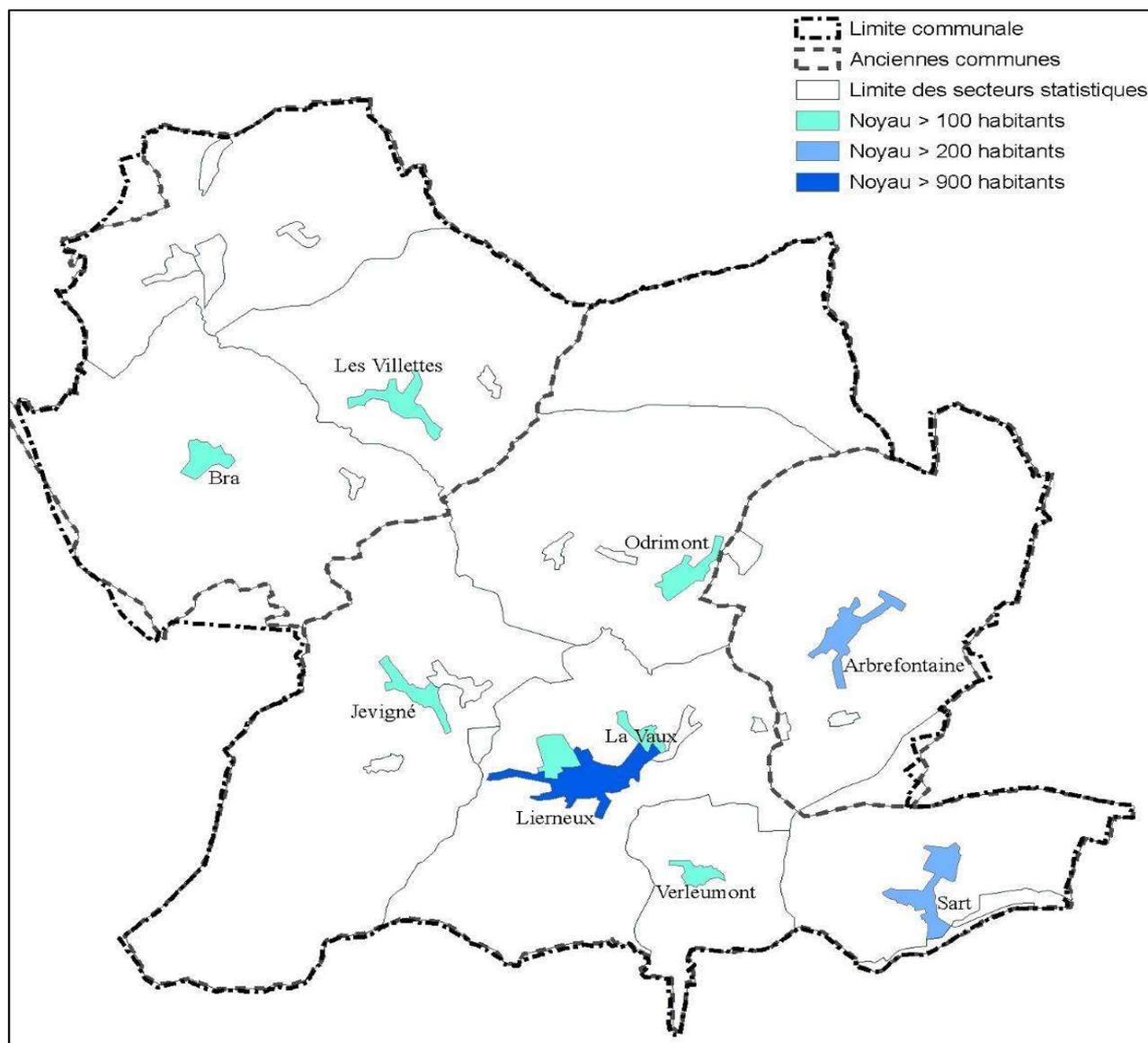
Les trois villages importants après Lierneux sont Arbrefontaine (y compris Menil et Gernechamps qui regroupent 12% de la population), Jevigné (y compris Lansival, Baneux) et Sart qui regroupent chacun environ 10 % de la population.

Les 84 % de la population habitent donc dans le Sud de la commune (dans la « cuvette »). Les 16 % restant sont localisés dans les villages de Bra, Les Villettes et Trou de Bra au Nord-ouest de l'entité.

Sur les dernières années, on remarque une augmentation de la population dans les anciennes communes de Lierneux, Bra et Arbrefontaine répartie comme suit. Démontrant une attractivité plus marquée pour les villages de Bra (proximité de l'autoroute) alors que ces derniers sont moins équipés.

Ancienne commune	Variation 1997-2007 <sup>58</sup>	Variation 2007-2015 <sup>59</sup>
Lierneux	-1,6 %	+7,2 %
Bra	+ 3,5 %	+ 12,5 %
Arbrefontaine	+ 12,1 %	+ 8,2 %

La carte ci-dessous localise les noyaux d'habitations les plus peuplés, sur base des secteurs statistiques.



<sup>58</sup> Source : Administration communale.

<sup>59</sup> Source : Administration communale.

<sup>60</sup> Le site *Statbel* (ancien INS) n'offre pas en 2022 des chiffres comparatifs : les noyaux d'habitations n'étant plus observés comme en 2007.

### II.3.1.3 PYRAMIDES DES AGES

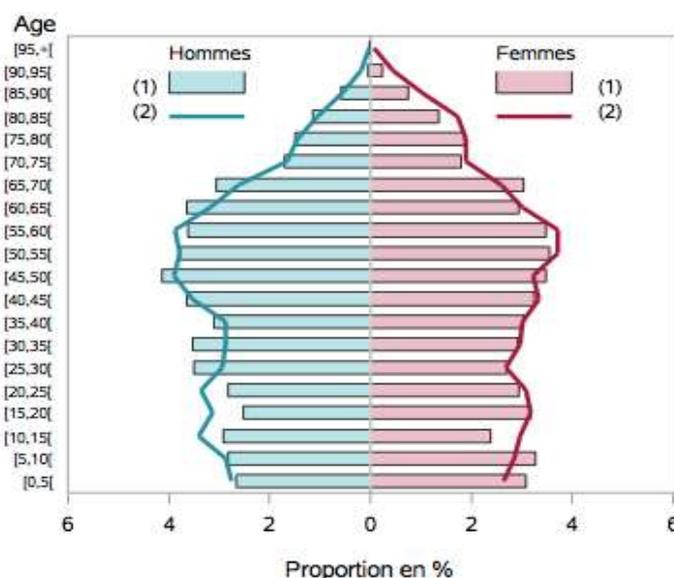


Figure 99 : Pyramide des âges 2015 - (Sources : fiche par commune, IWEPS)

A Liernieux, en 2015, la population de moins de 20 ans est moins représentée que dans la microrégion et en Wallonie. Le pourcentage de la population ayant plus de 65 ans est, quant à lui, presque identique aux deux autres points de comparaison.

	Liernieux	Microrégion	Région wallonne
Moins de 20 ans	22,8 %	23,8 %	23,5 %
Entre 20 et 59 ans	53,5 %	52,8 %	52,8 %
Plus de 60 ans	23,7 %	23,4 %	23,7 %

Tableau n° 3 : Répartition de la population en 2015 par tranches d'âge à Liernieux, dans la microrégion et en Région wallonne (source : IWEPS - chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Jusqu'en 2001, la proportion des plus de 65 ans était supérieure à Liernieux de 1,8 à 2,4% par rapport à la Région wallonne. Depuis, l'écart s'est fortement réduit jusqu'à s'attester aux mêmes taux régionaux et micro-régionaux. La proportion des moins de 20 ans est restée supérieure à la moyenne régionale jusqu'en 2001, cette classe d'âge a ensuite connu une décroissance (jusqu'à un peu moins de 1% par rapport à la Région wallonne).

	1989 (Ecodata)		1998 (Ecodata)		2008 (Ecodata)		2014 (DGSIE)	
	Effectif	% du total	Effectif	% du total	Effectif	% du total	Effectif	% du total
0 – 19 ans	839	27,20%	820	25,20%	798	23,70%	796	22,60%
20 – 39 ans	831	27,00%	851	26,20%	831	24,70%	877	24,90%
40 – 59 ans	678	22,00%	774	23,80%	968	28,80%	1014	28,70%
60 – 79 ans	631	20,50%	677	20,80%	632	18,80%	692	19,60%
80 ans et +	104	3,40%	130	4,00%	134	4,10%	149	4,20%

Tableau n° 4 : Répartition de la population par tranches d'âge de 20 ans à Liernieux (source : Ecodata et DGSIE - Registre National des personnes physiques depuis <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru>)

Au regard du tableau ci-dessus, nous voyons que, depuis 1989 et jusqu'en 2014, l'âge de la population a évolué de la manière suivante :

- Les classes d'âge entre 0 et 19 ans et entre 20 et 39 ans ont perdu de l'importance, proportionnellement à la population totale (respectivement, -4,6 % et -2,1 %) ;
- La classe d'âge entre 40 et 59 ans a nettement augmenté (+6,7 %) ;
- Le nombre de personnes comprises dans la classe d'âge de 60 à 79 ans a diminué également (-0,9 %) ;
- La classe d'âge au-dessus de 80 ans a légèrement augmenté (+ 0,8 %).

Le tableau ci-dessus indique clairement les grandes tendances d'évolution de cette population. Le vieillissement est commun à l'ensemble de la Région wallonne et semble prendre des proportions importantes à Lierneux, où l'on note une diminution de 3,5 % de l'effectif de moins de 25 ans. Cette tendance est peut-être liée à l'absence d'offre en enseignement secondaire sur la commune, poussant certains ménages à s'installer sur une commune mieux desservie. Ceci semble corrélé avec le faible attrait de la commune pour les jeunes actifs (entre 20 et 39 ans), dont l'effectif en diminution semble connaître une évolution similaire aux catégories inférieures.

Le vieillissement de la population se remarque par la forte augmentation (+ 6,7 %) de la population active plus âgée (entre 40 et 59 ans).

Le tableau suivant indique une structure semblable à la moyenne wallonne, mais démontrant un vieillissement de la population davantage accentué. L'évolution perspective de la population annonce une augmentation de 255 personnes de plus de 65 ans en 2026 pour une augmentation totale de 375 effectifs.

Classe d'âge	Population	Perspectives de la population communale			Répartition par classe d'âge en 2026	
	2015	2026	Evolution nombre effectifs	Evolution relative	La commune	Communes limitrophes
Population	3.569	3.944	375	10,51%	100%	100%
0-19 ans	815	752	-63	-7,73%	19,10%	24,30%
20-64 ans	2.144	2.328	184	8,58%	59,00%	55,50%
65 ans et +	610	865	255	41,80%	21,90%	20,20%

Tableau n° 5 : Evolution démographique à l'échelle communale (source : IWEPS)

Enfin, en 2022<sup>61</sup>, relativement à une population totale de 3.579 habitants, les âges sont représentés comme tels :

Classe d'âge	Pourcentage de la population	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Vue large par tranche d'âge
0 – 4	4,74 %	88	82	<b>0- 19 ans</b> 21,47 %
5 – 9	5,39 %	94	99	
10 – 14 ans	6,20 %	117	105	
15 – 19	5,14 %	97	87	
20 – 24	5,42 %	88	106	<b>20 – 64 ans</b> 60,01 %
25 – 29	6,34 %	124	103	
30 – 34	6,09 %	104	114	
35 – 39	7,43 %	127	139	
40 – 44	7,01 %	111	140	
45 – 49	6,31 %	110	116	
50 – 54	7,37 %	123	141	
55 – 59	7,23 %	113	146	
60 – 64	6,81%	127	117	<b>65 ans et +</b> 18,45 %
65 – 69	5,83 %	93	116	
70 – 74	5,11 %	90	93	
75 et +	7,51%	155	114	

On peut constater que les 0-19 ans sont désormais plus nombreux (21,47%) que les 65 ans et + (18,45%). La population de Lierneux est donc en train de rajeunir.

### II.3.1.4 MENAGES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Lierneux comptait 1.407 ménages (pour 1.536 en 2022), dont la taille moyenne était de 2,35 personnes par ménage (pour 2,25 en 2022). Pour la microrégion, la taille moyenne des ménages était, en 2013 de 2,36 personnes.

Les foyers composés d'une personne représentaient un peu plus d'un tiers des ménages (34 %, pour 36,1% en 2022) avec une prédominance pour les femmes vivant seules (tendance qui s'inverse en 2022 avec 16,9% de foyers de femme isolées pour 19,2% d'hommes isolés). Les ménages de deux personnes représentent un peu moins de 20% des ménages (pour 26 % en 2022) et les familles monoparentales 8,6% (pour 7,5% en 2022). La part des isolés hommes a augmenté de 11,6 % en 1993 à 17 % environ en 2013 ; et le phénomène continue au regard du chiffre de 19,2% d'hommes isolés en 2022. Pour les femmes cette tendance est moins marquée (de 13,4 à 15% environ en 2013 – notons ensuite une inversion de la prédominance des femmes seules par rapport aux hommes seuls en 2022) et ce, probablement en lien avec l'accroissement des ménages monoparentaux femmes (de 6 à 7,5% en 2013, et de 5,4% en 2022). Ce phénomène est récurrent à travers toute la Wallonie : l'éclatement des noyaux familiaux contribue à accroître la proportion de ces petits ménages.

<sup>61</sup> IWEPS- Walstat, page consultée le 09 janvier 2023.

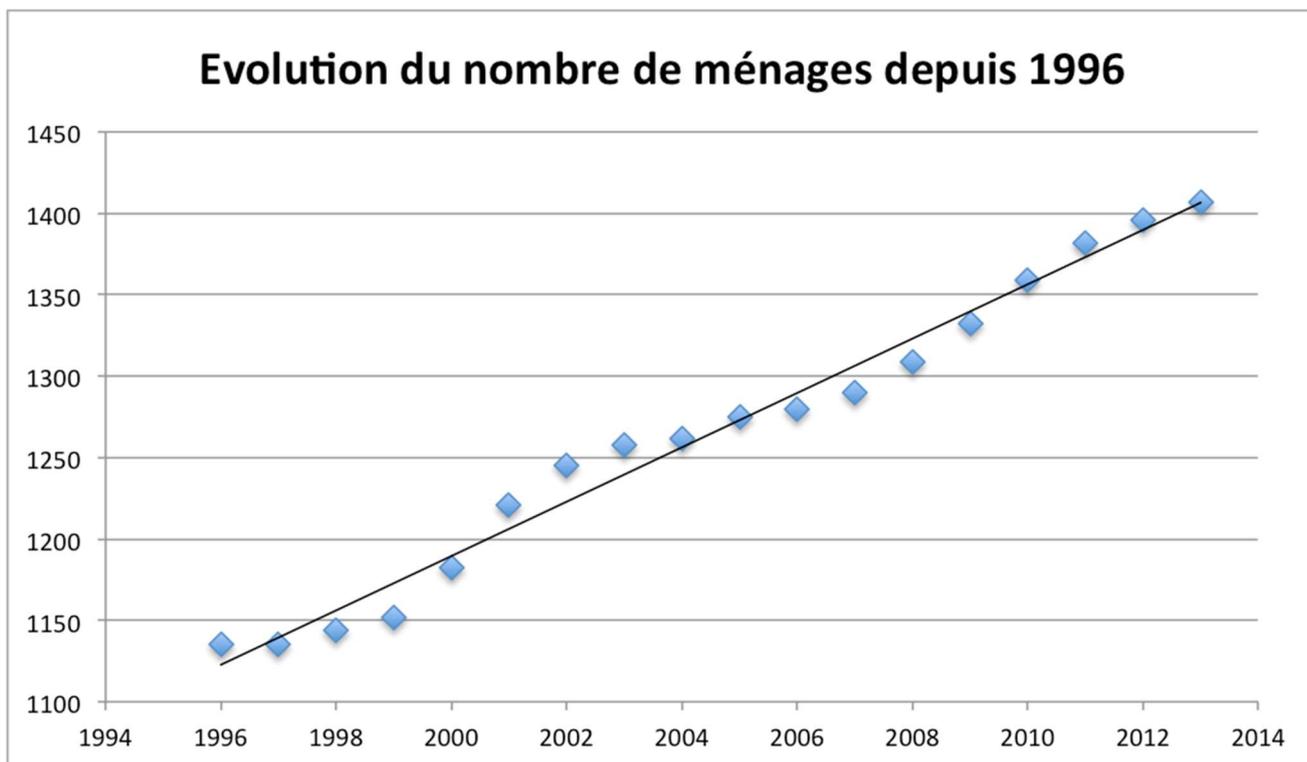


Figure 100 : Evolution du nombre de ménages entre 1996 et 2013 (Sources : IWEPS)

En 2013, parmi les ménages de deux personnes ou plus, près d'un tiers étaient constitués de couples sans enfant (pour un pourcentage de 26 % des foyers en 2022<sup>62</sup>) et environ 13 % étaient composés d'un adulte avec enfants (pour 7,5% en 2022, soit une réduction de moitié), avec une prédominance de mères isolées avec enfants (toujours le cas en 2022 : 5,4% pour 2,1% de foyers hommes monoparentaux).

Les familles (couples avec enfant(s)) représentaient environ 48 % des ménages (pour seulement 30,5% en 2022). La tendance générale était à une augmentation des ménages de petite taille lors des dernières 20 années en passant d'une taille moyenne de 2,7 personnes par ménage en 1996 à 2,35 personnes en 2013. Le phénomène a continué jusqu'en 2022 (avec une diminution croissante jusque 2,25 personnes).

Ces tendances à la décroissance (moins de familles, moins de personnes par ménage, et davantage d'adultes esseulés avec ou sans enfants) ont une influence directe sur la demande en logements (et particulièrement ceux de petites tailles à loyer modéré).

<sup>62</sup> IWEPS- Walstat, page consultée le 09 janvier 2023.

### **II.3.1.5 POPULATION ETRANGERE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population étrangère (européenne et non européenne) représentait à Lierneux un peu plus de 3 % de la population totale (soit 121 personnes, pour 132 personnes sur 3579 en 2022, soit 3,7% de la population lierneusienne). Entre 2006 et 2016, cette population étrangère avait augmenté d'environ 15 %, de 105 en 2006, elle était passée à 121 en 2015, malgré un pic en 2012 (140 personnes), pour finalement revenir à 132 personnes en 2022.

Les ressortissants sont principalement européens, africains, asiatiques puis américains.

### **II.3.1.6 SYNTHÈSE**

La commune comptait en 2015 3.569 habitants (pour 3.579 habitants en 2022) pour 92 km<sup>2</sup> (pour 92,34 km<sup>2</sup> en 2022), ce qui donnait une densité de population de 38,8 hab./km<sup>2</sup> (pour +/- 212 hab./km<sup>2</sup> en Région wallonne). La population a eu tendance à se stabiliser entre 2001 et 2007 autour de 3.350 habitants pour ensuite connaître une évolution constante (solde positif de 29 habitants par année) jusqu'à nos jours<sup>63</sup>.

Les villages rassemblant le plus d'habitants en 2015 étaient ceux de Lierneux (40 %), Arbrefontaine (12 %), Jevigné (10 %) et Sart (10 %). Ces dernières années, on a par contre remarqué une attractivité davantage marquée pour les villages et hameaux autour de Bra.

La pyramide des âges de 2015 était marquée par le resserrement important de la classe 20-29 ans. L'effectif le plus important se trouvant alors dans la tranche d'âge 40-59 ans. Une structure semblable à la moyenne wallonne, mais démontrant un vieillissement de la population davantage accentué. En 2022, les classes d'âge les plus représentées sont toujours les plus de 75 ans (7,51%), les 35-39 ans (7,43% synonymes d'une amélioration en termes de rajeunissement de la population), et les 50-59 ans (14,6%), la classe 20-29 ans représentant désormais 11,6 %.

Le nombre de ménages reste en constante augmentation (1.407 unités en 2013, pour 1.536 en 2022), avec une taille moyenne ayant par contre tendance à diminuer (de 2,35 personnes en 2013 à 2,25 en 2022).

---

<sup>63</sup> Les chiffres présentés en 2022 sur IWEPS Walstat relatifs à l'année 2015 n'étant plus du tout les mêmes (une centaine d'habitants d'écart), il semble peu fiable de préciser le détail de l'évolution démographique de Lierneux entre 2007 et 2022.

### II.3.2 Logement

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Données de l'INS (=> Statbel - Office belge de statistique – [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be))

Données de l'IWEPS - [www.walstat.be](http://www.walstat.be)

Données de l'Administration communale

#### But(s) de la recherche :

Mettre en évidence les principales caractéristiques du parc de logements sur la commune.

Identifier les signes d'évolution dont il faudra tenir compte dans le projet de développement local.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant.

#### II.3.2.1 PARC DE LOGEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune de Lierneux disposait de 1.740 logements<sup>64</sup>(pour 1.871 en 2021, soit une évolution de 7,5% en 6 ans), se répartissant de la manière suivante :

- 97,9 % de maisons (pour 86,4 % en région wallonne) ;
- 2,15 % d'appartements (pour 13,60 % en région wallonne).

Une analyse plus fine du type de maisons révèle la répartition suivante :

- 62,6 % de constructions isolées (pour 30,7 % en région wallonne) ;
- 19,5 % de maisons de type demi-fermé (pour 22,6 % en région wallonne) ;
- 3,4 % de maisons de type fermé (pour 27,5 % en région wallonne) ;
- 2,2 % de logements en maisons de commerce (pour 3,3 % en région wallonne) ;
- 10,1% de logements pour tous les autres bâtiments (2, 3 % en région wallonne).

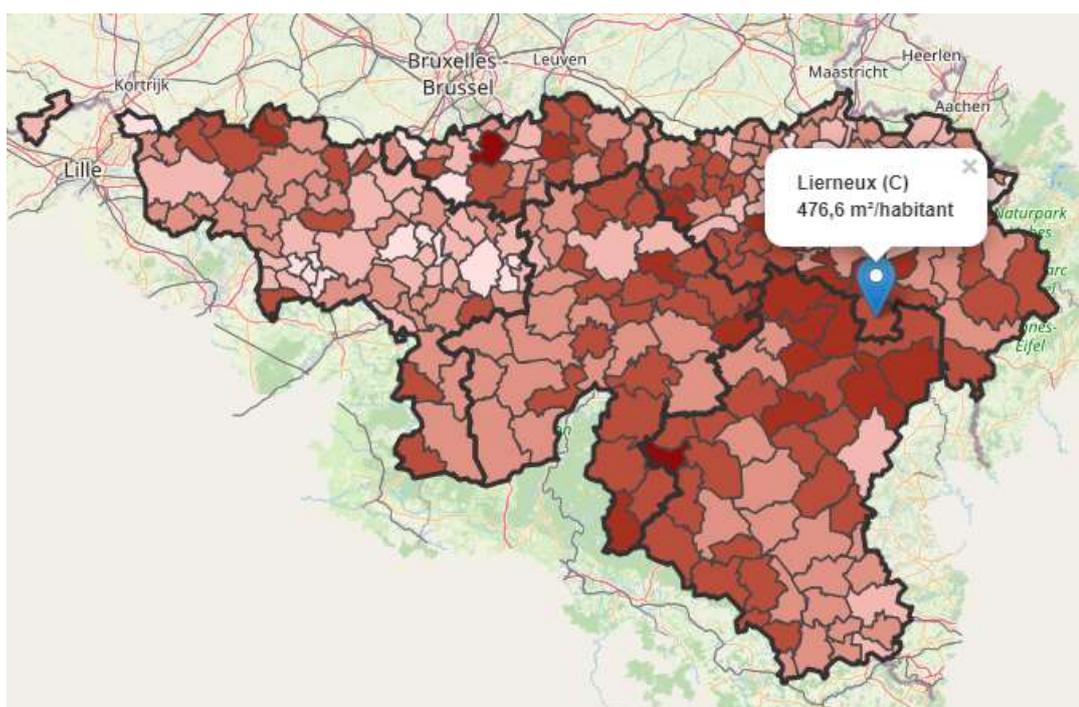
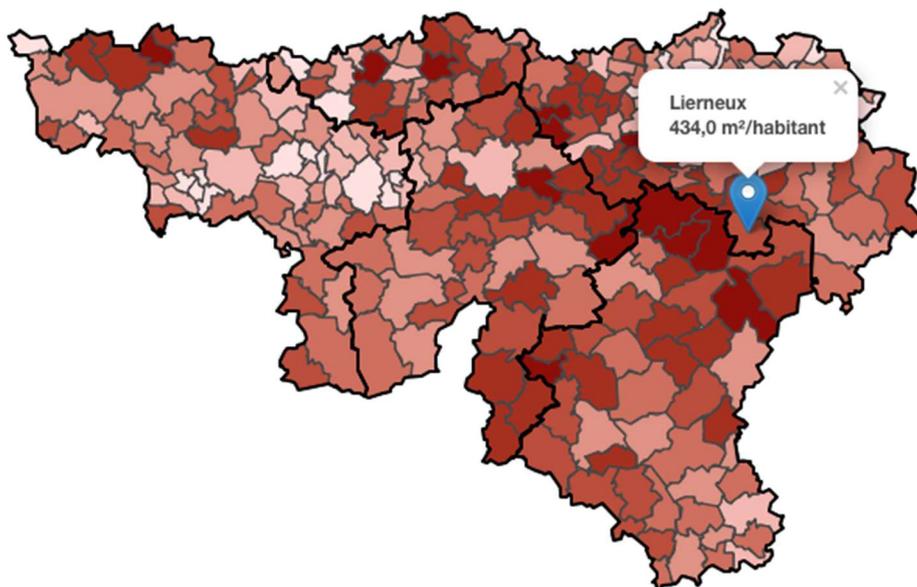
Les appartements (61 sur 1.811 en 2018<sup>65</sup>) et les maisons (semi-)mitoyennes (408 sur 1.811 en 2018) se retrouvent généralement à Lierneux. La trame principale de l'habitat du centre est constituée de maisons mitoyennes (64 sur 1.811 en 2018). Les appartements sont situés soit au-dessus des commerces, soit dans des nouvelles constructions (*rue des Marcadènes* et *Pré du Renard* par exemple). Les autres villages et hameaux ainsi que les extensions de Lierneux sont par contre majoritairement composés de maisons à 4 façades (1.121 sur 1.811 en 2018).

Il s'agit pour la plupart de logements disposant d'une superficie habitable conséquente, puisque la grande majorité de ceux-ci (77,35%) présentaient plus de 104 m<sup>2</sup> en 2014 (pour 65,7% en 2018 : chiffres en baisse qui confirment la tendance aux nouvelles constructions ou rénovations en faveur de création d'appartements confortables ces dernières années. On compte en effet, en 2018, 15,6% d'appartements de 65 à 104m<sup>2</sup>, pour seulement 3,25% d'appartements de 45 à 64m<sup>2</sup> et 0,6% d'appartements de moins de 45m<sup>2</sup>). Ces chiffres attestent de la volonté communale de préserver sur son territoire une réelle qualité de vie au sein de logements

<sup>64</sup> Sources : DGSIE –Cadastre depuis <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru>.

<sup>65</sup> Sources : DGSIE –Cadastre depuis <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru> : page consultée en janvier 2023.

d'avantage adaptés aux nouveaux profils familiaux. On constate d'ailleurs de manière générale à Lierneux une augmentation de la superficie résidentielle moyenne par habitant entre 2014 et 2022<sup>66</sup>.



Figures 101 : Superficie résidentielle par habitant (source : IWEPS) : en 2014 et 2022.

<sup>66</sup> IWEPS- Walstat, page consultée le 09 janvier 2023.

La part du logement locatif est faible par rapport à la moyenne wallonne.

La commune disposait en 2014 de 42 logements sociaux (SLSP) à Lierneux, au *Tournant de la Roue* (propriété du *Foyer Malmédien* - répartis comme suit : 2 bâtiments avec 1 chambre, 10 bâtiments avec 2 chambres, 26 bâtiments avec 3 chambres, 4 bâtiments avec 4 chambres), ainsi qu'un logement d'accueil à Bra-centre pour des réfugiés mineurs en attente de régularisation (*Initiative Locale d'Accueil*). En 2021<sup>67</sup>, les logements publics inventoriés par la Commune ne concernent que 3,44 % des ménages et les logements publics SLSP (les 42 logements du *Tournant de la Roue*) 1,98% des ménages. Enfin, on compte seulement 6 logements sociaux gérés par l'AIS Haute Ardenne.

### II.3.2.2 ETAT GENERAL DU LOGEMENT

Les logements sont majoritairement dans un bon état d'entretien, malgré le fait que plus d'un logement sur trois est centenaire.

Ancienneté du bâti <sup>68</sup>	Proportions au sein du parc en 2022
Antérieur à 1900	30,9 %
De 1900 à 1918	5,8 %
De 1919 à 1945	3,5 %
De 1946 à 1961	11,2 %
De 1962 à 1970	5,3 %
De 1971 à 1981	13,8 %
De 1982 à 2001	14,6 %
De 2002 à 2011	8,3 %
De 2011 à nos jours (2022)	6,5 %

Le confort varie en fonction de l'âge des immeubles. L'entité, qui a vécu une première poussée immobilière après la guerre et une seconde dans les années 1980, continue à présenter un attrait résidentiel. Le niveau de confort des habitations est équivalent à la moyenne wallonne, à l'exception de la présence de jardins, plus importante à Lierneux. Ce taux élevé de jardins est lié à la plus grande proportion de maisons isolées.

L'insalubrité du logement est un phénomène présent mais qui ne caractérise pas un quartier lierneusien en particulier.

### II.3.2.3 MARCHE DU LOGEMENT

L'évolution des valeurs immobilières (terrains à bâtir et maisons) de Lierneux est fort semblable à celle de la microrégion et à celle de la Région wallonne. L'évolution du prix des maisons de 1990 à 2014 est résumée dans le graphe suivant :

<sup>67</sup> Sources : IWEPS- Walstat : page consultée en janvier 2023.

<sup>68</sup> Idem.

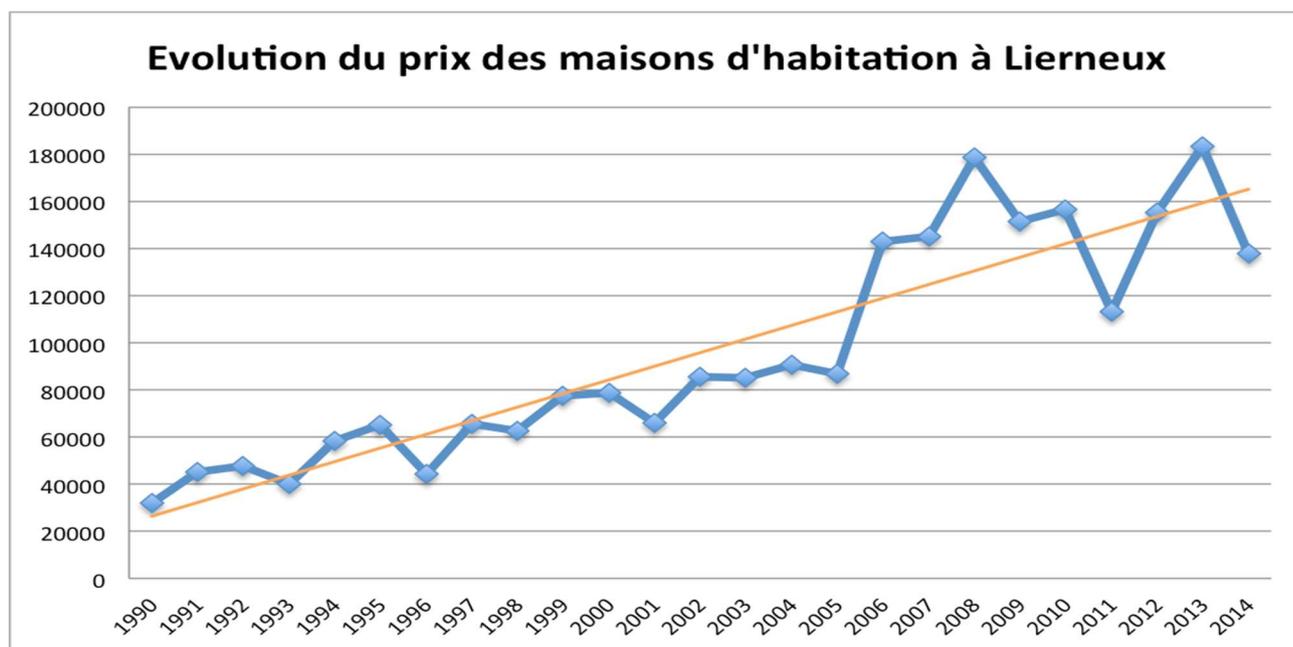


Figure 102 : Evolution du prix des maisons à Lierneux (Sources : <http://statbel.fgov.be>)

En 2014, la valeur moyenne des terrains à bâtir était de 18,2 €/m<sup>2</sup> (24,0 pour la microrégion et 50,7, pour la Région wallonne) et la valeur moyenne des maisons était de 137.970 € (149.700 € pour la microrégion et 149.808 € pour la Wallonie)<sup>69</sup>.

En 2022, pour rappel pleine période inflationnelle, ces prix n'ont pu qu'encore, comme partout, évoluer. Il suffit de se référer aux moyennes estimées par *Statbel* relativement à toute la Wallonie : 180.000 € pour une maison 2 ou 3 façades, soit fermée ou semi fermée, 295.000 € pour une maison 4 façades ou plus, et 175.000 € pour un appartement. On notera cependant que Lierneux, par sa situation géographique, bien qu'au vert mais très excentrée par rapport à la province liégeoise à laquelle elle appartient, et assez éloignée d'une ville importante (même de la province du Luxembourg), se caractérise par des prix (terrains à bâtir comme bâti existant en vente) généralement en deçà de la moyenne régionale.

#### II.3.2.4 AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (A.I.S.)

Les *Agences Immobilières Sociales* (AIS) sont des asbl, agréées par le *Ministre du Logement de la Région wallonne*, ayant pour but d'accroître l'offre en logements moyens et publics, de même que de faciliter leur accessibilité.

D'une manière générale les AIS essaient de répondre à la demande de logements, toujours croissante, par les familles à revenus modestes. Elles sensibilisent les propriétaires de logements vacants et tente de contribuer à l'amélioration de la qualité générale du logement. Elle occupe une fonction d'intermédiaire entre des propriétaires (privés ou publics) et des « candidats-locataires » en gérant le bien des premiers et en le louant à des personnes éprouvant des difficultés à se loger. Enfin, elle accompagne socialement les locataires qui en font la demande. En vertu du mandat conclu entre le propriétaire et l'AIS, l'Agence gère de manière complète le bien immobilier, assurant le loyer mensuel, l'entretien du bien, proposant un apport financier pour la

<sup>69</sup> En 2022, Statbel, qui présente désormais différemment ses études, n'a plus mis à jour des données précises relatives à la commune de Lierneux en termes de prix de l'immobilier et de terrains à bâtir.

réalisation de travaux. La valeur du loyer est comprise entre celui d'un logement social et celui d'une location auprès d'un propriétaire privé.

L' AIS *Haute Ardenne*, créée en mars 2009, réunit les communes de Malmédy, Stavelot, Waimes, Trois-Ponts, Lierneux, Spa et Jalhay. Elle offre sur le territoire lierneusien 6 logements sociaux.

### **II.3.2.5 SOCIETE DE LOGEMENT « FOYER MALMEDIEN »**

Le *Foyer Malmédien* est une *Société de Logement de Service Public* (SLSP) qui couvre le territoire des 6 communes du Sud de l'Arrondissement de Verviers, soit Lierneux, Malmédy, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts et Waimes.

Sur le territoire de Lierneux, la société dispose de 42 logements sociaux, tous situés à Lierneux (au *Tournant de la Roue*).

### **II.3.2.6 SYNTHÈSE**

Malgré une hausse de construction/rénovation de plus petits logements (appartements de 65 à 104 m<sup>2</sup>) depuis quelques années, les logements sur la commune de Lierneux restent essentiellement des maisons isolées (4 façades). En effet si en 2014, les appartements ne représentaient que 2,15 % des logements, en 2018 leur part a augmenté jusqu'à 19,45% du parc du logement (15,6% d'appartements de 65 à 104m<sup>2</sup>, 3,25% d'appartements de 45 à 64m<sup>2</sup> et 0,6% d'appartements de moins de 45m<sup>2</sup>). Ces récents chiffres attestent de la volonté communale de préserver sur son territoire une réelle qualité de vie au sein de logements davantage adaptés aux nouveaux profils des ménages (personnes esseulées ou monoparentales). On constate d'ailleurs de manière générale à Lierneux une augmentation de la superficie résidentielle moyenne par habitant entre 2014 et 2022<sup>70</sup>.

Le parc de logements est assez ancien puisque plus d'un logement sur trois est antérieur à 1900. Il compte aussi une part importante (15%) de constructions neuves (entendons par là : au plus tôt construites en 2002).

L'évolution du prix de l'immobilier est fort semblable à celle de la région wallonne et de la microrégion. En 2014, la valeur moyenne des terrains à bâtir et la valeur d'une maison d'habitation ordinaire étaient plus faibles que dans la microrégion. A partir de 2022, dans le contexte inflationnel général, les futurs propriétaires pourraient par contre trouver à Lierneux – dû à la situation géographique assez excentrée de la commune - des offres d'habitation (achat ou construction de maisons) en deçà des moyennes régionales.

La commune compte 42 logements sociaux situés à Lierneux et gérés par la SLSP *Foyer Malmédien*, ainsi que 6 autres gérés par l' AIS *Haute Ardenne*. Notons également l'existence du logement de l'*Initiative Locale d'Accueil* (ILA) à Bra-centre, destiné aux réfugiés en attente de régularisation.

---

<sup>70</sup> Source : IWEPS- Walstat, page consultée le 09 janvier 2023.

### **II.3.3 Economie locale**

#### **Source(s) de données pour cette partie du rapport :**

Données de l'INS (=> Statbel - Office belge de statistique – [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be))

Données de l'IWEPS – [www.walstat.be](http://www.walstat.be)

Données de l'ONSS

Données de l'INASTI

Données de l'ONEM

Données du FOREM

Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, MRW/DGATLP-CPDT, 2002

Données de l'Administration communale

#### **But(s) de la recherche :**

Mettre en évidence les principales caractéristiques économiques de la commune.

Identifier les signes d'évolution économique dont il faudra tenir compte dans le projet de développement local.

#### **Carte(s) illustrant cette partie du rapport :**

Néant.

#### **II.3.3.1 REVENUS**

En 2012, le revenu moyen<sup>71</sup> par déclaration à Lierneux était de 26.398 €, ce qui est légèrement supérieur au revenu moyen par déclaration de la microrégion (25.634 €). En 2020, ce revenu moyen est passé à 33.715 €.

Le revenu annuel médian à Lierneux de 2012 était de 22.640 €. Ce revenu était également supérieur à celui de la microrégion (22.231 €) et à celui de la région wallonne (21.214 €). En 2020, ce revenu annuel médian est passé à 26.194 euros.

En 2012, le revenu annuel net imposable par habitant était de 15.970 €, ce qui était à nouveau légèrement supérieur au revenu annuel net imposable par habitant de la microrégion (15.642 €). En 2020, ce revenu annuel net imposable est passé à 18.977 €.

---

<sup>71</sup> Source : IWEPS, Walstat : pages consultées en 2016 et 2023.

### II.3.3.2 « AYANTS-DROITS » AU REVENU D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)

Au cours de l'année 2014, la Commune avait accordé 30 revenus d'intégration sociale, ce qui représentait moins de 0,84 % de la population, chiffre nettement inférieur à la moyenne provinciale (3%) et de la Wallonie (2,3%)<sup>72</sup>.

Evolution récente du nombre de bénéficiaires du RIS : 12 au 31 décembre 2012, 21 au 31 décembre 2013, 21 au 31 décembre 2014 et 22 au 31 décembre 2015.

En 2021, et selon les nouveaux critères d'études de l'IWEPS, les personnes entre 18 et 64 ans sujettes au RIS représentent 1,33% de la population, soit environ 48 personnes. Parmi ces dernières, la génération la plus représentée est celle des 18-24 ans<sup>73</sup>.

### II.3.3.3 ENTREPRISES LOCALES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'entité regroupait 668 postes de travail salariés (719 postes en 2006), au sein de 64 établissements, chiffre qui est stable depuis 2006. Les secteurs d'emploi étaient répartis comme suit :

Activités	Secteur	% en 1997	% en 2006	% en 2013	% en 2021
Agriculture et sylviculture	Primaire	0,9	1		IWEPS Walstat présentant désormais les secteurs d'activité de manière différente, se rapporter au schéma suivant
Carrières	Primaire	0,9	0,5		
<b>Total Secteur primaire</b>		<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	
Industrie alimentaire	Secondaire	0,4	0,4		
Travail du bois ou de la pierre	Secondaire	2,4	1,5		
Construction	Secondaire	7,1	6,5	6,6	
Autres travailleurs dans l'industrie	Secondaire	1,1	0	2,2	
<b>Total Secteur secondaire</b>		<b>11,1</b>	<b>8,5</b>	<b>8,8</b>	
Commerces de gros et de détail	Tertiaire	8,6	5,4	6,3	
Horeca	Tertiaire	0,2	0,1	0,3	
Finances, services juridiques	Tertiaire	3	3,8	3,9	
Administration	Tertiaire	6,6	5	11,0	
Enseignement	Tertiaire	9,9	8,3	7,8	
Santé, action sociale	Tertiaire	53,7	65,1	70,2	
Autres	Tertiaire	5,1	2,2	0,4	
<b>Total Secteur tertiaire</b>		<b>72,1</b>	<b>90</b>	<b>90,0</b>	

Le secteur tertiaire représente en 2013 90 % des emplois salariés de la commune. L'Institut psychiatrique représentant à lui seul 70,2 % de ce secteur (64 % en 2006). Les principales autres activités économiques sont l'enseignement, l'administration, la construction et le commerce.

En 2013, les entreprises occupaient en moyenne 10,4 personnes, puisque 64 sièges d'activités sont alors répertoriés sur le territoire communal. Si l'on retire l'Institut psychiatrique de cette moyenne, les entreprises

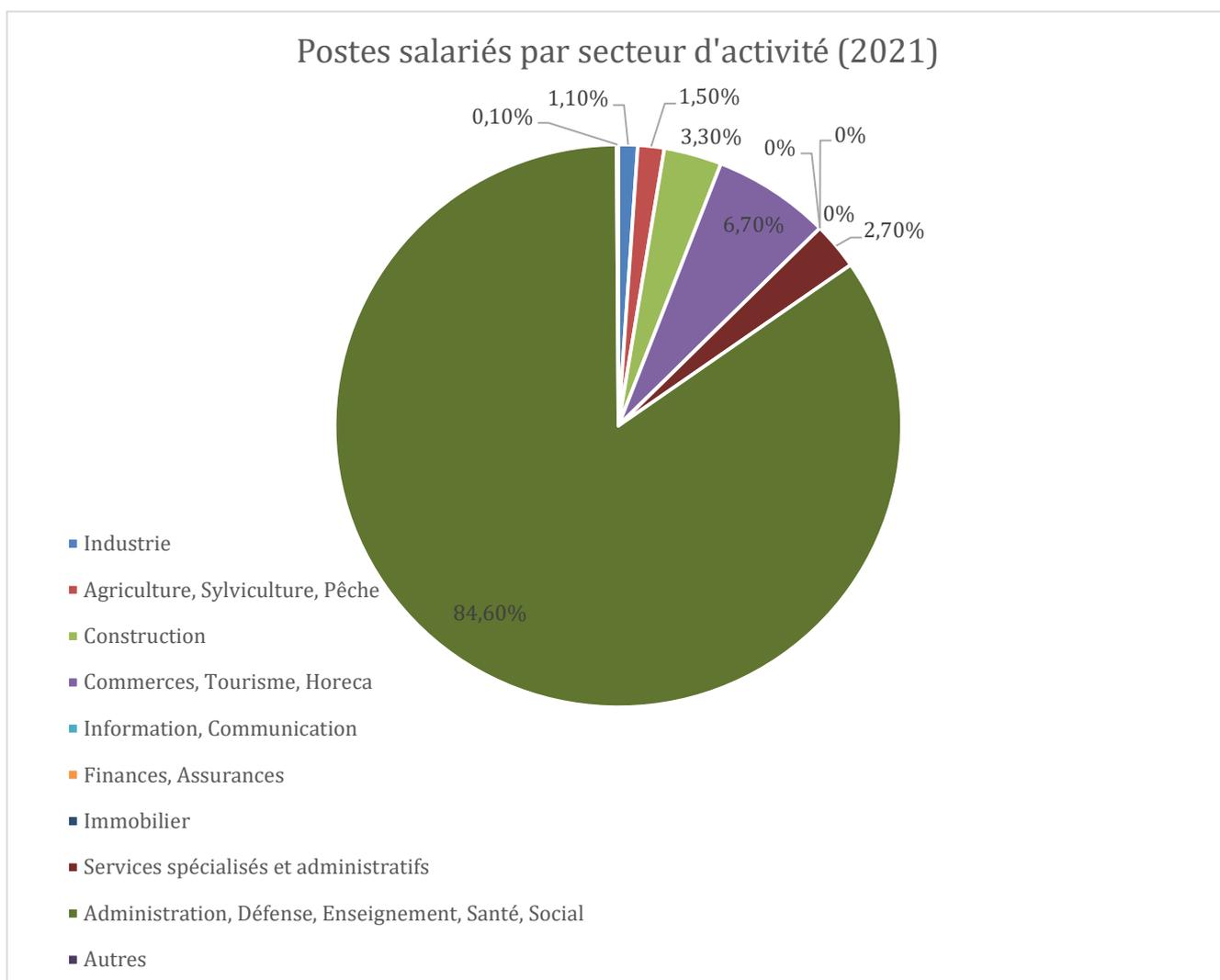
<sup>72</sup> Source : IWEPS.

<sup>73</sup> Source : IWEPS- Walstat, page consultée le 09 janvier 2023.

occupent en moyenne 3,9 personnes. En 2021, on compte 124 établissements qui emploient au minimum un salarié : 62 (pour 66 en 2013) comptent au moins 1 salarié, 49 (pour 47 en 2013) comptent 1 à 4 salariés, 7 (pour 12 en 2013) comptent 5 à 9 salariés, 3 (pour 4 en 2013) comptent 10 à 19 salariés, 1 (pour 2 en 2013) compte 20 à 49 salariés, 1 (pour 0 en 2013) compte 50 à 99 salariés, et enfin 1 (pour 1 en 2013<sup>74</sup>) compte 100 salariés voire plus.

En 2013, 83% des entreprises (47 sièges d'exploitation) employaient donc moins de 5 personnes. Les institutions employant plus de 20 personnes étaient au nombre de trois : il s'agissait (et il s'agit toujours, globalement, au regard du schéma ci-dessous) des écoles communales (47 employés en 2013), de l'administration communale (66 employés en 2013) et de l'Institut psychiatrique (422 employés en 2013). Depuis 2006, le secteur public avait donc doublé son nombre d'employés tandis que l'Institut avait perdu une quarantaine d'emplois.

En 2021, les diverses parts des postes de travail salarié se répartissent comme telles parmi les différents secteurs d'activité (présentés différemment qu'en 2013) :



<sup>74</sup> On notera cependant, en janvier 2023, que le nombre d'« établissements » sujets à emplois salariés annoncé pour 2013 (de 132 si on comptabilise les données retranscrites ci-dessus) ne correspond plus au nombre de « sièges d'activité » annoncé par IWEPS Walstat en 2013 (alors de 64).

### II.3.3.4 INDEPENDANTS

Au 31 décembre 2013, l'INASTI recensait 373 indépendants à titre principal et à titre complémentaire domiciliés dans la commune (mais exerçant éventuellement en dehors). Au 31 décembre 2007, ils étaient 362. Le taux d'indépendants était de 10,6 % contre 10,3 % pour la Microrégion. En 2021, on compte 454 indépendants à Lierneux (dont 255 à titre principal, 134 à titre complémentaire et 65 actifs après la pension).

En 2013, ces indépendants travaillaient principalement dans le secteur de l'agriculture (24,7 %), de l'industrie et de l'artisanat (24,4 %), du commerce (21,7 %) et des professions libérales et intellectuelles (19,3%). Le nombre d'indépendants avait peu évolué en 15 ans (+4,5 %), mais la répartition au sein des différents secteurs avait changé. Comme le montre le tableau ci-après, les évolutions étaient plus ou moins marquées au sein des secteurs :

- Le secteur agricole, le plus représenté, comptait plus de 30 % d'effectifs supplémentaires 10 ans plus tôt (ce secteur sera détaillé au point suivant). Cette régression est particulièrement marquée entre 2003 et 2013 (diminution de 43 unités en 10 ans) ;
- Le secteur des professions libérales et intellectuelles et le secteur des services avaient, quant à eux, fortement augmenté (respectivement de 106 % et 35 %) ;
- Le commerce, l'industrie et l'artisanat avaient aussi augmenté mais dans des proportions plus faibles.

Secteurs	Activités	1998	2002	2007	2013	Evolution 1998-2013
Primaire	Agriculture, sylviculture et pêche	140	135	109	92	-34,3
Secondaire	Industrie et artisanat	79	95	87	91	15,2
Tertiaire	Commerce	75	72	79	81	8,0
	Professions libérales et intellectuelles	35	47	50	72	105,7
	Services	26	30	35	35	34,6
	Divers	2	0	2	2	0,0
	Total	357	379	362	373	4,5

Tableau 5 : Evolution de la répartition des indépendants par secteur d'activité (Source : INASTI, données au 31 décembre de l'année)

Au sein de la population active, le taux d'indépendants (autrement dit, la propension à créer sa propre entreprise) est élevé à Lierneux (16 % en 2013). Ce taux est plus élevé qu'en province de Liège (15,9 % en 2013) et que dans l'ensemble de la Wallonie (15,7 % en 2013).

Selon l'IWEPS Walstat<sup>75</sup>, en 2021, on compte à Lierneux une répartition équitable des indépendants dans les divers secteurs d'activité (avec-sans aidant(s)) :

<sup>75</sup> Source : IWEPS- Walstat, pages consultées le 09 janvier 2023. Notons que l'INASTI n'a plus mis à jour des données pour Lierneux consultables en 2023.

- 23,8% -24,4% d'indépendants de professions libérales (pour 18,4% -19,3% en 2013, donc en forte augmentation),
- 24% - 24% d'indépendants agriculteurs et pêcheurs (pour 26,7% - 24,7% en 2013, donc en légère diminution),
- 24,2% - 24% d'indépendants industriels ou artisans (pour 23,8% - 24,4 % en 2013, donc en légère augmentation),
- 27,1% - 26,7% d'indépendants commerçants ou prestataires de services (pour 30,4% - 31,1% en 2013, donc en diminution).

### II.3.3.5 AGRICULTURE

Le recensement de 2015<sup>76</sup> annonce 57 agriculteurs domiciliés dans la commune de Lierneux exploitant un total de 2.613,3 ha, ce qui représente 28 % du territoire. En 2007, il y avait 75 agriculteurs exploitant 2.960,7 ha. Le secteur a donc perdu 24 % d'exploitants et environ 12 % de superficie exploitée. En 2021, le site CapRu<sup>77</sup> comptabilise 24 exploitants agricoles<sup>78</sup>. Cette tendance à la diminution, bien que moins rapide, continue donc. Quant à la surface agricole utilisée pour cette même année 2021, bien qu'elle n'ait pas encore été communiquée par l'IWEPS Walstat ni par CapRu ni par Statbel, on sait que 9% du territoire sont toujours concernés par des terrains agricoles (rappel : sur 97 % de surface non bâtie incluant aussi 48% de bois et 32% de prairies).

La superficie moyenne des exploitations en 2015 était de 45,8 ha. En 2007, 52 % des exploitations avaient une superficie supérieure à 30 ha. Cette superficie moyenne était supérieure à celle de la région herbagère liégeoise en général<sup>79</sup> mais inférieure à la moyenne régionale<sup>80</sup>.

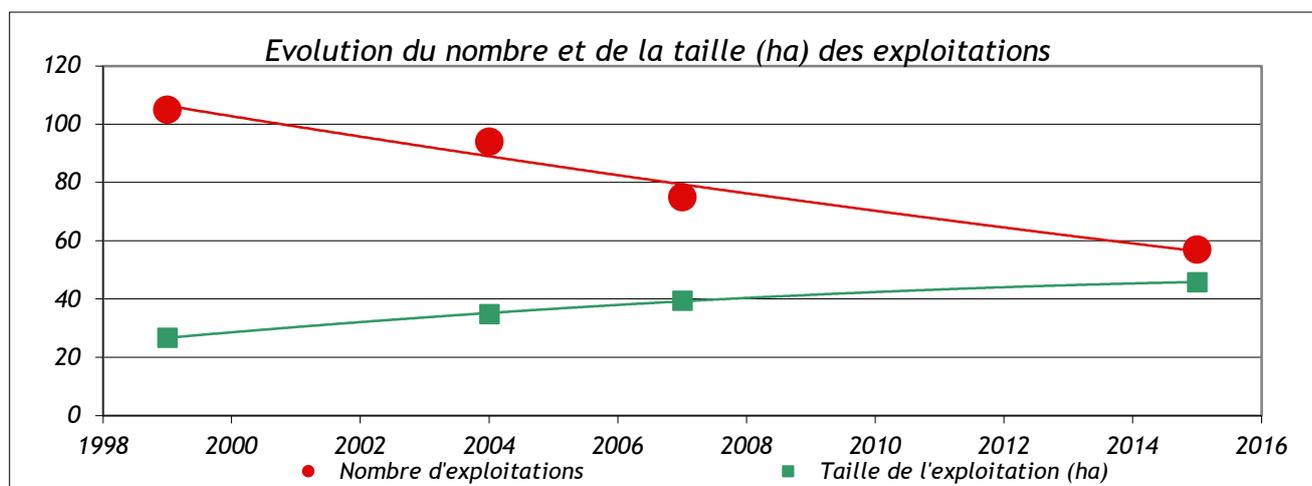


Figure 103 : Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles à Lierneux de 1999 à 2016 (Source : INS)

La taille des exploitations a tendance à augmenter. Petit à petit, un remembrement s'élabore « naturellement » autour d'un nombre de plus en plus restreint d'exploitations (c'est-à-dire que les exploitants agricoles agrandissent peu à peu leur territoire d'exploitation. Phénomène logique vu qu'il y a de moins en moins

<sup>76</sup> Publiés par l'INS ([www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)).

<sup>77</sup> Source : Capru.be (pages consultées en janvier 2023). Notons que l'INS n'a plus actualisé de données relatives précisément à Lierneux consultables en 2023.

<sup>78</sup> Surface agricole utilisée pour cette même année 2021 : non communiquée par l'IWEPS Walstat ni par CapRu ni par Statbel.

<sup>79</sup> La superficie moyenne des exploitations de la région agricole herbagère liégeoise est de 32,7 ha.

<sup>80</sup> La superficie moyenne des exploitations wallonnes est de 47,4 ha.

d'agriculteurs et qu'il reste des terrains agricoles à utiliser). En effet, en 1980 on ne comptait que 18 % des exploitations (à titre principal) au-dessus de 30 ha (et aucune au-dessus de 80 ha).

Taille d'exploitation	Nombre (2007)	Pourcentage
Moins de 5 ha	6	8,0 %
De 5 à 10 ha	8	10,7 %
De 10 à 15 ha	8	10,7 %
De 15 à 20 ha	6	8,0 %
De 20 à 30 ha	8	10,7 %
De 30 à 50 ha	17	22,7 %
De 50 ha et plus	22	29,3 %
Total	75	100 %

Tableau 6 : Evolution de la répartition des exploitations agricoles en fonction de leur taille (Source : INS, 2007<sup>81</sup>)

La proportion d'exploitations agricoles à titre principal par rapport au nombre total d'exploitations totale était restée plus ou moins inchangée depuis 1994 et représentait environ 2/3 des exploitations.

La répartition des exploitations agricoles par catégories était la suivante :

Type d'exploitations	Nombre d'exploitations (1994)	Nombre d'exploitations (2007)
Exploitations agricoles à titre principal	86	51
Exploitations agricoles à titre accessoire	44	24
Total	130	75

Tableau 7 : Evolution de la répartition du nombre d'exploitations à titre principal et accessoire (Source : INS, 2007<sup>82</sup>)

En 2021, on compte pour rappel 24% d'indépendants agriculteurs(/pêcheurs), ce qui signifie que 1 indépendant lierneusien sur 4 environ, est un agriculteur(/pêcheurs).

Les prairies permanentes occupent toujours la majeure partie du territoire agricole (87,5 % soit 2.228,6 ha). Le solde du territoire est en grande partie lié à la production fourragère. En effet, les cultures fourragères occupent 8,5 % du territoire agricole (soit 222 ha) et les céréales pour le grain, les 3,5 % restant (93 ha).

En matière de production animale, les exploitations concernées déclaraient, en 2015, élever ensemble 5.512 bovins. La majorité de cet élevage est composée de vaches laitières (2.343 individus). En 2007, le nombre moyen de bovins par exploitation est donc relativement élevé (108 bovins)<sup>83</sup>.

Les autres productions animales sont représentées par les porcins (environ 506 bêtes en 2015), tandis que les volailles et les ovins sont absents sur la commune de Lierneux<sup>84</sup>.

<sup>81</sup> L'INS (Statbel) n'a pas actualisé les données depuis cette date.

<sup>82</sup> L'INS (Statbel) n'a pas actualisé les données depuis cette date.

<sup>83</sup> 90 bovins par exploitations en région herbagère.

<sup>84</sup> Relevé de l'INS en 2015.

Concernant le domaine de l'agriculture biologique, plus de 20% de la superficie agricole utile (SAU) de la commune de Lierneux étaient déjà, en 2010, dédiés à des activités labellisées. Cette tendance au bio ne fait depuis que se renforcer, au regard, en 2023, des 21 exploitants agricoles lierneusiens répertoriés comme détenteurs d'un certificat bio<sup>85</sup>.

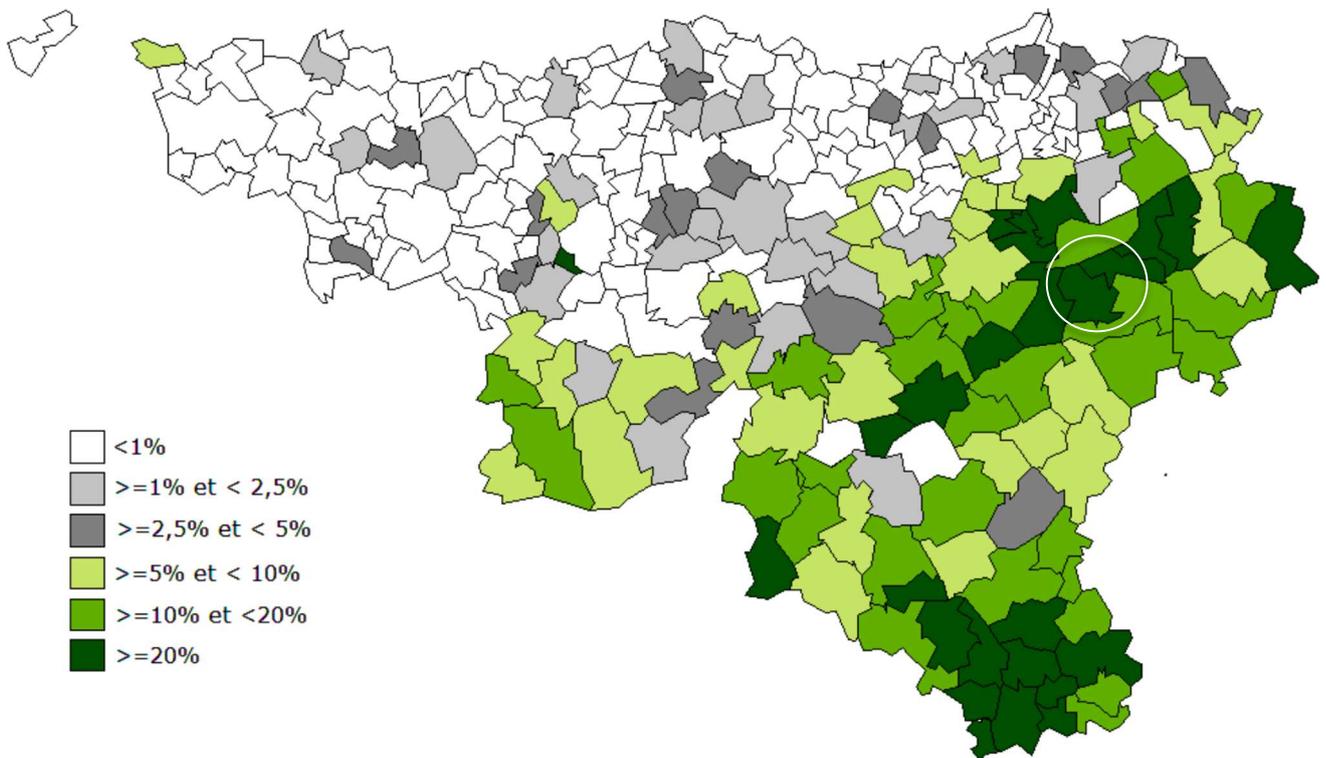


Figure 104 : Importance, déjà, du mode de production biologique dans les communes de Wallonie en 2010, en % de la SAU comunale (DGO3 - SPW)

BIO LEJEUNE.S sprl	Jevigne, 25A	4990 - LIERNEUX
CESARETTI Marjorie	Route de Manhay 78	4990 - Lierneux
COW OF FLORET SPRL	Florêt 8/A	4990 - Lierneux
Englebert Carine	Rue Hautmont 12	4990 - Lierneux
FERME BIO DE VERLEUMONT Scs	Verleumont, 35	4990 - LIERNEUX
FOGUENNE Stéphane	Devant le bois, 4	4990 - ARBREFONTAINE
FRANCIS LAURENT SPRL	Devant Menil, 2A	4990 - Arbrefontaine
JAMOYE Jean-Yves Société Agricole	Rarmont, 76	4990 - LIERNEUX
LAMBERT Stéphanie	La Vaux, 35	4990 - Lierneux
LAURENT Francis	Devant Ménil, 2A	4990 - LIERNEUX
LEGROS André	Verleumont, 35	4990 - LIERNEUX
Lejeune Jonathan	Rue des Marcadènes, 22 bte A	4990 - Lierneux
LES FJORDS DE LA LIENNE asbl	Amcomont, 8	4990 - Lierneux
LESENFANTS Sébastien	Brux 12	4990 - Lierneux
NEUFORGE Pierre	La Vaux, 24	4990 - LIERNEUX
REMACLE Véronique	Hierlot, 20	4990 - LIERNEUX
RION Fanny (LES PIEDS VERTS)	Amcomont 8	4990 - LIERNEUX
THIRY Philippe	Baneux, 2 A	4990 - LIERNEUX
TOUBON Nicolas	Rue Quarron, 2/1	4990 - Arbrefontaine-Lierneux
WILLEM Nicolas	Grand-Sart, 52A	4990 - LIERNEUX
YUNCK Bernard	Rue des Gros Thiers, 19	4990 - LIERNEUX

Données Biocerti relatives à la commune de Lierneux (2023)

<sup>85</sup> Source : Biocerti.be : page consultée en janvier 2023.

Cette évolution suit la moyenne wallonne, à savoir que le site *Biowallonie* comptait en date du 31 décembre 2021 1.969 fermes sous contrôle bio, ce qui représente 15,5% des fermes wallonnes. Soit une ferme sur 7. Au cours de l'année 2021, 68 fermes bio supplémentaires ont franchi le cap du bio en Wallonie. Cela représente une augmentation de +3,6% du nombre de fermes bio entre 2020 et 2021. En 2021, 2.057 nouveaux hectares ont été convertis à l'agriculture biologique, ce qui représente une progression de +2,3% par rapport à 2020. La superficie wallonne sous contrôle bio atteint donc aujourd'hui 92.008 hectares, ce qui correspond à 12,4 % de la surface agricole utile en Wallonie. Un hectare agricole wallon sur 8 est donc bio. Depuis fin 2010, les surfaces bio en Wallonie ont donc été multipliées par 2. En dix ans, ce sont donc près de 1.000 nouvelles fermes bio (exactement 989 fermes) qui se sont donc lancées dans l'agriculture biologique<sup>86</sup>. La commune rurale de Lierneux ne peut donc aussi que profiter, à son échelle, d'une telle amélioration.

Notons également qu'en 2010<sup>87</sup>, 57,7 % des agriculteurs de Lierneux participaient déjà à au moins une mesure agri-environnementale (MAE), contre 44% pour la province de Liège et 41,2% pour la région wallonne. Lierneux se veut donc pro-active en termes d'agro-environnement.

En 2010, plus des 2/3 (72 %) des chefs d'exploitation agricole de Lierneux avaient 45 ans ou plus. C'était une proportion que l'on retrouvait dans l'ensemble de la *Région herbagère*.

Sur les 46 exploitations agricoles à titre principal et accessoire, dont l'exploitant était âgé de plus de 50 ans, que comptait la commune en 2007 :

- 8,7 % avaient déjà un successeur désigné ;
- 63,0 % d'autres n'avaient pas de successeur et n'en auront pas ;
- 28,3 % avaient un avenir incertain.

Comme précité, l'activité agricole, piscicole et sylvicole concerne en 2021 1,5% des postes salariés comptabilisés pour Lierneux<sup>88</sup> : soit, si l'on se réfère au nombre total de 736 salariés travaillant à Lierneux cette même année, 11 travailleurs aidants agricoles ; soit, si l'on se réfère au nombre total de 1.104 salariés résidant à Lierneux en 2020, 16 travailleurs aidants agricoles. La moyenne déduite de 13,5 salariés aidants actifs dans le secteur agricole de Lierneux prouve à quel point les exploitants agricoles (pour rappel 24% des indépendants liernieusiens, soit 1 sur 4) travaillent aujourd'hui généralement seuls, en famille et sans aidants.

Notons enfin que la plupart des terres sont exploitées en fermage (66 % de locations d'une exploitation agricole, accordée à un exploitant indépendant, mais cependant seulement locataire des terres). Le faire-valoir direct (le propriétaire cultive sa propre terre) est moins répandu (34 %). Cette répartition est différente de celle de l'ensemble de la *Région herbagère*<sup>89</sup> et plus favorable à Lierneux.

### **II. 3.3.6 PISCICULTURE**

Le domaine de la pisciculture est représenté par une seule exploitation dénommée *Piscicultures Lacmar* localisée au n°5, à Odrimont<sup>90</sup>. La pêche, et en particulier la pêche à la truite, notamment à la *pêcherie de Bra-sur-Lienne*, est un sport largement pratiqué sur le territoire.

<sup>86</sup> Source : biowallonie.com/chiffres-du-bio (page consultée en janvier 2023)

<sup>87</sup> Date des derniers chiffres présentés par l'IWEPS Walstat relatifs aux MAE.

<sup>88</sup> Source : IWEPS Walstat (pages consultées en janvier 2023).

<sup>89</sup> En 2007, la part du faire valoir direct était de 29 % de la superficie.

<sup>90</sup> Source : Conseil de Filière Wallonne Piscicole (CFWP).

### II. 3.3.7 TAUX D'EMPLOIS LOCAUX

En 2013, sur 100 personnes en âge de travailler et désirant travailler (soit, la population active parmi les 15-64 ans)<sup>91</sup>, habitant la commune, 63 pouvaient théoriquement trouver du travail dans les limites du territoire communal. Par rapport à la microrégion, ce taux est plus élevé que dans la commune de Manhay, mais plus faible par rapport aux communes de Vielsalm et Trois-Ponts.

Cependant, comme on le verra au point II.3.3.9, Lierneux est située dans la zone d'influence d'autres bassins d'emplois tels que Vielsalm, Stavelot, Malmedy, Bastogne et Liège.

Plus de 85 % des employeurs sont situés dans la province et même 74 % dans la commune (rappelons que le centre *l'Accueil* est un gros fournisseur d'emplois, avec les écoles et l'Administration).

En 2020, le ratio d'emploi intérieur calculé pour la commune de Lierneux est de 49,9%<sup>92</sup>. Il semble donc que pour une personne sur deux parmi les 2.332 personnes<sup>93</sup> qui composent approximativement la population active de Lierneux (c'est-à-dire les 70,5% des 15-64 ans lierneusiens désireux de travailler), il soit encore possible de trouver un emploi au sein du territoire lierneusien. On constate cependant une diminution ratio de 13 personnes sur 100 depuis 2013.

### II. 3.3.8 DEMANDE D'EMPLOI

En décembre 2012, les demandeurs d'emploi inoccupés étaient au nombre de 151 personnes, ce qui représentait 9,62 % de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans pour l'année 2012)<sup>94</sup>.

Ce taux était inférieur à la moyenne wallonne (15,8 %), de la province de Liège (16,8%) et à celle de la microrégion (10,83 %). En décembre 2012, les communes de la microrégion présentaient les taux de demandeurs d'emploi inoccupés suivant :

Commune	Taux D.E.I.
Lierneux	9,62 %
Vielsalm	11,36 %
Manhay	9,22 %
Trois-Ponts	12,35 %
Stoumont	10,19 %

Ce taux a fluctué de la même manière à Lierneux que dans la microrégion, comme le montre la figure suivante.

<sup>91</sup> Ceci équivaut à la population active, c'est-à-dire la population totale en âge de travailler (15-64 ans), qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

<sup>92</sup> Source : IWEPS Walstat (pages consultées en janvier 2023). Notons cependant que ces postes de travail lierneusiens peuvent aussi être occupés par des travailleurs qui n'habitent pas la commune.

<sup>93</sup> Source : IWEPS Walstat (pages consultées en janvier 2023).

<sup>94</sup> Source : IWEPS.

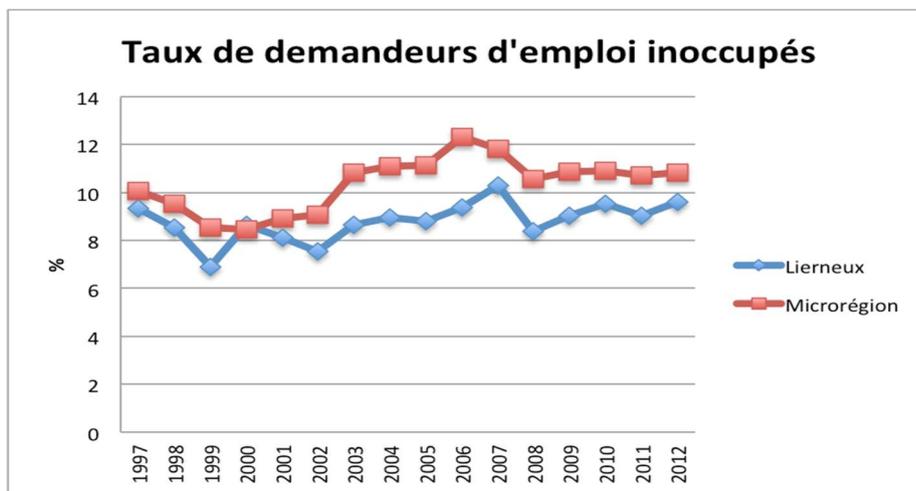


Figure 105 : Taux de demandeurs d'emploi inoccupés sur les 15 dernières années (Source : IWEPS)

Un moindre taux de demandeurs d'emplois par rapport à l'ensemble de la Wallonie était à relativiser car le statut d'indépendant est plus fréquent dans les communes rurales comme Lierneux.

En comparant ces chiffres avec les chiffres de 1997, on remarque qu'en 15 ans, le taux de demandeurs d'emploi inoccupés était resté plus ou moins constant. La période où le taux de demandeurs inoccupés était le plus bas était celle de la fin des années 1990 et du début du deuxième millénaire.

Parmi les 151 demandeurs d'emploi enregistrés en décembre 2012, 50,3 % étaient des femmes, ce qui était plus ou moins identique à la moyenne de la région wallonne (49,2%). Cet écart avait cependant tendance à s'estomper puisqu'en 1996, 66 % des demandeurs d'emploi étaient des femmes.

En regardant le taux de demandeurs d'emploi inoccupés par catégories d'âge, on observait que c'était les 25 à 49 ans qui étaient le plus touchés par le chômage à Lierneux. La part des jeunes chômeurs (moins de 25 ans) était supérieure à la région wallonne (31,1 pour 21,3 en région wallonne). Deux autres tendances étaient également observées : une relative stabilité concernant les chômeurs âgés entre 25/30 ans et 40/50 ans, et une diminution des chômeurs de 30/40 ans et de plus de 50 ans.

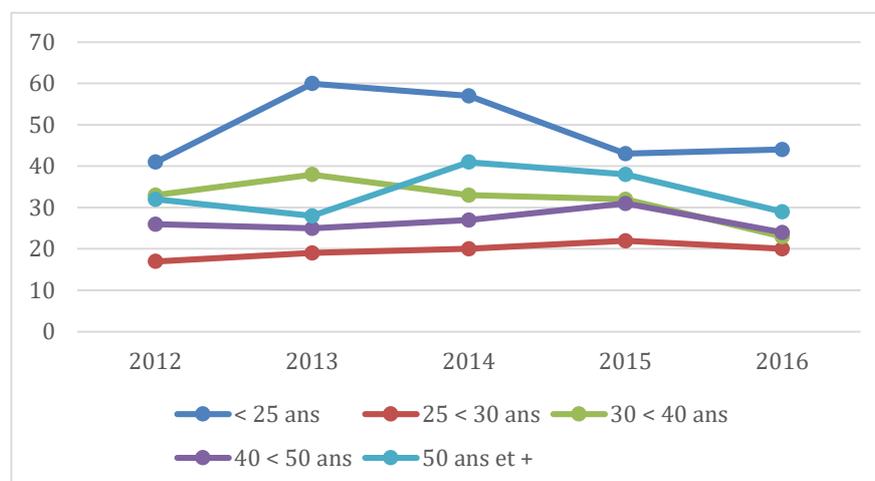


Figure 106 : Évolution du taux de demandeurs d'emploi par classes d'âge 2012-2016 (Source : Forem)

En septembre 2016, 42,8 % des demandeurs d'emploi ne possédaient pas leur diplôme d'études secondaires supérieures (3<sup>ème</sup> degré). Avec une répartition quasi également entre la population masculine et féminine.

Le pourcentage de personnes demandeuses d'emploi depuis moins de six mois atteignait, en septembre 2016, 38,6 %, ce qui était supérieur à la moyenne wallonne (32,6 %). Cependant, les personnes dont la période d'inactivité professionnelle était supérieure à 5 ans représentaient 15 % des demandeurs d'emploi.

En 2016, les demandeurs d'emploi ne portant pas la nationalité belge ne représentaient que 4,3 % des demandeurs d'emploi (soit 6 personnes).

Enfin, en 2021, les demandeurs d'emploi inoccupés sont comptés au nombre de 133 personnes (75 hommes et 58 femmes<sup>95</sup>), soit 5,7% de la population dite « active » (désireuse et en âge de travailler, occupée comme inoccupée, comptabilisant en tout 2.332 personnes). Parmi ces 133 personnes, 28 ont entre 18 et 24 ans, 70 entre 25 et 49 ans (soit actuellement, et à l'instar de 2012, toujours la génération la plus touchée par le chômage), et 35 entre 50 et 64 ans. En tout, en 2021, 91 personnes parmi ces 133 perçoivent des allocations de chômage et 24 sont des jeunes en stage d'insertion. Quant aux divers niveaux d'études : 48 personnes concernées ne disposent que d'un faible niveau d'études, 61 personnes d'un moyen, et 24 d'un supérieur ; preuve qu'un diplôme élevé est bien aujourd'hui un facteur adjuvant pour décrocher un emploi.

### **II.3.3.9 POLES D'EMPLOI PROCHES**

Il convient de ne pas se borner à examiner l'emploi à l'échelle locale. La présente sous-section situe l'inventaire dans un contexte sous-régional.

En 2012, environ 63 % des actifs lierneusiens travaillaient donc théoriquement dans l'entité (pour 50,1% en 2021). Les autres principaux pôles d'emploi voisins étaient, et restent encore aujourd'hui, Vielsalm, Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot, Malmedy, Liège et le Luxembourg. Enfin, l'enquête socio-économique de 2001<sup>96</sup> classait la commune de Lierneux dans le bassin d'emploi de Liège (les emplois liégeois représentant alors entre 5 et 10 % de la part de l'emploi communal).

La carte ci-dessous, localisant pour l'année 2001 la provenance des revenus nets du travail des habitants de Lierneux, confirmait d'ailleurs la mobilité des travailleurs lierneusiens vers les communes voisines et vers le bassin liégeois. Au regard de l'absence de nouveaux grands zonings industriels ou commerciaux au sein du territoire communal depuis (si ce n'est le petit zoning artisanal SPI du *Point du Jour* à Lierneux), il ne saurait en être actuellement autrement.

<sup>95</sup> La tendance s'est donc clairement inversée par rapport à 1996 : davantage d'hommes sont aujourd'hui inoccupés.

<sup>96</sup> Enquête socio-économique de l'INS.

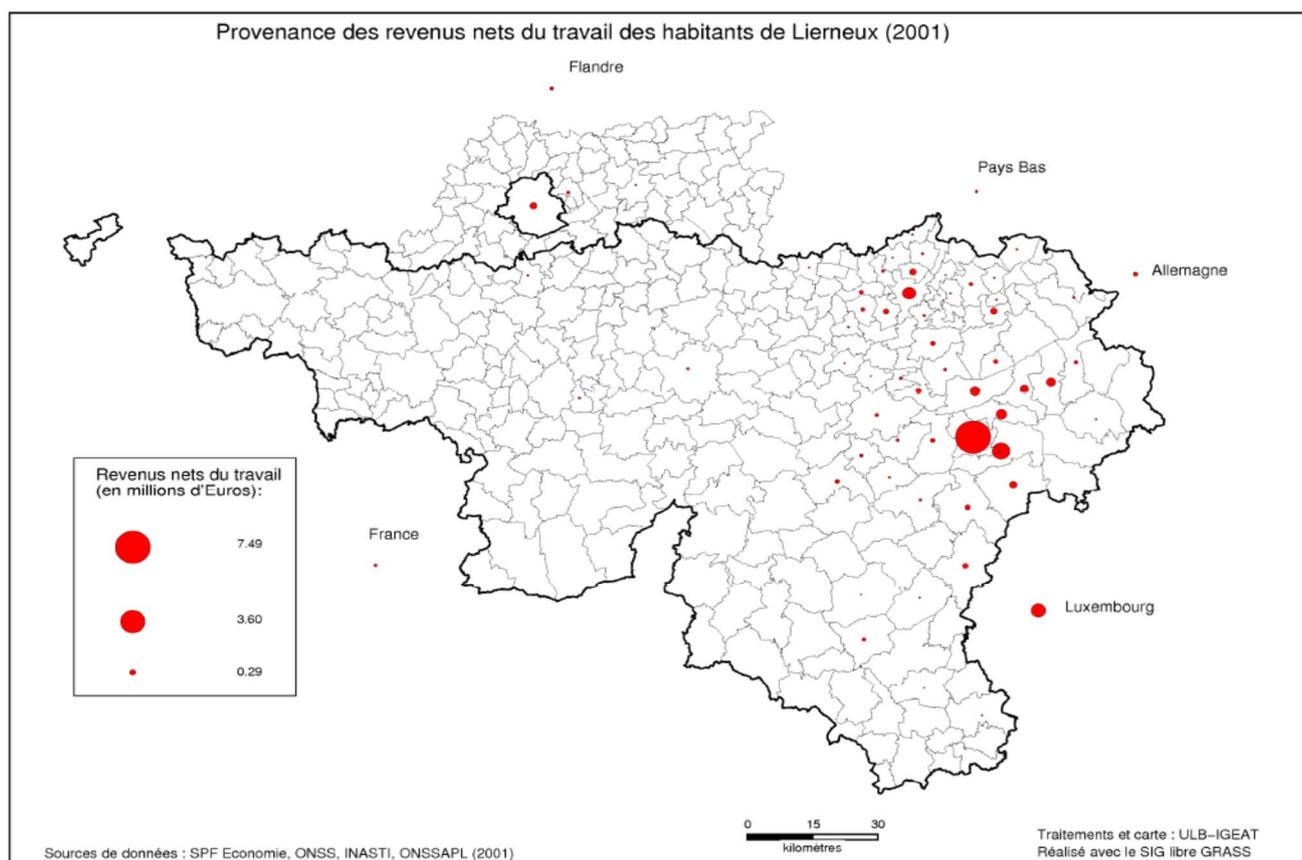


Figure 107 : Provenance des revenus nets du travail des habitants de Lierneux (2001, CPDT)

### II.3.3.10 SYNTHÈSE

Le revenu annuel médian à Lierneux (22.640 € en 2012 – pour 21.214 € en 2020) était supérieur à celui des communes limitrophes (22.231 € pour la microrégion en 2012) et de la région wallonne (21.214 € en 2012). En 2020, ce revenu annuel médian est passé à 26.194 euros.

En 2013, l'entité regroupait 668 postes de travail salariés (pour 736 en 2021<sup>97</sup>) au sein de 64 établissements (pour 124 en 2021), dont 90 % dans le secteur tertiaire (constat quasi inchangé en 2021). Le CHS *l'Accueil* représente encore à lui seul environ 70,2 % des emplois de la commune. Quant aux autres gros employeurs, ils étaient (et restent encore) les écoles et l'Administration. Enfin, la majorité des autres établissements sont des petites entreprises employant moins de 5 personnes.

Le nombre d'indépendants en 2012 était de 373 personnes (pour 454 en 2021). Ces indépendants travaillent de manière équitable aussi bien dans le secteur agricole, sylvicole et piscicole (30 % en 2012, pour 24% en 2021), que dans ceux de l'industrie et de l'artisanat (24 % en 2012, pour 24% en 2021), du commerce /des services (22 % en 2012 pour 27 % en 2021) ou encore des professions libérales (18,5% en 2013, pour 24% en 2021 – on note d'ailleurs à cet effet une forte augmentation ces dernières années).

En 2013, sur 100 personnes en âge et désireuse de travailler, habitant la commune, 63 pouvaient théoriquement trouver un travail dans les limites du territoire communal (en 2021, ce ratio est passé à 50

<sup>97</sup> Chiffres présentés selon le lieu de travail qu'est Lierneux, et non de résidence.

personnes sur 100, soit 1 personne active sur 2 susceptible d'être engagée au sein du territoire). Lierneux est également située dans la zone d'influence d'autres bassins d'emplois tels que Vielsalm, Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot, Malmedy, Liège et le Luxembourg. Le taux de demandeurs d'emploi inoccupés (9,62 % en 2012, pour 5,7% en 2021) est inférieur à la moyenne wallonne et à celle de la microrégion.

Comme dans l'ensemble de la Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer alors que leur taille augmente (moins d'agriculteurs pour plus de terres agricoles). La quasi-totalité du territoire agricole est consacrée à la production animale (prairies et cultures fourragères). Notons aussi un bel essor, continu, de l'agriculture biologique au sein du territoire.

### II.3.4 Services et commerces locaux

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

www.lierneux.be – Site internet de la Commune de Lierneux

Données de l'Administration communale

Entretien avec M. Tourbach, président du CPAS

Observations de terrain, JNC AWP

#### But(s) de la recherche :

Répertorier les services de la commune.

Mettre en évidence leurs caractéristiques (qualité de la couverture géographique, diversité des services, ...).

Identifier les signes d'évolution qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement local.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant.

#### II.3.4.1 BESOINS ET SERVICES SOCIAUX

##### a. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Selon les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la *Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale*, les CPAS ont pour mission globale d'assurer l'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique, jouissant d'une véritable autonomie.

Les CPAS interviennent principalement dans les domaines suivants : l'octroi d'un *Revenu d'Intégration Sociale* (RIS) aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs efforts personnels ou par d'autres moyens, l'aide aux étudiants, la prise en charge des frais médicaux, l'aide médicale urgente, la médiation de dettes et l'accès à la culture.

Notons que le CPAS de Lierneux est composé de piliers d'activités et de services qui sont principalement : l'action et l'aide sociale, la médiation de dettes, une boutique de vêtements de seconde main, un véhicule d'intérêt général *La Mobilienne*, un *Alzheimer café*, un « *coin papote* », un jardin communautaire et un service d'insertion. Ces différents secteurs d'activités et de services se répartissent au sein de l'organisation du CPAS et assurent le suivi de bon nombre d'utilisateurs.

Le CPAS dispose précisément de plusieurs services :

- Le **Conseil de l'Action Sociale** (CAS), composé de 9 membres désignés par les différents groupes politiques représentés au Conseil communal, régit tout ce qui est de la compétence du CPAS à moins

que la loi n'en dispose autrement. Toutes les dispositions légales qui déterminent son mode de fonctionnement et ses attributions propres sont contenues dans la *Loi du 08/07/1976 organique des CPAS*. L'actuel CAS a été installé en janvier 2019 et sera en place jusqu'au 31 décembre 2024<sup>98</sup>.

- Le **Service social général** a pour objectifs premiers de mettre en œuvre le droit à l'aide sociale et, en droite ligne de la philosophie émanant de la *Loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale*, de maximiser les chances d'intégration socioprofessionnelle des personnes aidées en activant les leviers les plus adaptés : aide financière, guidance psycho-sociale, conseil, orientation, mise à l'emploi, etc. Ce service social reçoit et traite les demandes relatives au *Droit d'Intégration Sociale : Revenu d'Intégration Sociale* (RIS), accompagné, selon le cas, d'un projet individualisé d'intégration sociale. Il reçoit et instruit les demandes d'aides sociales ou financières : avances sur allocations sociales, aides spécifiques liées aux problèmes de loyers et cautions locatives, frais pharmaceutiques, médicaux et d'hospitalisation, etc.
- La **Médiation de dettes** a pour objectif de permettre aux personnes surendettées de trouver des solutions pour rembourser leurs dettes, tout en vivant décemment. Il s'agit d'un accompagnement individuel des personnes ayant un problème de surendettement et/ou de gestion budgétaire. Les personnes aidées par ce service devraient pouvoir reprendre leur situation financière en main grâce à l'interruption de l'accumulation de factures impayées, des frais de rappel et des coûts supplémentaires. Concrètement, le service prend en charge les nombreuses demandes de problèmes de surendettement qui lui sont signalées.
- L'**Initiative Locale d'Accueil** (ILA) permet depuis 2007 non seulement d'héberger des étrangers dès leur arrivée en Belgique ou en transfert de centre, mais aussi d'assurer un service de proximité par un suivi de la situation à tous les niveaux (social, familial, culturel, médical, psychologique, administratif et juridique). Une aide matérielle et financière est octroyée aux résidents suivant les critères fixés par l'*Agence Fédérale de l'Accueil des Demandeurs d'Asile*. Cette agence contrôle régulièrement les logements et propose une information permanente.
- La **Permanence Handicontact** est le fruit d'une collaboration avec l'*Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées* (AWIPH), le CPAS et la Commune, qui a désigné une personne de référence en matière de handicap, appelée « *Handicontact* ». Il s'agit d'une personne relais qui a notamment pour mission d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes personnes en situation de handicap, ainsi que leur entourage, vers les services compétents pour répondre à leurs besoins. Les personnes qui vivent de près ou de loin une situation de handicap peuvent bénéficier d'informations, être orientées et/ou accompagnées dans certaines démarches administratives.
- La **Permanence Fonds Mazout** est un soutien financier sous forme d'allocation de chauffage offert par le *Fonds Social Chauffage* à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures de chauffage. Une allocation de chauffage est accordée aux personnes dont le revenu est limité, d'un montant maximum de 210 € par période de chauffe (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- Le **Service de livraison de repas chauds à domicile** propose des repas préparés par le traiteur *L'Eveil des sens* de Stoumont. Les menus variés peuvent s'adapter aux différents régimes (diabétique, gastrique, sans sel, ...). Le prix s'élève à 6€50 par repas et 6€ pour les bénéficiaires du statut BIM (sur présentation d'une vignette de mutuelle), 0,60€ pour un potage et/ou 0,35€ pour un dessert supplémentaire(s). Une

---

<sup>98</sup> La composition du *Conseil de l'Action Sociale* est consultable dans le *dossier Annexes*, p. 64.

facture mensuelle reprenant clairement le détail des consommations et un virement l'accompagnant sont envoyés à chaque fin de mois.

- La **Boutique de vêtements de seconde main « Comme 9 »** est située *rue du Centre* au n°76 dans le village de Lierneux. Elle est gérée par des bénévoles qui y accueillent la population à horaires précis. Elle fonctionne grâce aux dons de vêtements et les habitants sont invités à en faire seulement s'ils sont en bon état.
- L'**Alzheimer café** a pour objectifs : de créer une atmosphère conviviale permettant de briser les tabous et de donner aux personnes malades un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et d'acceptation ; d'informer et de soutenir les personnes atteintes de la maladie et leurs proches ; de réaliser des rencontres mensuelles où l'accent est mis sur les compétences de la personne et non pas sur ses déficits ; et d'échanger entre personnes atteintes, entourage, professionnels et accompagnants. Il se tient en la salle du *Vicinal, rue de la Gare* à Lierneux.
- Le **Véhicule d'intérêt général « La Mobilienne »** avait déjà, en date du 27 novembre 2015, parcouru 40.827 km. Les personnes susceptibles d'en bénéficier sont celles domiciliées sur le territoire de la commune et rencontrant des difficultés de déplacement pour : soins de santé et quête de médicaments, démarches administratives ou quête de services, consommations commerciales nécessaires à la vie quotidienne, participation à des activités sociales, ou toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, visites amicales, etc.). La *Mobilienne* circule toute la semaine du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h, avec aménagements possibles à titre exceptionnel. Les personnes sont chargées et reconduites à leur domicile. Le rayon maximal parcouru peut aller jusqu'à 70 km, sauf exception. La demande doit être faite par téléphone au minimum 48h à l'avance, par téléphone, et les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Les tarifs sont les suivants : forfait de 2€40 pour un déplacement aller-retour au sein de la commune ; 0,34€/km pour un déplacement hors commune (moyennant un minimum de 3 euros), le 1<sup>er</sup> 1/4 d'heure d'attente est gratuit, puis la 1/2h d'attente supplémentaire coûte 1€ ; les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur et le paiement se fait dans les 30 jours via facturation du CPAS.
- La **Permanence juridique** est gratuite, tous les 1ers vendredis du mois. On peut y rencontrer un avocat auprès duquel un premier avis oral est obtenu ainsi que des renseignements juridiques. Si le problème le nécessite, le bénéficiaire est aiguillé vers une aide plus avancée.
- Le **Service d'insertion sociale et professionnelle** a pour but de développer des services et actions créant du lien social et améliorant l'autonomie des personnes.
- Enfin, on notera, grâce au *Plan de Cohésion Sociale* et à l'intervention d'une animatrice du CPAS, les récentes constitutions du **Conseil consultatif Communal des Aînés** (CCA, en 2022) et du **Conseil consultatif Communal des Enfants** (CCE, en 2021).

Ces services ont considérablement évolué suite à la *Loi du 26 mai 2002 relative au Droit à l'intégration sociale*. Au-delà de son aide financière, le CPAS tente donc d'atteindre de nombreux autres objectifs ; le droit à l'intégration sociale peut prendre 3 formes : un emploi, un revenu d'intégration, mais aussi une entrée dans un parcours intégré d'insertion sociale. Une attention particulière est réservée aux jeunes de 18 à 25 ans en termes de mise à l'emploi ou en formation et ce afin de leur garantir une première expérience professionnelle.

### **b. Services à l'enfance et à la jeunesse**

Le car des consultations de l'ONE passe une fois par mois dans le parking situé à proximité du parc du *Val de Meuse*, au cœur du village de Lierneux.

Le CPAS et l'Administration communale ont également mis sur pied un projet de crèche communale. La crèche *Les P'tits Loups* est située à Lierneux, *rue Devant La Vaux, 2A*, à proximité de l'école de la Communauté française. Ouverte depuis 2007 (avec une capacité d'accueil de 18 lits) mais ayant bénéficié de travaux d'extension en 2018, cette crèche, ré-inaugurée le 14 septembre 2019, offre désormais une capacité de 28 lits. Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans, 5 jours sur 7, entre 5h45 et 18h, pour satisfaire le besoin des personnes travaillant à pause (notamment à l'Institut). Lors de son ouverture en 2007, elle a permis la création d'environ 5 emplois temps-plein dont un dans le cadre du *Programme de Transition Professionnelle (PTP)*.

La *Ligue des Familles* dispose d'une antenne locale à Lierneux ; les actions qu'elle entreprend sont à l'origine de nombreux avantages : allocations familiales, congés parentaux, réductions fiscales pour les enfants à charge, etc.

La Commune de Lierneux offre aussi des services de l'*Accueil Temps libre (ATL) « Gribouille & Cie »* et de *Maison des Jeunes (MJ51)*. Si jusqu'en 2021 ces deux services étaient localisés *rue du Centre* à Lierneux, dans l'ancien bâtiment de la *Dexia*, ils ont migré en 2021, dans le cadre de la création d'un nouveau centre médical en ce lieu, vers le rez de chaussée de l'annexe à la salle du *Vicinal (rue de la Gare* à Lierneux) pour l'ATL, et vers le bâtiment sis à côté de la crèche « *Les P'tits loups* » (*rue Devant la Vaux* à Lierneux) pour la *Maison des Jeunes*.

Enfin, tout récemment, en 2021, un *Conseil Communal des Enfants*<sup>99</sup> (CCE) a été mis sur pied par le CPAS, via le *Plan de Cohésion Sociale (PCS)*. Il n'a cependant réellement pu amorcer son activité qu'en 2022. En cause : le confinement COVID-19. Il est amené à se réunir une fois par mois et est géré et animé par l'assistante sociale du CPAS.

### **c. Services au troisième âge**

La commune ne dispose pas de maison de repos et de soins sur son territoire. Les maisons de repos les plus proches sont celles de Vielsalm, Stoumont et Manhay.

Cependant, plusieurs associations sont actives sur le territoire de Lierneux pour le soutien au troisième âge :

- Les actions du *Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées* de la région verwiétoise (SAFPA) couvrent également le territoire de Lierneux (aides familiale, aides ménagères, bricoleurs, gardes d'enfants malades et handicapés, télébiovigilance, centre de coordination, garde à domicile, aide sociale à domicile) ;
- L'asbl *Soins et Aides COordonnés à DOmicile* (SACODO-fonds, dont le siège est à Stavelot) a aussi pour objectif de mieux coordonner les professionnels des soins et des services lorsqu'ils interviennent auprès de personnes qui, du fait de leur état de santé, ont besoin d'aide pour continuer à vivre en toute sécurité à leur domicile.

Enfin, tout récemment, en septembre 2022, un *Conseil Communal des Aînés*<sup>100</sup> (CCA) a été mis sur pied par le CPAS, via le *Plan de Cohésion Sociale (PCS)*. Sa composition a été validée par le Conseil communal. Ce CCA est amené à se réunir une fois par mois et dispose d'une présidence ainsi que de l'aide de l'assistante sociale du CPAS pour son animation. Son fonctionnement est le même que celui du Conseil communal.

<sup>99</sup> La composition du *Conseil Communal des Enfants (CCE)* est consultable dans le *dossier Annexes*, p. 63.

<sup>100</sup> La composition du *Conseil Communal des Aînés (CCA)* est consultable dans le *dossier Annexes*, p. 62.

### II.3.4.2 COMMERCES LOCAUX

La commune semble être bien pourvue en commerces locaux et nous avons déjà pu constater, dans le chapitre précédent, qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique (plus de 27 % des indépendants sur la commune en 2021).

En effet, il existe deux moyennes surfaces localisées dans le centre de Lierneux : un *Proxy Delhaize* et un *Carrefour Market*. Les services classiques aux personnes sont également représentés : outre les boulangeries, on note la présence d'une pharmacie, de deux distributeurs d'argent (l'un au sein de *La Poste* et l'autre dans le bâtiment de l'ancienne *Dexia*, tous deux situés à Lierneux) et d'une librairie (*L'Aurore*). L'offre en commerces compte également des magasins de fleurs, de matériaux et bricolage, des garages automobiles, etc.

Cependant, il est clair que pour des achats plus importants (vêtements, meubles, équipement de la maison et de la personne, etc.), le choix est limité et contraint les consommateurs à acheter hors de la commune.

Le secteur *HoReCa* est par contre très peu représenté. On compte à Lierneux un seul café (le *Café des Sports*), une friterie (la *Frite gourmande* au *Pont Lienne*) et quatre restaurants (*L'Atelier* à Lierneux, le restaurant social *A bas-Mont* à Lierneux - ouvert seulement deux jours par semaine et sur réservations - , la pizzeria *Chez Salvi* à Jevigné, et *Sangri-lah* au Coreux).

Notons que le centre de Lierneux est relativement bien équipé en commerces de proximité, mais que les autres villages en sont presque totalement dépourvus. Les seuls villages possédant encore de rares boulangeries-épiceries sont Jevigné (*Au coin des Gourmands*), Arbrefontaine (*Boulangerie Burton*) et Lierneux (*La Mignardise de la Lienne*). Les boucheries sont par contre absentes, si ce n'est le service traiteur de *Horecalienne* et certains *magasins à la ferme* ouverts à horaires réduits et proposés par certains exploitants agricoles. Les habitants des autres villages doivent donc se rendre dans les villages précités, dans le centre de Lierneux ou dans les communes voisines pour faire leurs achats de première nécessité.

### II.3.4.3 ENSEIGNEMENT

Lierneux dispose de cinq écoles d'enseignement fondamental réparties dans les quatre noyaux les plus importants de la commune en termes de population, à savoir Lierneux, Arbrefontaine, Jevigné et Sart.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, ces écoles appartiennent à trois réseaux différents : communal, libre et de la *Fédération Wallonie-Bruxelles*.

Nom de l'établissement	Adresse	Caractéristiques
Ecole communale		
Ecole communale de Sart	<i>Grand-Sart, 5a</i> 080 / 41 84 25	3 classes maternelles 3 classes primaires
Ecole communale <i>Les P'tits Cwereus</i> d'Arbrefontaine	<i>Herdavoye, 8</i> 080 / 31 91 36	2 classes maternelles 2 classes primaires
Ecole communale de Jevigné	<i>Jevigné, 21</i> 080 / 31 91 37	1 classe maternelle 1 classe primaire
Ecole libre		
Ecole fondamentale libre subventionnée <i>Sainte-Thérèse</i>	<i>Rue du Centre, 44</i> , Lierneux 080 / 31 95 46	2 classes maternelles 4 classes primaires

Ecole de la <i>Fédération Wallonie-Bruxelles</i>		
Ecole primaire autonome de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Rue Devant La Vaux, 2, Lierneux 080 / 31 96 07	2 classes maternelles 4 classes primaires

La population scolaire est en augmentation. En effet, en 2015, la population scolaire fréquentant les établissements locaux atteignait 387 élèves (maternel et primaire) répartis comme suit dans les différentes écoles :

- 54 à l'école communale d'Arbrefontaine ;
- 30 à l'école communale de Jevigné ;
- 85 à l'école communale de Sart ;
- 114 à l'école libre *Sainte-Thérèse* de Lierneux ;
- 104 à l'école de la *Fédération Wallonie-Bruxelles* de Lierneux.

Pour répondre à cette augmentation, certaines des écoles communales précitées ci-dessus ont bénéficié récemment de nouveaux aménagements :

- L'école d'Arbrefontaine bénéficie depuis 2021 d'une transformation et d'une extension pour offrir de nouvelles classes et un réfectoire plus grand ;
- L'école de Jevigné bénéficie également depuis 2021 d'une transformation du corps de son logis annexé (ancien logement de l'instituteur) pour créer un réfectoire et des nouvelles classes (travaux adjugés en mars 2021 mais non encore mis en œuvre) ;
- L'école de Sart fait aussi l'objet depuis 2021 d'un projet en cours d'élaboration en vue de la transformer et de l'agrandir d'un nouveau réfectoire, d'une classe supplémentaire et d'un local garderie.

La plupart de ces écoles organisent en outre un accueil extra-scolaire, ainsi que la structure ATL *Gribouille & Cie* (cf. *supra*).

Il n'existe par contre aucune école secondaire sur le territoire de la commune. Les élèves se rendent donc essentiellement dans les écoles des communes proches de Vielsalm, Manhay, Trois-Ponts et Stavelot. Notons que cette absence d'école secondaire peut partiellement justifier la part relativement minoritaire des familles avec adolescents (13-19 ans) perceptible dans l'analyse démographique globale de la commune.

Au regard des chiffres de 2022 rapportés au sein du chapitre démographique (cf. *supra*), on peut cependant constater que la part des enfants de 0 à 14 ans (soit les âges globalement couverts par les écoles maternelles et primaires) représente aujourd'hui 16,33 % de la population liernieusienne, soit tout de même 584 enfants susceptibles d'être accueillis en crèche communale ou dans l'une des 5 écoles maternelles et primaires précitées. Lierneux fait donc bien d'améliorer les capacités d'accueil de ses trois écoles communales.

#### **II.3.4.4 POSTE**

L'entité compte un bureau de poste (incluant aussi la *Banque de la La Poste*), implanté à Lierneux à proximité du cimetière (*Pont de Lienne*, 5). Celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Ce bureau de poste propose plusieurs services à la clientèle :

- Des services postaux (vente de timbres, conseils d'affranchissement, envois de recommandé, envois de paquets) ;
- Des services financiers (épargnes, investissements, emprunts, mandats, et versements) ;

- Des services divers (produits de la loterie nationale) ;
- Un terminal *Bancontact / Mistercash* situé à l'intérieur.

*La Poste* dispose de 22 boîtes de collectes sur l'ensemble de l'entité (1 pour 153 habitants) ; l'heure de dernière levée est généralement fixée à 17h00. Celles-ci sont localisées dans la plupart des villages de l'entité et quatre d'entre elles sont localisées dans le centre de Lierneux.

*La Poste* a également créé 3 points locaux de vente de timbres postaux, mais tous trois dans le village de Lierneux (peu pratique, donc, pour les habitants des autres hameaux) :

- A la librairie *l'Aurore, Chienrue, 23a* ;
- Au *Carrefour Market, rue du centre, 49* ;
- Au *Proxy Delhaize, rue du centre, 115*.

Les services de *la Poste* ne se résumant pas à la collecte et la distribution du courrier, l'existence d'un seul bureau de poste place un certain nombre d'individus dans une position inconfortable (la population dépourvue de voiture ou dont la mobilité est réduite notamment).

### **II. 3.4.5 POLICE**

Lierneux est intégré à la *Zone de Police Stavelot-Malmedy*, qui couvre les entités communales de Waimes, Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Stoumont et Lierneux. Elle est placée sous le commandement d'un chef de zone (le Commissaire Divisionnaire). L'antenne de Lierneux est dirigée par un Inspecteur Principal.

Les services de police sont répartis en un commissariat central et six antennes locales (une dans chaque commune), dont une est située à Lierneux :

Bureau	Adresse	Fonction / Services
Hôtel de police (Commissariat central)	<i>Place du Châteaulet</i> 4960 Malmedy	Services d'intervention, de roulage, des armes, de mobilité et de prévention, de coordination judiciaire, du personnel, de la logistique Service festivités/ ordre public Secrétariat central
Antenne locale de Lierneux	<i>Rue du Doyard, 26</i> 4990 Lierneux	Service d'aide aux victimes

La zone de police assure également un service de surveillance des demeures inoccupées pendant les périodes de vacances, à la demande des intéressés.

### **II.3.4.6 SERVICE INCENDIE**

Lierneux ne dispose pas de poste de prévention et de lutte des incendies, ni de poste avancé. Depuis la réforme de la sécurité civile, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2007, la commune de Lierneux est desservie par quatre *Services Incendie* :

- Les pompiers de Stavelot interviennent à Villettes ;
- Les pompiers d'Erezée se chargent des interventions à Bra ;
- Les pompiers d'Aywaille interviennent à Trou de Bra et sur l'autoroute (avec les pompiers d'Houffalize) ;
- Les pompiers de Vielsalm couvrent le reste de la commune.

Notons également la présence de l'*Equipe de Première Intervention (EPI)*, dépendant du CHS de Lierneux, qui peut intervenir également en cas d'incendie. Cette équipe de 25 membres formés est localisée au *Centre Hospitalier de Lierneux* permet une intervention plus rapide, avant l'arrivée des pompiers.

### **II.3.4.7 HOPITAUX ET SERVICES EN MATIERES DE SOINS**

La commune compte sur son territoire le centre hospitalier spécialisé *L'Accueil*. Il s'agit d'un hôpital psychiatrique dont la mission est d'accueillir, de soigner et d'accompagner des adultes. Il veut mettre à la disposition des citoyens et des autorités les moyens de répondre aux problèmes de santé et de promouvoir la santé mentale.

Ce centre hospitalier appartient à la *Province de Liège*. Il compte 424 lits répartis en unités de diagnostic, de traitement et de placement familial (120 lits), auxquels s'ajoutent 72 lits en *Maison de Soins Psychiatriques (MSP)*. Le domaine hospitalier s'étend sur 32 ha. Les patients sont répartis dans 14 unités selon leur pathologie ou la spécificité de la prise en charge. Des placements en famille d'accueil existent depuis 1884 et, à ce jour, il existe plus de 80 familles d'accueil se trouvant réparties sur plusieurs communes : Lierneux, Trois-Ponts, Stoumont, Aywaille, Ferrières, Manhay, Vielsalm, Houffalize et Gouvy.

Notons également la présence du *Centre Médical Hélicopté (CMH)* de Bra-sur-Lienne. Cette asbl a été créée initialement (sans hélicoptère) en 1986 à Bra par M. et Mme MAQUOI. La commune de Lierneux étant classée en zone rouge<sup>101</sup> par le *Ministère de la Santé Publique*, ce service de médecine d'urgence au sol s'est complété depuis 1997 d'une activité médicale hélicoptée. Depuis 2003, le Service de Bra-Sur-Lienne a été reconnu comme *SMUR satellite expérimental* avec celui de l'*Hôpital A.Z. Sint Jans* à Bruges (les deux seuls en Belgique). Afin de soulager la nuisance sonore qu'occasionne la piste hélicoptée pour les villageois de Bra, il est prévu qu'en 2026 (au plus tard) le CMH déménage – si l'acquisition d'un terrain est possible à cet effet - près de l'entrée d'autoroute E25 à proximité de Bra/Manhay, à proximité d'un futur zoning économique, incluant idéalement un atelier rural pour TPE et PME (projets réalisables seulement si une modification est accordée au plan de secteur et que des acquisitions communales de terrains – actuellement privés - s'avèrent possibles).



Figure 108 : Base hélicoptée de Bra-sur-Lienne (Source : [www.spiritofstluc.be](http://www.spiritofstluc.be))

La Commune de Lierneux a également mis en oeuvre en 2020-2021 des travaux relatifs à la création d'un nouveau *Centre Médical* dans un bâtiment communal sis *rue du centre* à Lierneux (ancienne banque *Dexia*) ; il

<sup>101</sup> Zone dans laquelle aucun *Service Mobile d'Urgence* ni de *Réanimation hospitalière (SMUR)* n'est capable d'arriver par la route endéans les 15 minutes.

accueillera prochainement 4 cabinets médicaux, un local pour prises de sang et un logement de fonction pour un médecin. Les travaux sont terminés mais les candidatures des jeunes médecins de campagne dans des communes reculées comme Lierneux semblent encore se faire trop rares que pour rendre cet immeuble totalement occupé comme escompté.

La commune ne dispose pas d'autres hôpitaux ou cliniques sur son territoire. Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Malmédy, Saint-Vith, Bastogne et Liège.

L'offre en lits en maison de repos ou résidence service est par contre totalement nulle. La situation n'a pas évolué depuis 2015.

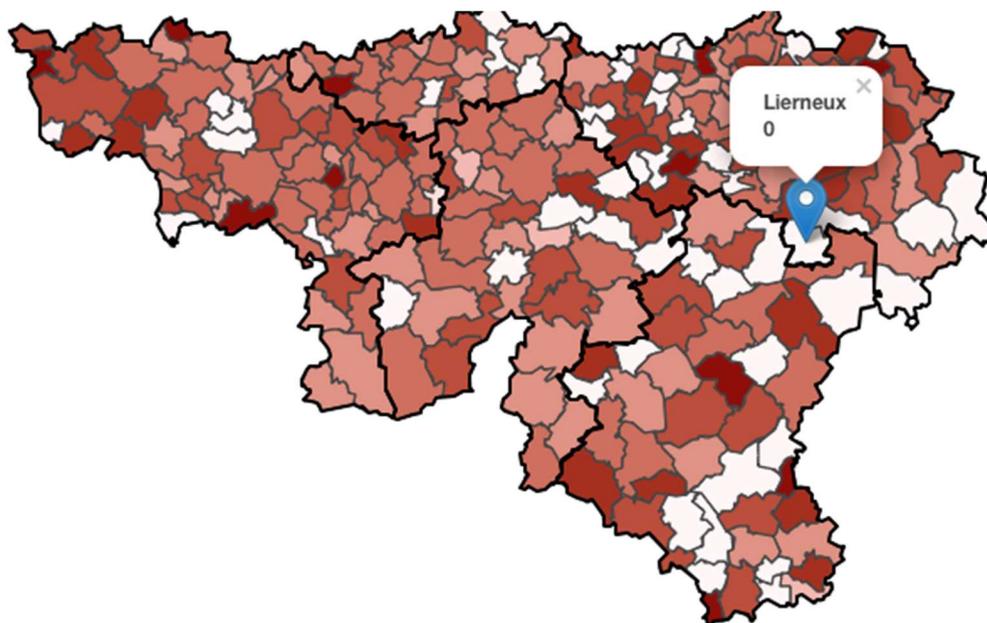


Figure 109: Lits MR/MRS pour 1.000 pers de 80 ans et + Source: iweps.be (données DGO5 2015)

### II.3.4.8 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

La présence d'une *Agence Locale pour l'Emploi* dans chaque commune résulte d'une décision fédérale datant de 1994. Les ALE dépendent de l'ONEM et ont une mission de service à la population.

L'ALE apporte aux chômeurs de longue durée la possibilité de retrouver une activité non rencontrée dans les circuits habituels de travail et ainsi d'augmenter leurs revenus. Elle permet également de répondre à certains besoins qui ne sont pas assez rentables pour le secteur privé.

Le financement de l'agence provient en grande partie de l'ONEM (l'employée administrative y est salariée) et d'une quote-part de la vente des chèques-ALE via la société éditrices (*Accord*). En outre, l'Administration communale met un local à la disposition de l'A.L.E.

A Lierneux, elle propose des activités principalement dans trois domaines :

- Aide aux petits entretiens de jardins ;
- Aide à la surveillance et à l'accompagnement des personnes malades et des enfants ;
- Aide à l'accomplissement de formalités administratives.

L'aide ménagère a été retirée des activités proposées au profit des sociétés de titres-services de Vielsalm, Manhay, Gouvy et Houffalize. Le chômeur désirant faire ce type d'activité est obligé de s'inscrire dans une de ces entreprises afin d'obtenir un contrat de travail, ce qui entraîne une baisse importante du taux de chômage.

L'ALE a également proposé une formation en informatique qui n'a pas rencontré le succès espéré. Elle conseille donc de suivre des formations dans l'école de *Promotion sociale* de Vielsalm et rembourse les frais de déplacement aux chômeurs intéressés.

En décembre 2008, sur les 71 chômeurs de longue durée que comptait la commune, 26 étaient inscrits auprès de l'ALE, soit environ 37 %. Les travailleurs inscrits étaient majoritairement des femmes (80 %)<sup>102</sup>.

### II. 3.4.9 AUTRES FACILITES ET SERVICES AUX ENTREPRISES

La SPI +<sup>103</sup> englobe dans ses missions le soutien et l'impulsion à un développement socio-économique qui soit générateur d'emplois et de valeur ajoutée durable. Elle demeure un acteur prépondérant du développement économique sur l'entité et propose plusieurs services aux investisseurs :

- Un bâtiment relais mis à disposition des entreprises, via une location temporaire, pour leur permettre de s'installer à Lierneux, de tester et de juger le marché, de déterminer son évolution future ainsi que les besoins réels avant de prendre la décision d'investir dans une infrastructure propre. Celui-ci est composé de deux ailes symétriques, chacune composée d'un atelier plutôt réservé à l'activité industrielle et d'une partie de bureaux. L'infrastructure est donc conçue pour pouvoir accueillir deux entreprises différentes avec des activités, soit totalement indépendantes, soit communes ;



Figure 110 : Bâtiment relais de la SPI + dans le zoning du Point du Jour, à Lierneux (JNC AWP)

- Un accompagnement gratuit des PME dans leurs démarches d'obtention d'aides publiques en vue de leur création ou de leur expansion, par une assistance à la rédaction de dossiers de demande d'aide (à l'investissement, aides ADI, assistance au management, état des lieux qualité, permis d'environnement classe 2, ...)
- Une mise à disposition d'un large fonds documentaire d'informations locales, régionales, nationales et internationales en matières économiques, institutionnelles, environnementales, technologiques, etc. ;
- Une veille personnalisée des appels d'offres des marchés publics dans le secteur de l'entreprise ;
- Une assistance à l'installation physique : choix de l'implantation (renvoi vers infrastructures d'accueil).

Notons qu'il est actuellement vivement souhaité par la Commune (ainsi que par la CLDR) de faire profiter prochainement davantage de PME et TPE locales d'un atelier rural, idéalement sis près de l'entrée E25 autoroutière Bra-Manhay, et idéalement à proximité d'un nouveau zoning économique qui serait géré par la SPI. Des négociations sont actuellement en cours avec M. le Ministre Willy BORSUS concernant une éventuelle

<sup>102</sup> Ces données relatives aux chômeurs inscrits à l'ALE n'ont pas été mises à jour jusqu'ici.

<sup>103</sup> Agence de Développement pour la Province de Liège.

possibilité de réaffectation au plan de secteur de certains terrains (toujours privés), actuellement agricoles et sylvicoles. Les acquisitions de ces terrains privés ne semblant néanmoins pas aisées (autres projets concurrents à l'étude, tels qu'un parc privé à éoliennes, ou réticence des propriétaires), il se peut que la Commune envisage une autre localisation à cet effet.

#### **II.3.4.10 SYNTHÈSE**

Le CPAS de Lierneux propose, outre les services courants des structures de ce type, des repas à domicile, une boutique de vêtements de seconde main, un véhicule d'intérêt général, un *Alzheimer Café*, un jardin communautaire... Il gère également une crèche et une maison destinée à accueillir des réfugiés.

Lierneux possède différents services sociaux destinés notamment aux enfants (crèche communale, gardiennes ONE, ATL...) et aux demandeurs d'emploi (*Agence Locale pour l'Emploi*). A l'exception des services proposés par le CPAS, les services aux seniors sont très réduits sur la commune. Il n'y a pas d'offre en maison de repos ou résidence-service.

L'enseignement fondamental est bien présent dans la commune avec 5 écoles (appartenant aux trois différents réseaux), dont 3 communales, et implantées dans les quatre noyaux d'habitation les plus importants. Lierneux ne possède cependant pas d'école secondaire sur son territoire.

La Commune compte un *Centre Hospitalier Spécialisé (L'Accueil)* à Lierneux, un *Centre Médical Hélicopté (CMH)* à Bra-sur-Lienne, et vient de créer également un nouveau *Centre médical* à Lierneux (dont les 4 cabinets prévus ne sont pas encore totalement occupés). Les cliniques et hôpitaux les plus proches sont par contre situés à Malmédy, Saint-Vith, Bastogne et Liège (ce qui fait de la commune une zone rouge en termes de *Service Mobile d'Urgence* et de *Réanimation hospitalière SMUR*).

La commune est intégrée à la *Zone de Police de Stavelot-Malmédy* et dépend de 4 *Services d'Incendie* (tous situés hors territoire). L'*Equipe de Première Intervention (EPI)*, dépendant du *Centre Hospitalier Spécialisé* de Lierneux, ainsi que celle du *Centre Médical Hélicopté* de Bra, sont cependant formées pour intervenir en attendant l'arrivée des pompiers.

Le centre de Lierneux est relativement bien équipé en commerces et services de proximité, mais les autres villages en sont presque totalement dépourvus (à l'exception de Jevigné et Arbrefontaine pour les boulangeries). Pour des achats plus importants (vêtements, meubles, équipements de la maison, etc.), le consommateur est par contre contraint de se rendre à l'extérieur de la commune (pas de zoning commercial).

Deux intercommunales viennent compléter les services proposés sur la commune :

- IDELUX s'occupe de la collecte des déchets (voir point II.4.2.4) ;
- La SPI + procure un soutien au développement économique de la commune et propose différents services aux investisseurs, notamment la mise à disposition d'un bâtiment relais dans le zoning du « *Point du Jour* », à Lierneux.

Enfin, en termes de développement économique, l'émergence d'un zoning économique/commercial (géré par la SPI) et d'un atelier rural (communal) pour le lancement de TPE et PME locales sur le territoire est vivement souhaitée par la Commune, et ce idéalement à proximité de l'autoroute E25.

### II.3.5 Développement culturel, sportif et touristique

#### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Données de l'Office du Tourisme de Lierneux

www.lierneux.be – Site internet de la Commune de Lierneux

Commune Infos – Trimestriel de la Commune de Lierneux

Observations de terrains, JNC AWP

#### But(s) de la recherche :

Répertorier les sites et services culturels, sportifs et touristiques de la commune.

Mettre en évidence leurs caractéristiques (qualité des implantations, diversité des activités, ...).

Identifier les signes qui ont ou pourraient avoir une influence sur l'attractivité locale.

#### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant.

### II.3.5.1 CULTURE

#### a. Petits pôles culturels

L'entité de Lierneux ne possède pas de centre culturel, mais plusieurs pôles de développement de la culture sont néanmoins présents.

- La **Bibliothèque communale** de Lierneux est localisée dans le centre du village de Lierneux, au rez-de-chaussée de la nouvelle *Administration communale (rue des Véhennes, 1)*. Elle est gérée par deux bibliothécaires et est ouverte le mardi matin, le mercredi matin et après-midi, le vendredi après-midi et le samedi matin. Elle possède environ 15.000 ouvrages diversifiés (romans, bandes dessinées, revues documentaires, ...) pour jeunes ou pour adultes. Elle rassemble également de la documentation régionale, sur la commune et les environs (citons par exemple les écrits de Charles PIERARD qui sont un véritable trésor culturel et historique local). La bibliothèque propose également plusieurs activités de lecture au cours de l'année (participation au prix littéraire des jeunes *Et-lisez-moi*, activités *Fureur de lire*, etc.). Le nombre de lecteurs individuels inscrits à l'année y est d'environ 550, pour un emprunt de 14.000 ouvrages au total.

Depuis 2007, il n'existe plus qu'une seule implantation de la bibliothèque communale. Avant, une antenne était localisée dans les locaux de l'ancienne école de Villettes. La bibliothèque fait maintenant partie du *Réseau des Bibliothèques d'Amblève & Liègne*, qui met en relations les bibliothèques de Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot et Lierneux.

- Le **Bibliobus** de la *Province de Liège* effectue également deux passages par mois dans la commune. Celui-ci s'arrête à Jevigné, Bra, Lierneux et Arbrefontaine.

- L'**Espace Public Numérique Cyber Lienne**, en place depuis 2008, a déménagé dans le nouveau Centre Administratif en 2012 (*rue des Véhennes, 1*). Le mercredi et vendredi après-midi, les habitants de Lierneux et même les touristes peuvent accéder librement aux ordinateurs ; consulter leur boîte e-mail, faire des recherches sur internet ou travaux de bureautique sont les actions les plus courantes. Ces moments sont aussi l'occasion de poser des questions au responsable, en termes techniques ou pratiques. Néanmoins, avec l'apparition du data omniprésent et du smartphone, ce service est devenu très peu fréquenté.
- L'**Ecole de musique** privée **Les Grign'Notes** est active sur le territoire de la commune depuis 1991. Elle propose des cours de solfège et d'instruments pour une septantaine d'élèves, jeunes et adultes. Les cours sont donnés dans la maison de village de Bra, qui a fait l'objet d'une importante rénovation dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> *Opération de Développement Rural* de Lierneux. L'école *Les Grign'notes* propose régulièrement des concerts (en moyenne deux fois par an) donnés par les élèves et les professeurs ou par des artistes invités.
- Depuis juin 2012 et l'inauguration de l'agrandissement de l'**Administration communale** (*rue des Véhennes, 1*), une exposition permanente permet aux artistes locaux d'exposer leurs créations dans les couloirs du bâtiment. Le restaurant social **A Bas Mont** (*rue du Centre, 97*, à Lierneux) propose également deux à trois **expositions d'artistes locaux** par an. La surface d'exposition étant murale, il privilégie les tableaux de peintures, aquarelles ou dessins.
- Notons également, à partir de 2011, la présence de l'**ASBL Kadriculture**, initialement portée par les communes de Lierneux, Stoumont Trois Ponts et Vielsalm, dont l'objectif était d'amener la culture à la campagne en épaulant, valorisant et élaborant des démarches à visée culturelle à travers des représentations, des expositions, des prêts de matériel, ainsi que des aides ponctuelles en main d'œuvre culturelle (metteur en scène, etc.). Malheureusement, suite au retrait de la commune de Trois-Ponts en 2013, suivi de celui de celle de Stoumont en 2015 en faveur d'une annexion au *Centre culturel de Spa*, cette asbl intercommunale est tombée en désuétude.
- Enfin, dans le cadre des réaffectations en cours de l'**Ancienne gare du Vicinal (SNCV)** et du **Logement de l'ancien chef de gare** (tous deux sis *rue de la Gare* à Lierneux, à proximité du bâtiment restauré des ateliers du *Vicinal* et du parc *Val de Meuse*), la Commune a décidé d'installer, juste au-dessus du futur nouvel *Office communal du Tourisme*, des **expositions permanentes et ponctuelles**, avec éventuellement, si la demande revient, un local consacré à un **espace numérique** ainsi que des locaux supplémentaires pour le **service communal extrascolaire Accueil Temps Libre**. Cette réhabilitation en est actuellement à l'aube de ses travaux.

#### **b. Lieux de rencontres et de réunions**

La majorité des villages de la commune de Lierneux sont dotés d'un ou plusieurs lieux de rencontres. De plus, la première *Opération de Développement Rural* avait permis la rénovation ou la création de plusieurs maisons de villages et/ou lieux de réunions, comme par exemple à Verleumont, Bra, Sart et Lierneux. En 2015, dans le cadre de l'élaboration de sa seconde *Opération de Développement Rural*, la Commune de Lierneux s'est rattachée aux services du *Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Ambève* (GREOVA) en tant qu'organisme accompagnateur (venant ainsi remplacer la *Fondation Rurale de Wallonie*). De nombreuses réunions ont été organisées dans ces salles à cet effet.

### c. Associations culturelles et associations de village

Lierneux ne possède pas de centre culturel ou de comité qui centralise, organise ou promeut les activités culturelles. Outre la *Bibliothèque communale*, l'*Espace Public Numérique*, l'école de musique *Les Grig'Notes* et les autres points culturels décrits ci-dessus, la commune compte néanmoins quelques **associations citoyennes et socioculturelles** sur son territoire qui proposent de temps en temps des activités (voir tableau ci-après). La Commune développe donc des **partenariats** ponctuels avec ce secteur associatif pour mettre en place des activités culturelles et festives, comme les annuels *Chasses aux œufs*, *Marchés de Noël*, *Journées du Patrimoine*, *Fêtes du Coticule*, etc.

Certaines entités voisines proposent plus régulièrement des activités culturelles et possèdent des comités ou centres spécifiques :

- Trois-Ponts possède un comité culturel dynamique qui propose des ateliers d'expressions et de créativité, des ateliers d'artisanat d'art, l'organisation d'excursions et de voyages culturels, des représentations théâtrales, des expositions et des concerts ;
- Manhay possède également un comité culturel depuis 2008, qui s'est donné pour mission de promouvoir ce qui existait déjà et de soutenir la naissance de nouvelles activités ;
- Différents villages de Stoumont possèdent des comités culturels (La Gleize, Stoumont et Chevron) ;
- Vielsalm dispose d'une « *Convention-Culture* » ; ses objectifs sont la démocratisation culturelle, la valorisation de la création contemporaine et artistique locale, la valorisation et la création d'activités d'éducation permanente, l'ouverture d'esprit, la mixité culturelle, le rassemblement intergénérationnel et l'aide aux associations ;
- Stavelot dispose d'un *Centre Culturel* depuis 1999 qui catalyse les nombreuses associations et activités proposées : musique, théâtre, lectures-spectacles, conférences, expositions, poésie, conte, chant, cinéma, ateliers créatifs, folklore...
- Notons enfin qu'en 2011 s'était constituée l'asbl *KadriCulture*, constituée d'associations locales actives dans le milieu culturel des communes de Lierneux, Trois-Ponts, Stoumont et Vielsalm. Cette asbl intercommunale n'a malheureusement pas décollé et est tombée en désuétude après les retraits successifs des Communes de Trois-Ponts et de Stoumont.

Activités	Nom	Adresse
Musique et chant	<i>Ecole de musique « Les Grig'notes »</i> Responsable : Christine Gendebien	<i>Route de Baneux, 91, Jevigné</i> 4990, Lierneux Tél : 0475/ 65 05 69
	« <i>Hand pan et Tungue Drum</i> » Responsable : Romain GEUZAINÉ	<i>Rue du Centre, 71 B</i> 4990, Lierneux Tel : 0494/ 81 42 77
	<i>Chorale de Colanhan</i> Responsable : Jean-Marie MAES	<i>Rue des Villas, 49</i> 4980, Trois-Ponts Tel : 0495/ 57 21 92
Comité de village	<i>Comité des Fêtes de Sart</i> Responsable : Lionel LUGENTZ	<i>Petit-Sart, 31 B</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 83 28
	<i>ASBL Salle de la Jeunesse</i> Responsable : Guy BARBETTE	<i>Rue du Mont, 7</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 91 01
	<i>ASBL Les Bons Amis</i> Responsable : Bernard ANNET	<i>La Chapelle, 15</i> 4990, Lierneux Tél : 0497/ 30 37 09
	<i>ASBL L'Aurore des Fontaines</i>	<i>Terra, 19</i>

	Responsable : Sonia YANSENNE	4990, Arbrefontaine Tél : 080/ 31 97 14
	<i>Amicale « Loisirs et voyages » des 3x 20 d'Arbrefontaine</i> Responsable : Chantal STEENHOUT	<i>Le Chenay, 11</i> 4990, Arbrefontaine Tél : 080/ 39 91 02
	<i>Amicale des 3 x 20 de Lierneux</i> Responsable : Denise LESENFANTS	<i>Lansival, 16</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 97 56
	<i>Amicale des 3 x 20 de Sart</i> Responsable : Mme LECLERCQ	<i>Grand-Sart, 5</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 88 07
	<i>ASBL Cercle St-Pierre</i> Responsable : Fabienne LEGROS	<i>Bergifa, 20</i> 4990, Les Villettes Tél : 0475/ 35 27 18
	<i>ASBL La Sapinière</i> Responsable : Xavier KAISER	<i>La Coulée, 58</i> 4990, Bra Tél : 0498/ 12 59 74
<b>Nature et environnement</b>	<i>Le Pré aux ânes</i> Responsable : Joe GALLEMAERS	<i>La Chapelle, 13</i> 4990, La Chapelle Tél : 080/ 34 14 93
	<i>Ferme pédagogique des Noisetiers</i> Responsable : G. Remacle	<i>A la ferme Brux, 5B</i> 4990, Lierneux Tél : 0473/ 94 36 00
	<i>A.S.B.L. Les Fjords de la Lienne</i> Responsable : Fanny RION	<i>Hierlot, 26</i> 4990, Hierlot Tél : 080/ 22 93 65
	<i>Enéosport - Marche</i> Responsable : S. DOGUET	Lieu variable Tél : 080/ 21 48 02
	<i>Enéosport – Promenade</i> Responsable : C. KOPP	Lieu variable Tél : 080/ 21 60 57
<b>Cuisine et gastronomie</b>	<i>Les gâteaux d'Audrey</i> Responsable : Audrey MERS	<i>Rue Devant la Vaux, 2</i> 4990, Lierneux Tél : 0497/ 33 16 82
	<i>Les Marmitons de la Ferme aux Moines</i> Responsable : Alexandra VAN DER STAPPEN	A domicile ou autre lieu sur demande Tél : 080/ 31 80 79
	<i>Confrérie Les Saveurs de la Lienne</i> Responsable : José MICHEL	<i>Route de Manhay, 68</i> 4990 Lierneux Tel : 080/31 92 34
<b>Atelier créatif</b>	<i>Les ateliers d'Alibab'Art</i> Responsable : Bernadette RUYSSSEN	<i>Verleumont, 21</i> 4990, Verleumont Tél : 080/ 31 95 01
	<i>Les ateliers Arts plastiques Enfants</i> Responsable : Anne VILLAR	<i>Rue Wérichê, 36</i> 4990, Arbrefontaine
<b>Autres activités</b>	<i>Les Racontines</i> Responsable : Rita PAIROUX	<i>Rue des Véhannes, 1</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 90 74

Tableau 8 : Répertoire des associations culturelles

Notons que l'ensemble des salles de villages est géré par des comités indépendants.

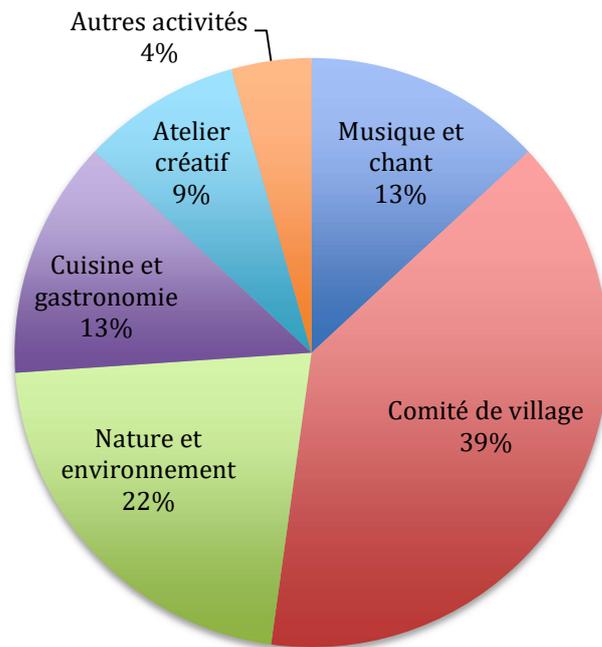


Figure 111 : Répartition des activités par genres (JNC AWP)

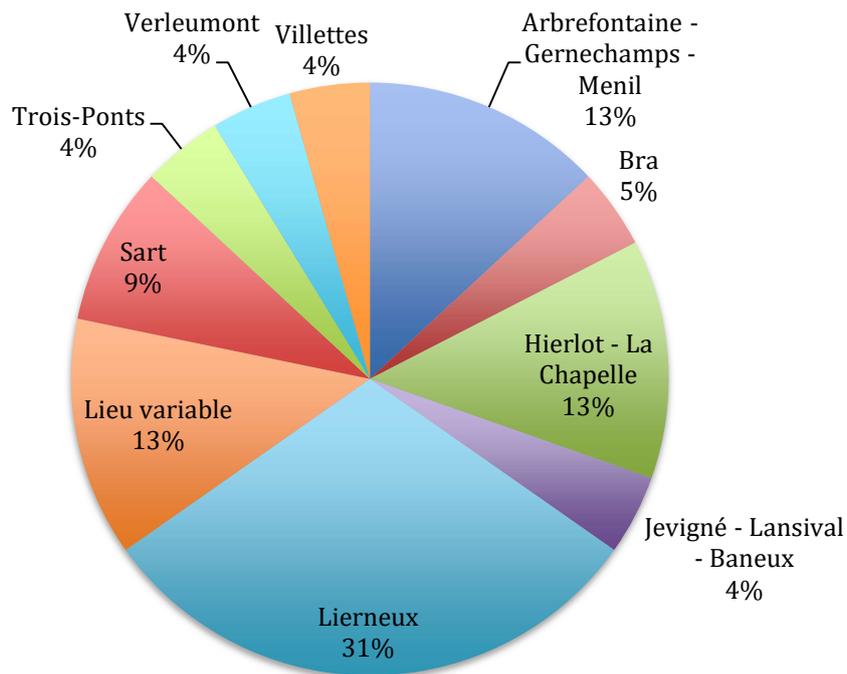


Figure 112 : Répartition des activités par entités (JNC AWP)

#### d. Associations culturelles et associations de village

L'Administration communale dispose de plusieurs vecteurs de diffusion de l'information :

- Un journal d'informations communales intitulé *Commune Infos* publié quatre fois par an et distribué en toutes boîtes, dans lequel on retrouve, entre autres, un agenda des prochaines manifestations culturelles au sein de la commune ;
- Un site internet de la Commune, mis à jour régulièrement mais dont le répertoire des différents commerces et associations présents sur la commune pourrait encore être développé ;
- Des panneaux d'affichage libre implantés dans le centre des villages ;
- Une page Facebook permettant d'informer les nombreux habitants présents sur les réseaux sociaux, notamment en matière de prévention, de travaux, d'évènements, etc.

A l'échelle supra communale, on retiendra également l'existence de :

- La télévision régionale de Verviers (*Védia*) ;
- L'agenda trimestriel de la *Maison du Tourisme Haute Ardenne* ;
- Le mensuel *Chez Nous Magazine*, qui propose notamment l'agenda des manifestations et des évènements des communes de Malmedy, Stavelot, Waimes, Trois-Ponts, Vielsalm, Lierneux, St-Vith, Amel, et Bütgenbach. Lierneux y est cependant peu représenté ;
- Le journal gratuit *Echos* (Edition *Stavelot-Vielsalm*) ;
- Le magazine *Ardennes Web Magazine* proposant notamment des reportages sur les différentes activités se déroulant dans la région.

#### e. Manifestations récurrentes

Plusieurs manifestations se déroulent chaque année aux mêmes dates ou époques :

- La **Foire de la Saint-André**, qui se déroule le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, représente pour les habitants de Lierneux et des villages l'occasion de se retrouver dans une ambiance festive et chaleureuse. Un grand marché se tient à cet effet dans la *rue du Centre* à Lierneux, rassemblant, ces dernières années, une bonne centaine de marchands ambulants, ainsi que plusieurs tenanciers de buvettes ou d'échoppes de nourriture dont certaines représentent des associations locales (jeunesse, sports, vie associative). Une distribution gratuite de péket, des animations de rues (danse,...) et la venue de Saint-Nicolas sont également organisés chaque année dans ce cadre.



Figure 113 : Foire de la Saint-André 2008 à Lierneux (JNC AWP)

Au 19<sup>e</sup> siècle, cette foire de la Saint-André était appelée la *Fôre â vix tchvâs* (*Foire aux vieux chevaux*). Cet événement, célèbre dans toute la vallée, se tenait déjà le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Elle correspondait alors au ralentissement des activités agricoles. Comme l'explique Charles LEESTMANS dans son œuvre *Histoire d'une vallée, La Liègne en Haute Ardenne, 1500 – 1800*, il s'agissait également de la période la plus propice aux « *accordailles* »<sup>104</sup>.

- Le *Dimanche de Pâques*, une **Grande chasse aux œufs** est organisée au Parc Val de Meuse à Lierneux. Vers 15h, après la cueillette, les familles se regroupent dans les salles restaurées du Vicinal pour un **spectacle gratuit**.
- Depuis presque 30 ans, la **Fête du Coticule** est organisée le 1<sup>er</sup> week-end de juillet à Sart, mais l'état actuel de la carrière du *Thier del Preu* ne permet malheureusement plus, pour des raisons de sécurité, de la fêter dans son lieu historique. Elle s'organise donc au sein de la *Maison du Tailleur*, dans le village voisin de Sart. Un grand projet de cette seconde ODR est d'ailleurs imaginé pour rendre à ce lieu citoyen son cachet d'antan.
- Au mois de décembre, place aux **Marchés de Noël**. Après Lierneux en 2010, d'autres villages ont emboîté le pas. C'est le cas d'Arbrefontaine, Bra et Les Villettes. Produits de bouches, boissons chaudes, artisanat, animations festives ou encore concerts font la joie d'un public qui répond présent chaque année, malgré les aléas de la météo.
- Au mois de septembre, les **Journées du Patrimoine** se tiennent chaque année, en collaboration avec les Communes de Stoumont, Trois-Ponts et Vielsalm.
- De nombreuses activités sont également organisées par les **Comités des différents villages et quartiers**, à toutes les périodes de l'année (soupers, dégustations de vins, pièces de théâtre, brocantes, grands feux, bals, concerts, etc.).

#### f. Charte d'amitié

En 2007, à la demande du boucher-traiteur José MICHEL, une *Charte d'amitié* avec la cité bretonne de Quintin a été signée. Chaque année, à tour de rôle, les autorités de chaque pays s'invitent pour faire découvrir leur patrimoine, leurs artisans, etc.

### II.3.5.2 SPORT

#### a. Infrastructures sportives

Qu'il s'agisse de sports de salle ou de plein air, la commune dispose de plusieurs infrastructures adaptées.

- Le **Hall omnisports** implanté à la *rue de la Gare* à Lierneux, au lieu-dit *Point du Jour*, permet d'accueillir une série de disciplines sportives en salle (badminton, basket-ball, football en salle, volley-ball...). Le hall est disponible pour les clubs sportifs, les écoles (sur demande), ainsi que pour le CHS *L'Accueil* à certaines périodes. Il peut également être loué par des particuliers dans les plages horaires encore libres.

---

<sup>104</sup> Les accordailles sont des promesses de mariages.

- L'**Ecole communale de Sart** met également à la disposition d'associations sportives une salle au sein de son établissement.

Lierneux et les autres villages possèdent également des installations sportives extérieures :

- **3 terrains de football** et **2 cours de tennis** à côté du hall omnisports à Lierneux ;
- Plusieurs **terrains de pétanque** au *Pont Lienne* à Lierneux ;
- **2 pistes de ski alpin** à la *rue Hautmont* à Lierneux ;
- **1 terrain de football** à Bra ;
- **3 terrains de football** à Sart.

D'autres infrastructures de loisirs privées viennent compléter l'offre sportive communale :

- **1 pêche** située près du *Pont de Villetes* ;
- **1 manège** à Hierlot, *Les Fjords de la Lienne*.
- De nouveaux **modules de jeux pour les enfants** viennent aussi d'être installés au sein des écoles communales de Sart et de Jevigné.
- Un autre projet est en phase d'étude actuellement : la réalisation d'un terrain multisports synthétique au centre du village d'Arbrefontaine, près de la salle des fêtes.

#### b. Répertoire des clubs

Les nombreuses activités sportives pratiquées par des clubs au sein de la commune sont reprises dans le tableau suivant.

Activités	Nom	Adresse et responsable(s)
Football	<i>R. Lierneux F.C.</i>	Pascal BARONHEID <i>Rue de la Gare, 39</i> 4990, Lierneux Tél : 0491/ 22 95 96
	<i>R.U.S. Sartoise</i>	Marc MASSOZ <i>Moulin de Sart, 4 A</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 84 06
	<i>F.C. Bra</i>	Dominique CORNELIS <i>Noirefontaine, 1</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 84 17
Mini-foot	<i>M.F. Mygales Bra</i>	Philippe MATHIEU <i>Rue Neuve, 1</i> 4990, Lierneux Tél : 0498/ 45 60 96
	<i>M. F. Intervillages</i>	Jacques FARCY <i>Rue de la Gare, 39</i> 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 93 63
Badminton	<i>Lienne Badminton Club</i>	Luc FOCANT <i>Rue de la Gare, 39</i> 4990, Lierneux Tel. : 0478/ 60 67 96
Cyclisme	<i>Lienne Cyclo Lierneux</i>	Joseph FRERES <i>Hébronval, 49</i> 6690, Viesalm Tel. : 080/41 89 49
Tennis de table	<i>T.T. Arbrefontaine</i>	Véronique DUBOIS <i>Les Marottes, 54</i> 4990, Arbrefontaine

		Tél : 0498/ 20 15 68
<b>Pétanque</b>	<i>Pétanque Saint-André</i>	Jean-Claude WAROUX Rue du Centre, 76 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 96 94
<b>Art martiaux</b>	<i>Taekwendo Gathy Yong Academy</i>	Frédéric GATHY Grand-Sart, 50 4990, Lierneux Tél : 0471/ 21 30 82
	<i>Aikido Santan Ryu</i>	Jean-François VANDECAN Rue du Doyard, 15 4990, Lierneux Tel. : 080/41 84 47
<b>Danse</b>	<i>Dancin'Liern</i>	Marielle BENOIT Rue de la Gare, 20 4990, Lierneux Tél : 0497/ 02 24 11
	<i>Les Falhotines</i>	Albert RAQUET Rue Doyard, 37 4990 Lierneux Tel : 080 / 31 99 60
<b>Tir à l'arc</b>	<i>Les archers de la Lienne</i>	Bernard FLORENT Burtonville, 8 6690, Vielsalm Tél : 0499/ 33 56 71
<b>Sport pour les aînés</b>	<i>Enéosport</i>	Monique ORBAN Verleumont, 31 4990, Lierneux Tél : 080/ 78 68 49
<b>Pêche</b>	<i>Société Royale des Pêcheurs à la ligne de la Lienne asbl</i>	Jean-Marie LAURENT Rue Marcadènes, 13 4990, Lierneux Tél : 0495/ 67 55 38
<b>Jogging - marche</b>	<i>Walk and Running Club Lierneux</i>	Luc TRIFFAUX Chienrue, 21 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 83 21
<b>Tennis – Aérobie – Step</b>	<i>Sport Fun Culture</i>	LEBRUN Bernard Gsm : 0497/ 99 00 44
<b>Sport moteur</b>	<i>Club Enduro Environnement Salm Lienne (CEESL)</i>	Pierre-Louis TARNION Brux, 4 4990, Lierneux Tél : 0475/ 28 35 59
<b>Ski</b>	<i>Le Monty</i>	Le Monty Rue Hautmont, 80 4990, Lierneux Tél : 080/ 21 73 70
<b>Volley-ball</b>	<i>Volley Loisirs</i>	Evi DUTHOY Rue de la Gare, 21 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 82 06

Tableau 9 : Répertoire des clubs sportifs de Lierneux (Office du Tourisme)

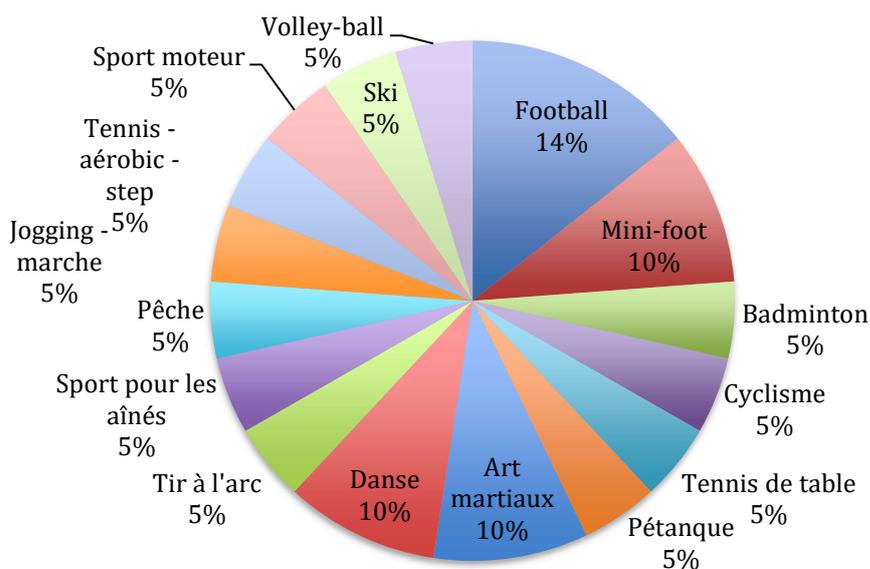


Figure 114 : Répartition des activités sportives par genre (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

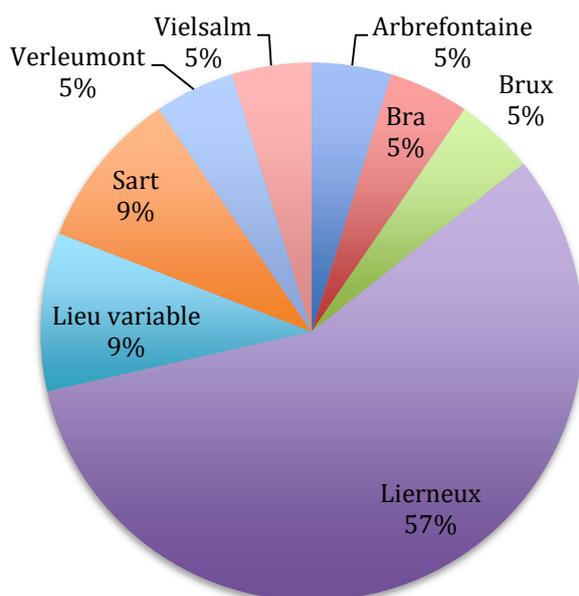


Figure 115 : Localisation des activités sportives (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

### c. Manifestations sportives annuelles importantes

- *Marches ADEPS* : 5 organisations annuelles ;
- *Jogging de la Haute-Lienne et Trail des Vieux moulins*, au mois d'août par le WRC ;
- *Corrida nocturne* le vendredi précédent le 1<sup>er</sup> décembre : WRC ;
- Quelques randonnées VTT et cyclos avec l'*Ardenne coticule VTT* et *Lienne Cyclo* ;
- Manche du *Championnat de Belgique de motos enduros* au mois de juillet : CEESL ;
- Plusieurs tournois de *mini-foot*, *badminton*, *tir à l'arc*.

### II.3.5.3 TOURISME

#### a. Attraits touristiques existants

Les touristes qui se rendent à Lierneux viennent pour les qualités environnementales et paysagères de la commune et pour son cadre de vie calme et paisible. Ce sont donc généralement des personnes avides de nature et de randonnées.

Lierneux ne présente pas de grande infrastructure touristique en comparaison aux communes voisines (*Cascade de Coö, Parc PlopsaCoö* et *Piste de ski Val de Wanne* à Trois-Ponts, *SunPark* à Vielsalm, *Parc Chlorophylle* à Manhay). Les principaux atouts touristiques de la commune sont donc le réseau de promenade cycliste et pédestre, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti des villages ardennais typiques, etc. Ce succès pourra encore se renforcer lorsque le RAVeL promis entre Lierneux et Vielsalm sera réalisé, et lorsque le *Réseau provincial à points-nœuds* sera vraiment effectif.

Notons plus particulièrement la présence de(s) :

- **Réseau TARPAN** (Tourisme, Accueil, Randonnée, Patrimoine, Agriculture et Nature) qui propose, sur les communes de Vielsalm et Lierneux, 270 kilomètres de promenades pédestres répartis en 23 circuits balisés (de 2,2 km à 14 km) et 9 circuits VTT balisés pour environ 230 kilomètres ;
- Deux **Sentiers de Grande Randonnée (GR)** qui traversent le territoire communal. Il s'agit du **GR 571** de la **Vallée des Légendes Amblève-Salm-Lienne** et du **GR 14 Sentier de l'Ardenne (Malmedy-Bouillon-Sedan)** ;
- Plusieurs infrastructures de pique-nique et notamment le **barbecue d'Arbrefontaine** pouvant accueillir 30 personnes ;
- Plusieurs **Points de Vue Remarquables** (**Table d'orientation de Baneux, Belvédère de la Falize,...**) ;
- Quelques **Arbres remarquables** (chêne de 600 ans à Trou de Bra, hêtre et chêne enchevêtrés à Hierlot,...) ;
- **La Piste de ski du Monty** (ski alpin et ski de fond) ;
- **Visites** sur rendez-vous de l'atelier de l'entreprise/atelier **Ardennes Coticule à Sart** ;
- **Castors**, notamment présents dans la **Réserve naturelle domaniale Les Prés de la Lienne** ;
- **Producteurs locaux** : *Brasserie de la Lienne, Toubon jus de pomme, Semences et légumes bios* à l'asbl *Les Fjords de la Lienne*, *La Ferme de Bergifa* avec sa viande limousine, la *Confrérie Les saveurs de la Lienne* qui défend un fromage et une *bière Chaperon*, tous deux à base de myrtilles, ou encore *Les Gâteaux d'Audrey* et une *Chèvrerie* avec production de fromages, et bien d'autres... ;
- **Balades** et **bivouacs en ânes bâtés** à La Chapelle, ainsi que de **randonnées en Fjords** à Hierlot.

En parallèle à l'offre nature, patrimoine et terroir, le **secteur HoReCa** s'est bien développé ces dernières années. C'est ainsi qu'en plus du **Café des sports** et de la frieterie (**La Frite gourmande**) ayant récemment changé de gérances, deux restaurants pouvant accueillir une vingtaine de places ont vu le jour en 2015 : **L'Atelier, rue de la Gare** à Lierneux, propose en effet une cuisine française et ardennaise où le mot d'ordre est « cuisiner local », et enfin, **Chez Salvi**, à Jevigné, où la cuisine italienne est mise à l'honneur sous toutes ses formes avec pizzas, grillades et pâtes. Actuellement, la demande ne leur permet pas d'ouvrir 6 jours sur 7, mais la réputation de ces deux établissements ne cesse de croître.

### b. Structures d'accueil et d'informations

Lierneux possède un **Office Communal du Tourisme** reconnu depuis 2009 par le **Commissariat Général au Tourisme**. Installé à l'époque *rue de la Gare* à Lierneux, il a déménagé en 2012 dans le nouvelle **Administration communale**, (*rue du Centre, 80/rue des Véhennes, 1*, également à Lierneux). En dépit d'un local adapté à ses besoins, il tente d'offrir un service répondant aux attentes de ses visiteurs, en proposant des dépliant sur les activités touristiques de la région, les balades ou encore l'agenda des manifestations et un service à la demande.

Constat alarmant avant la crise sanitaire COVID-19, débutée en 2020, qui a finalement valu à la commune un gain d'intérêt pour le **slow tourisme** (découvertes au vert : randonnées cyclopedestres) : la baisse constante de fréquentation de touristes – de 2500 personnes en 2008 à 701 en 2015. Pour y pallier, un **Plan de Développement Touristique Global** avait conduit l'ancienne législature à adhérer à la création et à l'annexion de la Commune de Lierneux, jusque-là annexée à la **Maison du Tourisme Ourthe-(Vesdre)-Amblève** (missionnée pour la promotion touristique de communes situées en province liégeoise) à une nouvelle **Maison du Tourisme** : la **Maison du Tourisme Haute-Ardenne**, regroupant quant à elle les Communes de Lierneux, Gouvy, Trois-Ponts et Vielsalm<sup>105</sup>. En effet, au regard de la localisation excentrée et « dépassante » du territoire de Lierneux par rapport au réceptacle géographique des communes représentées par la MT OVA, il a semblé plus judicieux de rallier la dynamique touristique du territoire aux communes voisines du territoire provincial du Luxembourg, présentant davantage de points communs avec Lierneux et dans lequel la fusion géographique du territoire ne pose désormais plus problème. En atteste : l'imminente création du **RAVeL entre Vielsalm et Lierneux**.

Si l'ancienne législature avait fait ce premier pas, l'actuelle législature a quant à elle décidé récemment de relocaliser de manière plus stratégique l'**Office Communal du Tourisme** dans l'**Ancien Logis du Chef de Gare** (*ancienne Gare SNCV*), bâtiment patrimonial sis *rue de la Gare* à Lierneux et actuellement en cours de réhabilitation. Cette relocalisation offrira une proximité salutaire avec le parc *Val de Meuse*, le futur **RAVeL Vielsalm-Lierneux** et un nouveau **Pôle culturel d'exposition**.



Figure 116 : Office communal du Tourisme actuel, dans la nouvelle Administration communale (JNC AWP)

<sup>105</sup> C'est en 2015, au moment de l'annonce d'une rationalisation des Maisons du Tourisme en Wallonie, que l'idée d'identifier une région autour de quatre communes limitrophes avait germé. En effet, le relief, la démographie, le cadre naturel préservé, le caractère rural ou encore la proximité étaient quelques exemples de caractéristiques « rapprochantes ».

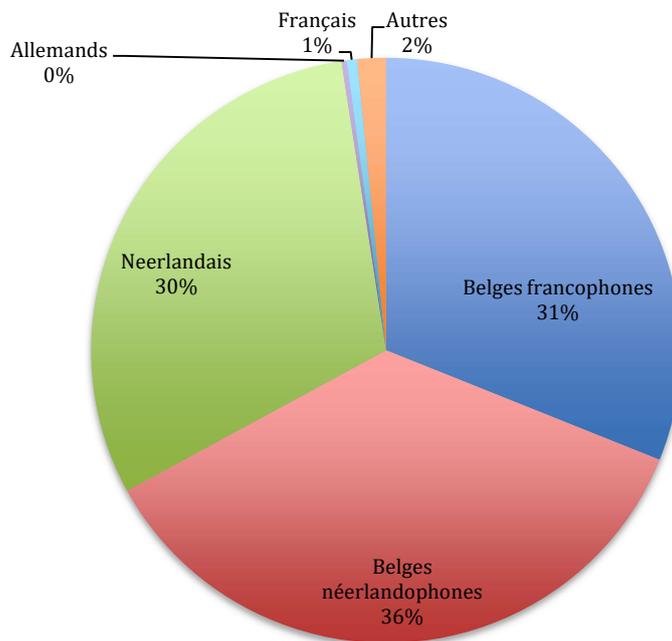


Figure 117 : Origine des personnes ayant visité l'Office du Tourisme en 2015 (Source : Office du Tourisme de Lierneux)

### c. Hébergement

Lierneux dispose de nombreuses possibilités d'hébergement en gîtes, chambres d'hôtes ou en camping. Au total, le nombre de lits disponibles sur la commune est de :

- 140 emplacements de passage en campings et 435 emplacements à l'année ;
- Environ 26 lits en chambres d'hôtes ;
- Environ 576 lits en gîtes ;
- 22 lits en hôtel.

La liste des gîtes et chambre d'hôtes (avec nombre de lits) est reprise, par village, ci-dessous :

Lierneux			Les Villettes		
<b>Gîtes</b>	Le Croupet (Mme DEROANNE) Le Relais de la Poste (M. LESENFANTS) La Forge (M/Mme BARBETTE-MARICHAL)	2 lits 9 6	<b>Gîtes</b>	Maison de vacances (M. MEERS) Maison de vacances (Mme DELORME) La Cense de Bergifa (M. JAMOYE)La P'tite maison (M. BEMELMANS)	15 8 12 4
<b>Arbrefontaine - Gernechamps - Menil</b>			<b>Chambres d'hôtes</b>	La Villa Villettes (Mme BORSBOOM)	4
<b>Gîtes</b>	La Clé des champs (M. VISSERS) Chez Jean-Baptiste (M. BRIQUET) Le Domaine du Menil (M. LAMBRECHT) Derrière la Haie (M. LAMBRECHT) Les Poiriers (M. LAMBRECHT)	15 4 à 6 10 10 20	<b>Bra</b>		
<b>Chambres d'hôtes</b>	Gîtes d'étape Arbrefontaine La Fermette (M. GENGOUX) L'Aube et L'Aurore (M. GREGOIRE) La Douce et La Rêveuse (M. WERGIFOSSE) Le Clos du Bois (M. BARBETTE) Chambre d'hôtes (M. VAN DEYCK)	73 8 16 10 9 3	<b>Gîte</b>	Le Noyer (M. BODEUX)	30
<b>Hôtel</b>	La Maison de Maître	22	<b>Odrimont – Amcômont</b>		
<b>Jevigné - Lansival – Baneux</b>			<b>Gîtes</b>	Lagonda House (M. WADE) Les Gîtes d'Al Cour (M. BREMS) Le Fournil (M. BREMS) La Ferme au coin (M. et Mme DERWA-ULRIX) A Mont Lucien (Mme RION) Hébergement (M. FLAMMANG)	4 14 3 10 à 12 4 5
<b>Gîtes</b>	La Carigue (M. RONCHAIN) L'Horécalienne (M. MICHEL) Les Croupets (M. DE PIERPONT) La Fausse Epine (Mme MEERT) L'Ambiance (M. BROERE) Le Relais enchanteur (M. HURDEBISE)	9 37 9 9 6 12	<b>Camping</b>	Floréal Camping Gossaimont (Floréal Club)	215 à 295
<b>Hierlot – La Chapelle</b>			<b>Sart</b>		
<b>Gîtes</b>	L'Alcove (M. LANSIVAL) Le Fournil (M. LANSIVAL) La Maison bleue (M. COLLARD) Le Pré aux ânes (Mme GALLEMAERS) Kovala (M. LANKENS)	12 6 6 6 10	<b>Gîtes</b>	Au Verger d'Angélique (M. DESTINE) Le Pommier (M. DESTINE) Le Poirier (M. DESTINE) Le Cottage du Coticule (M. LEMAIRE)	7 7 14 12
<b>Chambres d'hôtes</b>	Les Capucines (Mme MARECHAL)	2	<b>Camping</b>	Camping des 3 Sarts (M. FONTAINE)	220 à 280
<b>Verleumont</b>			<b>Trou de Bra</b>		
<b>Gîtes</b>	Li P'tite Mohone (M. BIERWERTS) La Ferme aux Moines (Mme VEN DER STAPPEN)	4 5	<b>Gîtes</b>	Cœur de roulotte (Mme NETTERSHEIM) La Ferme (Mme VERLINDEN) Bra de Pierres (Mme VERLINDEN) Sur le Thier (Mme VERLINDEN) Saint-Remacle (M. BELOUBAD) Maison de vacances (Mme MOYERSOEN) Maison de vacances (M. BOUDIN) Arduina (M. SONCK)	2 19 13 36 8 8 4 9
<b>Chambres d'hôtes</b>	La Ferme aux Moines (Mme VEN DER STAPPEN)	10	<b>Chambres d'hôtes</b>	Bois brulé (M. VAN DE VOORDE)	6

Tableau 10 : Liste des campings, gîtes et chambres d'hôtes à Lierneux (Office du Tourisme, 2016)

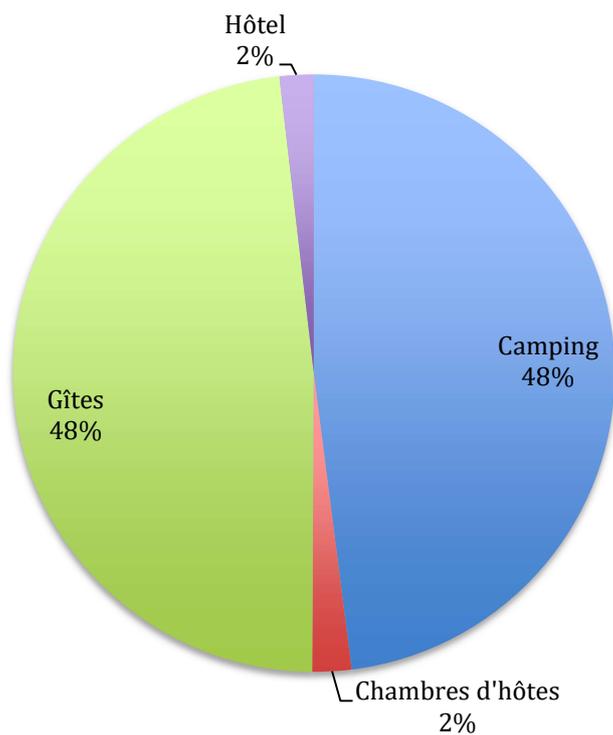


Figure 118 : Répartition des types d'hébergement (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

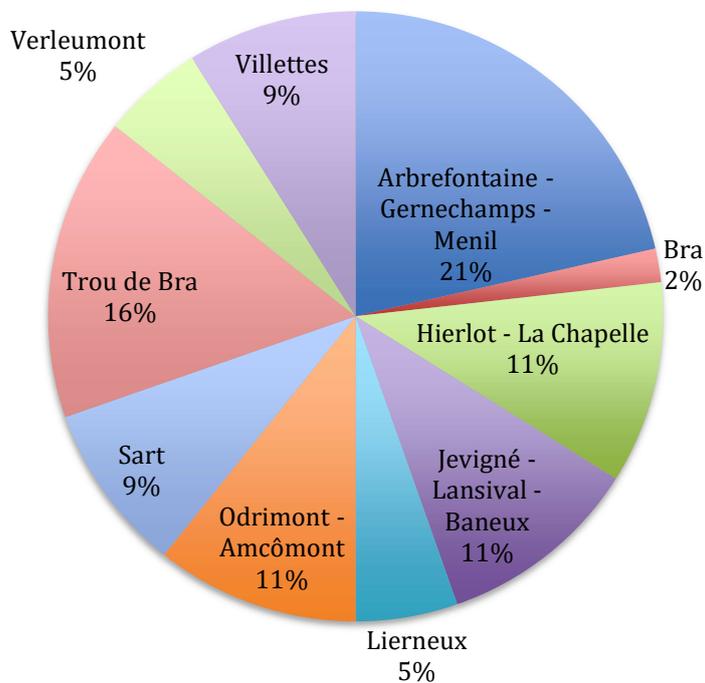


Figure 119 : Répartition des hébergements par entités (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

**d. Un tourisme particulier : les mouvements de jeunesse**

Les Ardennes sont en général fort prisées par les mouvements de jeunesse pour y organiser leurs camps annuels. A Lierneux, durant le mois de juillet 2008, 40 camps ont été recensés sur l'ensemble du territoire communal, soit environ 1.400 personnes en un mois. Le phénomène se reproduit chaque année.

Pour veiller au bon déroulement de ces camps et assurer une bonne communication entre les mouvements de jeunesse, les autorités communales, les propriétaires des terrains et les riverains, la Commune a engagé, depuis 2008, un « responsable camps » (en tant que job d'étudiant). Elle a également publié sur son site internet une liste des prairies et locaux disponibles pour les mouvements de jeunesse.

**e. Zones de loisirs**

Sur l'entité de Lierneux, nous retrouvons 7 zones de loisirs qui sont répertoriées au *Plan de Secteur*. Deux campings y sont implantés (numéros 5 et 7 dans le tableau ci-dessous). Les autres accueillent des chalets, des gîtes et des structures d'hébergement (numéros 1, 2 et 3) ou ne sont pas urbanisées (numéros 4 et 6).

N°	Nom	Localisation	Superficie (ha)	Occupation
1		Al Cense, Grand-Heid	13,42	Ancien camping - chalets
2		Les Barbarins, Trou de Bra	5,1	Ancien camping - chalets
3		Derrière les Thiers	5,81	Non mise en oeuvre
4	Prés de la Lienne	Route de Lierneux	6,38	Non mise en oeuvre
5	Floreal Camping Gossaimont	Gossaimont, Odrimont	17,81	Camping
6		Route de Manhay	10,24	Non mise en oeuvre
7	Camping des 3 Sarts	Moulin de Sart, 5, 4990, Sart	7,77	Camping

Tableau 11 : Liste des zones de loisirs au Plan de Secteur

### II.3.5.4 SYNTHÈSE

Au niveau culturel, la commune ne dispose pas de comité ou d'organisme fédérateur qui rassemble et promeut les différentes activités et associations présentes sur son territoire. Les principaux pôles culturels de la commune sont la *Bibliothèque communale*, l'*Office Communal du Tourisme* (avec son *Espace Public Numérique* et ses *expositions temporaires*) et l'*Ecole de musique Les Grign'Notes*. Les communes voisines proposent par contre, non loin, d'autres activités culturelles par l'intermédiaire des comités dont elles sont pourvues.

Cependant, il existe à Lierneux une vingtaine d'associations culturelles ou comités de village qui proposent de temps à autres des activités culturelles (théâtre, concerts, ...) ou d'autres activités locales (soupers, bals, grands feux, ...). La plupart des villages disposent d'un ou plusieurs lieux de rencontres, dont certains ont d'ailleurs été rénovés ou créés dans le cadre de la première *Opération de Développement Rural* de Lierneux.

Les activités annuelles de plus grande ampleur sur la commune sont notamment la *Foire de la Saint-André*, le *Festival de Liene*, la *Fête du Coticule* à Sart et les *Journées du Patrimoine*. Les autres activités sont plus locales et témoignent d'un esprit de clocher encore fort présent entre les différents villages.

Au niveau sportif, la commune dispose de plusieurs infrastructures adaptées pour les sports en salle et de plein air, dont la principale est le *Hall omnisports* situé *rue de la Gare* à Lierneux. D'autres villages disposent également d'infrastructures sportives extérieures. De nombreux clubs sportifs, relatifs à diverses disciplines, profitent d'ailleurs régulièrement de ces infrastructures.

Lierneux ne possède pas de grandes infrastructures touristiques, en comparaison à certaines de ses communes voisines. Les principaux atouts en cette matière sont la *piste de ski*, le *réseau de promenade cycliste et pédestre*, le *patrimoine naturel et paysager*, le *patrimoine bâti des villages ardennais typiques* et le *cadre de vie calme et paisible*.

La Commune possède un *Office du Tourisme* qui travaille en partenariat avec la *Maison du Tourisme Haute Ardenne*. Les possibilités d'hébergement sont très nombreuses : plus de 600 lits sont disponibles en gîtes et chambres d'hôtes dans l'entité et deux campings sont implantés à Sart et à Odrimont. L'offre HoReCa est par contre encore trop peu étendue.

Enfin, bien que Lierneux ne dispose plus de mouvements de jeunesse, elle accueille régulièrement de nombreux camps durant les mois de juillet et août.

## II.4 AGENDA 21 LOCAL

---

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Formation « Agenda 21 local » 2007 – A l'attention des mandataires et des agents de la fonction publique, Ministère de la Région wallonne – Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, CePeFEDD2006/1 – Les formations du CREAT, Centre d'études en aménagement du territoire, Université catholique de Louvain, Place du Levant, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable, Laurence Lambert, Juillet 2005 – Etude n°1, Etopia – centre d'animation et de recherche en écologie politique

### But(s) de la recherche :

Préciser le concept et les implications de l'Agenda 21 local et présenter les données spécifiques à cette démarche s'intégrant dans celle du PCDR.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant.

### II.4.1 Développement durable

#### II.4.1.1 HISTORIQUE

Le développement durable est né de la rencontre entre deux courants philosophiques :

- Le premier courant correspond à la **prise de conscience écologique**. Suite aux gaspillages et aux dérèglements engendrés par la croissance rapide des années de l'après-guerre, l'idée d'une nécessaire protection de l'environnement et d'une utilisation parcimonieuse des ressources se fait sentir à partir des années 70. Cette période voit s'opposer protection de l'environnement et développement économique. Dans les années 80, la prise de conscience prend une nouvelle ampleur. Elle dépasse l'échelle du local pour devenir globale. On réalise que les conséquences des activités humaines ne se focalisent pas uniquement sur les écosystèmes locaux et que celles-ci ne sont pas toutes visibles. Les menaces concernent la planète toute entière et portent atteinte à la biosphère (découverte du trou dans la couche d'ozone, existence et accroissement de l'effet de serre, phénomène de désertification, ...).
- Le deuxième courant, développé dès les années 50, s'est construit autour du **concept de développement**, qui s'est opposé au fil du temps au concept purement économique de croissance. Les pays du Sud ont été les premiers à être concernés par la notion de développement, qui s'employait à décrire le processus par lequel les pays cherchaient à sortir de la pauvreté. Peu à peu la notion de développement a également concerné les pays industrialisés afin de décrire certains aspects de leurs activités économiques et sociales. Par exemple, toute une réflexion sur le développement régional a été conduite suite à la prise de conscience que certaines parties d'un territoire pouvaient accuser un retard par rapport à la croissance rapide d'autres régions. Plus tard, de la réflexion sur le développement régional a émergé le concept de développement local.

**L'intersection de ces deux modes de pensées a donné naissance au concept de développement durable.**

En 1987, le rapport BRUNDTLAND va concourir à faire connaître cette notion de développement durable. Ce rapport porte sur l'affirmation de la nécessité d'un développement, notamment au Sud, compatible avec la préservation écologique de la planète et de ses ressources et prenant en compte les générations futures et les populations les plus pauvres particulièrement pénalisées par les dégradations écologiques.

La notion de développement durable est alors définie comme « **Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** ».

En 1992, Le Sommet de la Terre de Rio adopte un texte fondateur : « **La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement** », ainsi qu'un document de propositions non contraignantes d'un point de vue juridique mais faisant autorité : « **L'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle** », appelé **Agenda 21**. Ce document a le mérite de déterminer les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs de la société dans l'application du principe du développement durable.

A partir de la *Conférence de Rio*, le concept de développement durable devient incontournable et fait partie des sujets de discussion de toutes les conférences internationales de l'*Organisation des Nations-Unies* (ONU).

#### II.4.1.2 QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable vise à atteindre un développement humain tenant compte :

- Du pilier social :
  - ✓ Lutter contre la pauvreté et l'exclusion ;
  - ✓ Renforcer les capacités des plus démunis en leur donnant accès aux biens « matériels » (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs, ...) mais aussi « immatériels » (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination) ;
- Du pilier économique :
  - ✓ Assurer des activités économiques en accordant la priorité à leur finalité de réponse aux besoins humains essentiels et de créations d'emplois ;
  - ✓ Veiller à limiter l'impact sur l'environnement naturel et humain et à assurer des conditions de travail décentes ;
- Du pilier environnemental :
  - ✓ Utiliser parcimonieusement des ressources naturelles et lutter contre les pollutions, en tenant compte des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel.

Par « Développement durable », on entend que le développement selon un axe donné ne peut pas contrecarrer ou nuire au développement selon les deux autres axes. Une action donnée ne doit pas nécessairement s'inscrire dans les trois piliers du développement durable mais elle doit, tout au moins, ne pas nuire aux deux autres. L'illustration reprise ci-après résume la complexité du concept.

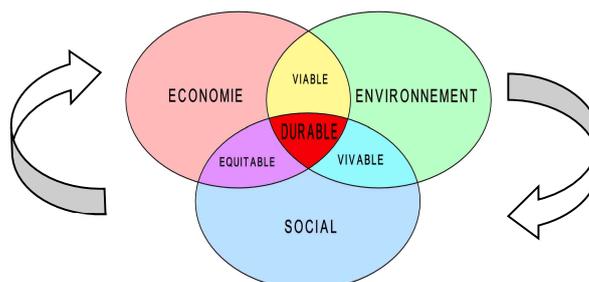


Figure 120 : les trois piliers du développement durable

Le graphique montre la possibilité d'envisager les différents piliers du développement durable deux à deux, ce qui introduit les concepts de « développement viable », « développement équitable » et « développement vivable ».

Il introduit également une autre dimension, celle de « Gouvernance ». Selon le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD), la bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, dans une démarche de développement durable. La gouvernance dépasse donc clairement le processus représentatif conventionnel pour associer plus largement les acteurs dans le processus décisionnel. Il s'agit d'une conception plus participative de la démocratie. Cette gouvernance implique :

- Une consultation qui vise à détecter les problèmes et analyser les besoins des citoyens ;
- Une concertation qui vise à associer les citoyens et acteurs impliqués dans la prise de décision concernant l'échelon local. Et même si la concertation implique un nombre plus restreint de personnes que la consultation, il est important de veiller à la représentativité de la communauté.

### **II.4.1.3 QUELQUES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

A côté de la prise en compte des 4 dimensions du développement durable (à laquelle se greffe la 5<sup>ème</sup> dimension de bonne gouvernance), le développement durable suppose le respect de principes permettant encore d'affiner le concept.

#### **a. Le principe de solidarité**

- **Solidarité dans le temps** : ce principe apparaît clairement dans la définition du rapport BRUNDTLAND qui implique la survie des générations futures et donc, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.
- **Solidarité dans l'espace** : ce principe s'applique dans le cadre des relations Nord-Sud. Le développement des pays du Nord ne peut se faire au détriment des pays du Sud et sans prise en compte d'une préservation globale de l'environnement. A une échelle plus petite, ce principe peut s'appliquer dans le cadre d'une solidarité ville-campagne, solidarité entre quartiers différemment « favorisés »,...

#### **b. Le principe de participation**

La participation de tous les acteurs peut améliorer la qualité des décisions, accroître l'adhésion à ces celles-ci et faciliter leur mise en œuvre.

#### **c. Le principe de précaution**

Etant donné que toute une série d'évolutions ne peuvent être prévues, de par leur incertitude scientifique, il s'agit de faire preuve de prudence et d'envisager différents scénarii possibles afin de garantir la réversibilité des choix posés.

#### **d. Le principe de responsabilité**

Comme on l'a montré dans l'introduction historique, le développement durable prône le sens de la responsabilité, vis-à-vis des générations futures, vis-à-vis des populations en difficultés ou vivant dans la pauvreté. Cette responsabilité est à la fois locale et globale, individuelle et collective.

Cette implication commune doit être reconnue mais peut être différenciée (par exemple, tous les états du monde reconnaissent leur responsabilité dans le développement mais les pays développés doivent ici prendre l'initiative en raison de leurs modes de productions et de consommations peu durables et des moyens dont ils disposent). Le développement durable nécessite une identification des responsabilités de chacun des acteurs (c'est le principe du pollueur-payeur).

## **II.4.2 Agenda 21 local**

### **II.4.2.1 AGENDA 21**

Contrairement à la déclaration de Rio qui édicte des principes très généraux, l'*Agenda 21* constitue un véritable programme d'actions.

La démarche n'a pas de caractère contraignant, mais par la signature du texte officiel, les Gouvernements des pays signataires sont invités à adopter une stratégie pour s'engager dans la voie du développement durable. Au niveau de la Belgique, les engagements pris au niveau international à Rio ont donné naissance à la *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*.

Le chapitre 28 de l'*Agenda 21* invite les collectivités locales à appliquer le principe du développement durable à l'échelle locale en initiant et en mettant en œuvre un *Agenda 21 Local*.

### **II.4.2.2 AGENDA 21 LOCAL**

#### **a. Définition**

Il n'existe pas en Belgique, ou dans d'autres pays francophones, de définition claire et précise de l'*Agenda 21 local*. Un regroupement de différents débats et de diverses expériences en cours permet néanmoins de ressortir la définition<sup>106</sup> suivante :

**« L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble de ses acteurs socio-économiques. C'est un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme, lui-même périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs, pour être éventuellement réorienté dans ses étapes suivantes. L'Agenda 21 local désigne donc à la fois cette dynamique d'élaboration concertée et le document traduisant le programme d'actions. »**

Dans les faits, l'*Agenda 21 local* intègre, en plus des trois piliers présentés au point II.4.1.2., un **quatrième pilier** qui trouve entièrement sa place dans ce concept : **le culturel** (nécessité de promouvoir un accès à la culture pour tous ainsi que la nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine culturel).

Un *Agenda 21 local* peut se résumer selon les points suivants :

- Une démarche portée par la collectivité territoriale et fortement soutenue sur le plan politique ;
- Une démarche reposant sur l'observation des besoins, l'information des acteurs locaux et leur participation à
- Un débat public permanent ;

---

<sup>106</sup> Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable).

- Une démarche s'appuyant sur la gouvernance locale et utilisant les outils de décentralisation déjà en place (CCATM, CLDR, conseils consultatifs, ...);
- Une démarche menée sur une échelle géographique pertinente (des collaborations intercommunales peuvent s'avérer très enrichissantes);
- Une démarche nécessitant une bonne gestion du temps.

### b. Thématiques traitées

Etant donné que le concept de développement durable est appelé à nourrir transversalement toutes les politiques et actions locales, les thématiques abordées dans un *Agenda 21 Local* sont multiples :

- Développement des activités économiques secondaires et tertiaires ;
- Agriculture ;
- Aménagement du territoire et l'urbanisme ;
- Habitat ;
- Mobilité ;
- Culture ;
- Préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Eco-consommation ;
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- Santé ;
- Tourisme ;
- Dimension Nord-Sud ;
- Rôle d'exemple des autorités.

### c. Mise en œuvre

En *Région wallonne*, la procédure de mise en place d'un *Agenda 21 Local* n'est pas définie clairement par un texte de loi. Cependant, les expériences existantes permettent de définir les différentes étapes de mise en œuvre :

- **Phase d'initiation** : impulsion politique et décision de principe d'entamer la procédure prise par le Conseil communal ;
- **Phase de diagnostic participatif** : réalisation d'une « photo » de la situation du territoire et consultation de la population ;
- **Phase de proposition** : identification des objectifs et actions à mettre en œuvre ;
- **Phase de mise en œuvre** : coordination des différentes actions à mettre en œuvre ;
- **Phase d'évaluation.**

### II.4.2.3 AGENDA 21 LOCAL ET PCDR

Dans le contexte actuel, une Commune qui souhaite entamer une démarche *Agenda 21 Local* ne peut donc s'appuyer ni sur une définition officielle, ni sur un cadre juridique structurant.

Etant donné la procédure de mise en place relativement similaire, la Commune de Lierneux a décidé de profiter de la réalisation de son PCDR pour étendre cet outil transversal à la prise en considération de l'aspect durable, prôné par l'*Agenda 21 local*.

La définition d'objectifs, l'implication de la population et la programmation d'actions concrètes prévues pour la mise en place d'un PCDR peuvent facilement s'étendre à l'*Agenda 21 local* si, tout au long du processus du PCDR, on prend soin d'ajouter, à chaque étape, le « D » de Durable.

Etendre le PCDR à l'*Agenda 21 local* nécessite donc d'ajouter au rapport socio-économique diverses données qui concernent spécifiquement les quatre piliers du développement durable.

De plus, pour la réalisation concrète des fiches-projets, il faudra s'assurer que les quatre piliers du développement durable ainsi que les thématiques traitées soient bien pris en compte.

### II.4.2.4 INVENTAIRE DES DONNEES

Nous exposons ci-après diverses données complémentaires concernant les quatre piliers du développement durable, qui n'ont pas encore été abordées dans les différents chapitres présentés dans ce rapport.

#### a. Audit énergétique des bâtiments communaux

L'analyse de l'évolution de consommation d'électricité et de mazout des principaux bâtiments communaux est reprise ci-dessous.

Bâtiments	Evolution de la consommation entre 2012 et 2015	
	Mazout	Electricité
Administration Communale	- 27 %	+ 24% <sup>107</sup>
Dépôt communal	+ 34 %	- 18%
Ancienne gare (maintenant louée)	- 25 % <sup>108</sup>	+ 4%
Ecole de Jevigné	+ 3 %	+ 26 %
Ecole d'Arbrefontaine	+ 17 %	- 2%
Ecole de Sart	+ 38 %	+ 4 %
Vicinal	+ 34 %	- 18%
Hall Omnisports	+ 71 %	+ 23%
Bibliothèque Lierneux	- 31 % <sup>109</sup>	- 94%

Tableau 12 Evolution de la consommation énergétique des principaux bâtiments communaux entre 2012 et 2015  
(Source : Administration communale, 2016)

<sup>107</sup> Evolution entre 2006 et 2015.

<sup>108</sup> Evolution entre 2006 et 2012.

<sup>109</sup> Evolution entre 2006 et 2012.

### **b. Actions en matière d'énergie**

- Administration communale : nouveau centre administratif construit en 2010/2011 ;
- Dépôt communal : projet pour isolation du bâtiment (2016/2017) ;
- OCT gare : loué à un privé pour exploitation d'un restaurant ;
- Ecole de Jevigné : remplacement de châssis dans le cadre dossier UREBA extraordinaire ;
- Ecole d'Arbrefontaine : remplacement des châssis et isolation de l'enveloppe extérieure de deux classes – dossier UREBA extraordinaire ;
- Ecole de Sart : mise en place d'une toiture isolante et d'une nouvelle chaudière ;
- Hall omnisports : isolation des murs de la cafétéria et remplacement des châssis (Infrasports) ;
- Bibliothèque de Lierneux : déménagée en 2012 dans le nouveau centre administratif.
- ...

En janvier 2016, le *Conseil communal* a décidé la mise en place d'une *Politique Locale Energie Locale* (POLLEC 2).

### **c. Inventaire des nuisances et pollutions**

Voir section II.1.3.6 sur les risques et les menaces potentielles sur l'environnement.

### **d. Description de la politique de gestion des déchets**

La gestion des déchets est assurée par IDELUX, l'*Intercommunale pour le Développement Economique de la province de Luxembourg*.

La commune dispose d'un système de collecte des déchets. Les ordures ménagères sont triées par les habitants dans des sacs différents selon qu'il s'agisse de matières à composter (placées dans un sac biodégradable) ou de matières résiduelles (sac jaune). Dans le même esprit, la Commune met à disposition de ses habitants un parc à conteneurs, 6 bulles à verres à différents endroits de l'entité, trois îlots de propreté et une collecte des papiers/cartons.

La collecte des ordures ménagères est sélective. Les matières à composter (comme les épluchures de fruits et légumes, les filtres et marc de café, les coquilles d'œufs,...) sont placées dans un sac biodégradable. A partir de 2009, ces déchets organiques ont été biométhanisés dans la station IDELUX de Tenneville dans le but de produire de l'électricité verte et de la chaleur.

Quant aux matières résiduelles, un sac jaune est prévu à leur effet. Dans les deux cas, il s'agit de sacs réglementaires identifiés à la Commune. Ces sacs sont en vente au prix de 7,50 € le rouleau de 10 sacs à l'Administration communale ou dans certains commerces locaux.

La collecte des papiers/cartons est organisée 6 fois par année, soit à peu près tous les deux mois. Il n'existe pas de sac réglementaire destiné à récolter les papiers. En revanche, aucun tri n'est mis en place pour les PMC (emballages en plastique, métal et carton à boissons).

La collecte des encombrants a été supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ceux-ci doivent donc être conduits au parc à conteneurs. Toutefois, sur demande des personnes âgées démunies de véhicule, la Commune propose ponctuellement d'assumer le transport de ces déchets vers le parc à conteneurs.

Le verre ne peut être évacué avec les ordures ménagères ordinaires. Sa collecte est organisée au moyen des bulles à verre et du parc à conteneurs. Il existe sur le territoire de la commune 6 emplacements de bulles à verre :

- Lierneux, dépôt du Service Technique communal au *Point du Jour* ;
- Sart, parking du terrain de football ;
- Villettes, *Pont de Villettes* ;
- Jevigné, parking de la salle *Le Concorde* ;
- Odrimont, parking de la salle *Les 4 Prés* ;
- Arbrefontaine, îlot de propreté à Menil.

Le parc à conteneurs est localisé à Vaux-Chavanne sur la commune de Manhay, à moins de 10 minutes du centre de Lierneux. Les horaires de ce parc sont les suivants : en été : du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 18h00 ; en hiver : du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 18h00.

Les ménages ont accès gratuitement au parc à conteneurs, tandis que les professionnels y ont accès moyennant certaines conditions (accessible aux agriculteurs, horticulteurs et autres indépendants, pour le dépôt des plastiques agricoles aux jours prévus).

Trois îlots de propreté sont également implantés sur la commune. Ils jouent le rôle de petits parcs à conteneurs locaux. Ceux-ci sont situés à Sart, dans le zoning artisanal du *Point du Jour* et à Arbrefontaine.

Toutes les consignes se rapportant aux différents tris peuvent être consultées sur le site internet de la Commune et à l'Administration communale. Un fascicule explicatif est également distribué aux ménages et mis à la disposition de la population au parc à conteneurs.

#### e. Evolution de la quantité de déchets

La répartition annuelle des quantités (en tonnes) de déchets<sup>110</sup> par type de collecte sur l'ensemble de la commune a évolué comme suit entre 2008 et 2015 :

Type de collecte	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Non sélective	415,92	341,5	322,02	319,84	360,56	352,3	316,96	338,56
Sélective	197,92	209,66	222,74	207,02	221,84	222,28	229,30	212,24
Bulles à verres	69,93	73,87	96,9	78,93	85,32	88,39	89	92,69
Total	683,77	625,03	641,66	605,79	667,72	662,97	635,26	643,49

Tableau 13 : Evolution de la quantité de déchets par type de collecte à Lierneux (suivant données fedem)

Le tableau montre une certaine stabilité concernant la quantité totale de déchets récoltée sur le territoire de Lierneux. De plus, si nous analysons la quantité de déchets par type de collecte, nous remarquons une diminution d'environ 18% entre 2008 et 2015 de la quantité de déchets ménagers non triés.

Concernant les déchets de type sélectif (collecte et bulles) entre 2008 et 2015, ces catégories ont augmenté respectivement de 7% et 32%. Ces chiffres soulignent une population toujours plus sensible au tri des déchets et au recyclage. Ce phénomène s'est encore intensifié jusqu'à nos jours.

<sup>110</sup> Source : statistiques de la direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers de l'Office Wallon des Déchets.

### *f. Taux de motorisation de la commune*

Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la mobilité, il existe peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens à Lierneux. En effet, en 2015, le taux de motorisation était plus élevé à Lierneux (1,98 véhicule/ménage) qu'en région wallonne (1,47 véhicule/ménage). En 2021, ce constat n'a pas changé : 50,7% des ménages lierneusiens disposent d'une seule voiture (pour 47,4% en région wallonne), 24,6% de deux voitures (pour 21,7% en région wallonne), et 7% de trois voitures (pour 5,9% en région wallonne).

Les chiffres de la motorisation ont même eu tendance à augmenter, comme partout en Wallonie. En effet, entre 2010 et 2015, le parc de véhicules avait augmenté à Lierneux de 10 % alors que la population âgée de 18 à 64 ans n'avait connu qu'une augmentation de 2 %. En 2022, ce sont 3.222 véhicules (de tous types) qui ont été recensés sur le territoire lierneusien, répartis entre 1536 ménages, ce qui induit une moyenne de détention de 2 véhicules par ménage<sup>111</sup>.

Notons enfin que la Commune de Lierneux souhaite prochainement faire bénéficier à ses citoyens d'un grand parking de covoiturage le long de la route de Bra, non loin de l'entrée autoroutière E25 Bra-Manhay.

### *g. Primes existantes en matière d'énergie*

La *Région wallonne* propose un ensemble d'aides financières pour l'exécution de travaux destinés à améliorer la performance énergétique d'un logement. Ces primes se répartissent de la façon suivante <sup>112</sup> :

- Isolation thermique du toit ;
- Isolation thermique des murs ;
- Isolation thermique du sol ;
- Installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants :
  - Chaudière gaz naturel condensation ;
  - Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire ;
  - Pompe à chaleur chauffage et combiné ;
  - Chaudière biomasse ;
  - Chauffe-eau solaire ;
  - Réalisation d'un audit énergétique.

Au niveau communal, il n'existe pas de prime en matière d'énergie.

---

<sup>111</sup> Source : IWEPS, Walstat (pages consultées en janvier 2023).

<sup>112</sup> Source : DGO4 – Energie wallonie : <http://energie.wallonie.be/fr/>

## II.5 ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION EXISTANTS

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Schéma de Développement de l'Espace Régional, Gouvernement wallon, 1999

Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020, Gouvernement wallon, Juillet 2015

Site internet du Contrat de Rivière « Amblève et affluents » : [www.crambleve.com](http://www.crambleve.com)

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

### But(s) de la recherche :

Analyser les documents d'initiative régionale ou supra-communale qui peuvent influencer le développement local.

Représenter le plan de secteur (document définissant l'affectation du sol et les réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergies), fusionner les différentes planches qui concernent l'entité de Lierneux, adapter la légende du plan en fonction du décret du 27/11/1997, analyser les options du plan et évaluer sa mise en œuvre à la lumière de la situation existante de fait.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

[Carte n°8 « Plan de secteur » \(voir dossier Annexes p.27\)](#)

#### II.5.1 Documents régionaux et supra-communaux

##### II.5.1.1 SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)

Le *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (SDER), approuvé en 1999, est un document officiel de réflexions stratégiques et d'orientation défini dans le *Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine* qui "exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie<sup>113</sup>". Cet instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon se veut transversal et évolutif ; il part d'une analyse de la situation existante pour définir un projet de structure spatiale au niveau régional et supra-régional.

A ce titre, le document ne s'intéresse pas à chaque entité locale mais cerne plutôt des objectifs à une échelle régionale ou sous-régionale. La commune de Lierneux n'y est donc pas spécifiquement abordée. Une série d'options la concernent néanmoins, notamment de par sa localisation intéressante le long de l'axe majeur de transports inscrit dans le réseau autoroutier européen : l'E25 reliant Rotterdam à Milan via Liège et Luxembourg.

<sup>113</sup> Ancien CWATUP, art. 13.

Le SDER identifie une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire). Dans le cas de Lierneux, les pôles les plus proches sont Vielsalm, Stavelot et Malmedy. Ces villes doivent assurer un rôle central par rapport aux zones qu'elles drainent en termes d'équipements, services, commerces et emplois.

Dans l'optique du projet de structure spatiale du SDER, ces pôles sont appelés à assumer les rôles suivants :

- Vielsalm est un pôle d'appui en milieu rural qui doit « jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales ».
- Stavelot est un pôle d'appui sur le plan touristique qui a un « rôle à jouer sur le plan touristique en raison de ses caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial (site de l'ancienne abbaye et activités du circuit de sports moteurs de Francorchamps) et de sa situation au sein d'une zone touristique. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants ».
- Malmedy doit également jouer le « rôle de polarisation dépassant largement l'échelle communale ». Il est également cité, avec la ville de Stavelot, comme « point d'ancrage sur un axe de liaison supra-régional (E42, Verviers-Prüm) ».

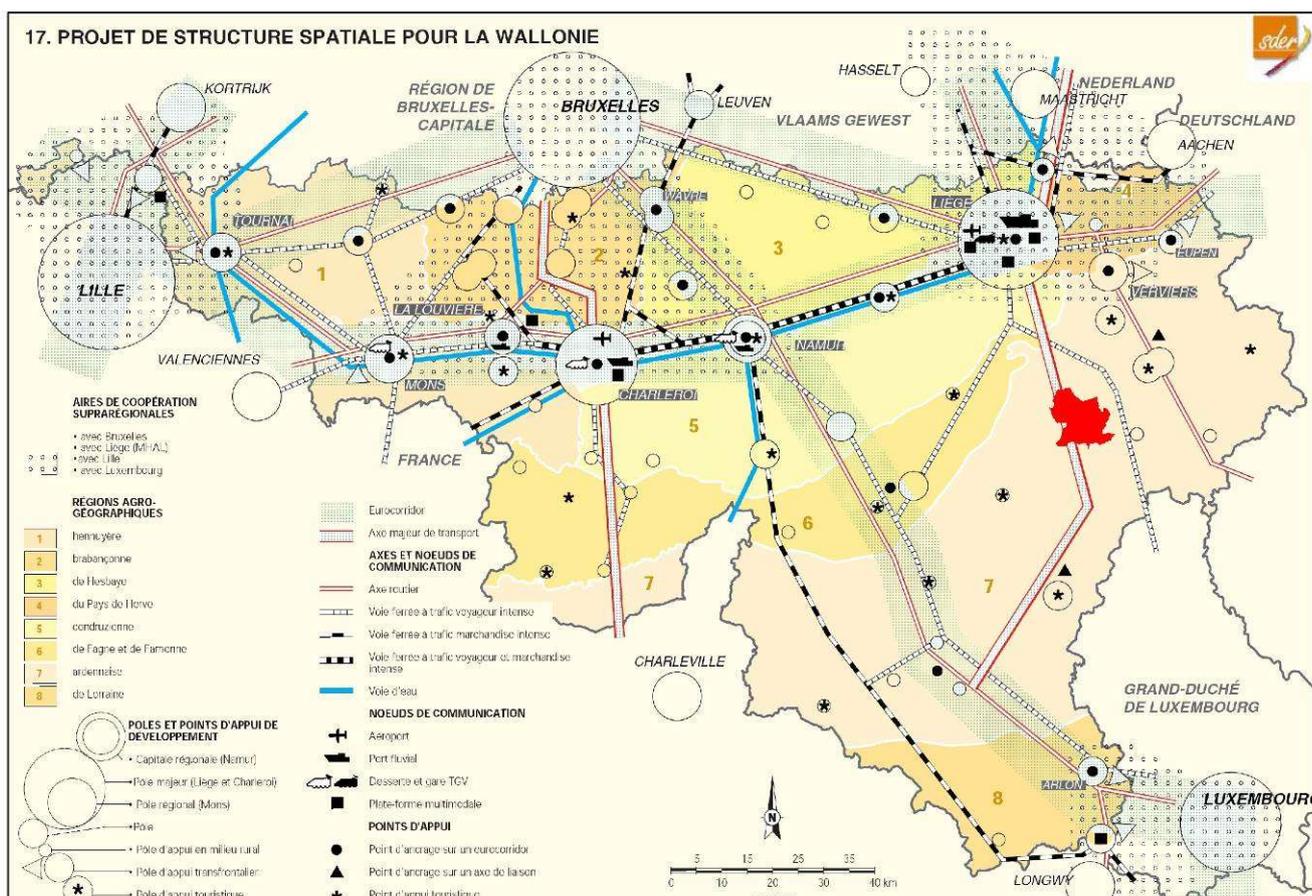


Figure 121 : Situation de Lierneux au sein du « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du SDER (SPW-DGO4, 1999)

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur 8 objectifs et 32 mesures.

Ce SDER contient donc 8 objectifs majeurs, qui sont énumérés ci-après pour mémoire. La *Région wallonne* encourage d'ailleurs les Communes qui élaborent un outil de développement local tel que le *Schéma de Structure* ou le *Programme Communal de Développement Rural* à se baser sur ces 8 objectifs pour définir leurs propres lignes de conduite :

- Structurer l'espace wallon ;
- Intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- Mettre en place des collaborations transversales ;
- Répondre aux besoins primordiaux des habitants ;
- Contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- Améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- Valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

En 2012, le Gouvernement wallon a entamé une révision du SDER. Le projet qui s'en est suivi a également appuyé ces objectifs de développement touristique. Vielsalm, commune voisine de Lierneux, y est encore citée comme « *pôles secondaires* » devant « *rayonner au-delà de la commune* » et « *renforcer leur attractivité résidentielle* ». Cela se traduirait par une politique concertée à l'échelle du bassin de vie devant permettre de dynamiser l'attractivité résidentielle et d'assurer la masse critique nécessaire à la viabilité des services et équipements. Le SDER souligne également que Vielsalm « *dispose d'un capital touristique à amplifier* ».

### **II.5.1.2 PROGRAMME WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 (PWDR-PROLONGE)**

Le nouveau PwDR 2021-2027 n'a pas encore été diffusé, celui de 2014-2020 faisant encore actuellement l'objet d'une prolongation.

Le PwDR 2014 – 2020 a permis de soutenir la mise en œuvre de mesures à destination des secteurs agricole et sylvicole, ainsi qu'en faveur de l'environnement et du développement économique des zones rurales.

Approuvé par la *Commission européenne* et le *Gouvernement wallon* en juillet 2015, le PwDR entend améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement et favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

Les mesures du programme, au nombre de 17, s'adressent à différents acteurs du monde rural comme les exploitants agricoles et notamment les jeunes, les organismes de formation, les entreprises, les coopératives, les propriétaires forestiers, et autres structures transcommunales actives dans le tourisme ou dans le domaine de la santé.

Dans ce contexte, 3 axes thématiques, correspondant aux 3 objectifs principaux de l'*Union européenne* en matière de développement rural, ont été retenus :

- L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;
- Le renforcement de la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement ;
- Le fait de favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

La réalisation de ces actions s'appuie sur 3 grandes catégories :

**Mesures surfaciques :**

- Soutien à l'agriculture biologique (tant pour la conversion que pour son maintien) ;
- Méthodes agroenvironnementales, au nombre de 10 ;
- Indemnités *Natura 2000*, pour propriétaires de parcelles agricoles et forestières ;
- Indemnités pour les zones soumises à des contraintes naturelles, anciennement appelées « zones défavorisées ».

**Mesures d'aides à l'investissement et à l'installation :**

- Modernisation des exploitations agricoles ;
- Investissements dans le secteur agro-alimentaire ;
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Investissements réalisés par des exploitants agricoles dans des activités non-agricoles ;
- Investissements dans les TPE/PME en milieu rural dans des secteurs ciblés ;
- Investissements dans la première transformation du bois.

**Autres mesures (qui ne sont pas des régimes d'aide, mais qui sont liées à des appels à projets ponctuels) :**

- Formation professionnelle et acquisition de compétences ;
- Activités de démonstration et actions d'information ;
- Investissements dans des infrastructures dans le domaine de la santé ;
- Investissements dans des services de base à la population rurale ;
- Restauration de parcelles en zones *Natura 2000* et SEP ;
- Coopération entre opérateurs pour le développement touristique ;
- Diversification dans des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé.

La réalisation du PwDR doit permettre :

- De stabiliser l'emploi en milieu rural ;
- D'améliorer le revenu des agriculteurs ou au moins de réduire l'écart avec les autres secteurs ;
- De réduire les émissions à effets négatifs sur l'environnement ;
- De diversifier les sources de revenus et de préserver la biodiversité.

### **II.5.1.3 PLAN DE SECTEUR**

Comme on l'a déjà évoqué supra, la commune de Lierneux relève de plusieurs plans de secteur :

- Le *plan de secteur de Stavelot* (approuvé par Arrêté royal du 27 mai 1977) pour la majorité de la commune ;
- Le *plan de secteur de Bastogne* (approuvé par Arrêté royal du 5 septembre 1980) à l'Est de la commune ;
- Le *plan de secteur de Marche-en-Famenne – La roche-en-Ardenne* (approuvé par Arrêté royal du 26 mars 1987) à l'Ouest de la commune.

#### **a. Analyse des options du plan**

A la « lecture » du plan de secteur, on constate :

- La forte proportion de zones forestières (près de la moitié du territoire) ;
- La présence de deux poches regroupant les terrains agricoles et les zones d'habitat (une linéaire au Nord, une plus importante au Sud-est) ;
- Le grand nombre de petites zones d'habitat à caractère rural ;
- Le ruban de zones d'espaces verts et naturelles le long de la Lienne.

Moins de 10 % du territoire communal sont affectés en zone urbanisable.

Lierneux est le seul village majoritairement affecté en zone d'habitat. Les autres villages et hameaux sont repris en zone d'habitat à caractère rural. On retrouve également à Lierneux la seule zone de services publics et d'équipements communautaires qui correspond au *Centre Hospitalier Spécialisé* et à une zone d'activité économique mixte au lieu-dit « *Point du jour* ».

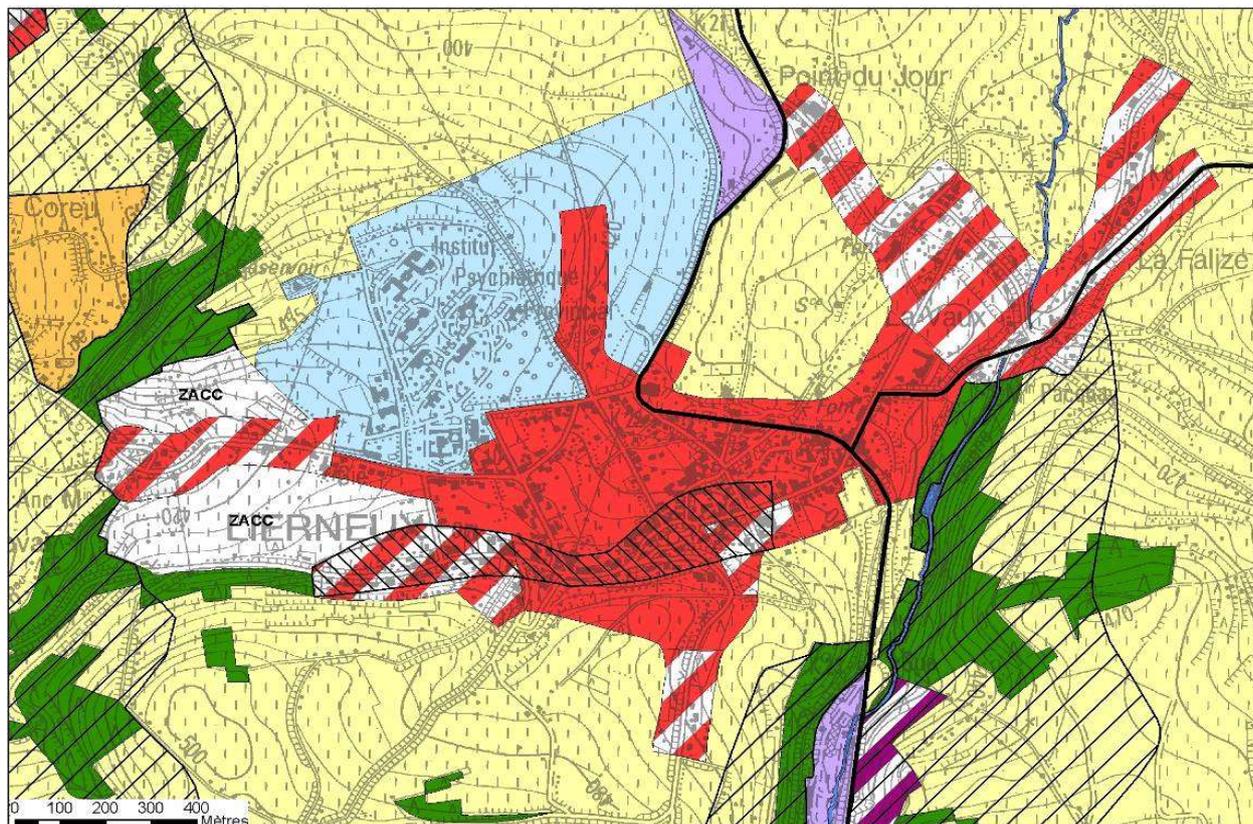


Figure 122 : Extrait du plan de secteur de Stavelot (source : SPW - DGO4)

Les zones d'habitat à caractère rural sont réparties dans les différents villages et hameaux. Mis à part Lierneux, les principaux noyaux sont Arbrefontaine, Jevigné, Bra, Les Villettes, Sart et Trou de Bra. Les noyaux plus petits (< 25 ha), disséminés entre les noyaux plus importants, sont Baneux, Odrimont, Derrière les Thiers, Verleumont et Grand Heid. Les autres zones d'habitat à caractère rural correspondent à des hameaux ou petits groupements le long d'une rue.

Les autres zones urbanisables sont 6 zones de loisirs, localisées à Lierneux, Trou de Bra, Sart, Odrimont et dans la vallée de la Lienne, 3 zones d'activité économique mixte (deux à Lierneux, une à Villettes) et enfin, une certaine d'hectares de zone d'extraction.

Les zones non urbanisables sont constituées essentiellement de zones forestières et de zones agricoles. On retrouve également des zones d'espaces verts et des zones naturelles localisées essentiellement dans la *vallée de la Lienne* et dans le *bois de Groumont*.

La commune compte également 33 hectares de zones d'aménagement communal concerté, répartis sur 4 sites : à Lierneux (de part et d'autre de la *rue du Doyard*), à Arbrefontaine et à Grandheid.

Des surimpressions mettent en évidence :

- 2635 ha de *Zones d'Intérêt Paysager* qui correspondent à des zones non urbanisables, dont une grande partie est située dans la *vallée de la Lienne*, mais également aux deux zones d'extraction à Sart (*Thier du Mont* et *Thier del Preu*);
- 9 *Périmètres d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique* qui couvrent le centre de Lierneux, les alentours de l'église de Villettes et de Jevigné, les villages et hameaux de Hierlot, Lansival, Gernechamps, Grand Sart et Verleumont et le *calvaire d'Arbrefontaine* ;
- La réservation pour la construction de l'E25, réalisée depuis.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan ne renseigne que les routes régionales (ou réservation, comme c'est le cas pour l'E25). Les lignes à haute tension et les conduites de gaz traversant le territoire communal ne sont pas répertoriées.

### ***b. Proportions des différentes affectations***

Les superficies des différentes zones du plan de secteur sont présentées dans le tableau ci-après. On y distingue 3 catégories : les zones destinées à l'urbanisation, celles qui ne sont pas destinées à l'urbanisation et enfin les ZACC<sup>114</sup>. Concernant cette dernière catégorie, le Collège communal a chargé la SPI de lancer la mise en œuvre de la ZACC située à Lierneux, *Pré du Mont*. Des réunions d'information et de présentation ont été faites avec tous les propriétaires de biens situés dans ladite zone.

Types de zones	Surface (ha)	Proportion (%)
Habitat	49,8	0,54
Habitat à caractère rural	468,9	5,08
Services publics et équipements communautaires	47,2	0,51
Loisirs	71,8	0,78
Activité économique mixte	9,8	0,11
Extraction	99,1	1,07
<b>Sous-total zones urbanisables</b>	<b>746,6</b>	<b>8,09</b>
Agricole	3646,6	39,53
Forestière	4505,7	48,84
Espaces verts	105,8	1,15
Naturelle	167,7	1,82
Surface en Eau	20,1	0,22
<b>Sous-total zones non urbanisables</b>	<b>8445,9</b>	<b>91,54</b>
Aménagement communal concerté	33,5	0,36
<b>Total Général</b>	<b>9226</b>	<b>100,00</b>

Tableau n° 6 : Répartition, en ha, des différentes affectations représentées au Plan de secteur - (Source : SPW-DGO4, 2007)

<sup>114</sup> Susceptibles de recevoir toute affectation souhaitée par la commune.

#### **II.5.1.4 REGLEMENTS GENERAUX D'URBANISME**

Le Gouvernement peut édicter des règlements d'urbanisme pour assurer :

- « - la conservation, la salubrité, la solidité et la beauté des constructions (...)
- la conservation, la salubrité, la sécurité et la viabilité des voiries (...)
- la desserte des immeubles par des équipements d'intérêt général (...)
- la commodité du séjour des personnes résidant dans des lieux de tourisme (...)
- la qualité thermique et acoustique des constructions (...)
- l'accessibilité des espaces et bâtiments (...) ouverts au public (...) ».

Il peut également s'agir d'assurer la protection de certains périmètres d'intérêt architectural (centres urbains anciens ou bâtisses en site rural).

Bien que Lierneux compte plusieurs villages représentatifs de l'Ardenne, aucun noyau bâti de l'entité n'est concerné par un périmètre d'application du RGBSR, règlement qui a pour vocation de préserver la « personnalité » des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés (respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel).

#### **II.5.1.5 PLANS D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES (PASH)**

Comme chaque commune wallonne, Lierneux a vu son *Plan Communal Général d'Égouttage* (PCGE) remplacé par un plan d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH), que la SPGE élaboré pour la *Région wallonne*.

Les *Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques* délimitent et définissent, pour toute zone urbanisable aux plans de secteurs, le régime d'assainissement à appliquer (parmi les trois régimes spécifiés au Règlement général d'assainissement) :

- Le régime d'assainissement collectif caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- Le régime d'assainissement autonome caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;
- Le régime d'assainissement transitoire caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

Comme exposé supra (II.2.6), la commune dépend du PASH de l'Amblève. Ce plan a été approuvé par le *Gouvernement wallon* le 2 décembre 2004.

Le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif prioritaire (plus de 2.000 EH) et sera relié à terme à la station d'épuration de Lierneux (La Falize) d'une capacité de 2.500 équivalents-habitants (EH).

Les autres zones urbanisées de l'entité sont concernées par le régime d'assainissement autonome.

3 stations d'épuration supplémentaires étaient prévues au PCGE, mais ne sont pas reprises au PASH :

- La station d'épuration par lagunage (à remplacer par la station de Lierneux) ;
- La station d'épuration de l'*Institut Psychiatrique Provincial de Lierneux* ;
- Une station d'épuration privée pour l'assainissement du *camping du Domaine des Sources* à Odrimont.

### II.5.1.6 CONTRAT DE RIVIERE DE L'AMBLEVE ET SES AFFLUENTS

Le bassin de l'Amblève couvre une superficie de 1.076,8 km<sup>2</sup> comprenant 19 communes des provinces de Liège et de Luxembourg, et concerne environ 72.000 personnes.

Le contrat a été signé le 16 décembre 2005 après une phase d'étude lancée en 2002, un inventaire de terrain réalisé en 2004-2005 et plusieurs réunions de concertation entre les différents acteurs concernés. La commune de Lierneux est un des 15 partenaires de ce contrat.

Le programme compte 404 actions qui sont classées suivant 5 thèmes détaillés en différents objectifs. Ces thèmes et objectifs sont repris dans le tableau suivant.

Thèmes	Objectifs	Nombre d'actions
Restauration et maîtrise de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'égouttage et l'épuration ;</li> <li>- Limiter les risques de pollutions accidentelles ;</li> <li>- Réduire la quantité de déchets ;</li> <li>- Améliorer la qualité des eaux souterraines et des captages ;</li> <li>- Réaliser un état des lieux de la qualité de l'eau et de son évolution ;</li> <li>- Elaborer des propositions pour l'amélioration de situations locales.</li> </ul>	146
Gestion de l'hydraulique de la rivière et les intérêts piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les inondations par la gestion des débits, des ouvrages d'art, des entraves à l'écoulement, par la rétention d'eau en tête de bassin, ...</li> <li>- Préserver les berges, protéger les infrastructures en respectant la dynamique naturelle et l'écologie de la rivière ;</li> <li>- Réaliser des aménagements, développer la capacité piscicole des cours d'eau.</li> </ul>	103
Développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique	Les activités économiques doivent se développer mais la beauté des paysages et le pôle touristique important que représentent les vallées du bassin de l'Amblève doivent être respectés. Il faut envisager le développement de l'économie dans un esprit de développement durable et de préservation de l'environnement.	57
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau : biefs, moulins, ouvrages hydrauliques, zones humides, chantoirs, réserves naturelles...</li> </ul>	44
Amélioration de la connaissance du bassin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'information et la sensibilisation.</li> </ul>	50

Plusieurs actions sont entreprises à l'échelle du bassin et concernent plus ponctuellement Lierneux :

- Permettre la libre circulation des poissons dans le bassin de l'Amblève. Pour atteindre cet objectif, deux obstacles sont à lever sur la commune de Lierneux : la pêcherie en amont du *Pont de Villetes* et les étangs « *Paquay* » à Lierneux ;
- Mettre en place un circuit touristique automobile « *Roches et minières* » permettant de valoriser les différents rochers, affleurements, carrières et grottes remarquables de la *vallée de l'Amblève*.

Les actions plus spécifiques à la commune de Lierneux pour la période 2009-2011 ont été :

- Mettre en place l'égouttage de la *rue Neuve* et de la *rue des Marcadènes* à Lierneux avec séparation des eaux claires et usées ;
- Sensibiliser la population à son obligation de se raccorder au réseau d'égouttage existant ou l'inciter à s'équiper d'un système d'épuration individuelle ;
- Organiser le nettoyage des berges des cours d'eau et des chemins dans le cadre de l'opération Communes et rivières propres ;
- Poursuivre la remise en état des *ponts de Chailles* sur le territoire de la commune de Lierneux et notamment la réparation et consolidation du « *Pont de Chailles* » à l'extrémité aval de la *Réserve Naturelle des « Prés de la Lienne »*.
- Remettre en état le fossé du ruisseau de Verleumont.

Pour cette même période, des actions plus ponctuelles ont également été inscrites au contrat de rivière sur base des observations de l'agent constatateur (remise en état d'un morceau de berge, enlèvement de dépôt de déchets, ...).

Les pages 46 à 49 du Dossier *Annexes* présentent plus en détails les *Résultats de l'étude sur la qualité des eaux de la Lienne (Contrat de Rivière Amblève)*.

Notons enfin que le *Contrat de Rivière de l'Amblève et ses affluents* vient tout juste de se doter d'un nouveau programme d'actions pour la période qui s'ouvre : 2023-2025<sup>115</sup>.

### **II.5.1.7 OUTILS DES COMMUNES VOISINES**

Toutes les communes adjacentes à celle de Lierneux ont au moins entamé des démarches en vue de se doter d'un PCDR :

- Vielsalm disposait d'un PCDR depuis 2010. Celui-ci a vu en 2018 sa validité prolongée de 5 années après avoir déjà permis de mettre en place des projets comme des rencontres du patrimoine, la mise à disposition d'un bus local TEC, l'aménagement de la *caserne de Rencheux*, l'organisation de conférences sur l'épuration individuelle et les pesticides au jardin. Le PCDR de Vielsalm prendra donc fin en octobre 2023. Un avant-projet de SSC est aussi en cours : ce dernier a été approuvé par le Conseil communal ;
- Manhay disposait d'un PDCR depuis 1996 et a pris l'initiative de renouveler une ODR. Les démarches ont été entamées à cet effet en 2013, et il a été approuvé par la Commune et présenté au CRAT (ancien PAT) en 2017 (il sera donc encore valide jusqu'en 2027).
- Stoumont a terminé son PCDR en 2020 (qui avait été approuvé par le *Gouvernement wallon* en juillet 2010). Celui-ci rassemblait une vingtaine de projets. La Commune disposait également d'un PCDN regroupant 33 fiches-projets. En 2012, plusieurs projets ont été concrétisés dans ce cadre comme : un rucher didactique, une conférence sur les hirondelles, des ateliers de sensibilisation des enfants, etc. Aucun renouvellement de l'ODR n'est envisagé aujourd'hui. Stoumont n'a pas réitéré d'ODR.
- Trois-Ponts a également terminé sa première ODR, approuvée en 1995. Cette opération a permis essentiellement de rénover le centre de Basse-Bodeux. Aucun renouvellement de l'opération n'a été envisagé depuis.

Certains axes de développement ou certaines actions entreprises dans le cadre des PCDR des communes voisines peuvent avoir une influence sur le développement de Lierneux. Notons, par exemple, le projet d'aménagement de l'assiette du tram vicinal (Lierneux-Hébronval) en pré-RAVeL sur la commune de Vielsalm ou la valorisation des ressources du sous-sol (coticule et schiste).

---

<sup>115</sup> Diffusion à suivre sur le site internet [www.crambleve.com](http://www.crambleve.com).

Les autres outils des différentes communes sont repris dans le tableau ci-dessous.

	PCDR	SSC	RCU	PCM	PCDN
Vielsalm	Prolongé jusqu'en 2023	/	/	/	/
Manhay	En cours jusqu'en 2027	/	/	/	/
Stoumont	Terminé et non réitéré	/	/	/	Entamé mais non abouti
Trois-Ponts	Terminé et non réitéré	Commencé en 1997 mais non abouti	/	/	/

Tableau n° 7 : Outils de gestion du territoire existant dans les communes voisines - (Source : administrations communales concernées 2016)

### II.5.1.8 SYNTHÈSE

Au sein du « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), Lierneux est situé à proximité de trois pôles : Vielsalm, pôle d'appui en milieu rural, Stavelot, pôle d'appui sur le plan touristique et Malmedy, point d'ancrage sur un axe de liaison supra-régional.

Lierneux dépend de trois plans de secteur : Stavelot, Bastogne et Marche-en-Famenne. A la « lecture » de ceux-ci, on remarque que moins de 10 % du territoire sont destinés à l'urbanisation. Les 90 % restants sont surtout affectés en zone forestière et en zone agricole.

Parmi les zones urbanisables, Lierneux compte de nombreuses petites Zones d'Habitat à caractère rural, une Zone d'habitat au centre de Lierneux, une seule zone de services publics et d'équipements communautaires correspondant au Centre Hospitalier Spécialisé, trois Zones d'Activités Economiques à Lierneux et à Villettes, six Zones de loisirs et quatre Zones d'Aménagement Communal Concerté.

Lierneux est couvert par le Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographique (PASH) de l'Ambève, qui classe la majorité des villages de la commune en zone d'assainissement autonome. Seul le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif.

Lierneux est affilié au Contrat de rivière « Ambève et affluents », qui couvre 19 communes ou parties de communes des provinces de Liège et Luxembourg. Le programme<sup>116</sup> proposait des actions autour de cinq thèmes différents (qualité de l'eau, gestion de l'hydraulique, développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique, patrimoine, sensibilisation).

Notons que les quatre communes voisines que sont Vielsalm, Manhay, Stoumont et Trois-Ponts sont également intéressées par le développement rural, puisqu'elles ont toutes fait l'objet d'une ODR (achevée ou réitérée).

<sup>116</sup> Notons que le Contrat de Rivière de l'Ambève et ses affluents vient tout juste de se doter d'un nouveau programme d'actions pour la période qui s'ouvre : 2023-2025.

## II.5.2 Documents communaux

### Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Déclaration de Politique Communale pour la Législature 2001- 2006, Conseil communal

Programme Communal de Développement Rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de Structure Communal de Lierneux – Situation existante et évaluation – 3<sup>ème</sup> édition, Topos, non approuvé

Compte-rendu de différentes réunions de la CLDR présentant un bilan de l'opération, 2007-2008, Fondation Rurale de Wallonie.

Programme Communal d'Actions en matière de Logement (2009 - 2010), Administration communale

### But(s) de la recherche :

Analyser les documents de référence que possède la commune, qui ne relèvent pas directement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme mais contiennent des réflexions qui peuvent avoir un impact sur ces matières.

### Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant.

#### II.5.2.1 DECLARATIONS DE POLITIQUE COMMUNALE POUR LES LEGISLATURES 2015-2018 ET 2019-2024

La **Déclaration de Politique Communale 2015-2018** a été présentée en séance publique du *Conseil communal* le 14 janvier 2015. S'appuyant sur les particularités de l'entité, elle dressait les lignes de force de l'action politique qui devait être menée au cours de l'ancienne législature.

Cette action politique s'était répartie sur **13 axes** :

- **Economie** : Mettre nos ressources naturelles en évidence pour le développement économique. Soutenir un projet d'extension de la zone d'activités actuelle du « *Point du jour* » sur les terrains desservis par les voiries existantes. Relancer un projet d'une zone d'activités en bord de la bretelle d'autoroute E25.
- **Budget** : Prévoir et réaliser une approche des finances sur le long terme en vue d'assurer une gestion saine et non figée. Mettre tout en œuvre pour éviter l'augmentation des taxes envers le citoyen. Mettre sur pied des redevances immondices.
- **Sport** : Promouvoir régulièrement les différentes activités sportives de la commune. Redévelopper la piste de ski et apporter une réflexion sur la gestion de celle-ci.
- **Culture** : Soutenir et adhérer aux propositions de gestion culturelle de plusieurs communes. Créer des échanges culturels entre les villages de la commune. Editer un nouveau calendrier des activités au sein de la commune. Soutenir le réseau intercommunal de bibliothèque.

- **Environnement** : Proposer de créer un parc à conteneurs à Lierneux. Etudier et proposer pour le maintien des « sacs » ou « conteneurs à peser ». Suivre étroitement les amendes lors de pollution et dépôt clandestins de déchets.
- **Tourisme** : Restructurer le partenariat entre les intervenants du tourisme. Développer le tourisme de randonnées et de promenades. Mettre en avant la particularité de notre commune en réfléchissant à un musée sur la santé mentale. Développer l'accueil des touristes dans les villages. Réorganiser le bureau d'Info-Tourisme. Animer les villages par la promotion des artisans et artistes locaux.
- **Agriculture – Forêt** : Mettre en place un programme d'entretien des chemins agricoles. Mettre sur pied une collaboration entre la commune et les agriculteurs pour l'entretien des chemins. Réfléchir sur la manière de promouvoir les produits agricoles locaux au sein de notre commune. Mettre en place un programme d'entretien des chemins forestiers.
- **Sécurité** : Collaborer plus étroitement avec la zone de police. Collaborer plus grandement et efficacement avec la C.C.A.T.M. Revoir les limites des zones d'agglomération. Poursuivre l'équipement des villages en dispositifs dissuasifs.
- **Education** : Concerter régulièrement le personnel enseignant afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions et avec un matériel adapté. Poursuivre l'effort fourni au niveau de l'apprentissage des langues, de la maîtrise de l'outil informatique en ne négligeant pas le savoir de base. Développer les initiatives entre les différents réseaux. En parallèle à l'enseignement, permettre aussi à l'école de jouer un rôle d'accueil, d'ouverture à la différence et à la citoyenneté. Soutenir les efforts fournis au niveau des activités sportives, dans la perspective d'un épanouissement global de chaque enfant.
- **Santé** :
  - **Petite enfance** : Continuer à développer et soutenir le service ATL. Augmenter le confort d'accueil de la crèche communale. Soutenir les gardiennes d'enfants ONE.
  - **Jeunesse** : Soutenir les clubs de jeunes existants et encourager leur développement. Etudier la possibilité d'encadrement par un animateur du service de la jeunesse. Coordonner des stages durant les congés scolaires. Continuer à réfléchir sur le projet de construction de plaines de jeux multisports à Arbrefontaine et analyser d'autres besoins.
  - **Aînés** : Initier et piloter un programme pour l'hébergement des personnes âgées, autonomes et dépendantes. Réfléchir sur la pertinence de proposer une *Maison médicale*. Créer un accueil de jour pour les personnes désireuses de garder des relations sociales. Encourager la participation des aînés dans le cadre des écoles de devoirs existantes et de l'accueil extrascolaire. Encourager le renforcement des services d'aides à domicile pour soutenir les personnes moins valides désireuses de rester chez elles. Mettre sur pied un *Conseil consultatif des aînés*.
  - **Intergénérationnel** : Mettre en avant les organisations visant à développer les relations entre les différentes générations.
  - **Personnes à mobilité réduite** : Améliorer l'accessibilité des lieux publics.
- **Aménagement du territoire** : Collaborer plus étroitement avec la C.C.A.T.M. Réfléchir sur l'établissement d'un cadastre éolien communal. Composer une charte précisant les recommandations d'aménagement d'une construction ou d'une transformation en fonction des particularités locales.
- **Développement durable** : Collaborer plus étroitement avec le groupe de travail *Agenda 21 local*. Réfléchir avec la population et ORES sur la possibilité de réduire le temps d'éclairage public nocturne. Adhérer au groupement de « *Commune Equitable* ». En matière énergétique et de production d'énergie

renouvelable, les bâtiments communaux doivent servir d'exemple. Grâce au P.C.D.R., bénéficiaire de programmes de subventions pour le développement d'énergies renouvelables.

- **Patrimoine** : Réaffecter l'ancienne gare pour le développement dans le cadre du développement économique et/ou touristique. Réaffecter l'ancienne bibliothèque en office du tourisme avec galerie des activités et produits locaux. Réfléchir globalement sur les affectations et l'avenir des différents bâtiments communaux.

La **nouvelle Déclaration de Politique Communale 2019-2024**, arrêtée par le *Collège communal* le 4 février 2019 et approuvée par le *Conseil communal* le 13 février 2019, reprend quant à elle les principaux projets et engagements présentés par les élus de la liste **Lierneux en Mieux**, majorité issue des élections d'octobre 2018. Cette Déclaration doit être entendue comme le *Programme de Politique Générale* prévu par le *Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation* (CDLD - art. L1123-27).

Chacun des **20 axes** énumérés ci-après, définit des projets et priorités tendant à rendre la Commune accueillante, attractive et citoyenne, et où les enjeux sociaux, économiques et environnementaux seront au centre des préoccupations.

- **Petite enfance, enfance** : Permettre à chaque enfant de s'épanouir dans son milieu de vie. Assurer un bon fonctionnement de la crèche communale. Permettre à tous les enfants de participer à une palette d'activités extrascolaires (sportives, culturelles, ludiques, ...) via les avantages socioculturels. Garantir l'accès à ces activités ainsi qu'aux stages, aux enfants porteurs d'un handicap. Equiper la plaine de jeux du Vicinal à Lierneux d'un ou deux modules supplémentaires et y adjoindre des bancs et tables. Doter progressivement chaque village, encore non équipé en la matière, d'une aire de jeux (module).
- **Jeunesse** : Inciter tous les jeunes à se retrouver au centre de cette politique en les responsabilisant et en leur faisant également jouer un rôle. Conforter les actions de l'A.T.L. (*Accueil Temps libre*) - Encadrement par un éducateur. Soutenir les projets réalisés par et pour les jeunes (en faveur du vivre ensemble, de la cohésion sociale, de l'environnement). Si projet cohérent, gérer un budget participatif par les jeunes. Fournir une aide logistique en mettant à leur disposition le personnel et/ou le matériel communal nécessaire pour la mise en place de leurs activités. Organiser des activités de sensibilisation à la sécurité routière. Développer avec les éducateurs de l'AMO (*Aide en Milieu Ouvert*) et de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation sur des sujets tels que les assuétudes (tabac, alcool, drogues), la pratique du sport, une alimentation saine, la vie affective, .... Adhérer à l'asbl «*Les risques du samedi soir* » : service de transport/navettes ramenant en toute sécurité nos jeunes, lors de certaines manifestations (réveillons, carnivals, festivals, concerts,...).
- **Enseignement** : Mettre en œuvre les différents projets de transformation et/ou extension des bâtiments de nos trois écoles communales. Poursuivre l'apprentissage des langues mis en place depuis quelques années et ce, dès la 3e maternelle. Prévoir la diversification des apprentissages pédagogiques notamment en soutenant l'introduction des outils informatiques dans les classes (tablettes, tableaux interactifs,...). Soutenir les écoles de devoirs et les activités de remédiation (via services de l'Asbl «*enseignons.be* »). Maintenir l'organisation des journées sportives regroupant les enfants de toutes les écoles de la Commune. Eduquer à la citoyenneté, à la créativité, à l'écoute de l'autre, au respect de notre environnement à travers de la mise en place d'un *Conseil communal des enfants*, tous réseaux confondus (degré supérieur). Continuer à développer et soutenir le service de l'ATL : accueil extrascolaire, activités des mercredis après-midi et congés scolaires.

- **Aînés** : La qualité de vie de nos aînés constitue une priorité ; ce sont des acteurs à part entière de la vie communale. Créer un *Conseil Consultatif des Aînés*. Tenir à jour et diffuser la liste des services mis en place au sein de notre CPAS : repas à domicile, taxi social, rencontres intergénérationnelles (*coin papote, Alzheimer café, atelier culinaire, ...*) ainsi que toutes les aides existantes permettant le maintien à domicile de nos aînés. Encourager et développer les liens sociaux dans le but de lutter contre l'isolement. Donner aux aînés la possibilité de s'impliquer dans le bénévolat à travers de multiples activités intergénérationnelles et en reconnaissant ceux-ci comme sources de compétences et de savoir-faire.
- **Santé** : Rendre la maison médicale opérationnelle, en concertation avec les médecins locaux. Mettre en œuvre les travaux d'aménagement. Promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école. Pourvoir progressivement chaque village d'au moins un défibrillateur (à installer dans un endroit accessible aux habitants). Organiser la formation à l'utilisation de celui-ci, de personnes responsables au sein du village.
- **Action sociale, solidarité** : Aménager des logements d'urgence temporaires pour rencontrer des situations problématiques (incendie, dégâts des eaux, tempête, perte de logement...). Mettre en œuvre des solutions pour l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les bâtiments publics. Soutenir les initiatives bénévoles et caritatives, journée du don (donner une deuxième vie à des objets dont on n'a plus l'usage) prêt, mise à disposition de locaux, ... Encourager les initiatives de partage, de mises en commun de ressources matérielles. Transférer le CPAS dans des locaux adaptés – Etude à réaliser.
- **Logement** : Etudier différentes formules d'habitat, en concertation avec le *Conseil Consultatif des Aînés*, afin d'intégrer leurs souhaits et besoins dans l'habitat existant ou pour construire des logements adaptés pour les personnes âgées ou porteuses d'un handicap. Inciter les architectes et promoteurs/constructeurs à s'inspirer au maximum du Guide d'aide à la conception et à la création d'habitat adapté au 3e âge ou aux PMR, (édité par l'Asbl *Qualidom*), lors de l'élaboration de leur projet. Mettre en œuvre les différents logements prévus dans le programme de l'Ancre communal.
- **Bâtiments, patrimoine, culture** : Redéfinir l'affectation de certains bâtiments communaux. Préserver le *Petit Patrimoine Populaire Wallon* (petites chapelles, croix, fontaines, bacs à eau, ...) et les monuments de mémoire. Soutenir les initiatives locales (expositions, théâtres, concerts, foires, musiques, ...) par une aide matérielle et/ou financière. Encourager, recenser et veiller à la promotion des artistes de la commune.
- **Sports, loisirs** : Poursuivre le soutien à tous les clubs et associations de notre commune et favoriser les synergies. Rénover le bâtiment du hall omnisports (châssis, isolation, revêtements extérieurs, toiture). Revoir le fonctionnement de la gestion de la piste de ski, du hall omnisports et de sa cafétéria. Mettre en place des cours sur les terrains de tennis existants. Pour certaines manifestations d'ampleur ou pour les clubs qui en font la demande, assurer un service au bar de la cafétéria et une aide technique pour l'installation et la sécurisation du matériel sportif.
- **Tourisme, promotion communale** : Doter l'O.C.T. (*Office Communal du Tourisme*) d'un bureau et de locaux appropriés. Poursuivre le partenariat avec la Maison du Tourisme « *Haute Ardenne* » (Gouvy/TroisPonts/Lierneux/Vielsalm). Rendre un souffle nouveau au *Syndicat d'initiative*. Initier le projet de « *préRavel* » pour une liaison avec les *Ravels* régionaux existants. Restaurer le *réseau Tarpan*. Nettoyer régulièrement et améliorer les chemins et sentiers de promenades (permettre un usage plus aisé des marcheurs, joggeurs, traileurs et vététistes). Mettre en exergue les atouts de notre commune via le site communal et des folders multi-langues : richesses paysagères et culturelles, promenades,

hébergements touristiques, festivités ... Réfléchir la création d'un emplacement d'accueil pour le tourisme en mobil-homes. Etudier la nécessité d'adopter un règlement communal ou une charte en matière de « gîtes de vacances » (respect équilibre habitants/vacanciers, limite de capacité des gîtes...).

- **Pme, indépendants, Emploi, Economie** : Dans le respect des règles des marchés publics, dans un souci de développement durable et afin de défendre l'emploi et les produits locaux, développer une politique d'achats et de marchés publics qui permet : la participation concrète des commerçants, des PME et des entrepreneurs de notre commune, l'utilisation des ressources et des matières premières locales, la consommation des produits locaux de qualité, la valorisation des emplois locaux. Organiser un marché de produits du terroir. Etudier la possibilité de créer une zone d'activités économiques à proximité de l'autoroute E25 (sortie Bra).
- **Agriculture et forêts** : Promouvoir les circuits courts ainsi que les ventes directes à la ferme, chez le producteur. Valoriser et protéger le rôle des agriculteurs et des éleveurs dans notre commune rurale. Améliorer le service de ramassage des plastiques agricoles. Améliorer et entretenir les chemins agricoles et forestiers. Rester attentif à l'état des chemins lors de toutes exploitations forestières. Respecter la législation en la matière.
- **Mobilité, sécurité, incendie** : Sécuriser les abords des écoles et de la crèche en augmentant les radars préventifs mobiles et la présence des agents de quartier dans la mesure de leurs possibilités à la rentrée et sortie des classes. Maintenir la réglementation « *Rues réservées au jeu* » pendant les vacances scolaires d'été. Réaliser une étude au niveau de toute la commune pour mettre en place des trottoirs garants de la sécurité des usagers faibles. Défendre, auprès de la zone de police, la nécessité d'une présence accrue des policiers sur le terrain (vitesse sur les routes, prévention, vols ...). Incendie : soutenir le poste avancé de secours installé à Lierneux. Localiser et remettre en état du matériel de premiers secours dans chaque village.
- **Participation citoyenne** : Favoriser les synergies avec les commissions créées par le *Conseil Communal* (CCATM, CCA, CLDR ...) et avec le *Conseil des Enfants* et le *Conseil Consultatif des Aînés*. Permettre aux citoyens de faire des suggestions en matière d'aménagement des lieux de vie (sécurisation des écoles, aménagement des plaines de jeux, des parcs, pose de casse-vitesse ...). Organiser pour tous les citoyens, dans un esprit constructif, des « conférences-débats » ayant pour thème des sujets d'actualité : le respect, la violence, le harcèlement, la sécurité routière, ... Etudier des solutions pour améliorer l'encadrement des camps de jeunesse et responsabiliser les propriétaires qui mettent leurs infrastructures en location.
- **Service population, communication** : Mettre en ligne le nouveau site internet communal, y dynamiser les infos, rendre possible la demande de certains documents en ligne (service online), publier le procès-verbal de chaque séance du Conseil communal. Améliorer et diversifier les canaux de communication à destination de la population (bulletin communal, newsletters, facebook, courrier ...). Relancer les services de l'EPN (*Espace Public Numérique*) au service des citoyens. Interpeller les *Pouvoirs Publics Régionaux* et les opérateurs afin d'améliorer la couverture Internet et de téléphonie mobile. Pour une collaboration active entre les citoyens et l'Administration communale, adopter un logiciel (type « *betterstreet* » ou autre) qui permet à toute personne de signaler directement, via un smartphone, un problème rencontré sur le territoire communal. Réaliser des actions pour l'amélioration du cadre de vie et particulièrement pour limiter les impacts sur l'environnement.
- **Environnement, écologie** : Engager un agent constatateur. Surveiller les dépôts clandestins, appliquer une tolérance zéro contre les pollutions, poursuivre des incivilités. Installer des poubelles à tri sélectif

dans les espaces publics et des conteneurs pour les déchets verts. Réintroduire la carte de fidélité de fréquentation du parc à conteneurs. Sensibiliser les citoyens dès leur plus jeune âge à l'importance de la propreté publique. Développer des actions éducatives dans les écoles. Encourager la participation des citoyens adultes aux journées de nettoyage printanier (par ex. : opération rivières propres, ...). Encourager le covoiturage : aménagement parking à proximité de l'autoroute en partenariat avec la *Direction des Routes SPW*, étude pour mise en place du système « Covoit'Stop ».

- **Développement durable, énergie** : Concrétiser l'éolienne citoyenne ; Poursuivre le programme POLLEC. Réaliser une étude de faisabilité pour instaurer une prime communale à l'installation de pompes à chaleur dans les habitations privées. Pour une économie d'énergie dans les bâtiments publics : amélioration progressive de l'éclairage, de l'isolation, des systèmes de chauffage.
- **Urbanisme** : Poursuivre l'*Opération de Développement rural*. Renouveler la CCATM (collaboration active). Développer l'offre de logements sur le territoire communal (mise en œuvre ZACC, partenariat public/privé ...). Garder une bonne maîtrise de l'urbanisation pour préserver le caractère rural de notre Commune (par ex. : éviter les projets de lotissements trop importants ou immeubles à appartements inappropriés...).
- **Infrastructures, travaux** : Agrandir et procéder à des travaux d'amélioration du hall du service des travaux (isolation, locaux du personnel, ateliers). Refaire les voiries, chemins agricoles et forestiers suivant programme à établir. Etudier et mettre en place des dispositif(s) permettant de solutionner la gestion des eaux pluviales sur certaines rues (prioritairement à Arbrefontaine). Réaliser progressivement et suivant un état des priorités à définir, des extensions de voiries en zone d'habitat. Etudier des solutions efficaces pour l'entretien des cimetières.
- **Budget, fiscalité** : Ambitions pour la Commune mais la volonté première est de maintenir un équilibre financier durable au bénéfice de tous les citoyens et citoyennes. Engager une gestion prudente, responsable et juste des finances afin de ne pas avoir recours à l'augmentation des taxes. La rente des éoliennes constituera une formidable opportunité pour développer des actions concrètes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics et pour les logements des citoyens. Attention accrue à la mise en place d'une veille continue de recherches de subsides, d'opportunités et de leviers de financement pour pouvoir concrétiser les projets sans mettre en difficulté le budget communal.

### **II.5.2.2 1<sup>ER</sup> PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR)**

La première *Opération de Développement Rural* s'est étalée sur une période d'une quinzaine d'année. Les premières réflexions à ce sujet ont eu lieu au début des années 1990, mais c'est par la désignation, en 1993, de l'organisme d'accompagnement (la *Fondation Rurale de Wallonie* – équipe Haute Ardenne), que l'opération a réellement démarré. Après une série de séances d'information et de consultation de la population, l'auteur de projet du PCDR (*Bureau Lacasse-Montfort*) a été désigné en 1995. La même année, les 38 membres (19 effectifs et 19 suppléants) de la *Commission Locale de Développement Rural* (CLDR) ont été désignés sur base des candidatures déposées. Le PCDR a été approuvé par le *Gouvernement wallon* le 20 novembre 1997 pour une durée de 10 ans.

Au cours de l'année 1995, des séances de consultation ainsi que des réunions en groupe de travail ont permis de définir quatre objectifs de développement :

**Objectif 1 : Faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquables**

La stratégie pour atteindre cet objectif est définie comme suit :

- Poursuivre et étendre la lutte contre les diverses pollutions (eaux usées et déchets notamment) et la protection des milieux naturels. Conjointement, un programme d'éducation et de découverte de la nature est à mettre en œuvre (notamment pour les écoliers et les touristes) ;
- Le bâti traditionnel en moellons du pays et les divers édifices et petits monuments publics feront l'objet de mesures, respectivement en matière urbanistique et en termes de restauration avec réaffectation, visant à leur sauvegarde et à leur valorisation ;
- Soutenir l'agriculture, à la fois en vue de maintenir un maximum d'exploitations classiques en activité, mais également en vue d'accompagner le processus déjà en cours de reconversion ou de diversification (hébergements, loisirs touristiques, ...) ;
- Donner l'image d'une commune verte, conjuguée à une promotion bien ciblée, aura pour objectif d'attirer les investisseurs dans la zone artisanale.

**Objectif 2 : Concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire**

Suite aux différents constats effectués dans le domaine du tourisme, le PCDR a mis en évidence les éléments suivants :

- La promotion du tourisme doit reposer sur une typologie forte et caractéristique de la commune : la Lienne doit jouer le rôle d'élément naturel, unificateur du territoire ;
- La promotion d'un tourisme personnalisé et diffus, adapté à l'environnement local ;
- La présence du réseau transcommunal T.A.R.P.A.N<sup>117</sup> constitue une opportunité exceptionnelle de développer et affiner de nouveaux projets touristiques ;
- Le renforcement de l'attrait touristique par divers aménagements et équipements ;
- Le réaménagement des sentiers de promenade, entre autres comme moyen privilégié pour découvrir le patrimoine naturel.

**Objectif 3 : Retrouver une qualité de vie au village**

Les différentes actions permettant d'atteindre cet objectif sont :

- La remise en état de locaux ou de petites salles en vue de leur permettre d'être les supports de la vie associative et de l'animation locale ;
- L'aménagement des espaces publics pour qu'ils retrouvent leur fonction première de lieux de rencontre, synonyme de convivialité ;
- L'adaptation des voiries régionales aux zones d'habitat qu'elles traversent en vue de renforcer la sécurité du trafic lent et des riverains. Conjointement, des cheminements pédestres sont à (ré)aménager entre quartiers d'habitat et/ou villages.

**Objectif 4 : Dialoguer en permanence avec un partenaire privilégié : l'Institut psychiatrique**

Le PCDR mettait en évidence la nécessité d'associer Commune, population et gestionnaire de l'Institut pour présenter de manière positive, tant les actions menées par l'Institut que la contribution de la population locale en la matière.

---

<sup>117</sup> Voir sous-section II.2.5.5.

Au terme de cette période de consultation et de réflexion, 21 fiches-projets ont été rédigées et classées par ordre de priorité par la CLDR et les autorités communales :

- 7 projets réalisables à court terme ;
- 9 projets réalisables à moyen terme ;
- 5 projets réalisables à long terme.

Plusieurs de ces projets concernent simultanément différents objectifs.

Au moment de mettre en application ce premier PCDR, aucune cible, ni indicateur n'a été défini. Le bilan ci-après s'appuie donc par défaut sur les tableaux initiaux et le bilan dressé par la *Fondation Rurale de Wallonie* avec le concours de la CLDR ainsi que sur des entretiens avec des personnes ressources (2008-2009) et des observations de terrains.

n°	Actions proposées	Lieux	Objectifs visés	Actions réalisées ?	Evaluation
1	Aménagement d'une place publique	Sart	3	Oui	La CLDR considère ce projet comme un bel ensemble, qui a permis notamment de valoriser le patrimoine du coticule.
2	Réhabilitation et transformation de la maison de village	Verleumont	1-2-3	Oui	Le projet a permis de faire perdurer les activités du village. Il a été en partie porté par le comité des fêtes de Verleumont, ce qui a renforcé l'esprit communautaire. Cependant, il n'y a pas eu dès le départ une vision globale et le logement adjacent reste aujourd'hui sans affectation précise.
3	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école en maison de village	Bra	3	Oui	Réalisation de la phase II : abords/projet complètement terminé.
4	Aménagement d'un espace nature	Odrimont	1-2	Non	Ce projet a été abandonné pour un problème de propriété privée et était trop ambitieux.
5	Réhabilitation et transformation du Vicinal en lieux d'accueil, d'information et de rencontre (phase 1)	Lierneux	1-2-3	Oui	Projet terminé – espace exploité. L' <i>Office du Tourisme</i> qui y était installé provisoirement (dans le petit bâtiment) a été déménagé dans la nouvelle <i>Administration communale, rue du Centre</i> . Un restaurant, « <i>L'Atelier</i> » (location à un privé) a depuis ouvert ses portes dans ce dit local, fin 2015.

6	Aménagement sécurité routière voiries communales	Ecole Sart Amcômont La Falize Sur les Thiers Grand Heid	3	Oui	Certains aménagements ont été réalisés par la commune aux abords des écoles de Sart et Jevigné et à Arbrefontaine.
7	Aménagement sécurité routière voiries régionales dans les traversées de village	Jevigné Bra Lierneux Menil Sart	3	En partie	Les projets de placette à Menil et de place à Les Villettes ont été abandonnés. Réfection de voiries effectuées par le SPW-MET : traversées de Villettes (N651), Jevigné (N822), Bra (N651), route de Lieerneux au Pont de Villettes (N645), route de Verleumont à Sart (N645), route de Menil à vielsalm (N822).
8	Réhabilitation de l'Atelier du tailleur de pierre, en local d'accueil, d'information et de rencontre	Sart	3-1-2	Oui	Voir fiche n°1 Outre les locations, ce bâtiment est ouvert tous les dimanches pour permettre la rencontre entre les habitants du village.
9	Création d'un pôle de développement au centre de Lieerneux	Lierneux	3-2	En partie	Aujourd'hui, la place est réalisée sans les fonctions de commerces, services et accueil touristique prévue au départ. La place n'a pas encore été appropriée par les habitants de Lieerneux et ne joue pas actuellement son rôle de lieu polarisateur.
10	Aménagement d'un espace nature aux abords de la chapelle des Achelîres	Bra	1	Non	Projet abandonné.
11	Création d'une place publique	Villettes	3	Non	Projet abandonné.
12	Aménagement d'une petite infrastructure de découverte et d'étude du paysage, avec table d'orientation	Banneux	1-2	Oui	Table d'orientation : projet complètement terminé et bien fréquenté.
13	Réhabilitation et transformation du Vicinal en lieux	Lierneux	3-1	Oui	Projet terminé.

	d'accueil, d'information et de rencontre (phase 2)				
14	Création d'un parc géologique	Sart	2-1	Non	Projet abandonné.
15	Placette de Menil	Menil	3	Non	Projet abandonné.
16	Aménagement de l'espace à la chapelle Sainte-Thérèse	Bra	1-3	Oui	Projet terminé : il faisait partie de la phase II de la maison de village de Bra.
17	Grotte de Trou de Bra	Trou de Bra	1	Oui	Projet terminé.
18	Mise en valeur des croix autour de l'église	Lierneux	1	Oui	Projet terminé.
19	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école	Sart	1-3	Non	Le bâtiment de l'ancienne école est maintenant privé.
20	Musée de la psychiatrie	Lierneux	4	Non	Exposer les instruments anciens utilisés au 19 <sup>ème</sup> siècle n'est pas valorisant pour le travail effectué par les professionnels aujourd'hui. Possibilité d'exploiter le projet d'une autre manière.
21	Protection et mise en valeur de l'église, mur d'enceinte et cimetière	Bra	1	En partie	Seul le village de Bra a répondu à l'appel lancé par Qualité Village Wallonie en 2006. Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé.



Figure 123 : Aménagement du "Pré du Renard" à Lierneux (JNC AWP)



Figure 124 : Place de Sart et Maison du Tailleur de pierre (JNC AWP)



Figure 125 : Table d'orientation de Baneux (JNC AWP)

Parmi ces 21 fiches-projet, certaines ont donc été réalisées en partie par des interventions indépendantes de la dynamique « *Développement rural* ». Certaines des actions n'ont pas été réalisées parce que le pouvoir décisionnel ne résidait pas uniquement dans les mains de la Commune (problème de propriété, partenariats, ...), d'autres parce que l'analyse initiale n'avait pas mis en évidence des problèmes qui se sont révélés difficilement surmontables dans le cadre budgétaire. Sur le plan quantitatif, on constate qu'environ 40 % des projets ont été complètement réalisés.

Le bilan réalisé par la *Commission Locale de Développement Rural* (CLDR) et la *Fondation Rurale de Wallonie* (FRW) affirme que, d'une manière générale, l'*Opération de Développement Rural* a été une réelle opportunité pour le développement de la commune.

Si l'on repasse les quatre objectifs en revue, on remarque que les projets réalisés ont répondu, de manière significative ou non, aux sous-objectifs de départ. En outre, la Commune a pris d'autres initiatives pour la réalisation de projets, non développés dans le PCDR, mais qui ont permis de répondre en partie à ces ambitions.

Concernant l'**objectif 1**, « *Faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquables* », la CLDR relèvait que cette valorisation semblait, au l'aube de cette seconde ODR, être encore en cours à des degrés divers en fonction des thématiques, mais qu'elle n'avait pas encore abouti. L'idée sous-jacente à ce projet étant la création d'un parc naturel de la Haute-Lienne.

Sous-objectifs de l'objectif 1	Evaluation
Poursuivre et étendre la lutte contre les diverses pollutions et la protection des milieux naturels	Aucune action n'a réellement été entreprise dans ce but dans le cadre du PCDR, mais la commune a néanmoins entrepris certaines actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des îlots de propreté ;</li> <li>- Canalisation des touristes sur les promenades balisées ;</li> <li>- Signature du <i>Contrat de rivière</i> ;</li> <li>- Projet de réalisation de la nouvelle station d'épuration.</li> </ul>
Mettre en œuvre un programme d'éducation et de découverte de la nature	Aucune action n'a été entreprise dans le cadre du PCDR, mais le bulletin communal et le <i>Contrat de rivière</i> sensibilisent les habitants à ce sujet.
Sauvegarder et valoriser le bâti traditionnel	Deux projets du PCDR ont contribué à ces objectifs : la restauration des ateliers vicinaux et la restauration de la maison du tailleur de pierre à Sart. La Commune a également participé à l'entretien de la <i>grotte de Trou de Bra</i> , de la <i>chapelle d'Eria</i> et de plusieurs bacs et ponts de chailles (en collaboration avec le contrat de rivière). Certaines personnes privées prennent aussi en charge la restauration de ce petit patrimoine. Bra a souscrit à la démarche de <i>Qualité Village Wallonie</i> et a créé un comité. Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé et certaines idées de projets ont été émises.
Soutenir l'agriculture	Aucun projet n'a été entrepris pour contribuer à la réalisation de ce sous-objectif.
Donner l'image d'une commune verte pour la promotion de la zone artisanale	La zone artisanale est aujourd'hui saturée. Ce sous-objectif a été réalisé sans l'aide du PCDR.

D'une manière générale, la CLDR regrettait à l'aube de cette seconde ODR, que l'**objectif 2**, « *Concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire* », n'ait pas suscité plus d'engouement. Cet objectif reste cependant pertinent.

Sous-objectifs de l'objectif 2	Evaluation
Donner une image de marque à la commune	Aucune image forte n'a été développée pour la commune.
Promouvoir un tourisme adapté à l'environnement local	La création de la table d'orientation de Lierneux est un des seuls projets qui contribue directement à cet objectif. Le développement du tourisme à Lierneux doit continuer à se faire dans le respect de l'environnement et en valorisant le patrimoine existant.

Profiter de la présence du réseau TARPAN et réaménager des sentiers de promenade pour découvrir le patrimoine naturel	Le <i>réseau TARPAN</i> est relativement bien entretenu et constitue un outil de promotion de la commune. Aucune action n'a été prise pour valoriser ou développer ce potentiel.
Renforcer l'attrait touristique par divers aménagements et équipements	Lierneux est un lieu de randonnées mais le réseau d'infrastructures d'accueil reste pauvre et non structuré, notamment dans le domaine de l'HoReCa.

L'**objectif 3**, « *Retrouver une qualité de vie au village* » est par contre l'objectif qui a été le mieux concrétisé au travers des projets réalisés dans le cadre du 1er PCDR, comme souvent dans ce type d'opération.



Figure 126 : Espace de rencontres et de loisirs du Vicinal



Figure 127 : Maison de village de Verleumont

Sous-objectifs de l'objectif 3	Evaluation
Remettre en état des locaux ou des petites salles, supports de la vie associative	Ce sous-objectif a été totalement atteint : 4 des 5 fiches relatives à la remise en état de locaux ont été exécutées (à Verleumont, à Bra, à Lierneux et à Sart).
Aménager des espaces publics, synonyme de convivialité	Deux espaces publics importants ont été créés dans le cadre du PCDR : la place de Sart et le Pré du Renard à Lierneux. D'autres espaces publics ont été aménagés à proximité des locaux rénovés : le parc Val de Meuse, les abords du Vicinal et les abords des maisons de village de Verleumont et de Bra. Ce sous-objectif a donc été bien concrétisé même si 3 fiches n'ont pas été réalisées dans le cadre de la première opération.
Adapter les voiries régionales aux zones d'habitat qu'elles traversent	La sécurité a été améliorée à certains endroits (abords des écoles, Arbrefontaine), cependant cette problématique reste d'actualité aujourd'hui dans la plupart des villages de la commune.
(Ré)aménager des cheminements pédestres	Plusieurs sentiers ont été créés ou aménagés, notamment au Pré du Renard à Lierneux et à Verleumont.

L'objectif 4, « *Dialoguer avec l'Institut* », n'a, quant à lui, pas été pris en compte lors de la réalisation des projets du 1<sup>er</sup> PCDR. Même si le dialogue est parfois difficile entre la Commune et l'Institut, il existe déjà une collaboration entre les deux organismes. En effet, certains patients aident à l'entretien du réseau TARPAN, participent aux opérations *Communes et Rivières Propres* et aux *Journées du Patrimoine*.

En conclusion, tous les objectifs ont gardé leur pertinence. Le n°3 est celui qui a été le mieux rencontré au travers des projets réalisés. Les n°1 et n°2 ont été partiellement rencontrés, mais aucun projet n'a été réalisé en faveur du n°4.

La répartition géographique des projets envisagés et réalisés est reprise sur la carte ci-après. Les deux fiches concernant la sécurité routière ont été classées à part étant donné qu'une fiche concerne plusieurs localisations.

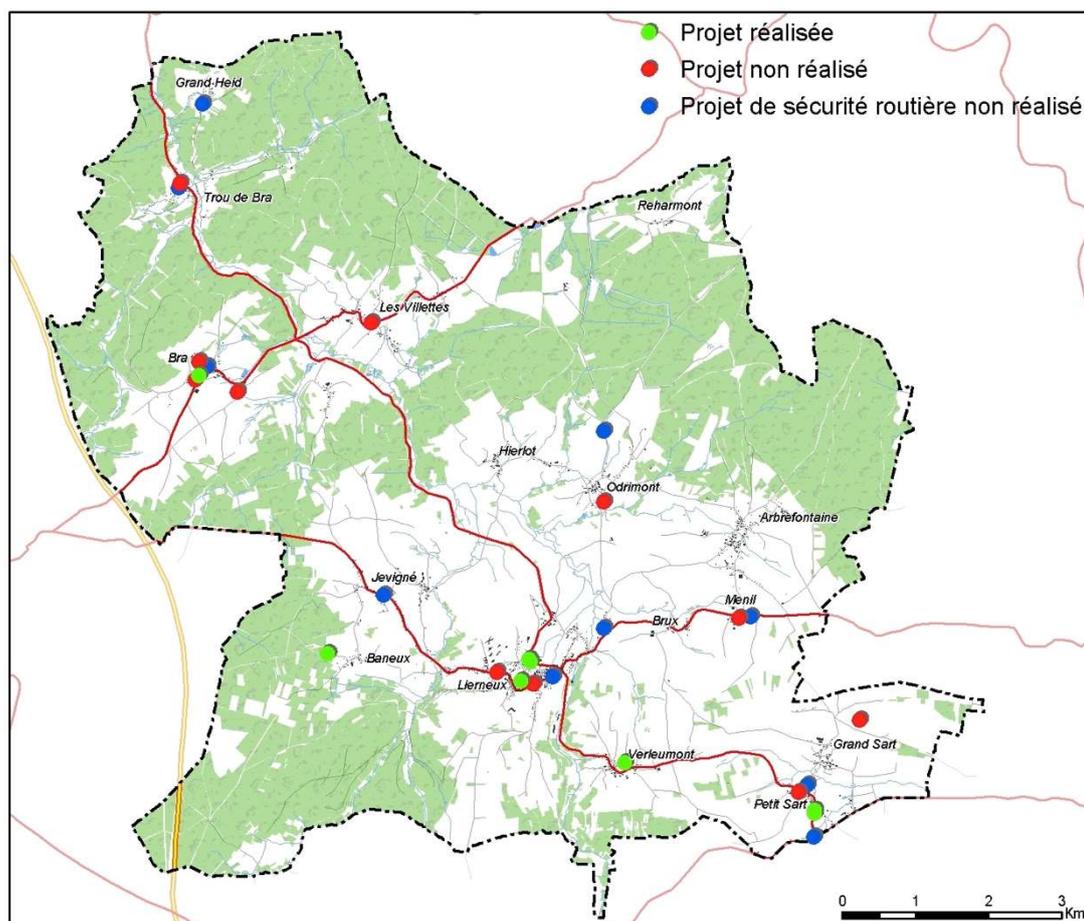


Figure 128 : Localisation des projets envisagés et réalisés dans le cadre de la première Opération de Développement Rural

A première vue, les projets envisagés semblent avoir été répartis sur l'ensemble de la commune. Néanmoins, la sécurité routière mise à part, ils se situent majoritairement dans 3 villages : à Liernieux (5 fiches), à Bra (4 fiches) et à Sart (4 fiches). Plusieurs villages et hameaux ne sont pas du tout concernés par les projets du PCDR. Arbrefontaine notamment, village de plus de 250 habitants, n'a fait l'objet d'aucune fiche. Les villages dans lesquels des projets ont été réalisés sont au nombre de 5. Il s'agit de Sart, Verleumont, Liernieux, Baneux et Bra. La localisation des projets reflète en partie la participation des différents villages aux réunions de consultation villageoise et leur représentation au sein de la CLDR : le Sud de la commune a fait preuve d'une dynamique plus importante.

D'une manière générale, la première ODR a été une réelle opportunité pour la Commune et a permis de jeter les bases de la participation citoyenne. Au terme de cette première ODR, plusieurs éléments très positifs ont été soulignés par la CLDR et les autres acteurs du programme :

- La première ODR a permis de donner une identité plus forte à la commune grâce à des projets fort visibles comme la rénovation du *Vicinal* ou la création du « *Pré du Renard* » ;
- La motivation de la majorité des membres de la CLDR, qui n'a pas fléchi au cours du temps, et le rôle de relais qu'ont joué certains membres entre la CLDR et l'ensemble de la population de leur village ;
- L'intégration de la CLDR dans toutes les phases de l'élaboration du PCDR ;
- Le dialogue établi au sein de la CLDR et entre ses membres « non politiques » et les représentants du *Conseil communal* ;
- L'investissement des membres de la CLDR pour l'ensemble de leur commune et pas seulement pour leur village dont il résulte une meilleure connaissance du territoire et une plus grande conscience des difficultés de gestion de celui-ci.

Au cours de la quinzaine d'années qu'a duré le processus ODR, une série de problèmes et de difficultés ont aussi été relevés. Nous les signalons ici pour que leur identification puisse contribuer à la pertinence du nouveau programme :

- L'étalement du programme dans le temps a induit un essoufflement de la mobilisation au cours des dernières années ;
- Le manque de connaissance du PCDR chez les personnes non impliquées dans le processus a limité sa faculté d'appropriation par le plus grand nombre ;
- La répartition des représentants de la CLDR entre les différents villages, tranches d'âge et secteurs socioprofessionnels, n'a pas été uniforme ;
- Il y a eu une discordance entre les estimations budgétaires de certains projets et leur coût réel ;
- Il ya eu des écarts entre les attentes de la population et les propositions présentées par les auteurs de projets ;
- Un grand nombre de petits projets demandés lors des réunions de consultation n'ont pas été pris en compte dans le PCDR. A l'inverse, certains projets de grande envergure ont été insérés dans le PCDR à l'initiative du *Conseil communal* ;
- La première ODR a permis la création de maisons de village et/ou lieux de rencontres, mais ceux-ci ne remplissent malheureusement que peu le rôle que le PCDR leur avait confié lors de leur mise en place : la création par les villageois d'activités les touchant directement.

Suite à ces remarques et selon la CLDR et les personnes-ressources rencontrées, plusieurs axes et remarques devraient être pris en compte pour assurer la réussite de la deuxième Opération de Développement Rural.

Au niveau de la participation et de la CLDR :

- Développer le côté relationnel et participatif dans les projets et intégrer les villages moins bien représentés dans la première ODR ;
- Assurer le maintien de la dynamique de participation de la CLDR et assurer un lien entre l'ancienne et la nouvelle CLDR ;
- Etablir un lien plus étroit entre la CLDR, l'auteur de programme et les auteurs de projets de manière à travailler en collaboration tout au long de l'avancement des réflexions ;
- Exiger plus de rigueur, de responsabilisation de la part des auteurs de projet, plus particulièrement dans les délais de mise en œuvre.

Au niveau des axes de développement :

- Etablir une cohérence entre les objectifs prioritaires et les projets prioritaires ;
- Viser des objectifs plus « immatériels » et mener une réflexion sur le développement et la gestion des outils mis en place lors de la première ODR ;
- Prendre en compte la problématique énergétique ;
- Sensibiliser davantage aux qualités du patrimoine local ;
- Prendre en compte les problématiques liées à l'aménagement du territoire (mise en œuvre des ZACC, promotion immobilière, hausse des prix des terrains à bâtir, influence de la proximité de Liège et du Luxembourg, ...) et mener cette réflexion en relation avec la CCATM ;
- Développer les relations intergénérationnelles et stimuler l'implication des jeunes ;
- ...

### **II.5.2.3 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)**

Parallèlement à l'élaboration du PCDR, la Commune avait entrepris la procédure de décentralisation en aménagement du territoire. Celle-ci était accordée moyennant trois conditions<sup>118</sup> : mettre en place une CCAT, posséder un *Schéma de Structure Communal* et un *Règlement Communal d'Urbanisme*.

Le *Schéma de Structure Communal*, document "d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire"<sup>119</sup>, a été élaboré par le *bureau Topos*. Il n'a pas été approuvé.

Les trois objectifs d'aménagement du *Schéma de Structure Communal* étaient intitulés comme suit :

- Un tripôle nature-santé-tourisme ;
- La convivialité des villages et hameaux menacée par le trafic routier ;
- Un paysage menacé par les plantations.

Les actions qui découlent de ces objectifs, et les objectifs eux-mêmes, rejoignent sensiblement les axes de développement énoncés dans la première *Opération de Développement Rural*.

### **II.5.2.4 REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME (RCU)**

Le *Règlement Communal d'Urbanisme* était défini en 2016 par le CWATUPE comme un recueil de dispositions qui complétaient, au niveau local, les dispositions (relatives à la salubrité, la desserte, la commodité, la qualité technologique du bâti et des espaces publics) contenues dans les règlements régionaux. Récemment, ce CWATUPE a été remplacé le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le *Code de Développement Territorial* (CoDT).

Un règlement communal d'urbanisme a également été entamé par le *bureau Topos* à la même époque que le SSC, mais il n'a pas non plus été approuvé.

Ce règlement donnait des dispositions pour quatre unités spatiales et pour les voiries et espaces publics. Les quatre unités spatiales étaient :

- L'espace bâti groupé dont le périmètre correspond au noyau bâti ancien de Liernex ;

<sup>118</sup> En réalité quatre, mais la première est remplie par toutes les communes : être couverte par un plan de secteur.

<sup>119</sup> Code wallon de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), art. 16.

- L'espace bâti en tas correspondant aux noyaux originels des différents villages et à leur prolongation topographique naturelle ;
- L'espace bâti isolé se développant à l'extérieur des noyaux originels des différents villages et en rupture par rapport au mode d'implantation de l'architecture vernaculaire ;
- L'espace bâti rural étendant son périmètre à l'extérieur des noyaux villageois et visant essentiellement les constructions à vocation agricole ou forestière.

#### **II.5.2.5 PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)**

Les *Plans Communaux de Développement de la Nature* sont des outils aidant à la définition de politique et de stratégies permettant d'harmoniser le développement de la nature et le développement socio-économique au niveau communal.

Malgré la richesse de son cadre naturel, Lierneux ne dispose pas encore de cet outil.

#### **II.5.2.6 PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT (PCA)**

Le *Plan Communal d'Aménagement* est l'outil de planification locale qui « précise, en les complétant, le plan de secteur et les prescriptions visées à l'article 46 »<sup>120</sup>.

Lierneux ne compte aucun périmètre de PCA.

#### **II.5.2.7 PLAN COMMUNAL DE MOBILITE (PCM)**

Le *Plan Communal de Mobilité* est l'instrument de gestion de la mobilité, de l'accessibilité et de la sécurité routière dans les communes. Il bénéficie d'un cadre légal depuis le décret du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Lierneux n'en dispose pas.

#### **II.5.2.8 PROGRAMME COMMUNAL D'ACTION EN MATIERE DE LOGEMENT**

Le *Programme d'Ancrage Communal* a été adopté par le *Conseil communal* en janvier 2016. Il a précisé les ambitions suivantes :

- Localiser le logement de transit dans le bâtiment sis *rue du Centre 76/78* à 4990 Lierneux, au rez-de-chaussée, 1 chambre pour personne à mobilité réduite ;
- Créer, à l'étage de la même adresse, un logement de transit (3 chambres) au lieu de 1 chambre ;
- Créer, à l'étage de la même adresse, un logement de transit (2 chambres) au lieu de 1 chambre.

#### **II.5.2.9 CONVENTIONS « BORDS DE ROUTE » ET « COMBLES ET CLOCHERS »**

On rappellera que la Commune de Lierneux peut être comptée parmi les Communes de Wallonie ayant signé les conventions *Bords des routes* et *Combles et clochers* (voir point II.1.3.5).

---

<sup>120</sup> Ancien CWATUPE, art. 48.

### II.5.2.10 AUTRES PERIMETRES JURIDIQUES

#### a. Sites à réaménager

Les Sites à Réaménager (SAR) correspondent aux anciens sites d'activités économiques désaffectés (SAED). Anciennement, la liste des SAED s'était effectuée uniquement sur base d'anciens sites d'activités économiques désaffectés avec risque de pollution. Actuellement, les sites à réaménager englobent de manière plus générale tout type de site désaffecté (économique, communautaire, ...).

Le site couvrant les anciens ateliers vicinaux et l'ancienne gare était couvert par un SAR.

#### b. Périmètre de reconnaissance économique

Les périmètres de Reconnaissance Economique sont des zones délimitées par arrêté ministériel visant :

- Les périmètres établis en vertu du décret du 11 mars 2004 relatif aux Infrastructures d'accueil des activités économiques ;
- Les périmètres établis en vertu de la Loi du 30 décembre 1970 relative à l'Expansion économique ;
- Les périmètres établis en vertu de la Loi du 18 juillet 1959 instaurant des Mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions.

Deux périmètres de ce type sont présents à Lierneux :

- Le premier couvre la zone artisanale du « Point du Jour » ;
- Le second couvre une partie du « Pré du Renard », comme l'illustre la figure suivante.

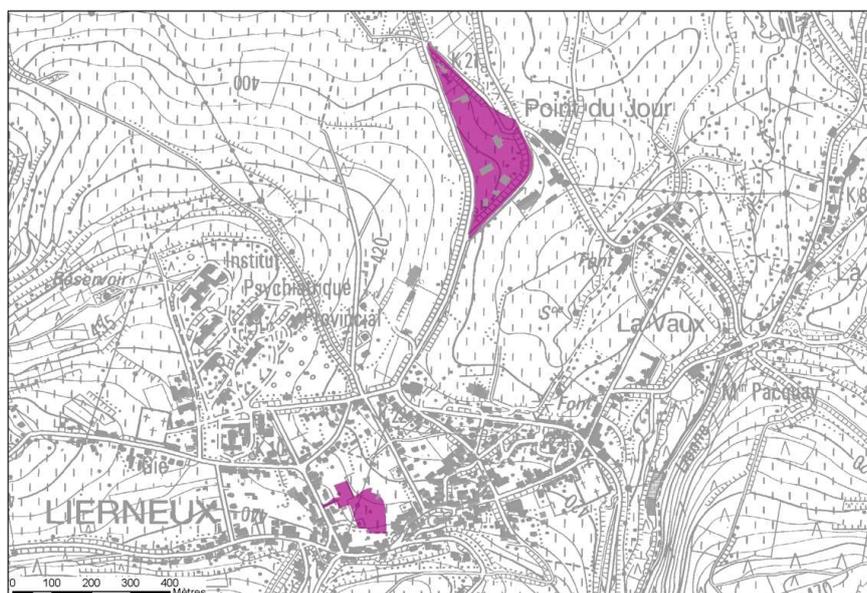


Figure 129 : Localisation des périmètres de reconnaissance économique à Lierneux (SPW-DGO4, IGN)

### **II.5.2.11 SYNTHÈSE**

Une première Opération de Développement Rural s'est déroulée entre 1997 (année de l'approbation du PCDR) et 2007. Celle-ci avait défini quatre objectifs principaux :

- Faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquables ;
- Concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire ;
- Retrouver une qualité de vie au village ;
- Dialoguer en permanence avec un partenaire privilégié : l'Institut psychiatrique.

Au travers des projets réalisés, ces objectifs ont été atteints à des degrés divers et gardent encore leur pertinence. Le n°3 est celui qui a été le mieux rencontré au travers de la création de lieux de rencontres, d'espaces publics, ... comme souvent dans ce type d'opération. Les n°1 et n°2 ont été partiellement rencontrés, mais aucun projet n'a été réalisé en faveur du n°4.

D'une manière générale, la première ODR a été une réelle opportunité pour la Commune de Lierneux, et a permis, entre autres, de jeter les bases de la participation citoyenne.

Lierneux a entamé un *Schéma de Structure Communal* et un *Règlement Communal d'Urbanisme*, mais ceux-ci n'ont pas abouti. Les objectifs du SSC et les actions qui en découlaient rejoignaient néanmoins sensiblement les objectifs de la première *Opération de Développement Rural*.

Le *Programme Communal en matière de Logement* a prévu il y a plusieurs années la création de logements intergénérationnels, d'un logement de transit et de logements moyens.

Enfin, Lierneux n'est pas concernée par beaucoup de périmètres juridiques : seuls deux Périmètres de *Reconnaissance Economique* et un ancien *Site à Réaménager* sont identifiables sur le territoire.

---

# III. LISTE DES ANNEXES

---

## II.1 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Cf. DOSSIER ANNEXES :

Carte n°1 : Contexte général	p.13
Carte n°2 : Relief et hydrographie	p.15
Carte n°3 : Structure naturelle	p.17
Carte n°4 : Occupation du sol	p.19
Carte n°5 : Epoque d'implantation du bâti	p.21
Carte n°6 : Propriétés publiques et potentiel foncier	p.23
Carte n°7 : Infrastructures techniques	p.25
Carte n°8 : Plan de secteur	p.27
Carte n°9 : Espaces publics et voies de communication	p.27

## II.2 ANNEXES ECRITES

Glossaire des signes et abréviations régulièrement utilisés dans un PCDR	p.44
Résultats de l'étude sur la qualité des eaux de la Lienne ( <i>Contrat de Rivière Amblève</i> )	p.46
Liste des biens immobiliers lierneusiens repris à l' <i>Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel</i> (AWaP) (Evolution de l'ancien <i>Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique</i> )	p.50
Liste des arbres, haies et alignements remarquables	p.56
Composition du <i>Conseil communal</i> (mandature 2019-2024)	p.58
Composition de la <i>Commission Locale de Développement Rural</i> (CLDR)	p.60
Composition de la <i>Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire</i> (CCATM)	p.61
Composition du <i>Conseil consultatif communal des Aînés</i> (CCA)	p.62
Composition du <i>Conseil consultatif communal des Enfants</i> (CCE)	p.63
Composition actuelle du <i>Conseil de l'Action Sociale</i>	p.64
Organigramme des services communaux	p.65
Détail de la capacité financière communale	p.66
Agenda des réunions et entrevues avec les personnes-ressources	p.67
Comptes-rendus des entretiens avec les personnes-ressources	p.68
Synthèse de l'étude socio-économique de la soumise lors des réunions de participation citoyenne	p.83



# **PARTIE II**

## **CONSULTATION CITOYENNE**

---



<b>1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>209</b>
<b>2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR GREOVA.....</b>	<b>209</b>
<b>3. PRISE DE CONTACT AVEC LES AUTORITES COMMUNALES .....</b>	<b>210</b>
3.1 Premières rencontres et réunions de préparation avec les autorités communales .....	210
<b>4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>211</b>
<b>5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION .....</b>	<b>212</b>
5.1 Premières réunions d'information et de consultation.....	212
5.2 Consultation par questionnaire.....	221
5.3 Première consultation de personnes ressources .....	222
5.4 Réunions de retour .....	223
5.5 Réunions thématiques en Groupes de travail (GT) constitués au sein de la CLDR (et visites de terrain)	225
5.5.1 Première série de GT.....	225
5.5.2 Deuxième série de GT.....	227
5.5.3 Troisième série de GT.....	230
<b>6. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....</b>	<b>233</b>
6.1 Constitution de la CLDR .....	233
6.2 Déroulement des réunions de la CLDR .....	235
<b>7. RESULTATS ET SYNTHESSES DE LA CONSULTATION CITOYENNE .....</b>	<b>242</b>
7.1 Cadre de vie .....	243
7.1.1 Environnement cadre naturel .....	243
7.1.2 Patrimoine bâti – Aménagement du territoire -Zone d'habitat .....	243
7.1.3 Gestion des déchets .....	245
7.1.4 Utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables .....	245
7.1.5 Synthèse .....	246
7.2 Vie sociale et associative, convivialité.....	248
7.2.1 Services à la collectivité – Cohésion sociale.....	248
7.2.2 Infrastructures et espaces publics – Vie de quartier .....	249
7.2.3 Organismes de rencontre (associations, activités culturelles et sportives) .....	250
7.2.4 Synthèse .....	252
7.3 Mobilité et sécurité routière .....	255
7.3.1 Mobilité .....	255
7.3.2 Sécurité routière.....	256
7.3.3 Synthèse .....	258
7.4 Economie et services.....	260
7.4.1 Agriculture/Sylviculture.....	260
7.4.2 Services de proximité.....	261
7.4.3 Zone d'activité économique et commerces .....	263
7.4.4 Soutien à l'emploi et offre à la formation.....	264
7.4.5 Tourisme et HoReCa .....	265
7.4.6 Synthèse .....	267
7.5 Information, communication.....	271
7.5.1 Informations aux habitants.....	271
7.5.2 Nouvelles technologies.....	272
7.5.3 Synthèse .....	273
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>274</b>

## 1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

Simultanément à une décision de principe d'engagement du PCDR dans un processus Agenda 21 local, le Conseil communal de LIERNEUX a décidé en date du 9 octobre 2008 de mener une **Opération de Développement Rural (ODR)** sur l'ensemble du territoire communal. Le GREOVA a été désigné comme organisme accompagnateur de l'ODR par le Ministre wallon du Développement rural le 21 mai 2014. Le GREOVA peut aussi rendre des services à la Commune : auteur de programme, accompagnement de l'ODR (préparation, animation et suivi des réunions d'information et de consultation citoyenne – population, CLDR, Groupe de Travail), service cartographie et graphisme,...

## 2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR : GREOVA



Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève, en abrégé GREOVA<sup>1</sup>, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à quatorze communes de la Province de Liège : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Neupré, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- Le GREOVA est un bureau d'études essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- Il est aussi un organisme de promotion au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique en tant qu'organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- Il constitue enfin un groupe de pression défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOVA s'est positionné comme *auteur de programme* de Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR); il a réalisé ceux des Communes d'Aywaille, de Sprimont, d'Esneux, de Stoumont, de Ferrières, de Hamoir et d'Ouffet. Il est également l'auteur de

---

<sup>1</sup> Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.greova.be>

programme des PCDR en cours d'élaboration pour les Communes de LIERNEUX, de Trooz, de Neupré et de Sprimont dans le cadre du renouvellement de son PCDR.

Il s'est aussi affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Wallonie, il a pu engager trois agents (2.5 ETP) afin d'aider les Communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à Esneux et Stoumont, en 2008 à Hamoir et à Ouffet, en 2009 à Ferrières, en 2011 à Trooz et en 2014 à Lierneux, en 2017 à Sprimont et Aywaille dans le cadre du renouvellement de leur PCDR et enfin, en 2018 à Neupré.

Le GREOVA est aussi en mesure de proposer aux Communes membres un site Internet reprenant toutes les informations sur leur ODR : étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda... Ce site, avec le nom de domaine [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be), est en ligne depuis janvier 2005. Une nouvelle version du site internet a été mise en ligne en mai 2013.

Depuis janvier 2017, les citoyens peuvent retrouver le fil d'actualité des différentes communes accompagnées par les agents de développement du GREOVA dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCDR sur la page Facebook « *PCDR – Ourthe Vesdre Amblève* ». On y retrouve par exemple des informations relatives à l'agenda des réunions de consultation citoyenne, l'état d'avancement des projets et actions en cours, *etc.* Cette page Facebook est régulièrement alimentée par les agents de développement.

### **3. PRISE DE CONTACT AVEC LES AUTORITES COMMUNALES**

#### **3.1. *Premières rencontres et réunions de préparation avec les autorités communales***

**Le 21 mai 2014**, un courrier du Ministre de la Ruralité Carlo Di Antonio annonçant que la commune de Lierneux était ajoutée au programme de travail de l'asbl GREOVA a invité cette dernière à prendre contact avec le Collège communal afin de poser les bases de cette collaboration.

**Le 22 mai 2014**, un courrier du GREOVA à l'attention du Collège communal de Lierneux a donc fait l'objet d'une invitation à organiser une réunion de travail GREOVA/commune de Lierneux.

**Le 25 août 2014** a eu lieu une première réunion de préparation et un premier contact entre le GREOVA (représenté par le Directeur Jacques LILIE, deux agents de développement actifs au service PCDR) et la Commune (représentée par André SAMRAY, précédent Bourgmestre de Lierneux et président de la CLDR) depuis la désignation du GREOVA comme organisme accompagnateur de la commune dans son ODR. Le GREOVA y a présenté ses différentes missions dans le cadre de l'ODR, différents projets en cours et fait part de la volonté de créer un GAL Ourthe-Vesdre-Amblève dont la commune de Lierneux

ferait partie. La Commune quant à elle a fait part de son souhait de réaliser dans le cadre de la mobilité douce un pré-RAVeL entre Lierneux et Vielsalm. Le Bourgmestre André SAMRAY a fait également l'historique des difficultés rencontrées au début de la seconde ODR sous l'ancienne législature (2006-2012), a indiqué que la commune de Lierneux a pu mener à bien plusieurs réalisations dans le cadre de la précédente ODR (Vicinal, maisons de village, table d'orientation, etc.), a précisé qu'elle menait alors un projet de rénovation des anciens ateliers du Vicinal dans le cadre du *plan Marshall* et a souhaité redémarrer le processus dès le 9 septembre 2014 avec l'organisation d'un Groupe de Travail.

**Le 9 septembre 2014** a eu lieu une seconde réunion de préparation entre trois agents de développement du GREOVA et le précédent Collège communal de Lierneux, composée du Bourgmestre André SAMRAY, des Echevins Emile BASTIN, Isabelle LECOMTE et de la Directrice générale Christine VAN DER VLEUGEL. Cette rencontre a eu pour objets la récolte d'informations en vue de la relance de l'ODR ainsi que l'ébauche d'un planning de travail 2015 devant être présenté au prochain comité d'accompagnement au Cabinet du Ministre de la Ruralité, prévu le 25 juin 2015.

#### **4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La volonté communale est de réaliser un PCDR parallèlement à un *Agenda 21 Local*. Ce dernier s'établit au niveau local (provincial et communal) en faveur du Développement Durable. Il consiste en l'établissement d'un plan évolutif permettant de définir et de concrétiser des cations qui intègrent les trois piliers du Développement Durable ; à savoir : le social, l'économique et l'environnement. A cet effet, le décret du 14 avril 2014 prévoit que, « simultanément à son programme communal de développement rural, la Commune peut procéder à l'élaboration d'un Agenda 21 Local. Celui-ci se définit dans le cadre d'une élaboration conjointe à un PCDR comme étant marqué entre autres par des efforts accrus en termes de concertation et d'implication tant des parties prenantes que des différents départements de l'administration locale, d'évaluation des impacts et de maîtrise de l'empreinte écologique. Dans ce cas le PCDR et l'agenda 21 font l'objet d'un seul et même document ». Ce dernier, intitulé « *Programme Communal de Développement Rural et Développement durable - Engagement dans un processus Agenda 21 local – Décision de principe* » a été signé par le Conseil Communal le 9 octobre 2008.

## 5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

### 5.1. Premières réunions d'information et de consultation

#### a. Calendrier des réunions

La sixième réunion de préparation du 4 octobre 2016 (*cf. infra 6.1.b*) entre le GREOVA, le Bourgmestre, JNC, un agent communal et la CCATM a défini le planning de travail comme tel concernant la consultation *via* des réunions de villages organisées à Arbrefontaine, Les Villettes, Trou de Bra, Sart, Vicinal, Jevigné et Reharmont.

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet d'évaluer le nombre de personnes présentes à ces réunions ainsi que le taux de participation à celles-ci.

Type de réunions		Date et lieux	Participants
Réunion d'information	Collège communal, JNC et CCATM	4 octobre 2016	3
Réunions d'information et de consultation dans les villages	Les Villettes	11 octobre 2016 à 19h30 Salle Cercle Saint-Pierre – Rarmont 34, 4990 Lierneux	17
	Sart	18 octobre 2016 à 19h30 Buvette du football – Les Sarts 4 – 4990 Lierneux	10
	Jevigné	25 octobre à 19h30 Salle « Le Concorde » - Jevigné 26 - 4990	23
	Arbrefontaine	15 novembre 2016 à 19h30 Salle « l'Aurore des Fontaines » - Terra 13 – 4990 Lierneux	9
	Vicinal	22 novembre 2016 à 19h30 Rue de la Gare 20 – 4990 Lierneux	11
	Reharmont	29 novembre 2016 à 19h30 Brasserie de la Lienne - Reharmont	18
	Trou de Bra	16 décembre 2016 à 19h30 Trou de Bra 8 – 4990 Lierneux	12

En retirant la participation de l'auteur de programme (JNC) et de l'organisme d'accompagnement (GREOVA), ces réunions d'information et de consultation ont rassemblé au total **82 citoyens** (villageois, membres de la CLDR, membres des Collège et Conseil communaux).

*b. Réunions préparatoires*

Ont fait suite aux deux premières rencontres/réunions de préparation entre GREOVA et le Collège Communal des 25 août 2014 et 09 septembre 2014 (*cf. supra 3.1*) les réunions suivantes :

**Le 5 mars 2015** a eu lieu une troisième réunion entre le GREOVA (représenté par son directeur Jacques LILIEN et deux agents de développement en charge du PCDR) et le nouveau Collège communal de Lierneux composé du nouveau Bourgmestre Fabrice LEONARD, des Echevins Marielle GROMMERCH et Guy MATHIEU et de la Directrice générale Christine VAN DER VLEUGEL. Cette rencontre a eu pour finalité la définition du processus à venir en ce qui concerne l'actualisation du diagnostic socio-économique et l'information et la participation citoyenne : une réunion a été programmée afin mars 2015 afin de prendre des décisions quant à la désignation d'un auteur de programme et quant à un planning de travail. Monsieur LILIEN (directeur du GREOVA) a aussi demandé que le Collège désigne un représentant ainsi qu'un référent administratif pour participer aux réunions du Comité d'Accompagnement organisé à Namur dans le cadre de la Convention Région Wallonne/GREOA, au cabinet du Ministre wallon des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, et de la Forêt et du Patrimoine, qui se tient deux fois par an ; la prochaine étant programmée en juin 2015.

**Le 25 juin 2015** a eu lieu cette réunion du Comité d'accompagnement à Namur, au cabinet du Ministre.

**Le 14 octobre 2015** a eu lieu une quatrième réunion entre le GREOVA (organisme accompagnateur représenté par trois agents de développement attachés à la cellule PCDR), la JNC Agence Wallonne du Paysage (auteur de programme, représenté par Larissa PEIXOTO et Eleanora CAMPANELLA), et le Collège communal de Lierneux (représenté par le Bourgmestre Fabrice LEONARD, les Echevins Marielle GROMMERCH, Guy MATHIEU et Pierre FOGUENNE et la Directrice générale Christine VAN DER VLEUGEL). Cette réunion a eu pour finalité leur coordination dans le cadre de la reprise de l'ODR. Il est rappelé que la volonté communale est de réaliser un PCDR/Agenda21 Local.

Concernant l'étude socio-économique, une mise à jour réaliste, permettant de se projeter dans le futur et d'être exploitée dans le cadre de dossiers tels que la mise en œuvre des ZACC, devrait être terminée pour la mi-décembre 2015. Une fois le diagnostic actualisé,

le processus de consultation sera organisé par le GREOVA qui transmettra les PV des réunions au bureau JNC. Des rencontres pourront être organisées afin que le bureau d'étude puisse se charger de l'élaboration de la stratégie à présenter en CLDR.

Concernant les réunions d'information et de consultation à dans les villages de Sart, Arbrefontaine, Jevigné, Bra, Villette, Lierneux, Reharmont et Trou de Bra, la consultation pourrait débuter en mars 2016 et se clôturer en mai 2016, à raison d'une réunion par semaine. Par ailleurs, les agents de développement consulteront également les associations de manière individuelle. Afin de mener à bien ce travail, le GREOVA souhaite obtenir une liste des associations et personnes ressources de l'entité ainsi que les locaux disponibles pour les réunions.

Concernant la publicité et de communication envers la population, des vecteurs tels que le bulletin communal trimestriel, le site internet communal, la page Facebook de l'ODR/GREOVA et de la Commune, des toutes-boîtes, le site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) seront mobilisés.

Le Bourgmestre a aussi évoqué les différentes perspectives d'avenir et projets communaux (*économie d'énergie – valorisation de la biomasse - développement du tourisme - Préservation des ressources en eau - hébergement des seniors – rénovation de la Bibliothèque*) ainsi que l'évolution des projets présentés dans la précédente ODR (*Réhabilitation de l'Ancienne Gare du Vicinal, Maison de Village de Bra, Musée de la Psychiatrie, Mise en valeur des croix du cimetière, Aménagement de la placette de Mesnil et de la Place de la Villette*).

Il a été enfin spécifié que plusieurs documents soient transmis aux agents de développement chargés de la cellule PCDR du GREOVA : l'exemplaire du PCDR 1997-2007, la liste des projets réalisés et abandonnés en convention ODR 1997-2007, la copie des rapports annuels jusqu'à 2012, la nouvelle convention auteur de programme de l'ODR en cours, l'étude et la cartographie actualisée, les décisions du Conseil communal (relance ODR du 31/03/2008 et CLDR du 18/05/2010), l'actualisation du quart communal suite au changement de majorité, les listes nécessaires à la consultation citoyenne : des associations/comités/commissions, des salles à disposition pour les réunions, des villages, hameaux et regroupements possibles, des moyens de communication et contacts mis à disposition.

Le **7 juin 2016** a eu lieu la présentation du diagnostic socio-économique actualisé par JNC au Collège communal.

Le **9 juin 2016** a eu lieu une cinquième réunion entre trois agents de développement attachés à la cellule PCDR du GREOVA et le Collège communal de Lierneux (représenté par le Bourgmestre Fabrice LEONARD, l'employée d'administration Marie-Jeanne LAMBOTTE et la Directrice générale Christine VAN DER VLEUGEL). Cette réunion a

eu pour objets : l'actualisation de l'étude par l'auteur de programme, le programme proposé, les personnes de contact de l'administration communale et du Collège, le planning de travail, la date de la première réunion de présentation du diagnostic avec JNC et la CLDR et la consultation par village.

Enfin, le **4 octobre 2016** a eu lieu une sixième réunion entre le GREOVA, le Bourgmestre, JNC, un agent communal et la CCATM. Cette réunion a eu pour objectif de définir le planning de travail tout en assurant une certaine coordination des actions. Elle a été suivie par une présentation de l'étude socio-économique actualisée aux membres de la CLDR.

### c. Publicité

#### ✓ *Information du lancement d'une ODR sur LIERNEUX par GREOVA*

Un article de la cellule PCDR gérée par l'asbl GREOVA annonce la décision du Conseil Communal de lancer une ODR.

#### UNE NOUVELLE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL A LIERNEUX

Après la concrétisation de plusieurs projets, dont la réaffectation du Vicinal de Lierneux, la Commune a décidé de relancer une nouvelle Opération de Développement Rural (ODR) sur son territoire en vue de poursuivre, grâce au soutien de la Wallonie, l'amélioration de la qualité de vie sur son territoire dans des domaines aussi variés que l'environnement, le tourisme, l'économie, la mobilité, les services, etc.

#### Un processus, plusieurs étapes...

Une ODR est un processus qui s'inscrit dans le temps et comporte plusieurs étapes :

- la réalisation d'une étude socio-économique du territoire réalisée par un Auteur de Programme
- la participation citoyenne. Celle-ci permet d'identifier et de préciser les besoins du territoire en étroite concertation avec la population et avec l'aide d'un organisme accompagnateur
- la définition d'une stratégie de développement fondée sur des défis et objectifs de développement répondant, à long terme, aux besoins identifiés
- l'élaboration d'un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR) qui contiendra, entre autres, des projets qui pourront être subsidiés - jusqu'à 80% - par la Wallonie et qui permettent de répondre aux besoins du territoire et des citoyens
- la concrétisation de projets figurant dans le PCDR.

#### Un processus, des experts et des animateurs...

Afin de mener à bien ce processus, la Commune de Lierneux travaille en collaboration avec le bureau d'étude JNC Agence Wallonne du Paysage *plus* Environnement (AWP+E) en qualité d'Auteur de Programme et avec le GREOVA qui assure la mission d'organisme accompagnateur.

#### Un processus, un dynamisme citoyen...

Une des originalités de l'ODR est qu'elle émane d'une concertation entre la Commune et ses citoyens. Ainsi, des réunions d'information et de consultation se tiendront dans différents villages de l'entité et ce, dès l'automne 2016. Ces réunions seront ouvertes à tout un chacun et auront pour finalité d'identifier les atouts, faiblesses et opportunités de projets dans la Commune et dans ces villages. Ces réunions seront animées par les agents de développement du GREOVA. Les lieux et dates de ces rencontres seront annoncés via le site internet communal, le site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) et via un toutes-boîtes.

## L'ORGANISME ACCOMPAGNATEUR

Créé en 1972, le GREOVA (Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève) développe ses activités sur treize communes de la Province de Liège : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz. Son siège social est situé à Harzé. Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur [www.greova.be](http://www.greova.be).

### Le service PCDR

Actuellement, quatre agents de développement du GREOVA accompagnent les communes d'Aywaille, Sprimont, Ouffet, Hamoir, Esneux, Ferrières, Trooz et Stoumont dans leur PCDR. Ils organisent la consultation citoyenne et dynamisent ce processus en toute neutralité. Ils servent également de relais entre la population, le pouvoir communal et la Région wallonne.

**Partagez votre vision du futur.**

**Identifiez les atouts, les faiblesses et les opportunités de votre commune.**

**Exprimez-vous sur des projets qui vous tiennent à cœur!**

Des toutes-boîtes ont aussi averti chaque citoyen du but d'une ODR :



**ODR Lierneux**

**Des actions et des projets se construisent pour votre commune !**

**Une deuxième Opération de Développement Rural (ODR) à Lierneux : les réunions d'information et de consultation dans votre village sont ouvertes à tous !**

Après une première ODR fructueuse, la Commune de Lierneux a décidé de relancer une nouvelle opération avec ce même objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie de manière durable sur son territoire.

**Focus sur l'histoire du Développement rural à Lierneux.**

En 1997, le Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Lierneux était approuvé par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans. Cette approbation inaugure la réalisation de nombreux projets soutenus financièrement par la Région wallonne : réhabilitation des anciens ateliers du Vicinal à Lierneux, transformation de l'ancienne école de Bra en salle de village et aménagement du corps de logis en deux appartements relais, aménagement de la place publique à Sarc et réhabilitation de l'atelier du tailleur de pierre en local de rencontres, aménagement d'une petite infrastructure de découverte et d'étude du paysage avec table d'orientation à Bureux-Lievigné, aménagement de la maison de village de Verluismont, etc. L'ODR a également été l'occasion pour les citoyens d'initier le lancement de l'événement Carrefour des générations d'améliorer le réseau de promenades de l'entité, de contribuer au développement durable dans la Commune, etc.

**Relance de l'ODR : la voix des citoyens au cœur du processus**

Aujourd'hui, la Commune de Lierneux, accompagnée par les agents de développement du Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA), relance une nouvelle Opération de Développement Rural ! Si vous aussi vous avez envie de participer à la vie de votre Commune, de contribuer à l'élaboration de projets d'avenir dans l'entité, alors nous vous invitons à participer à l'une des réunions d'information et de consultation citoyenne organisées dans vos villages. L'objectif de ces premières réunions est de permettre à tous les habitants d'exprimer en vue d'identifier les atouts-faiblesses et opportunités de la Commune et de lancer également des premières pistes de projets. Parce que le cœur de l'ODR c'est la participation citoyenne, n'hésitez pas à nous rejoindre à l'une des rencontres d'information et de consultation (voir verso).

✓ *Bulletins communaux*

Des communiqués de presse relatifs au Développement Rural (CLDR, ODR, etc.) ont également été publiés dans les bulletins communaux de février, juin et septembre 2015.

✓ *Réunions d'information et de consultation*

Les citoyens ont été invités aux premières réunions d'information et de consultation citoyennes par :

- des invitations mises en ligne sur le site internet de l'ODR et du PCDR [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) :



- des toutes-boîtes ainsi que par des affiches les informant de la finalité et des lieux et dates des réunions.





#### d) Objectifs et méthode

- ✓ *Réunion préparatoire du 5 mars 2015 entre le GREOVA et le nouveau Collège Communal de Lierneux*

Sa finalité était la définition du processus à venir en ce qui concerne l'actualisation du diagnostic socio-économique et l'information et la participation citoyenne : une réunion a été programmée afin mars 2015 afin de prendre des décisions quant à la désignation d'un auteur de programme et quant à un planning de travail.

- ✓ *Réunion du Comité d'Accompagnement organisé à Namur en juin 2015 dans le cadre de la Convention Région Wallonne/GREOVA, au cabinet du Ministre wallon des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, et de la Forêt et du Patrimoine*

Cette réunion au niveau du Gouvernement wallon à laquelle Le directeur du GREOVA avait convié deux membres du Collège communal de Lierneux (un représentant désigné et un référent administratif) a fait office d'inauguration de leur collaboration auprès du pouvoir subsidiant.

- ✓ *Réunion préparatoire du 14 octobre 2015 entre le GREOVA, le bureau d'étude JNC (Agence Wallonne du Paysage) et le Collège Communal de Lierneux*

Sa finalité était leur coordination dans le cadre de la reprise de l'ODR. Il a été rappelé que la volonté communale est de réaliser un PCDR/Agenda21 Local.

Concernant l'étude socio-économique, une mise à jour réaliste, permettant de se projeter dans le futur et d'être exploitée dans le cadre de dossiers tels que la mise en œuvre des ZACC, devrait être terminée pour la mi-décembre 2015. Une fois le diagnostic actualisé, le processus de consultation sera organisé par le GREOVA qui transmettra les PV des réunions au bureau JNC. Des rencontres pourront être organisées afin que le bureau d'étude puisse se charger de l'élaboration de la stratégie à présenter en CLDR.

Concernant les réunions d'information et de consultation à dans les villages de Sart, Arbrefontaine, Jevigné, Bra, les Villettes, Lierneux, Reharmont et Trou de Bra, la consultation pourrait débuter en mars 2016 et se clôturer en mai 2016, à raison d'une réunion par semaine. Par ailleurs, les agents de développement consulteront également les associations de manière individuelle. Afin de mener à bien ce travail, le GREOVA souhaite obtenir une liste des associations et personnes ressources de l'entité ainsi que les locaux disponibles pour les réunions.

Concernant la publicité et de communication envers la population, des vecteurs tels que le bulletin communal trimestriel, le site internet communal, la page Facebook de l'ODR/GREOVA et de la Commune, des toutes-boîtes, le site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) seront mobilisés.

Le Bourgmestre a aussi évoqué les différentes perspectives d'avenir et projets communaux (*économie d'énergie – valorisation de la biomasse - développement du tourisme - Préservation des ressources en eau - hébergement des seniors – rénovation de la Bibliothèque*) ainsi que l'évolution des projets présentés dans la précédente ODR (*Réhabilitation de l'Ancienne Gare du Vicinal, Maison de Village de Bra, Musée de la Psychiatrie, Mise en valeur des croix du cimetière, Aménagement de la placette de Mesnil et de la Place de la Villette*).

Il a été enfin spécifié que plusieurs documents soient transmis aux agents de développement chargés de la cellule PCDR du GREOVA : l'exemplaire du PCDR 1997-2007, la liste des projets réalisés et abandonnés en convention ODR 1997-2007, la copie des rapports annuels jusqu'à 2012, la nouvelle convention auteur de programme de l'ODR en cours, l'étude et la cartographie actualisée, les décisions du Conseil communal (relance ODR du 31/03/2008 et CLDR du 18/05/2010), l'actualisation du quart communal suite au changement de majorité, les listes nécessaires à la consultation citoyenne : des associations/comités/commissions, des salles à disposition pour les réunions, des villages, hameaux et regroupements possibles, des moyens de communication et contacts mis à disposition.

- ✓ *Présentation du diagnostic socio-économique actualisé par le bureau d'étude JNC (auteur de programme) au Collège communal suivie d'une réunion préparatoire entre le GREOVA et le Collège communal de Lierneux (9 juin 2016)*

Cette réunion a eu pour objets : l'actualisation de l'étude par l'auteur de programme, le programme proposé, les personnes de contact de l'administration communale et du Collège, le planning de travail, la date de la première réunion de présentation du diagnostic avec JNC et la CLDR et la consultation par village.

- ✓ *Dernière réunion de préparation du 4 octobre 2016 entre le GREOVA, le Bourgmestre, JNC, un agent communal et la CCATM*

Sa finalité a été de définir le planning de travail tout en assurant une certaine coordination des actions. Elle a été suivie par une présentation de l'étude socio-économique actualisée aux membres de la CLDR.

- ✓ *Réunions d'information et de consultation par village*

Suite aux précédentes expériences en matière d'ODR et après une présentation du rapport socio-économique de la Commune par le bureau d'étude JNC et/ou par la Commune, les agents de développement du GREOVA ont proposé une méthodologie de travail pour les réunions d'information et de consultation :

- Distribution à chaque participant d'une fiche signalétique avec coordonnées et motivation à compléter (pas toujours complétée) ;
- Rappel de la précédente ODR (projets concrétisés durant une première opération finalisée aux alentours de 2005 et projets abandonnés durant une seconde opération non finalisée entre 2007 et 2009) ;
- Brève présentation de l'asbl GREOVA ;
- Brève présentation *Powerpoint* du déroulement d'une ODR, des rôles et missions de la CLDR et des finalités d'un PCDR ;
- Après présentation d'un pré-diagnostic de l'étude socio-économique de la Commune à nouveau par le bureau d'étude JNC et/ou par la Commune, encadrement d'un débat sous forme de questions-réponses ;
- Recensement des points forts, points faibles et améliorations envisageables de la Commune en matière de cadre de vie, mobilité et sécurité routière, énergie, économie, services, vie associative, communication et cohésion sociale *via* la distribution à chaque citoyen d'une feuille avec un tableau à compléter, directement rendue aux agents en fin de réunion ou à renvoyer postérieurement, après réflexion, au GREOVA ;
- Si la réunion présentait assez de participants, des travaux en sous-groupes pouvaient être réalisés. Il s'agissait, en maximum une heure, que chacun donne un maximum d'idées sans en débattre, pour autant que celles-ci, aussi originales soient-elles, présentent un intérêt collectif au sein de la Commune en général ou d'un village en particulier (la précision entité ou village était importante). Une liste de thèmes était présentée à titre indicatif comme aide. Des idées contradictoires étaient donc souvent retranscrites dans le formulaire à compléter. En fin de travail, le rapporteur de chaque groupe présentait un exposé relatif au travail effectué par son groupe ;
- Abord de la suite du processus.

Parallèlement, les agents de développement ont pris les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal de chacune des réunions, destiné à faire l'objet en fin de phase consultative d'un récapitulatif global des avis des citoyens de la Commune de Lierneux.

## 5.2. *Consultation par questionnaire*

Simultanément aux réunions d'information et de consultation, une enquête par questionnaire a été menée auprès des catégories de la population peu représentées lors des réunions ; mais malgré tous ces questionnaires envoyés aux acteurs suivants, très peu ont malheureusement été retournés au GREOVA.

- ✓ *Consultation de la CCATM (Commission Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité)*

Des questionnaires ont été distribués aux membres de la CCATM invités à la présentation de l'ODR le 4 octobre 2016.

- ✓ *Consultation des quarante-six associations de l'entité communale*

Des questionnaires ont été envoyés à 3 associations Seniors, à 8 associations culturelles, à 3 associations de comité de quartier, à 12 associations gestionnaires de salles, à 9 associations sportives et à 11 associations en lien avec la jeunesse.

- ✓ *Consultation de certains commerçants de l'entité communale*

Des questionnaires ont été déposés au *Brico-Lienne*, au *Carrefour*, chez *Elégance Coiffure*, chez *Comme G* (magasin de seconde main du CPAS), chez un fleuriste, dans une boulangerie et au *Delhaize*.

- ✓ *Consultation du service Espace Public Numérique (EPN) et des contacts*

Après réception du questionnaire, ce service a à son tour procédé à sa distribution auprès de ses contacts situés dans l'entité communale

- ✓ *Consultation via les écoles*

Dans le cadre des réunions consultatives au sein des écoles, considérées par le GREOVA comme « personnes ressources » (*cf. infra 6.3*), des questionnaires ont d'abord été envoyés aux directions et aux enseignants, puis distribués aux parents.

Quatre animations suivies de rencontres avec les directions/enseignants ont été effectuées par les agents de développement du GREOVA auprès des élèves de 3<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup> ou 6<sup>ième</sup> années des écoles primaires d'Arbrefontaine le 02 décembre 2016, de Jevigné le 15 décembre 2016 et de Lierneux le 17 janvier 2017.

Après une présentation *Powerpoint* de ce qu'est une *Opération de Développement Rural*, les enfants ont pu faire part aux agents de leurs avis et suggestions pour la Commune, oralement, par écrit mais aussi à travers le dessin de leur Commune idéale, réalisé par groupes de deux ou de trois, puis présenté devant la classe. Les idées fusaient assez facilement grâce à une expérience similaire organisée le 15 octobre 2016 par la Commune de Lierneux intitulée « *Place aux Enfants* ».

Les rencontres qui ont suivi avec les directions/ enseignants, habitant le plus souvent aussi la Commune, ont été très fécondes. Les propos principaux ont été retenus grâce aux questions-réponses des agents en rapport avec des questionnaires précédemment complétés.

Des questionnaires ont été transmis aux parents d'élèves, via le journal de classe de leur(s) enfant(s).

### 5.3. *Première consultation de personnes ressources*

Plusieurs associations/personnes ressources ont été interrogées par les agents de développement, lors de réunions/rencontres avec des acteurs et associations tels que l'*Agence Locale pour l'Emploi*, la Bibliothèque de Lierneux, la *Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité*, le *Centre Hospitalier Spécialisé*, le *Centre Médical Hélicopté*, le *Centre Public d'Action Sociale*, *Contrat Rivière Amblève*, les écoles primaires d'Arbrefontaine, de Jevigné et de Lierneux (*cf. supra 6.2*), la *Ferme de Bergifa*, la *Ferme pédagogique des Noisetiers*, l'*Office National de l'Enfance* et la Zone de Police.

Le tableau suivant reprend la liste des associations/ personnes ressources qui ont été consultées ainsi que la date de la rencontre.

Associations/ Personnes ressources	Date de la rencontre
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)	15 novembre 2016
Contrat Rivière Amblève (CRA)	23 novembre 2016 à 8h30
Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Bureau de Madame la directrice Dehareng	30 novembre 2016
Zone de Police Rencontre avec un agent de police Stavelot-Malmedy	30 novembre 2016 à 11h
Ecole primaire d'Arbrefontaine ( <i>Cf. supra 6.2</i> )	02 décembre 2016 le matin et à midi
Office National de l'Enfance (ONE) Bureau de l'ONE à Malmedy	05 décembre 2016
Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	07 décembre 2016 à 10h
Bibliothèque de Lierneux	07 décembre 2016 à 11h

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	07 décembre 2016 à 9h
Centre Médical Hélicopté (CMH)	13 décembre 2016
Ferme de Bergifa Au domicile de Monsieur Jamoye	13 décembre 2016
Ecole primaire de Jevigné ( <i>Cf. supra 6.2</i> )	15 décembre 2016 le matin et à midi
Ferme pédagogique des Noisetiers Rencontre avec Monsieur Gilles Remacle	15 décembre 2016
Ecole primaire Sainte-Thérèse de Lierneux ( <i>Cf. supra 6.2</i> )	17 janvier 2017 le matin et à midi

## 5.4. Réunions de retour

### a. Publicité

Il a été décidé de privilégier les canaux suivants afin de réaliser la publicité :

Les personnes ayant déjà participé à l'une des réunions d'information et de consultation ont été invitées, personnellement et par courriel à ces réunions de retour.

Des affiches ont été imprimées et affichées dans des lieux stratégiques (Administration communale, Office du tourisme, commerces...). Des toutes-boîtes ont été distribués à la population. L'information a été publiée sur le site internet [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be) ainsi que sur le site internet communal.

**Améliorer votre cadre de vie,  
ÇA VOUS INTÉRESSE ?**

Alors venez découvrir les pistes dégagées à la suite des rencontres citoyennes organisées dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR).

**La réunion se tiendra à la salle du Vicinal à Lierneux, mardi 25 avril (demain) à 19h30.**

pcdre@greova.be www.pcdr.be

Walloonie SPW Service public de Wallonie ODR 3 PCDR Lierneux GREOVA

*b. Calendrier des réunions*

Village	Date et lieu	Participants
Les Villettes	14 mars 2017 Salle Cercle St-Pierre - Rarmont 34 - 4990 Lierneux	9
Sart	18 avril 2017 Buvette du football – rue les Sarts 4 - 4990 Lierneux	17
Lierneux	25 avril 2017 Salle du Vicinal – rue de la Gare 20 - 4990 Lierneux	27

*c. Réunions préparatoires*

Les agents de développement ont rencontré le Bourgmestre et l’Echevin du Développement rural en vue de préparer les réunions de retour et la suite du processus. Les questions du contenu, de la méthodologie et de la publicité ont été abordées.

*d. Objectifs et méthode*

Les objectifs de ces réunions de retour étaient principalement de proposer les axes de développement formulés sur base de la consultation citoyenne et de récolter l’avis de la population par rapport à ces derniers, en lien avec les données de l’étude socio-économique.

Afin de permettre aux éventuels nouveaux participants de s’informer du processus, les agents de développement ont brièvement rappelé les éléments suivants : présentation du GREOVA, définition et processus de l’ODR, étapes à venir. L’auteur de programme a ensuite présenté les quatre axes de développement envisagés, en relation avec une analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) identifiés grâce à l’étude socio-économique de la Commune.

La réunion s’est poursuivie par une présentation des premiers objectifs de développement et un échange avec les citoyens afin de récolter leurs remarques sur les éléments qui leur ont été soumis en réunion.

## 5.5. Réunions thématiques en Groupes de Travail (GT) constitués au sein de la CLDR (et visites de terrain)

### 5.5.1. Première série de GT

#### a. Calendrier des réunions

Thématique	Date	Participants
<b>GT patrimoine bâti et environnemental</b>	23 mai 2017	18
	26 juin 2017	14
<b>GT accessibilité, mobilité et sécurité routière</b>	6 juin 2017	11
	7 septembre 2017	7
<b>GT économie, énergie et tourisme</b>	13 juin 2017	11
	11 juillet 2017	10
	12 septembre 2017	7
<b>GT vie sociale, culturelle et sportive</b>	20 juin 2017	7

#### b. Publicité

Les membres de la CLDR ont été invités aux différents GT mis en place par courriel. Les réunions ont également été annoncées aux citoyens lors des réunions de retour afin de leur permettre d'intégrer les GT. Les réunions ont par ailleurs été annoncées sur le site internet du PCDR ainsi que sur la page Facebook PCDR – Ourthe-Vesdre-Amblève.

#### c. Objectifs et méthodes

Les objectifs poursuivis par ces réunions étaient triples :

1. Établir un programme de travail à réaliser dans le cadre du lot 0 ;
2. Programmer des actions à mettre en place dans le cadre de projets concrets pouvant être menés à court, moyen et long terme ;
3. Commencer à construire et à étoffer des idées de projets à plus long terme pour établir des fiches-projets.

✓ 23 mai et 26 juin 2017

**GT patrimoine bâti et environnemental** : les différents défis établis par le bureau d'étude JNC ont été présentés aux membres du GT. Ensuite, ils ont apporté leurs premières idées d'actions à mettre sur pied afin de pouvoir concrétiser ces défis. Les pistes d'actions proposées concernaient la rénovation de maisons abandonnées, l'instauration d'une taxe aux propriétaires de ces maisons, la redécouverte de techniques de construction locales, la valorisation du patrimoine bâti et environnemental grâce au placement de panneaux

informatifs, la mise en valeur des sites et réserves naturels, l'amélioration du réseau de promenades communal, l'aménagement de cimetières verts, *etc.*

✓ 6 juin et 7 septembre 2017

**GT accessibilité, mobilité et sécurité routière** : ce GT est organisé en collaboration avec la CCATM de Lierneux. Les réunions ont consisté en une présentation des actions mises en place au sein de la CCATM. Les points dangereux relevés par la CCATM ont été évoqués en GT, les membres ont pu y apporter leurs compléments d'analyse en matière de sécurité routière. Différentes faiblesses ont pu être soulignées, comme l'insuffisance de parkings, de transports en commun et de système de covoiturage, de trottoirs sécurisés pour les piétons, la déviation des poids lourds sur les portions de routes communales, *etc.* Des pistes de projets ont finalement pu être apportées, comme la nécessité de créer des zones spécifiques aux enfants, d'installer des radars répressifs, des chicanes et autres dispositifs ralentisseurs, de limiter les poids lourds, de développer les zones piétonnes et les moyens de transport alternatifs.

✓ 13 juin, 11 juillet et 12 septembre 2017

**GT économie, énergie et tourisme** : parmi les 3 réunions organisées, une a consisté en la présentation de la commission POLLEC et l'identification des lacunes en matière énergétique comme l'absence de primes énergétiques, de critères énergétiques comme condition d'octroi du permis d'urbanisme, l'absence de conseiller énergétique et enfin l'absence de politique de sensibilisation de la population en la matière. Les secteurs énergivores ont pu être présentés aux membres qui ont finalement pris connaissance des actions communales mises en place.

Au cours des deux autres GT, les membres ont proposé toute une série d'actions à mettre en place comme par exemple la valorisation des réseaux de production en circuit-court, l'organisation de petits marchés locaux, le soutien de start-up en hautes technologies, la mise en valeur des réseaux de promenades et des points d'intérêt paysager, la création d'une éolienne citoyenne, *etc.*

✓ 20 juin 2017

**GT vie sociale, culturelle et sportive** : différentes pistes d'actions ont été proposées par les membres du GT, comme par exemple l'amélioration de la mobilisation citoyenne, l'instauration d'une monnaie locale, le renfort de la collaboration entre la commune et les associations permettant d'assurer une meilleure gestion de la communication et une synchronisation de l'agenda des manifestations communales et villageoises, l'aide aux jeunes via la création de logements à loyer modéré, la promotion d'activités intergénérationnelles, *etc.*

### 5.5.2. Deuxième série de GT

#### a. Calendrier des réunions

Thématique	Date	Participants
<b>GT accessibilité, mobilité et sécurité routière</b>	8 mars 2018	7
<b>GT environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel</b>	13 mars 2018	12
	28 mai 2018	18
	6 novembre 2018	16
<b>GT TARPAN</b>	22 juin 2017	10
	21 septembre 2017	11
	24 octobre 2017	12
	23 novembre 2017	11
<b>GT vie socioéconomique, citoyenne et associative</b>	24 mai 2018	14
	26 juin 2018	13
	10 juillet 2018 (visite de terrain)	10
	2 octobre 2018 (visite de terrain)	4
	27 novembre 2018	14
<b>Rencontre entre la Commune, le GREOVA et la Maison du Tourisme Haute Ardenne en faveur du lot 0 travaillé au sein de ce GT</b> <b>Rencontre intercommunale avec la Maison du Tourisme Haute Ardenne, les autorités communales de Vielsalm et de Gouvy, l'ADL de Vielsalm et la FRW en faveur du lot 0 travaillé au sein de ce GT</b>	10 juillet 2018	3
	17 septembre 2018	9

#### b. Publicité

Les réunions ont été annoncées aux membres par courriel.

#### c. Objectifs et méthode

Suite aux premières pistes de projets proposées par les Groupes de Travail, une liste d'actions liées aux fiches du PCDR et à concrétiser complètement ou partiellement en lot 0 a été présentée au Collège communal et à la Commission Locale de Développement Rural qui en ont approuvé les principales idées.

Certains Groupes de Travail ont été regroupés afin d'éviter les redondances au niveau des actions travaillées puisque certaines actions se retrouvaient dans plusieurs thématiques. Les GT se sont donc réunis.

La deuxième série de GT consiste en la concrétisation des actions dans le cadre du lot 0. Ces actions peuvent être entièrement ou partiellement liées à une fiche-projet du PCDR. A chaque GT, une fiche-projet est analysée de manière approfondie puis travaillée, chaque membre se voit confier une série de missions à entreprendre en fonction de ses points d'intérêt.

Notons qu'un Comité des associations s'est créé au sein du GT vie socioéconomique, citoyenne et associative et a finalement été pris en charge par les citoyens qui le gèrent désormais de manière autonome. Les agents de développement se sont rendus aux premières réunions afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce comité. Ils ont ensuite demandé aux organisateurs de leur envoyer les procès-verbaux des réunions afin de se tenir informés des actions mises en place par ce comité. Elles consistent principalement en une coordination des associations de village en collaboration avec la commune afin d'opter pour une synchronisation de l'agenda communal des manifestations. Le comité souhaite par ailleurs recréer des jeux inter-villages.

Le GT Tarpan s'est quant à lui créé suite à une initiative communale et citoyenne visant à améliorer le réseau de promenades TARPAN et inventorier les lieux nécessitant une intervention communale à court, moyen et long terme.

Le GT accessibilité, mobilité et sécurité routière travaille en complémentarité avec la CCATM. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser un travail redondant avec celui effectué en CCATM. C'est pour cela que le GT est convoqué lorsqu'il y a des évolutions dans les actions travaillées au sein de la CCATM et lorsqu'une collaboration plus étroite avec les membres du GT est requise.

✓ 22 juin, 21 septembre, 24 octobre et 23 novembre 2017

**GT Tarpan** : toutes les promenades du réseau TARPAN ont été parcourues par les membres du GT afin d'identifier les lieux qui nécessitaient une intervention communale (entretien, balisage, etc.). Ensuite, un inventaire des actions à réaliser sur le réseau TARPAN a été envoyé à la commune afin qu'elle puisse envoyer des ouvriers communaux là où leur intervention était requise. Une brochure sur le petit patrimoine de la promenade de Bra ainsi qu'un nouveau panneau cartographique et informatif ont été réalisés par les citoyens.

✓ 8 mars 2018

**GT accessibilité, mobilité et sécurité routière** : la réunion a consisté en une présentation de la réflexion et des actions menées par la CCATM en faveur de la sécurité routière. Les membres du GT ont finalement pu faire part des derniers points dangereux identifiés sur le territoire afin de compléter le travail réalisé par la CCATM.

✓ 13 mars, 28 mai et 6 novembre 2018

**GT environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel :** toutes les actions à concrétiser dans le cadre du lot 0 ont été présentées aux membres du GT lors de la réunion du 13 mars 2018. Ensuite, une fiche est travaillée par réunion. Le 28 mai 2018, la fiche-projet travaillée par les membres du GT concernait la *Valorisation et la préservation de l'environnement, des villages et de leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents (signalétique, compléments d'information, charte touristique)*. Les membres se sont vus attribués de toute une série de missions à réaliser afin de concrétiser certaines actions intégrées dans cette fiche-projet du lot 0. Le 6 novembre, la réunion a consisté en une présentation d'un récent projet imaginé par les citoyens au sein du GT vie socio-économique, citoyenne et associative, mais pouvant être concrétisée en lot 0 au sein de cette dernière fiche-projet en faveur de l'environnement: il s'agit du *Réaménagement du parc du Vicinal de manière plus conviviale tout en restaurant son écosystème afin d'éradiquer le problème des mouches en y attirant des oiseaux* (projet initié au sein du GT vie socioéconomique, citoyenne et associative). S'ensuivit la récolte par les agents du GREOVA des premières recherches et travaux citoyens relatifs à la *Valorisation et la préservation de l'environnement, des villages et de leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents (signalétique, compléments d'information, charte touristique)*, une mise au point sur le plan d'amélioration du balisage des promenades TARPAN ainsi qu'un récapitulatif des actions envisagées et concrétisées en 2018.

✓ 24 mai 2018, 26 juin, (10 juillet, 2 octobre) et 27 novembre 2018

**GT vie socioéconomique, citoyenne et associative :** la première réunion du 24 mai a consisté en une présentation des fiches-projets en lien avec les thématiques abordées par le GT et les multiples actions à entreprendre. Des idées complémentaires ont pu être apportées. La réunion du 26 juin a consisté en la répartition des missions à réaliser dans le cadre de la fiche consistant à *créer un lieu d'accueil pour un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives*. Le 10 juillet 2018 le parc du Vicinal avait fait l'objet d'une première visite de terrain par ce groupe de travail en faveur d'une nouvelle idée visant à renforcer la convivialité au sein de ce parc situé au centre de la commune, et ce tout en restaurant son écosystème afin d'éradiquer le problème des mouches en y attirant des oiseaux. Ce critère environnemental devra donc aussi être partagé à l'autre GT intitulé environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel. Le 2 octobre 2018, une seconde visite de terrain relative à ce projet avait aussi eu lieu en compagnie d'un conseiller de l'ASBL NATAGRIWAL. Enfin, la réunion du 27 novembre a consisté en un état des lieux relatif à toutes les actions envisagées dans le cadre de la fiche-projet (initialement en lot 0) intitulée *Création d'un lieu d'accueil pour un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives*. Le GREOVA avait à cet effet consulté des producteurs locaux au préalable par questionnaire et un groupe de

citoyens a créé un sous-groupe de travail indépendant intitulé « *Carrefour des associations* ». En faveur des circuits-courts, outre plusieurs projets en cours exclusivement communaux, deux premières réunions ont aussi eu lieu les 10 juillet et 17 septembre 2018 entre la Commune de Lierneux, la Maison du Tourisme Haute Ardenne ainsi que les autorités politiques des Communes de Gouvy et de Vielsalm (toutes deux sous PCDR), et ce en compagnie de leurs agents de développement de la FRW. Trois projets sont en effet susceptibles de prendre une tournure intercommunale et « Haute Ardenne » : *la création d'une signalétique routière standardisée des exploitations/commerces du terroir en Val de Lienne*, *la création d'un petit sigle qualitatif local « Haute Ardenne »* et *l'incitation des producteurs locaux à participer aux Journées annuelles « Fermes ouvertes »*. Enfin, l'intérêt grandissant des citoyens pour le renfort du circuit-court a récemment mené la CLDR et la Commune à envisager une fiche-projet plus conséquente relative à ce type de distribution dans le cadre du lot 1. A aussi fait l'objet de cette réunion une présentation plus travaillée du projet imaginé en lot 0 par les citoyens : *le Réaménagement du parc du Vicinal de manière plus conviviale (tout en restaurant son écosystème afin d'éradiquer le problème des mouches en y attirant des oiseaux)*. S'ensuit enfin un récapitulatif des actions envisagées et concrétisées en 2018.

✓ 10 juillet et 17 septembre 2018

**Rencontre entre la Commune, le GREOVA et la Maison du Tourisme Haute Ardenne** : en faveur du lot 0 travaillé au sein du GT précité (voir annexes).

**& Rencontre intercommunale avec la Maison du Tourisme Haute Ardenne, les autorités communales de Vielsalm et de Gouvy, l'ADL de Vielsalm et la FRW** : en faveur du lot 0 travaillé au sein du GT précité (voir annexes).

### 5.5.3. Troisième série de GT

#### a. Calendrier des réunions

Thématique	Date	Participants
<b>GT Sart-Verleumont-Colanhan</b>	11 juin 2019	8
	10 juillet 2019	10
	12 août 2019	Non communiqué
<b>GT Bra-Villettes</b>	19 juin 2019	13
	08 octobre 2019	13

### b. Publicité

Les réunions ont été annoncées aux membres par courriel ainsi que lors de la CLDR du 28 mai 2019.

### c. Objectifs et méthode

En mai 2019, suite à la redéfinition de la mission de rédaction des fiches-projets du bureau d'études JNC (ramenée seulement à la rédaction de quelques fiches-projets), la Commune, qui se chargera dès lors de rédiger plusieurs fiches-projets de son PCDR, a souhaité que l'organisme accompagnateur GREOVA sonde désormais la population plus en détails quant aux fiches des lots 1, 2 et 3, et 0. Suite aux pistes déjà proposées par les précédents Groupes de Travail et validées par la CLDR, et en fonction des affinités de chacun avec tel ou tel projet, il a semblé opportun de rassembler les citoyens issus d'une même zone au sein de mêmes groupes de travail. Parmi les citoyens concernés par les GT et la CLDR depuis le début de l'ODR, beaucoup résident ou se sentent en effet très concernés par les zones distinctes de Sart-Villettes-Colanhan (4 fiches-projets concernées) et de Bra-Villettes (4 fiches-projets concernées).

#### ✓ 11 juin, 10 juillet, 12 août 2019 : **GT Sart-Verleumont (et Colanhan)**

La réunion du 11 juin a permis de préciser davantage les fiches-projets jusqu'ici imaginées et liées à ces localités : tout d'abord les 2 fiches-projets imaginées en lot 1 et ayant émané de deux comités citoyens : *VERLEUMONT, Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur*, ainsi que *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu patrimonial et d'accueil pour randonneurs*. L'asbl de Verleumont réfléchissant au premier projet précité depuis maintenant plusieurs années, les membres du GT ont eu à cœur de ne pas nuire à son projet en offrant exactement le même service d'hébergement sur le site trop proche de La Preux (Sart : second projet précité), qui pourrait faire office de double emploi. Le projet de La Preux vise en outre d'autres objectifs que celui de l'hébergement de randonneurs : le retour de la « Fête du coticule » sur son site carrier originel, la création d'un lieu événementiel, de promotion locale et de citoyenneté, mais aussi touristique et pédagogique (espace muséal géologique éventuellement transcommunal et itinéraires pédagogiques entre Sart et Verleumont). Ces deux projets « en miroir » *SART-LA PREUX/VERLEUMONT* seraient liaisonnés par une liaison cyclopedestre entre les villages proches de Verleumont et de Sart (La Preux). Ce dernier point fait partiellement l'objet d'une fiche du lot 2 : *ENTITE / TRANSCOMMUNALITE : Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons)*. Notons enfin que le village de Sart sera une étape de la liaison cyclopedestre promise aux Communes limitrophes de Vielsalm et de Lierneux suite à la retenue de leurs candidatures dans le cadre de l'appel à projets « *Mobilité active 2019* ». La réunion du 10 juillet a permis de poursuivre les réflexions quant aux 3 fiches-projets précitées et s'est aussi ouvert à une quatrième : en effet, suite à la

délocalisation d'une fiche-projet par le GT Bra-Villettes, les réflexions autour de la nouvelle fiche *COLANHAN, Créer une table d'orientation et une zone extérieure conviviale* intégreront désormais ce groupe de travail.

La réunion du 10 juillet a permis de préciser certaines attentes et d'éclairer certaines questions posées lors de la séance précédente quant à deux fiches-projets du lot 1 devant prochainement être travaillées et rédigées par le bureau d'études JNC (*VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur, et SART : Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu patrimonial et d'accueil pour randonneurs*). Un lien a aussi été fait avec une fiche du lot 2 intitulée *ENTITE / TRANSCOMMUNALITE : Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons)*, impliquant la nécessité d'intégrer une liaison cyclo-pédestre dans la rédaction des fiches-projets concernant respectivement les villages de Sart et de Verleumont (1.1 et 1.2 précitées).

Une réunion officieuse, tenue le 12 août sans les agents accompagnateurs du GREOVA par quelques membres du GT « Sart-Verleumont » avec les membres des comités de village sartoïis (la *Compagnie de la pierre à rasoir* et le *Comité du Coticule*), afin de sonder leurs attentes et ainsi encore agrémenteer le contenu de la fiche-projet relative au site carriéer de La Preux (fiche-projet 1.2), et ce avant que le bureau d'études JNC ne commence à travailler officiellement à la finalisation de cette fiche. Les agents du GREOVA n'ont pas reçu de compte-rendu de cette réunion mais il leur a été rapporté par la Commune que les membres des comités sartoïis ont bien cerné que la réalisation de l'intégralité de la fiche-projet 1.2 (phasée) devrait impérativement impliquer une forte mobilisation bénévoles de leur part, d'où la possibilité de viser « plus petit » en cas de non renouvellement de leurs forces vives (réalisation de une ou deux phases seulement sur les 3 par exemple) pour être certain de parvenir à en assurer la bonne gestion.

✓ 19 juin, 8 octobre 2019 : **GT Bra-Villettes**

La réunion du 19 juin a permis de préciser les fiches-projets jusqu'ici imaginées et liées à ces localités : tout d'abord la fiche-projet du lot 1 : *BRA-LIERNEUX : Faire reconnaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural*. Si la fiche-projet porte ici sur la création d'un atelier rural, l'idéal serait que ce dernier puisse s'intégrer dans un vrai zoning économique (soit, à côté d'entreprises qui n'appartiendraient pas à la Commune mais à des entrepreneurs privés). Les réflexions autour de cette fiche ont essentiellement concerné les futures négociations avec la SPI, qui devra pour la réalisation d'un tel projet accepter de réaffecter au plan de secteur l'actuelle zone concernée agricole et forestière en zone économique. La seconde fiche-projet du lot 2 relative à la création d'une tour observatoire et d'une zone conviviale à Villettes ou à La Sevraille a finalement été délocalisée à Colanhan et s'est en outre vue réduite à la création d'une simple table d'orientation entourée d'une zone conviviale. Cette fiche-projet modifiée sera donc par la suite traitée par le GT Sart-Verleumont (+Colanhan). Les réflexions se sont poursuivies

avec des pistes de parcelles à acquérir dans le cadre de la fiche-projet du lot 2 : *VILLETES, Acquérir un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne*. Enfin, ce 1<sup>er</sup> GT localisé a suggéré d'insérer une nouvelle fiche-projet dans le lot 2 du PCDR en faveur d'un village excentré et incommodé par le CMH : *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des Chapelles)*. À cette dernière est suggérée le rajout d'une fiche en lot 0 à nouveau en faveur de *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère*.

La réunion du 8 octobre a permis d'apporter des derniers détails relatifs aux fiches-projets concernées par cette localité de l'entité afin d'en finaliser le contenu. Il s'agit des fiches-projets suivantes : LOT 1 *BRA-LIERNEUX, Faire reconnaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural* (l'agent accompagnateur a rappelé les caractéristiques d'un atelier rural), LOT 2 *VILLETES, Acquérir un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne*, LOT 2 : *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des Chapelles)*, LOT 2 *TROU DE BRA, Restaurer l'ancien fournil dégradé en petite zone conviviale*, LOT 0 *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère*.

## **6. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)**

### **6.1. *Constitution de la CLDR***

Une première CLDR a été instaurée par la FRW et approuvée par le Conseil communal en date du 16 décembre 2014. Suite à la reprise de la mission d'accompagnement par le GREOVA en 2014, un appel à candidatures a été réalisé afin de reconstituer la CLDR.

#### *a. Appel à candidatures et constitution de la Commission*

Un appel à candidatures a été lancé par le GREOVA lors des réunions d'information et de consultation de la population qui se sont déroulées à la fin de l'année 2016. Cet appel à candidatures avait pour objectif de compléter la CLDR déjà mise en place par la FRW.

#### *b. Réunion préparatoire*

Une réunion entre les agents de développement du GREOVA et les autorités communales a eu lieu le 5 avril 2017 afin d'aborder la composition de la CLDR et la nécessité d'aboutir à une belle représentativité de la population dans le choix des membres.

La composition de la CLDR a finalement été approuvée par le Conseil communal en date du 30 mai 2017.

c. Composition de la CLDR

Du 30 mai 2017 à 03 décembre 2018, durant la fin de la législature communale 2012-2018, conduite par le Bourgmestre Fabrice LÉONARD, la CLDR s'est composée comme telle :

<b>Représentation</b>		<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Politique</b>			
	1	MINET Didier (président)	
	2	LEONARD Fabrice	MATHIEU Guy
	3	LEROUX Gaston	MATHIEU Philippe
	4	PEFFER Vincent	TOURBACH Daniel
<b>Géographique</b>			
Lierneux	5	ZINNEN Thomas	SALME François
Bra	6	LEROUX Vincent	LAPORTE Ghislain
Arbrefontaine	1	FRESON Nathalie	NEURAY Didier
Sart	8	BOTTY Bernard	SERVAIS Josette
Les Villettes	9	DAUBY Emilie	MATHIE Patricia
Jevigné	10	NINANE Diane	LEJEUNE Séverine
Verleumont	11	HENRY Jacques	RUYSSSEN Pierre-Dominique
Trou de Bra	12	DEBACKER Edgard	LHOEST Pierre
Lavaux/Lafalize	13	NEUFORGE Antoine	TOURBACH Amandine
<b>Associatif et autres</b>			
	14	CHEVOLET Pol	MATHIEU Raymond, Football Sart
	15		CYPERS Jean-Marie, retraité
	16	LALLEMAND Huguette, Fabrique Liene	DANIEL Alain, POLLEC
	17	GERMAIN Patrick, artiste et retraité	JAMOYE Jacques, Syndicat d'Initiatives
	18	DELWAIDE Jean-Pierre, retraité	DUBOIS Georges, retraité
	19	MERTENS Lionel, associations	HOURLAY Gabrielle, retraitée
	20	KAISER Xavier, associations	NAVEAU Henry, exploitation forestière
	21	BET Nadia, CCATM	BRIOL Paul, CCATM

À l'aube de la nouvelle législature communale 2018-2024, la CLDR s'est vue réactualisée comme telle :

<b>Représentation</b>		<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Politique</b>			
	1	André SAMRAY (Président)	
	2	LAMBOTTE Marie-Jeanne	MATHIEU Philippe
	3	TRIFFAUX Luc	BASTIN Emile
	4	MATHIEU Guy	PEFFER Vincent
<b>Géographique</b>			
Lierneux	5	SALME Francis	GENDEBIEN Jean-François
Bra	6	LEROUX Vincent	LAPORTE Ghislain
Arbrefontaine	1	FRESON Nathalie	NEURAY Didier

Sart	8	BOTTY Bernard	SERVAIS Josette
Les Villettes	9	DAUBY Emilie	LEROUX Gaston
Jevigné	10	NINANE Diane	LEJEUNE Séverine
Verleumont	11	HENRY Jacques	RUYSSSEN Pierre-Dominique
Trou de Bra	12	DEBACKER Edgard	LHOEST Pierre
Lavaux/Lafalize	13	NEUFORGE Antoine	TOURBACH Amandine
<b>Associatif et autres</b>			
	14	MATHIEU Raymond, Football Sart	LUGENTZ Lionel
	15	MOSKWYN Pierre	BARBETTE Dominique
	16	DANIEL Alain, POLLEC	SPRIET Huguette
	17	GERMAIN Patrick, artiste et retraité	HUMBLET Etienne
	18	DELWAIDE Jean-Pierre, retraité	DUBOIS Georges, retraité
	19	MERTENS Lionel, associations	HOURLAY Gabrielle, retraitée
	20	KAISER Xavier, associations	NAVEAU Henry, exploitation forestière
	21	BRIOL Paul, CCATM	LECOMTE Isabelle

Notons que cette CLDR actualisée, désormais présidée par le nouveau Bourgmestre de la Commune André SAMRAY, n'a pas dû faire l'objet d'une validation ministérielle car moins de 50 % de ses membres ont été concernés par cette actualisation.

## 6.2. Déroulement des réunions de la CLDR

### a. Calendrier

*NB : ne seront détaillées ci-dessous que les réunions de la CLDR ayant bénéficié d'un accompagnement par les agents de développement du GREOVA.*

Dates	Type de réunions	Participants
26 novembre 2015	Réunion plénière	19
4 octobre 2016	Réunion plénière	18
27 février 2017	Réunion plénière (intégrant les nouveaux membres de la CLDR)	25
16 mai 2017	Réunion plénière	22
17 octobre 2017	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	27
8 février 2018	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	19
3 mai 2018	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	28
7 juin 2018	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	25

20 novembre 2018	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	15
20 mars 2019	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	28
28 mai 2019	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	25
10 juillet 2019	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	17
14 octobre 2019	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	17
1 <sup>er</sup> juillet 2020	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	22
23 juin 2021	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	16
14 juin 2022	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	12
25 octobre 2022	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	14
11 janvier 2023	GT avec membres de la CLDR représentatifs de Bra	10
.. mars 2023	Réunion plénière ouverte aux membres des GT	..

#### *b. Réunions préparatoires*

Outre les nombreuses prises de contact par mail et par téléphone, les agents de développement ont rencontré régulièrement les autorités communales et le bureau d'études afin, entre autres, de préparer les CLDR mais aussi de définir les premiers objectifs de développement, de cibler les actions en lot 0 et d'établir un programme de réalisation, *etc.*

Notons aussi que deux réunions se sont tenues respectivement les **17 septembre** et **10 juillet 2018** en faveur de projets (en lots 0) transcommunaux visant à renforcer la visibilité et l'activité des producteurs du Val de Liègne. La première a réuni les agents du GREOVA, la Commune de Liègne ainsi que la directrice de la Maison du Tourisme Haute Ardenne. Quant à la seconde, elle s'est vue réunir, outre ces premières personnes, les autorités communales de Gouvy et de Vielsalm, les agents de la FRW en charge de leurs respectifs PCDR, ainsi que l'ADL de Vielsalm.

Le **5 février 2019**, à l'aube de la nouvelle législature communale (2018-2024), le nouveau Bourgmestre de Liègne (M. André SAMRAY) a rencontré M. LILIEN et les agents de développement afin de s'assurer du bon suivi de l'élaboration du PCDR.

Enfin, le **11 février 2019**, une réunion s'est tenue entre le bureau d'études JNC (auteur du PCDR et de ses 8 premières fiches du lot 1), la Commune de Liègne et son organisme accompagnateur (le GREOVA), et ce afin de faire le point sur les premiers avancements et d'envisager au mieux la suite de l'élaboration du PCDR.

c. Déroulement et résultats des réunions de la CLDR

✓ *26 novembre 2015 – réunion plénière – relance ODR*

La réunion du 26 novembre 2015 a permis d'informer les membres de la relance de l'Opération de Développement Rural. Ils ont pu prendre connaissance des nouveaux agents de développement en charge de l'accompagnement de la commune dans la bonne mise en œuvre de son PCDR. Un tour de table a été effectué, les membres ont eu l'opportunité de se présenter et de détailler leurs motivations à participer à la CLDR. Enfin, des informations concernant le nouveau Décret du Développement Rural ont été apportées par les agents de développement et la suite du processus a été évoquée.

✓ *4 octobre 2016 – réunion plénière*

Au cours de la séance du 4 octobre 2016, le processus d'une opération de développement rural a été rappelé aux membres. Ensuite, l'étude socio-économique réalisée par le bureau d'étude JNC leur a été présentée.

✓ *27 février 2017 – réunion plénière intégrant les nouveaux membres de la CLDR*

En date du 27 février 2017, les membres se sont réunis afin de prendre connaissance du diagnostic partagé réalisé par le bureau d'étude JNC et l'ont approuvé.

✓ *16 mai 2017 - réunion plénière*

La réunion du 16 mai 2017 a permis de définir les défis et objectifs de développement à atteindre dans le cadre de l'Opération de Développement Rural. A la suite de cette réunion, les membres de la CLDR ont été invités à participer aux réunions des Groupes de Travail.

✓ *17 octobre 2017 - réunion plénière ouverte aux membres des GT*

La commission s'est réunie le 17 octobre 2017 afin de passer en revue et d'approuver la composition de la CLDR et son Règlement d'Ordre Intérieur. Les membres ont pris connaissance des actions et fiches-projets proposées par les Groupes de Travail. Ils ont enfin pu émettre leurs différentes remarques et suggestions quant aux projets présentés.

✓ *8 février 2018- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Les membres de la CLDR se sont rassemblés le 8 février 2018 afin de prioriser les différentes actions à mener par les Groupes de Travail dans le cadre du lot 0.

✓ *3 mai 2018- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

La CLDR s'est réunie le 3 mai 2018 afin de développer le contenu des différentes fiches-projets du PCDR.

✓ *7 juin 2018- réunion plénière ouverte aux membres des GT.*

Le 7 juin 2018, la CLDR a travaillé à la rédaction de la fiche-projet consistant à développer les réseaux de circuits-courts et les produits du terroir.

✓ *20 novembre 2018- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 20 novembre 2018, la CLDR a assisté à la présentation du projet initié en lot 0 au sein des GT citoyens, intitulé *Réaménagement du parc du Vicinal de manière plus conviviale tout en restaurant son écosystème afin d'éradiquer le problème des mouches en y attirant des oiseaux*. Un récapitulatif des actions envisagées et menées en 2018 lui a aussi été dressé, et à l'aube de la nouvelle législature communale 2018-2024, des perspectives ont aussi été envisagées pour 2019.

✓ *20 mars 2019- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 20 mars 2019, la CLDR actualisée suite à l'entrée dans la nouvelle législature communale 2018-2024 s'est réunie afin de réexaminer les fiches prioritaires à catégoriser à court (lot 1), moyen (lot 2) et long terme (lot 3) et connaissance de celles qui seront finalement rédigées par le bureau d'études bruxellois JNC (auteur de la partie 1 de ce PCDR), dont les missions ont été réduites après examen du nouveau Collège communal. Des repositionnements et redéfinitions plus stratégiques ont aussi été proposés aux membres, ainsi qu'une présentation publique d'un projet citoyen et touristique imaginé par les citoyens qui intégrera le lot 1 : *Réhabilitation et Développement du site de La Preux* dans le village de Sart. Enfin, le nouveau quart communal et les membres de la CLDR ont fait le point sur la situation des projets réalisés/ encore en attente de concrétisation du lot 0.

✓ *28 mai 2019- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 28 mai 2019, la CLDR a permis de faire le point sur certains projets du lot 0, dont un, imaginé par des citoyens et dont la version révisée a été présentée aux membres en ce jour, devient de plus en plus important en matière d'aménagement (*LIERNEUX, Réhabiliter le parc du Vicinal afin d'en restaurer son écosystème et d'y attirer les oiseaux*). La Commune a pu dès lors se donner période de réflexion quant à la réalisation de ce projet impliquant un important financement. Une option consistant à phaser le projet partiellement en lot 1 garantirait de pouvoir déjà saluer le travail des citoyens via une première phase – la moins onéreuse - de réalisation (plantations, etc.) avant une seconde phase plus onéreuse (création parkings, etc.), et ce avant la validation du PCDR par la Région wallonne. La troisième série

de GT a aussi été définie, elle sera cette fois dédiée aux localités spécifiques concernées par plusieurs fiches-projets à approfondir (*GT Sart (La Preux)/Verleumont* et *GT Bra-Villettes*).

✓ *10 juillet 2019- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 10 juillet 2019, une CLDR exceptionnelle s'est tenue en période estivale suite aux récentes nouvelles reçues ou émises depuis peu par la Commune qui ont bouleversé la distribution, voire ont remis en question la présence de certaines fiches-projets au sein du PCDR. En effet, en cette fin de législature régionale, plusieurs réponses à des appels à projets auxquels la Commune avait répondu sont tombées en sa faveur. Cette CLDR a donc consisté à sonder à nouveau la CLDR à ce sujet et à faire valider certains nouveaux choix stratégiques avant de confier officiellement la rédaction de certaines fiches-projets au bureau d'études bruxellois JNC. Pour désigner ces dernières qui pourront commencer à être travaillées dès cet été par ce dernier, il s'agissait donc d'être certain de la bonne définition et catégorisation par lot des fiches-projets concernées.

✓ *14 octobre 2019- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 14 octobre 2019, la CLDR s'est réunie afin que lui soit présentée les 4 fiches-projets en cours de finalisation du lot 1. Il a aussi été question de justifier la raison pour laquelle la fiche-projet relative à la création d'un atelier rural se retrouverait finalement en lot 2 et pas 1, faute de certitude quant à sa future possibilité de modification au plan de secteur en zone économique. Il était aussi normalement question de prioriser les fiches-projets au sein de chaque lot (1, 2 et 3), mais au regard de l'heure tardive à laquelle s'est déjà terminée cette réunion, la priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3 a été reportée à l'ordre du jour de la réunion suivante. L'agent du GREOVA a tout de même rappelé aux membres les distinctions entre chaque lot. Le point étant fait sur toutes les fiche-projets devant être travaillées par le bureau d'études JNC, ces dernières (4 du lot 1 et 1 du lot 2) vont enfin pouvoir être commandées.

✓ *Remarque : Fin de l'année 2019*

En raison de la crise sanitaire COVID-19 et du *statu quo* imposé par le bureau d'études JNC à la CLDR de Lierneux tant que la finalisation des 5 fiches-projets commandées par la Commune n'était pas effective, il n'y a pas eu lieu de tenir d'autres CLDR en 2020.

✓ *1<sup>er</sup> juillet 2020- réunion plénière ouverte aux membres des GT*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la CLDR s'est réunie pour prendre connaissances des avancées relatives aux 4 fiches-projets du lot 1 et 1 fiche-projet du lot 2 alors travaillées par le bureau d'études JNC (plans et estimatifs budgétaires). Les membres n'ont pas été satisfaits et ont demandé des améliorations. Faute d'avoir eu le temps d'y procéder lors de la réunion précédente, il

a aussi été question de relire et de prioriser les fiches-projets (achevées) au sein des lots 2 et 3.

✓ *Remarque : Début de l'année 2021*

Faute d'adhérence de nombreux membres au principe des visioconférences, la Commune les a informés par courriel des avancées relatives à la finalisation du PCDR. Le bureau d'études JNC ayant finalisé les 5 dernières fiches-projets du PCDR en mars 2021 (4 du lot 1 et 1 du lot 2), les membres ont été invités à les valider et/ou les commenter par courriel. Il s'agira aussi de consulter les membres quant à la validation du PCDR finalisé avant sa présentation au *Pôle d'Aménagement du Territoire*.

✓ *23 juin 2021*

Le 23 juin 2021, la CLDR a été physiquement conviée afin de valider le dossier PCDR finalisé pour sa prochaine présentation devant le pôle d'Aménagement du Territoire (PAT). Tous ont validé le document et espèrent que ce dernier pourra être défendu devant le PAT dans un avenir proche. Des explications leur ont aussi été fournies quant aux perspectives et actions à développer prochainement en lot 0.

✓ *14 juin 2022*

Le 14 juin 2022, la CLDR a été conviée afin de prendre connaissance du suivi relatif à l'étape finale d'élaboration du PCDR (sa présentation devant le PAT pour approbation officielle). Bien qu'elle ait été déjà informée des raisons relatives au report de cette étape (révision des plans de la fiche 1.2 + réécriture des fiches de lot 1 selon la nouveau modèle type de fiche-projet), la Commune a souhaité les informer de visu des prochaines étapes.

✓ *25 octobre 2022*

Le 25 octobre 2022, alors qu'une première demande de recevabilité du PCDR auprès de la Région wallonne en vue de sa prochaine présentation au PAT, adressée par la Commune en juin 2022, n'avait finalement pas été réceptionnée correctement par la Région wallonne (problème de transmission informatique), et qu'une seconde demande venait d'être refusée (en cause : des informations manquantes à compléter au sein des parties confiées à JNC, qui ne collabore pour rappel plus avec la Commune), une CLDR de dernière minute s'est tenue pour les raisons suivantes : la seule fiche du lot 1 financièrement activable dans l'année par la Commune, qui s'avère aussi être la favorite, soit la fiche *1.2 Sart La Preux (phase 1)*, a fait l'objet d'une demande de proposition de modification de la part d'un Sartois représentatif de la *Compagnie de la pierre à rasoir* (entendons le futur comité de gestion des lieux). Il s'est en effet avéré en dernière minute que le contenu de cette fiche-projet, pourtant élaborée en CLDR et soufflée par quelques membres du Comité sartoisy adhérent, différait finalement des attentes initiales de la *Compagnie de la Pierre à rasoir*

(attentes qui étaient d'ailleurs déjà transcrites dans la première fiche-projet du 1<sup>er</sup> PCDR de Lierneux). Or, il était important que le contenu final de cette actuelle fiche 1.2 soit embrassé par un maximum de Sartois, à savoir que si cette fiche 1.2 conservait finalement son projet de création de salle citoyenne, cette dernière devrait obligatoirement être gérée par un *Comité de gestion* composé de citoyens sartois bénévoles, et que l'efficacité de ce comité de gestion est une condition *sine qua non* pour le futur lancement de l'activation de cette première fiche auprès du Développement rural. Il a donc été décidé que les changements acceptés par les membres en ce jour soient actés dans la version du PCDR à présenter très prochainement au PAT. Le GREOVA se chargera de combler les manques de JNC dans le PCDR, tandis que l'intervenant sartois, Monsieur Jean-Marie LACASSE, qui dispose d'une longue expérience en tant qu'entrepreneur et architecte (ancien directeur du bureau d'études local LACASSE-MONFORT), se chargera de modifier officiellement les fiches-projets 1.2, mais également 2.4, comme il se doit, mais évidemment dans la bonne cohérence des objectifs du PCDR et dans le respect des *desideratae* citoyens pour les aménagements souhaités autour de la carrière de Sart (fiche-projet 1.2 dont, pour rappel, l'activation en premier lieu fait toujours l'unanimité en CLDR tant il est souhaité qu'elle soit mise en valeur) et au sommet de Colanhan (fiche 2.4 s'étant désormais précisée au lieu-dit Colanhan, et étant devenue intrinsèquement liée à la fiche 1.2, ce qui justifie pour tous son passage en lot 1 : en tant que nouvelle fiche-projet 1.5, dont les plans, mètres et points de développement additionnels requis pour toute fiche du lot 1 seront rédigés par M. LACASSE avec l'aide de Mme EVRARD).

✓ 11 janvier 2023 (GT organisé avec les membres de la CLDR représentatifs de Bra)

Suite à une demande de la part de nombreux membres de la localité de Bra, inscrits en CLDR mais dont la participation s'était faite plus rare, une réunion a eu lieu afin de les réinformer des raisons pour lesquelles la fiche 2.1 relative à la création d'un atelier rural à Bra n'a finalement pas pu trouver sa place en lot 1 : son doute quant à sa future localisation (faute d'un changement effectif d'affectation au plan de secteur et d'un compromis trouvé avec l'actuel propriétaire privé du terrain prisé) n'aurait pas permis à un auteur de projet de définir le plan de cet atelier selon un périmètre, une situation et un estimatif précis.

✓ ... mars 2023

Cette dernière CLDR a consisté en une ultime validation du PCDR actualisé (suite à la modification de la fiche 1.2 et à la rédaction de la nouvelle fiche 1.5 ; cf. CLDR précédente), à présenter dès que possible au PAT.

## 7. RESULTATS ET SYNTHESSES DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Ce chapitre synthétise les résultats de toute la phase de consultation de la population (1ères consultations par village et thématiques, Réunions de retour, de Groupes de Travail (GT), de CLDR, rencontres et questionnaires des associations, écoles et autres personnes ressources<sup>2</sup>). Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions sont présentés par thématique.

Certaines idées de projets, qui ont déjà donné lieu à des réalisations sont reprises dans le lot 0 réalisé. D'autres propositions n'étant pas encore réalisées sont reprises soit dans le programme d'actions (en lot 0), soit dans les fiches-projets (lots 1, 2 et 3). Enfin, certaines propositions formulées par la population, après réflexion en GT, n'ont pas été retenues et sont mentionnées dans les projets non retenus.

---

<sup>2</sup> La compilation des avis populaires ici présentés émane des témoignages écrits ou oraux des citoyens actifs dans les groupes de travail et la CLDR, mais aussi des personnes actives dans les organismes actifs sur le territoire communal suivants : ALE, CCATM, Centre Médical Hélicopté de Bra sur Liègne, Contrat Rivière Amblève, CPAS, écoles (enseignants, parents, élèves), bibliothèque communale, Ferme de Bergifa, ONE, Police, asbl Salle jeunesse, Les Falhotines, ATL, Amicale de 3x20 de Liègneux, Amicale des 3x20 de Sart, Amicale Loisirs et Voyages (3x20 d'Arbrefontaine), asbl Campagn'art, asbl Les Bons amis, asbl RUS Sartoise, asbl salle des sapinières, Badminton club, Chorale de Colanhan, Les Amis de Hautmont, Les Archers de la Liègne, Les Grign'notes, Liègneux Jeunes, Mygales Bra, Club de pétanque, Salle jeunesse Liègneux, Société royale des pêcheurs à la ligne, Taekwondo Gathy Yong Academy, Tennis de table d'Arbrefontaine, Volley Loisirs, Walk and running club Liègneux.

## 7.1. Cadre de vie

### 7.1.1 Environnement et cadre naturel

Les citoyens saluent la vallée de la Lienne comme **l'un des derniers ensembles encore préservés de l'Ardenne**, avec un patrimoine naturel remarquable indéniable, comme l'attestent la beauté estivale comme hivernale de ses paysages peu urbanisés, ses grands espaces, la propreté de ses forêts propices au gibier et sa pierre locale (schiste mauve). La colonisation des castors protégés dans l'eau et la présence d'espèces végétales invasives présentent cependant une menace au sein de cet environnement préservé.

Si les itinéraires du **grand réseau de promenades TARPAN** sont autant propices à la marche qu'à la découverte de la nature, les citoyens déplorent cependant sa sous-exploitation par les habitants, ainsi qu'une praticabilité difficile au travers des exploitations forestières. Notons qu'un groupe de travail exclusivement dédié à la réhabilitation des promenades TARPAN a occupé plusieurs citoyens lierneusiens pendant plus d'un an afin de fournir aux ouvriers communaux une liste des améliorations souhaitées le long de ces promenades. Quant aux sentiers de randonnées, ils manquent globalement d'entretien, comme en atteste par exemple le **sentier de Grande Randonnée (GR)** entre Reharmont et Arbrefontaine.

Citons enfin que si la commune offre de nombreux points d'intérêt au **tourisme vert**, certains visiteurs sont parfois **peu respectueux de l'environnement**. À cet effet, les citoyens ont créé en lot 0 une charte à destination des touristes (à déposer dans les gîtes, l'Office du Tourisme, etc.).

#### *Les habitants souhaitent que la Commune veille davantage :*

- *À l'entretien du patrimoine naturel, des chemins et sentiers forestiers et agricoles, ainsi que des haies ;*
- *À la mise à jour et à l'entretien annuel des itinéraires de promenades ;*
- *À ce que soit élaboré un relevé des endroits remarquables à intégrer dans le réseau de promenades afin d'enrichir le tourisme local.*

### 7.1.2 Patrimoine bâti – Aménagement du territoire – Zone d'habitat

Bien que leur cadre de vie se veut globalement calme et sécurisant, les citoyens déplorent ici et là des faits de vandalisme, de vols ou de conflits. Les nuisances sonores sont aussi dénoncées auprès des habitations : le bruit de l'autoroute E25 à proximité, celui généré par l'activité du Centre Médical Hélicoptère au centre du village de Bra – dont les fréquents survols causent en outre des débris et des rejets nocifs de kérosène, ou encore les fréquents tapages nocturnes au sein des gîtes touristiques de grande capacité. Notons cependant que beaucoup de Lierneusiens ne souhaitent pas voir disparaître le CMH, mais suggèrent que ce dernier soit implanté dans une zone moins habitée de la commune.

De manière générale, les touristes et les scouts ont mauvaise réputation en matière de respect du voisinage, de l'environnement comme de la législation communale. Des panneaux à l'entrée de chaque village seraient bienvenus (à Coreux par exemple) pour attirer l'attention sur la sécurité et le calme à garantir au sein des **noyaux d'habitations**. Au sein de ces derniers, les habitants déplorent en outre des manquements relatifs à l'entretien des haies et des sources (aux entrées des villages), ainsi qu'un manque de bacs de fleurs aux extrémités des villages. Les propriétaires de chiens peu soucieux des défections dans les parcs et cimetières communaux sont aussi dénoncés. Sont aussi soulignés les fréquents dégâts causés par les charrois agricoles et forestiers ainsi qu'une insuffisance de poubelles.

Si les **habitations anciennes, typiquement régionales** et souvent en pierre schisteuse font le charme des villages, les citoyens regrettent les constats suivants : le **cadastre des zones constructibles** datant de plusieurs décennies n'a présenté aucune vision à long terme ; l'**environnement immédiat et mal entretenu de certaines fermes** laissant apparaître des dépôts de plastique, du remblais et des métaux, voire parfois des dépôts sauvages de déchets agricoles (dans les prairies des alentours) ; le **peu d'accord entre les architectures modernes aux matériaux non locaux et les anciennes bâtisses** voisines, et enfin trop de **constructions laissées à l'abandon**. Notons également que dans sa section « Patrimoine », la **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité** (CCATM) a établi un classement et un inventaire de clichés des maisons remarquables de tous les villages de la commune. L'objectif de ce travail consistera *in fine* à élaborer une **charte pour les nouvelles constructions et rénovations** se devant de respecter davantage la cohérence architecturale de chaque village.

Si le **patrimoine bâti** est qualifié de **remarquable** par les citoyens, par ses ponts de schiste, ses fontaines, etc., ces derniers ne sont pas toujours bien entretenus (le pont de Baleur est cassé par exemple) et trop méconnus car peu mis en valeur auprès de la population locale et touristique. À cet effet un groupe de travail existe afin de créer des panneaux informatifs à placer auprès de ces points d'intérêt patrimoniaux trop discrets.

Si la présence du parc communal à proximité du Vicinal de Lierneux ravit la population, d'autres **espaces publics (cimetières, parcs et zones enherbées, tarpan...)** nécessitent énormément d'entretien par les ouvriers communaux, dès lors souvent amenés à opérer des choix. Enfin, les citoyens regrettent qu'il n'existe **pas une grande plaine de jeux** sur la commune.

#### ***Les habitants souhaitent que la Commune garantisse :***

- *La préservation de l'environnement général face à diverses nuisances : par la mise en place d'une police environnementale, par des écrans physiques ou végétaux pour éviter la propagation des bruits et des polluants, par la multiplication des poubelles pour petits déchets (à proximité de la chapelle de Reharment par exemple) et par une révision des zones d'écoulement dans certains lieux ;*
- *Un cadre de vie verdoyant pour les habitants : par des espaces aménagés dans un environnement végétal naturel, avec mares, étangs, prés fleuris, rivières, bois et présence d'animaux, non seulement dans les forêts et prairies des alentours mais aussi au cœur de leur village, comme au Pré du renard à Lierneux par exemple ;*
- *Un cadre de vie bien entretenu : par l'entretien des routes, chemins et sentiers, et par des aménagements de convivialité faciles à entretenir ;*

- *La **quiétude conviviale des noyaux d'habitation** : par des pancartes d'accueil et de sensibilisation aux entrées et sorties des villages, par des plaines de jeux, par l'affectation de gîtes touristiques de plus petite taille, et par une délocalisation du CMH dans une zone moins habitée ;*
- *L'**esthétique des noyaux d'habitation** : par des fleurs aux entrées et sorties de villages<sup>3</sup>, par une politique communale en faveur de l'uniformisation du nouvel habitat autour de la pierre locale, par des mesures de rénovation, abatage ou taxation des habitations laissées à l'abandon ;*
- *La **mise en valeur du patrimoine bâti** : par la restauration et réalimentation et réalimentant ses fontaines et bacs à eau, par la restauration des églises, chapelles (fenêtres, clocher et porte de celle de Reharmon par exemple), croix, ponts de schiste, etc. avec des matériaux typiques de la région, et par une valorisation du patrimoine et de l'histoire des villages via des panneaux informatifs.*

### 7.1.3 Gestion des déchets

Le parc à conteneurs de Manhay-Lierneux engage les citoyens au tri. Mais la gestion des déchets pourrait encore se voir encouragée selon certains citoyens. Il en va de même pour le nombre de poubelles, qui pourrait se multiplier au sein de chaque village. Un projet communal consiste aussi à ramasser les déchets non pas une, mais deux fois par semaine.

***Les habitants souhaitent donc que la Commune renforce encore sa gestion des infrastructures et des déchets***

### 7.1.4 Utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables

Les installations de systèmes en faveur des énergies renouvelables sont encore trop onéreuses, et les primes encore trop rares. Les citoyens regrettent le désintérêt des fournisseurs quant à l'URE dans leur commune rurale.

***Les habitants souhaitent que la Commune s'ouvre aux URE, et ce via la création d'une centrale hydraulique, le développement de techniques de biométhanisation, l'implantation d'éoliennes ainsi que la mise en place d'un éclairage public à leds (réflexion POLLEC à ce sujet)***

<sup>3</sup> Projet en cours selon le Bourgmestre Fabrice LEONARD en 2016.

## 7.1.5 Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<b><i>Environnement et cadre naturel</i></b>	
-Vallée de la Liègne et commune constituant un des derniers ensembles préservés en Ardenne -Patrimoine naturel remarquable : beauté des paysages (7) peu urbanisés (2) <sup>4</sup> , grands espaces, présence de gibier, propreté des forêts, nature préservée et pierre locale	-Colonisation des castors dans l'eau -Présence d'espèces invasives
-Réseau de promenades avec itinéraires propices à la marche et à la découverte de la nature (3) -Sentiers globalement praticables ...	-Réseau de promenades trop peu exploité par les habitants. Manque d'entretien des chemins de randonnées et plus particulièrement du GR entre Reharfont et Arbrefontaine (3) -...sauf en cas d'exploitations forestières
-Nombreux points d'intérêt touristique vert	-Touristes et scouts parfois peu respectueux de l'environnement
-Augmentation du nombre d'associations en faveur du patrimoine naturel	
-Travail de nettoyage réalisé dans le hameau de Grand- Heid (Sart)	
<b><i>Patrimoine bâti – Aménagement du territoire – Zone d'habitat</i></b>	
-Cadre de vie sécurisant, globalement calme (4)  -Cadre de vie de qualité	-Vandalisme, vols ou conflits parfois constatés -Tapage nocturne au sein des gîtes touristiques de grande capacité, manque de respect des scouts et touristes envers le voisinage, l'environnement et la législation communale (3) -Implantation du Centre Médical Hélicoptère à Bra (CMH) : débris causés par les survols rejets nocifs de kérosène (3) -Nuisance sonore de l'autoroute -Manque de panneaux à l'entrée des villages (ex : Coreux)
-Lierneux est une commune bien moins chère que celles de la Province du Luxembourg en matière d'acquisition de terrains	-Manque d'entretien des haies, des sources aux entrées de village, manque général de bacs de fleurs (3) -Manque de respect des propriétaires de chiens : défection dans les parcs, les cimetières, errance -Cadastre des zones constructibles réalisé il y a plusieurs décennies et sans vision à long terme -Dégâts de charrois agricoles et forestiers -Insuffisance de poubelles -L'eau des forêts coule chez les riverains à Reharfont (village)
-Habitations anciennes et typiquement régionales (2)	-Environnement immédiat de certaines fermes non entretenu : dépôts de plastiques, remblais, métaux -Dépôt sauvage de certains déchets agricoles dans les prairies (2) -Une nouvelle architecture qui ne s'accorde pas avec le patrimoine (construction moderne à côté d'une ancienne bâtisse et matériaux pas toujours de la région) (2) -Constructions parfois laissées à l'abandon et absence de mesures à cet effet (à Sart par exemple)
-Patrimoine bâti remarquable (ponts de schiste, présence de fontaines, ...)	-Patrimoine pas toujours entretenu (ex : Pont de Baleur cassé) -Méconnaissance ou désintérêt par rapport au patrimoine
-Présence d'un parc communal (à proximité du Vicinal)	-Espaces publics nécessitant beaucoup d'entretien (tonte...) -Absence de réelle place de jeux
<b><i>Gestion des déchets</i></b>	
-Présence d'un parc à conteneurs de Manhay-Lierneux	
<b><i>URE et énergies renouvelables</i></b>	
.	-Coût onéreux de l'énergie en zone rurale et manque d'intérêt de la part des fournisseurs

<sup>4</sup> Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de villages dans lesquels les commentaires ont été formulés. Lorsqu'il est inscrit 7, cela signifie que les commentaires ont été émis dans tous les villages où nous nous sommes rendus.

## BESOINS

### *Environnement et cadre naturel*

- Entretien le patrimoine communal naturel, les chemins et sentiers forestiers et agricoles, et les haies (7)
- Mettre à jour les itinéraires de promenades, élaborer un relevé des endroits remarquables et intégrer les différents points d'intérêt dans le réseau de promenades afin d'enrichir le tourisme local (3)
- Développer la biodiversité, les parcs et cimetières phyto 0 et influencer la mentalité citoyenne à cet effet

### *Patrimoine bâti – Aménagement du territoire – Zone d'habitat*

- Entretien voire rénover le patrimoine communal bâti, le petit patrimoine (fontaines etc...) et les routes
- Réaliser des aménagements de convivialité (avec entretien aisé), notamment à proximité des chemins et sentiers et au cœur des villages (3) : barbecue avec partie couverte, tables, chaises, bancs, plaines de jeux, bancs et poubelles
- Garantir aux enfants un cadre de vie verdoyant et entretenu : espaces aménagés où ils peuvent profiter d'un environnement végétal naturel, avec étangs, prés fleuris, rivières, bois, et présence d'animaux non seulement dans les forêts et prairies des alentours mais aussi au cœur de leur village (emplacement du *Pré du Renard* cité à multiples reprises par les enfants)
- Placer des pancartes « joyeuses fêtes » aux entrées de villages<sup>5</sup> (4)
- Mettre des fleurs aux entrées des villages<sup>5</sup> (4)
- Organiser une police environnementale
- Mettre en place des écrans physiques/ végétaux pour éviter la propagation du bruit et des polluants (Bra)
- Mettre des poubelles permettant de jeter les petits déchets
- Mettre une poubelle à proximité de la chapelle (Reharmont)
- Revoir les zones d'écoulement et voir ce qu'on peut y aménager (car l'eau des forêts coule chez les riverains) (Reharmont)
- Privilégier les gîtes de plus petite taille
- Délocaliser le CMH dans un zoning (Bra)
- Réalimenter et mettre en valeur les fontaines (2)
- Restauration des bacs d'eau et des chapelles (ex : celle de Reharmont : fenêtres, clocher, porte d'entrée)
- Mettre en valeur le patrimoine et le côté historique des villages, notamment au travers de panneaux informatifs (2)
- Rénover/ restaurer le patrimoine (églises, chapelles, croix, ponts de schiste...) avec matériaux typiques de la région (4)
- Favoriser une politique communale qui permet d'uniformiser le nouvel habitat autour de la pierre locale (3)
- Rénover/ abattre / taxer les habitations à l'abandon (2) si une distinction n'est pas clairement faite entre maisons fermées, abandonnées ou en ruine
- Faire bénéficier les futurs citoyens de suffisamment de terrains à bâtir à prix raisonnable en accroissant le nombre de terrains communaux pour permettre aux jeunes de bâtir à prix réduit ou pour créer des logements tremplin
- Développer des aides d'acquisition pour les jeunes sur les terrains de Lierneux et d'Arbrefontaine parallèlement à l'évolution du nouveau Code de Développement Territorial (CODT)
- Développer sur le territoire le concept des logements kangourous (logements groupés intergénérationnels dans une grande bâtisse)
- Soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs travaux de raccordement à l'eau et l'électricité, parfois très lourds financièrement

### *Gestion des déchets*

- Renforcer le soutien de la commune pour la gestion des infrastructures et des déchets

### *URE et énergies renouvelables*

- Centrale hydraulique
- Techniques de biométhanisation
- Éolienne
- Éclairage public avec leds (éventuellement via POLLEC 2 : en cours de réflexion)

<sup>5</sup> Projet en cours selon le Bourgmestre Fabrice LEONARD en 2016.

## 7.2. Vie sociale et associative, convivialité

### 7.2.1 Services à la collectivité – Cohésion sociale

Les citoyens saluent l'équipe communale dynamique à l'initiative de nombreux projets tels que le potager communautaire du CPAS au Pré du Renard, les activités de l'Accueil Temps Libre (adhésion au décret ATL en août 2013), ainsi que les activités créatrices de liens organisées par la Bibliothèque communale.

Bien qu'ils reconnaissent une **bonne cohésion sociale de manière générale**, comme en témoigne par exemple l'existence d'un Service d'Echange Local (créé via l'ODR de 2008), certains manquements sont pointés du doigt : certaines générations se voient délaissées ; il existe **trop peu d'activités intergénérationnelles, peu d'associations culturelles** (cinéma, théâtre) cherchent à divertir les habitants, **surtout les seniors**. Les jeunes sont aussi peu gâtés : ils ne bénéficient d'**aucune maison de jeune encadrée par un animateur** : le récent local de Villettes jusqu'ici alloué au rassemblement des jeunes du village a été vendu par la Commune et le local des jeunes de la maison de l'instituteur de Jevigné s'est vu fermé suite à des dégradations occasionnées par les adolescents sans surveillance. Si le sous-sol de l'ancienne Dexia à Lierneux a été mis à disposition des jeunes habitants, il manque encore un bon encadrement à ces derniers, parfois en décrochage scolaire et dont les parents, parfois occupés professionnellement loin de la commune, ont peu de temps à leur offrir. Toujours en matière de jeunesse, une **diminution progressive du nombre d'écoles** sur la commune est constatée, ce qui a tendance à diminuer aussi le nombre de rencontres entre les habitants et leurs enfants. Il existe également **trop peu de rencontres interscolaires**, communales comme intercommunales.

Enfin, la commune est socialement mal connotée. En cause : la présence au centre de Lierneux des **résidents du Centre hospitalier psychiatrique**. Quant au **village de Villettes**, ses habitants déplorent un manque total de services et d'animation : pas d'école, aucun commerce ni lieu de rencontres pour les jeunes.

#### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Organise des **Conseils communaux dans les différents villages** avec un ordre du jour adapté aux spécificités du village concerné ;*
- *Organise des **activités à destination de l'ensemble des habitants** (jeunes, enfants, seniors), et ce via une promotion et ou soutien d'actions groupées (ex. : usage de Facebook) ;*
- *Favorise les **rencontres intergénérationnelles** ;*
- *Tienne réellement compte des **consultations des enfants**, en en organisant régulièrement et surtout pour tous (même ceux qui n'y sont que scolarisés) ;*
- *Soutienne les **jeunes couples/ parents noyés** via l'organisation d'**ateliers de cuisine** leur apprenant à préparer des repas rapidement et la mise en place d'un **système de covoiturage des associations** afin d'éviter que chaque parent doive amener son enfant aux activités extra-scolaires ;*
- *Soutienne la création d'un **Groupe d'Action Locale (GAL)** ;*
- *Octroie davantage de **petits subsides en faveur des actions citoyennes** ;*

- *Efface la ghettoïsation d'une population plus défavorisée constatée dans des quartiers à part.*

**Et qu'apparaissent sur la Commune :**

- *Un Groupe d'Achat Commun (GAC) ;*
- *Un échange intergénérationnel via une aide bénévole individuelle « professeurs retraités/élèves en difficulté » ;*
- *Des habitations communautaires.*

### 7.2.2 Infrastructures et espaces publics - Vie de quartier

De **bonnes infrastructures** existent sur le territoire de Lierneux : les écoles en bon nombre, les salles de village **dans presque chaque village** et les buvettes permettent aux citoyens de se rassembler, tout comme les activités fédératrices du hall sportif et de la bibliothèque. Si la messe de Lierneux fédère encore quelques habitants, tout comme la zone de barbecue extérieur, les habitants soulignent **plusieurs faiblesses au sein des espaces et/ou infrastructures publiques** suivants : un manque d'espace autour de la salle *Les Sapinières* à Bra, l'absence d'une salle citoyenne à Trou de Bra (déplorée par de nombreux habitants), les gros frais que supporte le club de football, le manque d'espace de la bibliothèque communale (à peine 100m<sup>2</sup>) pour ses animations, le manque d'activités et d'espaces de loisir pour enfants dans les petits villages (pas vraiment de vraie plaine de jeux, de terrains de football, de sports ou de rencontres) et l'absence de cafés aux terrasses agréables.

Concernant la vie de quartier, on constate un **esprit de clocher** (on ne sort pas du village) et un **cloisonnement des individus** (on sort rarement dans le village). En cause : une sédentarisation de la population, peu de disponibilité donc d'investissement en faveur de vie communale ou scolaire de la part des jeunes parents qui travaillent loin, une mauvaise intégration des nouveaux habitants, un individualisme croissant (à Villettes surtout) et un manque de bénévolat. Seuls les événements festifs – encore trop rares – sont susceptibles d'attirer du monde ; ce sont en effet toujours des réussites, surtout lorsque le rassemblement commence par celui des enfants. Enfin, on ne déplore pas de conflits de générations et l'initiative « Les voisins veillent » existe sur la commune et une **brochure d'accueil pour les nouveaux habitants** a été créée, avec présentation des villages de la commune et présentation des différents services.

On souligne également plusieurs **problèmes de cohabitation** : avec certains résidents de l'**Institut psychiatrique** de Lierneux, avec les habitants du **quartier-cité dit « Le Tournant de la Roue »** qui semble séparé de Lierneux par une barrière sociale, et enfin avec les **résidents des gîtes**, essentiellement de Bra et d'Arbrefontaine, qui ne respectent pas les résidents permanents (tapage nocturne, parcage sauvage de voitures et absence de dialogue). Pour pallier à ces problèmes de cohabitation, des projets ont déjà été élaborés avec les résidents l'Institut : le ramassage des déchets avec un cheval de trait pour faire le tour de la commune sans camion poubelle, et utilisation des serres de l'Institut pour cultiver des fleurs à placer aux entrées des villages.

Enfin, les **animations au sein villages** semblent **insuffisantes** aux yeux des citoyens, telles que des activités pour seniors ou culturelles (concerts, spectacles, conférences pour enfants...). L'absence de comités de village n'y est pas étrangère (notamment à Trou de Bra).

### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Développe l'usage de la Maison de village de Bra (et pas uniquement pour l'école de musique) ;*
- *Questionne les citoyens concernant l'éventuel déplacement de la zone de barbecue (actuellement placée dans une future zone d'habitation) ;*
- *Satisfasse le souhait des enfants par la création de lieux rassembleurs : piscine, skate parc, plaine ou salle de jeux au centre des villages ;*
- *Engage un animateur pour encadrer les jeunes de la commune ;*
- *Réorganise la fête foraine à Trou de Bra ;*
- *Organise régulièrement des concerts apéritifs et des séances de cinéma plein air sur le site du Pré du Renard ;*
- *Envisage une meilleure cohabitation avec les résidents de l'institut psychiatrique via une participation des résidents à la vie communale (ex. : 'apport d'une aide ponctuelle dans l'entretien des terrains de sport) ;*
- *Mette en place un comité d'accueil pour les nouveaux habitants et organise leur rencontre via des entrées gratuites à la kermesse du village, leur rassemblement dans une salle de village avec les anciens pour que ces deniers leur expliquent ce qui se fait sur la commune ;*
- *Sensibilise les propriétaires des gîtes et inclue dans les permis l'obligation d'une mise à disposition de parkings privés, favorise les échanges entre touristes et habitants par une charte et désigne par village une personne responsable susceptible de gérer le débordement des locataires en cas d'absence du propriétaire.*

#### *7.2.3 Organismes de rencontre (associations, activités culturelles et sportives)*

Bien que des associations actives sur la commune offrent aux citoyens des **activités plutôt diversifiées** (offres du hall sportif de Lierneux et animations de la bibliothèque communale, organisation d'une journée sportive annuelle pour enfants, d'un pèlerinage annuel à Trou de Bra, d'une kermesse et fête foraine à Jevigné et de la Foire annuelle de la Saint-André), les citoyens regrettent le **peu de soutien communal aux associations existantes**, d'où une démotivation des villageois pour les faire vivre, un manque d'innovation et une disparition progressive des clubs de sport, du monde bénévole et du nombre de comités de villages. Les loisirs proposés sont essentiellement sportifs et il existe trop peu d'associations culturelles susceptibles de divertir plus spécifiquement les seniors (manque de cinéma, de théâtre...). Les jeunes, qui ne disposent que de rares locaux sans encadrement, sont aussi mis sur la touche. Aucun espace n'est aussi facilement mis à disposition des associations pour l'organisation de leurs activités, si ce n'est la trop prisée salle du Vicinal. Résultat : les associations doivent souvent louer des salles. Enfin, les activités perturbatrices des scouts restent problématiques pour les habitants voisins des camps, les rencontres interscolaires transcommunales sont quasi inexistantes et le village de Villettes ne dispose d'aucun organisme de rencontres.

Enfin, au regard de la faiblesse de participation citoyenne au sein des activités et associations, il ne serait pas opportun d'envisager trop d'actions qui surchargeraient les bénévoles existants.

### **Les habitants souhaitent que la Commune :**

- *Participe aux différentes activités organisées par les associations (**renfort du lien public/privé**) par la création d'une maison multiservices communautaire en leur faveur (qui leur éviterait de devoir louer d'autres salles), par des subsides pour l'achat et/ou le prêt de matériel et la mise à disposition d'un local pour stocker ce matériel ;*
- *Soutienne les **activités culturelles** des subsides en faveur d'expositions, de spectacles ou concerts pour enfants et mette plus régulièrement à contribution les artistes régionaux ;*
- *Soutienne les **activités sportives** par la mise à disposition d'un terrain sans habitation en faveur d'activités telles que le tir à l'arc ; l'installation d'un éclairage public sur le terrain de football, autour des vestiaires et du parking, afin d'éviter le vandalisme ; l'instauration d'un Mérite sportif en faveur d'un nouveau sport à développer sur la commune (attribution d'un prix et article de promotion de ce sport) ; la création d'un club multisports pour seniors ('marche, tennis de table, motricité, net hall...') et enfin l'organisation de compétitions sportives ;*
- *Renforce la **cohésion sociale** par l'organisation de journées réservées aux seniors plusieurs fois l'année (collaboration éventuelle avec le club des aînés de Vielsalm) et mette en place des activités favorisant le lien intergénérationnel (collaboration des seniors dans les crèches, écoles et clubs de jeunes) ;*
- *Satisfasse le souhait des enfants par la création d'activités fédératrices : tyroliennes, balades spécifiques, animateurs de plaines et parcours pieds nus ;*
- *Développe des **synergies** de façon à adopter une vision commune et non plus uniquement locale en établissant un **registre actualisé** et un **agenda de la vie associative** pour une meilleure visibilité de ce qui est mis en place ;*
- *Encourage l'**activité bénévole** (contrats de parrainage, etc.) ;*
- *Organise des **événements lucratifs** (joggings, marches).*

## 7.2.4 Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<b><i>Services à la collectivité - cohésion sociale</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Equipe communale dynamique à l'initiative de nombreux projets</li> <li>-Potager communautaire du CPAS, et autres espaces de culture ouverts à tous</li> <li>-2-5-12 ans : meilleur développement du service depuis l'adhésion au décret ATL en août 2013. Structuration et meilleure cohérence des activités proposées</li> <li>-Existence d'un Service d'Echange Local (SEL créé via l'ODR de 2008)</li> <li>-Bonne cohésion sociale</li> <li>-Activités de la bibliothèque créatrices de liens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diminution progressive du nombre des écoles qui entraîne une diminution des rencontres entre les habitants</li> <li>-Connotation négative de Lierneux en raison du centre hospitalier</li> <li>-Village de Villettes trop peu animé : ni école, ni commerce, ni de lieu de rencontre pour les jeunes</li> <li>-Peu d'associations culturelles pour divertir les habitants et personnes âgées (cinéma, théâtre)</li> <li>-Peu d'activités intergénérationnelles</li> <li>-Absence de maison de jeunes et manque d'encadrement des locaux offerts à la jeunesse</li> <li>-Récente fermeture du local des jeunes de Villettes (vendu par la Commune)</li> <li>-Fermeture du local des jeunes au sein du local de l'instituteur de Jevigné (dégradé dû à un manque d'encadrement)</li> <li>-Jeunesse en voie de déscolarisation</li> <li>-Peu d'investissement parental faute de temps (travaillent souvent loin)</li> <li>-Trop peu de rencontres interscolaires et transcommunales</li> <li>- Manque de jeunes dû à l'insuffisance de terrains à bâtir à prix raisonnable comme de terrains communaux pour leur permettre de bâtir à prix réduit</li> <li>- Dysfonctionnement des tremplins kangourous impliquant une épargne logement pour les jeunes : seulement 4 en tout sur la commune mais tous ne sont pas occupés et les jeunes ne les quittent pas</li> </ul>
<b><i>Infrastructures et espaces publics - Vie de quartier</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne infrastructures sur la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoles, salles de villages dans chaque village (3) et buvettes permettent de rassembler les citoyens (2)</li> <li>Hall sportif (beaucoup de sports mis en avant) (2)</li> <li>Activités de la bibliothèque créatrices de liens</li> </ul> </li> <li>-Messe : lieu de rencontre pour les habitants</li> <li>-Présence d'un barbecue favorisant les échanges entre citoyens</li> <li>-Elaboration de projets avec les résidents de l'institut : ramassage des déchets sans camion avec cheval de trait et usage des serres de l'Institut pour cultures des fleurs des villages</li> <li>-Arrivée de jeunes couples avec enfants dans la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'espace aux alentours de la salle les Sapinières à Bra</li> <li>-Absence de salle pour permettre aux habitants de se réunir à Trou de Bra (faiblesse évoquée par de nombreux habitants)</li> <li>-Journée sportive annuelle pour les enfants, organisée dans le hall omnisports de Lierneux</li> <li>-Beaucoup de frais à supporter par le club de football</li> <li>-La bibliothèque manque d'espace (à peine 100m<sup>2</sup>) pour l'organisation d'animations</li> <li>-Peu d'activité et d'espaces de loisir pour les enfants (plaines de jeux, terrains de foot, espace de rencontre entre enfants et espace sportif dans les petits villages)</li> <li>-Absence de cafés avec terrasses agréables</li> <li>-Cloisonnement villageois et esprit de clocher</li> <li>-Institut psychiatrique et Lierneux : entités distinctes avec culture propre à chacun, mauvaise cohabitation avec certains résidents</li> <li>-Mauvaise cohabitation avec les habitants du quartier « Le Tournant de la roue » (considéré comme une cité par les autres habitants de Lierneux) : les habitants ont l'impression qu'une barrière les sépare</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'une brochure d'accueil des nouveaux habitants (avec présentation des villages et des différents services)</li> <li>-Pas de conflit de génération</li> <li>-Sensibilisation « Les voisins veillent »</li> <li>-Réussite des fêtes de quartier dans les villages, souvent via le rassemblement des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Peu de disponibilité de ces jeunes couples en faveur de la commune</li> <li>-Mauvaise intégration des nouveaux habitants (2)</li> <li>-Sédentarisation de la population : les gens ne sortent difficilement hors de chez eux, individualisme, difficulté à se fédérer en dehors de l'organisation d'évènements festifs (2)</li> <li>-Insuffisance des animations dans les villages : peu d'activités pour les 3x20, peu d'évènements culturels (concerts, spectacles, conférences pour enfants) (2)</li> <li>-Absence de comité de village (notamment à Trou de Bra)</li> <li>-Mauvaise cohabitation entre les résidents des gîtes et les habitants de Bra et d'Arbrefontaine : non-respect des personnes de passage envers les habitants permanents (tapage nocturne, parcage de voitures n'importe où, absence de dialogue avec les habitants)</li> <li>-Peu d'investissement parental dans la vie scolaire (toujours les mêmes bénévoles)</li> <li>-Villetes : nouvelles maisons dont les habitants sont peu propices à se rencontrer</li> </ul>
<b><i>Organismes de rencontre (associations, activités culturelles et sportives)</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diversité des associations (2) proposant des activités sur la commune</li> <li>-Hall sportif (beaucoup de sports mis en avant)</li> <li>-Journée sportive annuelle pour les enfants, organisée dans le hall omnisports de Lierneux</li> <li>-Bibliothèque active</li> <li>-Organisation d'un pèlerinage annuel à Trou de Bra</li> <li>-Organisation de la Kermesse et de la fête foraine à Jevigné</li> <li>-Foire annuelle de la Saint-André = événement fédérateur de personnes tous azimuts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Trop peu de soutien communal aux associations existantes : d'où une démotivation des villageois pour les faire vivre, manque d'innovation et disparition progressive des clubs de sports (3)</li> <li>-Diminution du nombre de bénévoles (2)</li> <li>-Faible participation citoyenne et tendance à surcharger les bénévoles existants</li> <li>-Multiplicité nécessaire des loisirs autres que sportifs</li> <li>-Absence de comité de village (notamment à Trou de Bra)</li> <li>-Village de Villetes trop peu animé : ni école, ni commerce, ni de lieu de rencontre pour les jeunes</li> <li>-Peu d'associations culturelles pour divertir les habitants et personnes âgées (cinéma, théâtre)</li> <li>-Absence de maison de jeunes</li> <li>-Trop peu de rencontres interscolaires et transcommunales</li> <li>-Perturbations causées par les camps scouts (non-respect des habitants) (2)</li> <li>-Aucun espace n'est mis à disposition des associations pour l'organisation d'activités, si ce n'est la salle du Vicinal. : les associations doivent souvent louer des salles</li> </ul>

## BESOINS

### *Services à la collectivité - cohésion sociale*

- Organiser des conseils communaux dans les différents villages avec un ordre du jour adapté aux spécificités du village
- Organiser des activités pour l'ensemble des habitants (jeunes, enfants, seniors...) via une promotion et un soutien d'actions groupées et motivées (ex : usage Facebook) (2)
- Créer un GAL et un GAL
- Renforcer les petits subsides communaux en faveur des actions citoyennes
- Susciter l'échange intergénérationnel via une aide bénévole individuelle « professeurs retraités/élèves en difficulté »
- Tenir compte réellement des consultations des enfants, en organiser régulièrement et surtout, pour tous (qu'ils soient concernés de près ou de loin par la commune de Lierneux)
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles, notamment via des activités organisées à la maison de l'instituteur à Jevigné
- Soutenir les jeunes couples/parents noyés par la gestion quotidienne de leur vie : organiser des ateliers cuisine permettant de leur apprendre comment préparer un repas rapidement, mettre en place un système de covoiturage à destination des associations pour ne plus que chaque parent amène son enfant aux cours extra-scolaires
- Éviter la ghettoïsation des populations défavorisées et/ou à faibles revenus
- Envisager des habitations communautaires

### *Infrastructures et espaces publics - Vie de quartier*

- Réaliser des aménagements de convivialité (avec entretien aisé) : barbecue avec partie couverte, tables, chaises, bancs, plaines de jeux dans les villages, bancs et poubelles le long des sentiers de promenades et au cœur des villages
- Développer l'usage de la maison de village de Bra (pas uniquement pour l'école de musique même si très bien)
- Questionner les citoyens pour envisager la nécessité de déplacer ou non le barbecue d'Arbrefontaine placé en future zone d'habitat
- Réorganiser la fête foraine à Trou de Bra
- Organiser régulièrement des concerts apéritifs et des séances de cinéma plein air sur le site *Pré du Renard*
- Satisfaire le souhait des enfants/jeunes par la création de lieux rassembleurs : piscine, skate parc et plaine/salle de jeux au centre des villages/Engager un animateur pour encadrer les jeunes de la commune
- Envisager une meilleure cohabitation avec les habitants de l'Institut psychiatrique (participation des résidents à la vie communale, apport d'une aide ponctuelle dans l'entretien des terrains de sport...) (2)
- Mettre en place un comité d'accueil pour les nouveaux habitants, organiser une rencontre avec les nouveaux habitants : leur proposer l'entrée gratuite à la kermesse de village, rassembler tous les nouveaux habitants dans une salle de village avec les anciens pour que ces derniers leur expliquent ce qui se fait sur la commune (organisation de la galette des rois...)
- Sensibiliser les propriétaires des gîtes, inclure l'obligation de mise à disposition de parking lors de la conception/ construction d'un gîte, favoriser les échanges entre habitants et touristes de passage (charte), désigner une personne responsable dans chaque village chargée de l'encadrement en cas de débordements de la part des locataires (car propriétaire rarement résidents de la commune)
- Mettre en place un comité qui chapeauterait les associations des différents villages et qui offrirait l'opportunité de procéder à des échanges de matériels entre les associations

### *Organismes de rencontre (associations, activités culturelles et sportives)*

- Participation de la commune aux différentes activités organisées par les associations (renfort du lien public/privé)
- Créer une maison multiservices communautaire en faveur des activités et réunions des associations, et ainsi leur éviter des frais de locations /Octroyer une aide communale pour l'achat et le prêt de matériel et mettre à disposition un local de stockage pour les associations
- Renforcer et encourager l'activité bénévole (2)
- Organiser des journées réservées aux seniors plusieurs fois l'année (collaboration éventuelle avec le club des aînés de Vielsalm) (2) / Organiser des compétitions sportives /Organiser des événements lucratifs (joggings, marches...) (2)
- Mettre en place des activités favorisant l'intergénérationnel (activités entre seniors, crèche, école, club de jeunes)
- Développer des synergies de façon à adopter une vision commune et non uniquement locale
- Etablir un registre actualisé de la vie associative sur la commune avec une meilleure visibilité de ce qui est mis en place
- Consacrer des moyens communaux pour mettre en place des expositions, des spectacles, concerts pour enfants
- Mettre à contribution plus régulièrement et hors manifestations les artistes régionaux
- Mettre à disposition un terrain sans habitation en faveur des activités telles que le tir à l'arc
- Installer un éclairage public sur le terrain de football (autour des vestiaires et du parking) pour éviter le vandalisme
- Créer un Mérite sportif pour le développement d'un sport nouveau sur la commune (avec attribution d'un prix et article de presse sur la promotion du sport)
- Créer un club multisports pour seniors (marche, tennis de table, motricité, net hall...)
- Satisfaire le souhait des enfants par la création des activités fédératrices : tyroliennes, balades spécifiques, animateurs de plaines et parcours pieds nus

## 7.3. Mobilité et sécurité routière

### 7.3.1 Mobilité

La **proximité de l'autoroute** est listée comme un atout par les Liernieusiens. Ils saluent aussi la **rénovation progressive des routes**, l'existence du **taxi social** et le tiers des **activités du Service d'Echange Local**, consacrées au transport des personnes. Par contre, plusieurs faiblesses sont pointées du doigt. En matière de **transports en communs** tout d'abord, qualifiés d'**insuffisants** (surtout depuis la gare de Vielsalm jusqu'à Lierneux), et dont les **horaires** sont **mal adaptés** aux horaires scolaires et professionnels (passage d'un seul bus trop tôt le matin, et trop tard le soir). Il est pourtant impossible de se déplacer entre les villages de la commune sans voiture. À cela s'ajoute un **trop peu d'information et de possibilité de covoiturer** pour les travailleurs liégeois comme luxembourgeois, comme en atteste l'absence d'un réel parking de co-voiturage. On déplore ensuite des **traversées trop fréquentes des villages par des poids lourds parasites**, et ce en raison de l'instauration de la taxe kilométrique, ainsi qu'un **manque général de signalisation** (relative aux culs-de-sac par exemple, ou au village de Baneux, que beaucoup confondent avec le lieu saint de la commune de Sprimont). Il manque en outre des **espaces de parking** près de l'école de Jevigné, ainsi qu'un espace de parcage pour les mobile-homes. Enfin, la **mobilité douce** est vraiment **trop peu développée** sur le territoire communal, où il n'existe ni aménagements piétonniers en suffisance, ni pistes cyclables.

#### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Renforce l'entretien des routes, chemins et sentiers communaux ;*
- *Encourage l'entretien, la qualité et le respect des chemins agricoles et forestiers ;*
- *Développe le co-voiturage via la création d'un parking, d'une plateforme en ligne ou d'une adhésion à un système équivalent à Covoit'stop ou à Cambio pour les travailleurs du CHS, les parents d'élèves et les activités extra-scolaires ;*
- *Expérimente un système de véhicules électriques ;*
- *Développe les transports en commun (meilleurs itinéraires et horaires TEC, voire gratuité) sur l'ensemble de la commune afin de diminuer à long terme l'usage de la voiture ;*
- *Développe un service de navettes intracommunales (minibus) ;*
- *Mette à disposition des enfants un car scolaire plus spacieux ;*
- *Envisage un système de Telbus comme l'ont fait d'autres communes ;*
- *Mette à disposition des citoyens un taxi social supplémentaire ;*
- *Développe sa mobilité douce via des pistes cyclables, voire un RAVeL ;*
- *Aménage des parkings pour vélos, notamment devant les écoles ;*
- *Installe des panneaux d'obligation de stationner sur la chaussée et non plus sur les trottoirs ;*
- *Adapte ou crée des parkings supplémentaires autour des écoles et salles de villages ;*
- *Fasse dévier les véhicules en direction de Francorchamps ;*
- *Réprime les rallyes inciviques officieusement pratiqués au lieu-dit La Bosse d'Arbefontaine.*

### 7.3.2 Sécurité routière

De **récentes mesures** ont été prises en faveur de la sécurité, comme l'aménagement d'un trottoir le long de la montée de Villettes, l'installation de panneaux dissuasifs pour les motards dans la montée de Villettes et la peinture des arbres en blanc pour donner une illusion de rétrécissement de la chaussée et inciter à lever le pied.

Malgré ces quelques améliorations, de **nombreux problèmes** sont encore soulignés. Le problème de la **vitesse des automobilistes** qui traversent les villages est important, particulièrement à Bra, Villettes et Reharmont. À l'entrée de ce dernier village, la **signalisation** fait d'ailleurs défaut quant à la limitation de vitesse. Quant aux grands axes, la prévention contre les excès de vitesse y est trop faible. Le **fréquent trafic des poids lourds** au sein des villages non adaptés, suite à l'instauration de la taxe kilométrique, est aussi trop important. Les **charrois forestiers** ne sont en outre pas plus sécurisants, tout comme l'état déplorable des **chemins agricoles et forestiers**.

La **visibilité** n'est pas toujours optimale pour les automobilistes (haies et buissons mal taillés en bord de routes, herbes des prés trop hautes etc.), et les **voiries communales** manquent parfois d'entretien (à Bra par exemple).

On relève **deux lieux dangereux** sur la commune : le croisement difficile le long de la **chaussée sinueuse de Bra-sur-Lienne** et la **route de Verleumont**, glissante et sujette aux vents en hiver. Des congères s'y forment en effet et créent ainsi un véritable inconfort spatial pour les automobilistes qui ne distinguent plus les extrémités de la route.

Les **piétons craignent souvent de se promener** dans leurs propres villages ; il s'agit pour eux d'une **atteinte à une bonne cohésion sociale**. En cause : trop **peu de trottoirs** (à Arbrefontaine par exemple, où seule une rigole le long d'une haie peut être empruntée par les piétons) ou certains qui n'aboutissent à rien, des **tronçons trop dangereux** qu'utilisent les enfants des écoles pour se rendre aux salles de villages à quelques dizaines de mètres, l'**insuffisance des passages pour piétons** et des **arrêts de bus parfois mal situés**, comme celui du virage de Jevigné par exemple, qui n'offre pas au conducteur du bus comme aux utilisateurs une vue d'ensemble sur la circulation. Notons que dans un but de sensibilisation des automobilistes à la vitesse, des panneaux d'entrée et de sortie des villages, réalisés avec des dessins d'enfants, ont été placés par la Commune.

Il existe bien une **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité** (CCATM) qui, au sein de sa section « sécurité routière », réfléchit et agit sur les points suivants : la taille des haies le long des routes, l'inventaire des panneaux routiers et l'identification de ceux qui seraient mal situés et/ou peu visibles, ainsi que le recensement des points dangereux pour les piétons et automobilistes à examiner et catégoriser. Un tableau de critères a pour ce faire été élaboré, le but étant d'objectiver les situations et non de se baser sur des ressentis pour projeter les réaménagements des lieux les plus mal côtés. Néanmoins, il s'agirait que cette commission se voit davantage renflouée par plus de citoyens investis afin de pouvoir opérer un réel travail de recensement des points faibles liés à la mobilité communale.

### **Les habitants souhaitent que la Commune :**

- *Renforce la **présence** préventive comme répressive des **services de police** en adaptant les **limitations de vitesse** ;*
- *Sollicite dans les **zones scolaires** une **présence policière** accrue au quotidien pour enrayer les problèmes de vitesse ;*
- *Sollicite l'installation de **radars préventifs** (devant l'école de Lierneux par exemple), de **barrières de sécurité**, de **chicanes**, de **casse-vitesse**, de **panneaux de signalisation**, de **signaux lumineux** et de **miroirs** ;*
- *Veille à l'**entretien les haies** pour la bonne visibilité des usagers (intervention de la CCATM ou, si propriété privée, de la commune pour rappeler l'obligation de les tailler) ;*
- *Prenne **contact avec l'intercommunale du circuit de Francorchamps** pour mettre en place une **campagne d'information et de communication** incitant au respect des villages traversés par les visiteurs ;*
- *Aménage des **bas-côtés sécurisés** le long des routes (celle de Reharmon par exemple) et des **passages pour piétons** (surtout à Bra et Jevigné) ;*
- *Procède au **marquage des routes non-éclairées** (surtout à et vers Arbrefontaine) ;*
- *Élargisse la **route sur le pont de Trou de Bra**, où il est difficile de se croiser ;*
- *Sécurise le **virage du centre de Lierneux** face à l'ancienne boucherie José Michel ;*
- *Sollicite les **services anti-verglas et anti-neige** sur la route communale de **Noirfalise** et dans le village d'**Arbrefontaine** ;*
- *Conscientise les **charrois agricoles et forestiers** par rapport aux dangers qu'ils représentent ;*
- *Envisage des **feux de signalisation** pour éviter aux voitures de croiser des **charrois forestiers** ;*
- *Force le **contournement des villages par les poids lourds** en ne permettant qu'une circulation locale ;*
- *Restreigne les **longueur et tonnage des poids lourds** et contrôle leur **vitesse et chargement** ;*
- *Instaure une **taxe kilométrique pour poids lourds** sur la RN651, voire les **interdise** s'ils excèdent 7,5 tonnes.*

### 7.3.3 Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<b>Mobilité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proximité de l'autoroute</li> <li>-Routes peu à peu rénovées (Reharmont...)</li> <li>-Taxi social</li> <li>-30% des activités du SEL se centrent sur les transports de personnes</li>   <li>-Bus communal mis en place pour pallier aux problèmes de mobilité...</li>   <li>-Tendance actuelle des communes rurales, dont celle de Lierneux, à développer le système de « points-nœuds » : façon simple et peu onéreuse d'orienter les utilisateurs (cyclistes et piétons) à chaque carrefour (chaque « nœud » au fléchage multiple, répertorié virtuellement et téléchargeable sur smartphone) vers les lieux/villages/villes proches, et ainsi de leur permettre soit de suivre des parcours tout faits, soit de créer leur propre trajet/promenade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Transports en commun insuffisants, notamment de la Gare de Vielsalm vers Lierneux (7)</li> <li>-Impossibilité de se déplacer dans la commune sans voiture (inter village)</li> <li>-Passage d'un bus uniquement le matin et le soir, mais horaires non adaptés à l'horaire scolaire ou de travail (très tôt le matin et trop tard le soir)</li> <li>...Mais service annulé faute de demandeurs</li> <li>-Peu de possibilités de covoiturage (et peu d'information) pour les travailleurs liégeois ou luxembourgeois</li> <li>-Absence de réel parking de co-voiturage (2)</li> <li>-Mobilité douce peu développée (ni aménagements piétonniers, ni pistes cyclables) (2)</li> <li>-Déviation des poids lourds – parasites - dans les villages en raison de l'instauration de la taxe kilométrique (4)</li> <li>-Absence de parking pour mobile-home</li> <li>-Manque de double signalisation (culs de sac, Baneux non-lieu de pèlerinage)</li> <li>-Insuffisance de places de parking à l'école de Jevigné</li> <li>-Peu d'investissement des citoyens dans la CCATM (travail de recensement)</li> </ul>
<b>Sécurité routière</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Trottoir le long de la montée de Villettes</li> <li>-Panneaux dissuasifs pour les motards dans la montée de Villettes</li> <li>-Arbres peints en blanc pour donner une impression de rétrécissement de la chaussée et inciter à lever le pied</li> <li>-Panneaux de sensibilisation dessinés par les enfants placés à l'entrée et à la sortie de chaque village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Irrespect des limitations de vitesse dans les villages (7), particulièrement à Bra, Villettes et Reharmont)</li> <li>-Trop peu de prévention vitesse : trafic trop rapide des voitures sur les grands axes</li> <li>-Route du Moulin à Sart : depuis que la rue a été refaite, danger de la vitesse et du grand nombre d'automobilistes, des poids lourds et des motos au sein de ce quartier grouillant de jeunes enfants (vélo, go car et camping à proximité...)</li> <li>-Trafic lourd trop important et inadapté pour la traversée des routes de villages dû à l'instauration de la taxe kilométrique et au phénomène de déviation des poids lourds</li> <li>-Peu d'information sur les limitations de vitesse à l'entrée de Reharmont</li> <li>-Charrois forestiers insécurisants</li> <li>-Mauvaise visibilité des automobilistes (buissons en bord de routes, herbes des prés trop hautes) (2)</li> <li>-Croisement difficile à Bra-sur-Lienne vu la sinuosité de la chaussée</li> <li>-Mauvais état de certaines routes / Qualité particulièrement déplorable des chemins agricoles et forestiers / Manque d'entretien des voiries communales (à Bra par exemple)</li> <li>-Route de Verleumont très dangereuse en hiver car sujette aux vents et très glissante ; formation de congères : on ne voit plus du tout la route (inconfort spatial)</li> <li>-Danger de la route pour les habitants et leurs enfants qui atteint la cohésion sociale : les habitants craignent de se promener dans leur village (7)</li> <li>-Pas de trottoirs partout dans les villages (ex. : Arbrefontaine : seulement une rigole le long d'une haie) : tronçons très dangereux empruntés par les enfants des écoles se déplaçant pour leurs répétitions dans les salles de village situées à une centaine de mètres</li> <li>-Présence de trottoirs n'aboutissant parfois à rien</li> <li>-Trop peu de passages pour piétons dans les villages</li> <li>-Arrêt de bus mal situé à Jevigné (dans virage : pas de vue d'ensemble de la circulation, le conducteur s'arrête avant l'arrêt de bus prévu)</li> </ul>

## BESOINS

### *Mobilité*

- Entretien des routes, chemins et sentiers
- Encourager l'entretien, la qualité et le respect des chemins agricoles et forestiers
- Développer le covoiturage (parking, plateforme en ligne, covoiturage organisé pour les travailleurs du CHS, pour les parents d'élèves et pour les activités des enfants (4))
- Participer à Covoit'Stop ou imaginer un système équivalent à « Cambio »
- Expérimenter un système de véhicules électriques
- Développer les transports en commun (4)
- Octroyer la gratuité des transports en commun sur l'ensemble de la commune afin de diminuer à long terme l'utilisation de la voiture
- Développer un service de navettes intracommunales (minibus)
- Mettre à disposition des enfants un car communal plus spacieux
- Envisager un système de TelBus comme l'ont fait d'autres communes
- Mettre à disposition des citoyens un taxi social supplémentaire
- Développer la mobilité douce : pistes cyclables, RAVeL (2)
- Aménager des pistes cyclables et parkings pour vélos, notamment devant les écoles
- Installer des panneaux d'obligation de stationner sur la chaussée et plus sur les trottoirs
- Adapter et/ou créer des parkings autour des écoles et des salles de villages
- Faire dévier les véhicules en direction de Francorchamps
- Réprimer les rallyes inciviques officieusement pratiqués au lieu-dit « La Bosse » d'Arbrefontaine
- Opérer régulièrement des comptages routiers (poids lourds...)
- Réaménager et sécuriser le parking de co-voiturage sauvage à la sortie de l'autoroute E25 (Bra)
- Proposer un bus à la demande : bus privé que les habitants peuvent « réserver » s'ils n'ont pas de moyens de déplacement (circuit personnalisé suivant le nombre de demandes)

### *Sécurité routière*

- Augmenter la présence préventive et répressive des services de police
- Enrayer le danger de la vitesse des conducteurs dans les zones scolaires par une présence policière accrue au quotidien
- Installer des radars préventifs (ex. : devant l'école Sainte-Thérèse de Lierneux), barrières de sécurité, chicanes, casse-vitesse, panneaux de signalisation, signaux lumineux, miroirs (7)
- Adapter les limitations de vitesse (7)
- Placer sur la route du Moulin à Sart un grand panneau ou des dessins d'enfants pour conscientiser davantage les usagers de la route, y installer un radar répressif, ou restreindre cette rue au seul passage des enfants, au moins pendant les vacances d'été, ou en rétrécir la largeur pour forcer à lever le pied
- Eradiquer le problème de la vitesse par un vrai plan d'action en réadaptant le règlement des rues (vitesse limitée à 30km/h)
- Opter pour un système de feux préventifs pour réguler les excès de vitesse : ces feux deviennent rouges lorsque les voitures roulent trop vite, ce qui les force à ralentir
- Conscientiser les charrois agricoles et forestiers par rapport aux dangers existants
- Envisager un feu de signalisation pour éviter que les voitures ne croisent les charrois forestiers
- Prendre contact avec l'intercommunale du circuit de Francorchamps pour mettre en place une campagne d'information et de communication incitant au respect des villages traversés par les visiteurs et de leurs habitants
- Aménager des bas-côtés sécurisés (7)
- Installer davantage de passages pour piétons, surtout à Bra et Jevigné
- Prévoir un trottoir le long de la route restaurée de Reharmon
- Marquer davantage les routes non-éclairées (surtout vers et à Arbrefontaine)
- Elargir la route sur le pont de Trou de Bra (véhicules en difficulté quand ils se croisent)
- Sécuriser le virage face à l'ancienne boucherie *José Michel* de Lierneux
- Faire intervenir les services anti-verglas et anti-neige sur la route communale de Noirlaise et dans le village d'Arbrefontaine
- Forcer le contournement des villages par les poids lourds et imposer une circulation uniquement locale (2)
- Restreindre la longueur et le tonnage des poids lourds et contrôler leur vitesse et chargement
- Pour une meilleure visibilité des automobilistes : veiller à l'entretien des haies (intervention de la CCATM ou, si propriété privée, intervention de la commune pour rappeler l'obligation de les tailler)
- Instaurer une taxe kilométrique pour poids lourds sur la RN651, ou l'interdire aux plus de 7,5 tonnes

## 7.4. Economie et services

### 7.4.1 Agriculture/Sylviculture

Les citoyens estiment que la **production agricole est diversifiée** sur la commune, et que plusieurs agriculteurs sont soucieux de travailler dans le **respect de la nature**. Néanmoins, il existe encore **trop peu d'innovations agricoles** à l'heure où l'agriculture et l'élevage sont en difficulté, comme en atteste le prix de lait. Certaines PME sont favorables au **circuit-court** et des initiatives communales suscitent aussi l'intérêt pour cette filière afin de mieux faire vivre les producteurs locaux, telles que l'organisation du jogging communal dont les lots ne sont autres que des paniers de produits locaux, ou encore la récente organisation d'un **marché mensuel des producteurs pendant toute la période estivale** sous les halles du Pré du renard à Lierneux (depuis l'été 2019). Plusieurs projets travaillés par les citoyens tendent vers une communication et des initiatives plus importantes quant aux **possibilités de développement économique** découlant de la filière du circuit-court, à jumeler avec le **développement d'un tourisme diffus** par exemple. En effet, bien que la Maison du Tourisme Haute Ardenne ait une fois mis en valeur les producteurs des quatre communes qu'elles représentent, il n'existe **pas vraiment de brochure de valorisation des productions communales**. Il n'existe en outre pas encore de lieux ni de moyens pour que les touristes puissent au sein de la commune s'informer sur les produits locaux. Des **paniers du terroir** devraient à cet effet être mis en vente au sein du futur **Office du Tourisme**. Enfin, il existe à Lierneux un **GAC** qui fonctionne très bien, qui est géré et qui fournit une petite quinzaine de familles.

Quant à la **sylviculture**, les habitants soulignent que **sa rentabilité se dégrade**, certes en faveur d'une biodiversité déjà existante, mais en défaveur de l'économie communale, qui y voit un **manque à gagner**.

#### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Fasse la **promotion des produits locaux**, biologiques et naturels, via le soutien au GAC existant, la création d'un local ou dépôt (ouvert x fois la semaine), la valorisation des produits locaux dans l'ancienne bibliothèque, ou encore sous les halles du Pré du Renard (marché des producteurs régulier, espace circuit-court) ;*
- *Soutienne activement les **agriculteurs /producteurs/éleveurs locaux** indispensables à la sauvegarde du paysage, en stimulant et soutenant des démarches respectueuses de la nature et des animaux, via bulletin communal, livre d'information, propositions de solutions alternatives dans différents points de gestion, fermes, etc. ;*
- *Sensibilise les organisations communales aux produits locaux en instaurant un **système de repas bio/locaux** dans les écoles, en se tournant vers les **HORECA** de la région et vers les **cuisines de collectivités** (écoles, crèches, CHS, maison de repos, repas CPAS) pour les inciter à utiliser des produits locaux ;*
- *Fédère et connecte ses citoyens autour de producteurs locaux lors de **manifestations conviviales** (soirée foot/barbecue circuit-court, petits marchés locaux inter-villageois/au Pré du Renard, ...) ;*
- *Soutienne et promouvoine la **monnaie locale « Le Sous-rire »** auprès des citoyens comme des petits producteurs et commerçants (qui manquent sur la commune).*

#### 7.4.2 Services de proximité

Les citoyens saluent à Lierneux la **diversité des services (privés) de qualité offerts sur le territoire** : poste, distributeur de billets, soins de santé, institut psychiatrique, centre d'urgence hélicoptéré (CMH) église encore active de Jevigné. La **Commune** assure quant à elle de **nombreux services**, tels que **crèche communale** « Les P'tits Loups », une bonne **bibliothèque** communale et un **soutien à cinq écoles primaires**, comme en atteste le projet en cours de rénovation de l'école de Jevigné (cours, plaine de jeux, station d'épuration, parking voire même terrain de football). De manière générale, les infrastructures et équipes communales mettent en place de nombreux projets. En attestent par exemple le **service communal ATL** (adhésion au décret « Accueil Temps Libres » en août 2013) et **Accueil extrascolaire** (pour les 2-5-12 ans) assurant en des activités cohérentes et structurées à destination des enfants de 2 à 12 ans, dont des stages (pour les 4 à 12 ans) durant les vacances scolaires, ou encore le **CPAS**, qui assure un service de livraison de repas à domicile et un taxi social. Notons aussi qu'un bus communal a déjà été mis en place pour palier aux problèmes de mobilité, mais que faute de demandes ce service n'as pas perduré. Les soutiens notent aussi un bon **soutien communal aux associations** en tous genres, ainsi qu'en faveur de la **gestion des déchets** (service ramassage développé) et des **infrastructures** (ex. : rénovation de la toiture du hall omnisports).

Néanmoins, certains **manquements, publics comme privés, sont à souligner** :

**Au niveau médical** tout d'abord, l'éloignement du territoire par rapport aux hôpitaux est un fait : Lierneux est à cet effet la zone rouge la plus importante de Belgique, d'où la satisfaction des habitants quant à la présence du CMH, même bruyant. À cela se rajoute un manque de médecins généralistes. Pour y palier, la Commune soutient le projet de créer une maison médicale au centre de Lierneux

**Au niveau des enfants et de la jeunesse**, un manque de structures adéquates d'accueil est aussi constaté : la petite enfance manque de places d'accueil malgré l'existence de la crèche communale, les jeunes de 12 ans et plus ne disposent ni de lieux suffisants mis à disposition durant leur temps libre (pour leurs activités sportives par exemple, disposant actuellement de trop peu de terrains), ni de soutien ou encadrement (pas d'éducateurs). L'implantation d'une ferme pédagogique est aussi souhaitée par les citoyens. Enfin, il serait opportun que les élèves du secondaire (qui font défaut sur la commune) bénéficient d'un service de **transport scolaire** plus adapté vers les communes de Trois-Ponts, Stavelot, Ferrières et Vielsalm.

**Au niveau citoyen**, la commune manque de **lieux fédérateurs et rassembleurs**. Le Pré du Renard au centre de Lierneux, l'Ancienne maison de l'Instituteur de Verleumont ainsi que le site de La Preux à Sart sont des lieux que les citoyens aimeraient investir davantage, idéalement au sein de nouvelles infrastructures et via une programmation événementielle renforcée (marchés, fêtes inter villages, soirées foot ou cinéma plein air...).

**Au niveau social**, les citoyens regrettent le peu de logements sociaux existants sur le territoire au regard de l'augmentation du prix du logement et de la grande difficulté des jeunes à s'installer sur la commune. Il leur semble aussi que les personnes en situation de précarité ne bénéficient pas d'un encadrement optimal et souhaiteraient que l'autorité communale développe sa connaissance du terrain en la matière. Les **séniors** auraient par exemple besoin de voir se développer le concept de résidences-services/seigneuries, en plus des maisons de retraite. À cet effet la Commune est ouverte à tout projet privé qui l'envisage et recherche une intercommunale afin de développer une résidence-services à Lierneux. Elle a déjà tenté de mettre ce projet en place mais il n'a pas été retenu.

### ***Les habitants souhaitent voir se développer sur la Commune :***

- *Des restaurants, des commerces de proximité, des gardiennes ONE, des seigneuries/résidences-services et maisons de retraite, une ferme pédagogique et davantage de services médicaux.*

### ***Les habitants souhaitent que la Commune :***

- *Crée un marché régulier des producteurs du circuit-court et promouvoit davantage cette filière via des séances d'informations, une promotion du Sous-rire (monnaie local) et des petits producteurs/commerçants, et enfin des événements et infrastructures de rencontres entre citoyens et producteurs ;*
- *Instaure un système de repas en circuit-court dans les écoles à midi (via un meilleur soutien financier aux cantines chaudes), et plus généralement dans tous les services de collectivité (CPAS, crèche, etc.) ;*
- *Développe l'accueil à la petite enfance via des locaux pour gardiennes ONE ou une seconde crèche communale ;*
- *Accorde une même attention à toutes les écoles de la commune, en y prévoyant des emplacements parking supplémentaires par exemple ;*
- *Adapte le système de transport scolaire vers Trois-Ponts, Stavelot, Ferrières et Vielsalm (au moins pour les navetteurs de l'enseignement secondaire, la commune ne disposant pas d'une école secondaire) ;*
- *Organise son service ATL gribouille accueil extrascolaire chaque mercredi ;*
- *Ouvre sa bibliothèque communale durant les vacances scolaires et réaménage ses locaux afin qu'ils soient davantage adaptés à l'accueil d'enfants ;*
- *Aménage des réelles plaines de jeux dans tous les villages et mette à disposition de l'enfance et de la jeunesse davantage de lieux/terrains récréatifs rassembleurs en faveur de l'exercice de sports collectifs ;*
- *Organise un service de stages/activités/plaines de vacances plus démocratiques pour les enfants durant les vacances scolaires lorsque les parents travaillent ;*
- *Réponde à la volonté des enfants d'accéder à la culture près de chez eux par la création d'un local cinéma et musée permanents et par l'accueil d'événements ponctuels : cirque, fêtes foraines, carnaval, spectacles, jeux populaires inter villages...*
- *Crée des locaux encadrés et spécifiques à la jeunesse : maisons des jeunes, club sportif ...*
- *Veille à un meilleur entretien des bâtiments et terrains communaux, gère mieux les terrains de sport afin que tous puissent en disposer, investisse dans une tondeuse robot pour l'entretien des terrains de football, améliore l'hygiène du hall omnisports, en diversifie les activités proposées et permette aux professeurs d'y avoir un accès téléphonique ; et isole davantage ses bâtiments communaux (chauffage, toiture...) afin d'en diminuer les coûts d'occupation ;*
- *Trouve un accord avec les sociétés de télédistribution pour desservir toute la commune en offrant des trio-packs ;*

- *Organise un passage policier plus régulier ;*
- *Organise des échanges entre communes en faveur des services de santé et créer une maison médicale ;*
- *Mette en place des services adaptés aux seniors et personnes en situation précaire : via la création ou l'attraction de maisons de services/de repos, de résidences-services (à l'institut psychiatrique par exemple) ou de seigneuries ;*
- *Crée des logements adaptés aux personnes isolées ou âgées (appartements à facilités) ;*
- *Développe et promotionne l'usage du taxi social existant ;*
- *Déplace le CPAS – actuellement mal localisé dans le grenier de l'AC - dans un endroit à pignon sur rue, afin d'éviter aux bénéficiaires la stigmatisation et dès lors l'intensification des visites à domicile.*

### 7.4.3 Zone d'activité économique et commerces

Si la commune de Lierneux se situe à **proximité de zonings industriels** et de **zones commerciales** qualifiées de diversifiées dans ses alentours, les citoyens regrettent le trop peu de soutien communal octroyé aux entrepreneurs, qui font dès lors défaut sur le territoire communal. Si un petit ZI (atelier rural « Point du jour ») existe bien près du centre de Lierneux, les Liernieusiens souhaiteraient en voir se développer un autre plus important et plus axé sur les nouvelles technologies à proximité de la **sortie E25 Manhay**.

**Au niveau des commerces** et de l'**HORECA**, même si l'existence de deux supermarchés à l'offre diversifiée satisfont les citoyens au centre de Lierneux, la population a conscience que leur existence ne facilite pas l'implantation ni la réussite de petits commerçants de proximité. À cela s'ajoute un soutien et une promotion insuffisante de ces derniers, ainsi que des **difficultés d'accès à des petits parkings à proximité**, au contraire des grands centres commerciaux privilégiés par les consommateurs pour la facilité d'accès à leurs parkings. Toutes les boucheries ont fermé aux alentours par exemple, et la boulangerie la plus proche se trouve désormais à Vielsalm, à 15 minutes en voiture. Enfin les restaurants manquent cruellement aussi à la population, qui se rabat dès lors sur l'offre de la Commune de Vielsalm en la matière, lors des temps de midi des travailleurs par exemple. Ces manquements nuisent à la **cohésion sociale** : les citoyens ne se rencontrent plus durant leurs habitudes de consommation ; quant aux personnes isolées et sans voiture, tout achat devient difficile si elles ne vivent pas dans le centre du village de Lierneux.

Il existe pourtant des **PME à promouvoir** qui ont adopté la **distribution en circuit-court de produits locaux et/ou artisanaux**. Il est vivement souhaité que ces derniers soient davantage soutenus par la Commune comme par la population. Une signalétique des exploitations du terroir pourrait à cet effet voir le jour de concert avec les communes alentours afin de **promouvoir les productions « Haute Ardenne »**, artisanales comme alimentaires. L'organisation communale du **marché des producteurs du circuit-court** durant la belle saison dès l'année 2019 a été un grand premier pas en la matière.

**Les habitants souhaitent que la Commune :**

- Développe un **nouveau zoning industriel** pour favoriser la création d'emploi, attirer les jeunes et donner une image neuve à la commune en matière de technologies environnementale (PME mettant le bois et l'eau en valeur, respectueuses de l'environnement) ; ou crée **au moins un second atelier rural** ;
- Envisage une **collaboration avec la SPI** pour permettre au ZI d'**attirer des entrepreneurs** ;
- Sensibilise les entrepreneurs déjà présents au **respect de l'environnement** ;
- Attire et encourage les **petits commerces de proximité** : restaurants, épiceries villageoises
- Encourage l'utilisation de la **monnaie citoyenne (Sous- Rire)** au sein de ces magasins de proximité ;
- Invite la population à intégrer le Groupement d'Achat Commun existant (**GAC**), crée un Groupe d'Action Locale (**GAL**) ou crée d'**autres synergies** en faveur de petits marchés/superettes de produits locaux ;
- Développe une **activité à Bra** (qualifiée de « bout du monde communal ») : café, épicerie, marché... ;
- S'assure que la banque approvisionne plus régulièrement son **Bancontact**.

#### 7.4.4 Soutien à l'emploi et offre à la formation

Si l'institut psychiatrique, les zonings industriels situés dans ou à proximité de la commune et les commerces présents sur le territoire garantissent l'occupation professionnelle de nombreux Liernieusiens, on constate une disparition progressive de la sécurité de l'emploi, une paupérisation économique et intellectuelle de la population, une diminution du nombre de travailleurs au sein des rares commerces de proximité et un manque de soutien aux entrepreneurs, faisant dès lors défaut sur la commune.

**Les habitants souhaitent que la Commune :**

- Développe un **nouveau zoning industriel** ou au moins un **second atelier rural** pour favoriser la **création d'emplois – surtout pour les jeunes - et booster l'image de la commune** (jeunes universitaires Ulg ou diplômés de Gembloux en matière de nouvelles technologies environnementales) ;
- Encourage des **petites entreprises respectueuses de l'environnement**, mettant en valeur **le bois et l'eau** ;
- Envisage une **collaboration avec la SPI** pour permettre au **zoning industriel** d'attirer les entrepreneurs et de sensibiliser ceux déjà présents au respect des lieux.

#### 7.4.5 *Tourisme et HoReCa*

Les citoyens estiment qu'il existe sur le territoire **plusieurs potentiels en faveur du développement d'un tourisme lent et diffus**, c'est-à-dire responsable et respectueux de l'environnement comme de ses citoyens : un **potentiel artistique et artisanal** indéniable (attesté entre autres par les produits du terroir), de nombreux **gîtes touristiques**, des **itinéraires de promenades** magnifiques, des **activités en plein air** à promouvoir telles que celles de la **piste de ski** (seulement en hiver), et enfin une **identité Haute Ardenne** cohérente par rapport à la position géographique de la commune, annexée depuis peu à la *Maison du Tourisme Haute Ardenne* (représentant aussi les communes de Vielsalm, Gouvy et Trois-Ponts). Ce **renfort d'identité régionale** signifie aussi néanmoins une **impossibilité pour la Province de Liège de continuer à subsidier le tourisme à Lierneux**. Malgré les atouts précités, **peu de moyens sont en effet globalement investis** dans le tourisme, qualifié de trop **peu organisé**, de faible en matière **d'infrastructures, d'accueil et de divertissements** (peu accessibles de surcroît les week-end et jours fériés). Il n'existe en outre pas de lieux ni de moyens dans la commune pour que les touristes puissent s'informer sur les produits locaux (tourisme du terroir inexistant), ni de belle grande pièce attractive pour les touristes. Bien qu'il soit prévu que l'**Office du Tourisme**, actuellement localisé dans au rez-de-chaussée de l'Administration communale, soit délocalisé dans un lieu plus propice qui proposerait des paniers de produits du terroir aux touristes, ce dernier resterait seulement ouvert en semaine et le samedi matin. En cause : le **manque de personnel**. Quant aux établissements **HORECA**, le manque de cafés, restaurants, hôtels, visites guidées et parking mobil homes n'incite pas le touriste à passer le week-end dans cette belle commune verte. Autre point négatif relatif au tourisme : les propriétaires des **gîtes de grande capacité** ne résident généralement pas sur la commune ; aussi, faute d'intervention de leur part, les riverains doivent trop souvent subir les nuisances de leurs **locataires irrespectueux**.

#### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Développe un **nouveau zoning industriel** ou au moins un **second atelier rural** pour favoriser la **création d'emplois et booster l'image de la commune** (jeunes universitaires Ulg ou diplômés de Gembloux en matière de nouvelles technologies environnementales) ;*
- *Encourage des **petites entreprises respectueuses de l'environnement**, mettant en valeur le **bois et l'eau** ;*
- *Envisage une **collaboration avec la SPI** pour permettre au **zoning industriel** d'attirer les entrepreneurs et de sensibiliser ceux déjà présents au respect des lieux.*
- *Crée de **nouvelles promenades balisées** (tourisme) ou entretienne mieux les actuelles ;*
- *Déménage l'**Office du Tourisme** dans une belle grande pièce mettant en avant les **matériaux et produits de la région** ;*
- *Décentralise l'**Office du tourisme** certains jours lors des périodes touristiques ;*
- *Envisage des **activités sur le site de la piste de ski pour l'été** afin d'exploiter son potentiel toute l'année ;*
- *Crée un **gîte d'étape pour marcheurs, cyclistes** voyageant seuls ou en petits groupes ;*
- *Construise un **parking avec un point d'eau et de recharge** pour les touristes en **mobil home** ;*
- *Promotionne les **points d'intérêts** (via un **petit train touristique** pour faire visiter les centres d'intérêts de la commune) ;*

- Développe une **terrasse d'accueil Horeca** pour touristes en été (tea-room visible sur axes fréquentés) ;
- Garantisse une **meilleure gestion des gîtes** dans le respect du cadre de vie des riverains ;
- Développe l'**activité à Bra** : café, épicerie, marché.

## 7.4.6 Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<b><i>Agriculture / Sylviculture</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diversité des producteurs</li> <li>-Agriculteurs soucieux de travailler avec davantage de respect envers la nature</li> <li>-Pour l'organisation du jogging, la commune collabore avec les producteurs locaux pour offrir des lots de produits locaux aux participants</li> <li>-PME en faveur des circuits-courts et des produits locaux (3)</li> <li>-Organisation par la Commune d'un marché mensuel des producteurs pendant la belle saison (depuis été 2019) au Pré du renard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'imagination et d'innovation agricoles</li> <li>-Non-respect de l'environnement</li> <li>-Agriculture et élevage en difficulté (prix du lait)</li> <li>-Manque d'initiatives et d'information quant aux possibilités de développement économique découlant des circuits-courts, du tourisme diffus etc. (2)</li> <li>-Pas de brochure de valorisation des productions</li> <li>-Pas de lieux ou de moyens dans la commune pour que les touristes puissent s'informer sur les produits locaux</li> <li>-Dégradation de la rentabilité de la sylviculture en faveur d'une biodiversité déjà existante et en défaveur d'une économie communale</li> </ul>
<b><i>Services de proximité</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diversité des services de qualité : poste, distributeur de billets, services et soins de santé, institut psychiatrique, hélicoptère, une crèche communale (2)</li> <li>-Église qui vit toujours à Jevigné</li> <li>-Souhait communal de voir se développer une résidence-services à Lierneux</li> </ul> <p>Liés à la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutien communal pour la gestion des déchets et des infrastructures : projet en cours de ramassage des déchets deux fois par mois par la Commune salué par les citoyens</li> <li>-Présence de 5 écoles primaires (2)</li> <li>-Rénovation de l'école de Jevigné : cours, plaine de jeux, station d'épuration, aménagement d'un parking et éventuellement d'un terrain de football</li> <li>-Bon soutien communal aux associations</li> <li>-Bonne infrastructures communales et équipe mettant en place de nombreux projets</li> <li>-Activités de l'ATL (adhésion au décret en août 2013) et accueil extrascolaire 2-5-12 ans : structuration et meilleure cohérence des activités /stage 4-12 ans proposés durant les congés scolaires (2)</li> <li>-Bonne bibliothèque communale (2)</li> <li>-Travail du CPAS salué, dont le service de livraison de repas à domicile</li> <li>-Taxi social</li> <li>-Projet de rénovation de la toiture du hall omnisports</li> <li>-Bus communal mis en place pour pallier aux problèmes de mobilité...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Eloignement des hôpitaux (Lierneux est la zone rouge la plus importante de Belgique)</li> <li>-Peu de médecins généralistes</li> <li>-Manque de place d'accueil pour la petite enfance</li> <li>-Manque de structure (lieu, encadrement, soutien aux jeunes lors de leur temps libre) pour permettre aux jeunes (12 ans et +) de se rencontrer autrement que dans le cadre d'activités sportives</li> <li>-Peu de restaurants</li> <li>-Boulangerie la plus proche à Vielsalm à 15 minutes en voiture</li> <li>-Disparition des boîtes postales par village (manquement qui incombe à la poste)</li> <li>-Insuffisance des terrains de sport</li> <li>-Manque de soutien aux lieux de rencontre entre citoyens</li> <li>-Peu de logements sociaux malgré l'augmentation du prix du logement et Difficulté pour les jeunes de s'installer dans la commune</li> <li>-Manque d'encadrement de certaines personnes en situation de précarité</li> <li>-Manque d'expérience de terrain de la part des dirigeants (politiciens)</li> <li>-...Mais service annulé faute de demandeurs</li> </ul>
<b><i>Commerces et zone d'activité économique</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proximité de zonings industriels dans les communes frontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'attractivité de la commune pour les jeunes au niveau professionnel</li> <li>-Peu de soutien aux entrepreneurs, donc manque d'entrepreneurs</li> <li>-Présence d'une entreprise dans le zoning industriel qui fait « fuir » les autres</li> </ul>

<p>-Proximité et diversité des commerces (7)          -PME en faveur des circuits-courts et des produits locaux (3)          -Potentiel artistique et artisanal          -Organisation par la Commune d'un marché mensuel des producteurs pendant la belle saison (depuis été 2019)</p>	<p>-Peu de soutien à la promotion des commerces de proximité qui diminuent : les gens se rendent en voiture dans les centres commerciaux qui sont plus faciles d'accès, mais perte de cohésion sociale et difficulté pour les repas de midi, boulangerie la plus proche située à Vielsalm (15 minutes en voiture)          - Peu de restaurants (difficulté pour les repas de midi)          -Difficulté d'accès aux commerces pour les personnes isolées</p>
<b><i>Soutien à l'emploi et offre à la formation</i></b>	
<p>-Taux de chômage de Lierneux plus bas par rapport aux communes avoisinantes          -Présence de l'Institut psychiatrique qui fournit de l'emploi (3)          -Proximité de zonings industriels</p>	<p>-Manque d'attractivité de la commune pour les jeunes au niveau professionnel          -Disparition de la sécurité de l'emploi          -Paupérisation économique et intellectuelle de la population          -Diminution des travailleurs au sein des commerces de proximité          -Peu de soutien aux entrepreneurs, donc manque d'entrepreneurs</p>
<b><i>Tourisme et Horeca</i></b>	
<p>-Potentiel de développement en matière de tourisme lent et diffus (= tourisme responsable)          -Potentiel artistique et artisanal          -Changement de Maison du Tourisme : plus de cohérence dans la répartition géographique          -Présence de gîtes à destination des touristes          -Piste de ski</p>	<p>-Peu de moyens investis dans le tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme peu organisé</li> <li>- Peu d'attractions touristiques sur la commune</li> <li>- Peu de services mis en place pour permettre aux touristes de passer un week-end à Lierneux (café, restaurant, hôtel, visites, parking mobil home...)</li> <li>- Potentiel non exploité</li> <li>- Office du Tourisme dans un petit bureau mal situé de l'administration communale avec une seule personne pour gérer le travail</li> <li>- Pas de belle grande pièce attractive pour les touristes (3)</li> <li>- Pas de lieux ou de moyens dans la commune pour que les touristes puissent s'informer sur les produits locaux</li> <li>- Changement de Maison du Tourisme (MT OVA =&gt; MT HA) : fin de subsides de la Province de Liège</li> <li>- Piste de ski gérée par la commune donc pas exploitée en été</li> </ul> <p>-Absence d'hôtels          -Les propriétaires des gîtes viennent de l'extérieur : les riverains subissent les conséquences néfastes engendrées par certains locataires</p>

## BESOINS

### *Agriculture/Sylviculture*

- Sauver l'agriculture et l'élevage (importants pour la sauvegarde du paysage) en stimulant et soutenant des démarches respectueuses de la nature et des animaux
- Promouvoir les produits locaux/ bio et naturels : via GAC, local ou dépôt ouvert 1 fois/ semaine, marché circuit-court (3), valorisation des Produits Locaux dans l'ancienne bibliothèque (projet de réhabilitation du bâtiment)
- Soutenir activement les agriculteurs/producteurs locaux : via bulletin communal, livre d'information, proposition de solutions alternatives dans différents points de gestion, dans les fermes, etc. (2)
- Sensibiliser les organisations de la commune aux produits locaux : Instaurer un système de repas bio/locaux dans les écoles, se tourner vers les HORECA de la région et vers les cuisines de collectivité (crèches, écoles, repas CPAS, CHS...) pour les inciter à utiliser des produits locaux
- Instaurer un système de monnaie locale dans la commune de Lierneux

### *Services de proximité*

- Faire place à des maisons de retraite, voire mieux : des seigneuries
  - Faire place à une ferme pédagogique
- En lien avec la Commune :
- Créer un marché de produits frais (circuits courts)
  - Organiser un passage de police plus régulier
  - Organiser des échanges entre communes pour les services de santé
  - Accorder la même attention à toutes les écoles de la commune
  - Prévoir des places supplémentaires dans les écoles
  - Instaurer un système de repas bio/locaux dans les écoles à midi
  - Offrir davantage de subsides pour les cantines chaudes des écoles libres
  - Adapter le système de transport scolaire vers Trois-Ponts, Stavelot, Ferrières, Vielsalm (enseignement secondaire)
  - Développer l'accueil à la petite enfance (2)
  - Organiser le service communal *ATL gribouille* accueil extrascolaire TOUS les mercredis
  - Ouvrir la bibliothèque communale durant les vacances scolaires et réaménager ses locaux afin qu'ils soient davantage adaptés à l'accueil d'enfants
  - Installer une plaine de jeux dans tous les villages de la commune (2)
  - Offrir aux enfants et jeunes des lieux / terrains récréatifs rassembleurs, où ils peuvent exercer un sport avec leurs amis
  - Organisation d'un service de stages/activités démocratiques pour enfants durant les vacances scolaires lorsque les parents travaillent (ex : plaines de vacances)
  - Répondre à la volonté des enfants d'accéder à la culture près de chez eux par la création d'un cinéma et musée permanents et par l'accueil d'événements ponctuels : cirque, fête foraine, carnaval, spectacles
  - Mettre en place des services pour jeunes (maison des jeunes, clubs de sport...)
  - Mettre en place des services aux seniors : maison de services, de repos, résidence service à l'Institut (5)
  - Créer des logements adaptés aux personnes isolées, âgées (appartements...) (3)
  - Développer l'usage du taxi social
  - Déplacer dans un endroit à pignon sur rue le CPAS actuellement mal localisé dans le grenier de l'AC : peur de la stigmatisation, d'où une intensification des visites à domicile
  - Mieux gérer les terrains de sport (pour que chacun puisse en disposer)
  - Investir dans une tondeuse robot pour l'entretien des terrains de football
  - Améliorer l'hygiène du hall omnisports, permettre aux professeurs d'y avoir un accès téléphonique et diversifier les activités sportives proposées
  - Veiller au bon entretien des bâtiments et terrains communaux
  - Mieux isoler les bâtiments communaux (chauffage, toiture...)
  - Diminuer les coûts de l'occupation des bâtiments (ex : le Hall Omnisport)
  - Trouver un accord avec les sociétés de télédistribution pour desservir la commune et offrir des trio-packs

### *Commerces et zone d'activité économique*

- Développer le zoning industriel pour favoriser la création d'emplois (2)
- Développer les petites entreprises mettant le bois et l'eau en valeur
- Attirer les entreprises respectueuses de l'environnement
- Créer un deuxième atelier rural
- Envisager une collaboration avec la SPI pour permettre au zoning industriel d'attirer les entrepreneurs et de sensibiliser ceux déjà présents au respect de l'endroit
- Attirer et encourager les petits commerces de proximité : restaurants et épiceries dans les villages afin de ne pas uniquement s'alimenter dans les deux supermarchés existants

- Instaurer une monnaie locale
- Créer un GAL ou d'autres synergies (superettes de produits locaux)
- Développer l'activité à Bra : café, épicerie, marché
- S'assurer que la banque approvisionne plus régulièrement son Bancontact

### ***Soutien à l'emploi et offre à la formation***

- Développer le zoning industriel pour favoriser la création d'emplois – surtout pour les jeunes (2)
- Développer les petites entreprises mettant le bois et l'eau en valeur
- Attirer les entreprises respectueuses de l'environnement
- Créer un deuxième atelier rural
- Envisager une collaboration avec la SPI pour permettre au zoning industriel d'attirer les entrepreneurs et de sensibiliser ceux déjà présents au respect de l'endroit

### ***Tourisme et Horeca***

- Étudier les besoins de la population locale pour avoir un tourisme régulé
- Créer des promenades balisées (tourisme)
- Déménager l'Office du Tourisme dans une belle grande pièce mettant en avant les matériaux de la région
- Décentraliser l'Office du tourisme certains jours lors des périodes touristiques
- Envisager des activités sur le site de la piste de ski pour l'été (exploiter son potentiel toute l'année)
- Créer un gîte d'étape pour marcheurs, cyclistes voyageant seuls ou en petits groupes
- Aménager une zone de repos à côté de la salle de Verleumont, voire une « maison de randonnée » gérée par les tenanciers de la salle
- Créer un point de vue où les randonneurs pourraient être hébergés ; un genre de refuge montagnard dans un site très naturel
- Construire un parking avec un point d'eau et de recharge pour les touristes en mobil home
- Promouvoir les points d'intérêts (petit train touristique pour faire visiter les centres d'intérêts de la commune)
- Développer une terrasse d'accueil Horeca pour touristes en été (tea-room visible sur axes fréquentés)
- Garantir une meilleure gestion des gîtes
- Développer l'activité à Bra : café, épicerie, marché
- Développer le potentiel touristique de la commune en favorisant des liens transcommunaux avec les entités des alentours
- Faire de la localisation de Lierneux entre les provinces de Liège et du Luxembourg une force et non plus une faiblesse.

## 7.5. Information /communication

### 7.5.1 Informations aux habitants

Les citoyens saluent l'existence du **bulletin communal** trimestriel, informatif et détaillé, de la publication régulière de **feuilles informatifs**, tels que celui e l'ATL par exemple, de la diffusion régulière de **toutes-boîtes**, ou encore de la réfection du **site internet communal**.

Mais de manière plus générale, **il manque une compilation cohérente des divers services existants**, communaux comme privés. En atteste par exemple l'échec du service de bus communal, faute de demandes mais surtout faute de promotion de son existence auprès des citoyens. Citons également un **manque de communication, donc de coordination** qui pourrait parfois s'avérer utile, **entre les différents services communaux**. Un effort pourrait aussi encore être fait **envers les nouveaux citoyens** afin de leur faire prendre connaissance des fonctionnements communaux, des événements, etc.

Enfin, la commune pourrait aussi prendre en charge une meilleure communication envers ses citoyens **en faveur de ses producteurs** et de leur produits locaux (points de vente, prix, promotion...). Il en va de même pour la communication des **associations en faveur des citoyens**, telles que le SEL, ou encore en faveur des **artisans locaux**. Les citoyens ont enfin regretté un **soutien communal très faible** à la communication des associations au niveau **financier, mais aussi logistique et infographique**.

#### *Les habitants souhaitent que la Commune :*

- *Promotionne davantage les artisans, commerces et producteurs locaux en créant des **microsites** mettant en avant leurs activités et sensibilisant la population quant à leur prix abordable ;*
- *Crée une **brochure pour touristes et citoyens** valorisant les **produits locaux** et les informant de leurs **points de vente** ;*
- *Assure une meilleure **communication relative à la filière du circuit-court** (encarts dans le BC, site internet) ; **MAIS évite de porter préjudice aux grandes surfaces** qui sont indispensables aux citoyens ;*
- *Renforce la **visibilité des actions et services existants** (publicité, promotion, toutes-boîtes...) – notamment quant au service du **taxi social** en faveur des personnes PMR ou isolées ;*
- *Publie un **agenda culturel régulier** (au sein ou non du BC) ;*
- *Organise des **séances d'information dans la maison de village** ;*
- *Détaille **davantage et cible mieux** les informations du **site internet communal** ;*
- *Renforce l'information quant aux **richesses du patrimoine** et de ses atouts (y compris économiques) ;*
- *Informe davantage les habitants quant aux **services communaux et privés existants** ;*
- *Communique sur les **possibilités de covoiturage** (ex : alternative à Covoit'stop) ;*
- *Renforce le **SEL** : créer une page Facebook et faire le lien via le site de la commune*

- *Mette en place un **système de newsletter** (courriel mensuel ou saisonnier) ;*
- *Communique sur ce qui existe à disposition des jeunes parents pour soulager leur quotidien (ATL) ;*
- *Favorise une meilleure communication et sensibilisation des citoyens quant aux futures **réalisations dans la commune** (notamment dans le cadre du PCDR pour favoriser une mobilisation citoyenne) ;*
- *Invite les **associations dans les écoles** de la commune ;*
- *Promotionne l'**action des associations lors des événements locaux** (fêtes de village, etc.) ;*
- *Crée une **brochure d'information pour adultes** (pas que pour enfants) compilant les renseignements des associations **sportives, culturelles, groupements**.*

### 7.5.2 *Nouvelles technologies*

Les citoyens regrettent les défaillances de la couverture internet de la commune, qualifiée de médiocre. Quant au réseau mobile, sa performance n'est pas non plus attestée dans tous les endroits de la commune. Si en 2017 la société Orange avait pourtant réalisé une étude d'implantation d'une antenne à Trou de Bra, le projet a malheureusement été abandonné.

#### ***Les habitants souhaitent que la Commune :***

- *Assure une bonne **couverture internet et réseau mobile** sur tout le territoire ;*
- *Garantisse le **wifi gratuit** dans les **lieux et espaces de rassemblement**.*

### 7.5.3 Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<b>Information aux habitants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bulletin communal informatif et détaillé</li> <li>-Feuillets d'information réguliers</li> <li>-Site internet communal</li> <li>-Brochure Accueil temps Libre (ATL)</li> <li>-Toutes-boîtes informatifs réguliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de communication vers les nouveaux habitants sur la vie communale (événements, conférences, services...)</li> <li>-Manque d'information sur les services existants (privés comme publics)</li> <li>-Echec du bus communal jadis dû à un manque de communication quant à la mise à disposition de ce service pour les citoyens</li> <li>-Manque de communication entre les différents services communaux : pas de coordination</li> <li>-Manque d'information sur les circuits-courts</li> <li>-Manque de communication quant aux associations existantes en faveur de l'aide aux citoyens (SEL, artisans locaux...)</li> <li>-Peu de soutien communal logistique, communicationnel, infographique comme financier (manque de personnel)</li> <li>-Dysfonctionnement des logements tremplins kangourous impliquant une épargne logement pour les jeunes : tous ne sont pas occupés</li> </ul>
<b>Nouvelles technologies</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etude d'implantation réalisée par Orange en 2014 d'une antenne à Trou de Bra</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Couverture internet médiocre</li> <li>-Manque de réseau mobile</li> <li>-Projet non abouti</li> </ul>
<b>BESOINS</b>	
<b>Information aux habitants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promouvoir davantage les artisans, commerces et producteurs locaux en créant des microsites mettant en avant leurs activités et sensibilisant la population quant à leur prix abordable ;</li> <li>-Créer une brochure pour touristes et citoyens valorisant les produits locaux et les informer de leurs points de vente / Assurer une meilleure communication relative à la filière du circuit-court (encarts dans le BC, site internet) MAIS éviter de porter préjudice aux grandes surfaces qui sont indispensables aux citoyens ;</li> <li>-Renforcer la visibilité des actions et services existants (publicité, promotion, toutes-boîtes...) – notamment quant au service du taxi social en faveur des personnes PMR ou isolées ;</li> <li>-Publier un agenda culturel régulier (au sein ou non du BC) ;</li> <li>-Organiser des séances d'information dans la maison de village ;</li> <li>-Détailier davantage et mieux cibler les informations du site internet communal ;</li> <li>-Renforcer l'information quant aux richesses du patrimoine et de ses atouts (y compris économiques) ;</li> <li>-Informer davantage les habitants quant aux services communaux et privés existants ;</li> <li>-Communiquer sur les possibilités de covoiturage (ex : Covoit'stop) ;</li> <li>-Renforcer le SEL : créer une page Facebook et faire le lien via le site de la commune</li> <li>-Mettre en place un système de newsletter (courriel mensuel ou saisonnier) ;</li> <li>-Communiquer sur ce qui est à disposition des jeunes parents pour soulager leur quotidien (ATL) ;</li> <li>-Favoriser une meilleure communication et sensibilisation des citoyens quant aux futures réalisations dans la commune (notamment dans le cadre du PCDR pour favoriser une mobilisation citoyenne) ;</li> <li>-Inviter les associations dans les écoles de la commune ;</li> <li>-Promouvoir l'action des associations lors des événements locaux (fêtes de village, etc.) ;</li> <li>-Créer une brochure d'information pour adultes (pas que pour enfants) compilant les renseignements des associations sportives, culturelles, groupements...</li> <li>-Placer une boîte à idées PCDR (lot 0) dans chaque village pour récolter aussi les idées de ceux qui ne se déplacent pas en groupes de travail</li> </ul>	
<b>Nouvelles technologies</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer une bonne couverture internet et réseau mobile sur tout le territoire communal ;</li> <li>-Garantir le wifi gratuit dans les lieux de rassemblements.</li> </ul>	

## 8. CONCLUSION

Les données issues de cette *Consultation citoyenne*, du vécu des habitants et de leur expérience ont permis d'enrichir pleinement les données objectives du *Rapport socio-économique* et de les recouper. Dans la troisième partie qui suit, intitulée *Diagnostic partagé*, les atouts et faiblesses de la commune, abordés jusqu'ici dans les parties I (*Rapport socio-économique*) et II (*Consultation citoyenne*) auront permis, après confrontation, de lister et de définir une série d'enjeux en fonction desquels pourront ensuite être déterminés les *Défis et objectifs de développement* du PCDR de Lierneux (partie IV).

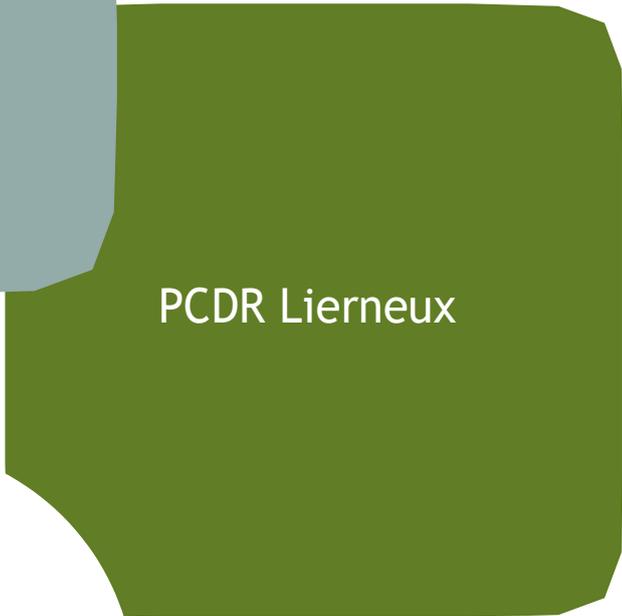


# **PARTIE III**

## **DIAGNOSTIC PARTAGE**

---

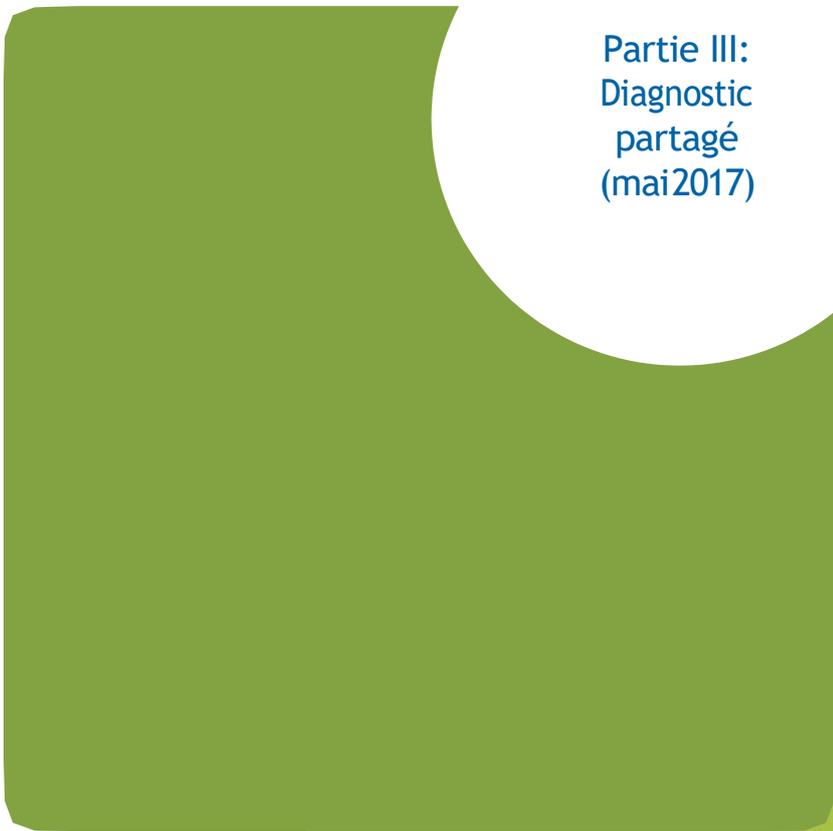




PCDR Lierneux



Partie III:  
Diagnostic  
partagé  
(mai2017)



Joining  
nature  
& cities





◀ Bâtiment agricole, JNC



◀ Bac d'eau à Lansival, JNC AWP



◀ Bâtiment de coeur de village, en schiste, Odrimont, JNC AWP, 2017



◀ Vue depuis Bra vers l'est de la commune, JNC AWP, 2017

## Introduction

Le présent document contient deux parties : le diagnostic AFOM et le diagnostic partagé.

### PARTIE 1. DIAGNOSTIC AFOM.

La synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM), mis en évidence par l'analyse socio-économique du territoire et les restitutions des réunions publiques réalisées dans les villages de Villettes, Trou de Bra, Jevigné, Lierneux, Arbrefontaine, Reharmont et Sart.

### PARTIE 2. DIAGNOSTIC PARTAGÉ.

Un diagnostic qui croise les deux sources d'informations (objectives et subjectives) et met en évidence les principaux enjeux sur lesquels s'appuiera la vision stratégique du PCDR.

Ce document est alors un premier levier qui permettra d'élaborer une vision stratégique et les objectifs de développement à un horizon de dix ans.



# Partie 1 :

## Diagnostic AFOM



	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b>				
A. LOCALISATION	<p>Accessibilité routière satisfaisante notamment grâce à l'E25 et aux trois nationales qui traversent la commune (N645, N822, N651)</p> <p>Proximité (en voiture) de Liège et Bastogne</p>	<p>Absence de desserte ferroviaire, gare la plus proche située à Vielsalm (12 km)</p> <p>Déplacements en transports publics difficiles hors temps scolaires</p> <p>Localisation à l'intersection de la province de Liège et de la province de Luxembourg</p>	<p>Localisation au cœur de la Haute-Ardenne</p> <p>Dynamiques liées à la localisation à l'intersection de deux provinces et à la proximité de la vallée de l'Ourthe et de l'Ambève (SPDT Liège) et du Parc Naturel des Deux Ourthes</p>	<p>Développement exponentiel de la fonction résidentielle suite au désenclavement de la commune</p>
<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>				
B. STRUCTURE PHYSIQUE	Relief marqué par la vallée de la Liègne et de ses affluents	Relief peu adapté aux cultures (labour)	Développement de « loisirs verts » ces 10 dernières années	
	Territoire bien irrigué (sources, cours d'eau catégories 1, 2 et 3, zone humide, plans d'eau, zone marécageuse au Nord, tourbières ...)	Risque d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement : aléas globalement faibles	Altitudes les plus élevées de la Wallonie	Risques d'inondations par débordements faibles mais à certains endroits précis, coulées de boues ou d'eau
	Rôle régulateur des tourbières qui atténue fortement les crues et les étiages		Présence d'une centaine de sources sur le territoire communal	Défauts d'égouttages et d'épuration responsables de la dégradation des cours d'eau (menaces sur les biotopes humides).
	Présence marquée de l'eau et du patrimoine associé (bacs-abreuvoirs, fontaines, pont de chailles, ...)		Présence d'anciennes zones d'extraction (schiste) qui induisent la présence de zones humides	
	Richesse du sous-sol (schiste, coticule, mines métalliques)	Aquifère de faible capacité et à faible profondeur, sensibilité à la pollution	Présence des carrières de schiste et de coticule (il n'existe que 2 gisements de coticule dans le monde, Liègneux et Vielsalm)	Risques d'éboulements le long des parois rocheuses (essentiellement dans le Nord de la commune)
Exploitation des sols pour les pâtures, les cultures annuelles et l'épicéa	Manque d'une réserve d'eau suffisante dans les sols			
Localisation dans la région agricole herbagère de Liège	Aptitude des sols non favorable aux grandes cultures			

### NOTE À LA LECTURE

Pour bien distinguer les deux sources d'informations, les tableaux qui suivent les présentent en deux couleurs :

- AFOM tirés de l'analyse socio-économique
- AFOM tirés de la consultation de la population





	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
C. STRUCTURE NATURELLE	<p>Présence de dix sites de grand intérêt biologique</p> <p>7,2 % du territoire couverts par des zones Natura 2000 (6 zones)</p> <p>Présence de plusieurs réserves naturelles dont l'importante réserve des Prés de la Lienne</p> <p>48 % du territoire couverts par des forêts</p> <p>90 % de la surface agricole couverts par des prés et prairies</p> <p>Présence de biotopes intéressants surtout dans les fonds de vallée et les anciennes carrières</p> <p>Territoire bien irrigué</p> <p>Qualité des paysages naturels peu urbanisés</p>	<p>Dégradation de certains biotopes suite aux problèmes d'assainissement des eaux</p> <p>Absence de parc reconnu au plan de secteur</p> <p>Absence de PCDN</p> <p>Manque de démarches de grande envergure initiées par la commune en matière d'environnement</p> <p>Absence d'éco-conseiller</p> <p>Appauvrissement des zones boisées par la plantation massive de conifères</p>	<p>Qualité de la Vallée de la Lienne et de la commune qui constituent un des derniers ensembles préservés en Ardenne</p> <p>Présence d'un patrimoine naturel très riche et diversifié</p> <p>Présence de plusieurs actions de taille modeste en faveur de l'environnement (plus proche des habitants)</p> <p>Existence de deux associations actives dans le domaine de l'environnement</p> <p>Participation au contrat de rivière « Amblève » et adhésion au Pôle de Gestion différenciée et à POLLEC2</p> <p>Participation au plan MAYA, aux conventions « Bords de Routes » et « Combles et Clochers »</p>	<p>Présence du castor et du raton laveur</p> <p>Développement non contrôlé d'espèces invasives</p> <p>Dégradation de la superficie et de la qualité des zones humides</p> <p>Dégradation des eaux de surfaces par les rejets d'eaux usées et résidus aqueux d'exploitations agricoles</p>
D. PAYSAGE	<p>Présence de nombreux périmètres d'intérêt paysager (Adesa et plan de secteur)</p> <p>Géographie permettant des vues très longues et diversifiées (vallée ouverte) et de nombreux points de vue remarquables dont certains sont mis en valeur (Baneux)</p> <p>Beauté des paysages, calme et tranquillité des villages</p>	<p>Présence de la ligne à haute tension qui traverse la commune</p>	<p>Présence de paysages remarquables et variés</p> <p>Valorisation d'autres points de vue (La Falize, Odrimont, Villettes...)</p> <p>Présence de 6 grandes unités paysagères</p>	<p>Urbanisation récente et rapide ne tenant pas compte des caractéristiques locales</p>
E. OCCUPATION DU SOL	<p>97 % du territoire non bâti</p> <p>Proportion très importante des zones boisées (48 %)</p> <p>44 % de la superficie occupée par des champs et des prairies</p>	<p>Augmentation considérable des terrains à destination résidentielle</p> <p>Diminution constante de la surface agricole</p>	<p>Activités de loisirs représentant 16 % des espaces bâtis de la commune</p> <p>Espaces communautaires : 6 % des espaces bâtis de la commune</p> <p>Espaces consacrés à l'activité économique : 6 % de la surface bâtie</p>	<p>Tendance des noyaux de zones bâties à s'étirer le long des voiries régionales</p> <p>Urbanisation récente et rapide ne tenant pas compte des caractéristiques locales</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
F. STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DU BATI	<p>Structure historique encore « lisible » et typique de l'Ardenne herbagère (habitat émiétté, organisation spatiale sous forme de hameaux)</p> <p>Utilisation de matériaux locaux pour certaines nouvelles constructions d'inspiration vernaculaire</p> <p>Patrimoine bâti considérable</p> <p>Qualité de l'habitat et cadre de vie</p> <p>Préservation de certains coeur de villages</p> <p>Pierre locale remarquable</p> <p>Présence de fontaines et ponts de schistes, techniques anciennes</p>	<p>Constructions récentes (pavillonnaires) ne s'accordant pas toujours avec les typologies traditionnelles</p> <p>RCU commencé mais non abouti</p> <p>Schéma de Structure Communal commencé mais pas approuvé</p> <p>Constructions récentes de hangars agricoles ou à vocation économique nuisant à l'harmonie d'ensemble</p> <p>Peu de valorisation et d'entretien du petit patrimoine</p> <p>Bâti traditionnel en majorité privé : pas de pouvoir d'action de la part de la commune</p> <p>Constructions laissées à l'abandon</p>	<p>Rénovation du bâti traditionnel par le privé</p> <p>Présence de 3 types d'architectures récentes : inspiration vernaculaire, pavillonnaires, chalets</p> <p>Présence d'un ensemble de 42 logements sociaux</p> <p>Mise en place de chartes urbanistiques</p> <p>Valorisation de certains éléments du patrimoine ancien</p> <p>Possibilités offertes par Qualité-Village-Wallonie (projets déjà mis en place dans certaines communes alentours)</p> <p>Présence de 8 monuments et 2 sites classés ainsi qu'un nombre appréciable de biens repris à l'Inventaire</p>	<p>Extension des noyaux villageois le long des axes de communication</p> <p>Apparition de résidences secondaires le long des cours d'eau ou sur les versants</p> <p>Dégradation de certains éléments du patrimoine bâti (chapelles, croix ...) par manque d'entretien</p>



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
G. MOBILITÉ VOIES DE COMMUNICATION ET ESPACES PUBLICS	Proximité de l'E25 qui favorise l'accessibilité routière de la commune vers le territoire wallon  Fluidité de la circulation à toute heure  Absence de problèmes de stationnement  Présence d'un taxi social  Rénovation de la route de Reharment	Traversée de la plupart des villages par une voirie régionale (N645)  Voiries rectilignes favorisant la vitesse  Présence de carrefours dangereux Revêtements en mauvais état par endroit  Nuisances sonores de l'autoroute Mauvais état de la route et absence de trottoir ou trottoir utilisé pour le stationnement  Peu de possibilités de covoiturage (communication + parkings)	Rédaction d'un rapport d'analyse de la sécurité routière sur la commune (CCATM)	En 2013, moyenne de 1,98 véhicule par ménage sur la commune  Présence de charrois forestiers  Passage de camions, transports de marchandises à l'intérieur de la commune  Sécurité routière
	Présence du réseau TARPAN avec 43 itinéraires balisés  Présence des services TEC avec 3 lignes régulières en temps scolaires  Présence d'un réseau de promenades avec des itinéraires propices à la marche et à la découverte de la nature	Absence de lignes de chemin de fer et mauvaise desserte en transports en commun hors période scolaire (notamment depuis la gare de Vielsalm vers Lierneux)  Peu d'infrastructures cyclables et piétonnes  Mauvaise qualité des revêtements des trottoirs  Aucun tronçon du RAVeL	Aménagement de l'ancienne voie vicinale en chemin de promenade pouvant être rattachée au réseau RAVeL  Schéma directeur cyclable de wallonie : proposition de deux liaisons cyclables se croisant à Lierneux	Diminution de l'offre de bus communaux au profit d'une offre plus régionale  Manque d'équipement dans les écoles, les salles de villages et les églises pour l'accueil des chaises roulantes  Manque d'entretien des sentiers de randonnées, taille des haies, etc
	Développement de quelques places publiques dans le cadre de la première ODR (Lierneux et Sart)  Existence d'un parc, à Lierneux, à proximité de l'espace de rencontre du Vicinal (plaine de jeux et ancien tram)  Amélioration de l'accessibilité des espaces et bâtiments ouverts au public pour les PMR  30 % des activités du SEL centrées sur le transport de personnes	Peu de véritables espaces publics dans la plupart des villages  Mobilier urbain ancien sans intégration particulière  Pas de plaine de jeux pour les enfants	Valorisation de certains espaces publics par la rénovation et l'entretien des équipements d'antan  Implantation de mobilier urbain récent dans des espaces publics rénovés  Rénovation d'anciennes constructions en pierre locale (barbecue ...) pouvant re-devenir des foyers de convivialité  Potentielles ré-exploitations de lieux publics : place Ernest Nélis et carrière de la Preux (en faire des pôles d'attraction citoyenne)	Difficultés liées à l'entretien des espaces publics nécessitant beaucoup de mobilisation

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
H. INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	Situation du centre de Lierneux en zone d'assainissement collectif (40 % de la population)  Majorité du réseau d'égouttage déjà réalisé  Station d'épuration, biologique à biodisques, à la Falize, inaugurée en 2015	Majorité des zones urbanisées en zone d'assainissement autonome  Coût élevé de l'énergie en zone rurale		Contrôle de l'effectivité des épurations individuelles
	Réseaux complets en eau, gaz, électricité et téléphone	Conduite Fluxys, ligne et câble haute tension Elia  Présence de zone de prévention forfaitaire autour des 5 captages d'eau  Lacunes en matière d'internet et de téléphonie	Développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (solaire, éolien,...)	Canalisation de transport de gaz à proximité de zones urbanisées  Passage de la ligne à haute tension aérienne et souterraine à proximité des zones urbanisées
<b>DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT</b>				
I. ECONOMIE LOCALE	90 % des emplois salariés de la commune représentant le secteur tertiaire  Taux de chômage inférieur à la moyenne wallonne  Nombreux pôles d'emploi proches (668 postes de travail en 2013 sur la commune)  Revenu moyen par déclaration légèrement supérieur à la moyenne de la micro-région  Développement du commerce local et des services  Présence de l'Institut psychiatrique, pôle d'emploi important  Taux de demandeurs d'emploi inoccupés (9,62 %) inférieur à la moyenne wallonne  Niveau d'éducation plus élevé que la moyenne régionale, mais moins élevé que la micro-région	Nombre d'agriculteurs en baisse constante (24 % d'exploitants en moins en 8 ans)  Tendance à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles (30 % des exploitations font plus de 50 ha)  Manque d'information et de communication sur la présence et les possibilités de développement des circuits courts  Manque de rentabilisation de la sylviculture au profit de l'économie communale et de la biodiversité  Peu d'innovations Diminution du nombre de commerces  Manque de pôles importants d'activités	Nombre d'indépendants plus élevé que la moyenne de la province  Plus de 20 % de la Superficie Agricole Utile de la commune est dédié à des activités labellisées (agriculture biologique)  Soutien de la SPI+ au développement économique  Présence de PME en faveur des circuits-courts et des produits locaux  Collaboration de certaines associations lors d'événements avec des producteurs locaux	Secteur agricole et élevage en difficulté



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
J. POTENTIEL FONCIER ET PROPRIÉTÉS PUBLIQUES	Potentiel foncier important en zones d'habitat à caractère rural, en zones de loisirs et en zones d'aménagement communal concerté	Peu de terrains valorisables appartenant au secteur public (24 ha sur l'ensemble de la commune) Propriétés publiques situées en majorité en zone forestière	Zones d'extraction représentant une superficie de 47,5 ha en zone urbanisable	
K. SECTEUR TERTIAIRE DONT TOURISME	Certains lieux de rencontres et de réunions dans les villages, favorisés par la première ODR  Présence d'un office du tourisme et d'un syndicat d'initiative  Grande offre d'hébergement (campings, gîtes, chambres d'hôtes ... proposent plus de 600 lits sur l'ensemble de la commune)  Présence d'une multitude de points d'intérêt pour les touristes  Déplacement et modernisation de la Maison du tourisme (en 2016)  Tourisme vert	Absence de grandes infrastructures touristiques  Faiblesse de la gestion pour l'accueil de touristes (gîtes)  Peu de moyens investis dans le tourisme  Non exploitation des pistes de ski en été  Absence de parking pour mobile homes  Manque d'organisation du tourisme	Création de lieux de rencontres grâce à la première ODR qui devraient être porteurs de nouvelles activités  Jumelage (ancien) avec la commune française de Val-de-Meuse  Attraits touristiques : nature, cadre bâti, randonnée, paysage ...  Développement du secteur horeca depuis 4 ans  Mise en place d'un plan de développement touristique global sur les 5 prochaines années  Mise en place d'un « responsable de camps » (territoire très prisé par les mouvements de jeunesse)	Baisse constante de fréquentation de touristes  Absence d'hôtels
<b>COHÉSION SOCIALE</b>				
L. POPULATION	Croissance de la population  84 % de la population dans le Sud de la commune  Augmentation constante du nombre de ménages  Arrivée de jeunes couples avec enfants	Population vieillissante (déficit des tranches d'âges plus jeunes, surtout de la classe des 20-29 ans)  Augmentation de la population dans les villages au détriment du noyau de Lierneux	Croissance du nombre d'arrivées sur la commune (plus d'arrivées que de départs).  Ces dernières années, augmentation de la population dans les anciennes communes : attractivité croissante pour des villages moins équipés	Forte décroissance de la proportion de moins de 20 ans depuis 2001  Augmentation du nombre de petits ménages

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
M. LOGEMENT	Nombreuses rénovations et parc de logement en bon état malgré son âge  Présence de 42 logements sociaux  Présence de logements ILA (Initiative Locale d'Accueil) gérés par le CPAS	Faible part du logement destiné à la location (2,15 %)  Difficulté d'accès au logement pour une partie de la population  Bâti dispersé, grande proportion de maisons isolées (plus consommatrices d'espace et d'énergie)  Manque d'appartements et petits logements en rez-de-chaussée (adaptés aux seniors)	Présence de l'Agence Immobilière Sociale « Haute Ardenne » en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires et les candidats locataires  Projet de création de logements intergénérationnels	Augmentation du prix des maisons, des terrains et des loyers (semblable de la région et micro-région)  Part importante de constructions neuves (25 %)  Prix du logement en augmentation et insuffisance de terrains à bâtir à prix raisonnable
N. SERVICE AUX PERSONNES ET ENSEIGNEMENT	Présence d'écoles maternelles et primaires dans les principaux villages  Ouverture d'une crèche communale à Lierneux  Développement de l'Agence Locale pour l'Emploi  Diversification des services  Bulletin communal détaillé, feuillet d'informations, site internet de la commune  Développement de lieux « créateurs de liens » : écoles, buvettes, ...  - projet en cours avec l'Institut pour le fleurissement des villages et le ramassage des déchets  - activités CPAS et ATL	Insuffisance de la crèche actuelle  Manque maisons de repos  Secteur Horeca peu représenté  Manque de places dans les écoles de villages  Dispersion des services  Présence de l'Institut qui donne une image très « médicalisée » à la commune  Peu de services intergénérationnels  Accès aux services difficile pour les PMR  Manque d'information des nouveaux habitants sur la vie communale  Manque de communication sur les associations existantes d'aide aux citoyens	CPAS très actif  Nouvelles dynamiques (ATL Lierneux, vente directe de produits fermiers ...)  Présence du CHS (Centre Hospitalier Spécialisé) unique en Wallonie, avec spécificité d'intégration des résidents dans la vie communale  Création d'une brochure avec présentation des communes, des services etc pour l'accueil des nouveaux habitants de Lierneux  Présence de plusieurs associations actives pour le soutien au Troisième Age	Peu de services au troisième âge  Absence d'école secondaire sur le territoire de la commune  Faible offre pour les jeunes (absence d'une maison de jeunes par exemple)  Absence de salle pour que les habitants puissent se réunir  Mauvaise cohabitation avec l'Institut psychiatrique  Mauvaise cohabitation avec les habitants de « le Tourmant de la roue »  Mauvaise cohabitation avec les résidents des gîtes touristiques  Peu de mobilisation des nouveaux arrivants dans la vie communale  Mauvaise intégration des nouveaux habitants  Difficulté à fédérer les habitants en dehors de quelques événements festifs



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
O. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	<p>Présence de petits pôles culturels (bibliothèque, école de musique, EPN,...)</p> <p>Croissance de la dynamique associative (23 associations contre 16 en 2009)</p> <p>Organisation de quelques manifestations récurrentes (39 % des activités organisées par les comités de villages)</p> <p>Présence d'un hall omnisports et de plusieurs installations sportives extérieures</p> <p>Diversité des associations</p>	<p>Absence de centre culturel ou d'organisme fédérateur</p> <p>Peu d'animations dans les villages (événements culturels et autres)</p> <p>Absence de comités de villages et sédentarisation de la population</p>	<p>Création de lieux de rencontres grâce à la première ODR qui devraient être porteurs de nouvelles activités</p> <p>Esprit de clocher très présent dans les différents villages</p> <p>Potentiel artistique et artisanal</p> <p>Présence d'un SEL</p>	<p>Esprit de clocher très présent : chacun dans son village, pas tellement d'esprit communal</p> <p>Peu de soutien communal aux associations existantes</p>
P. SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	<p>Forte diminution de la quantité de déchets récoltés par les collectes non sélectives (-18%)</p> <p>Mise en place de 6 « bulles à verre », d'un parc à conteneurs et de 3 îlots de propreté</p> <p>Existence d'aides financières de la Région wallonne pour la réalisation de travaux destinés à améliorer la performance énergétique des logements</p> <p>Station d'épuration de la Falize, biologique, à biodisques, inaugurée en 2015</p>	<p>Taux de motorisation plus élevé à Lieerneux qu'en région wallonne (1,98 véhicule/ménage)</p> <p>Peu d'actions de grande envergure en matière de développement durable</p> <p>Au niveau communal, pas de primes en matière d'énergie</p>	<p>Opportunités d'intégrer la dimension durable dans le PCDR par la mise en place de l'Agenda 21 local</p> <p>En 2016, mise en place d'une Politique Locale d'Energie Locale (POLLEC2), participation au contrat de rivière « Amblève » et adhésion au Pôle de Gestion Différenciée</p> <p>Participation au plan MAYA, aux conventions «Bords de Routes» et «Combles et Clochers»</p> <p>Service de ramassage des déchets mis en place toutes les 2 semaines</p>	<p>Taux de motorisation en constante augmentation</p> <p>Pas d'alternatives à la voiture</p>
<b>DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION</b>				
Q. PLAN DE SECTEUR	<p>90 % du territoire non destinés à l'urbanisation</p>	<p>Urbanisation en ruban</p> <p>Manque de zones de services publics et d'équipements communautaires</p> <p>Zones d'activités économiques totalement mises en œuvre</p>	<p>Présence de six zones de loisirs</p> <p>ZACC non urbanisées (33 ha)</p>	<p>Zones constructibles définies sans vision à long terme</p> <p>Zones urbanisables définies de manière généreuse (leur mise en œuvre permettrait de doubler voire tripler la population actuelle de Lieerneux)</p>

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
R. DOCUMENTS RÉGIONAUX ET SUPRA-COMMUNAUX	<p>Territoire couvert par le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de l'Amblève</p> <p>Commune partenaire du contrat de rivière Amblève</p>	<p>Peu de coopérations supra-communales</p>	<p>Association au développement des pôles proches du SDER</p> <p>Association au SPDT Liège</p> <p>Sensibilisation des communes voisines dans le développement rural</p>	
S. DOCUMENTS COMMUNAUX	<p>Bilan positif de la première opération de développement rural</p> <p>Présence d'une convention « bords de routes » et « combles et clochers »</p> <p>Adoption d'un programme communal d'action en matière de logement adopté en janvier 2016 (création de logements intergénérationnels, d'un logement de transit et de logements moyens)</p>	<p>Absence d'un outil relatif à l'aménagement du territoire</p> <p>Absence d'un outil pour protéger le patrimoine naturel très riche</p> <p>SSC pas approuvé</p> <p>RCU pas approuvé</p>	<p>Elaboration du SSC pour disposer d'une stratégie de développement territorial</p> <p>Elaboration d'un outil de gestion du milieu naturel (type PCDN)</p> <p>Protection des caractéristiques du bâti au travers d'un RCU (ou Guide Communal d'Urbanisme)</p> <p>Chartes urbanistiques en cours</p>	



# Partie 2 :

## Diagnostic Partagé



## UN PATRIMOINE TRÈS RICHE ...

Située au cœur de la Haute Ardenne, la commune de **Lierneux s'est développée autour de la Lienne et de sa vallée**. Le relief marqué de ce territoire offre un **patrimoine naturel riche et diversifié**. On dénombre dix sites de grand intérêt biologique, 7,2 % du territoire communal repris en zone Natura 2000, deux réserves naturelles domaniales, quatre périmètres d'intérêt paysager et treize points de vue remarquables ADESA, cinq périmètres d'intérêt paysager repris au plan de secteur ... Par ailleurs, le territoire communal peut être divisé en 6 unités distinctes aux paysages variés, marqués par la présence de la Lienne et des **nombreux cours d'eau** et entourés par les bois. Les surfaces boisées couvrant presque le 50 % du territoire communal et le plan de secteur définissant 90 % de la surface communale en zone non-urbanisable, **Lierneux est une commune éminemment rurale**. Le bâti s'étant installé sous forme d'habitat « émietté » et organisé en hameaux, en est un bon exemple. Cette organisation dispersée du territoire, dessine une commune très divisée. Une des raisons de cette dispersion est liée à la géographie physique : les masses forestières importantes et le relief marqué, divisent l'entité communale. Ainsi, la structure

et les qualités paysagères du territoire sont naturellement préservées de l'urbanisation.

Traversée par la Lienne, la commune a développé un **vocabulaire et un paysage de l'eau très riches** avec des ruisseaux, des marais, des tourbières, des carrières, des prairies humides ... Autant de typologies différentes qui accueillent des biotopes tout aussi diversifiés. La présence de l'eau à travers l'entièreté du territoire communal est un élément remarquable. La commune bénéficie donc de deux situations complémentaires : d'un côté, elle est située sur un des points culminants de la Wallonie, lui permettant de profiter de grandes perspectives sur le paysage. D'un autre côté, le fond de vallée offre un paysage très différent, plus resserré et aux biotopes riches, bénéficiant de la proximité de l'eau et des prairies, et protégé des vents dominants.

Cette situation est plus favorable au développement de noyaux bâtis.

Le bâti traditionnel, construit en pierre locale, est fort présent mais pas toujours entretenu. On dénombre huit monuments et deux sites classés, 80 biens repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique ainsi que la présence d'un petit patrimoine (fontaines, chapelles ...) toujours en pierre locale.

Vallée de la Lienne, Pont de Villettes, JNC AWP, 2017



Bâtiments historiques de coeur de village en schiste, JNC AWP



Forêt au bord de la N645 à Trou de Bra, JNC



Vue depuis le village de Bra, JNC AWP, 2017



## ... MAIS PAS RÉELLEMENT GÉRÉ NI VALORISÉ

Malgré ces atouts et la grande qualité du patrimoine communal, la commune n'a pas initié de démarche de grande envergure en faveur de l'environnement mais poursuit néanmoins des programmes de taille modeste comme le contrat de rivière de l'Ambève, les conventions « Bords des routes » et « Combles et clochers », les mesures agro-environnementales, la semaine de l'arbre et l'opération « Rivières et communes propres ». Depuis 2015, elle adhère au programme POLLEC2.

Plusieurs menaces pèsent sur la qualité des biotopes locaux. Le **développement des espèces invasives** (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, etc. qui font l'objet de plusieurs mesures mises en place au communal, régional, par le Contrat de Rivière, CHS ...), **la diminution de la superficie et de la qualité des zones humides** sujets à l'assèchement par la plantation d'épices, par des remblais non autorisés, par les dépôts sauvages d'immondices ..., **la diminution de la superficie et de la qualité des eaux de surfaces**, due notamment aux rejets d'eaux usées et de résidus aqueux des exploitations agricoles, qui a entraîné une dégradation du milieu aquatique des parties basses des vallées de la Lienne, l'appauvrissement des zones boisées par **la plantation massive de conifères**.

D'un point de vue urbanistique, le développement récent de la commune et l'extension des hameaux en zones résidentielles sous forme de logements pavillonnaires ou isolés, peu intégrés dans le contexte et très consommateurs d'espace, représente une menace pour les espaces naturels et agricoles.

Le paysage est également structuré par l'exploitation agricole des terres (cultures, prairies permanentes, élevage). Comme l'ensemble de la Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer (< 60 %) alors que leur taille augmente. La commune traverse donc une sorte de remembrement « naturel », autour d'un nombre de plus en plus restreint d'exploitants. Ce remembrement est une **menace pour la diversité écologique des sites et pour la qualité des écosystèmes** qui s'y développent (disparition des haies bocagères, accentuation de la monoculture, etc.).



## UNE VOLONTÉ D'ACCUEIL ...

Malgré une extension urbaine récente, la structure historique de cœur de village reste très marquée avec **une multitude de petits hameaux**. Lierneux en est le plus gros noyau, dans lequel on retrouve les principaux commerces et équipements.

Le Centre Hospitalier Spécialisé, le plus grand centre psychiatrique de Wallonie qui accueille aujourd'hui 11 % de la population de Lierneux, soit 4 % de la population communale ainsi que 70 % d'emplois de la commune, a influencé fortement le développement du village. Ouvert en 1884, **l'Institut a la particularité de prévoir l'intégration de certains résidents dans des familles et dans les travaux de la commune**. Cette pratique existe toujours aujourd'hui mais a largement diminué.

Le village de Lierneux accueille aussi **42 logements sociaux** (tous situés à Tournant de la Roue) ainsi que **les logements I.L.A.** (Initiative Locale d'Accueil) gérés par le CPAS, qui accueillent les étrangers dès leur arrivée en Belgique et qui assurent un service de proximité par un suivi à tous les niveaux (social, familial, juridique, administratif...).

Lierneux se tourne également de plus en plus vers **l'accueil d'un nouveau style de tourisme « green » ou « slow tourisme »**. Les principaux atouts sont la piste de ski, le réseau de promenade cycliste et pédestre, le patrimoine naturel et paysager, le patrimoine bâti des villages ardennais typiques, le cadre de vie calme et paisible ; 1.200 lits sont disponibles en gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels.

Si la commune suit une tendance à l'amélioration de l'offre de commerces de proximité, le secteur horeca est, au contraire, peu étendu.

## ...MAIS UNE ABSENCE D'IDENTITÉ COMMUNALE FORTE

Les chiffres montrent clairement que les tranches d'âge des 0-19 ans et des 20-39 ans tendent à se resserrer, laissant place à une **population vieillissante**. Cette tendance n'est pas alarmante puisque l'ensemble de la région suit une évolution similaire, bien qu'à Lierneux cette diminution soit plus marquée. Elle pourrait être en partie due au manque de services et à l'absence de structures d'enseignement secondaire et d'accueil de jeunes sur le territoire communal et dans un périmètre accessible en transports en commun.

L'intégration et l'implication de tous les habitants dans la vie communale (jeunes, anciens, nouveaux, enfants ...) semblent aujourd'hui être en perte de vitesse. La **structure urbanistique émiettée** ne favorise pas le regroupement identitaire à travers la commune de Lierneux. **L'effet de clocher**, héritage historique, est toujours très présent aujourd'hui.

Les noyaux villageois vivent grâce à leurs habitants et favorisent une grande proximité. La vie du village se développe autour des espaces publics qui sont des lieux de rencontre. Bien que la vie associative soit très présente sur la commune, les habitants déplorent un **manque de lieux publics aménagés** et un manque de qualité dans les aménagements des espaces publics, des lieux de rencontre, des équipements communautaires (intérieurs et extérieurs) existants. La commune compte 2 places de village à Sart et à Lierneux (favorisés par la première ODR). Si la place à Lierneux a été aménagée, par contre, les logements, commerces et horeca prévus pour l'encadrer et l'animer n'ont jamais été réalisés. Par conséquent, la place ne joue pas son rôle de lieu polarisateur et les habitants ne se l'ont pas encore appropriée. Le réseau cyclo-piéton très développé sur la commune, n'est pas toujours en bon état.

**Les cœurs de village ne battent pas au rythme de la vie sociale** et ont donc tendance à s'essouffler. Les habitants soulignent l'augmentation de l'individualisme et **la difficulté à se fédérer** en dehors de quelques événements festifs et déplorent la mauvaise cohabitation avec les touristes, les résidents de l'Institut et les habitants des logements sociaux.

▼ Commerces de proximité dans la commune, JNC AWP



▼ Bâtiment principal du CHS, JNC AWP



▼ Plaine de jeux à Sart, JNC AWP



▼ «Pré du Renard» à Lierneux, JNC AWP, 2017





## UN PATRIMOINE TRÈS RICHE ...

Située au cœur de la Haute Ardenne, la commune de **Lierneux s'est développée autour de la Lienne et de sa vallée**. Le relief marqué de ce territoire offre un **patrimoine naturel riche et diversifié**. On dénombre dix sites de grand intérêt biologique, 7,2 % du territoire communal repris en zone Natura 2000, deux réserves naturelles domaniales, quatre périmètres d'intérêt paysager et treize points de vue remarquables ADESA, cinq périmètres d'intérêt paysager repris au plan de secteur ... Par ailleurs, le territoire communal peut être divisé en 6 unités distinctes aux paysages variés, marqués par la présence de la Lienne et des **nombreux cours d'eau** et entourés par les bois. Les surfaces boisées couvrant presque le 50 % du territoire communal et le plan de secteur définissant 90 % de la surface communale en zone non-urbanisable, **Lierneux est une commune éminemment rurale**. Le bâti s'étant installé sous forme d'habitat « émietté » et organisé en hameaux, en est un bon exemple. Cette organisation dispersée du territoire, dessine une commune très divisée. Une des raisons de cette dispersion est liée à la géographie physique : les masses forestières importantes et le relief marqué, divisent l'entité communale. Ainsi, la structure

et les qualités paysagères du territoire sont naturellement préservées de l'urbanisation.

Traversée par la Lienne, la commune a développé un **vocabulaire et un paysage de l'eau très riches** avec des ruisseaux, des marais, des tourbières, des carrières, des prairies humides ... Autant de typologies différentes qui accueillent des biotopes tout aussi diversifiés. La présence de l'eau à travers l'entièreté du territoire communal est un élément remarquable. La commune bénéficie donc de deux situations complémentaires : d'un côté, elle est située sur un des points culminants de la Wallonie, lui permettant de profiter de grandes perspectives sur le paysage. D'un autre côté, le fond de vallée offre un paysage très différent, plus resserré et aux biotopes riches, bénéficiant de la proximité de l'eau et des prairies, et protégé des vents dominants.

Cette situation est plus favorable au développement de noyaux bâtis.

Le bâti traditionnel, construit en pierre locale, est fort présent mais pas toujours entretenu. On dénombre huit monuments et deux sites classés, 80 biens repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique ainsi que la présence d'un petit patrimoine (fontaines, chapelles ...) toujours en pierre locale.

Vallée de la Lienne, Pont de Villettes, JNC AWP, 2017



Bâtiments historiques de coeur de village en schiste, JNC AWP



Forêt au bord de la N645 à Trou de Bra, JNC



Vue depuis le village de Bra, JNC AWP, 2017



## ... MAIS PAS RÉELLEMENT GÉRÉ NI VALORISÉ

Malgré ces atouts et la grande qualité du patrimoine communal, la commune n'a pas initié de démarche de grande envergure en faveur de l'environnement mais poursuit néanmoins des programmes de taille modeste comme le contrat de rivière de l'Ambève, les conventions « Bords des routes » et « Combles et clochers », les mesures agro-environnementales, la semaine de l'arbre et l'opération « Rivières et communes propres ». Depuis 2015, elle adhère au programme POLLEC2.

Plusieurs menaces pèsent sur la qualité des biotopes locaux. Le **développement des espèces invasives** (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, etc. qui font l'objet de plusieurs mesures mises en place au communal, régional, par le Contrat de Rivière, CHS ...), **la diminution de la superficie et de la qualité des zones humides** sujets à l'assèchement par la plantation d'épices, par des remblais non autorisés, par les dépôts sauvages d'immondices ..., **la diminution de la superficie et de la qualité des eaux de surfaces**, due notamment aux rejets d'eaux usées et de résidus aqueux des exploitations agricoles, qui a entraîné une dégradation du milieu aquatique des parties basses des vallées de la Lienne, l'appauvrissement des zones boisées par **la plantation massive de conifères**.

D'un point de vue urbanistique, le développement récent de la commune et l'extension des hameaux en zones résidentielles sous forme de logements pavillonnaires ou isolés, peu intégrés dans le contexte et très consommateurs d'espace, représente une menace pour les espaces naturels et agricoles.

Le paysage est également structuré par l'exploitation agricole des terres (cultures, prairies permanentes, élevage). Comme l'ensemble de la Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer (< 60 %) alors que leur taille augmente. La commune traverse donc une sorte de remembrement « naturel », autour d'un nombre de plus en plus restreint d'exploitants. Ce remembrement est une **menace pour la diversité écologique des sites et pour la qualité des écosystèmes** qui s'y développent (disparition des haies bocagères, accentuation de la monoculture, etc.).



## UNE VOLONTÉ DE « FAIRE LOCAL » ...

Les qualités environnementales et paysagères, le cadre de vie calme et paisible ... autant de critères qui attirent des personnes avides de nature et de randonnées. Pour un avenir tourné vers **le développement durable**, une des volontés de la commune est de mettre en place, à travers le PCDR, un **Agenda 21 local**. Le développement de pratiques plus durables crée un réel intérêt à travers le territoire, bien que la commune ne soit pas encore réellement visible à cette échelle.

La qualité de vie et des paysages attire de plus en plus de loisirs et de tourisme verts. Pour répondre à ce besoin croissant de nature et de « local », de nouvelles fonctions voient le jour sur la commune : le **réseau TARPAN** (tourisme, accueil, randonnée, patrimoine, agriculture et nature) qui propose une quarantaine de circuits balisés à travers le territoire et les paysages diversifiés, **un réseau de producteurs locaux** et de vente à la ferme, **des ateliers de « cuisine locale »**, des chambres d'hôtes et gîtes, des lieux d'accueil de camps de jeunes ...

Par ailleurs, le territoire offre encore aujourd'hui, des **ressources très présentes et de qualité**, bien que trop peu exploitées : bois, eau, coticule ... . Ces ressources très spécifiques à la commune de Lierneux sont un potentiel de développement local et durable intéressant et exploitable.

La **mise en valeur des ressources et produits locaux** ainsi que la **recherche d'exemplarité** dans les pratiques durables servira à renforcer l'identité et l'attractivité de la commune qui pourrait mettre à profit sa localisation entre deux provinces et s'affirmer dans les circuits touristiques mis en place par le SPDT Liège et le parc naturel des deux Ourthes.

## ... MAIS UNE ÉVOLUTION QUI VA À L'ENCONTRE

Dans cette recherche de développement plus durable, l'évolution de l'agriculture et des terres cultivées est problématique. Aujourd'hui, **20 % des terres fournissent des produits labellisés, alors que 30 % des surfaces s'orientent vers une production plus industrielle avec des exploitations de grande taille**. Dans ce contexte, un choix devra être fait pour orienter le développement agricole vers des pratiques durables. Pour permettre à ces réseaux de **produit locaux** d'exister et d'être efficaces, il est essentiel de les rendre visibles à une échelle plus large, en communiquant notamment et en facilitant l'accessibilité aux marchés de produits locaux ... Dans une recherche de proximité, l'offre d'emploi local est importante. La proximité de 2 autoroutes (E25 et E42) ainsi que les voiries nationales qui traversent la commune, peuvent faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

Si Lierneux est bien desservie par le réseau routier, les déplacements doux n'y sont cependant pas sécurisés, ni suffisamment qualitatifs. Les parcours de randonnées et cyclo-piétons, nombreux et très présents sur toute la commune, **ne sont pas toujours mis en valeur, ni entretenus** (manque de moyens pour l'entretien et la valorisation d'un réseau si étendu). La voiture est donc largement favorisée au détriment de la vie locale.

Lierneux ne dispose pas encore de documents relatifs à l'aménagement du territoire à l'échelle communale. L'absence d'un RCU (Guide communal d'urbanisme) et d'un SSC (Schéma de développement communal) ne permet pas de définir les volontés communales. Le PCDR et l'Agenda 21 local, associés aux **chartes urbanistiques en cours**, permettront aux citoyens, aux associations ... de donner leur avis et de proposer aussi bien **une vision idéale, intégrale et commune** pour l'avenir de leur commune, ainsi que de proposer **des actions concrètes** à mettre en place.

▼ Réseau de promenades et balisage, JNC AWP, 2017



▼ Plan du réseau TARPAN à Trou de Bra, JNC AWP



▼ Carrière de coticule Thier del Preu, JNC AWP, 2017



▼ Paillettes de schiste







◀ Vue depuis les Villettes vers Bra, JNC AWP, 2017



◀ Prairies pour l'élevage bovin, JNC AWP



◀ Sylviculture, JNC AWP



◀ Sylviculture à Trou de Bra, JNC

## Conclusion

En conclusion, le **patrimoine paysager très diversifié et reconnu**, bien que peu connu et mis en valeur sur le territoire, offre à Liernex un fort potentiel identitaire ainsi qu'une grande opportunité de développement. Le cadre de vie calme et paisible, la qualité environnementale et paysagère, le patrimoine culturel et bâti, la dynamique associative, la production locale ..., peuvent offrir une grande qualité de vie aux habitants actuels et futurs.

Ce regain d'intérêt pour le « local » et le « rural » ne doit pas être détaché d'un **repositionnement de la commune au sein de son territoire** (amélioration des connexions et de la communication).

En proposant des activités peu présentes sur le territoire et en valorisant ses ressources locales, Liernex pourra se développer au cœur de la Haute Ardenne, en tant que **commune pilote et exemplaire** dans les réflexions sur les filières courtes, la production raisonnée, les questions environnementales, etc.

Pour définir cette vision stratégique, trois objectifs apparaissent importants : re-définir l'**identité** communale, renforcer sa **connectivité** et mise en réseau (dans son territoire et vers les communes aux alentours) et créer sur la commune une nouvelle **attractivité**.

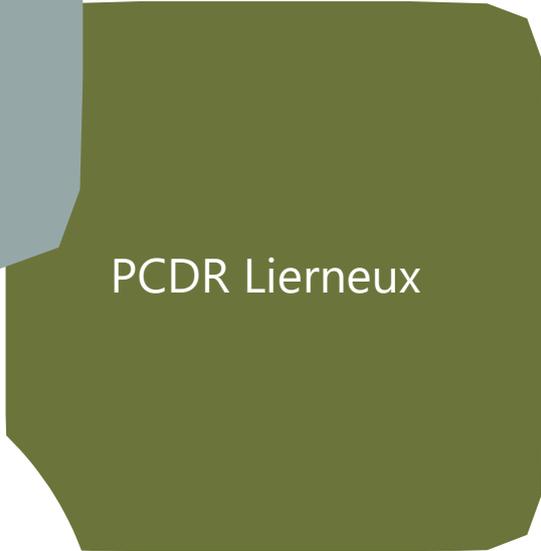


# **PARTIE IV**

## **DEFIS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

---





PCDR Lierneux



Partie IV:  
Objectifs  
et Défis  
(décembre  
2017)





## Table des matières

Introduction	p.294
Stratégie et objectifs	p.295
Objectif général 01 : Identité Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage	p.296
Objectif général 02 : Connectivité Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire	p.306
Objectif général 03 : Attractivité Lierneux, une commune exemplaire et en transition	p.313

## Introduction

Nous abordons maintenant la quatrième partie de l'étude relative à la **vision stratégique**, soit, le cadre politique que la commune et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaitent donner à leur territoire et au PCDR plus particulièrement pour les 10 années à venir. Il s'agit donc ici de proposer des objectifs à atteindre sur base des défis à relever à l'horizon 2032 et dans la partie suivante de concrétiser ces objectifs par les projets à mettre en œuvre.

L'élaboration de cette stratégie repose sur les volets précédents, à savoir le rapport socio-économique rédigé par l'auteur de projet, les résultats de la participation de la population et leur analyse croisée (diagnostic partagé).

L'interprétation de ces résultats et leur mise en perspective dans la définition de l'objectif présenté ci-après vise à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.

Cette stratégie vise donc **l'élaboration d'un outil de gestion territoriale** apportant une réflexion globale à l'échelle communale dans l'esprit de l'Agenda 21. Dans ce cadre, il s'agit également de **mettre en perspective les projets communaux** face à l'évolution des pratiques et de la législation (Schéma de développement du territoire, mise en parallèle avec la nouvelle législation du CoDT...)



## Stratégie et Objectifs

Les conclusions du diagnostic mettent en avant la nécessité d'un positionnement immédiat et clair de la Commune sur le plan du développement économique, de l'attractivité, de la cohésion territoriale et de la valorisation du paysage et du patrimoine.

L'enjeu qui en ressort est celui de garantir sur l'ensemble du territoire et au travers des actions du PCDR, la circulation et les échanges d'idées, de projets, la mobilité des personnes, la mise en réseau et la valorisation des initiatives.

Le développement d'un projet cohérent ancré sur les caractéristiques locales est demandé par tous.

De plus, le rapport socio-économique, l'implication de la CLDR ainsi que les résultats des groupes de travail semblent mettre en avant une volonté d'un **avenir tourné vers le développement durable**.

La démarche d'un PCDR faisant office également d'Agenda 21 local, trouve tout à fait sa place dans ce contexte.

*«... l'Agenda 21 local est un projet impulsé par les pouvoirs public, mais il doit impliquer toutes les forces vives, habitants et entreprises. La participation de la population à l'Agenda 21 local, aussi bien dans sa préparation que dans son suivi et son évaluation, est au cœur de la démarche et constitue le gage de sa réussite.*

*En favorisant le recours aux ressources locales et la participation des acteurs locaux, un projet de développement durable peut être le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale !»*

*(définition proposée par Bruxelles Environnement)*

Nous avons identifié trois défis majeurs auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir. Ces défis concernent des objectifs visant l'amélioration et la valorisation du territoire in situ, l'amélioration et la valorisation du cadre de vie en général mais aussi le renforcement des apports ex situ via l'accentuation de l'attractivité et le retentissement de la commune en dehors de ses frontières.

La stratégie est définie comme suit.

### OBJECTIF GÉNÉRAL 01 : IDENTITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE À L'IDENTITÉ DICTÉE PAR SON PAYSAGE

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

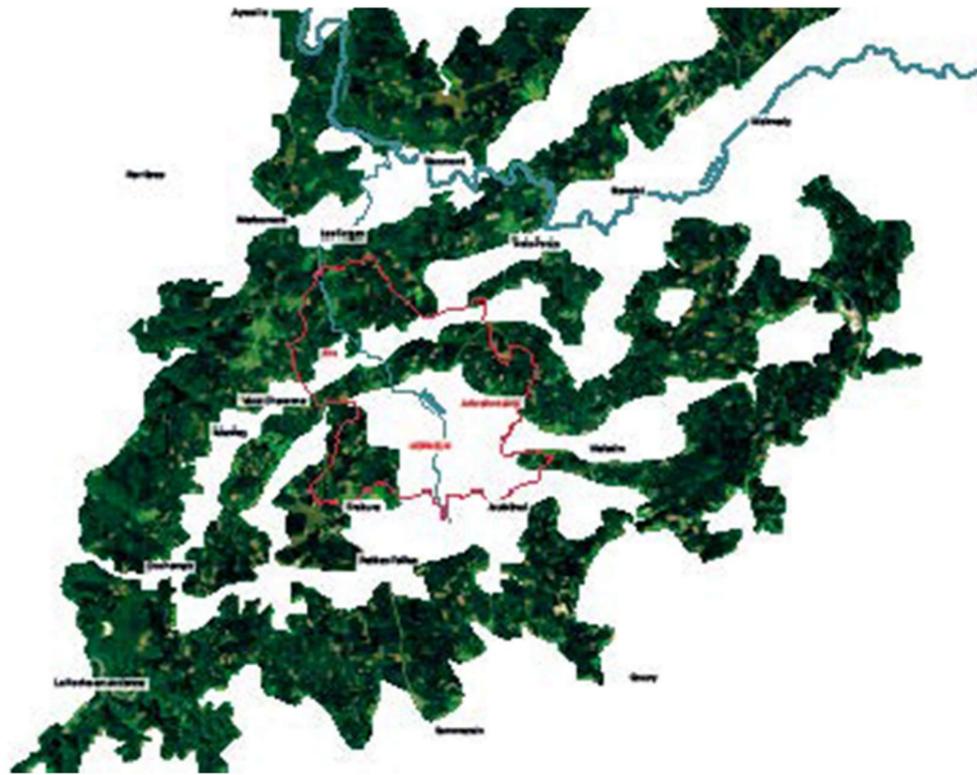
### OBJECTIF GÉNÉRAL 02 : CONNECTIVITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE CONNECTÉE ET INTÉGRÉE DANS SON TERRITOIRE

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

### OBJECTIF GÉNÉRAL 03 : ATTRACTIVITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE EXEMPLAIRE ET EN TRANSITION

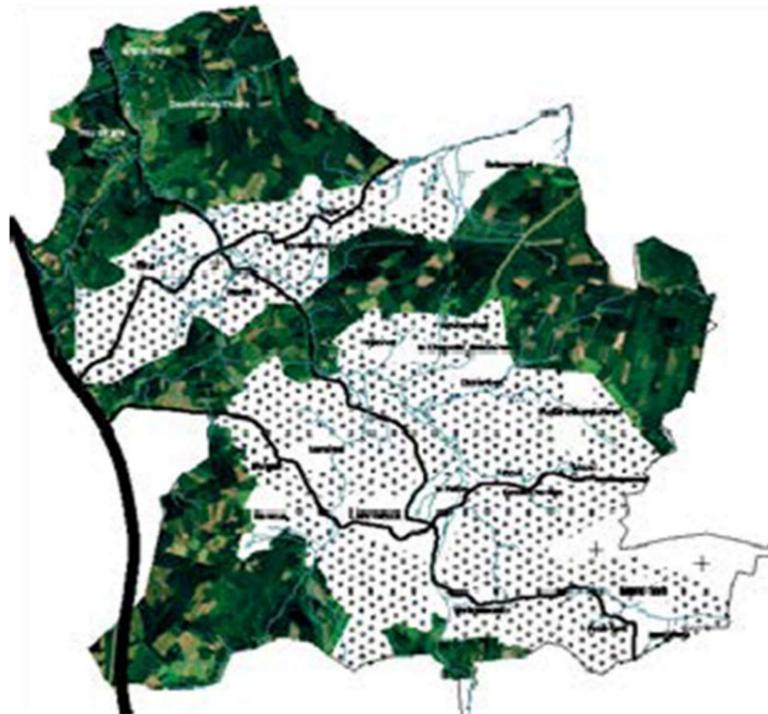
1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux
2. Améliorer et diversifier l'offre en logements
3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants





## 01 : IDENTITE

### Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage



## Objectifs général 01 : Identité

### Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage

Ce premier objectif vise à faire émerger le potentiel identitaire qui transparait à travers le patrimoine (paysager et culturel) de la Commune et de **fédérer** les citoyens autour d'une même vision d'avenir, afin de renforcer la vie villageoise et la fierté d'être habitant de Lierneux.

Sans chercher à gommer les identités particulières présentes dans chaque hameau, cette image se construit comme un patchwork d'identités spécifiques, avec un point commun, celui d'être une partie de Lierneux.

La valeur d'un territoire dépend non seulement de la qualité de son environnement mais aussi du sentiment d'appartenance à cet espace.

Une meilleure connaissance du territoire permet de mieux l'appréhender, de se l'approprier, de le respecter et surtout de faire participer les habitants à son développement.

Cet objectif est évidemment lié au **renforcement d'une image territoriale** liée à la valorisation du patrimoine et de ses éléments identitaires, et à la **communication positive de cette nouvelle image**.

Afin de répondre à cet objectif général, les objectifs opérationnels suivants sont proposés :

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction



## 1.1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel

Héritage des générations précédentes, le patrimoine est le support à tout aménagement fondé et ancré sur son territoire.

### Patrimoine écologique, paysager

Le diagnostic met en avant la grande qualité des paysages lierneusiens, qui font partie des derniers ensembles paysagers préservés en Ardenne, ainsi que le besoin de protection et de valorisation de ce patrimoine paysager. La prise de conscience de la richesse présente permettra de mieux protéger et d'appuyer la fierté villageoise. Il s'agit de renouer les liens entre l'urbanisation et la géographie du territoire, et de s'appuyer sur l'armature écologique pour valoriser le cadre de vie.

### Patrimoine bâti et culturel

La présence d'une structure historique sous forme d'habitat émiétté et regroupé en hameaux est encore aujourd'hui repérable sur l'ensemble de la commune. Elle a tendance à être dénaturée par les nouvelles constructions de type pavillonnaire et les récentes installations de hangars de grande taille à vocation agricole ou économique. Les conclusions du diagnostic partagé mettent en avant l'existence d'un patrimoine culturel marqué par un « esprit de clocher ». Le patrimoine bâti encore très visible aujourd'hui est lié à l'existence de carrières de schiste sur le territoire communal qui ont servi à la construction. D'anciens bâtiments construits en schiste sont visibles dans les coeurs de villages les plus préservés. On déplore aujourd'hui l'absence de valorisation de ce patrimoine.

De la même manière, les éléments du petit patrimoine (fontaines, chapelles ...) témoignent de l'histoire et de l'identité communale. Ce patrimoine est cependant peu entretenu et très peu identifiable n'étant ni répertorié, ni rendu visible et présenté. Connu aujourd'hui uniquement par les experts et passionnés, ce patrimoine n'est pas accessible et disponible pour les visiteurs et nouveaux arrivants.

Pour assurer sa pérennisation, ce patrimoine a besoin d'être répertorié et mis en valeur. Pour que la mémoire de ces lieux perdure, une connaissance par les habitants en premier lieu est essentielle. A échelle locale, des solutions sont déjà envisagées et seront à développer pour valoriser ce patrimoine, grâce à un recensement, des expositions, des panneaux informatifs, un musée, une signalétique cohérente, etc.

Mais la transmission de cette culture locale est également importante auprès des visiteurs occasionnels, extérieurs à la commune. Le patrimoine et l'histoire de la vallée de la Haute Lienne pourront alors devenir une thématique à aborder dans certains circuits touristiques.

## EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 :

### REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.1.1.2. Identité historique*

*II.1.2.4. Géologie et hydrogéologie*

*II.1.2.5. Pédologie / aptitude des sols*

*II.2.3.3. Typologie du bâti*

*II.2.3.4. Patrimoine architectural*

*II.3.5.1. Culture*

*C. Structure naturelle*

*F. Structure et caractéristique du bâti*

*O. Sports, loisirs et culture*

### D'APRES LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (SDER)

- *Valoriser le patrimoine et protéger les ressources*

### REFERENCES AU CONTRAT DE RIVIERE DE L'AMBLEVE ET SES AFFLUENTS

- *Axe 4. Le patrimoine*

*1. Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau : biefs, moulins, ouvrages hydrauliques, zones humides, chantoirs, réserves naturelles...*

### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté et du sentiment d'appartenance à la commune ;
- Essor de la qualité environnementale, de la biodiversité et du succès citoyen/touristique du parc du Val de Meuse à Lierneux ;
- Succès d'un parc communal accueillant et respectueux de la biodiversité (Val de Meuse) ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Corrélation de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau RAVeL) ;
- Meilleure intégration de la circulation et du parcage automobile au sein des espaces publics ;
- Augmentation de l'attrait touristique, patrimonial et culturel du territoire ;
- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel /environnemental/matériel/bâti/immatériel ;
- Soutien envers les et pérennisation des petits producteurs locaux ;
- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et un désengorgement du village ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique scientifique et environnemental de la commune (Sart - La Preux - Colanhan) ;
- Accroissement de l'identité verte de la commune et de sa fréquentation par des touristes « nature » ou « slow touristes » ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique ;
- Préservation des ressources non renouvelables.



## ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1

- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;
- HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;
- BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelières (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;
- ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun.

## INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'éducateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la biodiversité du parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observation -Comptes-rendus des tailles et entretiens communaux -Etude(s) menée(s) à cet effet (aide de NATAGRIWAL ?) -Chiffres relatifs à la croissance annuelle des arbres Comptes-rendus des tailles communales	-Nombre d'arbres et d'espèces végétales locales (22 au moins) -Taux de fréquentation des oiseaux (10 nids et 2 points d'eau au moins pour oiseaux) -Nombre d'espèces animales répertoriées au sein du parc (incalculable) -Nombre d'arbres sains dans le parc (8 à 10)

Limitation du nombre de PV environnementaux relatifs aux déchets	Administration communale	Nombre peu élevé de verbalisations
Essor de la taille des surfaces naturelles protégées sur le territoire	Asbl de protection de la nature, Natagora,, DNF	Alimentation progressive des surfaces protégées
Diminution du taux de pollution des masses d'eau de surface	DGO3	Diminution progressive des polluants (physiques et chimiques) dans les eaux de surface
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté et de la culture, de la collaboration entre asbl	Agenda des lieux : -Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées) -Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation -Nombre total de visiteurs/citoyens par an -Rentrées générées par les locations	-Taux de fréquentation hebdomadaire d'une nouvelle salle citoyenne sur le site de La Preux (prévue pour environ 50 pp) – estimé selon divers types de manifestations selon une fourchette de 50 à 100 personnes. -Estimation à 25 à 60 manifestations publiques/privées par an, avec pour chaque environ 50 participants, soit environ 1250 à 3000 visiteurs par an
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/autres usagers doux dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine : jeunes enfants, parents, seniors et PMR inclus)
Renforcement de la mobilité douce à destination du tourisme vert de la commune (augmentation visée : + 25%)	-Historique du compteur de passages -Statistiques de l'OT	- Taux de fréquentation d'au moins 1 liaison cyclopédestre entre villages (ex. : Sart et Verleumont) (estimation à 50 à 200 passants par semaine) -Taux de fréquentation du sentier de type liaison RAVeL au sein du parc Val de Meuse (30 passages/jour)
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc de Val de Meuse et de la salle du Vicinal au centre de Lierneux	-Enquête de satisfaction (à 80% attendue) -Nombre d'accidents par an	4 nouvelles signalisations relatives aux accès et sorties parking le long de la route régionale
Renfort de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra (+40%)	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelières (au moins 50 pp/semaine)
Succès touristique comme citoyen d'une nouvelle tour observatoire	Comptage du nombre de visiteurs grim pant la tour d'observation	Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine)
Augmentation de 25% de l'attractivité de la salle du Vicinal pour les événements privés	-Nombre de locations par an (26 à 52 attendues au moins) -Bénéfices en euros générés par an dans le cadre des locations de la salle par la commune (15.000 €)	Accroissement de plus de 25% des bénéfices communaux dans le cadre de la location de la salle du Vicinal
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observations -Vitesse d'usure des modules de jeux et de détente	-Taux de fréquentation des 3 modules minimum de détente et de jeux pour parents et enfants



Essor du nombre de touristes en déplacement à Lierneux à l'année	-Statbel -Office du Tourisme de Lierneux	En augmentation (d'au moins 1/3)
Essor de l'offre en hébergement touristique « vert » (augmentation visée : +20%) et amélioration qualitative de la fréquentation de la commune en termes de « Tourisme vert » (augmentation visée : +20%)	-Nombre de logeurs par an au sein d'un nouveau gîte-relais : registre des réservations -Nombre de logeur par nuit et par an (but : 520 à 1040/an) -Revenues générées par ces locations	-Fréquentation d'un nouveau relais pour randonneurs estimée de 520 à 1040 logeurs/an -Revenues financières estimées ainsi à 1 revenu annuel de 7800 à 11 700 €.
Essor global de la commune en termes de tourisme vert (augmentation visée : +20%)	Taux de fréquentation de ces promenades, didactiques ou libres (statistiques de l'OT)	-Fréquentation des parcours didactiques (estimation à 20 à 50 pp par semaine), en lien avec la géologie ou le réseau de promenades existant (GR, TARPAN...) -Augmentation d'au moins 20 % du tourisme à pied et à vélo sur la commune
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/voitures dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine)
Succès touristique comme citoyen d'une nouvelle tour observatoire sur le territoire	-Comptage du nombre de visiteurs grimpan la tour d'observation -Recherches virtuelles et visites des OT pour examen des brochures disponibles	-Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine) -Nombre de promotions du site sur les sites touristiques (informatisées sur le site MT HA et autres MT (OVA etc.), via brochures déposées dans tous les OT (5/semaine), via page Internet et Facebook communales)
Majoration de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelîres (au moins 50 pp/semaine)
Essor du nombre d'actions d'information ou de sensibilisation aux paysages mises en place sur le territoire	Administration communale	Au moins 1 action chaque année
Essor du nombre de publications, reportages ou études vantant la qualité des paysages communaux	Administration communale	Au moins 1 publication, reportage ou étude chaque année
Diminution du nombre de bâtiments dégradés	Administration communale	En diminution (au moins d'1/4)
Essor du nombre d'éléments du petit patrimoine valorisés	Administration communale	Au moins 1 restauration ou 1 entretien ou 1 valorisation (panneaux explicatifs, événements) chaque année

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



## 1.2. Développer les activités de loisirs en relation avec le patrimoine paysager

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations

*Convention européenne du paysage*

Pour la Charte du Paysage de Florence adoptée en 2000, le paysage n'est pas un tableau figé : il est à la fois le résultat et le témoin des occupations successives du territoire. Il évolue constamment en fonction des choix des acteurs individuels et des orientations collectives.

A l'échelle régionale, le projet de Schéma de Développement Territorial souligne que « tout comme pour le patrimoine urbanistique et culturel des villes et des villages, le maintien de la qualité du patrimoine naturel a fait l'objet d'une politique claire et d'une forte implication de la population. Le tourisme, secteur intégrateur de ces atouts patrimoniaux, constitue désormais un secteur fort, réinvesti et renouvelé dans l'économie wallonne, notamment par la valorisation des sites et attractions majeurs et un travail de reconversion des vallées touristiques. »<sup>1</sup>

En cohérence avec le projet de SDT, cet objectif vise à soutenir et renforcer les actions en matière de valorisation économique du paysage en tant que produit touristique et de loisir.

A Lierneux, face au paysage particulièrement préservé de la vallée de la Lienne, on trouve des exploitations sylvicoles de grande envergure. Face aux bâtiments des coeurs de villages historiques, on trouve des maisons 4 façades, consommatrices d'espaces et sans lien réel avec les constructions anciennes.

Si les habitants de Lierneux ne connaissent que trop peu la grande qualité des espaces naturels protégés, les touristes ne passant que quelques heures sur le territoire y sont encore moins sensibilisés.

La protection du paysage est d'autant plus effective quand on renforce sa connaissance et son intérêt.

Le soutien de nombreux projets déjà présents (circuits de promenades, observatoires, ...) ainsi que le développement d'autres activités liées aux loisirs verts (parcours *vitae*, circuits de trail, tour et table d'observation, parcours géologique, gîtes relais...) pourront rendre observables ces paysages, les faire découvrir, afin de conscientiser les touristes et promeneurs du rôle qu'ils ont à jouer dans leur gestion et leur protection.

### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2 :

REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.1.3. Structure naturelle*

*II.2.1. Structure paysagère*

*II.2.1.2 Périmètres d'Intérêt Paysager*

*II.2.1.3. Description des unités paysagères*

*II.2.2.1. Occupation actuelle du sol*

*II.2.5.5. Modes doux*

*K. Secteur tertiaire dont tourisme*

*O. Sports, loisirs et culture*

REFERENCES AU RAPPORT PROGRAMME WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL (PwDR)

- *Axe 1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier*

- *Axe 2. Renforcer la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement*

REFERENCES AU CONTRAT DE RIVIERE DE L'AMBLEVE ET SES AFFLUENTS

- *Axe 2. La gestion de l'hydraulique de la rivière et les intérêts piscicoles*

*2. Préserver les berges, protéger les infrastructures en respectant la dynamique naturelle et l'écologie de la rivière ;*

*3. Réaliser des aménagements, développer la capacité piscicole des cours d'eau.*

- *Axe 3. Le développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique*

*1. Les activités économiques doivent se développer mais la beauté des paysages et le pôle touristique important que représentent les vallées du bassin de l'Amblève doivent être respectés. Il faut envisager le développement de l'économie dans un esprit de développement durable et de préservation de l'environnement.*

- *Axe 5. Améliorer la connaissance du bassin*

*1. Poursuivre l'information et la sensibilisation.*

EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux ;
- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux services et aux loisirs ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au coeur des villages (hausse des activités de loisir) ;
- Essor de la fréquentation respectueuse du parc communal Val de Meuse à Lierneux (RAVeL, biodiversité, détente) ;
- Investissement des citoyens et associations sportives locales au sein des espaces publics fédérateurs ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, loisirs, services, écoles, ...) ;
- Développement de liaisons douces au coeur des villages et entre ces derniers ;
- Développement de la mobilité électrique (via nouvelles bornes de rechargement pour vélos entre autres) ;
- Corrélation de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau RAVeL) ;
- Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car mobilité repensée en faveur des usagers doux ;
- Amélioration de la desserte des habitants dans leur contexte rural ;
- Satisfaction des habitants en termes de mobilité douce efficiente et sécurisée ;



## INDICATEURS DE RESULTAT(S)

- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel /environnemental ;
- Augmentation de l'attrait touristique et environnemental du territoire ;
- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et un désengorgement du village ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique scientifique et environnemental de la commune (Sart - La Preux - Colanhan) ;
- Accroissement de l'identité verte de la commune et de sa fréquentation par des touristes « nature » ou « slow touristes » ;
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Hausse de la satisfaction pour tous (seniors, petite enfance, PMR) quant aux activités de loisirs paysagères ;
- Réduction des trajets motorisés et diminution de la pollution empreinte carbone ;
- Conscientisation progressive de la nécessité d'une transition énergétique.

### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2

- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;
- HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;
- BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;
- ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants ;
- LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la biodiversité du parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observation -Comptes-rendus des tailles et entretiens communaux -Etude(s) menée(s) à cet effet (aide de NATAGRIWAL ?) -Chiffres relatifs à la croissance annuelle des arbres Comptes-rendus des tailles communales	-Nombre d'arbres et d'espèces végétales locales (22 au moins) -Taux de fréquentation des oiseaux (10 nids et 2 points d'eau au moins pour oiseaux) -Nombre d'espèces animales répertoriées au sein du parc (incalculable) -Nombre d'arbres sains dans le parc (8 à 10)
Essor de la taille des surfaces naturelles protégées sur le territoire	Asbl de protection de la nature, Natagora, PN2O, DNF	Alimentation progressive des surfaces protégées
Nombre d'actions par village proposées en faveur de la mobilité	Administration communale	Au moins 1 action par village dans les 5 ans
Nombre d'actions mises en place en matière de mobilité quotidienne et/ou mobilité active	Administration communale	Au moins 1 action chaque année
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/autres usagers doux dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine : jeunes enfants, parents, seniors et PMR inclus)
Renforcement de la mobilité douce à destination du tourisme vert de la commune (augmentation visée : + 25%)	-Historique du compteur de passages -Statistiques de l'OT	Fréquentation d'au moins 1 liaison cyclopédestre entre villages (ex. : Sart et Verleumont) (estimation à 50 à 200 passants par semaine)
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc de Val de Meuse et de la salle du Vicinal au centre de Lierneux	-Enquête de satisfaction (à 80% attendue) -Nombre d'accidents par an	4 nouvelles signalisations relatives aux accès et sorties parking le long de la route régionale
-Amélioration du stationnement à proximité de la salle du Vicinal et du parc du Val de Meuse Accessibilité à 100% des PMR aux espaces publics planes -Renfort de l'accessibilité pour tous et Développement des liaisons douces (+60%)	-Comptage de voitures par jour/par an -Enquête de satisfaction -Comptage de vélos/piétons par jour/ par an -Comptage de vélos parkés	-Taux de fréquentation du parking éclairé par les automobilistes (100% en cas de manifestations au Vicinal car optimisé et fin du parcage sauvage le long de la rue) -Satisfaction à 100% des PMR quant à l'accessibilité des zones planes du site -Taux de fréquentation du sentier de type liaison RAVeL au sein du parc (30 passages/jour)
Renfort des fréquentation et usage citoyens attestés des parcelles citoyennes/ aires sportives, modules de jeux, mobilier urbain, équipements divers etc. au centre des villages (ex : Zone des Achelîres à Bra, parc du Val de Meuse à Lierneux, place de Les Villetes)	-Comptage du nombre de citoyens présents, sondages... -Carnets d'entretien des ouvriers communaux	-Fréquence d'occupation des aires/zones sportives/citoyennes de chaque village majorée globalement de 40% (ex : au moins 50 pp/semaines sur la place de Les Villetes) -Usure des éléments de mobiliers et autres équipements présents sur ces zones extérieures



Renfort de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra (+40%)	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelières (au moins 50 pp/semaine)
Succès touristique comme citoyen d'une nouvelle tour observatoire	-Comptage du nombre de visiteurs grim pant la tour d'observation -Recherches virtuelles et visites des OT pour examen des brochures disponibles	-Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine) -Nombre de promotions du site sur les sites touristiques (informatisées sur le site MT HA et autres MT (OVA etc.), via brochures déposées dans tous les OT (5/semaine), via page Internet et Facebook communales)
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observations -Vitesse d'usure des modules de jeux et de détente	-Taux de fréquentation des 3 modules minimum de détente et de jeux pour parents et enfants
Essor de l'offre en hébergement touristique « vert » (augmentation visée : +20%) et amélioration qualitative de la fréquentation de la commune en termes de « Tourisme vert » (augmentation visée : +20%)	-Nombre de logeurs par an au sein d'un nouveau gîte-relais : registre des réservations -Nombre de logeur par nuit et par an (but : 520 à 1040/an) -Revenues générées par ces locations	-Fréquentation d'un nouveau relais pour randonneurs estimée de 520 à 1040 logeurs/an -Revenues financières estimées ainsi à 1 revenu annuel de 7800 à 11 700 €.
Essor global de la commune en termes de tourisme vert (augmentation visée : +20%)	Taux de fréquentation de ces promenades, didactiques ou libres (statistiques de l'OT)	-Fréquentation des parcours didactiques (estimation à 20 à 50 pp par semaine), en lien avec la géologie ou le réseau de promenades existant (GR, TARPAN...) -Augmentation d'au moins 20 % du tourisme à pied et à vélo sur la commune
Essor du nombre de publications, reportages ou études vantant la qualité des paysages communaux	Administration communale	Au moins 1 publication, reportage ou étude chaque année

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



### 1.3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

Les actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du paysage passent par le développement et la valorisation locale des ressources disponibles. Avec 52 % de surface couvertes par des forêts, et 45 % de surface agricole, l'agriculture et la sylviculture y ont une place de choix. Ces ressources pourront être utilisées localement pour fournir aux habitants, une nouvelle qualité de « produits du terroir ».

A l'échelle supra-communale, le SPDT précise que « *L'Ardenne souhaite offrir un autre modèle que celui du périurbain d'ortoir à ses habitants. Son éloignement relatif des dynamiques métropolitaines l'incite à penser un développement local qui s'appuie sur les ressources du territoire : la forêt, l'eau, le tourisme (...)* »<sup>2</sup>.

La diminution constante de la surface agricole est aujourd'hui une problématique dépassant le périmètre de la commune. Les conclusions du diagnostic montrent une réelle volonté des citoyens d'améliorer la diffusion et la commercialisation des produits locaux et labellisés afin d'en faire une vraie spécificité communale. La présence de PME en faveur des circuits-courts et produits locaux montre cette volonté, bien que le manque d'informations et de communications sur ceux-ci réduise leur visibilité. Par ailleurs, ces produits ne sont pas utilisés dans la restauration collective. La participation, depuis 2016, au programme POLLEC 2, soutient ce retour aux filières locales, durables et plus respectueuses de l'environnement comme réelle volonté communale.

La présence d'un patrimoine bâti important lié à l'extraction locale de la pierre de construction, est également un levier à prendre en compte pour la reconstruction, la restauration, les nouvelles constructions.

La prise de conscience citoyenne collective, du rôle de chacun pour un avenir durable de la commune, est le point de départ de cet objectif. Avec l'installation récente de la station d'épuration biologique à Biodisques, la Commune montre son engagement pour l'environnement.

A travers cet objectif, il s'agira de rattacher l'identité de Lierneux à l'identité ardennaise à travers la valorisation de ses ressources.

#### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3 :

REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.1.3.5. Sensibilisation en faveur de l'environnement*

*II.1.3.6. Risques et menaces potentiels sur l'environnement*

*II.4. Agenda 21 Local*

*II.5.1.2. Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR)*

*II.5.2.1. Déclaration de Politique Communale pour la législature 2015 - 2018*

*I. Economie locale*

*P. Sensibilisation à l'environnement*

#### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Amélioration des conditions de vie et du bien-être à tous niveaux de la population ;
- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer et coûts énergétiques modéré ;
- Augmentation de la qualité alimentaire des repas fournis aux collectivités locales ;
- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Renfort des liens sociaux et intergénérationnels dans le cadre d'initiatives en faveur du développement durable ;
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance à la commune ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel et environnemental ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen, commandes et consommation auprès d'eux) ;
- Soutien envers et pérennisation des petits producteurs locaux ;
- Renforcement de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques ;
- Succès d'un éventuel atelier rural où pourrait en outre exercer un pool culinaire communal ;
- Développement, succès et pérennisation des TPE et PME sur le territoire ;
- Multiplication de l'offre économique et de services sur le territoire (en faveur des Lierneusiens comme des habitants des autres communes) ;
- Multiplication de l'offre d'emploi sur le territoire (en faveur des jeunes) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique ;
- Reconnaissance accrue de l'identité géologique scientifique et environnemental de la commune (Sart -La Preux - Colanhan) ;
- Accroissement de la fréquentation communale par des touristes « nature » ou « slow touristes » (gîte-relais, etc.) ;
- Privilège autant que faire se peut d'un éclairage intelligent est respectueux de la biodiversité ;
- Réduction des trajets motorisés et diminution de la pollution empreinte carbone ;
- Efficience économique écologiquement responsable (nouvel atelier rural) ;
- Atteinte progressive des objectifs POLLEC : diminution de gaz à effets de serre, etc. ;
- Contribution aux objectifs d'optimisation environnementale (qualité des eaux, réduction de l'usage des énergies fossiles...) à un niveau supérieur (Wallonie, Europe...) ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique ;
- Préservation des ressources non renouvelables.

#### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3

- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;



- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;
- ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités ;
- ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.

#### INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté, de la collaboration entre asbl et du soutien à l'économie locale	Agenda des lieux : -Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées) -Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation -Nombre total de visiteurs/citoyens par an -Rentrées générées par les locations	-Taux de fréquentation hebdomadaire d'une nouvelle salle citoyenne sur le site de La Preux (prévue pour environ 50 pp) – estimé selon divers types de manifestations selon une fourchette de 50 à 100 personnes. -Estimation à 25 à 60 manifestations publiques/privées par an, avec pour chaque environ 50 participants, soit environ 1250 à 3000 visiteurs par an
Augmentation de l'offre en logements adaptés pour tous	Minimum 7 nouveaux baux locatifs (et 7 chartes) signés stipulant les principes d'un tel concept	7 logements donnés en location par la Commune avec une représentativité équilibrée des 3 générations (jeunes, adultes, seniors)
Gestion communale effective de nouveaux logements publics en faveur d'un concept intergénérationnel	Registre des baux établis par l'Administration communale	Constitution de minimum 7 baux locatifs par la Commune, relatifs à des nouveaux logements publics + d'un bail relatif à la gestion du centre de jour donnée à une ASBL
Efficacité du concept intergénérationnel de nouveaux logements publics	Chartes signées en plusieurs exemplaires (annexées au Registre des baux établis par l'Administration communale)	Mise au point d'1 charte citoyenne à faire signer par chaque habitant, stipulant les mécanismes à mettre en place en matière de services intergénérationnels

Nombre d'entreprises (commerces ou indépendants) et d'exploitations actives sur le territoire	Administration communale	Maintien et essor d'au moins un 1/5
Nombre de postes de travail créés sur le territoire	Statistique (IWEPS : ratio d'emploi intérieur)	Augmentation du ratio d'emploi intérieur en 5 ans
Efficiencia économique et succès d'un nouvel atelier rural (voire aussi création à proximité d'une nouvelle ZE par la SPI)	-Nombre de baux locatifs établis au sein de l'AR (entre 3 à 8) -Comptage de voitures dans le parking de 40 places -Nombre de tickets de caisse/factures/contrats -Sondages divers	-Nombre de TPE/PME locataires au sein de l'AR : entre 3 à 8 selon leur taille -Taux de fréquentation de l'AR par la clientèle (venue de Lierneux et d'ailleurs) : 25 à 50 passages/semaine -Taux de satisfaction des entrepreneurs, des clients et des habitants (espéré à 70%)
Augmentation de l'offre d'emploi et essor économique via un nouvel atelier rural	-Nombre de contrats de travail établis au sein de l'AR (10 à 15) -Nombre de Lierneusiens occupés dans l'AR (au moins 8) -Nombre de jeunes Lierneusiens travaillant à Lierneux	Nombre d'emplois générés par l'occupation des TPE/PME dans l'AR (estimation : min. 10 à 15 pp)
Corrélation entre emploi et logement des jeunes sur la commune	-Contrats de travail (au moins 5) - Adresses des travailleurs	Nombre de jeunes travailleurs d'un nouvel atelier rural domiciliés sur le territoire communal (au moins 5)
Renfort à 30% de l'usage des véhicules électriques au sein de la commune	Bénéfices générés par ces appareils : aucun car gratuits	Taux d'usage des minimum 4 bornes de rechargement électrique (au Parc du Val de Meuse) (estimation à 20 rechargements/semaine)
Consommation énergétique finale du secteur du logement	IWEPS	En diminution au bout de 5 ans
Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	IWEPS	En augmentation au bout de 5 ans
Diminution du nombre de bâtiments dégradés	Administration communale	En diminution (au moins d'1/4)
Essor du nombre d'éléments du petit patrimoine valorisés	Administration communale	Au moins 1 restauration ou 1 entretien ou 1 valorisation (panneaux explicatifs, événements) chaque année

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



## 14. Conclusion

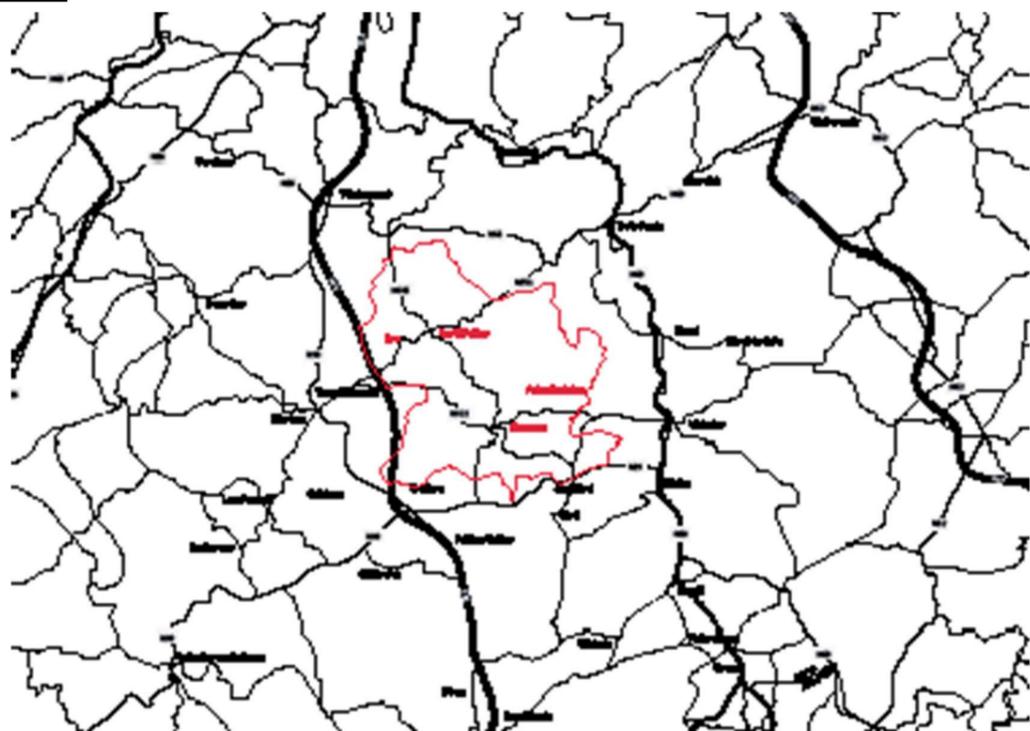
### RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

### EFFETS MULTIPLICATEURS GLOBAUX ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 01 : IDENTITÉ

- Préservation des matériaux locaux et techniques anciennes et restauration de bâtiments remarquables ;
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- Encadrement de l'urbanisation des villages et hameaux et réglementation pour les nouvelles constructions ;
- Sensibilisation au respect de l'environnement et de la nature ;
- Meilleure visibilité et diffusion des produits et points d'intérêt du Val de Lienne ;
- Promotion de l'histoire et de la culture communale et entretien des petits éléments patrimoniaux ;
- Amélioration et remise en état des promenades cyclo-piétonnes et création de nouveaux circuits à travers les vallées sauvages ;
- Formation à une agriculture raisonnée et soutien aux jeunes agriculteurs ;
- Développement d'un pôle actif de recherche en développement durable.





## Objectifs général 02 : Connectivité

### Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire

Ce deuxième objectif répond à un besoin social et économique, de **mise en réseau**. Comment profiter de l'existence de réseaux plus larges ? Comment faire circuler l'information entre tous les citoyens à travers la commune ?

Il s'agit donc de trouver des moyens alternatifs aux transports en commun pour **faciliter les déplacements** à l'intérieur et vers l'extérieur de la commune. Par déplacements, nous entendons aussi bien les déplacements de personnes avec ou sans motorisation, que les transports de marchandises, ou même les déplacements d'informations via d'autres réseaux. Cette volonté de connexions, dans tous les sens du terme, trouve également une justification avec l'arrivée du tourisme notamment. Être **visible** et **accessible** en sont les piliers principaux.

Cet objectif est clairement orienté vers des questions de **communication**. L'enjeu est essentiel dans un territoire dispersé et dans lequel les déplacements essentiellement motorisés ne facilitent pas la rencontre et la cohésion sociale.

Afin de répondre à cet objectif général, les objectifs opérationnels suivants sont proposés :

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

## 02 : CONNECTIVITE

### Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire





## 2.1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante

Le diagnostic montre une dynamique associative déjà enclenchée à travers la commune. Avec la présence du CPAS, de l'ATL, de petits pôles culturels et sportifs, ... mais également avec l'organisation de manifestations festives et culturelles récurrentes, le réseau associatif prend une part importante dans la vie communale. Avec ses 45 associations, la commune de Lierneux et ses habitants sont très engagés dans les associations locales. Cette dynamique est cependant déforcée par la dispersion des hameaux sur le territoire communal. Le réseau associatif est peu fluide et peu connecté.

Le manque de communication sur ces associations et services citoyens ainsi que le manque d'un organisme fédérateur freine cette dynamique. La création d'une brochure de présentation des villages, des services, des lieux d'échanges ..., bientôt disponible pour les nouveaux habitants, est un premier pas dans ce sens.

La culture, le patrimoine, les us et coutumes de la région sont toujours ancrés dans les mémoires. Les fêtes villageoises traditionnelles permettent non seulement de fédérer les associations dans l'organisation d'un événement communal, mais aussi de regrouper les citoyens autour d'un passé commun.

Cet objectif vise à soutenir et mettre en réseau la dynamique, en mettant à disposition des infrastructures nécessaires dans chaque village, mais aussi en favorisant la diffusion d'informations plus abondantes et systématiques pour que les citoyens puissent être tenus au courant des activités proposées au sein de la commune.

### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 :

#### REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.3.5. Développement culturel, sportif et touristique*

*II.3.5.1. Culture*

*II.5.2.2. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)*

*N. Service aux personnes et enseignement*

*O. Sports, loisirs et culture*

#### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Amélioration des conditions de vie et du bien-être à tous niveaux de la population ;
- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux ;
- Maintien et développement des services au publics (privés comme publics) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux services et aux loisirs ;
- Lutte contre les inégalités sociales ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté ;
- Renfort de la convivialité citoyenne au sein d'un parc communal accueillant ;
- Renfort de la cohésion sociale et des liens conviviaux et intergénérationnels au sein du village ;
- Hausse des activités de loisirs au sein du village ;
- Cohésion entre citoyens et associations sportives locales ;
- Investissement de l'espace et des infrastructures publics par les citoyens et asbl ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance à la commune ;
- Corrélation de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères ;
- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel /environnemental/matériel/bâti/immatériel ;
- Renforcement de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques ;
- Multiplication de l'offre en matière de services/loisirs sur le territoire (en faveur des Lierneuxiens comme des habitants des autres communes) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Plus-value économique pour les locations de la salle du Vicinal, munie d'un plus beau parc pour les événements privés ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique scientifique et environnemental de la commune (La Preux).

#### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1

- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;



- ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités ;
- ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.

#### INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de financement	Valeurs cibles
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté, de la collaboration entre asbl et du soutien à l'économie locale	Agenda des lieux : -Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées) -Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation -Nombre total de visiteurs/citoyens par an -Rentrées générées par les locations	-Taux de fréquentation hebdomadaire d'une nouvelle salle citoyenne sur le site de La Preux (prévue pour environ 50 pp) – estimé selon divers types de manifestations selon une fourchette de 50 à 100 personnes. -Estimation à 25 à 60 manifestations publiques/privées par an, avec pour chaque environ 50 participants, soit environ 1250 à 3000 visiteurs par an
Gestion communale (ou via une ASBL) effective d'un nouveau centre de jour intergénérationnel et investissement de la vie associative et sociale au cœur de ce nouvel espace public	-Promotion de ce nouveau lieu intergénérationnel dans le bulletin communal, etc. -Détails relatifs à la location ou à la mise à disposition des lieux pour les asbl ou services communaux -Liste des asbl y actives et programmation des activités proposées	Au moins 5 mises à disposition hebdomadaires du centre de jour intergénérationnel envers les asbl, le CPAS...
Nombre d'événements ou de manifestations fédérant les associations de la commune	-Administration communale -Associations	Au moins 1 par an
Corrélation entre développement de l'activité des acteurs locaux et citoyenneté	-Carnets d'occupation des aires de jeux/sportives -Grilles horaires et programmes des asbl concernées	Taux d'occupation des asbl concernées par les lieux (au moins 56 activités organisées par an/zone sportive et 2 associations régulièrement investies par zone sportive)
Renfort des fréquentation et usage citoyens attestés des parcelles citoyennes/ aires sportives, modules de jeux, mobilier urbain, équipements divers etc. au centre des villages (ex : Zone des Achelîres à Bra, parc du Val de Meuse à Lierneux, place de Les Villettes)	-Comptage du nombre de citoyens présents, sondages... -Carnets d'entretien des ouvriers communaux	-Fréquence d'occupation des aires/zones sportives/citoyennes de chaque village majorée globalement de 40% (ex : au moins 50 pp/semaines sur la place de Les Villettes) -Usure des éléments de mobiliers et autres équipements présents sur ces zones extérieures
Renfort de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra (+40%)	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelîres (au moins 50 pp/semaine)
Amélioration qualitative des liens conviviaux, intergénérationnels et citoyens au sein de la salle citoyenne de Verleumont	-Registre des réservations de la salle de Verleumont (au moins 52 à 104/an) -Nombre de manifestations organisées par an dans la salle de Verleumont et les extérieurs (au moins 52 à 104/an)	-Augmentation visée : +30% de fréquentation de la salle et des extérieurs de la Maison de l'Instituteur de Verleumont

Investissement de la population et de la vie associative et sociale au cœur de nouveaux espaces publics intergénérationnels	-Sondages, Témoignages écrits -Registre des locations/mises à disposition des salles (+ éventuelle comptabilité) -Agenda des activités intergénérationnelles proposées -Taux de fréquentation de la population	Satisfaction de la population et des asbl à plus de 50% quant à l'efficacité et la bonne gestion d'un nouveau centre de jour intergénérationnel
Essor du nombre de publications, reportages ou études vantant la qualité des paysages communaux	Administration communale	Au moins 1 publication, reportage ou étude chaque année
Essor du nombre d'éléments du petit patrimoine valorisés	Administration communale	Au moins 1 restauration ou 1 entretien ou 1 valorisation (panneaux explicatifs, événements) chaque année

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles ;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



## 2.2. Soutenir les liaisons sociales

Face à l'individualisme et à l'effet de clocher, les habitants s'interrogent sur des nouveaux modes de vie émergents, basés non seulement sur la rencontre mais aussi sur la mutualisation de services et équipements et sur le partage des informations.

Le manque d'espaces publics qualitatifs, de plaines de jeux et d'espaces de convivialité est noté au coeur des différents villages. Les conclusions du diagnostic permettent également de faire un bilan de la première ODR qui a permis la réalisation de deux places publiques (Pré du Renard et Ernest Nélis). N'ayant pas été accompagnées de services, d'espaces permettant aux citoyens de se regrouper, ni même de lieux de transmission de l'information, ces deux places publiques n'ont aujourd'hui pas encore de réel rôle polarisateur.

Plusieurs vecteurs d'information existent déjà sur la commune (site internet, bulletin communal...), mais ils ne sont pas mis à jour et ne servent pas à véhiculer les informations.

Par ailleurs, les services, activités et spécificités de la commune doivent pouvoir être visibles par les habitants mais aussi par les visiteurs occasionnels.

Cet objectif vise donc à définir de quels types d'espaces les Lierneusiens ont besoin pour faire vivre la commune au rythme des discussions, fêtes, etc, afin de réaménager, dessiner, organiser, des espaces plus conviviaux et permettant la mutualisation de services.

### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 :

REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.2.5.5. Modes doux*

*II.2.5.7. Espaces publics et mobilier urbain*

*II.3.4.1. Besoins et services sociaux*

*II.3.5.3. Tourisme*

*II.5.2.2. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)*

*G. Mobilité, voies de communication et espaces publics*

*K. Secteur tertiaire dont tourisme*

*N. Service aux personnes et enseignement*

*O. Sports, loisirs et culture*

### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux ;
- Maintien et développement des services au publics (privés comme publics) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux services et aux loisirs ;
- Lutte contre les inégalités sociales;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté et des loisirs ;
- Renfort de la convivialité citoyenne au sein d'un parc communal accueillant ;
- Renfort de la cohésion sociale et des liens conviviaux et intergénérationnels au sein des villages ;
- Cohésion entre citoyens et associations sportives locales ;
- Investissement de l'espace et des infrastructures publics par les citoyens ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance à la commune ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen, commandes et consommation auprès des producteurs locaux) ;
- Renforcement de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques.

### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2

- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;



- ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;
- BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;
- ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants ;
- LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.

## INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté, de la collaboration entre asbl et du soutien à l'économie locale	Agenda des lieux : -Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées) -Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation -Nombre total de visiteurs/citoyens par an -Reintrées générées par les locations	-Taux de fréquentation hebdomadaire d'une nouvelle salle citoyenne sur le site de La Preux (prévue pour environ 50 pp) – estimé selon divers types de manifestations selon une fourchette de 50 à 100 personnes. -Estimation à 25 à 60 manifestations publiques/privées par an, avec pour chaque environ 50 participants, soit environ 1250 à 3000 visiteurs par an
Gestion communale effective de nouveaux logements publics en faveur d'un concept intergénérationnel	Registre des baux établis par l'Administration communale	Constitution de minimum 7 baux locatifs par la Commune, relatifs à des nouveaux logements publics + d'un bail relatif à la gestion du centre de jour donnée à une ASBL
Efficacité du concept intergénérationnel de nouveaux logements publics	Chartes signées en plusieurs exemplaires (annexées au Registre des baux établis par l'Administration communale)	Mise au point d'1 charte citoyenne à faire signer par chaque habitant, stipulant les mécanismes à mettre en place en matière de services intergénérationnels
Gestion communale (ou via une ASBL) effective d'un nouveau centre de jour intergénérationnel et investissement de la vie associative et sociale au cœur de ce nouvel espace public	-Promotion de ce nouveau lieu intergénérationnel dans le bulletin communal, etc. -Détails relatifs à la location ou à la mise à disposition des lieux pour les asbl ou services communaux -Liste des asbl y actives et programmation des activités proposées	Au moins 5 mises à disposition hebdomadaires du centre de jour intergénérationnel envers les asbl, le CPAS...
Nombre d'événements ou de manifestations fédérant les associations de la commune	-Administration communale -Associations	Au moins 1 par an
Corrélation entre développement de l'activité des acteurs locaux et citoyenneté	-Carnets d'occupation des aires de jeux/sportives -Grilles horaires et programmes des asbl concernées	Taux d'occupation des asbl concernées par les lieux (au moins 56 activités organisées par an/zone sportive et 2 associations régulièrement investies par zone sportive)

Renfort des fréquentation et usage citoyens attestés des parcelles citoyennes/aires sportives, modules de jeux, mobilier urbain, équipements divers etc. au centre des villages (ex : Zone des Achelîres à Bra, parc du Val de Meuse à Lierneux, place de Les Villettes)	-Comptage du nombre de citoyens présents, sondages... -Carnets d'entretien des ouvriers communaux	-Fréquence d'occupation des aires/zones sportives/citoyennes de chaque village majorée globalement de 40% (ex : au moins 50 pp/semaines sur la place de Les Villettes) -Usure des éléments de mobiliers et autres équipements présents sur ces zones extérieures
Renfort de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra (+40%)	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelîres (au moins 50 pp/semaine)
Augmentation de 25% de l'attractivité de la salle du Vicinal pour les événements privés	-Nombre de locations par an (26 à 52 attendues au moins) -Bénéfices en euros générés par an dans le cadre des locations de la salle par la commune (15.000 €)	Accroissement de plus de 25% des bénéfices communaux dans le cadre de la location de la salle du Vicinal
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observations -Vitesse d'usure des modules de jeux et de détente	-Taux de fréquentation des 3 modules minimum de détente et de jeux pour parents et enfants
Amélioration qualitative des liens conviviaux, intergénérationnels et citoyens au sein de la salle citoyenne de Verleumont	-Registre des réservations de la salle de Verleumont (au moins 52 à 104/an) -Nombre de manifestations organisées par an dans la salle de Verleumont et les extérieurs (au moins 52 à 104/an)	-Augmentation visée : +30% de fréquentation de la salle et des extérieurs de la Maison de l'Instituteur de Verleumont
Investissement de la population et de la vie associative et sociale au cœur de nouveaux espaces publics intergénérationnels	-Sondages, Témoignages écrits -Registre des locations/mises à disposition des salles (+ éventuelle comptabilité) -Agenda des activités intergénérationnelles proposées -Taux de fréquentation de la population	Satisfaction de la population et des asbl à plus de 50% quant à l'efficacité et la bonne gestion d'un nouveau centre de jour intergénérationnel
Nombre d'actions participatives (hors enquêtes publiques obligatoires) réalisées par la Commune	Administration communale	Au moins 2 actions dans les 5 ans
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/voitures dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine)

## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles ;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



## 2.3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

Les problématiques de mobilité et de sécurité routière semblent préoccuper les habitants. Mais dans ce contexte rural, la présence d'une desserte ferroviaire à 12 km reste un point important de connexion avec la province. La commune dispose également d'un taxi social, facilitant les déplacements des personnes isolées. Cependant, un manque de services de qualité lié aux mobilités douces et mobilités alternatives est noté (pas/peu de parking de covoiturages, réseau cyclo-piéton dégradé, peu de transports en commun ...). Au niveau des carrefours principaux, les citoyens déplorent également les problèmes de sécurité des piétons et vélos, qui sont une menace à la qualité du cadre de vie. L'acquisition par la commune de vélos électriques et bientôt d'une borne de chargement pour voitures électriques est un premier pas pour promouvoir les mobilités alternatives.

En relation avec l'étude sur la sécurité routière menée par la CCATM, il s'agira de réaménager ponctuellement les carrefours importants et les zones de croisements entre mobilités motorisées et mobilités douces. La restauration et l'amélioration du réseau de mobilités douces permettront alors aux usagers de privilégier ces itinéraires alternatifs dans leurs déplacements quotidiens.

Pour contrebalancer le manque de transports en commun, symptomatique des contextes ruraux, les autres modes de transports, alternatifs à la voiture individuelle, seront incités et soutenus (systèmes de bus à la demande, taxi social, aires de covoiturage, location de voitures, ...).

### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3 :

#### REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.2.5.1. Réseau routier et stationnement*

*II.2.5.2. Réseau ferroviaire*

*II.2.5.5. Modes doux*

*G. Mobilité, voies de communication et espaces publics*

#### REFERENCES AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (SDER)

*- Améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité*

#### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux ;
- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux services et aux loisirs ;
- Investissement de l'espace et des infrastructures publics par les citoyens ;
- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...) ;
- Développement de liaisons douces au cœur des villages ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Sécurisation de la voirie actuelle sujette au parking sauvage ;
- Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car mobilité repensée en faveur des usagers doux ;
- Corrélations de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau (pré)RAVeL et renfort du tourisme vert ;
- Meilleure intégration de la circulation et du parcage automobile au sein des espaces publics ;
- Amélioration de la desserte des habitants dans leur contexte rural ;
- Satisfaction des habitants en termes de mobilité douce efficiente et sécurisée ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux pôles économiques et d'emploi ;
- Augmentation de l'attrait vert et touristique du territoire, mise en valeur du patrimoine paysager communal via l'usage des voies douces ;
- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et le désengorgement du village ;
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Hausse de la satisfaction pour tous quant aux activités de loisirs paysagères ;
- Réduction des trajets motorisés et diminution de la pollution empreinte carbone ;
- Atteinte progressive des objectifs POLLEC : diminution de gaz à effets de serre, etc. ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique.

#### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3

- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;



- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun.

## INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Nombre d'actions par village proposées en faveur de la mobilité	Administration communale	Au moins 1 action par village dans les 5 ans
Nombre d'accidents (quelle que soit leur nature) par année	Zone de police	Réduction du nombre d'au moins 1/3
Nombre d'actions mises en place en matière de mobilité quotidienne et/ou mobilité active	Administration communale	Au moins 1 action chaque année
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/autres usagers doux dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine : jeunes enfants, parents, seniors et PMR inclus)
Renforcement de la mobilité douce à destination du tourisme vert de la commune (augmentation visée : + 25%)	-Historique du compteur de passages -Statistiques de l'OT	Fréquentation d'au moins 1 liaison cyclopiédestre entre villages (ex. : Sart et Verleumont) (estimation à 50 à 200 passants par semaine)
Renfort à 30% de l'usage des véhicules électriques au sein de la commune	Bénéfices générés par ces appareils : aucun car gratuits	Taux d'usage des minimum 4 bornes de rechargement électrique (au Parc du Val de Meuse) (estimation à 20 rechargements/semaine)
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc de Val de Meuse et de la salle du Vicinal au centre de Lierneux	-Enquête de satisfaction (à 80% attendue) -Nombre d'accidents par an	4 nouvelles signalisations relatives aux accès et sorties parking le long de la route régionale
-Amélioration du stationnement à proximité de la salle du Vicinal et du parc du Val de Meuse Accessibilité à 100% des PMR aux espaces publics planes -Renfort de l'accessibilité pour tous et Développement des liaisons douces (+60%)	-Comptage de voitures par jour/par an -Enquête de satisfaction -Comptage de vélos/piétons par jour/ par an -Comptage de vélos parqué	-Taux de fréquentation du parking éclairé par les automobilistes (100% en cas de manifestations au Vicinal car optimisé et fin du parcage sauvage le long de la rue) -Satisfaction à 100% des PMR quant à l'accessibilité des zones planes du site -Taux de fréquentation du sentier de type liaison RAVeL au sein du parc (30 passages/jour)

## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

## 2.4. Conclusion

### RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 02 : CONNECTIVITÉ

- Soutien des travaux lancés par la CCATM
- Requalification, réaménagement et verdurisation des espaces publics pour qu'ils soient conviviaux et sécurisé
- Amélioration et remise en état des promenades cyclo-piétonnes et meilleur entretien et balisage du réseau
- Meilleure visibilité et diffusion sur les points d'intérêt, circuits courts et produits du Val de Lienne
- Adaptation des lieux publics aux PMR et réactivation des maisons de villages et lieux fédérateurs
- Meilleure intégration de tous les habitants dans la vie communale
- Dynamisation du réseau associatif et amélioration de la communication
- Soutien aux artistes et artisans locaux et formation à une agriculture raisonnée







### 3.1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux

L'engagement dans le programme POLLEC2 et le lancement du PCDR - Agenda21 Local, montrent l'orientation politique vers le développement durable.

Les Groupes de Travail ont fait ressortir l'engagement citoyen pour une telle démarche, avec le rachat, en collaboration avec la commune, d'une éolienne, mais également avec le développement de projets, pour la gestion des déchets, pour le fauchage des bords de route, voire même pour l'installation d'une station d'épuration biologique (à la Falize).

Selon les 3 principes du développement durable, la commune s'engage dans une démarche durable en matière d'économie, d'écologie et de social.

20 % des agriculteurs sont déjà labellisés en produits bio sur la commune. Ce travail pourra alors être approfondi avec un accompagnement des agriculteurs à une transition vers une gestion raisonnée de leur exploitation. Des outils pourront être trouvés pour gérer en commun du matériel, de la vente directe, etc. La mise en place de relations plus directes entre producteur et consommateur, en sont un exemple.

Les démarches pour une meilleure gestion des déchets étant déjà engagées sur la commune (îlots de propreté, parc à conteneurs, « bulles à verre », diminution de 18% des déchets non sélectifs, ...), l'objectif sera d'assurer une sensibilisation et un accompagnement maximal des habitants, jeunes et moins jeunes.

La recherche de la durabilité vise aussi à aménager et utiliser des matériaux respectueux des cycles naturels : perméabilité, recyclage, expertise locale, accueil de la biodiversité, économie, etc. La commune pourra diversifier les aides et outils d'accompagnement afin de soutenir les initiatives et innovations en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables, etc.

Pour passer à l'action, il s'agit de sensibiliser et induire des changements de comportement en faveur du développement durable, mais aussi d'assumer une politique « verte » liée à des choix radicaux et concrets en matière de développement durable à plusieurs niveaux.

#### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 :

REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.2.3.5. Sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement*

*II.2.6.1. Réseau d'égouttage et assainissement*

*II.3.3.3. Entreprises locales*

*II.3.3.7. Taux d'emplois locaux*

*II.3.3.8. Demande d'emploi*

*II.3.3.9. Pôles d'emploi proches*

*II.4. Agenda 21 Local*

*II.5.1.2. Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR)*

*I. Economie locale*

*P. Sensibilisation à l'environnement*

REFERENCES AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (SDER)

- *Contribuer à la création d'emplois et de richesses*

- *Vielsalm – commune voisine - est un pôle d'appui en milieu rural qui doit « jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales »*

REFERENCES AU PROGRAMME WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL (PwDR)

- *Axe 1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier*

- *Axe 2. Renforcer la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement*

- *Axe 3. Favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois*

EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer modéré ;
- Augmentation de la qualité alimentaire des repas fournis aux collectivités locales ;
- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...);
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Corrélation de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau (pré)RAVeL et renfort du tourisme vert ;
- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel /environnemental/matériel/bâti/immatériel ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen, commandes et consommation auprès des producteurs locaux) ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux pôles économiques et d'emploi ;
- Soutien envers et pérennisation des petits producteurs locaux ;
- Renforcement de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques ;
- Succès d'un éventuel atelier rural synonyme de développement, succès et pérennisation des TPE et PME sur le territoire ;
- Inclusion de Lierneux parmi les ZE gérées par la SPI – Province de Liège (Si ZE à proximité de l'AR) ;
- Multiplication de l'offre économique et de services sur le territoire (en faveur des Lierneusiens comme des habitants des autres communes) ;



- Multiplication de l'offre d'emploi sur le territoire (en faveur des jeunes) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique (succès d'une éventuelle micro-brasserie au sein du site carrier de *La Preux*) ;
- Augmentation de l'attrait touristique / commercial / culturel / paysager du territoire ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique scientifique et environnemental de la commune (La Preux) ;
- Accroissement de l'identité verte de la commune et de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ou « slow touristes » via la fréquentation des réseaux de promenades (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Accroissement de la qualité environnementale et de la biodiversité dans le parc (plus d'oiseaux, moins de mouches, plants locaux) ;
- Réduction des trajets motorisés et diminution de la pollution empreinte carbone ;
- Efficience économique écologiquement responsable ;
- Atteinte progressive des objectifs POLLEC : diminution de gaz à effets de serre, etc. ;
- Contribution aux objectifs d'optimisation environnementale (qualité des eaux, réduction de l'usage des énergies fossiles...) à un niveau supérieur (Wallonie, Europe...) ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique ;
- Préservation des ressources non renouvelables.

### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1

- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités ;
- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun.

### INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté, de la collaboration entre asbl et du soutien à l'économie locale	Agenda des lieux : -Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées) -Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation -Nombre total de visiteurs/citoyens par an -Retrées générées par les locations	-Taux de fréquentation hebdomadaire d'une nouvelle salle citoyenne sur le site de La Preux (prévue pour environ 50 pp) – estimé selon divers types de manifestations selon une fourchette de 50 à 100 personnes. -Estimation à 25 à 60 manifestations publiques/privées par an, avec pour chaque environ 50 participants, soit environ 1250 à 3000 visiteurs par an
Augmentation de l'offre en logements adaptés pour tous	Minimum 7 nouveaux baux locatifs (et 7 chartes) signés stipulant les principes d'un tel concept	7 logements donnés en location par la Commune avec une représentativité équilibrée des 3 générations (jeunes, adultes, seniors)
Nombre d'entreprises (commerces ou indépendants) et d'exploitations actives sur le territoire	Administration communale	Maintien et essor d'au moins un 1/5
Nombre de postes de travail créés sur le territoire	Statistique (IWEPS : ratio d'emploi intérieur)	Augmentation du ratio d'emploi intérieur en 5 ans
Efficience économique et succès d'un nouvel atelier rural (voire aussi création à proximité d'une nouvelle ZE par la SPI)	-Nombre de baux locatifs établis au sein de l'AR (entre 3 à 8) -Comptage de voitures dans le parking de 40 places -Nombre de tickets de caisse/factures/contrats -Sondages divers	-Nombre de TPE/PME locataires au sein de l'AR : entre 3 à 8 selon leur taille -Taux de fréquentation de l'AR par la clientèle (venue de Lierneux et d'ailleurs) : 25 à 50 passages/semaine -Taux de satisfaction des entrepreneurs, des clients et des habitants (espéré à 70%)
Augmentation de l'offre d'emploi et essor économique via un nouvel atelier rural	-Nombre de contrats de travail établis au sein de l'AR (10 à 15) -Nombre de Lierneusiens occupés dans l'AR (au moins 8) -Nombre de jeunes Lierneusiens travaillant à Lierneux	Nombre d'emplois générés par l'occupation des TPE/PME dans l'AR (estimation : min. 10 à 15 pp)
Corrélation entre emploi et logement des jeunes sur la commune	-Contrats de travail (au moins 5) -Adresses des travailleurs	Nombre de jeunes travailleurs d'un nouvel atelier rural domiciliés sur le territoire communal (au moins 5)
Nombre d'actions mises en place en matière de mobilité quotidienne et/ou mobilité active	Administration communale	Au moins 1 action chaque année
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Comptage des vélos/piétons/autres usagers doux dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine : jeunes enfants, parents, seniors et PMR inclus)
Renfort à 30% de l'usage des véhicules électriques au sein de la commune	Bénéfices générés par ces appareils : aucun car gratuits	Taux d'usage des minimum 4 bornes de rechargement électrique (au Parc du Val de Meuse) (estimation à 20 rechargements/semaine)
Consommation énergétique finale du secteur du logement	IWEPS	En diminution au bout de 5 ans
Consommation énergétique finale du secteur du transport	IWEPS	En diminution au bout de 5 ans
Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	IWEPS	En augmentation au bout de 5 ans



Corrélation entre développement de l'activité des acteurs locaux et citoyenneté	-Carnets d'occupation des aires de jeux/sportives -Grilles horaires et programmes des asbl concernées	Taux d'occupation des asbl concernées par les lieux (au moins 56 activités organisées par an/zone sportive et 2 associations régulièrement investies par zone sportive)
Nombre d'actions participatives (hors enquêtes publiques obligatoires) réalisées par la Commune	Administration communale	Au moins 2 actions dans les 5 ans
Nombre de projets transcommunaux/transfrontaliers	Administration communale	Au moins 1 projet dans les 5 ans
Essor global de la commune en termes de tourisme vert (augmentation visée : +20%)	Taux de fréquentation de ces promenades, didactiques ou libres (statistiques de l'OT)	-Fréquentation des parcours didactiques (estimation à 20 à 50 pp par semaine), en lien avec la géologie ou le réseau de promenades existant (GR, TARPAN...) -Augmentation d'au moins 20 % du tourisme à pied et à vélo sur la commune
Diminution du nombre de bâtiments dégradés	Administration communale	En diminution (au moins d'1/4)

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles ;
- Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



## 3.2. Améliorer et diversifier l'offre en logements

L'augmentation des prix des terrains et des loyers, ainsi que la faible part de logements destinés à la location, ne facilitent pas l'accueil des différentes populations et des jeunes ménages.

La présence d'un ensemble de 42 logements sociaux, de logements ILA, d'un projet de création de logements intergénérationnels, montrent cependant la volonté communale de diversifier l'offre pour ouvrir la commune à l'accueil de nouveaux habitants.

Le diagnostic socio-économique met en avant des enjeux importants liés à la diminution du nombre d'habitants (en particulier la tranche d'âge des 20-30 ans), à un vieillissement de la population (forte augmentation de la classe d'âge des 40-59 ans), ainsi qu'à l'augmentation du nombre de ménages (diminution de la taille des ménages). Les citoyens de la commune ne recherchent plus le même type d'habitations qu'il y a 20 ans. La plupart des nouveaux habitants profitent de la proximité des grands axes pour s'installer sur la commune mais travailler ailleurs. La commune compte un seul pôle d'emploi important : l'Institut Psychiatrique.

A l'échelle supra-communale, le SPDT précise : « *des cœurs de bourgs renforcés grâce à une offre d'habitat de qualité attractive pour les jeunes ménages, des ceintures de production agricole, une indépendance énergétique, des villages d'artisans, ...* »<sup>1</sup>

Afin de rester attractive à tous types d'habitants, la commune devra diversifier son offre de logements. En augmentant le nombre de logements locatifs et de plus petits logements, de plain-pied, en proposant des logements tremplins, kangourous ou intergénérationnels, la commune pourra retrouver de nouveaux habitants, intéressés par le cadre rural, naturel et préservé de la vallée de la Lienne et bénéficiant d'un logement adapté à leurs besoins. La diversification de l'offre d'emploi permettra d'attirer cette nouvelle population, mais aussi de garder des travailleurs sur la commune pour la faire vivre au quotidien et qu'elle ne devienne pas une campagne dortoir.

Pour favoriser l'accueil, les efforts devront être concentrés dans les zones les plus accessibles et les plus équipées. Une priorisation des zones à urbaniser pourra être proposée afin d'aider la commune à organiser son développement et à mieux gérer le foncier.

### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2 :

#### REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.1.1.4. Principales caractéristiques socio-économiques*

*II.3.1. Population*

*II.3.3.2. Parc de logement*

*M. Logement*

*N. Services aux personnes et enseignement*

#### REFERENCES AU PROGRAMME WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL (PwDR)

- *Axe 3. Favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois*

#### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Amélioration des conditions de vie et du bien-être à tous niveaux de la population ;
- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Soutien financier et dès lors attractivité des jeunes ménages ;
- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer modéré ;
- Satisfaction en termes d'accessibilité de l'habitat aux PMR ;
- Amélioration globale de l'habitat et du cadre de vie (environnement direct) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Contribution aux objectifs d'optimisation environnementale (qualité des eaux, réduction de l'usage des énergies fossiles...) à un niveau supérieur (Wallonie, Europe...);
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique ;
- Préservation des ressources non renouvelables.

#### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2

- LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel ;
- ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;
- ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.



## INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Intitulé de l'indicateur	Sources de vérification	Valeurs cibles
Augmentation de l'offre en logements adaptés pour tous	Minimum 7 nouveaux baux locatifs (et 7 chartes) signés stipulant les principes d'un tel concept	7 logements donnés en location par la Commune avec une représentativité équilibrée des 3 générations (jeunes, adultes, seniors)
Gestion communale effective de nouveaux logements publics en faveur d'un concept intergénérationnel	Registre des baux établis par l'Administration communale	Constitution de minimum 7 baux locatifs par la Commune, relatifs à des nouveaux logements publics + d'un bail relatif à la gestion du centre de jour donnée à une ASBL
Efficacité du concept intergénérationnel de nouveaux logements publics	Chartes signées en plusieurs exemplaires (annexées au Registre des baux établis par l'Administration communale)	Mise au point d'1 charte citoyenne à faire signer par chaque habitant, stipulant les mécanismes à mettre en place en matière de services intergénérationnels
Corrélation entre emploi et logement des jeunes sur la commune	-Contrats de travail (au moins 5) -Adresses des travailleurs	Nombre de jeunes travailleurs d'un nouvel atelier rural domiciliés sur le territoire communal (au moins 5)
Consommation énergétique finale du secteur du logement	IWEPS	En diminution au bout de 5 ans
Taux de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	IWEPS	En augmentation au bout de 5 ans
Essor de l'offre en hébergement touristique « vert » (augmentation visée : +20%) et amélioration qualitative de la fréquentation de la commune en termes de « Tourisme vert » (augmentation visée : +20%)	-Nombre de logeurs par an au sein d'un nouveau gîte-relais : registre des réservations -Nombre de logeur par nuit et par an (but : 520 à 1040/an) -Rentrées générées par ces locations	-Fréquentation d'un nouveau relais pour randonneurs estimée de 520 à 1040 logeurs/an -Rentrées financières estimées ainsi à 1 revenu annuel de 7800 à 11 700 €.
Diminution du nombre de bâtiments dégradés	Administration communale	En diminution (au moins d'1/4)

## OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ;
- Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



### 3.3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants

Situé entre la province de Liège et la province du Luxembourg, entre la vallée de l'Ourthe et de l'Ambève et le Parc Naturel des deux Ourthes, au croisement de différentes entités paysagères, la commune de Lierneux voit le développement d'un tourisme lent, soucieux de protéger les espaces naturels qu'il parcourt.

La commune dispose d'une grande offre en hébergements touristiques, mais le manque de coopération et de vision à une échelle supra-communale est un frein dans l'organisation du tourisme. Par ailleurs, les habitants notent des problématiques actuelles liées à une mauvaise gestion des gîtes ou de certains groupes de touristes.

Cet objectif vise à développer le potentiel présent en s'appuyant sur la dynamique et les circuits touristiques existants. Pour ce faire, l'élaboration d'une étude stratégique de développement touristique pourra permettre de renforcer l'identité locale. Dans ce contexte, la vallée sauvage de la Lienne, les produits de Lierneux, les carrières de coticule, les circuits de promenades, seront de nouveaux points d'intérêts. Pour être visible et attractive, la commune de Lierneux devra offrir des circuits spécifiques à son territoire en mettant en avant les particularités locales présentes, les points de vue remarquables, les points d'intérêt historiques et culturels, les lieux à ne pas manquer, etc.

La mise en lien du réseau touristique de la commune de Lierneux et de la Maison du Tourisme Haute Ardenne pourra également permettre un meilleur fonctionnement des lieux d'accueil.

#### EN LIEN AVEC CET OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3 :

REFERENCES AU RAPPORT SOCIO-ECONOMIQUE ET AU TABLEAU AFOM

*II.3.5.3. Tourisme*

*II.5.1.1. Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)*

*II.5.2.2. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)*

*K. Secteur tertiaire dont tourisme*

REFERENCES AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (SDER)

- *Stavelot est un pôle d'appui sur le plan touristique qui a un « rôle à jouer sur le plan touristique en raison de ses caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial (site de l'ancienne abbaye et activités du circuit de sports moteurs de Francorchamps) et de sa situation au sein d'une zone touristique. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants »*
- *Vielsalm « dispose d'un capital touristique à amplifier »*

EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux ;
- Amélioration de l'accessibilité de la commune aux services et aux loisirs ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance à la commune ;
- Développement de liaisons douces au cœur des villages ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Corrélation de la mobilité douce avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau RAVeL et renfort du tourisme vert) ;
- Satisfaction des usagers (touristes et citoyens) en termes de mobilité douce efficiente et sécurisée ;
- Développement des retombées socio-économiques du patrimoine naturel /environnemental/matériel/bâti/immatériel de la commune ;
- Développement et soutien de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen, commandes et consommation auprès des producteurs locaux) ;
- Multiplication de l'offre économique et de services sur le territoire (en faveur des Lierneusiens comme des habitants des autres communes) ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique (succès d'une éventuelle micro-brasserie au sein du site carrier de *La Preux*) ;
- Plus-value économique pour les locations de la salle du Vicinal, munie d'un plus beau parc pour les événements privés ;
- Augmentation de l'attrait touristique / commercial / culturel du territoire ;
- Mise en valeur du patrimoine paysager communal ;
- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et le désengorgement du village ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique scientifique et environnemental de la commune (La Preux) ;
- Accroissement de l'identité verte de la commune et de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ou « slow touristes » et intégration de ces derniers dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Hausse de la satisfaction pour tous quant aux activités de loisirs paysagères ;
- Renfort des possibilités multigénérationnelles en matière de tourisme vert (seniors, petite enfance...).



### ACTIONS CONCRETISABLES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3

- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;
- LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques ;
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;
- SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart le « village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial ;
- VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;
- LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;
- BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;
- ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;
- ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;
- ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;
- HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;
- BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;
- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;
- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun.

### INDICATEURS DE RESULTAT(S)

Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Valeurs cibles
Renforcement de la mobilité douce à destination du tourisme vert de la commune (augmentation visée : + 25%)	-Historique du compteur de passages -Statistiques de l'OT	Fréquentation d'au moins 1 liaison cyclo-pédestre entre villages (ex. : Sart et Verleumont) (estimation à 50 à 200 passants par semaine)
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc de Val de Meuse et de la salle du Vicinal au centre de Lierneux	-Enquête de satisfaction (à 80% attendue) -Nombre d'accidents par an	4 nouvelles signalisations relatives aux accès et sorties parking le long de la route régionale
-Amélioration du stationnement à proximité de la salle du Vicinal et du parc du Val de Meuse Accessibilité à 100% des PMR aux espaces publics planes -Renfort de l'accessibilité pour tous et Développement des liaisons douces (+60%)	-Comptage de voitures par jour/par an -Enquête de satisfaction -Comptage de vélos/piétons par jour/ par an -Comptage de vélos parqué	-Taux de fréquentation du parking éclairé par les automobilistes (100% en cas de manifestations au Vicinal car optimisé et fin du parcage sauvage le long de la rue) -Satisfaction à 100% des PMR quant à l'accessibilité des zones planes du site -Taux de fréquentation du sentier de type liaison RAVeL au sein du parc (30 passages/jour)

Renfort des fréquentation et usage citoyens attestés des parcelles citoyennes/ aires sportives, modules de jeux, mobilier urbain, équipements divers etc. au centre des villages (ex : Zone des Achelîres à Bra, parc du Val de Meuse à Lierneux, place de Les Villettes)	-Comptage du nombre de citoyens présents, sondages... -Carnets d'entretien des ouvriers communaux	-Fréquence d'occupation des aires/zones sportives/citoyennes de chaque village majorée globalement de 40% (ex : au moins 50 pp/semaines sur la place de Les Villettes) -Usure des éléments de mobiliers et autres équipements présents sur ces zones extérieures
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc du Val de Meuse (+60%)	-Constats post observations -Vitesse d'usure des modules de jeux et de détente	-Taux de fréquentation des 3 modules minimum de détente et de jeux pour parents et enfants
Amélioration qualitative des liens conviviaux, intergénérationnels et citoyens au sein de la salle citoyenne de Verleumont	-Registre des réservations de la salle de Verleumont (au moins 52 à 104/an) -Nombre de manifestations organisées par an dans la salle de Verleumont et les extérieurs (au moins 52 à 104/an)	-Augmentation visée : +30% de fréquentation de la salle et des extérieurs de la Maison de l'Instituteur de Verleumont
Investissement de la population et de la vie associative et sociale au cœur de nouveaux espaces publics intergénérationnels	-Sondages, Témoignages écrits -Registre des locations/mises à disposition des salles (+ éventuelle comptabilité) -Agenda des activités intergénérationnelles proposées -Taux de fréquentation de la population	Satisfaction de la population et des asbl à plus de 50% quant à l'efficacité et la bonne gestion d'un nouveau centre de jour intergénérationnel
Nombre de projets transcommunaux/transfrontaliers	Administration communale	Au moins 1 projet dans les 5 ans
Essor du nombre de touristes en déplacement à Lierneux à l'année	-Statbel -Office du Tourisme de Lierneux	En augmentation (d'au moins 1/3)
Essor de l'offre en hébergement touristique « vert » (augmentation visée : +20%) et amélioration qualitative de la fréquentation de la commune en termes de « Tourisme vert » (augmentation visée : +20%)	-Nombre de logeurs par an au sein d'un nouveau gîte-relais : registre des réservations -Nombre de logeur par nuit et par an (but : 520 à 1040/an) -Rentrées générées par ces locations	-Fréquentation d'un nouveau relais pour randonneurs estimée de 520 à 1040 logeurs/an -Rentrées financières estimées ainsi à 1 revenu annuel de 7800 à 11 700 €.
Essor global de la commune en termes de tourisme vert (augmentation visée : +20%)	Taux de fréquentation de ces promenades, didactiques ou libres (statistiques de l'OT)	-Fréquentation des parcours didactiques (estimation à 20 à 50 pp par semaine), en lien avec la géologie ou le réseau de promenades existant (GR, TARPAN...) -Augmentation d'au moins 20 % du tourisme à pied et à vélo sur la commune
Succès touristique comme citoyen d'une nouvelle tour observatoire sur le territoire	-Comptage du nombre de visiteurs grim pant la tour d'observation -Recherches virtuelles et visites des OT pour examen des brochures disponibles	-Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine) -Nombre de promotions du site sur les sites touristiques (informatisées sur le site MT HA et autres MT (OVA etc.), via brochures déposées dans tous les OT (5/semaine), via page Internet et Facebook communales)
Majoration de la fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra	-Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, Statbel -Office du Tourisme de Lierneux	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelîres (au moins 50 pp/semaine)



Essor du nombre d'actions d'information ou de sensibilisation aux paysages mises en place sur le territoire	Administration communale	Au moins 1 action chaque année
Essor du nombre de publications, reportages ou études vantant la qualité des paysages communaux	Administration communale	Au moins 1 publication, reportage ou étude chaque année
Essor du nombre d'éléments du petit patrimoine valorisés	Administration communale	Au moins 1 restauration ou 1 entretien ou 1 valorisation (panneaux explicatifs, événements) chaque année

#### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RURAL (SWDD) CONCERNES

- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

### 3.4. Conclusion

#### RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux
2. Améliorer et diversifier l'offre en logements
3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants

#### EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 03 : ATTRACTIVITÉ

- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables
- Développement d'un pôle actif de recherche en développement durable et accueil de Start up en technologies d'avant-garde
- Sensibilisation au respect de l'environnement et de la nature et amélioration de la gestion et du recyclage des déchets
- Meilleure intégration de tous les habitants dans la vie communale et développement de logements intergénérationnels
- Meilleure visibilité et diffusion sur les points d'intérêt, circuits courts et produits du Val de Liègne
- Meilleure gestion de l'accueil des touristes et randonneurs et remise en état des promenades cyclo-piétonnes





# **PARTIE V**

## **FICHES-PROJETS**

---

# Table des matières

<b>1. LOT 0 REALISE .....</b>	<b>325</b>
1.1 Environnement .....	325
1.2 Aménagement du territoire - bâti .....	326
1.3 Economie .....	326
1.4 Convivialité .....	327
<b>2. PROGRAMME D’ACTIONS EN LOT 0 (A REALISER).....</b>	<b>329</b>
2.1 Environnement .....	330
2.2 Aménagement du territoire - bâti .....	330
2.3 Economie .....	330
2.4 Convivialité .....	330
<b>3. LOT 1 .....</b>	<b>331</b>
<b>4. LOT 2 .....</b>	<b>543</b>
<b>5. LOT 3 .....</b>	<b>593</b>

[Carte n°10 « Projets » \(voir dossier Annexes p.637\)](#)

# 1. LOT 0 RÉALISÉ

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales et certaines associations ont réalisé ou entamé des actions qui font partie du lot 0. La consultation a donné de nouvelles idées d'actions mais a aussi permis de conforter des décisions antérieures et d'accélérer la concrétisation de certaines d'entre elles. La liste des actions a été régulièrement mise à jour avec le concours du personnel communal.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des actions réalisées ou entamées, celles-ci ont été classées par thèmes. Elles ont également été présentées par objectifs de développement dans le tableau récapitulatif en partie V.

Cette liste résulte des actions concrètes entamées de manière autonome par la Commune ainsi que dans le cadre du lot 0 du PCDR au sein des divers Groupes de Travail encadrés par les agents accompagnateurs du GREOVA depuis le début de l'ODR de Lierneux.

## Environnement

### *Patrimoine naturel*

- Mise sur pied d'un Groupe d'Action TARPAN dans le cadre du *GT Environnement, Patrimoine bâti et tourisme vert, culturel et mémoriel*.
- Réhabilitation globale (balisage, poteaux) et nettoyage du réseau TARPAN de Lierneux suite à l'inventaire des améliorations à y apporter par les citoyens.
- Réhabilitation de la promenade 10 du réseau TARPAN à Bra en « *Balade des chapelles* » : nouveau panneau d'accueil et panneaux informatifs et historiques relatifs à chaque chapelle rencontrée au fil du chemin (informations compilées par les citoyens du *GT Environnement, Patrimoine bâti et tourisme vert, culturel et mémoriel*).
- Publication d'articles en faveur du maintien de l'environnement dans le bulletin communal de Lierneux, en collaboration avec l'asbl *Natagora* (pour les textes).
- Rédaction et diffusion d'une charte touristique et environnementale à distribuer dans les gîtes, restaurants, etc., afin de faire respecter l'environnement communal (faune et flore) par les riverains par les touristes (sans le cadre du *GT Environnement, Patrimoine bâti et tourisme vert, culturel et mémoriel*).
- Intérêt pour la préservation des chauves-souris via l'obligation pour un porteur de projet désireux de créer un parc à éoliennes sur le territoire de procéder à une étude d'incidences à leur égard (mât installé pour 2 années).

### *Gestion des déchets – épuration des eaux*

- Mise en place d'un *Dépan' Café* régulier afin de rendre vie aux objets (éviter de les jeter et ainsi d'en racheter) (organisé par les citoyens du *GT Vie socio-économique, citoyenne et associative*).

## Energie

- Etude d'incidences accordée pour la création éventuelle d'un parc à éoliennes à proximité de la sortie d'autoroute E25 Bra-Vaux-Chavanne.
- Organisation par la Commission POLLEC de « *Journées des énergies* » afin de sensibiliser les citoyens aux économies intéressantes à faire à ce sujet et moyens énergétiques alternatifs.

## Aménagement du territoire – bâti

### Patrimoine

- Restauration extérieure de l'Ancienne gare de Lierneux en 2017 (toiture, façades, châssis) et subside obtenu en 2019 en faveur de sa rénovation intérieure en vue d'y aménager un nouvel Office du Tourisme, où seront aussi proposés aux visiteurs des produits du terroir.
- Compilation par les citoyens du *GT Environnement, Patrimoine bâti et Tourisme vert, culturel et mémoriel*, d'informations relatives au patrimoine bâti, culturel et historique de la commune, et susceptibles d'être imprimées un jour sur des panneaux informatifs à placer auprès de ces témoins patrimoniaux.

### Aménagement du territoire - Espaces publics

- Adhésion de la commune au Plan phyto 0 – parcs et cimetières verts (absence de pesticides) visant à parvenir peu à peu à entretenir les parcs et cimetières communaux naturellement.
- Démarches de mise en place de panneaux ADALIA dans les cimetières communaux afin de sensibiliser la population au phyto 0 (absence de pesticides dans l'entretien des parcs et cimetières).

### Logements

- Néant.

## Economie

### Commerces de proximité – produits locaux

- Organisation de 6 marchés des petits producteurs locaux en saison estivale sous le préau du Pré du Renard à Lierneux depuis l'été 2019.
- Suite à un subside octroyé à la Commune en 2019, imminent marché public en vue de transformer l'ancienne gare de Lierneux (toiture, façades et châssis rénovés en 2017) en un nouvel Office du Tourisme, où seront aussi proposés aux visiteurs des produits du terroir.
- Négociations entamées par la Commune avec la SPI et le Ministre de l'Aménagement du territoire Willy BORSUS afin que le terrain prisé pour la fiche 2.1 *BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural*, actuellement privé, situé à proximité de l'autoroute E25 et inscrit au plan de secteur en « zone agricole et forestière », puisse un jour devenir une « zone d'activités économiques ». L'idée est que ce terrain puisse être partiellement racheté par la SPI pour y créer un zoning économique tel

que celui situé de l'autre côté de l'autoroute (ZAE *Idélux* sur la Commune de Manhay), et partiellement racheté par la Commune pour y concrétiser son projet PCDR d'atelier rural.

- Vente de softs et bières locales lors des réguliers *Dépan'Café* (qui a émané du *GT Vie socio-économique, citoyenne et associative*).
- Négociations entamées avec les communes de la *Maison du Tourisme Haute Ardenne* (Trois-Ponts, Gouvy, Vielsalm et Lierneux) et la FRW afin de :
  - Créer une signalétique routière cohérente des producteurs du terroir (à proximité des infrastructures agricoles munies d'un lieu de commerce pour les consommateurs) : avec nom de l'infrastructure, type et mode de productions, horaires, etc. ;
  - Créer un label qualitatif « *Haute Ardenne* » pour promouvoir les productions issues du territoire intégré par ces 4 communes ;
  - Attirer davantage de producteurs locaux pour participer à l'annuelle journée « *Fermes ouvertes* ».
- Réalisation par le GREOVA d'un sondage des producteurs locaux concernant leurs attentes sur la commune de Lierneux en matière de projets PCDR (lots 0 et autres).

### *Tourisme*

- Suite à un subside octroyé à la Commune en 2019, imminent lancement d'un marché public en vue de transformer l'ancienne gare de Lierneux (toiture, façades et châssis rénovés en 2017) en un nouvel Office du Tourisme et point de vente de produits du terroir.
- Réhabilitation du réseau de promenades TARPAN en faveur du tourisme vert.
- Rédaction et diffusion d'une charte touristique et environnementale à distribuer dans les gîtes, restaurants, etc., afin de faire respecter l'environnement communal (faune et flore) par les riverains par les touristes (sans le cadre du *GT Environnement, Patrimoine bâti et tourisme vert, culturel et mémoriel*).

### *Services*

- Organisation par les membres du *GT Vie socio-économique, citoyenne et associative*, d'un *Dépan'Café*, environ tous les deux mois : des réparateurs bénévoles rendent vie aux objets et au matériel en panne ou cassé amenés par leurs propriétaires. Il s'agit de limiter le consumérisme (jeter puis racheter) en rendant service aux citoyens, le tout dans une ambiance conviviale (service bar avec softs et bières locales).
- Projet communal en marche visant à installer une *Maison des Jeunes* dans un bâtiment de la FWB récemment acquis (fin 2019) par la Commune, situé rue Devant la Vaux à Lierneux.

## **Convivialité**

### *Vie associative, culturelle et sportive*

- Création d'un groupe de travail citoyen et autonome en faveur de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives : « *Carrefour des associations* », dans le but

d'organiser une journée de jeux populaires interscolaires en fin d'année, par exemple. (Mais projet difficile à concrétiser au regard du trop peu de bénévoles à cet effet.)

### *Information et communication*

- Usage du bulletin communal pour sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement (article *Natagora*) et pour diffuser l'organisation des réguliers *Dépan' Cafés*, etc.
- Projet de charger l'agent de l'OT de fédérer virtuellement tous les 15 jours toutes les activités (communales comme organisées par des asbl diverses) sur un agenda communal détaillé en ligne.

### *Mobilité - Sécurité*

- Mise sur pied d'un *GT Accessibilité, Sécurité et Mobilité*, en bonne collaboration avec la CCATM.

## 2. PROGRAMME D' ACTIONS EN LOT 0 (à réaliser)

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales, certains citoyens et certaines associations projettent encore des actions en lot 0. Voici un aperçu des actions à concrétiser grâce à une forte mobilisation citoyenne et/ou un bon soutien communal. Celles-ci ont été classées selon les mêmes thèmes que précédemment. Afin de ne pas manquer une éventuelle opportunité, les fiches du LOT 0 ont toutefois été dupliquées dans les LOTS 1, 2 ou 3, et ce dans le cas où elles nécessiteraient finalement un jour pour leur concrétisation un subside du Développement rural.

LIEU	TITRE
ENTITE	Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux <i>(dupliquée en lot 3)</i>
ENTITE	Développer les moyens de transport alternatifs et en commun <i>(dupliquée en lot 3)</i>
ENTITE	Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux <i>(dupliquée en lot 3)</i>
BRA	Créer une plaine de jeux près du presbytère
ENTITE	Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique
LIERNEUX	Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques
ENTITE	Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives

## Environnement

### *Patrimoine naturel / Gestion des déchets – épuration des eaux / Energie*

- ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (*dupliquée en lot 3*)
- ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique

## Aménagement du territoire – bâti

### *Patrimoine / Aménagement du territoire – Espaces publics / Logements*

- ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics (*dupliquée en lot 3*)
- BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère
- [ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique]
- LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques

## Economie

### *Commerces de proximité – Produits locaux – Tourisme*

- [ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique]
- [LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques]
- ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportive

## Convivialité – services collectifs

### *Vie associative, culturelle et sportive / Information et communication / Mobilité – Sécurité*

- ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (*dupliquée en lot 3*)
- [ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics (*dupliquée en lot 3*)]
- [BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère]
- [ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives]

## 2. LOT 1

N°	LIEU	TITRE	PAGES
1.1	LIERNEUX	Créer sur les terrains communaux du <i>Pré du Renard</i> des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel	333
1.2.A	SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN	Faire de Sart « le village de la pierre » : réhabilitation de l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i> en véritable carrefour citoyen et patrimonial	361
1.2.B	SART – THIER DEL PREUX – COLANHAN	Faire de Sart le « village de la pierre » : création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial	402
1.3	VERLEUMONT	Doter la <i>Maison de village</i> actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur	431
1.4	LIERNEUX	Faire du parc <i>Val de Meuse</i> un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux	469
1.5	BUTTE DE COLANHAN	Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage	512

Les études (métrés et estimatifs budgétaires) de toutes ces fiches-projets ont été réalisées par le *Bureau d'études JNC* (1.1, 1.3 et 1.4), ainsi que par la *Commune de Lierneux* (1.2.a, 1.2.b et 1.5) avec le soutien des agents accompagnateurs GREOVA.

Bien que la dernière circulaire ministérielle relative au *Développement rural* stipule que les fiches-projets d'un dossier PCDR déjà en cours de finalisation avant son entrée en vigueur puissent encore être présentées selon l'ancien modèle-type de fiche-projet, ces fiches-projets du lot 1 ont tout de même déjà été réécrites selon le nouveau modèle-type de fiche-projet, et ce afin de faciliter dans le futur leur activation.

**REMARQUE IMPORTANTE :**

A l'exception des fiches-projets 1.2 (a. et b.) et 1.5, dont les estimations ont été revues peu avant la présentation du PCDR au PAT (en 2023), la priorisation et la finalisation des fiches-projets du lot 1 datent de l'ancienne législation relative aux subsides du SPW Développement rural, qui assurait encore une subsidiation à minimum 50% des postes lui incombant après une première dépense de 500 000 €. Mais au regard des récents changements budgétaires du SPW Développement rural annoncés dans la *nouvelle circulaire ministérielle du DR de 2020*, la Commune de Lierneux connaîtra de toute évidence des difficultés pour assurer ses quotes-parts (réajustées dès lors vers le haut) à la concrétisation des projets de son PCDR. Il s'agira donc dans les prochaines années, pour la Commune de Lierneux comme pour sa CLDR, de reconsidérer les projets selon les capacités budgétaires communales : tantôt en revoyant à la baisse l'ampleur des fiches-projets du lot 1 (les plus onéreuses), tantôt en privilégiant des fiches-projets moins onéreuses des lots 2 ou 3.

<b>Faire du Pré du Renard un lieu d'habitat et d'activités intergénérationnels</b>	<b>Fiche n° 1.1</b>
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Lierneux</b>	<b>(1) Version initiale : X</b>
Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel	(2) Version actualisée :

## 1. Description succincte du projet

### Description du projet à réaliser et nature des aménagements :

Le projet consiste à offrir au cœur du village de Lierneux, au « Pré du Renard », la possibilité pour toutes les générations, jeunes et moins jeunes, tantôt de commencer tantôt de continuer à résider à Lierneux en surmontant les difficultés que pourraient ressentir certaines d'entre elles.

Concrètement, l'entraide citoyenne intergénérationnelle serait insufflée au lieu par deux aménagements :

#### 1) Des logements intergénérationnels :

L'idée consiste, sans pour autant bercer dans la vie communautaire (chacun aura en effet son chez soi), à imprégner un nouvel ensemble d'habitations villageoises de l'aspect solidaire que présentaient les familles multigénérationnelles d'antan. Ainsi, le citoyen des troisième et quatrième générations pourrait bénéficier de l'aide des premières pour soulager ses problèmes de mobilité et d'autonomie (lifts et courses), celui de la seconde pourrait à son tour bénéficier d'une aide de la troisième pour la garde ponctuelle de ses jeunes enfants, ou encore une aide aux devoirs ou une initiation au potager ; enfin les premières générations<sup>1</sup> ou les générations plus précarisées pourraient bénéficier d'un loyer modéré contre bons services rendus et ainsi soulager leur jeune salaire ou leur petite pension.

*Ces logements présenteraient à cet effet les caractéristiques suivantes :*

- Une architecture compatible avec le bâti existant (idéalement faire appel à des matériaux locaux) ;
- Une répartition en 7 entités au sein d'une même construction, et ce afin que le concept d'échanges de services entre générations puisse être efficace ;
- Resterait propriétés de la Commune et seraient donnés en location à des citoyens, avec une attention portée à l'équilibre des générations qui y résident (OU bail emphytéotique de 99 ans envers une société de logement agréée) ;
- Conception et aménagement pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés :
  - ✓ Appartements de plain-pied pour seniors situés au rez-de-chaussée (ou possibilité de placement d'un monte-escaliers ou d'un ascenseur), revêtement antidérapant, corridors et espaces entre les meubles prévus pour le passage des PMR (faire appel à l'association GAMAH), portes assez larges et clinches accessibles ;

<sup>1</sup> Pourrait aussi se rajouter au concept de logements « kangourous/intergénérationnels » le concept de logements « tremplins » - déjà existant sur la commune - ; qui permettrait aux jeunes couples d'obtenir une restitution partielle de leurs loyers.

- ✓ Adaptation de l'un de ces logements à un PMR lourd (mais néanmoins autonome) : rails dans le plafond pour se hisser, etc. (voir guides à cet effet) ;
- ✓ Appartements flexibles pour éventuelles réadaptations (possibilité de réunion/séparation des modules d'habitations si ces derniers doivent tantôt s'adapter à un unique locataire, tantôt à une famille en cas de renouvellement des baux locatifs) ;
- Systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques, adaptés aux petits budgets: chauffage réglable dans chaque pièce ; isolation/ventilation parfaites ; éventuelle chaudière commune (pellets ou autres à base d'énergie renouvelable) ou chaudière communautaire (moyennant un calcul juste de la consommation par foyer en fonction du nombre de personnes qui y vivent) ; recueil et traitement des eaux de pluie ;
- Possibilité pour les enfants d'accéder aux jardins du rez-de-chaussée ;
- **Pistes cyclables/espace piétonnier en site propre pour le trajet des écoliers et l'accessibilité sécurisée de l'immeuble ;**
- Terrasse/balcon privatif pour chacun ;
- Mais espace de convivialité pour tous : bancs, zone barbecue, zone potagère, piste de pétanque, modules de jeux pour enfants, bacs à sable ;
- Ménages avec loyer calculé stratégiquement et/ou en fonction des revenus :
  - ✓ Attirer financièrement les jeunes ménages/familles dans ce genre d'habitats groupés - qui pourraient à priori craindre pour leur disponibilité envers les générations moins autonomes. Faire signer à cet effet une charte communautaire par tous les habitants posant les limites des disponibilités de chacun ;
  - ✓ Octroyer le même avantage financier aux seniors ou personnes seules plus précarisées ;
  - Où seront encouragées les interactions et coopérations entre habitants (échanges de services, éventuelle charte citoyenne...) :
    - Garde occasionnelle d'enfants après l'école ;
    - Réception de colis/recommandés postaux ;
    - Transport ou livraison pour petites courses locales ;
    - Transport pour formalités administratives ;
    - Initiation au potager, bricolage, jardinage, petit élevage ;
    - Travaux de couture ;
    - Coup de main informatique ;
    - Moniteurs de permis de conduire ;
    - Préparation occasionnelle de goûters, repas ;
    - Coups de main ménage, repassage, jardinage ou petite réparation ;
    - Aide aux devoirs ; etc.
  - À proximité des services courants et des animations (le « Pré du Renard » se situe près des magasins d'alimentation, arrêts de bus, etc. ; c'est aussi là que s'organisent les petits marchés des producteurs locaux en été, sous le préau).

## **2) Un centre de jour intergénérationnel :**

Aménagé à proximité avec les mêmes attentions particulières que les logements, il permettrait à tous les citoyens, et à pas uniquement à ceux résidant au Pré du Renard, du moins pour la journée, de bénéficier aussi de ce concept solidaire et intergénérationnel à de nombreux points de vue. Y seraient organisées des activités par différentes générations en faveur d'autres, telles que :

- Des plus âgés envers les plus jeunes : lectures de contes, initiations au wallon, initiations à la conduite, initiations aux techniques oubliées (tricot, crochet, ébénisterie, potager, peinture, etc.), ateliers culinaires, ateliers jardinage/permaculture, ateliers écriture/théâtre/cinéma ; aides aux devoirs, activités Accueil Temps Libre (ATL), halte-garderie ;
- Des plus jeunes envers les plus âgés : initiations aux nouvelles activités physiques (hip-hop par exemple), initiations informatique/jeux vidéo /usage des smartphones, Alzheimer café, ateliers de la mémoire, etc. ;
- ✓ Divers partenariats pourraient enfin être mis en place avec les associations de la commune.

### **Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :**

Cette grande zone presque vierge au cœur du village de Lierneux, à proximité de tous les services du village (écoles, supermarchés, administration communale, fleuriste, pompe à essence, magasin de bricolage, salles du Vicinal et *parc du Val de Meuse*, etc.) et de la cité du même nom, parsemée de petites maisons mitoyennes blanches relativement récentes où vivent de nombreuses familles, est un grand espace semblant encore trop souvent vide, voire inutile, et ce malgré la présence déjà attestée d'un grand et moderne préau en bois (où ne s'organisent malheureusement que trop ponctuellement des activités), de quelques jeux pour enfants, d'une zone verdurée et bétonnée sans charme et d'un potager et ancien verger communautaires essentiellement gérés par les le CPAS de Lierneux et ses bénéficiaires, où n'osent d'ailleurs pas beaucoup s'aventurer les autres riverains. L'endroit reste donc, de manière globale, trop peu invitant.

## **2. Justification du projet**

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Les nouveaux lotissements de type « habitats pavillonnaires » qui s'implantent depuis peu en milieu rural génèrent malheureusement un phénomène progressif de cité-dortoir : les générations ne se côtoient plus, la vie sociale s'essouffle et l'entraide et la transmission disparaissent. Tout cela amoindrit la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, qui demeurent de plus en plus isolés les uns par rapport aux autres.

Face au vieillissement de la population et au faible taux d'appartements relaté par rapport à celui des maisons unifamiliales, à l'absence de maisons de repos et de seigneuries sur le territoire, ainsi qu'à la difficulté d'y attirer une jeune génération, les citoyens regrettent que les aînés doivent quitter le territoire pour trouver un logement et des soins plus adaptés ailleurs, ou que leurs enfants s'installent dans une autre commune après leurs études faute de logement adapté à leur budget.

### **Caractère rural du projet :**

Ce nouveau lieu d'habitat et d'activité répondra aux critères social, économique et environnemental du développement rural : son impact sur la société sera attesté via la création de nouveaux liens intergénérationnels entre foyers et/ou visiteurs d'un même quartier ; au niveau économique les citoyens qui pourront bénéficier de ces loyers faibles se verront ainsi encouragés à rester vivre dans la Commune, et donc à y consommer, y faire appel à des services, voire aussi à y travailler ou y entreprendre une activité professionnelle favorable à l'essor de la commune. Enfin, au niveau environnemental, on veillera à ce que cette nouvelle construction intègre des systèmes les moins énergivores possibles ainsi que des matériaux locaux et/ou naturels (schiste et bois).

### **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :**

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort de la cohésion sociale ;
- Renfort des liens intergénérationnels ;
- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Soutien financier et dès lors attractivité des jeunes ménages ;
- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer modéré ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Développement d'une liaison douce au cœur du village ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté.

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *LIERNEUX, Faire du parc du Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveaux terrains susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des bâtiments existants susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3).*

### **Raisons de son activation (note d'intention) :**

Les citoyens qui ont participé à l'ODR ont mis en avant et estimé prioritaire la difficulté pour les jeunes d'entamer leur vie d'adulte sur le territoire, faute de pouvoir bénéficier d'un loyer à la hauteur de leurs premiers revenus, ainsi que celle des aînés de pouvoir y rester faute d'infrastructures adaptées à leur besoins, physiques comme financiers. En outre l'aspect intergénérationnel que présenterait cette double infrastructure (logements et centre de jour) leur est apparu comme une solution idéale pour pallier le manque de lien qui se creuse toujours plus entre les citoyens d'un même quartier, en l'occurrence ici la cité du cœur du village de Lierneux.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux mêmes objectifs :**

Dans le cadre du PCDR :

Il existe deux fiches vastes en lot 3, beaucoup moins concrètes, pouvant bénéficier d'objectifs identiques. En outre aucun bâtiment ni terrain à proximité du village de Lierneux n'est actuellement sujet à une future acquisition communale.

- *ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.*

Hors cadre de ce PCDR :

Aucun projet relatif à la création de logements et/ou de centre de jour en faveur de l'échange intergénérationnel n'est prévu actuellement par la Commune de Lierneux.

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

On veillera à choisir des matériaux durables, naturels (schiste et bois) et résistants, notamment à l'humidité (bardage extérieur en bois traité). Les systèmes relatifs aux énergies (chauffage, éclairage, électricité...) seront choisis le plus écologiquement et économiquement possible (chauffage rapide et économique, leds, etc.).

## **3. Lien à la stratégie PCDR**

### **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR, et liens avec ce projet :**

- **DEFI 1 (IDENTITE) :**

**Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Liens avec le projet :**

Ces nouvelles habitations modernes et durables et ce nouveau centre de jour seraient construits au cœur du village de Lierneux sans en altérer pour autant la cohérence paysagère ni du bâti (usage de matériaux locaux). Une zone verte collective trouverait également sa place au sein du Pré du Renard, ainsi qu'une liaison douce susceptible d'être empruntée par les piétons et cyclistes, du petit écolier au citoyen/travailleur adepte de mobilité douce pour ses déplacements, et ce en toute sécurité par rapport au reste de la voirie (site propre). Une attention particulière sera enfin portée sur la flexibilité des modules d'habitation, et ce afin que dans le futur leur aménagement ne devienne jamais obsolète (éventuelles réadaptations via dispositifs de réunion/séparation des modules). Il en va de même pour les systèmes énergétiques qui rendront ces bâtiments confortables à vivre : la transition écologique sera assurée et adaptée de surcroît aux petits budgets.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) :**

**Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Liens avec le projet :**

Le centre de jour intergénérationnel pourra être investi par les diverses associations en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté, mais aussi par les associations à vocation culturelle et sportives susceptibles d'encourager elles aussi des activités intergénérationnelles. La cohésion au sein du quartier ne pourra qu'être indéniablement renforcée : tous y trouveront leur compte, résidents des lieux comme adeptes du centre de jour. Enfin, le cœur du village sera doté autour de ces nouvelles infrastructures de liaisons douces qui assureront aux Lierneusiens de pouvoir circuler en vélo ou à pied en toute sécurité pour tous leurs déplacements.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) :**

**Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Améliorer et diversifier l'offre en logements ;

⇒ **Liens avec le projet :**

Le développement durable est partout dans ce projet : dans le choix des matériaux, le choix des énergies, l'équilibre des générations, la modération des loyers, la gestion collective et citoyenne, le confort, la flexibilité et la durabilité des modules de logements, la manière de se déplacer, etc. Enfin, l'offre en

logements, locatifs du moins, pour tous, du jeune au senior, s'en verra renforcée, à savoir que la population actuellement vieillissante devra peu à peu laisser, sans pour autant se rabattre sur l'option d'une maison de retraite, la traditionnelle habitation 4 façades pour privilégier des appartements adaptés à ses nouveaux besoins, et que les jeunes ne choisiront de venir se domicilier sur le territoire que moyennant la possibilité de louer des appartements aux loyers adaptés à leur budget.

#### Objectifs connexes à l'échelle locale :

De manière globale, la Commune de de Lierneux souhaite renforcer les liens sociaux et intergénérationnels sur son territoire, et particulièrement dans le cœur des villages.

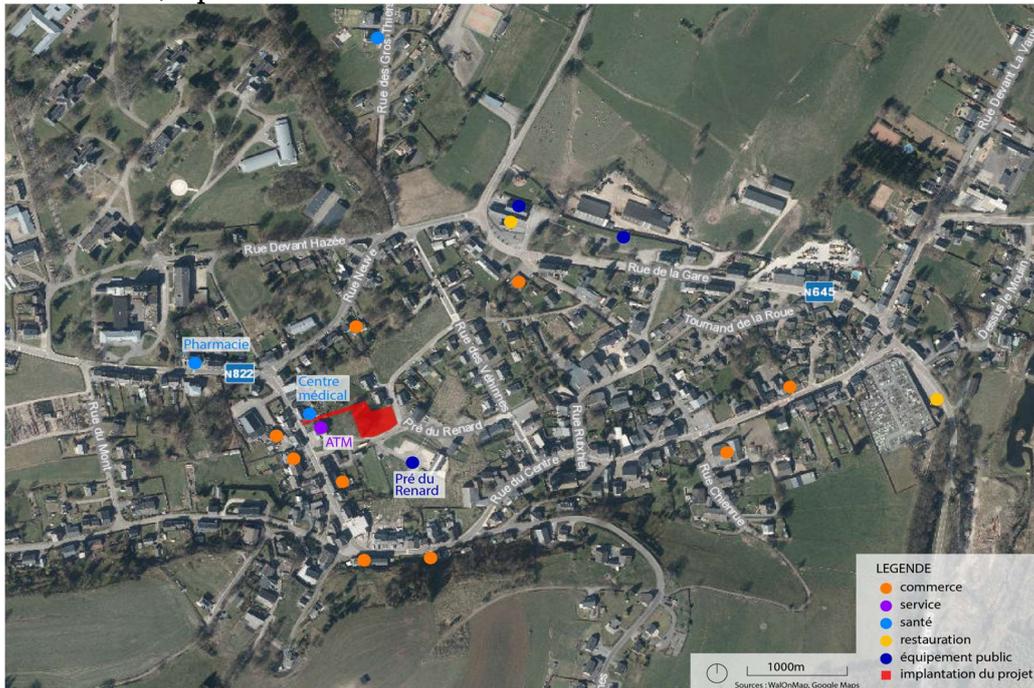
#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Analyse de l'impact du projet et de son intégration harmonieuse aux niveaux économique, social, culturel, environnemental, énergétique et de mobilité :

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (dont matériaux garantis contre l'humidité, rigoles pour écoulement des eaux de ruissellement, murs extérieurs bardés de bois traité)			X	X		
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilège des ressources naturelles et matériaux locaux et durables : bois, ardoise, schiste, des systèmes énergétiques écologiques et économiques )			X	X	X	
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (harmonisation de cette nouvelle construction avec le paysage, le cadre de vie (voisinage) et le bâti existant, bardage extérieur en bois et usage d'ardoise et de schiste, systèmes énergétiques les mieux adaptés aux petits budgets et à l'environnement)			X	X	X	X
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (préservation du potager communautaire existant à proximité, exhortation à des activités intergénérationnelles en lien avec la nature : permaculture, etc.)	X	X	X			
<b>Mesures en faveur de l'inclusivité du projet</b> (promotion de la solidarité et des échanges intergénérationnels pour tous (y compris PMR), garantie de la diversité sociale, essor de la cohésion sociale, proposition d'habitat de plain-pied pour PMR et seniors)	X	X				X
<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (aucun impact sur la circulation des riverains, nouvelles pistes cyclables/espace piétonnier en site propre pour le trajet des écoliers et l'accessibilité sécurisée de l'immeuble, bonne accessibilité au PMR à l'immeuble)			X			X
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (retard/esquive pour les seniors de la solution onéreuse des maisons de repos, facilitation de la vie des jeunes ménages, augmentation de l'offre de logements locatifs à loyer modéré, recours à des entreprises /matériaux locaux : bois, ardoise, schiste, soutien aux activités locales)	X	X	X	X		

## 5. Localisation et statut (Commune)

- **Localisation** : Pré du Renard, à proximité du préau et de la cité située au cœur du village de Lierneux, à proximité des services et commerces.



- **Intégration du projet dans son environnement direct** : cette nouvelle construction ainsi que les petites voies douces et les zones extérieures qui la borderont seront construites et aménagées en bonne cohérence avec le reste des bâtiments déjà existants (maisons des alentours, préau en bois) ; le schiste mauve local et le bois choisi pour les façades extérieures du bâtiment ne dénatureront en rien l'environnement bâti traditionnel du village de Lierneux.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires** : zone d'habitat au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977.
- **Contraintes naturelles existantes** : néantes.
- **Périmètre d'intervention total** : le projet prend place sur la moitié de la parcelle 424G, une partie de la parcelle 424F afin de créer un lien piéton, et sur la parcelle 379G afin de consolider le terrain d'assiette du projet, soit un total de 1500m<sup>2</sup>.

✓ **Périmètre d'intervention du DR éligible au nom de la catégorie 4 (Logement :** 60% de max. 850 000 €, soit max. 510 000 €) : postes à déterminer.

✓ **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR :** postes à déterminer.



■ (1) : 330m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit environ 700m<sup>2</sup> de surfaces propres permettant la création de 7 logements : 3 de 75m<sup>2</sup>, de plain-pied et accessibles en rez-de-chaussée (a, b, c, sur figure ci-dessous), 1 de 75m<sup>2</sup> à l'étage (d, figure ci-dessous) et 3 duplex de 110m<sup>2</sup> (e, f, g, idem).

■ (2) : 60m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit environ 50m<sup>2</sup> pour la création d'une salle d'échange intergénérationnelle donnant sur le jardin en cœur de parcelle.

■ Aménagement de 8 places de stationnement.

■ Aménagement d'un espace convivial de type jardin potager en permaculture pour les locataires.

■ Aménagement cheminements piétons et piste cyclable (275m<sup>2</sup> environ).

■ Aménagement sentier pédestre.

■ **Statut de propriété :** parcelles publiques.

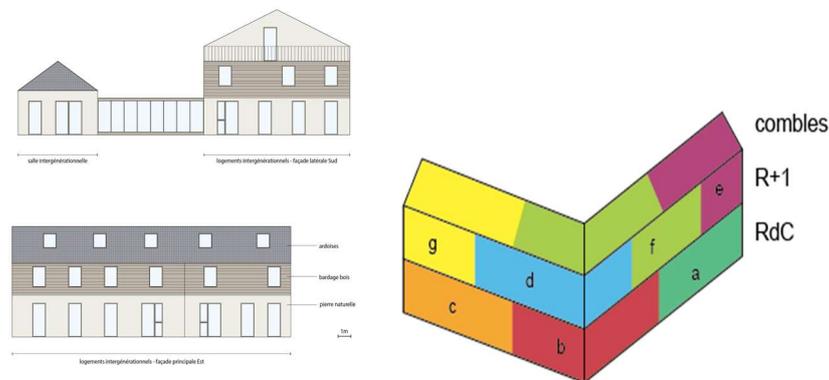
## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes :** Commune de Lierneux, SPW Développement rural, éventuel appel à projet.
- **Porteurs de projet :** Citoyens des GT, CLDR, Commune de Lierneux.

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :** il s'agit d'un rare et propice terrain communal si bien situé, à exploiter en faveur du solutionnement prioritaire des problématiques que sont le logement insuffisant et non adapté pour les jeunes et les seniors, ainsi le lien social et intergénérationnel qui se perd au cœur de chaque village.

- **Etat du dossier** : néant. Mais ont été réalisés récemment : un préau boisé couvert pour l'organisation d'activités diverses et ponctuelles. Potager et vergers communautaires actifs et gérés par le CPAS de Lierneux. Notons également que cette place a déjà été partiellement aménagée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux.
- **Programme des travaux et/ou aménagements** :
  - ✓ 330m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit environ 700m<sup>2</sup> de surfaces propres permettant la création de 7 logements flexibles, possédant chacun une terrasse privative, et prenant place dans un bâtiment compatible avec le bâti existant, muni des systèmes les plus écologiques restant adaptés à de petits budgets :
    - 3 logements de 75m<sup>2</sup>, de plain-pied et accessibles depuis le rez-de-chaussée, dont 2 aménagés pour seniors et 1 pour PMR (*a,b,c* ci-dessous);
    - 1 de 75m<sup>2</sup> à l'étage (*d* ci-dessous) ;
    - 3 duplex de 110m<sup>2</sup> aux premier et second étages (*e,f,g* ci-dessous);



- ✓ 60m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit environ 50m<sup>2</sup> pour la création d'une salle d'échanges intergénérationnels donnant le jardin en cœur de parcelle (*bâtiment arrière sur projet présenté ci-dessous, relié aux logements par un couloir verrière*);
- ✓ Aménagement de 8 places de stationnement le long de la rue du Pré du Renard, devant la salle intergénérationnelle ;
- ✓ Aménagement d'un jardin potager en permaculture ;
- ✓ Aménagement d'une piste cyclable et de cheminements piétons sur 275 m<sup>2</sup> environ.



- **Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage :**
  - ✓ Octroi d'une convention-faisabilité par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur bureau d'études en charge du projet (1 mois);
    - Appel d'offre conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
    - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation (maximum 12 mois).
  - ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date de finalisation du projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs entrepreneurs en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
    - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (maximum 12 mois) ;
    - Exécution du marché public des travaux (maximum 24 mois).
    - *Remarque* : s'il s'agit d'une convention-exécution (car convention tombant endéans les derniers 24 mois du PCDR : maximum 36 mois.
- **Démarches administratives à réaliser** : élaboration et dépôt d'une demande de permis d'urbanisme (pas de problème de plan de secteur à régler).
- **Élément à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé** : charte communautaire à établir entre locataires, gestion communale ou cession de gestion du bâtiment à un comité de gestion (exemple : partenariat Commune-CPAS).

## 8. Estimation globale du coût

Fiche-projet à priori non mixte et éligible au DR au nom de la **catégorie 4 (Logement : 60% de max. 850 000 €, soit max. 510 000 €)**.

**Tableau détaillé :**

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Quantité	Unité	Prix unité HTVA	Montant total HTVA	
1.	Création de la <b>salle d'accueil de jour</b> intergénérationnel (50m <sup>2</sup> )	50	m <sup>2</sup>	1.300€	65.000 €	DR 60% Commune 40%
2.	Création des <b>logements flexibles</b> , dotés de systèmes écologiques, destinés à de petits budgets (700m <sup>2</sup> )	700	m <sup>2</sup>	1.600€	1.120.000€	DR 60% Commune 40%
3.	Aménagement des <b>8 places de stationnement</b> (100 m <sup>2</sup> )	100	m <sup>2</sup>	85€	8.500€	DR 60% Commune 40%
4.	Installation de <b>panneaux solaires</b> sur l'ensemble du bâtiment	60 430/m <sup>2</sup>	P	430€	25.800€	DR 60% Commune 40%
5.	Aménagement d'un <b>espace extérieur collectif et potager</b> (300m <sup>2</sup> ) pour les locataires	300	m <sup>2</sup>	60€	18.000€	DR 60% Commune 40%
6.	Aménagement d'une <b>piste cyclable</b> et de <b>cheminements piétons</b> (275m <sup>2</sup> )	275	m <sup>2</sup>	50€	13.750€	DR 60% Commune 40%
					TOTAL HTVA 1.251.050,00€	DR 60% Commune 40%
					<b>TOTAL TVAC 1.513.770,50€</b>	
	<b>Honoraires architecte</b> (calculés à 10%)				125.105,00€ HTVA <b>151.377,05€ TVAC</b>	DR 60% Commune 40% (car DR concerné par tous les postes)

<b>RECAP TOTAL PROJET</b>	<b>100% des postes</b> (1 à 6)	1.376.155,00€ HTVA	<b>DR :</b> 60% de max. 850.000,00 €, soit <b>510 000,00€</b>
	+ <b>100% des honoraires</b> (relatifs aux postes 1 à 6)	<b>1.665.147,55€</b> TVAC	

Projet rémunérateur mais potentiellement neutre du fait des revenus locatifs (estimés à 500 €/mois par appartement d'1 chambre et à 550 €/mois par appartement de deux chambres, soit en tout à 3650 €/mois). La fréquentation de la salle intergénérationnelle serait quant à elle gratuite pour tous (fréquentation espérée de 10 personnes minimum par jour).

**Tableau récapitulatif :**

	<b>TOTAL</b>	<b>PART DEVELOPPEMENT RURAL</b>		<b>PART COMMUNALE</b>	
Travaux éligibles DR à 60% (tous les postes 1 à 6)	1.513.770,50€	<b>60%</b> de 850.000,00 €	<b>510.000,00€</b>	<b>40%</b> de 850.000,00€  + <b>excédent</b> des 850.000,00€	<b>340.000,00€</b>  <b>663.770,50€</b>
Honoraires 10% DR à 60% (tous les postes 1 à 6)	151.377,05€	<b>0%</b> car montant déjà atteint des 510.000,00€	0,00€	<b>100%</b>	<b>151.377,05€</b>
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>1.665.147,55€</b>		<b>510.000,00€</b>		<b>1.155.147,55€</b>

## 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Gestion communale des lieux en tant que propriétaire et efficacité du concept qui leur est attribué	Constitution de 7 baux locatifs par la Commune, relatifs aux nouveaux logements qu'elle gèrera et axés sur un concept intergénérationnel  Eventuellement : Constitution d'1 bail relatif à la gestion du centre de jour donnée à une ASBL	Registre des baux établis par l'Administration communale
Accessibilité des lieux à des locataires en adéquation avec ce concept intergénérationnel	Promotion de ces 7 nouveaux appartements communaux à louer et de leur concept intergénérationnel novateur	Affiches, articles dans le bulletin communal, appel à candidatures, éventuelles demandes de motivations, prise de contacts avec GAMAH, organisation de réunions citoyennes, etc.
Efficacité du concept intergénérationnel attribué aux nouveaux logements	Mise au point d'1 charte citoyenne à faire signer par chaque habitant, stipulant les mécanismes à mettre en place en matière de services intergénérationnels	Chartes signées en plusieurs exemplaires (annexées au Registre des baux établis par l'Administration communale)
Gestion communale des lieux et définition des frais locatifs incombant à chacun (locataires des logements, asbl occupant le centre de jour, etc.)	Rédaction d'1 agenda/règlement/organisation relatif.ve au respect et à l'entretien des lieux publics (clauses stipulées relatives aux jardin collectif, piste cyclo-pédestre des alentours, centre de jour intergénérationnel, ascenseur, frais d'entretien, charges communes, etc.)	Registres des baux établis par l'Administration communale Personnel communal déployé à cet effet  Clauses stipulées dans les baux locatifs des logements et dans les contrats de location des salles du centre de jour
Gestion communale (ou via une ASBL) du centre de jour intergénérationnel et investissement de la vie associative et sociale au cœur de ce nouvel espace public	Au moins 5 mises à disposition hebdomadaires du centre de jour intergénérationnel envers les asbl, le CPAS...	Promotion de ce nouveau lieu intergénérationnel dans le bulletin communal, etc.  Détails relatifs à la location ou à la mise à disposition des lieux pour les asbl ou services communaux  Liste des asbl y actives et programmation des activités proposées

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels seront les résultats directs et immédiats de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Augmentation de l'offre en logements adaptés pour tous et efficacité du concept intergénérationnel qui leur est attribué	7 logements donnés en location par la Commune avec une représentativité équilibrée des 3 générations (jeunes, adultes, seniors)	7 baux locatifs (et 7 chartes) signés stipulant les principes d'un tel concept
Efficacité du concept intergénérationnel attribué aux 7 nouveaux logements	Fonctionnement serein et fréquence effective (soit au moins 1 service/activité par semaine rendu.e et reçu.e par foyer) des services et activités intergénérationnelles qui s'organisent entre les locataires	Témoignages de satisfaction à plus de 50%, éventuelles listes des activités proposées par mois ou planning organisationnel (pas trop lourd cependant), etc.
Satisfaction globale à plus de 50% de ce lotissement pour ses habitants	Avis des 7 à 21 locataires et riverains quant aux espaces publics mis à leur disposition (sécurité en termes de mobilité douce, avis quant au confort et à la propreté des lieux publics)	Sondages Témoignages écrits
Gestion communale (ou via ASBL) du centre de jour intergénérationnel et investissement de la population et de la vie associative et sociale au cœur de ce nouvel espace public	Satisfaction de la population et des asbl à plus de 50% quant à l'efficacité et la bonne gestion du centre de jour intergénérationnel	Sondages Témoignages écrits Registre des locations/mises à disposition des salles (+ éventuelle comptabilité) Agenda des activités intergénérationnelles proposées Taux de fréquentation de la population

## 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

*Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- Définir les mesures communales à prendre en faveur du **maintien aisé du trafic** des actuels résidents des lieux ;

- Sonder les futurs candidats résidents quant aux **limites à fixer aux services qui pourront s'échanger** entre eux (but : création communale anticipée d'une charte communautaire avant signature des baux locatifs) ;
- Déterminer exactement les  **futures zones autonomes des zones partagées entre résidents** (pour la partie habitation )/ riverains (pour la partie centre de jour) :
  - o PARTIE HABITATIONS :
    - *Zones privées pour résidents* : appartements, terrasses et balcons privatifs ;
    - *Zones communes pour résidents* : jardins du rez-de-chaussée ;
  - o PARTIE CENTRE DE JOUR :
    - *Zones communes pour résidents et autres* : salle intergénérationnelles, zone de jardinage, piste cyclable-espace piétonnier et accès à l'immeuble, espace convivial (avec bancs, zone de barbecue, zone potagère, piste de pétanque, modules de jeux pour enfants, bacs à sable, etc.) :
- Définir avec un organisme adapté (GAMAH) les **aménagements en faveur de l'accès aux PMR** : adaptation d'un des logements à un PMR lourd (rail au plafond pour se hisser, portes larges et clinches accessibles) ;
- Sonder les **besoins du CPAS et des asbl socioculturelles** susceptibles d'être intéressées par une occupation régulière du futur centre de jour.

## B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier** :
 

o Superficie totale de la parcelle :	1500 m <sup>2</sup>
o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :	1500 m <sup>2</sup>
o Superficie finale non bâtie sur la parcelle :	1100 m <sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées** :
  - o Outil de dimensionnement disponible sur :  
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »  
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o **Mesures envisagées** :  
Sans doute création de rigoles à proximité : détails encore non définis.  
La verdurisation des alentours est au programme (zones jardin potagère...), tout comme la plantation d'arbres si nécessaires à proximité.

## C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- **Exemples de points d'attention** : Systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques possibles, adaptés aux petits budgets :
  - o **Utilisation des énergies renouvelables** : éventuelle chaudière commune (pellets ou autres à base d'énergie renouvelable) ou chaudière communautaire (moyennant un calcul juste de la consommation par foyer en fonction du nombre de personnes qui y vivent) ;
  - o **Isolation des bâtiments** : isolations/ventilation parfaites ;
  - o **Energie grise et durabilité des matériaux** : on privilégiera le matériau local dans la mesure des possibilités financières et, idéalement, on choisira des matériaux susceptibles d'adapter les logements à chaque nouveau bail (modules d'habitations séparables/rattachables) ;
  - o **Citerne d'eau de pluie** : pas encore défini, mais volonté de les recueillir et de les traiter (exemples : pour usage du potager...) ;
  - o **Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)** : éclairer le plus possible au led ;

- **Mise en œuvre de matériaux écologiques** : encore non défini, si ce n'est le bois et le schiste ;
- **Utilisation de techniques innovantes** : modules d'habitation séparables/rattachables, matériaux en faveur des seniors et PMR : monte-escalier, revêtement antidérapant, etc.

#### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

##### - Exemples de points d'attention :

- **Coûts/m<sup>2</sup>** : voir point 8 « *Estimation globale du coût (tableau détaillé)* » ;
- **Coûts/personnes impactées** : néants ou pas encore déterminés ;
- **Etudes de différentes alternatives** : pas encore programmées ;
- **Analyse coût/bénéfice du projet** : le projet est social (faire bénéficier à 7 ménages d'un loyer stratégiquement calculé ou déterminé en fonction de leurs revenus) et n'est pas censé générer des rentes importantes pour la Commune (seulement pour frais d'entretien et de fonctionnement).

#### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

##### *Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?*

La construction de ce bâtiment n'altérera pas la cohérence paysagère du village.

##### *Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?*

Une zone potagère est prévue à proximité du bâtiment (en lien avec les activités du centre intergénérationnel).

##### *Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

Détails à définir, mais à priori : présence de bois et de schiste mauve local, préservation et/ou plantation d'arbres à proximité.

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...  
Encore à préciser.
- **Quelles sont les mesures prises pour leur protection ?**  
On privilégiera des espèces de plantes/arbres indigènes afin de ne pas compromettre le bon maintien et le développement de la biodiversité locale.
- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...  
Encore à préciser.
- **Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces)** :
  - **Surfaces imperméables à l'air et à l'eau** (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : on les minimisera au maximum pour privilégier dans la mesure des possibilités financières des surfaces (semi)perméables.
  - **Surfaces semi-perméables** : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : on les privilégiera au maximum dans la mesure des possibilités financières.
  - **Verdissement vertical sur les façades** : boisé oui, verduré : encore à déterminer.
  - **Toiture végétalisée** : pas prévue.

#### F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

##### *Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?*

Oui, à l'intérieur (rez-de-chaussée aménagés des appartements et du centre de jour) comme à l'extérieur (zones communes planes).

##### *Quels sont les aménagements prévus ?*

Une voie douce en site propre (cyclistes/piétons/PMR/Poussettes) est prévue autour du bâtiment pour le trajet des riverains vers le village (écoliers...) et pour l'accessibilité sécurisée de l'immeuble. Le rez-de-chaussée de l'immeuble sera pensé en fonction des PMR.

***Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?***

Le Pré du Renard est déjà jouté par une cité accessible en voiture. La mobilité y sera mixte : les voitures pourront encore y circuler mais les nouvelles zones vertes et en site propre devront être sécurisées (pas d'accès aux véhicules motorisés).

***Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?***

Non, les animateurs du centre de jour et la sélection communale des ménages locataires ne tiendront pas compte des stéréotypes et déterminismes sexués, culturels et sociaux susceptibles d'entrer en jeu dans la définition des rôles et tâches de chacun, si ce n'est pour la signalétique des WC.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

**- Exemples de points d'attention :**

- **Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale :** matériaux locaux souhaités dans la mesure des possibilités financières pour le bâtiment à construire (bois et ardoises, schiste locaux) ; partenariats prévus avec des asbl en faveur de l'insertion sociale pour les activités du centre de jour ;
- **Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales :** oui, prévu et entre résidents (commerces de proximité, jardinage local...), et dans les activités diverses du centre de jour.
- **Analyse économique du cycle de vie des bâtiments :** pas encore au programme.

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

***Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?***

Positif : la cohérence de ce nouveau bâtiment avec le paysage et le bâti déjà existant sera assurée.

***Impact sur le voisinage ?***

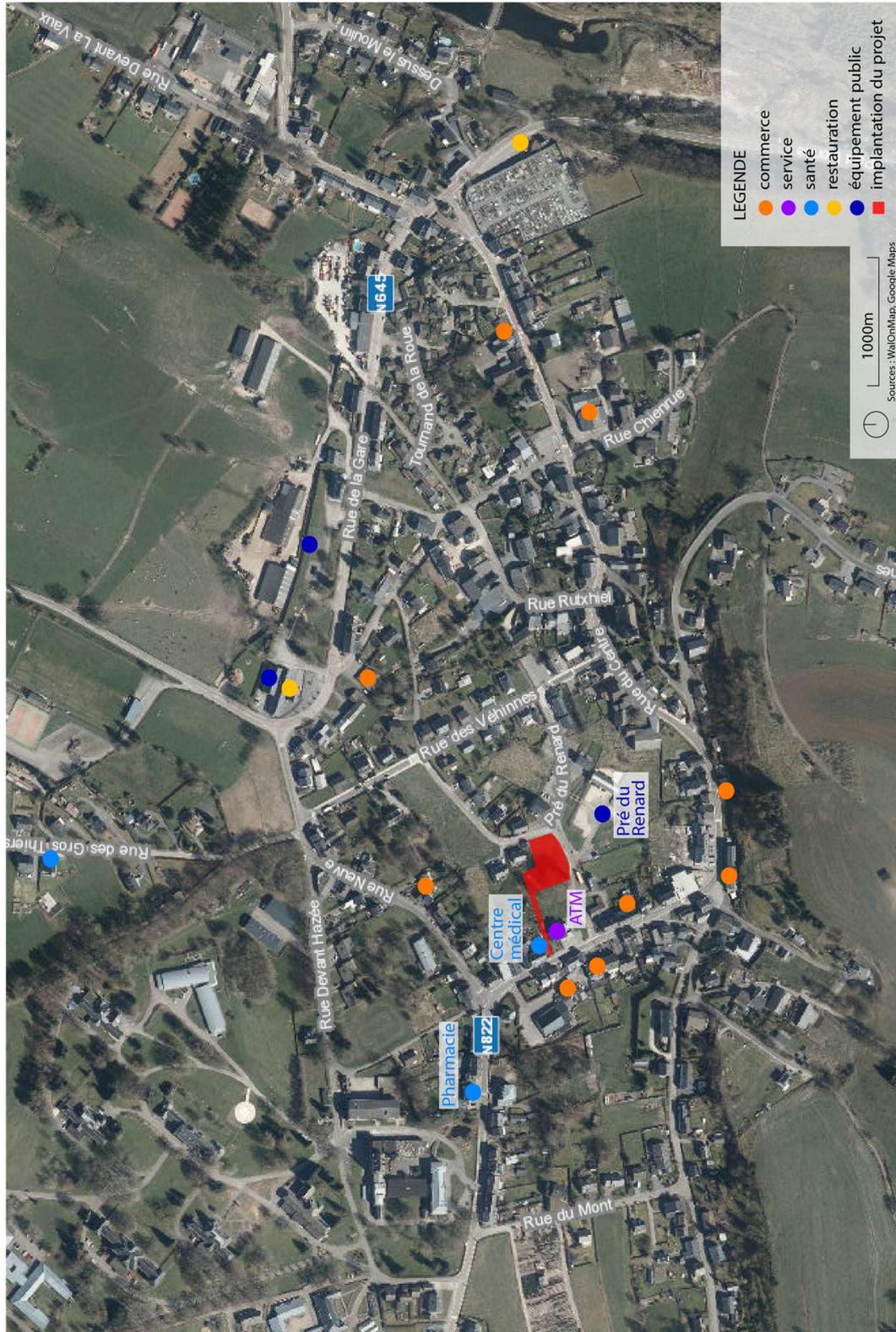
Positif car aspect communautaire insufflé au projet (le voisinage pourra profiter des activités du centre de jour et de la voie douce en site propre).

***Mesures envisagées ?***

Bois, schiste local, centre de jour intergénérationnel et voie douce en site propre.

1. Plan(s) de situation

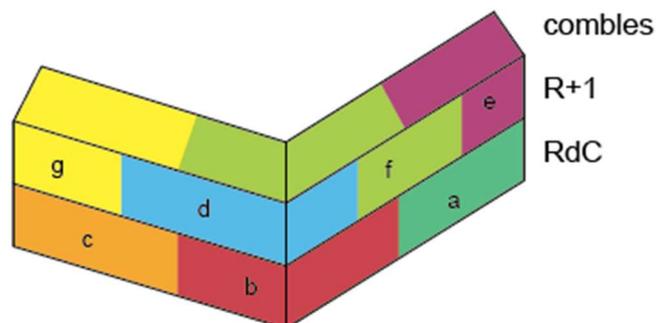
Vue satellite



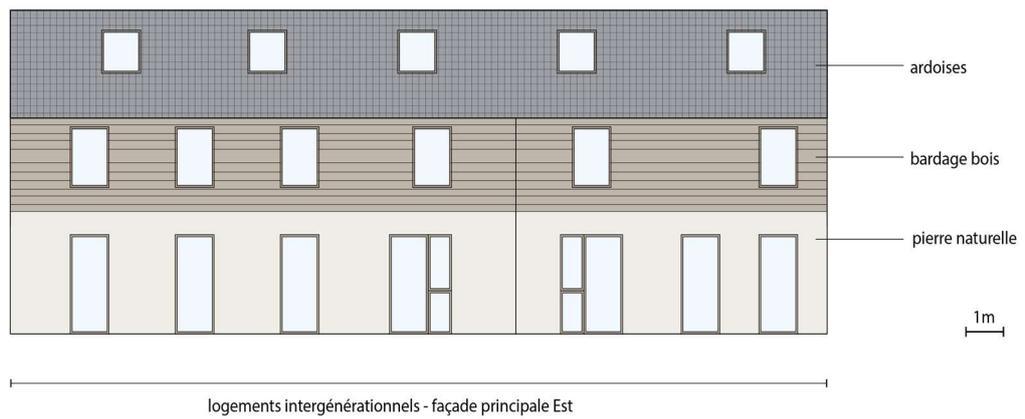
Vue satellite focalisée sur les parcelles concernées



- (1) : 330m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit environ 700m<sup>2</sup> de surfaces propres permettant la création de 7 logements : 3 de 75m<sup>2</sup>, de plain-pied et accessibles en rez-de-chaussée (*a, b, c, sur figure ci-dessous*), 1 de 75m<sup>2</sup> à l'étage (*d, figure ci-dessous*) et 3 duplex de 110m<sup>2</sup> (*e, f, g, idem*).
- (2) : 60m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit environ 50m<sup>2</sup> pour la création d'une salle d'échange intergénérationnelle donnant sur le jardin en cœur de parcelle.
- Aménagement de 8 places de stationnement.
- Aménagement d'un espace convivial de type jardin potager en permaculture pour les locataires.
- Aménagement cheminements piétons et piste cyclable (275m<sup>2</sup> environ).
- Aménagement sentier pédestre.



Exemple d'imbrication des 7 futurs logements

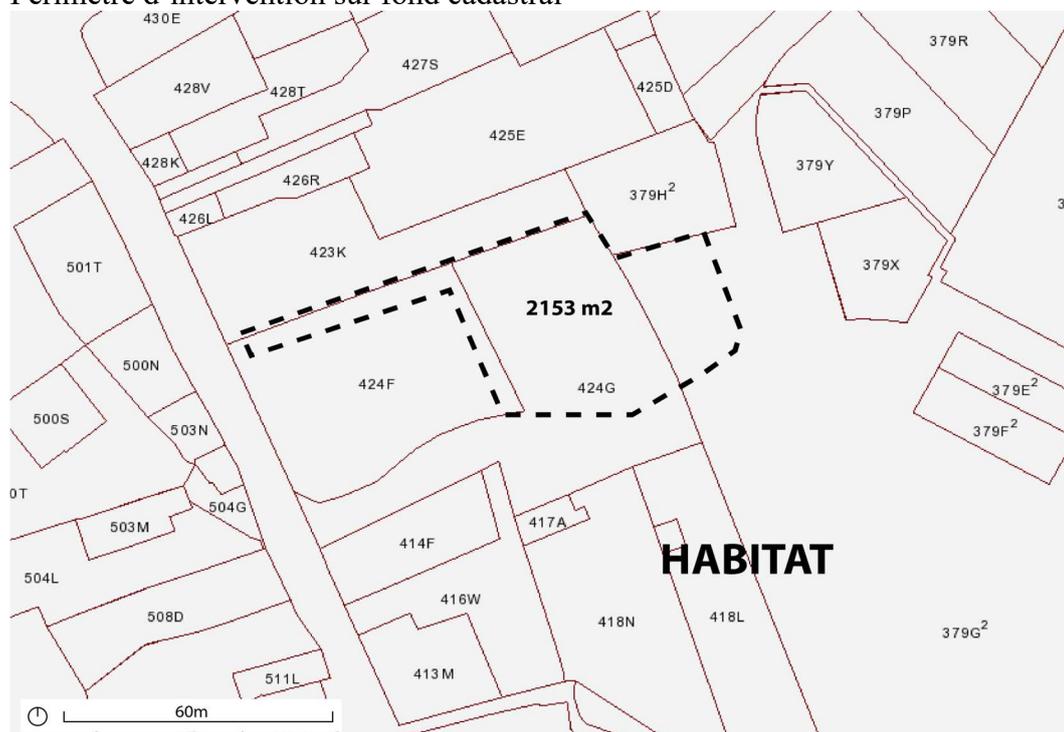


## Exemple indicatif de façades possibles des futurs bâtiments

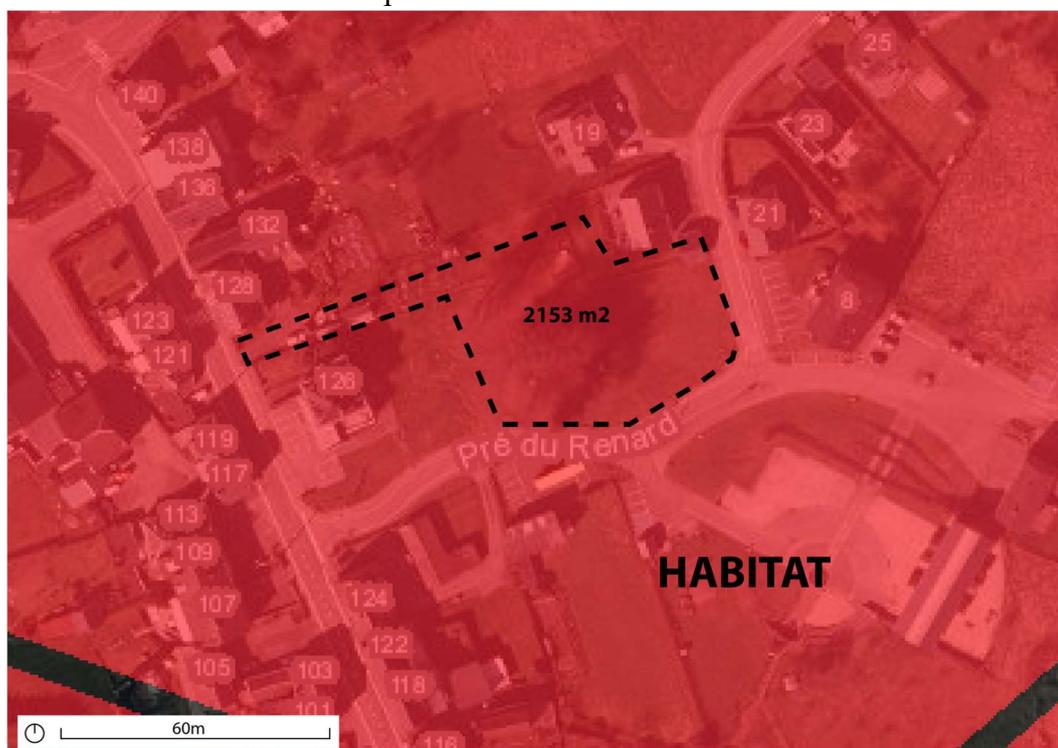
*Images non contractuelles et non représentatives du projet final*

## 2. Périimètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Périimètre d'intervention sur fond cadastral



Périimètre d'intervention sur plan de secteur



### 3. Dossier photographique (état existant et état projeté)

Vue actuelle du *Pré du Renard*, depuis la rue le longeant, avec préau, sanitaires, plaine de jeux et fitness (récemment aménagés)



Vue actuelle sur le potager communautaire du CPAS, déjà existant à proximité



Vue de la place du *Pré du Renard* avant les récents aménagements précités (sanitaires, plaine de jeux et zone fitness)



Panorama de la place, avant les aménagements précités, avec à droite le futur emplacement du projet



Vue actuelle depuis la *rue du Centre*



Vue projetée depuis la *rue du Centre*



Vue actuelle depuis le *Pré du Renard*



Vue projetée depuis le *Pré du Renard*



#### 4. *Etat des lieux*

Cette grande zone presque vierge au cœur du village de Lierneux, à proximité de tous les services du village (écoles, supermarchés, administration communale, fleuriste, pompe à essence, magasin de bricolage, salles du Vicinal et *parc du Val de Meuse*, etc.) et de la cité du même nom, parsemée de petites maisons mitoyennes blanches relativement récentes où vivent de nombreuses familles, est un grand espace semblant encore trop souvent vide, voire inutile, et ce malgré la présence déjà attestée d'un grand et moderne préau en bois (où ne s'organisent malheureusement que trop ponctuellement des activités), de quelques jeux pour enfants, d'une zone verdurée et bétonnée sans charme et d'un potager et ancien verger communautaires essentiellement gérés par les le CPAS de Lierneux et ses bénéficiaires, où n'osent d'ailleurs pas beaucoup s'aventurer les autres riverains. L'endroit reste donc, de manière globale, trop peu invitant.

#### 5. *Liste des activités actuelles et projetées après réalisation du projet, fréquentation et perspectives d'évolution*

##### **Activités et fréquentation actuelles :**

Actuellement le *Pré du Renard* a reçu de récents aménagements en faveur de la convivialité : préau pour manifestations, sanitaires, plaine de jeux et de machines fitness. Il existe aussi à proximité (hors périmètre concerné) un potager communautaire et une ancienne zone verger, essentiellement fréquentés par les membres du CPAS de Lierneux.

##### **Double projection :**

Lieu d'entraide citoyenne intergénérationnelle : tantôt un partage d'activités au sein du centre de jour (1), tantôt un échange de services de manière hebdomadaire/quotidienne au sein des 7 nouveaux habitats (2) :

##### **1. Activités projetées au sein du centre de jour intergénérationnel :**

La salle intergénérationnelle viendrait compléter opportunément ce lieu de convivialité pour tous. A préciser via consultation du PCS, du CPAS de Lierneux et des associations socio-culturelles locales et voisines, mais y seraient organisées des activités pour la plupart gratuites qui fédéreraient au minimum 10 personnes par jour, par différentes générations en faveur d'autres, telles que, par exemple :

- ✓ Des plus âgés envers les plus jeunes : **lectures de contes, initiations au wallon, initiations à la conduite, initiations aux techniques oubliées (tricot, crochet, ébénisterie, potager, peinture, etc.), ateliers culinaires, ateliers jardinage/permaculture, ateliers écriture/théâtre/cinéma ; aides aux devoirs, activités *Accueil Temps Libre* (ATL), halte-garderie ;**
- ✓ Des plus jeunes envers les plus âgés : **initiations aux nouvelles activités physiques (hip-hop par exemple), initiations informatique/jeux vidéo /usage des smartphones, *Alzheimer café*, ateliers de la mémoire, etc. ;**
- ✓ Divers partenariats pourraient enfin être mis en place avec les associations de la commune, voire aussi avec des centres de formations.

## 2. 7 nouveaux habitats intergénérationnels projetés :

- ✓ 7 foyers éclectiques composés de toutes les générations, soit env. 20 personnes – nombre variant selon la taille des ménages), tenant compte des difficultés que pourraient ressentir certaines d’entre elles ;
- ✓ Les interactions et coopérations suivantes seront encouragées entre les habitants (échanges de services, éventuelle charte citoyenne...) : **Garde occasionnelle d’enfants après l’école, réception de colis/recommandés postaux, transport ou livraison pour petites courses locales, transport pour formalités administratives, initiation au potager, bricolage, jardinage, petit élevage, travaux de couture, coup de main informatique, moniteurs de permis de conduire, préparation occasionnelle de goûters, repas, coups de main ménage, repassage, jardinage ou petite réparation, aide aux devoirs, etc.**

## 6. *Listes des projets de même fonction existant sur la Commune*

Dans le cadre du PCDR :

- *ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l’entité*

Dans le cadre global communal :

- *Le Plan de Cohésion Sociale organise déjà ponctuellement des activités en faveur de l’intergénérationnel, de même que l’Accueil temps Libre, qui occupe les enfants hors horaires et/ou périodes scolaires.*

<b>Faire de Sart « le village de la pierre » : réhabilitation de l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i> en véritable carrefour citoyen et patrimonial</b>	Fiche n° 1.2.a
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Sart – <i>Thier del Preux</i> - Colanhan</b>	<b>(1) Version initiale : X</b>
Créer un espace naturel et citoyen au sein de l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i> , en périphérie de l'actuelle carrière d'exploitation du coticule (1.2.a), et aménager un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale entre Sart, La Preux et Colanhan (1.2.b).	(2) Version actualisée :

## 1. Description succincte du projet

### Description du projet à réaliser et nature des aménagements :

Le projet global « Faire de Sart le village de la pierre » situé sur le site carrier *Thier del Preux* et ses alentours se scinde en deux fiches-projets, distinctes mais complémentaires :

- **La Fiche-projet 1.2.a** consiste en la **réhabilitation de l'ancien site carrier du *Thier del Preux***, près du village de Sart ;
- **La Fiche-projet 1.2.b** consiste en la **création d'un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale entre Sart, *Thier del Preux* et le pied de Colanhan**.

Il s'agit de réhabiliter l'ancien site carrier qui n'est plus exploité, au lieu-dit *Thier del Preux*, qui se développe sur un terrain en devenir de propriété communale<sup>1</sup> et qualifié par les points forts suivants :

- Il s'agit d'un ancien site d'exploitation de la carrière de « *coticule* », pierre unique au monde ;
- De grandes festivités s'y sont structurées au fil de sa long passif carrier, et ce via des intronisations et autres messes villageoises ;
- Il se trouve à proximité de l'actuelle carrière toujours en exploitation, et soucieuse d'exposer la richesse géologique du *Thier del Preux* ;
- Il a été le triste témoin historique du *Massacre de 160 Gis* de décembre 1944, d'ailleurs rappelé par le *Monument de l'Etoile* situé à proximité ;
- Son excellente exposition face à la *vallée de Colanhan* lui fait bénéficier d'une vue exceptionnelle ;
- Sa prochaine proximité avec le *futur pré-RAVeL*, qui reliera *Vielsalm* à *Lierneux* à proximité du site, est un atout supplémentaire incitant à une totale réhabilitation de son ensemble, garante elle aussi d'une réelle composante touristique comme citoyenne.

Cet ensemble est déjà géré par *La Compagnie de la Pierre à Rasoir* (MB du 04.04.1991), qui réalise encore des activités diverses ainsi que l'intronisation des nouveaux membres. L'objet de cette ASBL consiste à « *maintenir la tradition du coticule, pierre unique au monde, dont Sart est le cœur, en contribuant au rayonnement de Sart...* ». Néanmoins, les constructions actuelles (cafétéria, autel, et fosse d'intronisation sous préau), rudimentaires et couvertes de tôles agricoles, sont devenues insécurisantes et obsolètes ; l'annuelle *Fête du Coticule* ne peut d'ailleurs plus s'y dérouler depuis plusieurs années.

<sup>1</sup> Ce terrain privé appartenait encore en février 2023 à l'asbl « *La Cie de la Pierre à Rasoir* ». Cette dernière n'étant autre que le futur comité de gestion des lieux, elle ne s'opposera en rien à un rachat communal (valeur fond de bois).

Pour ce faire, l'ancien site carrier bénéficiera des **INFRASTRUCTURES SUIVANTES** :

- Un **refuge de type « montagnard »** comme construction principale :
  - Entre l'actuel autel et la fosse d'intronisation (voir *Annexe.1 Périmètre sur orthophotoplans*), selon une **orientation nord-sud** et perpendiculaire au rocher (côté carrière au nord) ;
  - Présentant une structure :
    - ✓ En *rondins calibrés et bruts (épicéa local)* ;
    - ✓ Avec une *toiture plate végétalisée* (sur partie plate de 120m<sup>2</sup>) ;
    - ✓ Et une *couverture inclinée en cherbins* ;
    - ✓ Ainsi que 8 *panneaux photovoltaïques* (générateurs d'électricité uniquement) ;
  - Aux **abords reprofilés**, via :
    - ✓ La définition d'une **plateforme** avec une *pente unique de 2% vers le sud* ;
    - ✓ Un calibrage des *buissons face au sud* ;
    - ✓ Des *sols au revêtement grenailé (type dolomie, granulométrie 0/16 mm)* ;
  - Offrant des **WC (adaptés aux PMR)** :
    - ✓ *Accessibles depuis l'extérieur* (via *monnayeurs* pour le passage des randonneurs) *comme depuis l'intérieur* du refuge ;
    - ✓ Mais néanmoins intégrés dans l'architecture du refuge ;
  - Intégrant une **salle d'environ 120 m<sup>2</sup>** (d'une **capacité de 50 personnes** assises),
    - Incluant les **aménagements suivants** :
      - ✓ Une *grande cheminée centrale* en *Pierre massive (maçonnerie ouverte)* de 4m<sup>2</sup>, pour (seul) chauffage et/ou possible barbecue ;
      - ✓ Une *petite cuisine rudimentaire* de 10 m<sup>2</sup>: évier, point d'eau, espace bar (grosse poutre horizontale à placer à cet effet) ;
      - ✓ Un *espace sanitaires rudimentaire* de 5m<sup>2</sup> raccordé aux WC (adapté aux PMR et accessible également depuis l'extérieur du refuge) ;
      - ✓ Un *local de rangement* (pour stockage de tables amovibles, matériel culinaire, chapiteaux, champignons à gaz, matériel hi-fi /vidéo ou électrique, matériel de nettoyage) ;
      - ✓ Un *espace d'exposition géologique* de 8m<sup>2</sup>, doté d'une *vitrine vers l'extérieur* et mettant à l'honneur le coticule local ;
      - ✓ De *quelques bancs en rondins de bois* pour seul mobilier ancré ;
    - Offrant de **grandes ouvertures** :
      - ✓ *Frontale, au sud, vers un préau* de 40m<sup>2</sup> laissant voir une *vue imprenable à 180°* sur les collines de Colanhan grâce à une *baie entièrement vitrée* de 40m<sup>2</sup>
      - ✓ *Latérales, à l'est, de 5/6 mètres* menant vers une *esplanade extérieure* de 500 m<sup>2</sup>, *non couverte* (munie de *bancs et tables en rondins de bois*, et susceptible d'accueillir un *chapiteau/auvent* pour les grosses manifestations) ;
    - Bénéficiant des **équipements suivants** :
      - ✓ Une *isolation limitée* à la résistance et au déphasage du bois ;
      - ✓ Une gestion optimisée de l'*étanchéité à l'air* ;
      - ✓ Une *ventilation adaptée* ;
      - ✓ Un *double vitrage Securit* ;
      - ✓ Une *électricité triphasée et monophasée* (liaison ORES), avec une *base pour projections* éventuelles (générée par 8 panneaux photovoltaïques) ;
      - ✓ Une *alimentation en eau* avec sécurité hors gel (liaison SWDE) ;
      - ✓ Des *caméras extérieures de surveillance* ;

- ✓ Un **accès numérique** (système digital de réception) **pour les randonneurs de passage** munis d'un code reçu au préalable par le *Comité de gestion* : garantissant un accès aux autres commodités du refuge que les WC et sanitaires accessibles via monnayeurs (cuisine, bar, cheminée...);
- **Géré par la *Compagnie de la Pierre à Rasoir de Sart*** (désignée par la Commune comme *Comité de gestion* des lieux, et dont le siège administratif sera la *Maison du Tailleur* de Sart);
- Des **espaces conviviaux extérieurs** :
  - Le **préau/terrasse couverte de 40 m<sup>2</sup>** (sol et toit en bois), orienté à l'**accès sud de refuge**, vers la *vallée de Colanhan* ;
  - L'**esplanade non couverte de 500 m<sup>2</sup>** (sol grenailé, type dolomie 0/16 mm), orientée à l'**accès est du refuge**, et munie de **tables et bancs en rondins de bois** ;
- Un **nouveau parking de 20 places** :
  - En **bordure ouest du périmètre de l'ancien site carrier**, sur une propriété communale (juste à l'est) qui ne sera prochainement plus louée par la carrière d'exploitation voisine *Ardenne Coticule* (notons que cette partie est de cette carrière en activité n'est d'ailleurs déjà plus exploitée) ;
  - Avec un **revêtement au sol en grenailles de type dolomie 0/16 mm**)
  - Incluant **2 places PMR, 1 parking vélos, 1 RACK** et éventuellement un point de **charge électrique** pour vélos
  - Desservi par **2 liaisons carrossables** (**même revêtement du sol en grenailles de type dolomie 0/16 mm**) :
    - ✓ L'une de **200m<sup>2</sup>, sur environ 50 m** de long : vers le **sud et l'entrée/la sortie du site** (situées en bordure sud du périmètre au niveau à l'intersection du futur pré-RAVeL) ;
    - ✓ L'autre de **200 m<sup>2</sup>, sur environ 30 m** de long : vers l'**est et la zone refuge/esplanade**.

*Ce projet vise spécifiquement les BUTS SUIVANTS :*

- Ramener l'**annuelle Fête du Coticule** sur son site originel et assurer les réunions annuelles d'intronisations organisées par la *Compagnie de la Pierre à Rasoir* ;
- Rendre à la *Compagnie de la Pierre à Rasoir* un second souffle en lui conférant la gestion globale du site. La *Maison du Tailleur de Sart* (projet conventionné en 1<sup>ère</sup> ODR) deviendra d'ailleurs son siège principal ;
- Assurer un **lieu événementiel** (salle **intérieure de 120 m<sup>2</sup> pour 50 personnes** et espace **extérieur de 40 m couverts + 500 m non couverts**), **de promotion locale et de citoyenneté** : organisation de marchés locaux, de soirées ponctuelles (concerts, bals aux lampions, projections culturelles ou sportives, ...), d'initiatives citoyennes diverses (*Service d'Echange Local, Groupe d'Achat Commun, Dépan'Café, Alzheimer café, Coin papote...*), de conférences, de grands événements/manifestations ;

- Assurer un **lieu touristique et pédagogique** par la **mise en valeur du coticule** et de son histoire : la **carrière à ciel ouvert** étant très prisée par les écoles et les universités et les anciennes galeries étant découvertes par les **nombreuses excavations**. A cet effet :
  - **Collaborations transcommunales** à envisager avec le *Musée du Coticule* de Salmchâteau, l'*Archéoscope* de Vielsalm, ou encore le *Centre d'Interprétation de la Pierre* (CIP) de Sprimont ;
  - **Organisation de visites de l'Atelier du coticule** (sis à proximité de la *Maison du Tailleur* à Sart) à envisager en y intégrant la **découverte de la carrière à ciel ouvert** (en accord avec la société *Ardennes Coticule* : gérée par de Maurice CELIS employant 4 personnes) ;
  - **Conférences et colloques géologiques** à organiser ;
  - **Composantes pédagogiques/didactiques et environnementales** à développer, telles que l'étude des rapaces de carrières, par exemple ;
- Générer des **rentées financières** via une location régulière du site, garantes de la bonne gestion des lieux à long terme ;
- Donner la **possibilité aux randonneurs d'accéder** à certaines fonctions attribuées généralement aux refuges de montagne ;
- Leur assurer la possibilité de réaliser des **barbecues sécurisés** ;
- Présenter **une vitrine** au minimum **des produits de la carrière** ;
- Créer un **parking de 20 places** en bordure des constructions envisagées sur ce terrain communal ;
- Assurer une **liaison carrossable entre le parking et le site**.

### **Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :**

Cet ancien site carrier à ciel ouvert est un véritable témoin du patrimoine naturel et géologique de Lierneux : les ardoisières, le schiste et le coticule marquent encore ce paysage. S'il servait jadis de lieu folklorique à l'annuelle *Fête du Coticule*, organisée chaque 1<sup>er</sup> week-end de juillet pour perpétuer les traditions et gestes ouvriers et ainsi replonger dans les racines de toute la communauté, il est malheureusement devenu insalubre et ne peut désormais plus accueillir en toute sécurité la foule de visiteurs d'antan. En effet, bien que ce soit là que se trouvent encore la petite chapelle servant à célébrer les anciens ouvriers ainsi que la fosse traditionnelle servant à introniser des personnalités amies de la *K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart*, la friche y a repris ses droits un peu partout. Quant aux 3 espaces existants couverts de tôle (constructions en déliquescence, dont la buvette construite en troncs de bois, à réhabiliter au sein de la partie 1 de cette fiche-projet), ils sont de type agricole et ne présentant aucun caractère « bâti ». Enfin, les sentiers d'accès sont en terre et il est impossible de s'y rendre en voiture. Non loin de ce site du *Thier del Preux*, espace désormais déchargé de son potentiel minier, se trouve encore une carrière en activité. On notera également que ce site se trouve à proximité du pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux. Enfin, un peu plus au sud, en plein cœur du village de Sart et pour souligner la cohérence géologique du site carrier avec ses alentours, se trouve le dernier atelier artisanal de pierres à aiguiser communément appelée « *coticule* » (*L'Atelier du Coticule*), ainsi que *place Ernest Nélis*, la célèbre *Maison du Tailleur*, qui s'est d'ailleurs depuis peu substituée chaque année à la carrière inutilisable du *Thier del Preux* pour permettre encore aux Liernieusiens et à la

*K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart (Compagnie de la pierre à raser de Sart) de célébrer leur immanquable Fête du Coticule<sup>2</sup>.*

## 2. Justification du projet

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Le patrimoine naturel de Lierneux, notamment son patrimoine géologique, est trop peu mis en valeur. Or, ce site du *Thier del Preux* assure chaque année des activités, tant professionnelles que citoyennes, propres au village sartois, et occasionnellement aux visiteurs de l'actuelle carrière (régulièrement visitée par des universités), Aussi, créer un tel espace polyvalent et fédérateur en faveur d'un tourisme respectueux, de la convivialité, de la fête, de la tradition, de l'économie locale (manifestations en lien avec les circuits-courts), du savoir et du patrimoine naturel via la mise en valeur du coticule et plus largement de la géologie locale, via des conférences, des parcours didactiques, etc., ne pourrait que profiter à la commune.

Ce nouveau lieu mettra en valeur son identité, lui garantira une nouvelle attractivité pour les écoles et les touristes « doux », et enfin lui offrira une meilleure connexion entre ses citoyens. En effet, l'espace citoyen que comptera ce nouvel espace polyvalent garantira aux habitants et asbl de la commune de pouvoir se réunir, collaborer et se fédérer autour de manifestations en faveur des liaisons sociales et d'événements empreints de citoyenneté (*Service d'Echange Local, Groupement d'Achat Commun, Dépan'Café, Alzheimer Café*, activités intergénérationnelles, etc.) et du soutien à l'économie locale (producteurs locaux, etc.). Les extérieurs accueillant un préau permettront également des petits marchés et organisations festives : soupers barbecue, soirées football, fêtes de la musique, bals guinguette, soirées concerts, soirées cinéma plein air, etc.). Ces manifestations partagées dans un tel cadre ne pourront que jouer en faveur de la cohésion sociale.

Ce projet fait la part belle à une réelle mise en valeur du patrimoine géologique que représente ce site carrier à ciel ouvert, grand témoin vernaculaire de surcroît comme en a longtemps témoigné l'organisation en ces lieux malheureusement devenus insalubres de l'annuelle et folklorique *Fête du Coticule*. Faute d'assez de sécurité pour autant de visiteurs, ce rendez-vous communautaire de juillet se déroule en effet désormais à la *Maison du Tailleur*, non loin dans le cœur du village de Sart, et non plus sur son site originel, ce que regrettent beaucoup les habitants.

Ce projet polyvalent au cœur (partie a.) et aux alentours (partie b.) du site du *Thier del Preux* se présente également comme complémentaire, non seulement à celui de relais pour randonneurs envisagé dans le village voisin et attendant à l'actuelle *Maison de village* de Verleumont (voir

---

<sup>2</sup> Le *coticule de Sart-Vielsalm*, du latin *cotricula* ; de *cos*, *cotis*, « pierre à raser ») ou la *pierre belge* est une sorte de schiste cristallin à grain très fin, composé pour 35 à 40 % environ de petits cristaux de *grenat spessartine*, de diamètre compris entre 5 et 20 microns, noyés dans une matrice de séricite (variété de *mica blanc* à grain très fin). C'est une roche métamorphique d'origine sédimentaire avec un apport volcanique important marqué par une haute teneur en manganèse. Elle est vieille de 480 millions d'années, dans les phyllades violacés du "salmien" (étage géologique de l'ordovicien). Cette grande dureté du *grenat* (de 7 sur l'échelle de MOHS qui comportant en tout 10 degrés), associée à la petitesse des *cristaux de spessartine*, confère à la roche un grand pouvoir abrasif allié à une finesse exceptionnelle.

fiche-projet 1.3), mais aussi à celui consistant à munir la *Butte de Colanhan* d'une table d'orientation et d'une tour observatoire qui mettra en exergue la vue imprenable à 360° qu'elle offre à ceux qui s'y rendent (voir fiche-projet 1.5).

### **Caractère rural du projet :**

Ce site *Thier del Preux*, emblématique du patrimoine naturel communal sera préservé : des matériaux locaux seront utilisés pour la construction du bâtiment, qui se présentera de plain-pied (et donc dont la hauteur ne gâchera en rien le paysage arboré au nord et vallonné au sud), et qui offrira une vue à 180° sur la vallée et les collines de Colanhan, depuis la salle citoyenne via la création au sud d'une grande baie en panorama de 40m<sup>2</sup>, ainsi que latéralement à l'est d'une ouverture de 5 ou 6 mètres en guise d'espace extérieur où pourra être dressé un auvent ou un chapiteau, garant d'offrir, aux citoyens comme aux visiteurs, des fêtes et manifestations en plein cadre naturel et géologique préservé. Enfin, afin de ne pas nuire au paysage, le parking principal de 20 places se développera en bordure du site carrier ; il sera en outre borduré et grenailé. Il sera également mis en valeur via l'étape qui pourra s'y faire pour les promeneurs qui emprunteront le nouveau parcours géologique et didactique de 5,6 km, bouclant l'itinéraire Sart - *Thier del Preux* – *Pied de Colanhan* – Sart.

On soulignera que les deux parties de ce projet ne pourront que renforcer encore davantage la cohésion sociale au cœur du village de Sart : l'ASBL existante « *Compagnie de la Pierre à Rasoir* » devenant LE véritable organe de gestion de ce projet polyvalent (aussi bien pour le refuge du *Thier del Preux* que pour l'organisation du parcours géologique).

### **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :**

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des « slow touristes », « touristes nature » ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique et environnemental de la commune, et plus particulièrement du village de Sart comme « le village de la Pierre » ;
- Développement et reconnaissance scientifique du site carrier *Thier del Preux* (conférences, etc.)
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades à proximité du site (GR, TARPAN, pré-RAVeL, parcours géologique et didactique) ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen, etc.).

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage (lot 1) ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Faire de Sart « le village de la pierre » : création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0) ;*
- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### **Raisons de son activation (note d'intention) :**

La concrétisation de cette fiche-projet servirait deux grandes ambitions : la mise en valeur du coticule local, mais aussi la continuité et l'aboutissement d'une réalisation déjà espérée en 1997 (début du 1<sup>er</sup> PCDR).

La *K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart (Compagnie de la Pierre à Raser de Sart)*, le comité sartois ainsi que tous les Liernieusiens de manière générale ont accordé, en CLDR comme en réunions ou groupes de travail citoyen, un grand intérêt à la concrétisation de cette fiche-projet, certes afin de pouvoir à nouveau célébrer l'annuelle *Fête du Coticule* sur son lieu originel, mais surtout car ils estiment tous qu'il manque sur le territoire ce « carrefour de rencontres en tous genres », autour de ce qui fait en outre la plus grande fierté de la commune en termes de patrimoine naturel (ici géologique et historique : le coticule). L'intérêt général pour cette pierre ne relève en outre pas uniquement que de « l'esprit de clocher » sartois et d'une petite fierté locale, à savoir que le monde scientifique (plus précisément les géologues, pédologues, etc.) considère également que cette carrière *Thier del Preux* figure parmi celles les plus susceptibles d'offrir des observations aussi riches de minéraux ardennais et des régions périphériques. Ce coticule, tel un fil conducteur, structurera le parcours d'interprétation de la géologie régionale et périphérique en invitant toutes les carrières à fournir un échantillon exemplaire de leur

production : c'est-à-dire un mégalithe à ponctuer le long du nouveau parcours géologique. Toutes les carrières concernées pourront donc être promues sur un même pied d'égalité au sein de cette nouvelle promenade « découverte ».

Enfin, la *Maison du Tailleur*, située *place Ernest Nélis* au cœur du village de Sart, bâtiment original et objet de la première fiche-projet réalisée dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR débuté en 1997, garderait toute sa cohérence citoyenne dans le cadre de ce second PCDR en devenant LE point de départ (et d'arrivée) du parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale. Une belle manière d'assurer une continuité entre les 2 ODR, de conférer au village de Sart le statut depuis longtemps prisé du « village de la pierre » : une singularité qui dépassera largement la Commune et qui s'inscrira incontestablement dans les sites à visiter en région wallonne.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes certaines fonctions et répondant aux mêmes objectifs :**

#### Dans le cadre du PCDR :

Il existe quelques fiches-projets susceptibles de répondre, partiellement seulement, à certains objectifs visés par cette fiche-projet. Mais aucune de celles citées ci-dessous n'embrasse globalement les mêmes intentions :

- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;*

#### Hors cadre de ce PCDR :

Aucun projet relatif à la création d'un carrefour de rencontres aussi spécifique n'est en cours actuellement à Lierneux, en Belgique, ni dans les pays avoisinants.

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

Pour la réhabilitation du site du *Thier del Preux*, et principalement pour le bâtiment d'accueil en rondins à y construire, imaginé tel un refuge de montagne, le seul « réchauffement possible » sera structuré sur un massif en pierre constituant la cheminée centrale principale. A l'instar des anciennes constructions, la recherche d'une isolation thermique ne sera pas une priorité ; l'étanchéité à l'air et à l'eau deviendront dès lors des aspects plus importants. Les murs seront en rondins de pins locaux, bruts ou calibrés. On veillera également à choisir des matériaux durables, naturels (schiste, ardoise, bois) et résistants, notamment à l'humidité (bardages/rondins extérieurs en bois étanche). Les systèmes relatifs aux énergies (chauffage, éclairage, électricité...) seront choisis le plus écologiquement et économiquement possible (chauffage au bois économique et

sans contrainte d'urgence, leds, etc.). En aucun cas il ne s'agira de dénaturer la beauté du lieu (espace de plain-pied privilégié pour ne pas altérer les vues tantôt arborées tantôt vallonnées du site). Toujours afin de ne pas nuire au site naturel, le parking principal de 20 places se situera sur le terrain en contre-bas et en bordure de la voirie d'accès et du pré-RAVeL. Enfin, le revêtement sera essentiellement en béton recyclé.

### 3. Lien à la stratégie PCDR

#### Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR, et liens avec ce projet :

- **DEFI 1 (IDENTITE) :**

##### **Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

##### **⇒ Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

##### **⇒ Liens avec le projet :**

La réalisation de ce projet participera indéniablement à la mise en valeur du patrimoine géologique du site carrié à ciel ouvert de *Thier del Preux* ; elle soutiendra également la société voisine d'exploitation du coticule qui en organise les visites guidées, mais aussi l'*Atelier du Coticule*, qui proposera à ceux qui s'y intéresseront la vente directe de ses productions. Notons aussi que la vue qu'une grande baie de 40 m<sup>2</sup> offrira à ceux qui fréquenteront les lieux mettra en valeur le paysage sur la vallée et les collines de Colanhan, et que des liens seront faits entre la nouvelle promenade géologique et les réseaux de promenades déjà existants (pré-RAVeL, TARPAN, GR, montée vers la *Butte de Colanhan*), garants d'une excellente perception du patrimoine naturel. Enfin, la traditionnelle *Fête du Coticule*, qui intègre incontestablement le patrimoine culturel et mémoriel de la commune, retrouverait sa place au sein de son site originel.

Par son espace citoyen et polyvalent, par son aspect scientifique (colloques, conférences géologiques...), par son petit espace d'exposition en hommage au coticule, par sa promenade géologique originale au gré de « menhirs » sur 5,6 km de long, par sa proximité avec le réseau pré-RAVeL *Lierneux-Vielsalm*, TARPAN, de GR, et par son rôle de refuge pour randonneurs, ce site offrira aux citoyens comme aux visiteurs la possibilité de se consacrer à de nombreux loisirs, en lien tantôt avec la connaissance et la découverte, tantôt avec la promenade, la randonnée, l'économie locale, la citoyenneté, etc.

Le site, par son ouverture à la citoyenneté, à l'économie locale et au tourisme vert, culturel, diffus et intégré dans la vie locale, ne pourra que participer au développement durable de la commune. Les matériaux locaux seront en outre privilégiés pour la construction de l'espace polyvalent, imaginé avec beaucoup d'authenticité, comme le lieu où il prendra place.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) :**

**Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Liens avec le projet :**

L'espace citoyen que comptera ce nouvel espace polyvalent garantira aux habitants et asbl de la commune de pouvoir se réunir, collaborer et se fédérer autour de manifestations en faveur des liaisons sociales et d'événements empreints de citoyenneté, d'intérêt pour le patrimoine et le tourisme, et de soutien à l'économie locale. Les extérieurs accueillant un préau et un espace pour chapiteau(x) permettront également des petits marchés et autres organisations festives.

Ces manifestations partagées dans un tel cadre ne pourront que jouer en faveur de la cohésion sociale. Notons que cet espace pourra également être loué par des citoyens/randonneurs de passage ou autres visiteurs pour leurs besoins/événements privés. Notons aussi qu'une voie carrossable sera enfin praticable depuis l'entrée du site *Thier Del Preux* jusqu'au nouveau bâtiment citoyen, et que toutes les infrastructures et parkings tiendront compte des besoins pour PMR (aplanis).

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) :**

**Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Liens avec le projet :**

Un aspect citoyen se raccroche à ce projet via la possibilité d'y accueillir des manifestations en faveur de l'économie locale (mise en avant de la géologie locale, soutien aux producteurs locaux, organisation de marchés artisanaux...). Comme précité, le tourisme vert ne pourra que profiter de la présence de tous ceux qui

passeront également par là. On veillera aussi à ce que le refuge de type « montagnard », les infrastructures autour ainsi que le parcours géologique soient conçus avec des matériaux locaux des plus authentiques (rondins de bois, mégalithes, grenailles) et bénéficient de système(s) énergétique(s) simple(s) et économique(s) (feu de bois dans grosse cheminée du refuge, etc.).

Faire de Sart le « village de la pierre » assurera aux alentours une grande activité. Cette visite culturelle et didactique complètera en effet, par sa vision *in situ*, les *Archéoscope* et *Musée* de Vielsalm. L'économie de ce projet repose en effet sur son intégration au sein d'une énorme zone de chalandise, à savoir que Vielsalm compte 350.000 nuitées par an (importance du *Center Park*), Laroche 150.000 et Houffalize 260.000. Les randonneurs de passage (de jour ou de nuit) au *Thier del Preux*, les citoyens désireux de se réunir dans ce lieu authentique et emblématique ainsi que les passionnés de géologie ne pourront que contribuer au développement d'un tourisme vert, culturel et diffus, respectueux d'un environnement naturel qu'ils pourront prendre le temps d'admirer lors de leur activité de randonnée au gré des nombreuses promenades qui s'offriront aux alentours.

#### Objectifs connexes à l'échelle locale :

De manière globale, la Commune de de Lierneux souhaite renforcer les liens sociaux et citoyens via des lieux ou espaces accueillants et fédérateurs, ainsi que le tourisme vert, culturel et diffus sur son territoire via une mise en valeur du patrimoine naturel de son territoire.

Combinée avec celle de la fiche-projet 1.5 de ce PCDR, la concrétisation de cette fiche-projet 1.2 (a. et b.) fera de ce site un réel marqueur communal.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

**Analyse de l'impact du projet et de son intégration harmonieuse aux niveaux économique, social, culturel, environnemental, énergétique et de mobilité :**

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (dont matériaux garantis contre l'humidité, rigoles pour écoulement des eaux de ruissellement, murs extérieurs en rondins de bois traité)			x	x		
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilege des ressources naturelles et matériaux locaux et durables : bois,			x	x	x	

ardoise, schiste, des systèmes énergétiques écologiques, économiques et des plus simples)						
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (harmonisation de cette nouvelle construction de plain-pied avec le paysage (hauteur restreinte) et le cadre de vie des alentours, murs extérieurs en rondins de bois et usage de schiste, systèmes énergétiques simples en symbiose avec l'environnement)			x	x	x	x
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (développement de l'intérêt scientifique pour la pierre locale dite « coticule », mise en valeur du patrimoine géologique via la création de l'espace libre d'exposition, via la création d'un sentier géologique entre Sart, <i>Thier del Preux</i> et Colanhan, privilège du bois pour toute la structure (externe comme interne) du refuge, minimisation du béton au sein du site carrier via la création d'un parking en grenailles en bordure)	x	x	x			x
<b>Mesures en faveur de l'inclusivité du projet</b> (gestion citoyenne et totale des lieux par l'asbl <i>la Cie de la Pierre à rasoir</i> , promotion d'échanges et de manifestations citoyennes, sociales comme scientifiques, activités de rassemblement, de visite, comme de promenade, accessibles aux PMR, essor de la cohésion sociale et maintien de la traditionnelle et vernaculaire <i>Fête du Coticule</i> )	x	x				x
<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (aucun impact sur la circulation des riverains, liaison cyclo-pédestre (et donc PMR) assurée entre le village de Sart, le site du <i>Thier del Preux</i> et le pied de Colanhan (sentier géologique), à proximité du futur pré-RAVeL (étape <i>Etoile de Sart et bordure sud du site carrier</i> ), création d'un parking de 20 places en bordure du site <i>Thier de la Preux</i> et création d'une voie carrossable depuis l'entrée du site)			x			x
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (développement d'un tourisme vert, culturel et diffus, intégré à la vie locale et citoyenne : potentiel refuge, carrière voisine en exploitation, <i>Atelier du coticule</i> ), développement d'un tourisme du terroir, développement d'un tourisme professionnel et scientifique (colloques, conférences...), soutien aux activités locales lors des manifestations organisées sur le site)	x	x	x	x		x

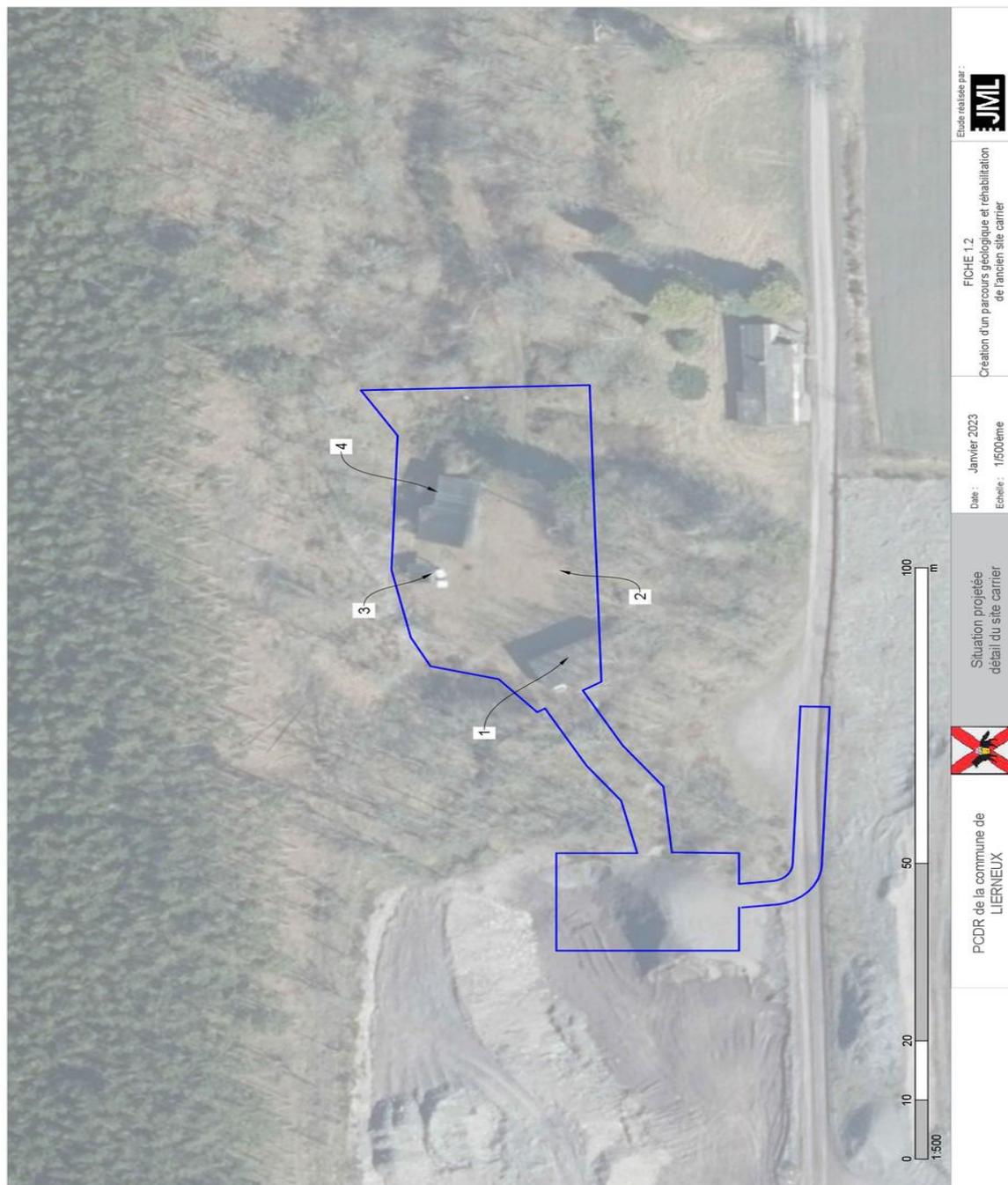
## 5. Localisation et statut (Commune)

### ▪ Localisation :

Le périmètre d'intervention de cette fiche-projet se situe entièrement sur terrains communaux (négociations déjà en cours en 2023 pour le rachat des périmètres nécessaires à la globalité du projet) :

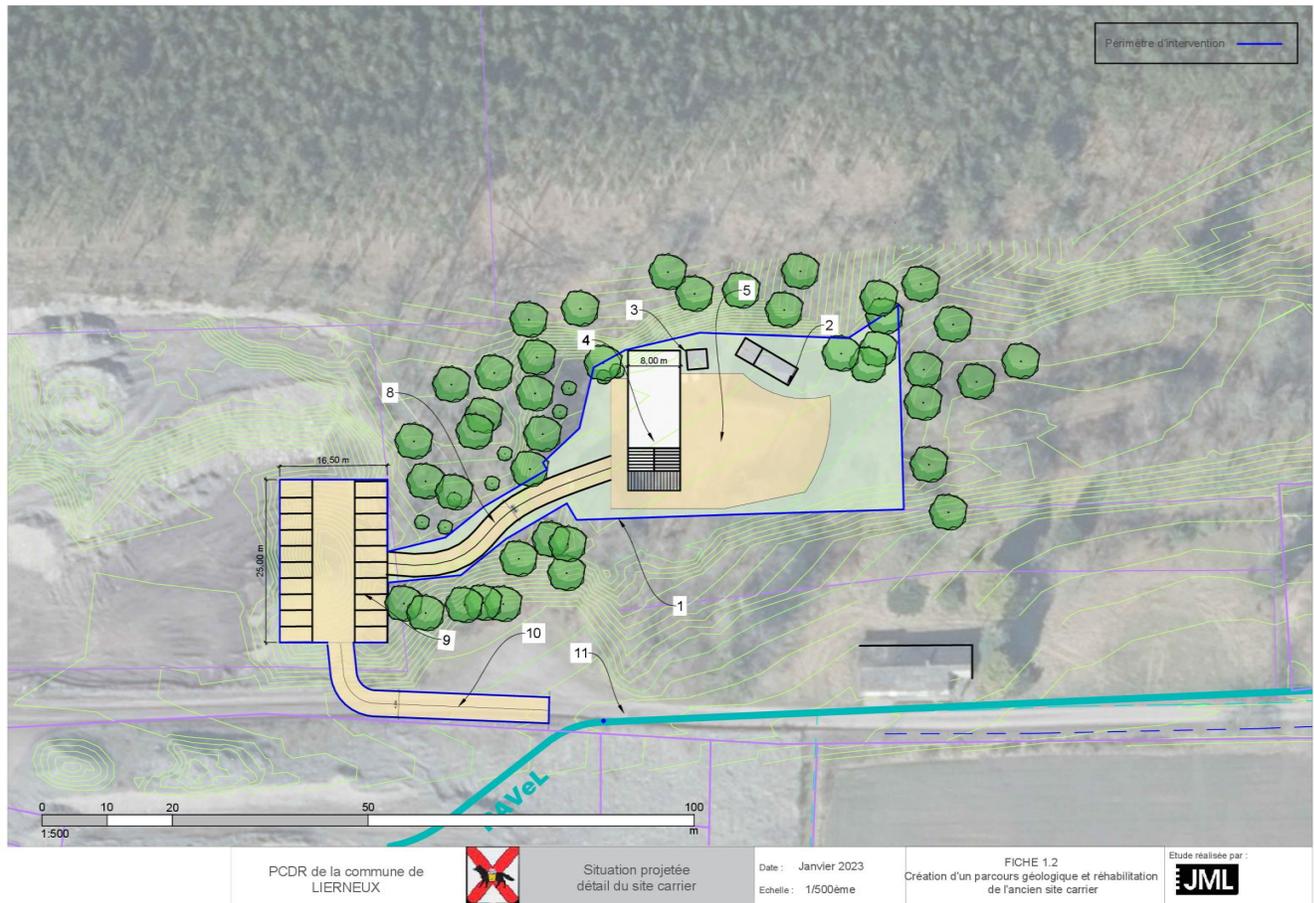
- Sur un périmètre approximatif de 1500 m<sup>2</sup>, actuellement en passe de devenir une propriété communale (encore propriété de la *Cie de la Pierre à Rasoir* en 2023) : site carrier au lieu-dit « du *Thier del Preux* » (au nord-ouest de Sart et jointif à la carrière voisine encore en exploitation en bordure ouest, *Ardenne Coticule*) ;
- Sur un périmètre approximatif de 900 m<sup>2</sup>, actuellement en propriété communale (partie est de la parcelle (en bordure ouest de l'ancien site carrier précité) qui n'est désormais plus exploitée par la société locataire *Ardenne Coticule*) : aménagement d'un parking de 20 places desservi par une voie carrossable d'entrée/de sortie vers le sud.

Site carrière du *Thier del Preux* : Périmètre d'intervention relatif à la réhabilitation du site présentant la situation existante : localisation des structures actuelles à démolir



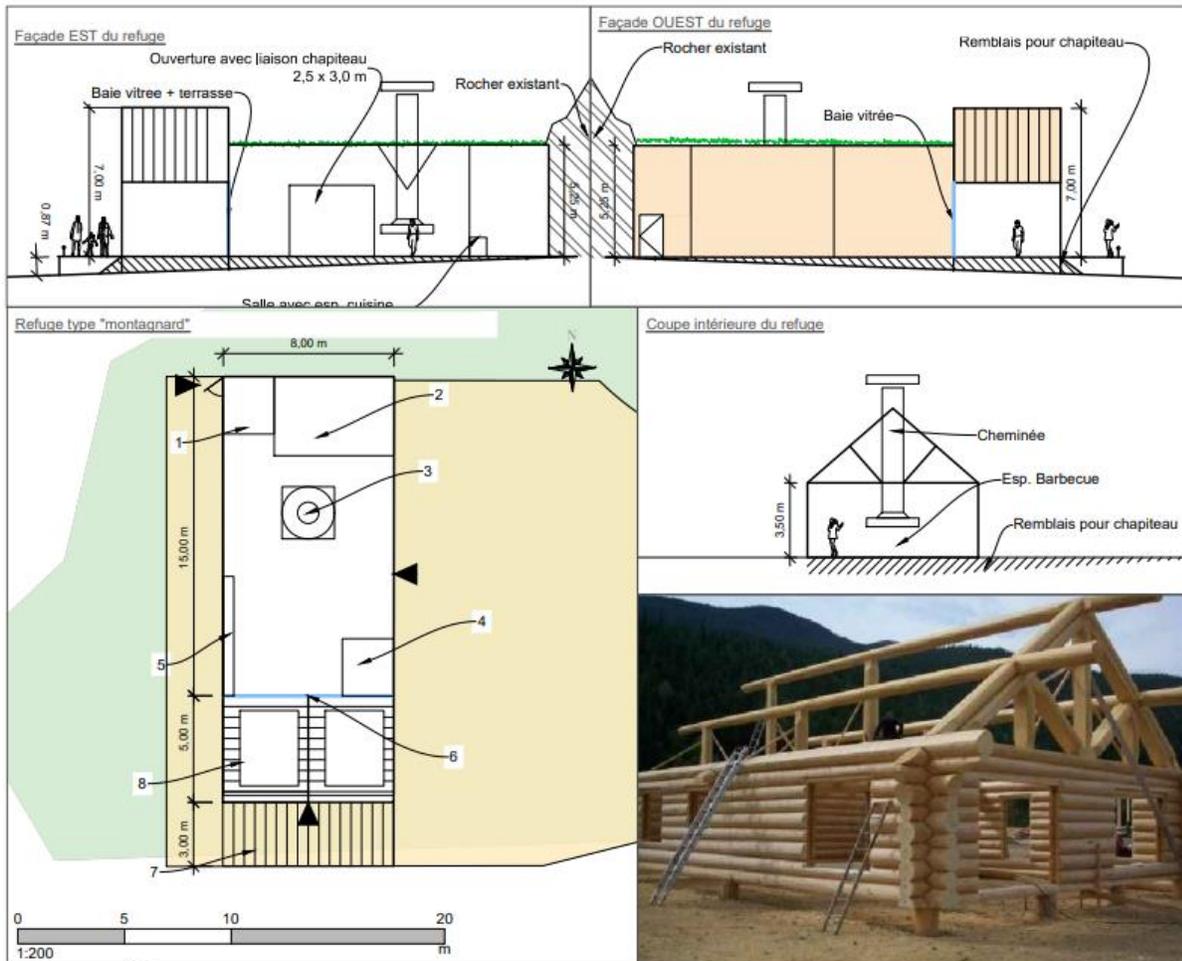
1. Ancien hall + cafétéria/bar (bois et tôle – à démolir)
2. Abords de la future esplanade (à niveler et à reprofiler)
3. Préau en tôle sur autel de campagne (préau à détruire – autel à restaurer)
4. Préau en tôle sur fosse d'intronisation (préau à détruire – fosse à restaurer)

Site carrière du *Thier del Preux* : Périmètre d'intervention relatif à la réhabilitation du site présentant la situation projetée



1. Bord du périmètre des opérations relatives à la PARTIE a.
2. Fosse d'intronisation, à réparer, sécuriser et rejointoyer
3. Autel pour la messe d'intronisation, à réparer, sécuriser et rejointoyer
4. Refuge de type « montagnard » (espace couvert de 160m<sup>2</sup>)
5. Espace reprofilé de +/- 500m<sup>2</sup> (création d'une esplanade dans le respect des zones végétalisées actuelles : débroussaillage partiel, pas de nouvelles plantations, finition dolomie 0/16, gestion des eaux de ruissellement par noue de dispersion, présence de 2 tables et 6 bancs en rondins de bois ancrés)
8. Liaison carrossée entre parking et refuge (30m)
9. Parking 20 places (500m<sup>2</sup>) (incluant 2PMR, 1 RACK, 1 parking vélos, 1 éventuelle charge électrique)
10. Liaison carrossée entre l'entrée/la sortie du site et le parking (50m)
11. Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (bientôt existant)

Site carrié du *Thier del Preux* : détails de la salle projetée de 120m<sup>2</sup> (8x15m, avec ouvertures au sud vers préau et à l'est vers l'esplanade, toiture plate végétalisée) + de son préau couvert de 40m<sup>2</sup> (toiture inclinée de 32m<sup>2</sup>)



PCDR de la commune de LIERNEUX		Situation projetée détail du site carrié	Date : Janvier 2023 Echelle : 1/500ème	FICHE 1.2 Création d'un parcours géologique et réhabilitation de l'ancien site carrié	Etude réalisée par :
--------------------------------	--	--	---	--	----------------------

1. Espace sanitaires (dont WC) avec porte vers l'extérieur (+ porte intérieure vers la salle)
2. Espace bar et cuisine
3. Espace cheminée
4. Espace de rangement
5. Espace vitrine d'exposition « Coticule » à l'ouest (armoire vitrée de 15 cm de profondeur)
6. Baie vitrée au sud (40 m<sup>2</sup> - longue de 8m, en panorama)
7. Préau/terrasse de 40 m<sup>2</sup> (toiture inclinée avec panneaux photovoltaïques)
8. 8 panneaux photovoltaïques

▪ **Intégration du projet dans son environnement direct :**

Ces nouvelles infrastructures de plain-pied (refuge, préau, esplanade, parking, voies carrossables), construites principalement en bois (préau et refuge/intérieurs comme extérieurs) ou dont le revêtement sera en grenailles de type dolomie 0/16 mm, s'intégreront harmonieusement dans le site carrier sans en altérer le paysage en hauteur (verdure préservée et vue sur les arbres à l'arrière maintenue ainsi que celle ouverte sur les collines de Colanhan, mises en outre en valeur par le panorama vitré de 40 m<sup>2</sup> prévu dans le nouveau local citoyen). Une voie carrossable sera aménagée entre l'entrée du site *Thier del Preux* (en bordure sud, voir plans ci-après), le nouveau parking de 20 places et le refuge (accès plus aisé pour la mobilité douce, les livreurs, les urgences et les PMR), mais la voirie qui sera principalement aménagée sur 450 m de long et 1,5 m de large (section 2 du parcours géologique, entre la fin du village de Sart et le *Monument de l'Etoile*) sera douce (pédestre). On veillera également à ce que les manifestations qui s'organiseront sur les lieux soient toujours en respect avec le site carrier, au niveau environnemental comme esthétique.

▪ **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

- Vérification quant à un permis de bâtir dans une zone qualifiée « d'extraction » au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977 ;
- Prise en compte de la condition urbanistique suivante : le quartier de *La Preux* ayant développé en tout 4 constructions d'habitation, et un dernier permis de réhabilitation d'un ancien logement venant d'être accordé en 2022, il faudra veiller à « *ne pas s'opposer au 5 transports moyens et quotidiens* » ;
- Nécessité que la voie carrossable à créer entre l'entrée du site *Thier del Preux*, le nouveau parking et la zone refuge soit aussi empruntable par les services d'urgence (minimum 4 m de large) ;
- Nécessité que la Commune puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « *La Compagnie de la Pierre à rasoir* », constituée officiellement en comité de gestion ;
- Création en zone d'extraction du parking de 20 places en matériaux perméables : grenaille/dolomie 0/16 mm.

▪ **Contraintes naturelles existantes :**

Respect du site carrier et de la déclivité du terrain, à flanc de rochers arborés d'un côté et ouvert sur les collines de l'autre.

▪ **Périmètre d'intervention total : se référer aux plans présentés ci-dessous**

- Ancien site carrier du *Thier del Preux* (qui n'est plus exploité) - propriété privée de l'asbl *La Cie de la Pierre à Rasoir*, mais en passe de devenir communale,  
+ partie est du site carrier actif *Ardenne Coticule* - propriété communale, déjà en arrêt d'exploitation par *Ardenne Coticule* et ne faisant dès lors plus l'objet d'une location à la Commune  
+ voirie communale en bordure sud du site carrier.

- **Périmètre d'intervention du DR éligible par le DR au nom de la catégorie 1** (*Bâtiment de service OU Mobilité douce* : 80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €) :

TOUT, sauf la moitié de la surface du parking à créer au sein du site carrier : en effet, au regard de la capacité maximale de la salle (50 personnes assises), seules 10 places de parking (soit 1/5 de cette capacité) sur 20 seront prises en charge par le DR ;

- **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR :**

La surface relative aux 10 places de parking restantes.

- **Statuts de propriété :**

- L'ancien site carrier (inexploité) du *Thier del Preux* est une propriété actuellement privée (propriétaire : asbl *La Cie de la Pierre à Rasoir*) mais qui deviendra prochainement communale (valeur du terrain : fond de bois) ;
- L'emplacement du futur parking de 20 places et de sa desserte vers l'entrée/la sortie du site au sud est par contre déjà une propriété communale : bien qu'il soit en bordure est du site carrier actif *Ardenne Coticule* (néanmoins propriété communale), cette partie déjà inexploitée n'est plus concernée par le bail locatif conclu entre *Ardenne Coticule* et la Commune de Lierneux.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : Commune de Lierneux, Développement rural, éventuels centres de recherche en géologie, éventuel appel à projet concomitant, *Tourisme de la Province de Liège*, etc.
- **Porteurs de projet** : ASBL et Comté de gestion *Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart, citoyens de GT, CLDR, Commune de Lierneux.

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :**

La carrière *Thier Del Preux*, en cette partie qui n'est plus exploitée, représente un véritable patrimoine géologique défendu par les citoyens comme indispensable à mettre en valeur, à mettre en parallèle avec la création du parcours mégalithique, qui assurera une cohérence géologique et paysagère à tout l'environnement direct : la *Maison du Tailleur*, l'*Atelier du Coticule* de Sart, ainsi que le futur point observatoire de la *Butte de Colanhan* (cf. fiche complémentaire 1.5).

Cette fiche-projet représente en réalité le même souhait populaire déjà exprimé à l'aube du 1<sup>er</sup> PCDR de Lierneux (années 1990), à savoir qu'elle était classée en première place du lot 1. En outre, entre le moment des finalisations des fiches-projets du lot 1 par le bureau d'étude JNC en 2020 et 2023 (année de finalisation du PCDR), la CLDR a encore souhaité peaufiner cette fiche-projet (pour rappel réadaptée au plus proche des aspirations du Comité de gestion sartois juste avant la présentation du PCDR au PAT en 2023).

Enfin, si le premier intérêt à observer pour définir la priorité de cette fiche est bien cet engouement citoyen précité, on ne peut nier l'importance de ce dernier point de vue financier : au regard du fait que la priorisation et la finalisation des autres fiches-projets du lot 1 datent de l'ancienne législation relative aux subsides du DR (qui assurait encore une subsidiation de minimum 50% des postes qui lui incombait après une première dépense de 500 000 €), la Commune se trouvera finalement, au moment d'activer sa première fiche-projet (en 2023), en difficulté pour assurer toutes ces quotes-parts communales du lot 1 (la Commune, la CLDR et les futurs auteurs de projets devront d'ailleurs revoir le financement de ces fiches, et donc leur contenu à la baisse, lors de leurs futures respectives activations). Ainsi, au regard des actuels montants annoncés pour les autres fiches-projets du lot 1 (pour la plupart trop onéreux, à l'exception de ceux des fiches-projets 1.2 - a. et b. - et 1.5), cette fiche-projet 1.2 (a. et b.) semble à priori, depuis ces réajustements budgétaires du DR, la seule qui puisse être activée à court terme selon les capacités budgétaires de la Commune.

▪ **Etat du dossier :**

L'ASBL *La compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart deviendra l'organe de gestion de ce projet 1.2 (a. et b.) concrétisé (accueil au *Thier Del Preux* et fréquentation du parcours géologique) en accord avec la Commune de Lierneux.

▪ **Programme des travaux et/ou aménagements :**

Les travaux relatifs à la fiche-projet 1.2.a sont à programmer en même temps que ceux relatifs à la fiche-projet 1.2.b (si elles peuvent bénéficier d'une convention en même temps), en une seule phase (mais cahier des charges à préciser selon les 2 parties). Cf. *plan légendé page suivante*

▪ **Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage :**

1 seule phase prévue pour les fiches-projet 1.2.a et 1.2.b (si possible) ;

Mise en œuvre :

- ✓ Octroi d'une convention-faisabilité (avec acquisition éventuelle, si besoin de son intervention pour le rachat total ou partiel de terrains privés où sont projetés les aménagements relatifs à cette fiche-projet) par le DR : durée de 24 mois max. : (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux sessions annuelles d'approbation du DR : en avril et octobre) ;
  - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur **bureau d'études** en charge du projet (1 mois) ;
  - Appel d'offres conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
  - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation de l'avant-projet (20 mois).

- ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR : durée de 12 mois max. endéans la date d'adjudication des travaux;
  - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs **entrepreneurs** en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
  - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (endéans maximum 12 mois) ;
  - Exécution du marché public des travaux.
  
- **Démarches administratives à réaliser :**
  - Nécessité que la Commune puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « *La Compagnie de la Pierre à Rasoir* », et nécessité à cet effet qu'elle crée avec cette dernière un comité de gestion.
  - Pas de problème de plan de secteur : la législation CoDT permet qu'une « carrière » bénéficie de tels aménagements et de tels rôles.
  
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : bonne promotion communale des lieux, bonne gestion du Comité de gestion créé à cet effet et bonne coordination entre ce dernier et les asbl locales et autres acteurs locaux.

## 8. Estimation globale du coût

Fiche-projet à priori mixte car éligible en DR au nom de la **catégorie 7 (Acquisition de terrain nu)** : 60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €, **et de la catégorie 1 (Bâtiment de services OU Mobilité douce)** : 80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €.

### Tableau détaillé :

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Unités	Quantités	Prix unitaires TVAC	Montant total TVAC	Répartition
<b>A.</b>	<b>TRAVAUX PREALABLES</b>					
	<b>Comprenant:</b>					
	<b>-DESTRUCTION</b> des bâtis légers existants (incluant le <b>DEBROUSSAILLAGE</b> général) Prestation forfaitaire Surface abords +- 800 m²	FFt	1	30.000 €	30.000 €	DR 80% Commune 20%

<b>B.</b>	<b>CONSTRUCTION DU REFUGE DE TYPE "MONTAGNARD"</b>					
	<b>Comprenant:</b>					
	-120 m <sup>2</sup> pour <b>SALLE</b> (incluant entre autres massif de cheminée, cuisine, sanitaires et WC, espace bar, local de rangement, vitrine d'expo)	m <sup>2</sup>	120	1.600 €	192.000 €	DR 80% Commune 20%
	-40 m <sup>2</sup> de <b>PREAU COUVERT</b>	m <sup>2</sup>	40	1.250 €	50.000 €	DR 80% Commune 20%
	- Supplément pour 120 m <sup>2</sup> de <b>TOITURE PLATE VEGETALISEE</b>	m <sup>2</sup>	120	200 €	24.000 €	DR 80% Commune 20%
	- Supplément pour 8 <b>PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</b> de 420 wc générateurs d'électricité	FFt	1	7.500 €	7.500 €	DR 80% Commune 20%
	- Supplément pour <b>BAIE VITREE</b> panoramique de +- 40 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	40	450 €	18.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>C.</b>	<b>ESPLANADE</b>					
	<b>Comprenant:</b>					
	-500 m <sup>2</sup> de <b>NIVELLEMENT REPROFILAGE</b> et finition <b>DOLOMIE</b> , Aménagement de la <b>NOUE</b> de dispersion (eaux de ruissellement)	m <sup>2</sup>	500	75 €	37.500 €	DR 80% Commune 20%
	-2 <b>TABLES</b> et 6 <b>BANCS</b> en rondins de bois ancrés	FFt	1	5.200 €	5.200 €	DR 80% Commune 20%
<b>D.</b>	<b>REHABILITATION DIVERSES</b>					
	<b>Comprenant :</b>					
	-la <b>FOSSE</b> d'intronisation, rejointoyage, étayage,...	FFt	1	14.500 €	14.500 €	DR 80% Commune 20%
	-l'ancien <b>AUTEL</b>	FFt	1	10.200 €	10.200 €	DR 80% Commune 20%
<b>E.</b>	<b>CONSTRUCTION DU PARKING</b>					
	<b>Comprenant :</b>					
	- <b>ZONE de PARCAGE pour 20 voitures</b> , d'une surface de 500 m <sup>2</sup> en dolomie du même type que l'esplanade (0/16 calcaire)	m <sup>2</sup>	500	150 €	75.000 €	DR 50% Commune 50%
	<b>DR 50% :10 places</b> sur 20, soit 1/5 de la capacité assise de la salle (50pp) <b>Commune 50% :10 places</b> restantes					
<b>F.</b>	<b>LIAISONS CARROSSEES</b>					
	<b>Comprenant :</b>					
	- <b>LIAISON</b> entre le parking et l'esplanade : 30 m	m <sup>2</sup>	120	150 €	18.000 €	DR 80% Commune 20%

	-LIAISON entre le Pré-RAVel et le parking : 50 m	m <sup>2</sup>	200	150 €	30.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>TOTAL</b>					<b>511.900 €</b>	
	<b>Montants</b>	DR 80 %/ Com. 20%			436.900 €	
	<b>Montants</b>	DR 50 % Com. 50%			75.000 €	

#### Projet rémunérateur : optionnel

Inconnue quant à un projet finalement réellement rémunérateur ou non car dépendra de divers facteurs/fonctions qui seront exclusivement gérées par la *Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart :

- **Locations régulières du refuge et de ses extérieurs** - lorsque l'initiative ne serait pas communale - : des événements s'y organiseraient tous les week-ends, afin de couvrir les frais de fonctionnement et bénévoles ;
- **Réservations régulières du refuge en tant que lieu d'accueil pour randonneurs** : idéalement 500 randonneurs par an, à 10€ la nuitée (remarque : pas de lits, mais leurs tentes ou lits de camp) ;
- **Balades locales thématiques** éventuellement payantes pour assurer les frais des guides bénévoles ;
- **Visites plus spécifiques de la carrière et des ateliers** (payantes).

#### Tableau récapitulatif :

	TOTAL	PART DR		PART COMMUNE	
Travaux éligibles DR à 80% : postes A,B,C,D,F	436.900,00 €	80%	349.520,00 €	20%	87.380,00 €
+Honoraires 12,1 % TVAC	52.864,90 €		42.291,92 €		10.572,98 €
Travaux éligibles DR à 50% : poste E	75.000,00 €	50%	37.500,00 €	50%	37.500,00 €
+Honoraires 12,1 % TVAC	9.075,00 €		4.537,50 €		4.537,50 €
<b>TOTAL GENERL TVAC</b>	<b>573.839,90 € tvac</b>		<b>433.849,42 € tvac</b>		<b>139.990,48 € tvac</b>

## 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement de l'activité des comités de quartier et asbl locales, et de l'attractivité des organismes extérieurs à la commune	+ 25%	<p>Activité sur le site internet</p> <p>Bénévoles de la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> pour entretien et gestion</p> <p>Revenus locatifs gérés par la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> de Sart dans le cadre des manifestations diverses organisées au sein et autour du refuge</p>
Fréquentation du site carrier suite à sa mutation en tant que site pédagogique et ludique	+ 35%	<p>Fréquence et comptes-rendus de la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i>, des réunions de citoyens et institutions concernées (musées, écoles, centre de recherche...).</p> <p>Fréquence des visites de l'<i>Atelier du Coticule</i> et de la carrière voisine en exploitation.</p>
Renforcement de l'offre de logement touristique « vert »	+ 20%	<p>Nombre de réservations online et factures.</p> <p>Activité/historique du système digital de réception</p> <p>Bois fourni pour chauffage, produits de nettoyage, outils ménagers...</p> <p>Activité du compte bancaire relatif aux diverses locations</p>

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels seront les résultats directs et immédiats de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Essor de la commune en termes de tourisme vert	+ 20 %	Taux de fréquentation (statistiques de l'OT et de la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> de Sart)
Renforcement de la cohésion sociale, des actions en faveur de la citoyenneté, de la collaboration entre asbl et du soutien à l'économie locale (patrimoniale, industrielle, artisanale et culturelle)	+ 30%	Agenda des lieux  Nombre de manifestations organisées par an (publiques comme privées)  Nombre de visiteurs/citoyens par manifestation comptabilisés par la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> de Sart)  Nombre total de visiteurs/citoyens par an  Rentrées générées par les locations liées aux manifestations gérées par la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> de Sart)
Essor de l'offre en hébergement touristique « vert »	+ 20%	Nombre de logeurs par an recensés par la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> de Sart  Rentrées précises générées par ces locations

## 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

*Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- La Commune n'envisageant pas d'engager du personnel pour la gestion de ce nouveau lieu, il est impératif qu'elle puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl *La Compagnie de la Pierre à Rasoir*, ce qui nécessiterait dès lors la création d'un comité de gestion.
- Il sera également nécessaire de respecter l'aspect du site carrier (au niveau environnemental comme esthétique).
- Le permis de bâtir devra être obtenu dans cette zone qualifiée de « zone d'extraction » au plan de secteur (de Stavelot depuis le 27 mai 1977) : s'assurer au niveau de plan de secteur et de la législation CoDT que cette carrière (encore exploitée/exploitable à proximité) puisse bénéficier des aménagements et fonctions imaginées (convivialité/patrimoine/voies douces, refuge vert).
- Nouvelle voie carrossable à créer à l'entrée du site vers le nouveau parking 20 places grenailés prévu en bordure du pré-RAVeL, à 30m du nouveau refuge et promettant un parage aisé aux PMR.

### B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Superficie totale de la parcelle *Thier del Preux* : 1500 m<sup>2</sup> + 900m<sup>2</sup> (portion est de la parcelle voisine ouest *Ardenne Coticule*, dédiée au nouveau parking et à son accès depuis la route au sud), soit 2400m<sup>2</sup>
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 1500 m<sup>2</sup>
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 1350 m<sup>2</sup> (1500-160-Autel et Fosse)
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
  - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o **Mesures envisagées :**  
Détails encore non définis.  
Création d'une noue de dispersion

### C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- **Exemples de points d'attention :** Systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques possibles :
  - **Utilisation des énergies renouvelables :** systèmes rudimentaires économiques, cheminée en pierre pour simple chauffage au feu de bois (massive et multifonctionnelle – grill par exemple) ;
  - **Isolation des bâtiments :** isolation limitée à la résistance des rondins de bois (20 cm) et au déphasage du bois, gestion optimisée de l'étanchéité à l'air, ventilation naturelle (pas de chauffage) adaptée et double vitrage *Securit* ;
  - **Energie grise et durabilité des matériaux :** on privilégiera le matériau local (rondins de bois, ardoises et schiste). Insertion de matériaux locaux, simples et authentiques (bois et pierre pour le refuge, grenailles pour les parkings, mégalithes pour le parcours géologique).
  - **Citerne d'eau de pluie :** pas encore au programme.
  - **Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :** éclairer le plus possible au led ; pas de système de chauffage autre qu'une cheminée et du bois.
  - **Mise en œuvre de matériaux écologiques :** rondins de bois traités principalement.
  - **Utilisation de techniques innovantes :** 8 panneaux photovoltaïques générateurs d'électricité.

### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- **Exemples de points d'attention :**
  - **Coûts/m<sup>2</sup> :** voir point 8 « *Estimation globale du coût (tableau détaillé)* ».
  - **Coûts/personnes impactées :** coût inestimable actuellement car, même si la salle possède une capacité de 50 personnes assises, il n'est pas possible d'établir un calcul. En effet, la salle pourrait accueillir plus de personnes « debout » voire aussi à l'extérieur en cas de grosse manifestation.
  - **Etudes de différentes alternatives :** pas encore programmées.
  - **Analyse coût/bénéfice du projet :** le projet est avant tout socio-culturel, patrimonial et scientifique, puis secondairement axé vers un hébergement sobre pour randonneurs de passage (visant un tourisme diffus et sans prétention : refuge aux allures de relais de montagne). Les éventuelles rentrées financières générées serviraient essentiellement aux charges et à l'entretien des lieux.

### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

#### ***Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?***

La construction du refuge de type chalet de montagne, de plain-pied, en bois et en schiste, n'altérera pas la cohérence paysagère ni environnementale de la carrière.

#### ***Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?***

Le patrimoine géologique et naturel des alentours sera préservé et mis en valeur via des activités scientifiques et pédagogiques, notamment via la possibilité d'emprunter le nouveau parcours géologique entre Sart, *Thier del Preux*, Colanhan et Sart, parsemé de 60 mégalithes locaux ou régionaux ; et via la possibilité d'observer une vitrine d'exposition du coticule aménagée sur 8m<sup>2</sup> du refuge. On citera aussi la possibilité de visiter à Sart *l'Atelier du Coticule* ainsi que la carrière voisine en exploitation (intérêt géologique).

#### ***Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?***

Détails à définir, mais à priori : présence de bois et de schiste local et non altération de l'aspect du site carrier (chemin d'accès carrossable + liaison et parkings le moins bétonnés possible, privilège de la

grenaille (type dolomie) au sol du nouveau parking en bordure du pré-RAVeL et de l'ancien parking (à rénover) près du *Monument de l'Etoile*.

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...  
Encore à préciser.
- **Quels sont les mesures prises pour leur protection ?**  
On privilégiera le cas échéant des espèces de plantes/arbres indigènes afin de ne pas compromettre le bon maintien et le développement de la biodiversité locale.
- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...  
Encore à préciser.
- **Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces)** :
  - **Surfaces imperméables à l'air et à l'eau** (revêtement du sol essentiellement grenailé, type dolomie).
  - **Surfaces semi-perméables** : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie : grenailles privilégiées (type dolomie).
  - **Verdissement vertical sur les façades** : boisé oui, verduré : encore à déterminer.
  - **Toiture végétalisée** : sur la partie plate du toit (120m<sup>2</sup>).

## **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

***Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?***

Oui.

***Quels sont les aménagements prévus ?***

Rénovation d'un parking de 20 places non loin de l'entrée de l'ancien site carrière *Thier Del Preux* (au niveau du *Monument de l'Etoile*), la création d'une voie carrossable depuis l'entrée du site *Thier Del Preux* jusqu'à un nouveau parking de 20 places grenailé en bordure du site, lui-même liaisonné jusqu'au refuge, création d'un refuge de type montagnard en rondins de bois, avec préau attenant et non loin aménagement d'une esplanade avec terrasses pour manifestations extérieures. On veillera à ce que le refuge dispose également d'un petit local à vélos et de rangement, d'un espace bar, d'un petit espace d'exposition, d'une cuisine et de sanitaires rudimentaires reliés aux WC extérieurs pour un accès aisé aux sanitaires des randonneurs qui n'ont pas réservé tout le refuge. Le revêtement des sols (esplanade, voies carrossables et parking) sera en dolomie 0/16 mm (grenaille) et l'accès y sera garanti pour tous. Le revêtement des sols du refuge et du préau, ainsi que le toit, seront aussi en bois.

***Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?***

Outre la réfection d'un parking existant de 20 places non loin du site *Thier del Preux*, (près du *Monument de l'Etoile*), la bordure de cette ancienne carrière sera accessible aux engins motorisés (création d'un nouveau parking de 20 places lié à la voie d'entrée et liaisonné vers le refuge). Les accotements pédestres et cyclopédestres seront créés via la fiche 1.2.b : nouveau parcours doux géologique de 5,2 km, prévu sur une promenade bouclée Sart - Sart de 8 km, rencontre avec le pré-RAVeL au *Monument de l'Etoile* de Sart, rencontre avec le futur sentier ascensionnel vers la *Butte (observatoire) de Colanhan* (fiche 1.5), etc.

***Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?***

Non, les activités de l'espace citoyen et scientifique, l'accueil des randonneurs (au refuge comme à la *Maison du Tailleur*) ne tiendraient pas compte des stéréotypes et déterminismes sexués, culturels et sociaux, si ce n'est, peut-être, pour la signalétique des WC.

## **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

### **- Exemples de points d'attention :**

- **Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale :**  
Oui : matériaux locaux souhaités pour le refuge à construire (rondins de bois et schistes locaux) ; partenariats prévus avec des organismes citoyens (dont en premier lieu la *Cie de la Pierre à Rasoir* de Sart, faisant fonction de *Comité de gestion* des lieux), culturels et scientifiques (*Atelier du Coticule*, carrière en exploitation, etc.) pour les activités de l'espace citoyen (refuge et extérieurs),
- **Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales :** oui : activités diverses prévues dans et autour du local du refuge (conférences, marchés, etc.) et activités pédagogiques prévues près de l'espace d'exposition, autour du site géologique (+parcours géologique pédagogique prévu de Sart à Sart), au sein de l'*Atelier du Coticule*, ou encore de la carrière voisine en exploitation.
- **Analyse économique du cycle de vie des bâtiments :** les 3 actuels bâtiments en tôle, non utilisés ni sécurisés, et sans aucun cachet patrimonial, seront détruits pour laisser place aux nouvelles infrastructures. La fosse de la carrière (pour les intronisations folkloriques lors de la *Fête du Coticule*) sera par contre préservée et mise en valeur par ces nouveaux aménagements.

## **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

### ***Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?***

Positif : la cohérence de ce nouveau bâtiment refuge avec le paysage et l'environnement carrier sera assurée : rondins bois et pierre de schiste prévus.

### ***Impact sur le voisinage ?***

Positif car aspects communautaire, citoyen, scientifique, touristique et commercial insufflés au projet (les riverains, qui sont assez éloignés du site que pour ne pas en subir de nuisances, pourront aussi profiter des activités et services y proposés).

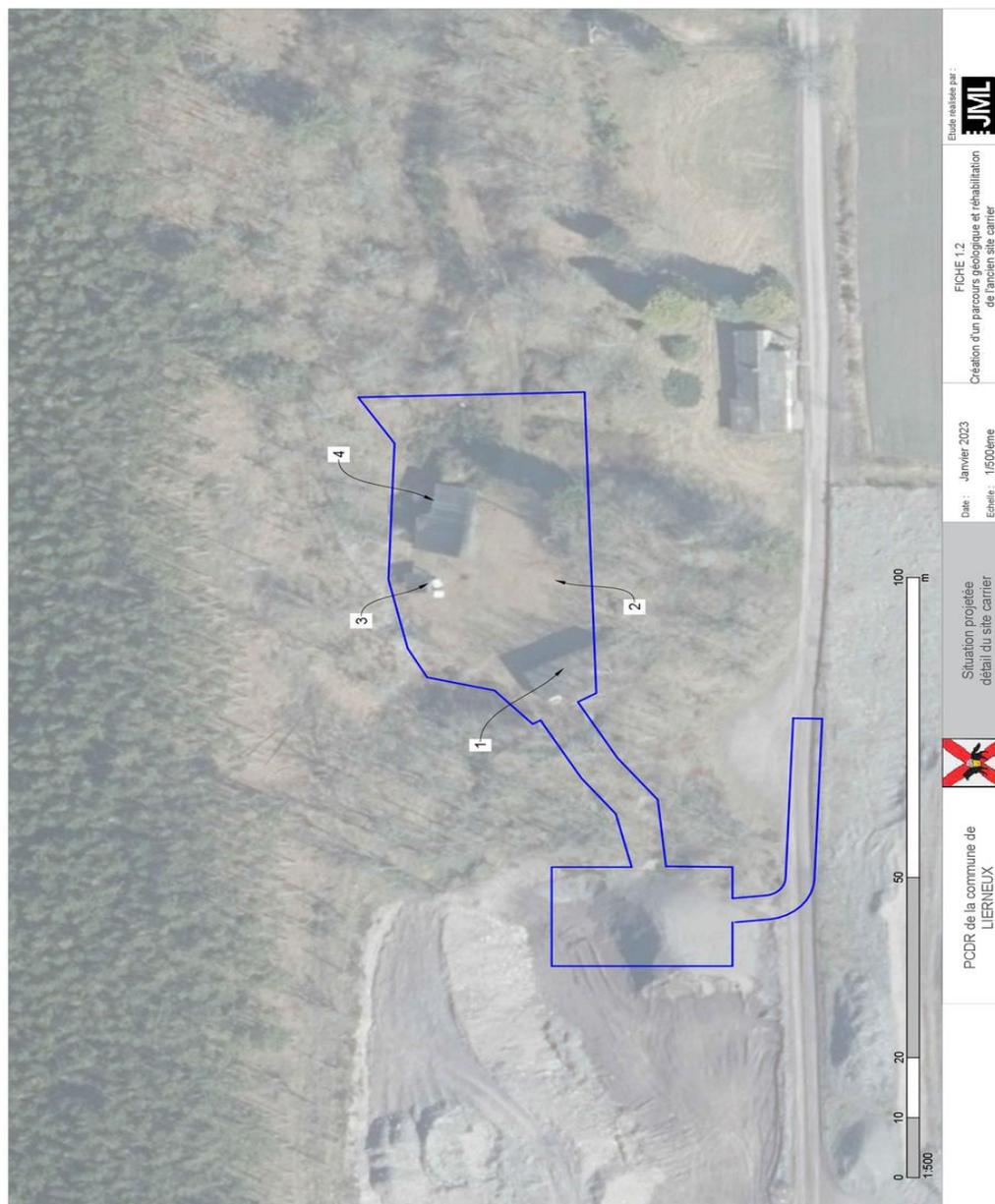
### ***Mesures envisagées ?***

Bois, schiste local, espace d'exposition géologique, baie de 40 m<sup>2</sup> offrant une large vue sur la vallée et les collines (panorama face à Colanhan), grandes ouvertures latérales vers préau et terrasses extérieurs, deux parkings de 20 places en bordure et à l'extérieur du site *Thier del Preux*,

## Annexes

### 1. Plans de situation et orthophotoplans

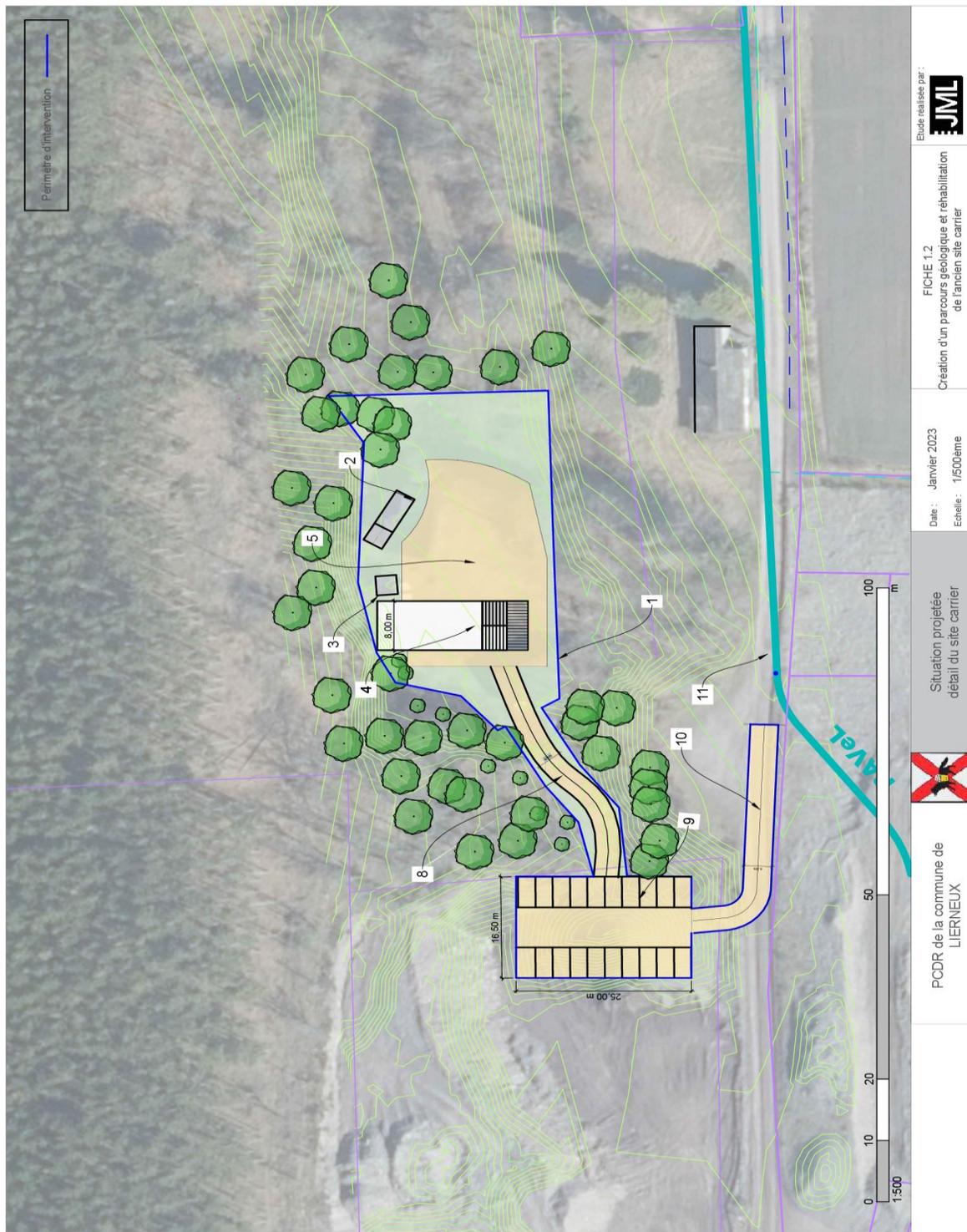
Site carrière du *Thier del Preux* : Périmètre d'intervention relatif à la réhabilitation du site présentant la situation existante + localisation des structures actuelles à démolir



#### LEGENDE

1. Ancien hall + cafétéria/bar (bois et tôle - à détruire)
2. Abords de la future esplanade (à niveler et à reprofiler)
3. Préau en tôle sur autel de campagne (préau à détruire – autel à restaurer)
4. Préau en tôle sur fosse d'intronisation (préau à détruire – fosse à restaurer)

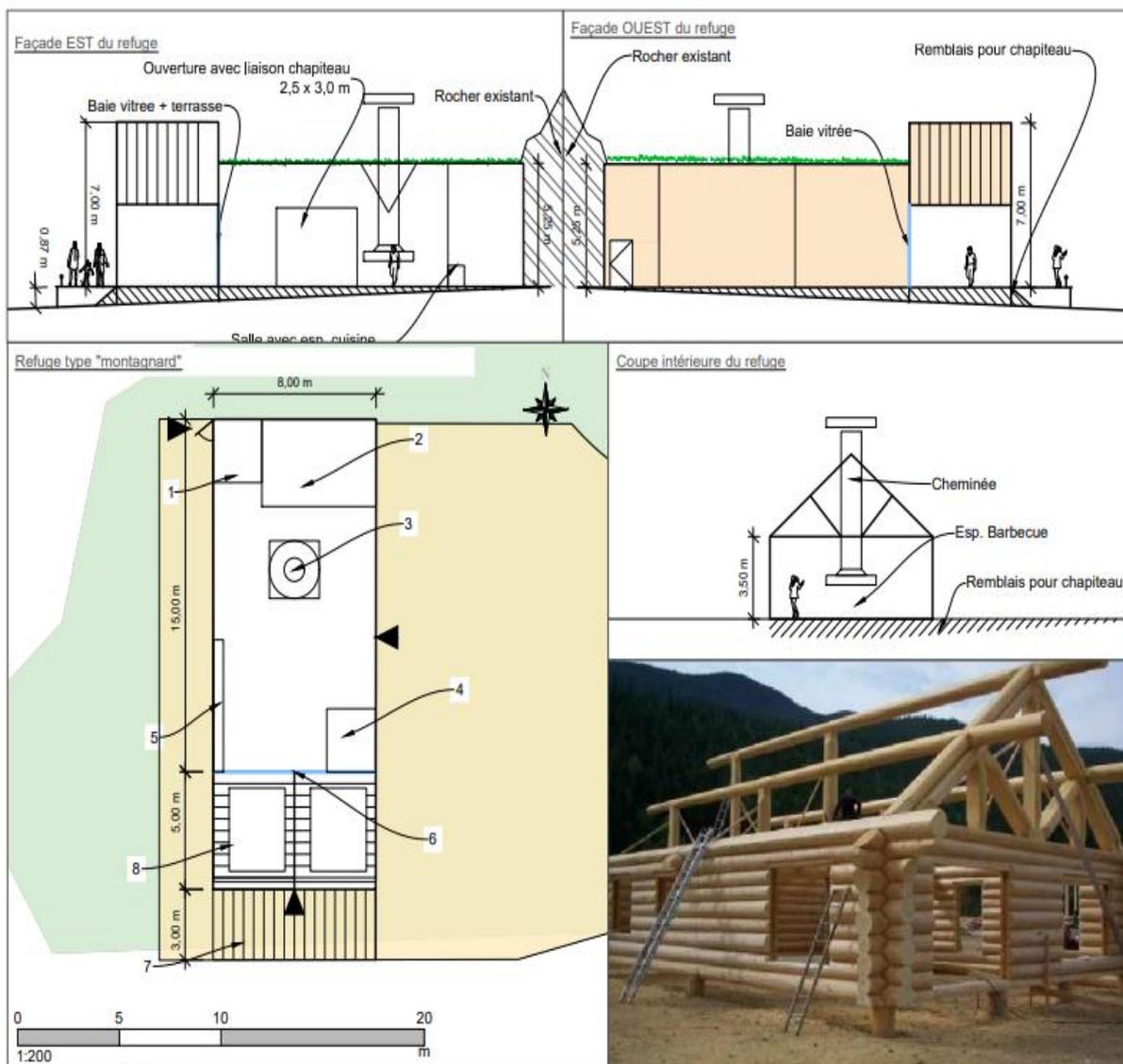
Site carrière du *Thier del Preux* : Périmètre d'intervention relatif à la réhabilitation du site présentant la situation projetée (légende page suivante)



## LEGENDE

1. Bord du périmètre des opérations
2. Fosse d'intronisation, à réparer, sécuriser et rejointoyer
3. Autel pour la messe d'intronisation, à réparer, sécuriser et rejointoyer
4. Refuge de type « montagnard » (espace couvert de 160m<sup>2</sup>)
5. Espace reprofilé de +- 500m<sup>2</sup> (création d'une esplanade dans le respect des zones végétalisées actuelles : débroussaillage partiel, pas de nouvelles plantations, finition dolomie 0/16, gestion des eaux de ruissellement par noue de dispersion, présence de 2 tables et 6 bancs en rondins de bois ancrés)
8. Liaison carrossée entre parking et refuge (30m)
9. Parking 20 places (500m<sup>2</sup>) (incluant 2PMR, 1 RACK, 1 parking vélos, 1 éventuelle charge électrique)
10. Liaison carrossée entre l'entrée/la sortie du site et le parking (50m)
11. Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (bientôt existant)

Site carrière du *Thier del Preux* : détails de la salle projetée de 120m<sup>2</sup> (8x15m, avec ouvertures au sud vers préau et à l'est vers l'esplanade, toiture plate végétalisée) + de son préau couvert de 40m<sup>2</sup> (toiture inclinée de 32m<sup>2</sup>) (légende page suivante)

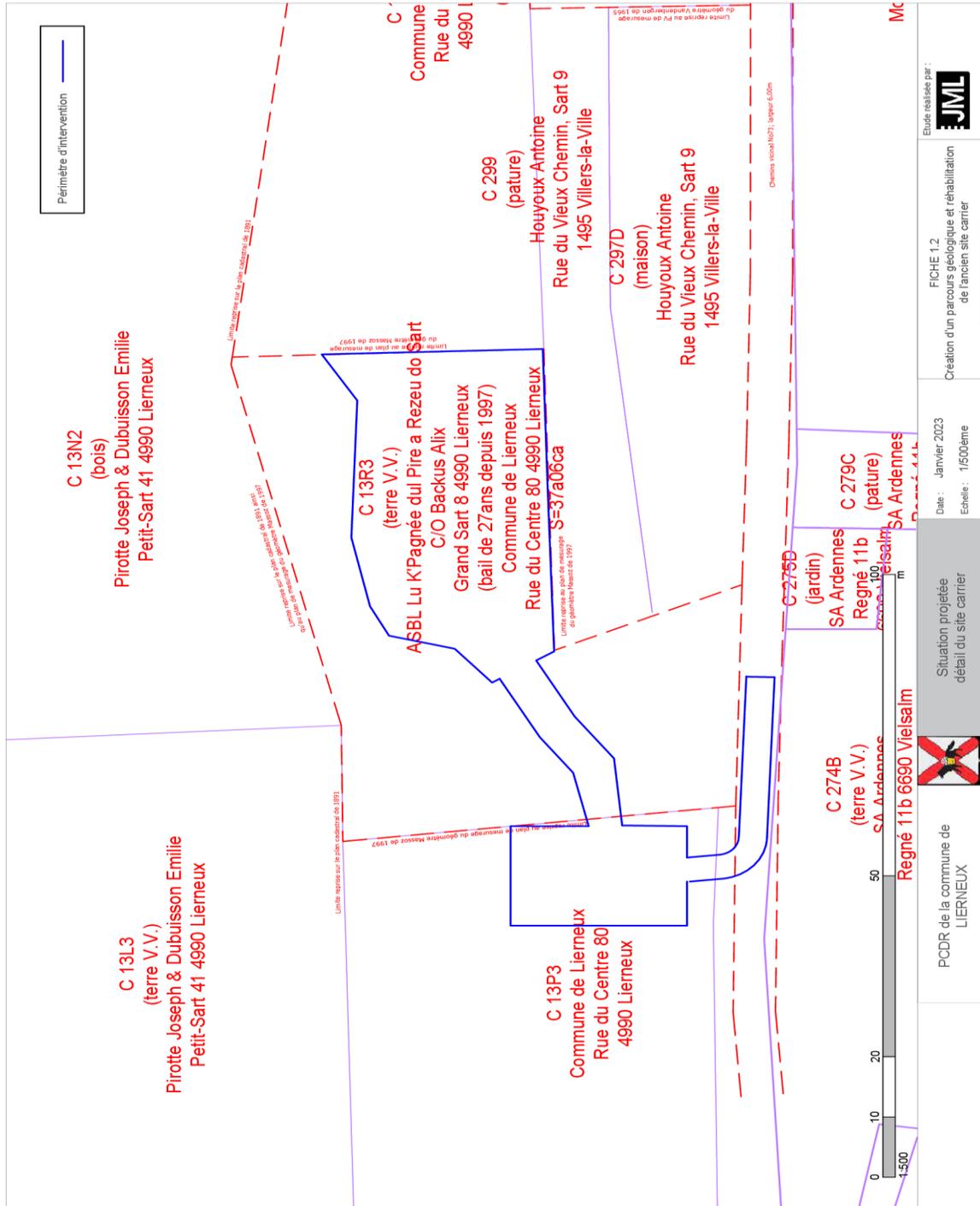


PCDR de la commune de LIERNEUX		Situation projetée détail du site carrière	Date : Janvier 2023 Echelle : 1/500ème	FICHE 1.2 Création d'un parcours géologique et réhabilitation de l'ancien site carrière	Etude réalisée par :
--------------------------------	--	--	---	--	----------------------

## LEGENDE

1. Espace sanitaires (dont WC) avec porte vers l'extérieur (+ porte intérieure vers la salle)
2. Espace bar et cuisine
3. Espace cheminée
4. Espace de rangement
5. Espace vitrine d'exposition « Coticule » à l'ouest (armoires vitrées de 15 cm de profondeur)
6. Baie vitrée au sud (40 m<sup>2</sup> - longue de 8m, en panorama)
7. Préau/terrasse de 40 m<sup>2</sup> (toiture inclinée avec panneaux photovoltaïques)
8. 8 panneaux photovoltaïques

2. **Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur**  
 Périmètre d'intervention sur fond cadastral (février 2023)



# Périmètre d'intervention sur plan de secteur



### 3. Dossier photographique (état existant / état projeté)

Vue sur nord du site carrier existant (3 structures existantes à démolir)



Vue sur est du site, sur son actuel chemin d'accès (à déplacer au sud)



Vue depuis l'entrée actuelle du site carrier par l'est (*entrée à déplacer au sud*) : au fond à l'ouest : ancien bar de la *Confrérie du Coticule* – à *démolir*, et à droite au nord : préau d'intronisation (à *démolir*)



Vue sur nord du site depuis l'entrée actuelle (par l'est) : anciens préaux – à *démolir*



Autel et wagonnet d'intronisation, témoins restants des traditions de la *Fête du Coticule* (à restaurer)



Intérieur de l'ancien bar de la *Confrérie du Coticule* (à démolir)



Vue sur ouest du site carrier : partie est inexploitée de la *carrière Ardenne Coticule* : future localisation du futur nouveau parking de 20 places



Vue lointaine sur sud, depuis le site carrier, sur la *vallée de Colanhan* (future vue depuis le préau)



Vue lointaine du site carrier *Thier del Preux*, sur nord, depuis le sud



#### 4. *Etat des lieux*

Les ardoisières, le schiste et le coticule marquent encore le paysage de cette ancienne partie du site carrier. S'il servait jadis de lieu folklorique à l'annuelle Fête du Coticule, il est malheureusement devenu insalubre et ne peut désormais plus accueillir en toute sécurité la foule de visiteurs d'antan. En effet, bien que ce soit là que se trouvent encore la petite chapelle servant à célébrer les anciens ouvriers ainsi que la fosse traditionnelle servant à introniser des personnalités amies de la *K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart*, la friche y a repris ses droits un peu partout. Quant aux 3 espaces existants couverts de tôle (la buvette construite en troncs de bois, le préau d'intronisation avec son wagonnet en sous-sol, ainsi que la « Chapelle » abritant le petit monument qui sera à réutiliser sur le futur site), ils sont de type agricole et ne présentent aucun caractère « bâti ». Enfin, les sentiers d'accès sont en terre et il est impossible de s'y rendre en voiture. Contre le site, à l'ouest, se trouve encore une carrière de coticule en activité. On notera également que ce site du *Thier del Preux* sera bientôt longé, en bordure sud, par le futur itinéraire du pré-RAVeL Viesalm-Lierneux, et ce depuis le Monument de l'Etoile (au sud-est du site), qui en sera une étape. Enfin, un peu plus au sud-est, en plein cœur du village de Sart et pour souligner la cohérence géologique du site carrier avec ses alentours, se trouve le dernier atelier artisanal de pierres à aiguïser en coticule (*l'Atelier du Coticule*), ainsi que, *place Ernest Nélis*, la célèbre *Maison du Tailleur*, qui s'est d'ailleurs depuis peu substituée chaque année à la carrière inutilisable de *La Preux* pour permettre encore de célébrer la *Fête du Coticule*.

## 5. *Liste des activités actuelles et projetées après réalisation du projet, fréquentation et perspectives d'évolution*

### **Activités et fréquentation actuelle :**

- Site carriér toujours en activité en 2023 en bordure ouest du périmètre concerné (carrière voisine et jointive) ;
- Présence de trois constructions (deux préaux, un bâti léger) n'accueillant plus d'activité publique : pas de fréquentation (pourront donc être détruits) ;
- La *Fête du Coticule* ponctuelle ne s'y déroule plus pour des raisons de sécurité.

### **Triple projection :**

- Destruction des 3 bâtis existants sur la parcelle, en friche et sans valeur patrimoniale ;
- Création d'un espace intérieur comme extérieur générant des activités en tous genres, à savoir :
  1. Transformation d'une ancienne friche de carrière en un site citoyen fédérateur : réorganisation de l'emblématique *Fête du Coticule*, marchés locaux, fêtes communales, etc. La salle du refuge et ses extérieurs seraient régulièrement loués lorsque l'initiative ne serait pas communale ; des événements pourraient s'y organiser tous les week-ends, afin de couvrir les frais de fonctionnement et des bénévoles gestionnaires.
  2. Transformation d'une friche carrière en un site scientifique/pédagogique : conférences et colloques à l'intérieur, visites autour de la pierre du pays : départ/arrivée/étape de visites didactiques en lien avec la carrière et l'*Atelier du Coticule* situé en contrebas (fréquentation espérée de minimum 50 personnes par semaine durant la belle saison), espace vitrine d'exposition libre.
  3. Transformation d'une friche carrière en un site patrimonial/touristique/du terroir : refuge de type montagnard pour randonneurs (pour 8 à 10 personnes, cyclistes/randonneurs), vitrine libre d'exposition géologique (espace fermé mais visible depuis l'extérieur). La Commune envisagerait de proposer des nuitées à 10 euros par personne (fréquentation estimée à 500 randonneurs par an et rentrées financières générées de 5.000 € par an rien que pour les nuitées).

## 6. *Liste des projets de même(s) fonction(s) existant sur la Commune*

Dans le cadre du PCDR comme dans le cadre communal global : aucun projet aussi « complet » n'est en cours ni à l'étude.

Certaines fiches-projets du PCDR visent par contre, mais seulement en partie, les mêmes objectifs que ceux visés par ce grand projet, mais pas liés au Coticule :

Objectifs visant le renfort de la cohésion sociale et citoyenne :

- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives ;*
- *LES VILLETTES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.*

Objectifs en lien avec le renfort de la mobilité douce :

- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes.*

Objectifs en lien avec le renfort du développement touristique et patrimonial :

- *BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;*
- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale.*



<b>Faire de Sart « le village de la pierre » : création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i></b>	Fiche n° 1.2.b
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Sart – <i>Thier del Preux</i> - Colanhan</b>	<b>(1) Version initiale : X</b>
Créer un espace naturel et citoyen au sein de l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i> , en périphérie de l'actuelle carrière d'exploitation du coticule, (1.2.a) et aménager un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale entre Sart, La Preux et Colanhan (1.2.b).	(2) Version actualisée :

## 1. Description succincte du projet

### Description du projet à réaliser et nature des aménagements :

Il s'agit en réalité d'un aboutissement de la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux (débutée en 1997), qui incluait déjà dans ses premières fiches-projets le souhait de voir mieux exposées et promues les roches locales et régionales.

*Pour ce faire, l'environnement compris entre le village de Sart, le site carrier du Thier del Preux et le pied de la Vallée de Colanhan, bénéficiera des **INFRASTRUCTURES SUIVANTES** :*

- Un **parcours didactique d'exposition et d'interprétation de la géologie locale et régionale, d'environ 5,2 km** (inclus dans une balade en **boucle, de Sart à Sart**, tantôt pédestre, tantôt cyclopédestre, longue de **8km**) :
  - **Entre :**
    - ✓ La *Maison du Tailleur*, sise *place Ernest Nélis* (au cœur du village de Sart, ayant été l'objet d'une fiche-projet conventionnée en 2000 dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> ODR) ;
    - ✓ La **bordure sud du site carrier du *Thier del Preux***, parallèlement doté d'un nouveau cachet touristique, culturel et citoyen (*cf. fiche-projet 1.2.a*) ;
    - ✓ Et le pied du site remarquable de **Colanhan**<sup>1</sup> (situé en bordure de protection naturelle).
  - Doté, **sur ses 5,2 premiers km** (c'est-à-dire jusqu'au pied de la *Vallée de Colanhan*) du **placement organisé en bordure du parcours** (c'est-à-dire dans les excédents communaux et/ou dans des terrains donnés à la Commune), de manière scientifique, didactique et cohérente, d'un ensemble d'environ **60 mégalithes locaux ou régionaux** (échantillons de grand gabarit d'une hauteur d'environ 3m, scellés à l'ancienne dans le sol à 80 cm de profondeur, en pleine terre, tels des menhirs), garants d'une vraie **communication scientifique et patrimoniale**, et ce via le placement de **plaques explicatives** et de **QR-codes à scanner** sur les menhirs, ou encore via le don d'une **farde de fiches** ou d'un **cageot de 16 pierres**<sup>2</sup> que les

<sup>1</sup> Notons d'ailleurs que la fiche-projet 1.5 de ce présent PCDR, relative à la mise en place d'une table d'orientation et d'une tour observatoire du paysage au sommet de la *Butte de Colanhan*, dont le fil conducteur sera le coticule, est totalement complémentaire à cette fiche-projet 1.2.

<sup>2</sup> Détaillant et exposant ainsi aux visiteurs la singularité de ces roches et leur permettant d'en mesurer la dureté. L'*Echelle de MOHS*, inventée en 1812 par le minéralogiste allemand Friedrich MOHS, permet en effet de mesurer la dureté des minéraux. Elle est basée sur dix minéraux facilement disponibles, classés du plus tendre au plus dur.

bénévoles du *Comité de gestion (Cie de la Pierre à Rasoir)* auraient distribué au préalable aux visiteurs ayant débuté le parcours à la *Maison du Tailleur* de Sart.

- **Linéaire** : c'est-à-dire principalement étiré sur une **même courbe de niveau** ;
- Initié par un **panneau de départ** à situer à proximité de la *Maison du Tailleur* de **Sart** (point de départ et d'arrivée de la promenade Sart-Sart de 8km), qui situera le parcours et ses intentions ;
- Profitant tout d'abord, **depuis la *Maison du Tailleur*** (et son grand parking existant) **jusqu'à la sortie du village de Sart**, d'un **accotement pédestre déjà existant** et large **d'1m50** Les cyclistes étant invités sur cette 1ère section à emprunter la voirie voisine peu fréquentée ;
- Nécessitant ensuite une **prolongation de cet accotement pédestre sur 450 m de long et 1m50 de large, entre la fin du village de Sart et le *Monument de l'Etoile*** : pour rappel point de rencontre avec le futur pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux. Les cyclistes étant à nouveau invités sur cette 2ème section à emprunter la voirie voisine peu fréquentée ;
- Profitant ensuite, en tant que 3ème section, cyclopédestre cette fois, et **desservant depuis le *Monument de l'Etoile* tout d'abord le site carrier du *Thier del Preux* puis le pied de la *Vallée de Colanhan***, de la portion itinéraire commune du pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux, bientôt aménagée entre le *Monument de l'Etoile* de Sart, passant par la bordure sud du site carrier, puis par le pied de la *Vallée de Colanhan*, avant de poursuivre son tracé vers le sud ;
- Profitant enfin, en tant que 4ème section, d'un chemin agricole communal de 2,8km déjà existant **entre le pied de la *Vallée de Colanhan* et le village de Sart**, empierré et tout à fait praticable pour les vélos, poussettes et PMR, permettant ainsi aux randonneurs de boucler leur promenade de 8km au niveau de la *Maison du Tailleur* de Sart (où ils sont peut-être garés, puisqu'il s'agit aussi du point de départ du parcours).
- Et dont le parcours est aussi susceptible de **se conjuguer** avec les **autres réseaux doux existants** (TARPAN, GR, *Points-nœuds*, (futur) pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux).

*Ce projet vise spécifiquement les BUTS SUIVANTS :*

- Compléter l'accotement pédestre entre la *Maison du Tailleur* (dans le village de Sart) et le *Monument de l'Etoile* (à l'est du site carrier *Thier del Preux*) bordé par le pré-RAVeL en construction, qui pour rappel assurera le lien entre *Vielsalm gare* et *Lierneux Gare*.
- Mettre en valeur une soixantaine de mégalithes représentatifs de la géologie locale et régionale en bordure d'une promenade douce (tantôt pédestre, tantôt cyclopédestre).

## **Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :**

Ce site se trouve à proximité du pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux. Un peu plus au sud, en plein cœur du village de Sart et pour souligner la cohérence géologique du site carrier avec ses alentours, se trouve le dernier atelier artisanal de pierres à aiguiser communément appelée « *coticule* » (*L'Atelier du Coticule*), ainsi que *place Ernest Nélis*, la célèbre *Maison du Tailleur*, qui s'est d'ailleurs depuis peu substituée chaque année à la carrière inutilisable du *Thier del Preux* pour permettre encore aux Liernieusiens et à la *K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart* (*Compagnie de la pierre à raser de Sart*) de célébrer leur immanquable *Fête du Coticule*<sup>3</sup>.

## **2. Justification du projet**

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Le patrimoine naturel de Lierneux, notamment son patrimoine géologique, est trop peu mis en valeur. Or, ce site du *Thier del Preux* assure chaque année des activités, tant professionnelles que citoyennes, propres au village sartois, et occasionnellement aux visiteurs de l'actuelle carrière (régulièrement visitée par des universités). Par la création de ce parcours et des éléments pédagogiques autour (QR codes, panneaux, etc.), le patrimoine de Lierneux sera valorisé et les écoles, citoyens, touristes pourront mieux comprendre la géologie locale et pourquoi cette dernière est si chère à la région. La mise en valeur du coticule et plus largement de la géologie locale, via des conférences, des parcours didactiques, etc., ne pourra que profiter à la commune. Ce nouveau lieu mettra en valeur son identité, lui garantira une nouvelle attractivité pour les écoles et les touristes « doux », et enfin lui offrira une meilleure connexion entre ses citoyens.

Ce projet fait la part belle à une réelle mise en valeur du patrimoine géologique que représente ce site carrier à ciel ouvert, grand témoin vernaculaire de surcroît comme en a longtemps témoigné l'organisation en ces lieux malheureusement devenus insalubres de l'annuelle et folklorique *Fête du Coticule*.

Ce projet polyvalent au cœur (partie a.) et aux alentours (partie b.) du site du *Thier del Preux* se présente également comme complémentaire, non seulement à celui de relais pour randonneurs envisagé dans le village voisin et attendant à l'actuelle *Maison de village* de Verleumont (voir fiche-projet 1.3), mais aussi à celui consistant à munir la *Butte de Colanhan* d'une table d'orientation et d'une tour observatoire qui mettra en exergue la vue imprenable à 360° qu'elle offre à ceux qui s'y rendent (voir fiche-projet 1.5).

---

<sup>3</sup> Le *coticule de Sart-Vielsalm*, du latin *coticula* ; de *cos*, *cotis*, « *pierre à raser* ») ou la *pierre belge* est une sorte de schiste cristallin à grain très fin, composé pour 35 à 40 % environ de petits cristaux de *grenat spessartine*, de diamètre compris entre 5 et 20 microns, noyés dans une matrice de séricite (variété de *mica blanc* à grain très fin). C'est une roche métamorphique d'origine sédimentaire avec un apport volcanique important marqué par une haute teneur en manganèse. Elle est vieille de 480 millions d'années, dans les phyllades violacés du "salmien" (étage géologique de l'ordovicien). Cette grande dureté du *grenat* (de 7 sur l'échelle de MOHS qui comportant en tout 10 degrés), associée à la petitesse des *cristaux de spessartine*, confère à la roche un grand pouvoir abrasif allié à une finesse exceptionnelle.

## Caractère rural du projet :

L'idée d'un parcours géologique émane, et ce depuis déjà de nombreuses années<sup>4</sup>, d'une particularité du village de Sart : combiner une carrière de coticule encore en extraction avec la volonté d'une asbl locale (*La Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart) de valoriser cette pierre unique au monde. Cette nouvelle promenade didactique et patrimoniale d'environ 5,6 km donnera à voir à ceux qui l'emprunteront des sites et points de vue remarquables, des vallées et collines en bordure de Réserve naturelle, le tout au fil de menhirs locaux ponctuellement plantés en terre (propres à la Wallonie et aux zones périphériques) à observer et à toucher, et tout cela à proximité du (futur) pré-RAVeL qui aura le mérite de liaisonner les communes vertes et voisines de Vielsalm et de Lierneux. La *Maison du Tailleur* (symbole de l'unité et de la cohésion des villageois sartois, fruit d'ailleurs du 1<sup>er</sup> PCDR) deviendra en outre LE point de départ<sup>5</sup>, (de rencontres), mais aussi d'arrivée de ce parcours original « en plein patrimoine ». Enfin, la *Butte de Colanhan* (point de vue remarquable à 360° aiguillant par temps clair l'œil jusqu'aux *Baraques Michel* et *Fraiture*), qui pourrait encore se voir agrémentée d'une table d'orientation et d'une tour observatoire (en cas de concrétisation de la fiche-projet 1.5), constituera en quelque sorte l'aboutissement (l'atteinte du plus haut sommet) de cette promenade, et ce juste après une première étape au site patrimonial et historique du *Thier del Preux*.

On soulignera enfin que les deux parties de ce projet (a. et b.) ne pourront que renforcer encore davantage la cohésion sociale au cœur du village de Sart : l'ASBL existante « *Compagnie de la Pierre à Rasoir* » devenant LE véritable organe de gestion de ce projet polyvalent (aussi bien pour le refuge du *Thier del Preux* que pour l'organisation du parcours géologique).

## Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des « slow touristes », « touristes nature » ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique et environnemental de la commune, et plus particulièrement du village de Sart comme « le village de la Pierre » ;
- Développement et reconnaissance scientifique du site carrier *Thier del Preux* (conférences, etc.)
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades à proximité du site (GR, TARPAN, pré-RAVeL, parcours géologique et didactique).

---

<sup>4</sup> Déjà en 1997, la fiche principale du premier PCDR proposait la création d'un sentier minéralogique en boucle, limité au terrain communal du *Thier du Mont*. Des premiers mégalithes avaient d'ailleurs été posés en bordure de la *Maison du Tailleur*, dans le village de Sart.

<sup>5</sup> Un panneau de départ y présentera aux randonneurs l'itinéraire et l'intérêt de ce parcours.

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage (lot 1) ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Faire de Sart « le village de la pierre » : réhabilitation de l'ancien site carrier Thier del Preux en véritable carrefour citoyen et patrimonial (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0) ;*
- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### **Raisons de son activation (note d'intention) :**

La concrétisation de cette fiche-projet servirait deux grandes ambitions : la mise en valeur du coticule local, mais aussi la continuité et l'aboutissement d'une réalisation déjà espérée en 1997 (début du 1<sup>er</sup> PCDR).

La *K'pagnée dui Pîre à Rèzeu do Sart (Compagnie de la Pierre à Raser de Sart)*, le comité sartois ainsi que tous les Liernieusiens de manière générale ont accordé, en CLDR comme en réunions ou groupes de travail citoyen, un grand intérêt à la concrétisation de cette fiche-projet, certes afin de pouvoir à nouveau célébrer l'annuelle *Fête du Coticule* sur son lieu originel, mais surtout car ils estiment tous qu'il manque sur le territoire ce « carrefour de rencontres en tous genres », autour de ce qui fait en outre la plus grande fierté de la commune en termes de patrimoine naturel (ici géologique et historique : le coticule). L'intérêt général pour cette pierre ne relève en outre pas uniquement que de « l'esprit de clocher » sartois et d'une petite fierté locale, à savoir que le monde scientifique (plus précisément les géologues, pédologues, etc.) considère également que cette carrière *Thier del Preux* figure parmi celles les plus susceptibles d'offrir des observations aussi riches de minéraux ardennais et des régions périphériques. Ce coticule, tel un fil conducteur, structurera le parcours d'interprétation de la géologie régionale et périphérique en invitant toutes les carrières à fournir un échantillon exemplaire de leur production : c'est-à-dire un mégalithe à ponctuer le long du nouveau parcours géologique. Toutes

les carrières concernées pourront donc être promues sur un même pied d'égalité au sein de cette nouvelle promenade « découverte ».

Enfin, la *Maison du Tailleur*, située *place Ernest Nélis* au cœur du village de Sart, bâtiment original et objet de la première fiche-projet réalisée dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR débuté en 1997, garderait toute sa cohérence citoyenne dans le cadre de ce second PCDR en devenant LE point de départ (et d'arrivée) du parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale. Une belle manière d'assurer une continuité entre les 2 ODR, de conférer au village de Sart le statut depuis longtemps prisé du « village de la pierre » : une singularité qui dépassera largement la Commune et qui s'inscrira incontestablement dans les sites à visiter en région wallonne.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes certaines fonctions et répondant aux mêmes objectifs :**

#### Dans le cadre du PCDR :

Il existe quelques fiches-projets susceptibles de répondre, partiellement seulement, à certains objectifs visés par cette fiche-projet. Mais aucune de celles citées ci-dessous n'embrasse globalement les mêmes intentions :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;*

#### Hors cadre de ce PCDR :

Aucun projet relatif à la création d'une liaison douce aussi spécifique n'est en cours actuellement à Lierneux.

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

La création du parcours géologique impliquera la pose d'une soixantaine de mégalithes (d'une hauteur d'environ 3m) à enterrer tels des menhirs à environ 80 cm dans le sol, avec un remblai (stabilisé) ceinturé de dolomie. Enfin, les compléments de trottoirs, à aménager avec des matériaux locaux, assureront le passage des PMR et des poussettes.

### 3. Lien à la stratégie PCDR

#### Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR, et liens avec ce projet :

- **DEFI 1 (IDENTITE) :**

**Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ *Objectifs 1, 2 et 3 :*

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ *Liens avec le projet :*

La réalisation de ce projet participera indéniablement à la mise en valeur du patrimoine géologique du site carrier à ciel ouvert de *Thier del Preux* ; des liens seront faits entre la nouvelle promenade géologique et les réseaux de promenades déjà existants (pré-RAVeL, TARPAN, GR, montée vers la *Butte de Colanhan*), garants d'une excellente perception du patrimoine naturel.

Par sa promenade géologique originale au gré de « menhirs » sur 5,6 km de long, par sa proximité avec le réseau pré-RAVeL *Lierneux-Vielsalm*, TARPAN, de GR, et par son rôle de refuge pour randonneurs, ce site offrira aux citoyens comme aux visiteurs la possibilité de se consacrer à de nombreux loisirs, en lien tantôt avec la connaissance et la découverte, tantôt avec la promenade, la randonnée, l'économie locale, la citoyenneté, etc.

Le site, par son ouverture à la citoyenneté, à l'économie locale et au tourisme vert, culturel, diffus et intégré dans la vie locale, ne pourra que participer au développement durable de la commune.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) :**

**Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ *Objectifs 1 et 3 :*

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ *Liens avec le projet :*

Le projet tient compte dans son ensemble d'une mobilité accrue en faveur des usagers doux : randonneurs, cyclistes, promeneurs pourront en effet emprunter aisément le nouveau parcours pédagogique géologique (dont la largeur sera pour rappel adaptée aux PMR). Notons aussi qu'une voie carrossable sera enfin praticable depuis l'entrée

du site *Thier Del Preux* jusqu'au nouveau bâtiment citoyen, et que toutes les infrastructures et parkings tiendront compte des besoins pour PMR (aplanis). Outre son aspect « mégalithique » (promenade originale au fil de dolmens/menhirs du 21<sup>ème</sup> siècle), qui débutera dans le joli village rural de Sart, le parcours géologique assurera aussi un lien avec le pré-RAVeL *Vielsalm-Lierneux* au niveau du *Monument de l'Etoile*, ainsi qu'avec le futur point observatoire de la *Butte de Colanhan*, puisque ce parcours « menhirs » permettra, au niveau de Colanhan, de rencontrer le sentier qui conduira aux futures table et tour observatoires imaginées en altitude (dans le cadre de la fiche-projet complémentaire 1.5) pour un regard grandiose à 360° sur les lointains alentours.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) :**

**Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Liens avec le projet :**

Comme précité, le tourisme vert ne pourra que profiter de la présence de tous ceux qui passeront également par là. On veillera aussi à ce que le parcours géologique soient conçus avec des matériaux locaux des plus authentiques (rondins de bois, mégalithes, grenailles).

Faire de Sart le « village de la pierre » assurera aux alentours une grande activité. Cette visite culturelle et didactique complètera en effet, par sa vision *in situ*, les *Archéoscope* et *Musée* de Vielsalm. L'économie de ce projet repose en effet sur son intégration au sein d'une énorme zone de chalandise, à savoir que Vielsalm compte 350.000 nuitées par an (importance du *Center Park*), Laroche 150.000 et Houffalize 260.000. Les randonneurs de passage (de jour ou de nuit) au *Thier del Preux*, les citoyens désireux de se réunir dans ce lieu authentique et emblématique ainsi que les passionnés de géologie ne pourront que contribuer au développement d'un tourisme vert, culturel et diffus, respectueux d'un environnement naturel qu'ils pourront prendre le temps d'admirer lors de leur activité de randonnée au gré des nombreuses promenades qui s'offriront aux alentours. Cette bonne adresse de « refuge authentique », étape d'un parcours original au fil de dolmens du 21<sup>ème</sup> siècle, ou encore du pré-RAVeL Lierneux-Vielsalm, proche des habitants sartois, pourra être promue comme une étape incontournable par les organismes touristiques soucieux de promouvoir les circuits de randonnée et pédagogiques (focus en effet sur la géologie locale et régionale) en *Haute Ardenne*. Notons que cet intérêt pour ce lieu pourrait croître encore davantage si la fiche-projet 1.5, relative au point observatoire imaginé au sommet de la *Butte de Colanhan*, située non loin, venait à se concrétiser, assurant à proximité de *Thier del Preux* la découverte d'un point de vue exceptionnel.

## Objectifs connexes à l'échelle locale :

De manière globale, la Commune de de Lierneux souhaite renforcer le tourisme vert, culturel et diffus sur son territoire via une mise en valeur du patrimoine naturel de son territoire.

Combinée avec celle de la fiche-projet 1.5 de ce PCDR, la concrétisation de cette fiche-projet 1.2 fera de ce site un réel marqueur communal.

## 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

### Analyse de l'impact du projet et de son intégration harmonieuse aux niveaux économique, social, culturel, environnemental, énergétique et de mobilité :

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (dont matériaux garantis contre l'humidité, rigoles pour écoulement des eaux de ruissellement.)			x	x		
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilège des ressources naturelles et matériaux locaux et durables : bois, ardoise, schiste, etc.)			x	x	x	
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (harmonisation du parcours avec le cadre de vie des alentours, l'environnement.)			x	x	x	x
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (développement de l'intérêt scientifique pour la pierre locale dite « coticule », mise en valeur du patrimoine géologique via la création d'un sentier géologique entre Sart, <i>Thier del Preux</i> et Colanhan.)	x	x	x			x
<b>Mesures en faveur de l'inclusivité du projet</b> (gestion citoyenne et totale des lieux par l'asbl <i>la Cie de la Pierre à rasoir</i> , manifestations scientifiques, activités de rassemblement, de visite, de promenade, accessibles aux PMR.)	x	x				x
<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (aucun impact sur la circulation des riverains, liaison cyclo-pédestre (et donc PMR) assurée entre le village de Sart, le site du <i>Thier del Preux</i> et le pied de Colanhan (sentier géologique) et à proximité du futur pré-RAVeL (étape <i>Etoile de Sart et bordure sud du site carrier</i> ).			x			x
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (développement d'un tourisme vert, culturel et diffus, intégré à la vie locale et citoyenne : carrière voisine en exploitation, <i>Atelier du coticule</i> ), développement d'un tourisme du terroir, développement d'un tourisme professionnel et scientifique (colloques, conférences...))	x	x	x	x		x

## 5. Localisation et statut (Commune)

### ▪ Localisation :

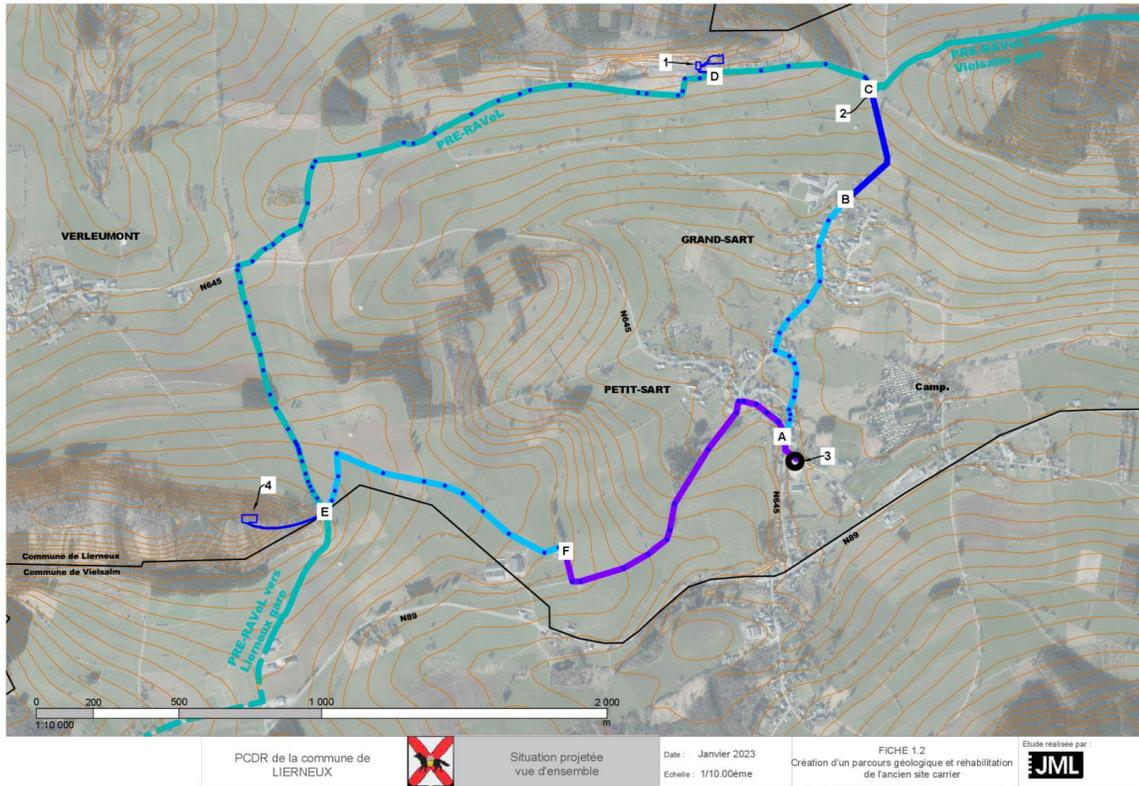
Les périmètres d'intervention relatifs aux parties a. et b. de cette fiche-projet se situeront entièrement sur terrains communaux (négociations déjà en cours en 2023 pour le rachat des périmètres nécessaires à la globalité du projet) :

- En bordure d'une des voiries publiques concernées par la promenade en boucle Sart-Sart de 8km, impliquant sur ses 5,2 premiers km (entre Sart, le *Monument de l'Etoile*, la bordure sud du site *Thier del Preux* et le pied de la *Vallée de Colanhan*) la création d'un parcours mégalithique (pose de 60 dolmens régionaux) : **aménagement d'un nouvel accotement pédestre tout au long de la SECTION 2 précisée ci-dessous**).

Pour rappel :

- SECTION 1 : de la *Maison du Tailleur* de Sart jusqu'à la sortie du village de Sart : accotement pédestre déjà existant et large d'1m50 (les cyclistes sont par contre invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) - Pose de mégalithes prévue en bordure communale ;
- SECTION 2 : de la fin du village de Sart (fin de l'accotement existant le long de la section 1) au *Monument de l'Etoile* (point de rencontre avec le futur pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux) : accotement pédestre à créer sur 450 m de long et 1,5 m de large (les cyclistes seront par contre invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) - Pose de mégalithes prévue en bordure communale ;
- SECTION 3 : du *Monument de l'Etoile* (à l'est du site carrier) jusqu'au pied de la *Vallée de Colanhan* : portion cyclopédestre commune du Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (bientôt existant) - Pose de mégalithes prévue en bordure communale ;
- SECTION 4 : du pied de la *Vallée de Colanhan* à la *Maison du Tailleur* de Sart : chemin agricole communal existant, praticable pour piétons, vélos, poussettes et PMR. - Pose de mégalithes NON prévue.

Boucle de 8 km *Maison du Tailleur de Sart – Monument de l'Etoile de Sart – Thier del Preux – Pied de Colanhan – Maison du Tailleur de Sart* : Périmètre d'intervention relatif à l'aménagement d'un parcours géologique de 5,2 km entre la *Maison du Tailleur de Sart* et le *Pied de Colanhan*



1. Refuge de type « montagnard » au sein du site carrier *Thier del Preux* (FP 1.2.a)
2. Lieu-dit « *Monument de l'Etoile* » de Sart : point de rencontre de la section 2 avec la section 3 (futur Pré-RAVeL) du parcours géologique
3. *Maison du Tailleur* de Sart (existante) + parking (existant) : point de départ et d'arrivée de la boucle Sart-Sart de 8km incluant le parcours géologique de 5,2 km
4. *Butte de Colanhan* (localisation de la fiche-projet complémentaire 1.5) : altitude 567 m

**Détails de la boucle Sart-Sart de 8 km incluant le parcours géologique de 5,2 km :**

**A.** Point de départ et d'arrivée à la *Maison du Tailleur* de Sart (parking existant + panneau de départ + usage QR codes)

**Tronçon A - B = SECTION 1 :**

De la *Maison du Tailleur* de Sart jusqu'à la sortie du village de Sart : accotement pédestre (**existant**) large d'1m50 (revêtement hydrocarboné et petite desserte de village - les cyclistes sont invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) + Pose de mégalithes prévue en bordure

**Tronçon B - C = SECTION 2 :**

De la fin du village de Sart (fin de l'accotement existant le long de la section 1) au *Monument de l'Etoile* (point de rencontre avec le futur Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux) : accotement pédestre (**projeté**) sur 450 m de long et 1,5 m de large (les cyclistes seront invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) + Pose de mégalithes prévue en bordure

**Tronçons C - D et D - E = SECTION 3 :**

Du *Monument de l'Etoile* (à l'est du site carrier) jusqu'au pied de la *Butte de Colanhan* : emprunt de la portion cyclopédestre commune du Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (**bientôt existant** – revêtement hydrocarboné) - Pose de mégalithes prévue en bordure

**E.** Fin du parcours géologique de 5,2 km et point de liaison avec la fiche-projet complémentaire 1.5 (*Observatoire de Colanhan*)

**Tronçons E - F et F - A = SECTION 4 :**

Du pied de la *Butte de Colanhan* à la *Maison du Tailleur* de Sart : chemins agricoles communaux **existants** : E-F aménagé en dolomie par les services communaux / F-A avec revêtement hydrocarboné (praticable pour piétons, vélos, poussettes et PMR) - Pose de mégalithes NON prévue

▪ **Intégration du projet dans son environnement direct :**

Une voie carrossable sera aménagée entre l'entrée du site *Thier del Preux* (en bordure sud, voir plans ci-après), le nouveau parking de 20 places et le refuge (accès plus aisé pour la mobilité douce, les livreurs, les urgences et les PMR), mais la voirie qui sera principalement aménagée sur 450 m de long et 1,5 m de large (section 2 du parcours géologique, entre la fin du village de Sart et le *Monument de l'Etoile*) sera douce (pédestre). Une grande partie du parcours géologique fera en outre profiter les promeneurs, entre le *Monument de l'Etoile* de Sart et le pied de Colanhan, du tronçon commun cyclopédestre pré-RAVeL qui y sera bientôt aménagé. On veillera également à ce que les manifestations qui s'organiseront sur les lieux soient toujours en respect avec le site carrier, au niveau environnemental comme esthétique.

▪ **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

- Prise en compte de la condition urbanistique suivante : le quartier de *La Preux* ayant développé en tout 4 constructions d'habitation, et un dernier permis de réhabilitation d'un ancien logement venant d'être accordé en 2022, il faudra veiller à « *ne pas s'opposer au 5 transports moyens et quotidiens* » ;
- Nécessité que la Commune puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « *La Compagnie de la Pierre à rasoir* », constituée officiellement en comité de gestion ;

▪ **Contraintes naturelles existantes : /**

▪ **Périmètre d'intervention total : se référer aux plans présentés ci-dessous**

▪ **Périmètre d'intervention du DR éligible par le DR au nom de la catégorie 1 (*Bâtiment de service OU Mobilité douce*) : 80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €) :**

▪ **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR : /**

▪ **Statuts de propriété :**

- Toutes les voiries et accotements pédestres, tantôt sujettes à création d'un nouvel accotement pédestre, tantôt sujets à pose de mégalithes en bordure de parcours, sont des propriétés communales.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : Commune de Lierneux, Développement rural, éventuels centres de recherche en géologie, éventuel appel à projet concomitant, *Tourisme de la Province de Liège*, etc.
- **Porteurs de projet** : ASBL et Comté de gestion *Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart, citoyens de GT, CLDR, Commune de Lierneux.

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :**

La carrière *Thier Del Preux*, en cette partie qui n'est plus exploitée, représente un véritable patrimoine géologique défendu par les citoyens comme indispensable à mettre en valeur, à mettre en parallèle avec la création du parcours mégalithique, qui assurera une cohérence géologique et paysagère à tout l'environnement direct : la *Maison du Tailleur*, l'*Atelier du Coticule* de Sart, ainsi que le futur point observatoire de la *Butte de Colanhan* (cf. fiche complémentaire 1.5).

Cette fiche-projet représente en réalité le même souhait populaire déjà exprimé à l'aube du 1<sup>er</sup> PCDR de Lierneux (années 1990), à savoir qu'elle était classée en première place du lot 1. En outre, entre le moment des finalisations des fiches-projets du lot 1 par le bureau d'étude JNC en 2020 et 2023 (année de finalisation du PCDR), la CLDR a encore souhaité peaufiner cette fiche-projet (pour rappel réadaptée au plus proche des aspirations du Comité de gestion sartois juste avant la présentation du PCDR au PAT en 2023).

Enfin, si le premier intérêt à observer pour définir la priorité de cette fiche est bien cet engouement citoyen précité, on ne peut nier l'importance de ce dernier point de vue financier : au regard du fait que la priorisation et la finalisation des autres fiches-projets du lot 1 datent de l'ancienne législation relative aux subsides du DR (qui assurait encore une subsidiation de minimum 50% des postes qui lui incombait après une première dépense de 500 000 €), la Commune se trouvera finalement, au moment d'activer sa première fiche-projet (en 2023), en difficulté pour assurer toutes ces quotes-parts communales du lot 1 (la Commune, la CLDR et les futurs auteurs de projets devront d'ailleurs revoir le financement de ces fiches, et donc leur contenu à la baisse, lors de leurs futures respectives activations). Ainsi, au regard des actuels montants annoncés pour les autres fiches-projets du lot 1 (pour la plupart trop onéreux, à l'exception de ceux des fiches-projets 1.2 et 1.5), cette fiche-projet 1.2 (a. et b.) semble à priori, depuis ces réajustements budgétaires du DR, la seule qui puisse être activée à court terme selon les capacités budgétaires de la Commune.

- **Etat du dossier :**

L'ASBL *La compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart deviendra l'organe de gestion de ce projet 1.2 (a. et b.) concrétisé (accueil au *Thier Del Preux* et fréquentation du parcours géologique) en accord avec la Commune de Lierneux.

▪ **Programme des travaux et/ou aménagements :**

Les travaux relatifs à la fiche-projet 1.2.a sont à programmer en même temps que ceux relatifs à la fiche-projet 1.2.b (si elles peuvent bénéficier d'une convention en même temps), en une seule phase (mais cahier des charges à préciser selon les 2 parties).

▪ **Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage :**

1 seule phase prévue pour les fiches-projet 1.2.a et 1.2.b (si possible) ;

Mise en œuvre :

- ✓ Octroi d'une convention-faisabilité (avec acquisition éventuelle, si besoin de son intervention pour le rachat total ou partiel de terrains privés où sont projetés les aménagements relatifs à cette fiche-projet) par le DR : durée de 24 mois max. : (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux sessions annuelles d'approbation du DR : en avril et octobre) ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur **bureau d'études** en charge du projet (1 mois) ;
    - Appel d'offres conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
    - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation de l'avant-projet (20 mois).
  
  - ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR : durée de 12 mois max. endéans la date d'adjudication des travaux ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs **entrepreneurs** en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
    - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (endéans maximum 12 mois) ;
    - Exécution du marché public des travaux.
- **Démarches administratives à réaliser :**
- Nécessité que la Commune puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « *La Compagnie de la Pierre à Rasoir* », et nécessité à cet effet qu'elle crée avec cette dernière un comité de gestion.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : bonne promotion communale des lieux, bonne gestion du Comité de gestion créé à cet effet et bonne coordination entre ce dernier et les asbl locales et autres acteurs locaux.

## 8. Estimation globale du coût

Fiche-projet éligible en DR au nom de la catégorie 1 (Bâtiment de services OU Mobilité douce) : 80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €.

Tableau détaillé :

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Unités	Quantités	Prix unitaires TVAC	Montant total TVAC	Répartition
<b>PARCOURS GEOLOGIQUE Sart (Maison du Tailleur) -Thier del Preux (Refuge de type Montagnard)</b>						
<b>- Pied de la butte de COLANHAN - 5,2 km</b>						
<b>A.</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DES 60 MEGALITHES</b> en bordure du parcours géologique <b>Comprenant :</b>	- de grandes dimensions et représentatives de la GEOLOGIE en région wallonne et périphérique : 2 à 3 m de haut - à fixer, ancrés à l'ancienne, en accotement en zones publiques le long du Pré-RAVel et du piétonnier village (+ plaquettes nominatives, origine et QR-codes explicatif) - parcours accessible entièrement aux PMR				
	- DEFINITION ESPACES	Pce	60	1.400 €	84.000 €	DR 80% Commune 20%
	- FOURNITURE et POSE					
	- CREATION SIGNALETIQUE appropriée					
<b>B.</b>	<b>LIAISON</b> piétonne entre le <b>trottoir village de Sart</b> et le <b>Pré-RAVel</b> , au lieu-dit le <i>Monument de l'Etoile</i> <b>Comprenant :</b>					
	-longueur 450m, -largeur bordurée de 1,50m, - finition hydrocarbonée	m	450	200 €	90.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>TOTAL TVAC</b>					<b>174.000 €</b>	
	<b>Montants</b>		DR 80 %/ Com. 20%		139.200 € 34.800 €	

Projet rémunérateur : optionnel

Inconnue quant à un projet finalement réellement rémunérateur ou non car dépendra de divers facteurs/fonctions qui seront exclusivement gérées par la *Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart :

- **Balades locales thématiques** éventuellement payantes pour assurer les frais des guides bénévoles ;
- **Visites plus spécifiques de la carrière et des ateliers** (payantes).

## Tableau récapitulatif :

	TOTAL	PART DR		PART COMMUNE	
Travaux éligibles DR à 80% : postes A et B	174.000,00 €	80%	139.200,00 €	20%	34.800,00 €
+Honoraires 12,1 % TVAC	21.054,00 €		16.843,20 €		4.210,80 €
<b>TOTAL GENERL TVAC</b>	<b>195.054,00 € tvac</b>		<b>156.043, 20 € tvac</b>		<b>39.010,80 € tvac</b>

### 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation du parcours géologique didactique Sart-Thier del Preux – Colanhan	+ 30%	Fréquence et comptes-rendus de la <i>Cie de la Pierre à Rasoir</i> , des réunions de citoyens et institutions concernées (musées, écoles, centre de recherche...) visant à constituer le contenu didactique des promenades proposées.  Nombre de scans QR code relatif à la signalétique des menhirs
Nombre de mégalithes posés sur le parcours	60	Comptage du nombre de pierres sur le parcours
Nombre de panneaux/QR codes placés	60	Comptage du nombre de panneaux/QR codes
Taille du parcours géologique	100%	Voir descriptif de la fiche-projet

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels seront les résultats directs et immédiats de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement de la mobilité douce à destination du tourisme vert de la commune	+ 25%	Historique du compteur de passages et/ou du nombre d'accueils faits par les bénévoles à la <i>Maison du Tailleur (Cie de la Pierre à Rasoir de Sart)</i>  Statistiques de l'OT
Essor de la commune en termes de tourisme vert	+ 20 %	Taux de fréquentation (statistiques de l'OT et de la <i>Cie de la Pierre à Rasoir de Sart</i> )

#### 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

*Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

#### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- La Commune n'envisageant pas d'engager du personnel pour la gestion de ce nouveau lieu, il est impératif qu'elle puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl *La Compagnie de la Pierre à Rasoir*, ce qui nécessiterait dès lors la création d'un comité de gestion.
- Il sera également nécessaire de respecter l'aspect du site carrier (au niveau environnemental comme esthétique).

#### B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Longueur totale du parcours géologique Sart-*Thier del Preux*- pied de Colanhan : 5,2 km
  - o Longueur et superficie totale du nouvel accotement pédestre entre la fin du village de Sart et le *Monument de l'Etoile* : 450 m de long sur 1,5 m de large, soit 675 m<sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
  - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>

- **Mesures envisagées :**  
Détails encore non définis.  
Création d'une noue de dispersion

### C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- **Exemples de points d'attention :** Systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques possibles :
  - **Energie grise et durabilité des matériaux :** on privilégiera le matériau local (rondins de bois, ardoises et schiste). Insertion de matériaux locaux, simples et authentiques (mégolithes pour le parcours géologique).
  - **Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :** sans objet.
  - **Mise en œuvre de matériaux écologiques :** rondins de bois traités principalement.

### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- **Exemples de points d'attention :**
  - **Coûts/m<sup>2</sup> :** voir point 8 « *Estimation globale du coût (tableau détaillé)* ».
  - **Coûts/personnes impactées :** le parcours géologique n'existant pas encore, il est compliqué d'imaginer le nombre de personnes touchées et donc le coût.
  - **Etudes de différentes alternatives :** pas encore programmées.
  - **Analyse coût/bénéfice du projet :** pas de bénéfice prévu pour ce projet.

### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

#### *Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?*

Le patrimoine géologique et naturel des alentours sera préservé et mis en valeur via la possibilité d'emprunter le nouveau parcours géologique entre Sart, *Thier del Preux*, Colanhan et Sart, parsemé de 60 mégolithes locaux ou régionaux.

#### *Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

Détails à définir, mais à priori : présence de bois et de schiste local et non altération de l'aspect du site carrier (chemin d'accès carrossable + liaison et parkings le moins bétonnés possible, privilège de la grenaille (type dolomie) au sol du nouveau parking en bordure du pré-RAVeL et de l'ancien parking (à rénover) près du *Monument de l'Etoile*.

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) :** Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ... Encore à préciser.
- **Quels sont les mesures prises pour leur protection ?**  
On privilégiera le cas échéant des espèces de plantes/arbres indigènes afin de ne pas compromettre le bon maintien et le développement de la biodiversité locale.
- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) :** Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...  
Encore à préciser.
- **Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :**
  - **Surfaces imperméables à l'air et à l'eau** (revêtement du sol essentiellement grenailé, type dolomie).

- **Surfaces semi-perméables** : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie : grenailles privilégiées (type dolomie).

## **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

***Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?***

Oui.

***Quels sont les aménagements prévus ?***

Création d'un parcours géologique au fil de 60 mégalithes, sur les 5,2 premiers km d'une promenade de 8 km (le futur pré-RAVeL et le trottoir communal constituant déjà les 95 % de ce parcours géologique) bouclant l'itinéraire doux Sart-Thier del Preux, pied de Colanhan, Sart. Quant aux 10 % complémentaires, ils seront assurés par une extension d'un premier accotement pédestre communal sur +- 450mètres de long et 1,5 m de large (675m<sup>2</sup>) entre la fin du village de Sart et le *Monument de l'Etoile* de Sart. Les cyclistes seront par contre invités, tout comme au sein du village de Sart, à circuler sur la voirie voisine, peu fréquentée. L'accès y sera ainsi garanti pour tous (dolomie grenaille 0/16 mm).

***Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?***

Les accotements pédestres et cyclopédestres seront à l'honneur : nouveau parcours doux géologique de 5,2 km, prévu sur une promenade bouclée Sart - Sart de 8 km, rencontre avec le pré-RAVeL au *Monument de l'Etoile* de Sart, rencontre avec le futur sentier ascensionnel vers la *Butte (observatoire) de Colanhan* (fiche 1.5), etc.

***Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?***

Sans objet.

## **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- **Exemples de points d'attention :**

- **Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale** : Oui : partenariats prévus avec des organismes citoyens (dont en premier lieu la *Cie de la Pierre à Rasoir* de Sart, faisant fonction de *Comité de gestion* des lieux), culturels et scientifiques (*Atelier du Coticule*, carrière en exploitation, etc.) pour les activités de l'espace citoyen (refuge et extérieurs),
- **Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales** : oui : activités pédagogiques prévues autour du site géologique (+ parcours géologique pédagogique prévu de Sart à Sart).

## **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

***Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?***

Positif : Le parcours géologique original sera parsemé de 60 mégalithes régionaux sur 5 à 8km entre Sart et Sart (promenade bouclée).

***Impact sur le voisinage ?***

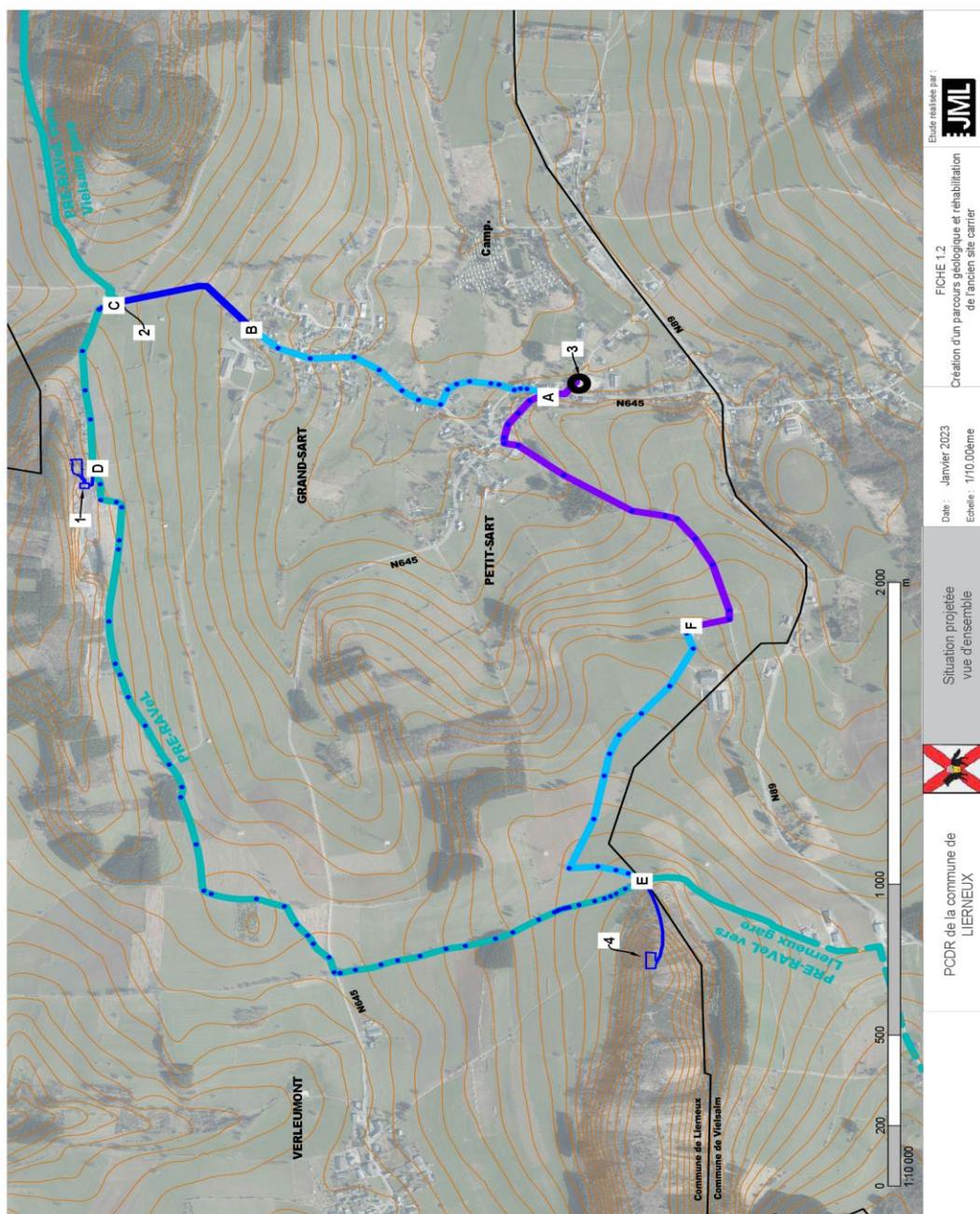
Positif car aspects communautaire, citoyen, scientifique, touristique et commercial insufflés au projet (les riverains, qui sont assez éloignés du site que pour ne pas en subir de nuisances, pourront aussi profiter des activités et services y proposés).

***Mesures envisagées ?***

Parcours géologique mégalithique et didactique longeant/rencontrant des voies douces existantes (pré-RAVeL, accotements existants et sentiers divers de promenade, vers la *Butte de Colanhan* par exemple).

### 1. Plans de situation et orthophotoplans

Boucle de 8 km Maison du Tailleur de Sart – Monument de l'Etoile de Sart – Thier del Preux – Pied de Colanhan – Maison du Tailleur de Sart : Périmètre d'intervention relatif à l'aménagement d'un parcours géologique de 5,2 km entre la Maison du Tailleur de Sart et le Pied de Colanhan (légende page suivante) (légende page suivante)



## LEGENDE

1. Refuge de type « montagnard » au sein du site carrier *Thier del Preux* (projeté en 1.2.a.)
2. Lieu-dit « *Monument de l'Etoile* » de Sart : point de rencontre de la section 2 (nouveau trottoir projeté en PARTIE b.) avec la section 3 (futur Pré-RAVeL) du parcours géologique
3. *Maison du Tailleur* de Sart (existante) + parking (existant) : point de départ et d'arrivée de la boucle Sart-Sart de 8km incluant le parcours géologique de 5,2 km
4. *Butte de Colanhan* (localisation de la fiche-projet complémentaire 1.5) : altitude 567 m

### Détails de la boucle Sart-Sart de 8 km incluant le parcours géologique de 5,2 km :

**B.** Point de départ et d'arrivée à la *Maison du Tailleur* de Sart (parking existant + panneau de départ + usage QR codes)

#### **Tronçon A - B = SECTION 1 :**

De la *Maison du Tailleur* de Sart jusqu'à la sortie du village de Sart : accotement pédestre (**existant**) large d'1m50 (revêtement hydrocarboné et petite desserte de village - les cyclistes sont invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée)  
+ Pose de mégalithes prévue en bordure

#### **Tronçon B - C = SECTION 2 :**

De la fin du village de Sart (fin de l'accotement existant le long de la section 1) au *Monument de l'Etoile* (point de rencontre avec le futur pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux) : accotement pédestre (**projeté**) sur 450 m de long et 1,5 m de large (les cyclistes seront invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée)  
+ Pose de mégalithes prévue en bordure

#### **Tronçons C - D et D - E = SECTION 3 :**

Du *Monument de l'Etoile* (à l'est du site carrier) jusqu'au pied de la *Butte de Colanhan* : emprunt de la portion cyclopédestre commune du Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (**bientôt existant** – revêtement hydrocarboné)  
+ Pose de mégalithes prévue en bordure

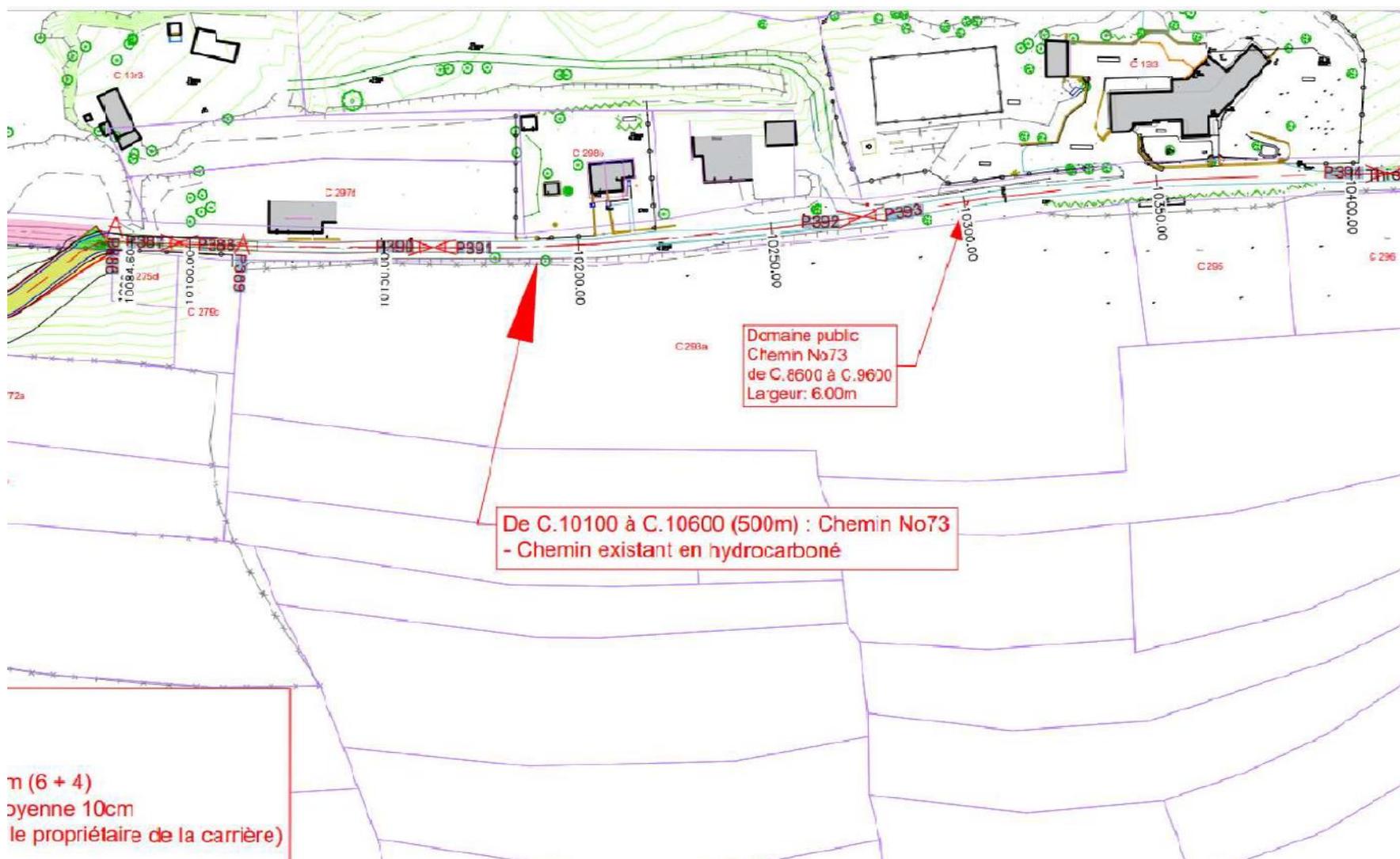
**E.** Fin du parcours géologique de 5,2 km et point de liaison avec la fiche-projet complémentaire 1.5 (*Observatoire de Colanhan*)

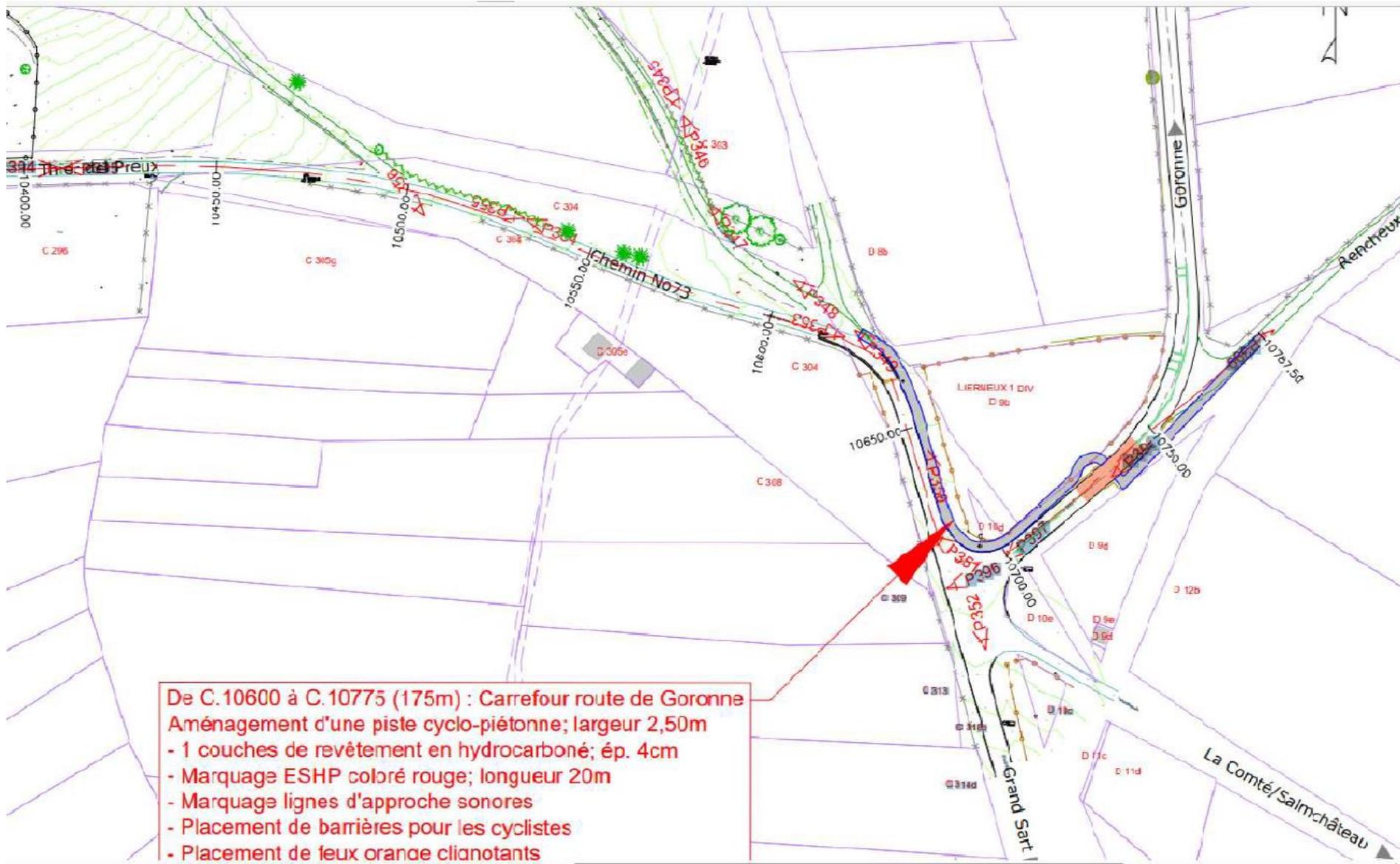
#### **Tronçons E - F et F - A = SECTION 4 :**

Du pied de la *Butte de Colanhan* à la *Maison du Tailleur* de Sart : chemins agricoles communaux **existants** : E-F aménagé en dolomie par les services communaux / F-A avec revêtement hydrocarboné (praticable pour piétons, vélos, poussettes et PMR)  
+ Pose de mégalithes NON prévue



## 2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur





### 3. Dossier photographique (état existant / état projeté)

SYNOPTIQUE DU PARCOURS GEOLOGIQUE DE SART- LIERNEUX.  
Point de départ. Vue sur la maison du TAILLEUR.



Mégalithes posés en 2000 à proximité de la maison du TAILLEUR. Amorce du parcours en bordure de trottoir existant. Voirie régionale. Pose des Mégalithes dans des excédents publics de Voirie



Début de la Voirie communale. Présence d'un trottoir à gauche avec les dégagements publics



Remontée du centre du village. Exploitation du trottoir à gauche de +/- 1.50 m et pose en excédents de Voirie. Photos de droite, début du nouveau trottoir. Pose des Mégalithe en bordure publiques (excédents)



A gauche, photos de la fin de la zone du nouveau trottoir côté gauche,  
Au centre, le nouveau trottoir, jonction avec le Pré RAVeL. Nous sommes au carrefour du Monument (l'Etoile), début du Pré RAVeL.  
A droite, la voirie de la Carrière de Coticule qui se prolonge sur +/- 4 km sur une courbe de niveau presque horizontale tout en assurant une vue imprenable sur le Village de Sart  
A noté que la voirie de la carrière, déjà adjugée, constituera le futur Pré RAVeL et sera aménagée en 2023 voire début 2024. La route « dite industrielle » (passage de 4 camions le matin par jour) sera séparée du pré RAVeL par une Berme en bois.



A gauche et au centre, Voirie de la Preux en zone Hydrocarbonée et habitée,  
A droite, début de la partie en front de carrière de Coticule. C'est également l'entrée de la liaison avec le refuge du Montagnard.



A droite et au centre, zones en bordure de la Carrière de Coticule  
A gauche, le Pré-RAVeL continue.



A droite, vision de l'état de la voirie du Pré-RAVeL

Au centre, le pré-RAVeL se dirige vers Verleumont. C'est aussi la fin de la cohabitation avec la voirie dite de la Carrière.

A gauche, le Pré Ravel remonte vers Hèbronval pour rejoindre un réseau, de voies lentes, repris dans le PCDR de Vielsalm



Arrivée du parcours géologique avec une vue exceptionnelle sur Sart. Exploitation des espaces publics latéraux pour implanter les 60 Mégalithes de grandes dimensions :

-Hauteur hors sol +/- 3 m ;

-Poids +/- 5 tonnes ;

-Représentatif de la géologie région Wallonne et de la proche périphérie (Allemagne Luxembourg, France, Flandre, etc.).

Nous sommes au point de jonction avec la fiche 1.5 qui termine l'information par une table d'orientation et une tour d'observation placées 50 m plus haut sur la butte de Colanhan.

Le retour vers la maison du Tailleur s'effectue sur +/-2500 m et sur des voiries agricoles et communales existantes qui seront balisées pour la circonstance.

#### 4. *Etat des lieux*

Les ardoisières, le schiste et le coticule marquent encore le paysage de cette ancienne partie du site carrier. Les sentiers d'accès sont en terre et il est impossible de s'y rendre en voiture. Contre le site, à l'ouest, se trouve encore une carrière de coticule en activité. On notera que ce site du *Thier del Preux* sera bientôt longé, en bordure sud, par le futur itinéraire du pré-RAVeL Viesalm-Lierneux, et ce depuis le Monument de l'Etoile (au sud-est du site), qui en sera une étape.

#### 5. *Liste des activités actuelles et projetées après réalisation du projet, fréquentation et perspectives d'évolution*

##### **Activités et fréquentation actuelle :**

Site carrier toujours en activité en 2023 en bordure du périmètre concerné.

##### **Projection :**

Constitution du **parcours géologique** entre la *Maison du Tailleur* et le pied de la *Butte de Colanhan*. Fréquentation espérée de minimum 50 personnes par semaine durant la belle saison. Vente d'une brochure sur la géologie locale et périphérique au sein de la Maison du Tailleur de Sart et de l'OT de Lierneux, ainsi que d'une barquette de 10 pierres destinée à sensibiliser le promeneur en termes de dureté des roches.

#### 6. *Liste des projets de même(s) fonction(s) existant sur la Commune*

Certaines fiches-projets du PCDR visent, mais seulement en partie, les mêmes objectifs que ceux visés par ce projet, mais pas liés au Coticule :

Objectifs en lien avec le renfort de la mobilité douce :

- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes.*

Objectifs en lien avec le renfort du développement touristique et patrimonial :

- *BUTTE DE COLANHAN, Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale.*

<b>Doter la Maison de village de Verleumont d'un relais pour randonneurs</b>	Fiche n° 1.3
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Verleumont</b>	<b>(1) Version initiale : X</b>
Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur	(2) Version actualisée :

## 1. Description succincte du projet

### Description du projet à réaliser et nature des aménagements :

Le projet consiste à améliorer une première initiative citoyenne ayant déjà émané en ces lieux dans le cadre du précédent PCDR. Il s'agit cette fois de transformer et d'améliorer la taille de l'actuelle Maison de village de Verleumont (salle citoyenne gérée par une asbl qui loue les lieux à la Commune) pour en faire un relais/espace d'accueil pour randonneurs. Ce dernier serait toujours géré par cette asbl mais proposerait un espace amélioré via :

- La création à l'étage de 5 chambres et d'une salle de bain ;
- L'insertion de matériaux locaux dans sa conception (simplicité et authenticité) ;
- L'installation d'un poêle à pellets et d'un système de cloisonnement pour pouvoir ne chauffer le relais ou la salle que partiellement ;
- L'installation d'un système de réception des logeurs par un code d'accès préalablement envoyé par courriel après réservation et paiement ;
- L'aménagement au rez-de-chaussée d'une cuisine propre à la salle qui pourrait aussi servir pour le relais ;
- L'aménagement d'un salon d'accueil et d'un local de stockage vélos au rez-de-chaussée ;
- La rénovation de l'isolation acoustique afin que les fêtes et manifestations citoyennes organisées dans la salle du rez-de-chaussée ne gênent pas les logeurs randonneurs à l'étage ;
- Une éventuelle collaboration avec des producteurs locaux pour y livrer des petits déjeuners aux occupants du relais (5 à 10 personnes maximum) ;
- La présence de gardiens bénévoles à proximité des lieux (pour dresser l'état des lieux par exemple) ;
- *Remarque* : les randonneurs pourraient s'ils le souhaitent eux-mêmes nettoyer le relais, ou une taxe de nettoyage pourrait être incluse dans le prix de la nuit ;
- Des aménagements extérieurs : requalification des abords de la salle avec terrasse donnant vue sur la vallée, barbecue, tables de pique-nique, piste de pétanque, création d'une terrasse pour le relais.

### Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :

Le logis de l'Instituteur, qui comme son nom l'indique servait d'habitat au maître de l'ancienne école communale attenante, réhabilitée durant la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux en Maison de village

citoyenne donnée en gestion par la Commune à l'asbl *Verleumont en Fête*, tombe actuellement en désuétude (infiltrations, délabrement général de toutes les pièces : voir photos en annexes), si bien qu'il ne sert plus aujourd'hui que de lieu de stockage pour matériel communal obsolète. Le cadre rural de ce bâtiment communal historique, qui se présente en L et doté d'un grand parking, est garanti par les prairies et les bois qui le voient ainsi que par les nombreuses possibilités de promenades qui s'offrent dans les environs. Les contrées naturelles de Verleumont attirent en effet de nombreux cyclistes et randonneurs. Cet attrait touristique pour la beauté de ces paysages ne se verra que renforcé lorsque le RAVeL Vielsalm-Lierneux sera créé. En effet il est prévu que ce dernier présente une étape à Verleumont. Enfin, si le projet 1.2 relatif à la *carrière de La Preux* (village voisin de Sart) venait à se réaliser, un nouveau maillage cyclo-pédestre pourrait aussi exister entre cette étape RAVeL précitée et le site réhabilité de la carrière de La Preux en lieu citoyen, patrimonial et touristique. Ainsi, cette fiche-projet 1.3 se voudrait complémentaire à celle du site carriériste sartois (1.2) car les deux présentent des points communs : une proximité géographique (le village de Sart est proche de celui de Verleumont), un itinéraire géologique qui serait conçu entre les deux sites et enfin un accueil spécifique fait aux amateurs de randonnée au sein de lieux fédérateurs et citoyens, gérés d'ailleurs par des citoyens réunis en asbl /comités de quartiers. L'idée est d'attirer dans ces deux sites humbles mais authentiques, à l'instar de petits relais de montagne, un tourisme vert, diffus et respectueux, digne du grand réseau de promenades qu'offre la territoire communal (TARPAN, GR...).

## 2. Justification du projet

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Le tourisme vert, diffus et respectueux, en lien avec le patrimoine naturel communal, ne cesse de se renforcer sur le territoire (TARPAN, GT, futur RAVeL Vielsalm-Lierneux...). Néanmoins, l'accueil de ces nouveaux « slow touristes » (dont le principe majeur est la découverte de beaux paysages tout en prenant le temps de s'imprégner de la nature environnante, de privilégier les rencontres et de savourer les plaisirs du terroir) se veut encore trop discret. Il serait à cet effet idéal de mettre à disposition de ces usagers et visiteurs non motorisés, ou à vélo, des lieux d'accueil simples et conviviaux, pour une nuitée, à l'esthétique et au prix aussi humbles que leurs aspirations.

On notera aussi que via une telle réhabilitation, le bâtiment emblématique que représente le logis de l'Instituteur, attenant à l'ancienne école communale (déjà réhabilitée en Maison de village) sera à son tour remis en valeur tout en se dotant d'une nouvelle fonctionnalité, à la fois modeste, mais originale, et surtout garante de cohésion sociale entre les visiteurs/touristes et les habitants. Ces deniers se plaignent en effet parfois de visiteurs étrangers trop peu concernés par leur cadre de vie à respecter : propreté, nuisances sonores, etc.

### **Caractère rural du projet :**

Comme précité, le bâtiment concerné voit son cadre rural garanti grâce aux vastes prairies et aux arbres qui le voient et grâce aux nombreuses possibilités de promenades qui s'offrent dans les environs (TARPAN, GR, futur RAVeL). Les contrées naturelles de Verleumont attirent en effet de nombreux cyclistes et randonneurs. Cet attrait touristique pour la beauté de ces paysages ne se

verra que renforcé lorsque le RAVeL Vielsalm-Lierneux sera créé. En effet il est prévu que ce dernier présente une étape à Verleumont. Enfin, l'environnement de Verleumont avoisine beaucoup celui de Sart et du site carrier *Thier de Preux*, dont la complémentarité de la fiche-projet (1.2) avec celle-ci (1.3), n'est plus à démontrer en termes patrimoniaux et touristiques.

### **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :**

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique ;
- Renfort de l'identité verte de la commune ;
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Développement de l'activité économique locale (commandes et consommation auprès des producteurs locaux).

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour d'observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN dite « des Chapelles ») (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### **Raisons de son activation (note d'intention) :**

Bien que cette fiche-projet, si ce n'est pour ses aménagements extérieurs accessibles à tous, concerne davantage le CGT que le DR, la Commune et la CLDR ont tout de même décidé de la classer parmi les projets prioritaires au sein de ce dossier de développement stratégique qu'est le PCDR. En effet l'asbl *Verleumont en fête* se montre déjà très active dans le cadre de sa gestion de la Maison de village communale attenante (occupée d'ailleurs tous les week-ends). Ce nouveau projet de relais pour randonneurs tenant désormais beaucoup à cœur aux bénévoles de cette ASBL, la Commune a trouvé salutaire d'exaucer rapidement leur souhait, ainsi que celui des citoyens de voir de nouveaux liens se souder entre les habitants du village et les adeptes respectueux de randonnées. Ces derniers pourront en effet se rencontrer au sein des aménagements extérieurs, qui seront accessibles également à tous les citoyens.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes certaines fonctions et répondant aux mêmes objectifs :**

Dans le cadre du PCDR :

- *SART, Réhabiliter et développer le site (carrier) de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs* : projet similaire dans sa phase 2.

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

On veillera à ne pas dénaturer le bâtiment originel lors de sa restauration extérieure, qui se fera dans le respect des matériaux déjà existants. A l'intérieur, l'humilité sera de mise, à l'instar d'un relais de montagne. On privilégiera des matériaux durables et naturels (schiste, ardoise, coticule, bois) et les systèmes relatifs aux énergies (chauffage, éclairage, électricité...) seront choisis le plus écologiquement et économiquement possible (chauffage rapide et économique, leds, etc.). Enfin, on veillera aussi au sein des aménagements extérieurs, à ne pas dénaturer la beauté paysagère du lieu.

## **3. Lien à la stratégie PCDR**

### **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR, et liens avec ce projet :**

- **DEFI 1 (IDENTITE) :**

**Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Liens avec le projet :**

Le projet visant à accueillir des adeptes du tourisme vert pour des nuitées représentera une infrastructure d'accueil très attractive pour les randonneurs issus d'autres communes ou régions et désireux de sillonner les environs de la Haute Ardenne (réseau de promenades TARPAN, GR, ...) plusieurs jours d'affilée.

Le projet intégrera dans sa conception des matériaux locaux ainsi que des mesures énergétiques durables et écologiques (poêle à pellets et cloisonnement pour éviter toute perte de chaleur). En outre, une collaboration avec des producteurs locaux serait prévue afin de fournir aux randonneurs un petit déjeuner sain composés de produits locaux.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) :**

**Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ *Objectifs 1 et 2 :*

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Soutenir les liaisons sociales.

⇒ *Liens avec le projet :*

Le projet présente l'opportunité d'intégrer un tourisme diffus à la vie locale, à savoir que le relais pour randonneurs partagerait une cuisine et un salon communs à la salle des fêtes et manifestations citoyennes située au premier étage. Notons en outre que toute la gestion du relais incomberait à l'ASBL citoyenne déjà gestionnaire de la salle de fête et très investie dans le village.

Les liaisons sociales, déjà existantes entre citoyens, seraient maintenues mais pourraient également se tisser entre les citoyens concernés par les lieux et les visiteurs d'une ou de plusieurs nuits.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) :**

**Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ *Objectifs 1 et 3 :*

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ *Liens avec le projet :*

Les quelques logeurs des lieux par nuitée ne pourront que contribuer au développement d'un tourisme vert et diffus, respectueux d'un environnement qu'ils pourront prendre le temps d'admirer lors de leur activité de randonnée. Joindre au projet une possibilité pour ces derniers de goûter aux produits locaux lors de leur petit déjeuner contribuera également au développement d'une économie locale et durable.

Enfin, via l'alimentation du poêle à pellets, ils seront invités à gérer eux-mêmes leur consommation énergétique pour se chauffer.

Cette bonne adresse de relais simple, authentique et proche des habitants pourra être promue comme une étape incontournable par les organismes touristiques soucieux de promouvoir les circuits de randonnée en Haute Ardenne.

#### Objectifs connexes à l'échelle locale :

De manière globale, la Commune de de Lierneux souhaite de manière générale renforcer l'accueil et les infrastructures en faveur des slow touristes : visiteurs non motorisés, cyclo-pédestres, du terroir. A cet effet un nouvel *Office touristique* prendra bientôt place au sein de l'ancienne gare et mettra à l'honneur les itinéraires à privilégier, les produits du terroir, les sites, visites et gîtes incontournables, une charte de respect du cadre de vie, etc. Le but de ces initiatives est de réconcilier le tourisme, à inciter diffus et respectueux, avec le cadre de vie des résidents, encore trop souvent dérangés par l'incivilité de certains visiteurs.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

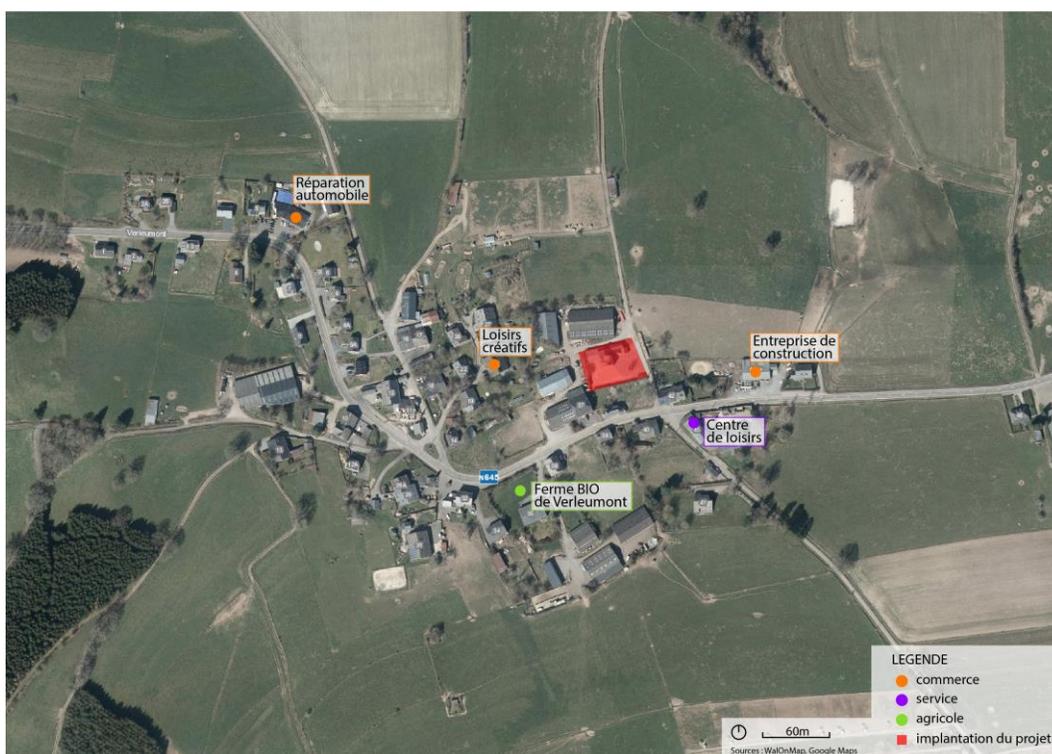
Analyse de l'impact du projet et de son intégration harmonieuse aux niveaux économique, social, culturel, environnemental, énergétique et de mobilité :

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (dont matériaux garantis contre l'humidité, rigoles et gouttières pour écoulement des eaux de ruissellement, murs extérieurs éventuellement bardés de bois traité, isolation du bâtiment)			x	x		
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilège des ressources naturelles et matériaux locaux et durables : bois, ardoise, schiste, des systèmes énergétiques renouvelables, écologiques et économiques, minimisation des énergies fossiles/électriques)			x	x	x	
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (respect de l'esthétique originelle du bâtiment extérieur et du cadre de vie des alentours, systèmes énergétiques les mieux adaptés à l'environnement)			x	x	x	x
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (respect du cadre de vie rural et de l'environnement à proximité, bétonnage minimal dans le cadre des aménagements extérieurs)	x	x	x			x
<b>Mesures en faveur de l'inclusivité du projet</b> (développement de la gestion citoyenne des lieux par l'asbl <i>Verleumont en fête</i> , promotion d'échanges entre touristes et citoyens, développement d'un tourisme vert et diffus intégré à la vie locale et citoyenne, mais accès PMR seulement aux rez-de-chaussée et aux extérieurs car impossibilité de créer un ascenseur)	x	x				x

<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (aucun impact sur la circulation des riverains, proximité avec la future étape RAVeL Vielsalm-Lierneux et avec les infrastructures douces imaginées pour le village voisin de Sart (fiche1.2), accès PMR seulement aux rez-de-chaussée et extérieurs car impossibilité de créer un ascenseur)			X			X
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (développement d'un tourisme vert et diffus, intégré à la vie locale et citoyenne, développement d'un tourisme du terroir, amélioration des services et activités proposées par l'asbl <i>Verleumont en Fête</i> ).	X	X	X	X		X

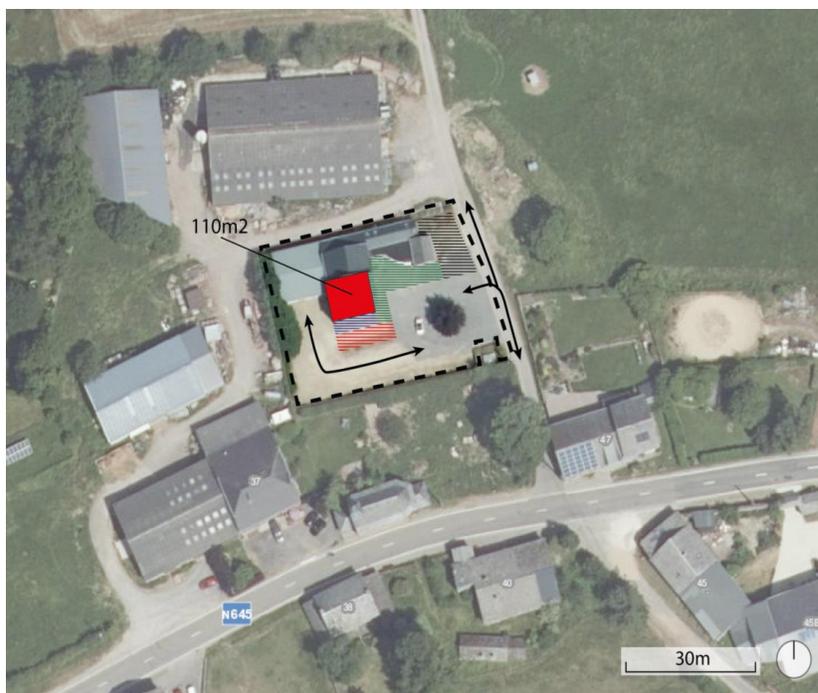
## 5. Localisation et statut (Commune)

- Localisation :** bâtiment et parking attenant à la Maison de village existante, dit ancien « Logis de l'Instituteur », Verleumont, 39 à 1990 LIERNEUX.



- Intégration du projet dans son environnement direct :** le paysage autour du bâtiment, ainsi que ce dernier, ne seront en rien dénaturés : les façades bénéficieront d'une rénovation mais leurs matériaux d'origine seront préservés. Les aménagements extérieurs à aménager sur le parking seront aussi imaginés en harmonie avec le paysage. On notera qu'à proximité de ce gîte-relais, les randonneurs qui y passeront une ou plusieurs nuitées pourront aussi profiter des services suivants : la ferme bio de Verleumont (qui propose des colis de viande), un centre de loisirs ainsi qu'un lieu de loisirs créatifs.
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**
  - Zone d'habitat à caractère rural d'intérêt historique, culturel et esthétique au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977.

- Pas de problème avec une éventuelle intervention du DR pour les aménagements extérieurs : bien que cette zone ait déjà fait l'objet d'une subsidiation du DR durant la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux, le délai de 10 ans est désormais dépassé : son aménagement peut donc à nouveau incomber au DR.
- Nécessité que la Commune puisse compter sur la disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl de droit privé *Verleumont en Fête*, active depuis 1982, et qui gère déjà, depuis délégation communale, la maison de village avoisinante : à priori aucun problème puisque le projet émane de cette ASBL.
- **Contraintes naturelles existantes** : néantes.
- **Périmètre d'intervention total** : une partie de la cour extérieure (qui fait fonction de parking) pour les aménagements extérieurs (pétanque, barbecue, terrasse) ; le rez-de-chaussée de l'ancien Logis de l'Instituteur (pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine - utilisable aussi pour la *Maison de village* attenante -, d'un salon d'accueil et d'un stockage vélos pour le relais) ; et les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de ce même logis pour la création du relais (chambres et salle de bains).
  - **Périmètre d'intervention du DR éligible au nom de la catégorie 2 (*Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés*)** : 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 €) : uniquement pour la partie des travaux relatifs aux aménagements conviviaux extérieurs (poste A). Notons cependant que cette éligibilité ne sera effective que si cette condition soit respectée : que ces aménagements extérieurs soient accessibles à tous et à tout moment, c'est-à-dire pas uniquement qu'aux touristes et randonneurs ;
  - **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR** : tous les autres postes, qui incombent – à priori – davantage au CGT.



■ Logie de l'instituteur 110m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit environ 85m<sup>2</sup> de surfaces propres par étage, permettant la création de quatre chambres-dortoirs (de 15 à 30m<sup>2</sup>) et d'une salle de bains de 10m<sup>2</sup>, d'une nouvelle cuisine pour la salle des fêtes de 40m<sup>2</sup> (utilisable par le relais), d'un salon d'accueil propre au relais de 30m<sup>2</sup> et d'un stockage intérieur pour vélos de 15m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée.

Aménagements extérieurs

- Terrasse publique avec table de pique-nique et barbecue couvert.
- Requalification des abords de la salle communale.
- Aménagement éventuel d'un terrain de pétanque.
- Aménagement d'une terrasse pour le relais.

■ **Statut de propriété :**

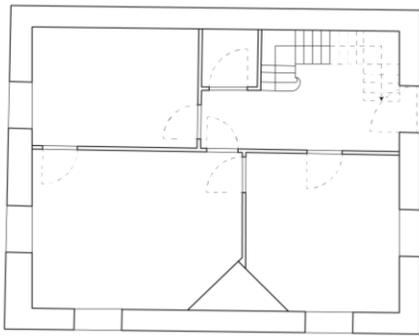
- La *Maison de village* ainsi que le bâtiment attenant dit *Logis de l'Instituteur* sont des propriétés communales ;
- La *Maison de village* est actuellement donnée en location et en gestion à l'asbl *Verleumont en Fête* ; il devra en être de même pour ce *Logis de l'Instituteur* transformé en gîte-relais.

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

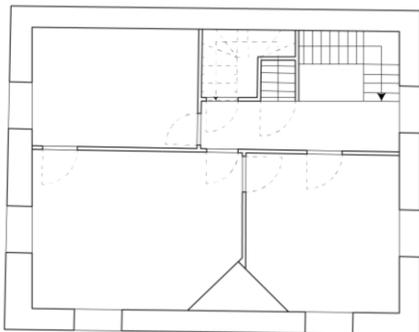
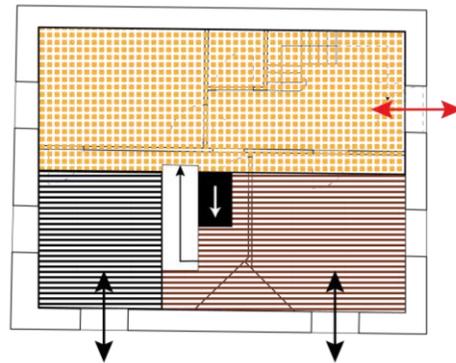
- **Parties prenantes** : Commune de Lierneux, éventuellement le CGT, Développement rural (pour les extérieurs).
- **Porteurs de projet** : Citoyens, ASBL Verleumont en fête, CLDR, Commune de Lierneux.

## 7. Programme de réalisation

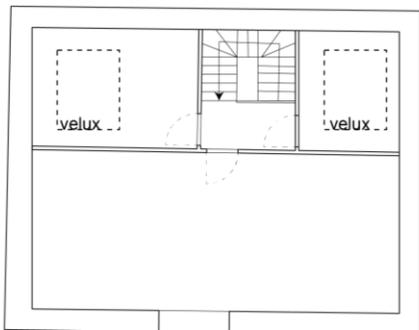
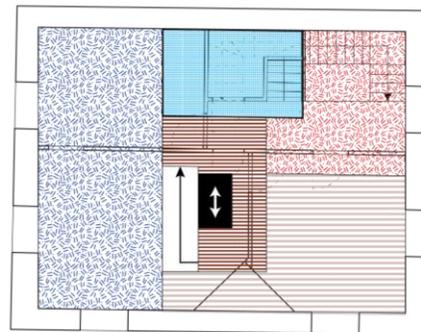
- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :** la Commune de de Lierneux souhaite de manière générale renforcer l'accueil et les infrastructures en faveur des slow touristes : visiteurs non motorisés, cyclo-pédestres, du terroir. Le but de ces initiatives est de réconcilier le tourisme, à inciter diffus et respectueux, avec le cadre de vie des résidents, encore trop souvent dérangés par l'incivilité de certains visiteurs. Ce projet a été classé parmi les prioritaires afin de saluer le bon travail et l'investissement des bénévoles de l'asbl *Verleumont en fête*, déjà très active dans le cadre de sa gestion de la *Maison de village* communale attenante (occupée d'ailleurs tous les week-ends). Ce nouveau projet de relais pour randonneurs tenant beaucoup à cœur aux bénévoles de cette ASBL, la Commune a trouvé salutaire d'exaucer rapidement leur souhait, ainsi que celui des citoyens de voir de nouveaux liens se souder entre les habitants du village et les adeptes respectueux de randonnées. Ces derniers pourront en effet se rencontrer au sein des aménagements extérieurs, qui seront accessibles également à tous les citoyens.
  
- **Etat du dossier :** néant pour le *Logis de l'Instituteur* et pour les aménagements conviviaux extérieurs ; seule la réhabilitation de l'ancienne école communale attenante en *Maison de village* a déjà été réalisée dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR de Lierneux.  
*Récente participation à un appel à projets en faveur de cette fiche-projet en mai 2022.*
  
- **Programme des travaux et/ou aménagements :**
  - Aménagements intérieurs (en privilégiant les matériaux naturels) : 110m<sup>2</sup> d'emprise au sol, soit 85m<sup>2</sup> de surface propre par étage :
    - Création au rez-de-chaussée d'une nouvelle cuisine de 40m<sup>2</sup>, attenante à la salle des fêtes de la *Maison de village* ;
    - Création au rez-de-chaussée et dans les étages d'un salon d'accueil propre au gîte de 30m<sup>2</sup>, d'un stockage intérieur pour vélos de 15m<sup>2</sup>, de quatre chambres-dortoirs allant de 15 à 30m<sup>2</sup> et d'une salle de bains de 10m<sup>2</sup> ;
    - Rénovation de l'isolation acoustique entre le relais et la salle des fêtes ;
    - Installation d'une isolation thermique séparée et performante pour le relais et la salle des fêtes : système de cloisonnement et poêle à pellets ;
    - Installation d'un système d'accès à codes pour le relais ;
  - Aménagements extérieurs : création d'une terrasse pour le gîte, réaménagement des abords de la salle avec terrasse donnant vue sur la vallée, barbecue, tables de pique-nique, piste de pétanque, ...



1m  
RdC



R+1



R+2  
(combles)



- ➔ Accès à la cuisine depuis l'extérieur et depuis la salle des fêtes
- ▤ Nouvelle cuisine pour la salle des fêtes, 40m<sup>2</sup>
- ◀ Accès au relais depuis l'extérieur (salon d'accueil, local vélos)
- ▨ Salon d'accueil du relais de 30m<sup>2</sup>
- ▧ Stockage vélos propre au relais de 15m<sup>2</sup>
- ▦ ▧ ▨ ▩ 4 chambres-dortoirs de tailles variables (dans l'ordre des couleurs : 15, 20, 20, 30m<sup>2</sup>)
- ▥ Salle de bains (10m<sup>2</sup>)

- **Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage :**
  - Pour le poste A (aménagements extérieurs conviviaux) :
    - Octroi d'une convention-faisabilité par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
      - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur bureau d'études en charge du projet (1 mois);
      - Appel d'offre conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
      - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation (maximum 12 mois).
    - ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date de finalisation du projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
      - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs entrepreneurs en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
      - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (maximum 12 mois) ;
      - Exécution du marché public des travaux (maximum 24 mois).
      - *Remarque* : s'il s'agit d'une convention-exécution (car convention tombant endéans les derniers 24 mois du PCDR : maximum 36 mois.
  - Pour les autres postes :
    - A déterminer selon une éventuelle obtention d'un subside relatif à un futur appel à projets et/ou une participation du CGT au regard de l'aspect touristique de ce projet.
- **Démarches administratives à réaliser** : demande d'autorisation urbanistique si décision de percer un mur porteur où aucune percée n'a jamais existé.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : nécessité d'une bonne coordination de la part du Comité de gestion *Verleumont en Fête*, et du renouvellement assuré de ses bénévoles.

## 8. Estimation globale du coût

Projet à priori « non mixte », voire même non éligible en DR car incombant davantage au CGT, si ce n'est pour la partie des travaux relatifs aux aménagements extérieurs (poste A), au nom de la catégorie 2 "Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés", soit un subside de 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000€. Cette éligibilité partielle en DR dépend de cette condition : que ces aménagements extérieurs soient accessibles à tous et à tout moment, c'est-dire pas uniquement qu'aux touristes et randonneurs.

Tableau détaillé :

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Quantité	Unité	Prix unité HTVA	Montant total HTVA	
<b>Aménagements extérieurs conviviaux</b>						
A	Requalification des abords de la salle avec terrasse donnant vue sur la vallée, barbecue, tables de pique-nique, piste de pétanque, création d'une terrasse pour le gîte, ...	240	m <sup>2</sup>	300€	72.000€ (87.120 € tvac)	DR 80% (57.600€ htva) (69.696€ tvac) Commune 20% (14.400 € htva) (17.424 € tvac)
	+ honoraires y relatifs (10%)				7.200€ (8.712 € tvac)	DR 80% (5.760€ htva) (6.969,6€ tvac) Commune 20% (1.440 € htva) (1.742,4 € tvac)
<b>Sous-total</b>					<b>79.200€</b> (95.832 € tvac)	<b>DR 80%</b> (63.360€ htva) (76.665,6€ tvac) <b>Commune 20%</b> (15.840 € htva) (19.166,4 € tvac)
<b>Logis de l'Instituteur</b>						
B.	Aménagement d'1 nouvelle cuisine pour la salle des fêtes/et le relais (RdC) : 40m <sup>2</sup> de surface propre	40	m <sup>2</sup>	1300€	52.000€	Commune/CGT ? : 100%
C.	Création d'1 salon d'accueil, d'1 local vélos, de 4 chambres-	155	m <sup>2</sup>	1200€	186.000€	Commune/CGT ? : 100%

	dortoirs, d'1 salle de bains pour le relais (RdC et étages) : 155m2 de surface propre					
<b>D.</b>	<b>Restauration</b> de la <b>façade</b> : parement à reprendre, isolation extérieure, création d'une porte accès vélos et d'une porte accès cuisine.	85	m <sup>2</sup>	180€	15.300€	Commune/CGT ? : 100%
<b>E.</b>	Rénovation de l' <b>isolation acoustique</b> entre le relais et la salle des fêtes	/	/	/	1.500€	Commune/CGT ? : 100%
<b>F.</b>	Installation d'une <b>isolation thermique séparée</b> et performante pour le relais et la salle des fêtes : système de <b>cloisonnement et poêle à pellets</b>	/	/	/	15.000€	Commune/CGT ? : 100%
<b>G.</b>	Installation d'un <b>système d'accès à codes</b> pour le relais	1	U	/	750€ (Pose incluse)	Commune/CGT ? : 100%
Sous-total B à G					270.550 € (327.365,5€ tvac)	Commune/CGT ? : 100%
	+ honoraires relatifs aux postes B à G (10%)				27.055 € (32.736,55€ tvac)	Commune/CGT ? : 100%
<b>Sous-total</b>					<b>297.605€</b> (360.102,05€ tvac)	<b>Commune/CGT ? : 100%</b>
<b>TOTAL</b>						
					376.805 € htva 455.934,05 € tvac	<b>DR</b> 76.665,60€ tvac
						<b>Commune/CGT?</b> 379.268,45€ tvac

Projet rémunérateur : assez que pour couvrir les frais de fonctionnement et des bénévoles gestionnaires : nuitée envisagée à 15 € par personne et fréquentation espérée en moyenne de 10 à 20 personnes par semaine, soit une fréquentation de 520 à 1040 personnes par an, si la fréquentation est équilibrée toute l'année), ce qui générerait par an 7 800 à 15 600 euros.

### Tableau récapitulatif :

	TOTAL	PART DR		PART COMMUNALE (+CGT ?)	
<b>Travaux éligibles DR à 80%</b> (poste A)	<b>87.120,00 €</b> tvac	<b>80%</b>	<b>69.696,00 €</b> tvac	<b>20%</b>	<b>17.424,00 €</b> tvac
<b>Honoraires 10% y relatifs</b>	<b>8.712,00 €</b> tvac	<b>80%</b>	<b>6.969,60 €</b> tvac	<b>20%</b>	<b>1.742,40 €</b> tvac
<b>Travaux non éligibles DR</b> (postes B à G)	<b>327.365,50 €</b> tvac	<b>0%</b>	<b>0 €</b> tvac	<b>100%</b>	<b>327.365,50 €</b> tvac
<b>Honoraires 10% y relatifs</b>	<b>32.736,55€</b> tvac	<b>0%</b>	<b>0 €</b> tvac	<b>100%</b>	<b>32.736,55 €</b> tvac
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>455.934,05 €</b> tvac		<b>76.665,60 €</b> tvac		<b>379.268,45 €</b> tvac

### 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement de l'offre de logement touristique « vert » (augmentation visée : +20%)	Mise au point d'1 système de réservation du relais et préparation des lieux (520 à 1040 réservations/an)  Mise au point d'1 système de réception/départ du relais (520 à 1040 encodages/an)	Activité du site internet (plateforme interactive pour codes de réservation en ligne)  Adhésion à 3 sites de réservation en ligne (Airbnb, Booking, Gîte de Wallonie...)  Préparation des lieux (nombres de draps, serviettes, denrées, pellets, etc.)  Facture de cet appareil digital  Historique des utilisations de cet appareil digital à

	1 à 3 bénévoles pour état des lieux de sortie	codes (520 à 1040 utilisation/an)  Environ 52 comptes rendus et signatures/an des états des lieux de sortie  Compte bancaire spécifique pour versement et restitution des cautions
Renforcement des dispositifs mis à disposition pour les citoyens et logeurs des lieux	Installation d'1 nouvelle cuisine commune au relais et à la salle des fêtes	Factures relatives à l'achat des meubles  Factures énergie et eau consommées dans cette cuisine par les usagers
Simplification d'organisation pour les bénévoles et membres de l'ASBL	Mise au point d'1 organisation et d'1 gestion adaptée à l'activité d'une ASBL de quartier via :  Création d'un site internet (plateforme et agenda des tâches interactifs)  1 à 3 bénévoles pour assurer les états des lieux de sortie  Optionnel : engagement d'1 employé ménager	Activité di site internet, du planning en ligne des tâches  Adhésion à 3 sites de réservation en ligne (Airbnb, Booking, Gîte de Wallonie...)  Facture et historique des activités de l'appareil digital à codes (entrées – sorties)  Compte pour versement et restitution des cautions
Partenariats entre l'ASBL et les producteurs locaux – Promotion du circuit-court	Possibilité de déjeuner « local » au relais (à réserver en ligne sur site internet)	Factures des produits locaux livrés sur les lieux (fourchette pouvant aller de max. 3920 à 7840/an si 10 à 20 visiteurs/semaine intéressés)

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels seront les résultats directs et immédiats de cette intervention sur son public-cible.

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)</b>
Amélioration qualitative de la fréquentation de la commune en termes de « Tourisme vert » (augmentation visée : +20%)	Augmentation visée : +20% de fréquentation du relais de la Maison de l'Instituteur de Verleumont	Registre des réservations / Nombre de logeur par nuit et par an (but : 520 à 1040/an)  Relevé des cautions enregistrées sur le compte

		de l'ASBL(incalculable) Documents relatifs aux états des lieux et aux ménages effectués sur les lieux (incalculable)
Amélioration qualitative des liens conviviaux et citoyens	Augmentation visée : +30% de fréquentation de la salle et des extérieurs de la Maison de l'Instituteur de Verleumont	Registre des réservations (au moins 52 à 104/an) Nombre de manifestations organisées par an dans la salle et les extérieurs (au moins 52 à 104/an)

## 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

*Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- La Commune n'envisageant pas d'engager du personnel à cet effet, elle doit pouvoir impérativement compter sur un accroissement de la disponibilité des bénévoles de l'asbl de droit privé déjà existante *Verleumont en fête*, active depuis 1982. Cette dernière gère déjà la salle des fêtes existante (entretien, location, etc.).
- Une autorisation devra être demandée si l'on décide de percer un mur où aucune percée n'a jamais existé (afin de relier la cuisine du gîte à la salle de fêtes attenante). Les deux logis (de l'instituteur et de la salle de fête) étant actuellement complètement clivés au sein du même bâtiment en « L ».

### B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Superficie totale de la parcelle : 1890 m<sup>2</sup>
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 1300 m<sup>2</sup>
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 1300 m<sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
  - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o **Mesures envisagées :**  
Détails encore non définis.

### C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- **Exemples de points d'attention :** Systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques possibles, adaptés aux petits budgets :
  - **Utilisation des énergies renouvelables :** poêle à pellets et système de cloisonnement entre les deux entités du bâtiment pour pouvoir ne chauffer le relais ou la salle de fêtes attenante que partiellement ;
  - **Isolation des bâtiments :** isolation/ventilation parfaites ; rénovation de l'isolation acoustique afin que les fêtes et manifestations citoyennes organisées dans la salle du rez-de-chaussée ne gênent pas les logeurs randonneurs à l'étage ;
  - **Energie grise et durabilité des matériaux :** on privilégiera dans la conception comme dans l'ameublement du gîte l'insertion de matériaux locaux, simples et authentiques.
  - **Citerne d'eau de pluie :** pas encore défini.
  - **Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :** éclairer le plus possible au led ;
  - **Mise en œuvre de matériaux écologiques :** on privilégiera dans la conception comme dans l'ameublement du gîte l'insertion de matériaux locaux, simples et authentiques (bois et pierre).
  - **Utilisation de techniques innovantes :** pas encore déterminée.

### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- **Exemples de points d'attention :**
  - **Coûts/m<sup>2</sup> :** voir point 8 « *Estimation globale du coût (tableau détaillé)* » ;
  - **Coûts/personnes impactées :** néants ou pas encore déterminés ;
  - **Etudes de différentes alternatives :** pas encore programmées ;
  - **Analyse coût/bénéfice du projet :** le projet vise un tourisme diffus et sans prétention : le gîte aura des allures de relais de montagne et ne générera pas à priori des rentes importantes pour la Commune (seulement pour frais d'entretien et de fonctionnement).

### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

#### ***Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?***

La rénovation extérieure du logis de l'instituteur bâtiment se fera dans le respect de son architecture initiale et n'altérera donc en rien sa cohérence avec le bâti des alentours. Si ce n'est un embellissement de sa façade, aucun changement ne viendra donc modifier le paysage existant.

#### ***Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?***

Les aménagements extérieurs, qui requalifieront les abords de la salle et du gîte, pourraient bénéficier d'une verdurisation (nouvelles haies ou plantations).

#### ***Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?***

Il s'agit ici d'une rénovation de bâtiment ; aucune nouvelle construction ne viendra donc altérer le patrimoine naturel ni paysager des lieux.

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) :** Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...  
Encore à préciser.
- **Quels sont les mesures prises pour leur protection ?**  
On privilégiera le cas échéant des espèces de plantes/arbres indigènes.

- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...  
Encore à préciser.
- **Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces)** :
  - **Surfaces imperméables à l'air et à l'eau** (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : On les minimisera au maximum dans les aménagements extérieurs pour privilégier dans la mesure des possibilités financières des surfaces (semi)perméables.
  - **Surfaces semi-perméables** : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : on les privilégiera au maximum dans les aménagements extérieurs dans la mesure des possibilités financières.
  - **Verdissement vertical sur les façades** : pas prévu.
  - **Toiture végétalisée** : pas prévue.

## **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

### ***Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?***

Non. Si la salle des fêtes déjà existante au sein du bâtiment est bien adaptée aux PMR, le futur gîte/relais attendant pour cyclistes ou randonneurs ne pourra malheureusement pas les accueillir : les 5 chambres et l'unique salle de bain sont en effet prévues au 1<sup>er</sup> étage car l'espace du rez-de-chaussée ne permet pas d'aménager une chambre en plus d'un salon et de l'indispensable future cuisine (qui pour rappel devra aussi servir à la salle de fêtes attenante). Il est aussi, après observation d'un architecte, impossible, faute de place, d'installer un ascenseur ou un monte-charge au sein du bâtiment (qui serait aussi beaucoup trop onéreux à l'extérieur, en plus de dénaturer l'aspect traditionnel du bâtiment).

### ***Quels sont les aménagements prévus ?***

Les PMR pourront seulement accéder à la salle des fêtes déjà existante et aux nouveaux aménagements extérieurs prévus (planes) : abords de la salle avec terrasse donnant vue sur la vallée, zone barbecue, tables de pique-nique, piste de pétanque, nouvelle terrasse pour le gîte/relais.

### ***Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?***

Le bâtiment est accessible par la route de Verleumont, accessible aux véhicules lourds et motorisés, mais un chemin de campagne mène aussi au vaste paysage visible tout autour de lui (empruntable par les randonneurs et VTTistes). Les piétons et cyclistes pourront aussi profiter de la future liaison cyclo-pédestre prévue entre les villages de Sart et de Verleumont dans la fiche 1.2 de ce PCDR, du futur RAVeL Vielsalm/Lierneux qui passera également à proximité, ainsi que du futur parcours géologique qui sera situé non loin entre le village de Sart et la carrière de la Preu, également prévu dans la fiche 1.2 de ce PCDR.

### ***Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?***

Non, les accès au gîte/relais comme aux zones extérieures et à la salle de fêtes attenante ne dépendront en rien des stéréotypes et déterminismes sexués, culturels et sociaux. Seule exception : la signalétique des WC.

## **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

### **- Exemples de points d'attention :**

- **Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale** : oui, matériaux locaux souhaités dans la mesure des possibilités financières pour la réhabilitation en gîte et l'ameublement du logis de l'instituteur (sobriété du bois et de la pierre) ;

- **Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales** : oui, déjà en cours au sein de dans la salle des fêtes attenante, déjà active.
- **Analyse économique du cycle de vie des bâtiments** : pas encore au programme.

## **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

***Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*** Positif : le bâtiment sera rénové dans le respect de son architecture initiale, ce qui n'entravera en rien le paysage ni sa cohérence avec le bâti à proximité.

***Impact sur le voisinage ?*** Néant : le gîte/relais visera un tourisme diffus et respectueux de l'environnement. Le nombre de logeurs accueillis et le bruit qu'ils occasionneront ne pourra pas égaler celui des citoyens/visiteurs louant déjà régulièrement la salle de fêtes attenante. On veillera cependant à attirer l'attention sur les potentielles nuisances à éviter pour les riverains lors des rassemblements citoyens/de touristes autour des nouveaux aménagements extérieurs (zone barbecue, etc.).

### ***Mesures envisagées ?***

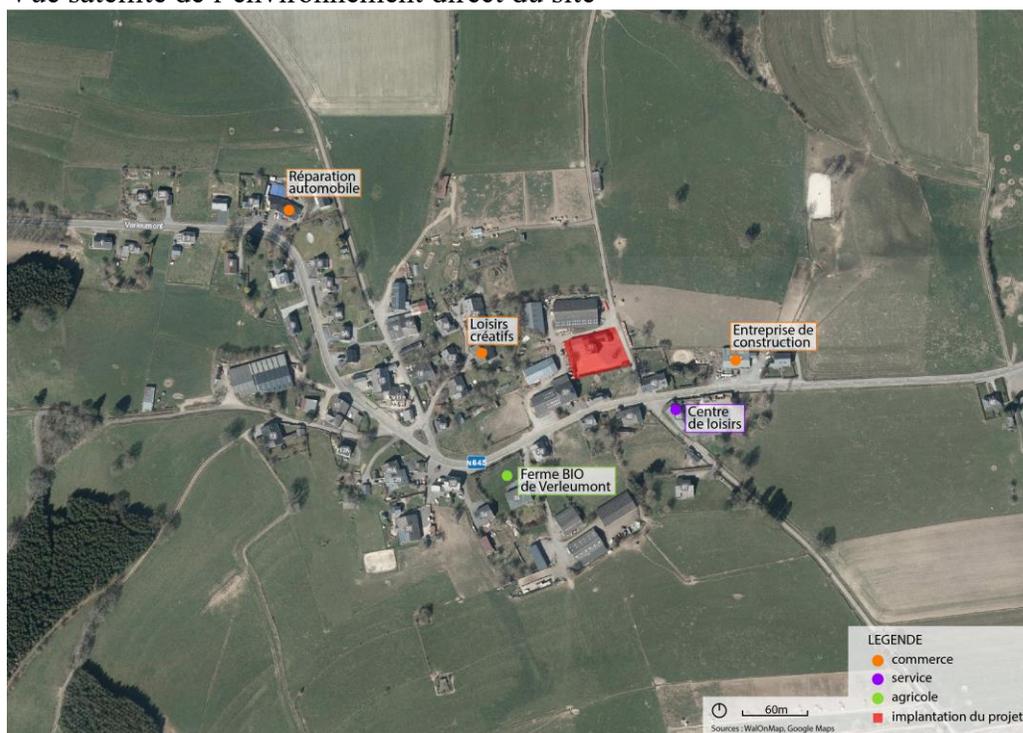
Sensibilisation des logeurs et citoyens au respect du cadre de vie des riverains, respect de l'architecture initiale du bâtiment.

1. Plan(s) de situation

Vue satellite élargie et localisation du village de Verleumont



Vue satellite de l'environnement direct du site



## Vue satellite et légendée de la parcelle concernée par le projet



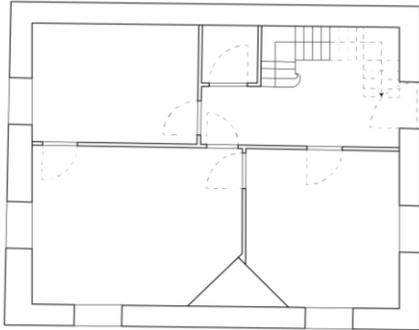
110m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit environ 85m<sup>2</sup> de surfaces propres permettant la création de quatre chambres-dortoirs (de 15 à 30m<sup>2</sup>) et d'une salle de bains de 10m<sup>2</sup>, d'une nouvelle cuisine pour la salle des fêtes de 40m<sup>2</sup> (utilisable par le relais), d'un salon d'accueil propre au relais de 30m<sup>2</sup> et d'un stockage intérieur pour vélos de 15m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée.

### Aménagements extérieurs

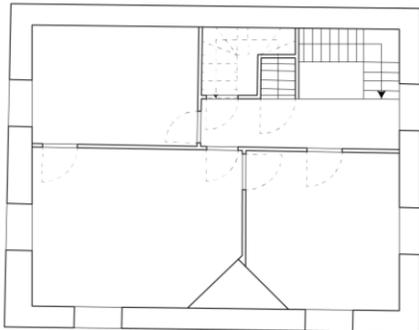
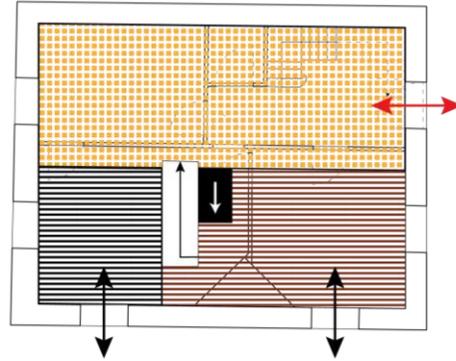
-  Terrasse publique avec table de pique-nique et barbecue couvert.
-  Requalification des abords de la salle communale.
-  Aménagement éventuel d'un terrain de pétanque.
-  Aménagement d'une terrasse pour le relais.

## Plan détaillé du Logis de l'Instituteur

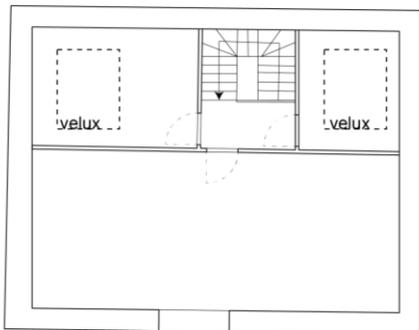
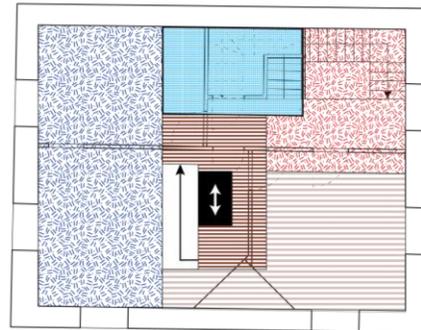
Exemple de distribution spatiale (plans schématiques de l'existant à gauche, du projet à droite)



1m  
RdC



R+1



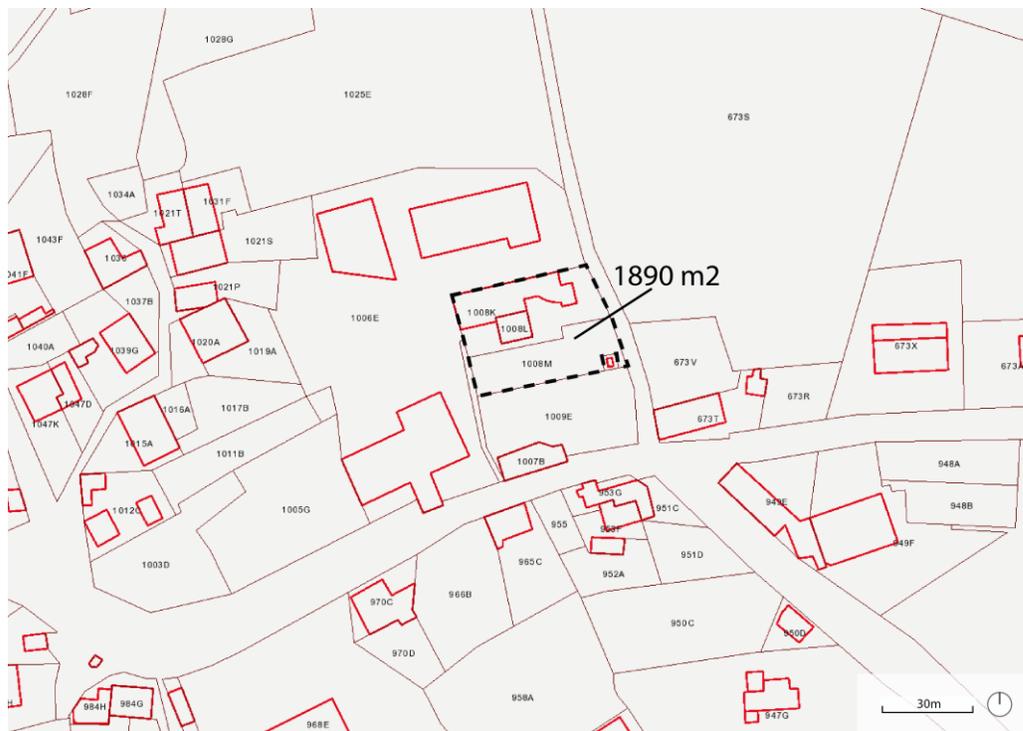
R+2  
(combles)



- Accès à la cuisine depuis l'extérieur et depuis la salle des fêtes
- Nouvelle cuisine pour la salle des fêtes, 40m<sup>2</sup>
- ← Accès au relais depuis l'extérieur (salon d'accueil, local vélos)
- Salon d'accueil du relais de 30m<sup>2</sup>
- Stockage vélos propre au relais de 15m<sup>2</sup>
- ■ ■ ■ 4 chambres-dortoirs de tailles variables (dans l'ordre des couleurs : 15, 20, 20, 30m<sup>2</sup>)
- ■ ■ ■ Salle de bains (10m<sup>2</sup>)

## 2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

### Périmètre d'intervention sur fond cadastral



### Périmètre d'intervention sur plan de secteur



### 3. *Dossier photographique (état existant et état projeté)*

Vue de la maison de village de Verleumont depuis la N645, avant réhabilitation





Gauche : *Logis de l'Instituteur*

Droite : *Maison de village*

Vue de la maison de village de Verleumont depuis la N645, après réhabilitation





Gauche : *Logis de l'Instituteur*

Droite : *Maison de village*

Vue des parking, façades arrière et latérale gauche du *Logis de l'Instituteur*



Vue de la façade latérale gauche du *Logis de l'Instituteur*



Entrée et cage d'escaliers actuels



Première pièce du rez-de-chaussée



Deuxième pièce du rez-de-chaussée



Troisième pièce du rez-de-chaussée



Couloir du rez-de-chaussée

Couloir du 1<sup>er</sup> étage



Première pièce du 1<sup>er</sup> étage



Deuxième pièce du 1<sup>er</sup> étage



Troisième pièce du 1<sup>er</sup> étage

Pallier du second étage



Première pièce du second étage



Deuxième pièce du second étage (côté droit)



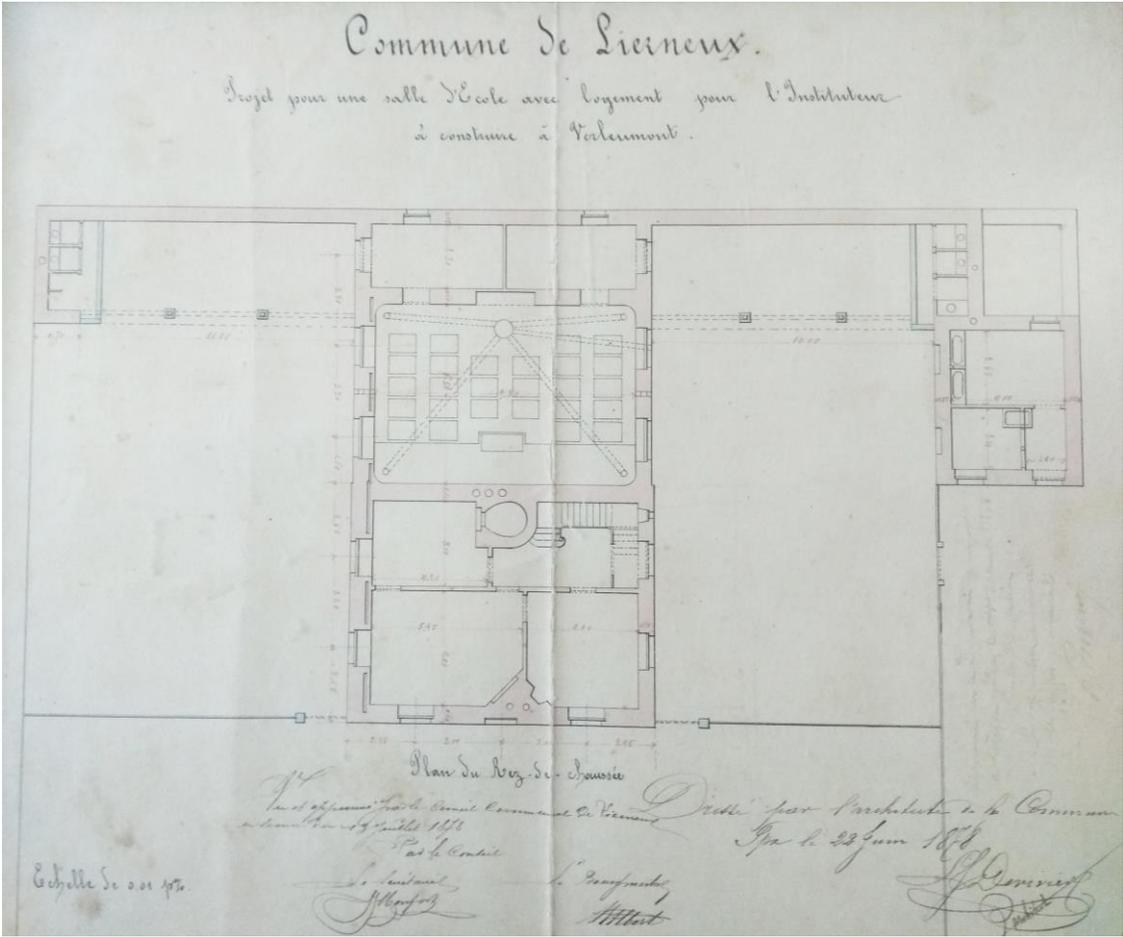
Deuxième pièce du second étage (centre)



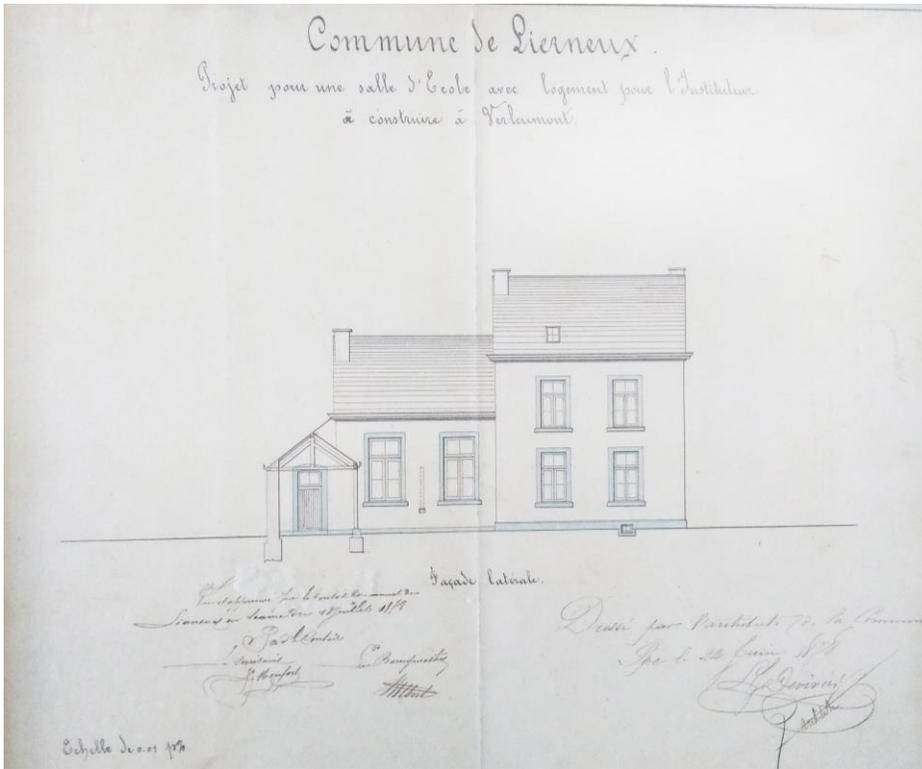
Troisième pièce du second étage



Plan initial du rez-de-chaussée



& Façades du projet initial de la Maison de l'Instituteur



#### 4. *Etat des lieux*

Le logis de l'Instituteur, qui comme son nom l'indique servait d'habitat au maître de l'ancienne école communale attenante, réhabilitée durant la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux en Maison de village citoyenne donnée en gestion par la Commune à l'asbl *Verleumont en Fête*, tombe actuellement en désuétude (infiltrations, délabrement général de toutes les pièces), si bien qu'il ne sert plus aujourd'hui que de lieu de stockage pour matériel communal obsolète. Le cadre rural de ce bâtiment communal historique, qui se présente en L et doté d'un grand parking, est garanti par les prairies et les bois qui le voient ainsi que par les nombreuses possibilités de promenades qui s'offrent dans les environs. Les contrées naturelles de Verleumont attirent en effet de nombreux cyclistes et randonneurs.

#### 5. *Liste des activités actuelles et projetées après réalisation du projet, fréquentation et perspectives d'évolution*

##### **Activités et fréquentation actuelles des lieux :**

- Usage actuel à proximité : Maison de village de Verleumont (salle citoyenne attenante au bâtiment concerné par cette fiche-projet) gérée au quotidien par l'ASBL « Verleumont en fête » (organisation de manifestations citoyennes et/ou mises en location des locaux par l'ASBL durant les week-ends).

##### **Perspectives d'évolution :**

- L'ASBL existante proposera, en plus de l'espace de l'actuelle *Maison de village* qu'elle met déjà à disposition de la vie citoyenne, un relais et un espace d'accueil pour randonneurs, et ce dans le bâtiment (dit *Logis l'Instituteur*) y adossé.  
*La Commune envisage de couvrir les frais de fonctionnement et de bénévolat (pour rappel la gestion du relais serait donnée également à l'asbl « Verleumont en fête ») en proposant la nuitée par personne à 15 €. Le taux de fréquentation estimé serait en moyenne de 10 à 20 personnes par semaine, soit une fréquentation de 520 à 1040 personnes par an (si la fréquentation est équilibrée toute l'année), ce qui générerait par an 7 800 à 15 600 euros.*
- Le bâtiment actuel du *Logis de l'Instituteur* sera donc réhabilité :
  - pour accueillir le relais /espace d'accueil pour randonneurs avec cinq chambres et une salle de bains à l'étage, et un salon d'accueil, un local vélos et une cuisine au rez-de-chaussée ;
  - avec une meilleure isolation thermique ;
  - avec une meilleure isolation acoustique afin de rendre ce nouveau relais et sa salle communale attenante compatibles sur un même lieu en termes de nuisances sonores.
- Ce gîte-relais fera en outre appel aux acteurs du circuit court afin de valoriser leurs produits et productions locales, via la livraison de petits déjeuners par exemple.

- Le site accueillera aussi de nouveaux aménagements extérieurs profitables aux visiteurs du relais comme à ceux de la salle existante : table de pique-nique, barbecue couvert ou encore piste de pétanque.

#### **6. *Listes des projets de même fonction existant sur la Commune***

Dans le cadre du PCDR : projets répondant partiellement aux mêmes objectifs que cette fiche-projet :

- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne.*

<b>Réaménager le parc Val de Meuse</b>	<b>Fiche n° 1.4</b>
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Lierneux</b>	<b>(1) Version initiale : X</b>
Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux	(2) Version actualisée :

## 1. Description succincte du projet

### Description du projet à réaliser et nature des aménagements :

Ce projet semblait à la base réalisable en lot 0. Il consistait à donner à ce parc central de la commune, situé au cœur du village de Lierneux et séparant les importants éléments du patrimoine communal bâti que sont le *Vicinal* (récemment restauré) et l'*ancienne Gare* (en cours de rénovation), à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri, fruitier, ludique et accueillant, pour les citoyens et visiteurs comme pour les oiseaux, susceptibles d'y réduire le nombre de mouches. Mais au fil des réunions citoyennes, ce projet du lot 0 s'est finalement transformé en un important projet, constitué de deux étapes :

- **ETAPE 1 : Aménagements du parc en faveur de la convivialité (et de la salle du Vicinal)**
  - Rénover et créer des *zones parkings* en :
    - Transformant en gazon une zone du parking actuel située le long de la partie latérale du parc ;
    - Conservant une partie du parking dans la zone de graviers actuelle (avec zone pour parcage des camions), mais sur *dalles engazonnées* à travers lesquelles l'herbe poussera, ou en *dolomie* ;
    - Privilégiant - éventuellement - un système de clips/visses en béton, solides même si les voitures roulent dessus (plus résistants que le bois) ;
    - Enlevant deux résineux gênants pour implanter un autre parking ;
  - Mettre des *bornes de rechargement électrique* à disposition des vélos, voitures et mobile homes, à savoir que la future liaison de type RAVeL sera susceptible de passer par là (directement fixées sur le bâtiment) ;
  - Veiller en matière de signalisation à obtenir les *autorisations du SPW* car il s'agit d'une route régionale ; les trottoirs par contre sont en propriété communale ; et installer des plots y semblent nécessaires pour y éviter le parking sauvage des voitures ;
  - Placer au niveau du tournant du *restaurant « L'Atelier »* un muret de sécurité au bout des places de parking, et ce afin que les voitures ne tombent pas dans le fossé ;
  - Trouver un *moyen sécurisé pour les voitures de tourner derrière le restaurant « L'Atelier »* (parking en épi qui assurerait 51 places de parking sans plus devoir traverser le parc, ou tour complet du parking en sens unique) ;
  - Aménager un *parking pour vélos et motos* à proximité du la salle du Vicinal ;

- Créer une **nouvelle liaison électrique** vers le Vicinal pour éclairer le passage pour les voitures et les nouvelles zones de parkings ;
  - Déplacer l'actuel **pylone électrique** du parc susceptible de gêner le virage des voitures (l'aménager plutôt en quinconce) ; imaginer un **éclairage intelligent** du parking et du parc qui ne nuirait pas aux oiseaux à y attirer ;
  - Veiller à la **bonne accessibilité des PMR** des zones parkings jusqu'à la salle du Vicinal ainsi que dans le parc ;
  - Aménager éventuellement une **zone conviviale avec bancs et espace jeux** et dans laquelle pourraient jouer les enfants ;
  - Aménager le chemin actuel (ligne directionnelle logique entre la Gare et le Vicinal) en **vrai sentier**, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers. Ce chemin, s'il présente une largeur de 2 mètres, pourrait en outre intégrer l'itinéraire de la future liaison de type **RAVeL** ;
  - **Sécuriser le vieux tram** dégradé à proximité de l'actuelle zone de jeux ; imaginer son éclairage intelligent pour ne pas nuire aux oiseaux à attirer sur les lieux (détecteurs de présence et léger éclairage de nuit).
- **ETAPE 2 : Développement de l'écosystème du parc**
- Planter des espèces indigènes (plants locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la pierre par des espèces qui ne la détériorent pas) ;
  - Planter des arbustes fruitiers dans les talus (notamment pour la constitution des haies mitoyennes et au bord du parking), et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyenne ;
  - Aménager ici et là dans le parc des zones « prés fleuris » ;
  - Arracher les arbres morts, nocifs pour les autres ou sans intérêt et en planter de nouveaux (buis, châtaignier, noyer, saule, ou à hautes tiges) ;
  - Privilégier des espèces susceptibles d'attirer de nombreux oiseaux (lauriers...) ;
  - Remplacer la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme ;
  - Préserver la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal ;
  - Aménager un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé ;
  - Veiller à ce que les espèces plantées n'exigent pas un entretien trop fréquent pour les ouvriers communaux ;
  - Privilégier les hôtels à insectes, les plans d'eau peu profonds pour les oiseaux et mettre aussi à leur disposition des nids artificiels pour leur bonne fréquentation ;
  - Mieux aménager les abords du restaurant « *L'Atelier* » :
    - Déplacer son enseigne ;

- Aménager entre les zones fleuries un point d'eau pour le bain des oiseaux : un système passif constitué d'un plan avec maximum 2 cm d'eau, comme au Pré du renard, suffirait.

### **Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :**

Le parc communal du Val de Meuse, grand jardin ouvert à tous et attenant à la salle des fêtes du Vicinal qui, dans le cadre du précédent PCDR, a été complètement rénové en faveur d'événements privés comme publics, manque malheureusement d'attractivité. Peu d'éléments incitent à y rester. En cause : trop peu de fleurs et d'entretien, trop peu de jeux pour les enfants, aucun arbre fruitier, l'exposition d'un vieux tram de plus en plus délabré, des arbres non alignés qui meurent étouffés par d'autres, un écosystème qui se raréfie : soit peu d'oiseaux (l'absence de point d'eau pour leur bain justifie leur absence) et beaucoup trop de mouches dû à l'activité de la ferme voisine. Cet excès de mouche pose problème au sein de la salle des fêtes. Les citoyens souhaitent désormais mieux profiter de cet espace ouvert, convivial car fleuri et animé, c'est-à-dire doté d'un bel écosystème (nids d'oiseaux et d'insectes, fontaines pour bain des oiseaux, arbustes fruitiers incitant à la cueillette, etc.).

## **2. Justification du projet**

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Au regard souhait global des citoyens de voir leurs lieux fédérateurs renforcés, il est nécessaire de donner à ce parc central de la commune, situé à proximité des éléments de patrimoine bâti que représentent le *Vicinal* restauré ainsi que l'ancienne *Gare* en cours de rénovation, à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri et accueillant pour les oiseaux.

Ce projet vise le même objectif que plusieurs autres projets de ce PCDR : rendre le cœur du village de Lierneux plus convivial et empreint de citoyenneté. En effet, les citoyens et la Commune souhaitent faire du *Pré du Renard*, situé à proximité du parc du *Val de Meuse*, un lieu de rendez-vous en faveur des producteurs locaux (marché couvert), mais aussi un nouveau berceau citoyen grâce à la construction de nouveaux logements et d'un nouvel espace intergénérationnel. La fréquentation du parc ne pourra qu'en être renforcée.

Soulignons également le lien évident entre l'amélioration de ce parc et le développement du tourisme vert sur la commune, puisqu'il est envisagé que le futur itinéraire de la liaison de type RAVeL prévue entre les communes de Vielsalm et de Lierneux, passe par ce parc communal du *Val de Meuse*.

### **Caractère rural du projet :**

Le parc du *Val de Meuse* se présente comme un poumon vert au cœur du village typique de Lierneux, coïncé entre les salles restaurées de l'ancien Vicinal et celles de l'ancienne gare faisant actuellement l'objet d'une rénovation. S'il est bordé d'un côté par la route nationale, il voisine de l'autre côté deux haies mitoyennes, l'une le séparant d'un jardin privé, l'autre d'une prairie à bovins. De nombreux arbres sont également présents dans le parc. Il est déjà prévu que le futur

RAVeL Vielsalm-Lierneux le traverse, ce qui lui garantira une hausse de fréquentation (présence de jeux, de bancs et de tables de repas/repos). De nombreuses autres promenades sont également empruntables à proximité de ce parc (TARPAN, GR).

### **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :**

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la qualité environnementale et de la biodiversité dans le parc (plus d'oiseaux, moins de mouches, plants locaux) ;
- Renfort de la convivialité citoyenne au sein d'un parc communal accueillant ;
- Plus-value économique pour les locations de la salle du Vicinal, munie d'un plus beau parc pour les événements privés ;
- Accroissement de la fréquentation touristique des lieux (si lien avec l'itinéraire de la future liaison de type RAVeL) ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Sécurisation de la voirie actuelle sujette au parking sauvage.

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour d'observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquisition d'un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*

- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### **Raisons de son activation (note d'intention) :**

Si à la base ce projet avait été imaginé par les citoyens dans le cadre du lot 0, l'engouement du groupe de travail relatif à l'environnement et à la convivialité l'a finalement hissé au rang de fiche-projet du lot 1. Les premiers plans imaginés (voir annexes) sont en effet le fruit du travail citoyen des Liernieusiens, particulièrement enthousiastes quant à la concrétisation de ce beau projet dans leur village, à la fois lié à leur cadre de vie (loisirs, tourisme vert), à leur convivialité et à la biodiversité. La Commune a donc souhaité saluer leur travail en plaçant cette fiche-projet en lot 1.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes certaines fonctions identiques et répondant aux mêmes objectifs :**

Dans le cadre du PCDR : répondent à la même fonction de « lieu extérieur en faveur de la convivialité, du loisir ou du tourisme » les fiches-projets suivantes :

- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants ;*
- *LES VILLETTES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.*

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

On veillera à développer la biodiversité du parc en accord avec les espèces locales (plantes, arbustes et arbres), et attractive d'une certaine faune et flore locale faisant actuellement défaut au parc. L'idée est de privilégier une gestion phyto 0 (sans pesticide) et de procéder à un nombre minimal d'entretiens par an par les ouvriers communaux. Concernant la création d'une extension du parking existant au sein du parc (dans l'actuelle zone arborée), cette dernière est encore sujette à discussion car elle ne fait pas l'unanimité. Mais si elle venait finalement à être créée, il s'agirait d'y privilégier des dalles en béton-gazon ou de la dolomie afin de pas nuire au bel aspect naturel

du parc. Concernant l'éclairage des lieux, on veillera également à l'usage de faibles leds pour le parking, ainsi qu'à un éclairage intelligent à proximité du vieux tram et sur les façades du Vicinal et de l'Atelier, garant de ne pas faire fuir les oiseaux.

### 3. Lien à la stratégie PCDR

#### Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR, et liens avec ce projet :

- **DEFI 1 (IDENTITE) :**

##### **Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

###### ⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

###### ⇒ **Liens avec le projet :**

Le parc communal du Val de Meuse fait partie du paysage, il s'agit d'un petit poumon vert au centre du village de Lierneux. Renforcer sa biodiversité en termes de faune (retour des oiseaux et des insectes) comme de flore (plants locaux) ne pourra que contribuer au maintien du patrimoine naturel de la commune. L'aménagement en son sein de zones en faveur de la détente et du jeu sera aussi pensé sans pour autant compromettre le développement de sa biodiversité (on veillera par exemple à ne pas placer les jeux pour enfants à proximité des nids d'oiseaux), ou encore des régulières manifestations festives qu'accueille la salle du Vicinal. Enfin, les lieux proposeront aux touristes en mobile home et aux visiteurs en voiture de recharger leur véhicule grâce à des bornes électriques fixes.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) :**

##### **Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

###### ⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

###### ⇒ **Liens avec le projet :**

Doté d'arbustes fruitiers, voire même d'arbres à hautes tiges (pommiers, etc), mais aussi de nouveaux jeux et éléments didactiques pour enfants, d'une zone de détente/pique-nique, d'un restaurant et d'une étape de liaison de type RAVeL, le nouveau parc du Val de Meuse encouragera davantage les citoyens/visiteurs à y faire une pause et s'y réunir pour s'adonner à la cueillette, divertir leurs enfants, y pique-niquer ou s'y restaurer,

s'adonner à la pétanque ou encore s'y reposer entre Vielsalm et Lierneux dans le cadre de leur promenade cyclopédestre de type RAVeL. Toutes ces activités ne pourront que profiter au renforcement des liens sociaux au sein de la commune. Enfin, le soin apporté à l'accessibilité des PMR, des piétons et des cyclistes via la création d'un vrai sentier comme ligne directionnelle entre le Vicinal et l'ancienne gare, susceptible de surcroît d'intégrer l'itinéraire d'une liaison de type RAVeL, ainsi que la présence de bornes de rechargement électrique contribuera au développement d'une meilleure mobilité au sein de la commune.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) :**

**Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Liens avec le projet :**

La plantation de plants locaux en faveur de la biodiversité et moyennant un minimum d'entretien serait un pas en avant en matière de développement de parcs « Phyto 0 » : une ou deux tailles par an, des repousses naturelles chaque année et des variétés bien assemblées empêcheraient en effet l'usage régulier de pesticides. L'autocueillette qui pourrait s'y pratiquer profitera également au rôle nutritif de la « nature à portée de main » dont commence à reprendre peu à peu conscience le citoyen.

Le dessein consistant à faire passer la nouvelle liaison de type RAVeL par ce parc ne pourra que valoriser ce petit cœur vert de la Commune dans le cadre de promenades transcommunales, de type (pré)RAVeL (entre Vielsalm et Lierneux, puis encore susceptible de rejoindre d'autres circuits touristiques cyclo-piétons).

**Objectifs connexes à l'échelle locale :**

De manière globale, la Commune de de Lierneux souhaite renforcer l'accueil et les infrastructures en faveur des loisirs, de la convivialité et du slow tourisme. A cet effet un nouvel *Office touristique* prendra bientôt place au sein de l'ancienne gare, bâtiment voisin du parc, et mettra à l'honneur les itinéraires à privilégier, les produits du terroir, les sites, visites et gîtes incontournables, une charte de respect du cadre de vie, etc. Le but de ces initiatives est de réconcilier le tourisme, à inciter diffus et respectueux, avec le cadre de vie des résidents, encore trop souvent dérangés par l'incivilité de certains visiteurs. L'essor de la biodiversité au sein du parc, dans une même optique, profitera aussi à la mise en valeur du patrimoine naturel communal (oiseaux, insectes, etc.).

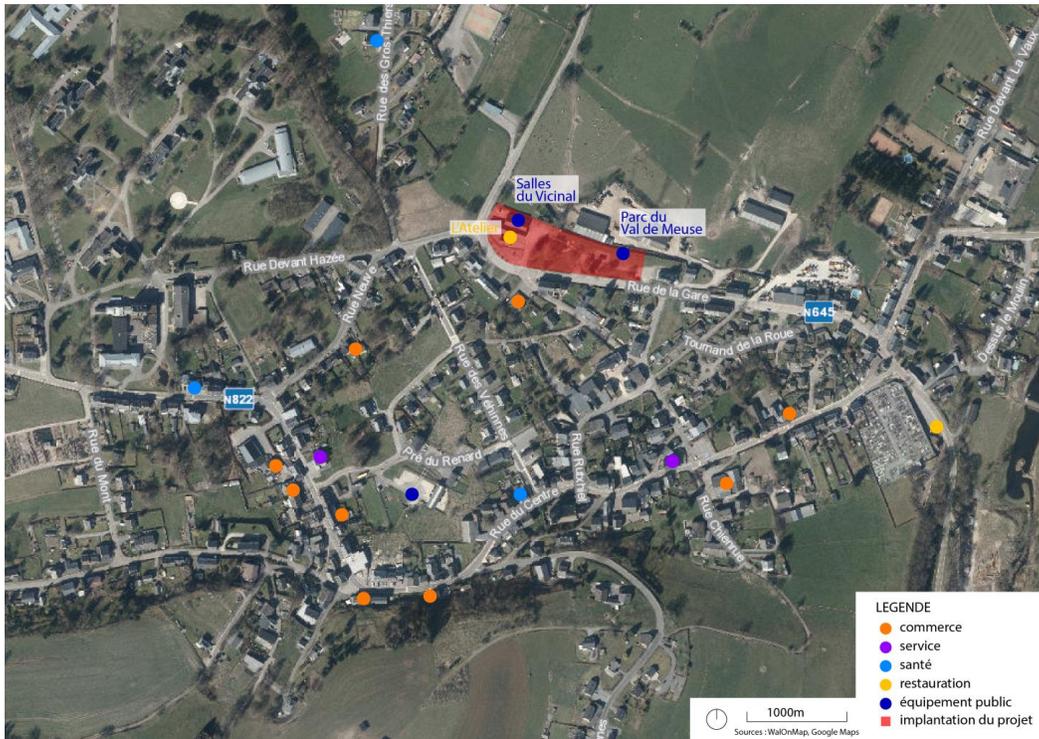
#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Analyse de l'impact du projet et de son intégration harmonieuse aux niveaux économique, social, culturel, environnemental, énergétique et de mobilité :

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (privilège au maximum des surfaces (semi-)perméables : herbe, dolomie, dalles en béton-gazon, création de plans d'eau pour les oiseaux)			X	X		
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilège des matériaux (jeux et nichoirs en bois, dolomie, dalles béton-gazon) et espèces (flore) locales afin de rétablir une biodiversité naturelle au sein du parc (ré-attractivité d'une faune locale) ; éclairage économique (leds) et intelligents (respectueux de la faune environnante) ; présence de bornes électriques de rechargement (vélos))			X	X	X	X
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (projection d'une gestion phyto 0 pour un entretien communal minimal : 1 à 2 fois pas an ; absence d'espèces (flore) non indigènes au sein du parc ; éclairage led et intelligent)			X	X	X	
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (respect du cadre de vie rural et de l'environnement à proximité, privilège au maximum des surface (semi)perméables : herbe, dolomie, dalles béton-gazon ; projection d'une gestion phyto 0 pour un entretien communal minimal : 1 à 2 fois pas an ; absence d'espèces (flore) non indigènes au sein du parc ; éclairage led et intelligent respectueux de la faune locale ; placement d'hôtels à insectes, de nichoirs spécifiques et création de plans d'eau pour les oiseaux ; invitation à l'autocueillette)			X	X	X	
<b>Mesures en faveur de l'inclusivité du projet</b> (promotion d'échanges entre touristes et citoyens au sein d'une même zone intergénérationnelle de repos/loisirs, développement d'un tourisme vert et diffus intégré à la vie locale et citoyenne, accès PMR au sein des infrastructures extérieures (parking, bancs, tables) et via le RAVeL qui traversera le parc)	X			X		X
<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (limitation du parking sauvage le long de la route nationale bordant le parc, lieu de passage du futur RAVeL Vielsalm-Lierneux ; accès PMR dès lors facilité, mobilier urbain favorable aux PMR)	X			X		X
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (développement d'un tourisme vert et diffus, intégré à la vie locale et citoyenne, , amélioration des services et activités régulièrement proposées au sein des salles voisines du Vicinal)	X	X	X	X		X

## 5. Localisation et statut (Commune)

- **Localisation :** parc du Val de Meuse, situé entre les anciens ateliers du Vicinal et l'ancienne gare, dans le village de Lierneux.



- **Intégration du projet dans son environnement direct :** le parc du *Val de Meuse* attirera davantage les visiteurs et riverains, tel un poumon vert au cœur du village typique de Lierneux, coincé entre les salles restaurées de l'ancien *Vicinal*, régulièrement louées et dont les visiteurs ne pourront que profiter des extérieurs embellis, et celles de l'ancienne gare faisant actuellement l'objet d'une rénovation (pour y accueillir entre autres le nouvel *Office du Tourisme*, et l'*Accueil Temps Libre*). Le réaménagement des parkings permettra de désengorger à l'occasion les côtés de la route nationale qui borde le parc, parfois sujette à parking sauvage lors de gros événements organisés au *Vicinal*. On veillera, en plus du privilège maximal d'espèces indigènes, à ce qu'aucune de ces dernières ne nuisent aux bovins présents de l'autre côté de la haie mitoyenne du parc. Il s'agira aussi de ne pas toucher à la haie mitoyenne existante séparant les abords du *Vicinal* du jardin privé voisin tant que la nouvelle (plus indigène) n'aura pas poussé suffisamment. Le lieu sera enfin idéal (aire de repos, d'observation de la nature et de jeux) pour accueillir le passage du RAVeL Vielsalm-Lierneux, en faveur des visiteurs comme des citoyens, ainsi que de leur rencontre dans un cadre de vie respecté. Une borne électrique existera pour la recharge des vélos électriques de passage. On notera enfin qu'à proximité se trouvent également de nombreux départs de promenades (TARPAN, GR), le futur OT, l'Administration communale, deux supermarchés, d'autres services/commerces (Brico, lavoir, crèche ...), un café (*des Sports*) et un restaurant *l'Atelier*, ainsi que le centre hospitalier spécialisé *l'Accueil*.

- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**
  - Zone d'habitat au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977 ;
  - La route située le long du parc étant nationale : nécessité d'obtenir les autorisations du SPW en termes de signalisation relative au nouvel accès parking ;
  - 10 ans doivent s'être écoulés depuis la date du décompte final des travaux relatifs à la réhabilitation intérieure et extérieure du Vicinal (fiche-projet réalisée durant le précédent PCDR) ;
  - Autres besoins à prendre en compte :
    - Respect de l'activité du restaurateur de « *L'Atelier* » (bâtiment et parking communaux donnés en location - nécessité d'intégrer ses besoins dans le projet pour ne pas le nuire) et des activités événementielles des salles du *Vicinal* (régulièrement mises en location par la Commune pour des manifestations privées) ;
    - Respect de la haie mitoyenne de la parcelle voisine située le long du bâtiment du *Vicinal*.

**+ contraintes naturelles et environnementales :**

- Respect des conditions environnementales nécessaires aux bovins de l'exploitation voisine, parcelle située de l'autre côté de la haie longeant le parc (attention à la flore toxique par exemple) ;
  - Attention à porter à ce que les jeux des enfants et le nouvel éclairage ne perturbent pas la présence des oiseaux (réflexion quant à la localisation de la zone de jeux et éclairage intelligent) ;
  - Respect de la propreté du parc : attention aux fruits écrasés au sol qui gêneraient les sorties festives dans le parc.
  
- **Périmètre d'intervention total** : entièreté du parc jusqu'à l'ancienne gare, façades et parking du *Vicinal*, dont zone gravier devant le restaurant « *L'Atelier* » (propriété communale), dénivelé à l'arrière du restaurant « *L'Atelier* », chemin le long droit du bâtiment *Vicinal*, zone arrière devant l'accès à l'appartement du concierge du *Vicinal* et trottoirs entre parc/parkings du *Vicinal* et route régionale.

*Notons qu'à priori le poste relatif aux façades du restaurant « l'Atelier » (poste K), donné en location par la Commune à un restaurateur privé, ne pourra pas incomber au Développement rural.*

- **Périmètre d'intervention du DR éligible** (pour 11 postes sur 12) **au nom :**
  - Soit de la catégorie 5 : « *Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3* » : max. 60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000€.

Attention cependant :

  - 1) que l'éligibilité complète des deux postes (A et B) relatifs au zones parkings dépendra

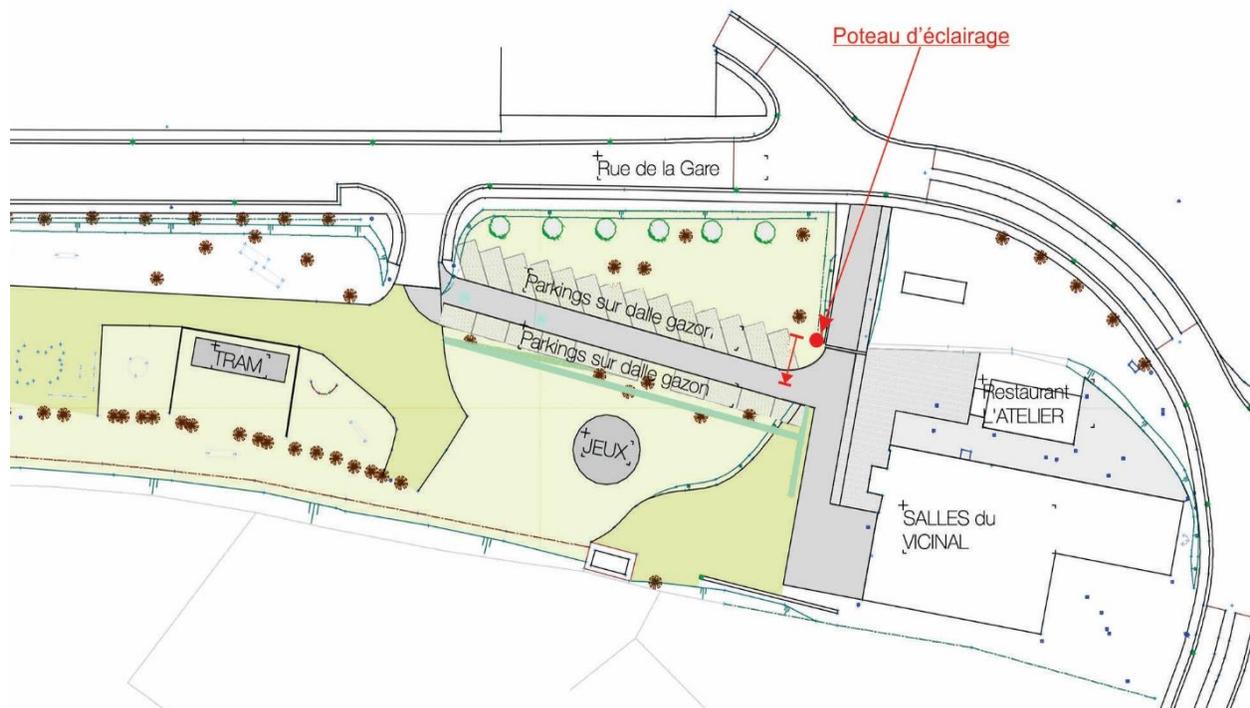
d'une justification à fournir par rapport aux critères de convivialité et de biodiversité à conférer aux lieux,

- 2) et qu'un délai de prescription de 10 ans doit être dépassé depuis le décompte final des travaux du Vicinal opérés durant la 1<sup>ère</sup> ODR de Lierneux, pour que la Commune puisse à nouveau bénéficier d'une subvention pour le périmètre commun à ce nouveau projet (zones parking et parc).

- Soit au nom des catégories 2 « *Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés* » OU 3 « *Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement* » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000€, mais à condition que l'on retire les postes relatifs aux parkings (2 postes A et B), qui devraient dès lors incomber à 100% à la Commune.

○ **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR :**

- Si cat. 5 : poste K : réaménagement des abords et de l'arrière en zone parking du restaurant « L'Atelier » : 300 m<sup>2</sup>
- Si cat. 2 ou 3 : postes A, B (parkings) et K.



▪ **Statut de propriété :**

- Le parc et le bâtiment du Vicinal sont des propriétés communales ;
- Le restaurant « L'Atelier » est aussi une propriété communale, mais louée à un restaurateur privé ;
- Le vieux tram exposé au milieu du parc (à restaurer) est également une propriété communale.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : Commune, Développement rural, éventuel appel à projet, SPW routes.
- **Porteurs de projet** : Citoyens des GT, CLDR, Commune, ASBL AgraOst/Natagriwal.

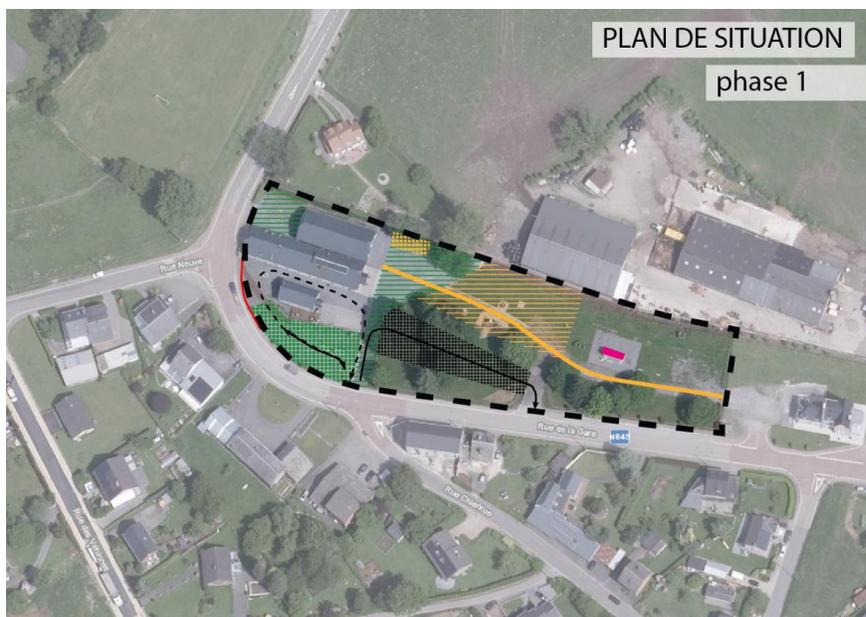
## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** : projet imaginé de A à Z par les citoyens (évolution du lot 0), espace public central stratégique que représente ce parc en termes de convivialité, d'environnement et de tourisme, et gros problème de stationnement à solutionner autour de la salle du Vicinal.
- **Etat du dossier** : néant.
- **Programme des travaux et/ou aménagements** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : en **2 ETAPES**

### **ETAPE 1** :

#### ***Aménagements du parc en faveur de la convivialité et de la salle du Vicinal***

- **Réaménagement du parking existant** (modification des revêtements, installation de bornes électriques, création d'un muret pour sécuriser le fossé, optimisation de la circulation et du stationnement, mise en place d'une bonne accessibilité des PMR) : **850 m<sup>2</sup>** ;
- **Aménagement de stationnements supplémentaires** (enlèvement de deux résineux gênants, revêtements de sol, nouvelle liaison électrique pour éclairage, mise en place d'une bonne accessibilité des PMR) : **300m<sup>2</sup>** ;
- **Création d'un parking pour vélos et motos** : **60m<sup>2</sup>** ;
- **Mise en place d'une nouvelle signalétique et de plots sur les trottoirs pour éviter le parking sauvage** ;
- **Déplacement d'un pylône électrique** ;
- **Premiers réaménagements du parc du Val de Meuse** (mise en place d'un éclairage intelligent pour ne pas nuire à la fréquentation des oiseaux, mise en place d'une bonne accessibilité des PMR, aménagement éventuel d'une zone conviviale pour les enfants, sécurisation (et restauration) du vieux tram) ;
- **Réaménagement des chemins piétons et de l'accès aux salles depuis les parkings** (revêtements, bordures, éventuellement largeur de 2m pour accueillir un sentier de type RAVeL, accès PMR) : **300 m<sup>2</sup>**.

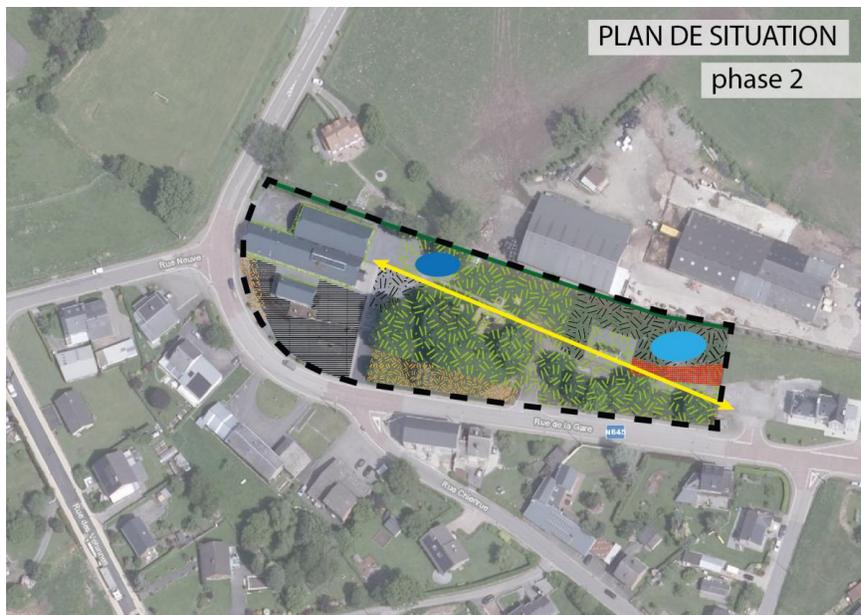


-  Transformation en gazon d'une zone du parking actuel, situé le long de la partie latérale du parc.
-  Conservation d'une partie du parking dans la zone de graviers actuelle, mais réaménagement sur dalles soit engazonnées, soit en dolomie.
-  Implantation d'un autre parking, en biais.
-  Installation d'un muret de sécurité, au niveau du tournant du restaurant « L'Atelier ».
-  Contournement automobile potentiel du restaurant « L'Atelier ».
-  Aménagement d'un parking pour vélos et motos à proximité de la salle du Vicinal.
-  Aménagement d'une zone conviviale avec bancs et espace jeux où pourraient jouer les enfants.
-  Aménagement d'un sentier entre la Gare et le Vicinal, qui traverse le parc, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers.
-  Sécurisation et mise en valeur (intelligente vis à vis de la faune) du vieux tram dégradé.

## **ETAPE 2 :**

### ***Développement de l'écosystème du parc***

- **Développement du parc du Val de Meuse** (plantation d'espaces indigènes, d'arbres fruitiers et non fruitiers, plantation de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal, arrachage des arbres morts, plantation de zones « prairies fleuries », préservation de la perspective entre la gare et le Vicinal, remplacement de la haie mitoyenne, de parterres fleuris, de nids et hôtels à insectes, possiblement d'une aire de jeux pour enfants, ...) : **5500 m<sup>2</sup>** ;
- **Réaménagement des abords du restaurant « L'Atelier »** (déplacer son enseigne, créer une fontaine à eau pour le bain des oiseaux) : **200 m<sup>2</sup>**.



-  Plantation d'espèces indigènes (plans locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la pierre par des espèces qui ne la détériorent pas).
-  Plantation d'arbustes fruitiers dans les talus, et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyennes.
-  Aménagement de zones « prés fleuris ».
-  Remplacement de la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme.
-  Mise en valeur de la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal.
-  Aménagement d'un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé.
-  Aménagement de plans d'eau peu profonds pour les oiseaux.
-  Réaménagement des abords du restaurant « L'Atelier ».

▪ **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage :** pour les postes relatifs au DR :

*Remarque : des concrétisations partielles de ces deux étapes pourraient, pour des raisons techniques et pratiques évidentes, se chevaucher.*

- Octroi d'une convention-faisabilité par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
  - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur bureau d'études en charge du projet (1 mois);
  - Appel d'offre conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
  - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation (maximum 12 mois).
  
- ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR (1 à 6 mois d'attente selon la date de finalisation du projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en avril et octobre) ;
  - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs entrepreneurs en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;

- Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (maximum 12 mois) ;
  - Exécution du marché public des travaux (maximum 24 mois).
  - *Remarque* : s'il s'agit d'une convention-exécution (car convention tombant endéans les derniers 24 mois du PCDR : maximum 36 mois).
- **Démarches administratives à réaliser** : prendre contact avec le restaurateur de *L'Atelier* concernant le réaménagement du parking, avec le voisin concernant le remplacement de la haie le long de la salle, et avec le MET pour la signalisation à changer le long de la route nationale (le long du parc).
  - **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : définition des modalités et de la fréquence d'entretien de ce parc du Val de Meuse.

## 8. Estimation globale du coût

Projet à priori « non mixte », éligible en DR pour 11 postes sur 12 (avant-dernier poste K non éligible car relatif à une zone donnée en gestion par la Commune à un restaurateur privé) :

- Soit au nom de la catégorie 5 : « Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3 » : max. 60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000€.

Attention cependant que l'éligibilité complète des deux postes (A et B) relatifs au zones parkings dépendra d'une justification à fournir par rapport aux critères de convivialité et de biodiversité à conférer aux lieux, et qu'un délai de prescription de 10 ans doit être dépassé afin que la Commune puisse à nouveau bénéficier d'une subvention pour une partie de ce périmètre (qui pour rappel a déjà fait l'objet d'une convention durant l'ancien PCDR de Lierneux) ;

- Soit au nom des catégories 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés » OU 3 « Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000€, mais à condition que l'on retire les postes relatifs aux parkings (2 postes A et B), qui devraient dès lors incomber à 100% à la Commune. **Le tableau détaillé ci-dessous semble rendre cette option des catégories 2 ou 3 la plus intéressante financièrement pour la Commune.**

### Tableau détaillé :

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Quantité	Unité	Prix unité HTVA	Montant total HTVA (et tvac)	
<b>Postes des travaux</b>						
A	Réaménagement du parking existant (dont création d'un muret pour sécuriser le fossé) : 850 m <sup>2</sup>	850	m <sup>2</sup>	85€	72.250€ (87.422,5 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (52.453,5 € tvac) Commune 40% (34.969 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 0%

						Commune 100% (87.422,5 € tvac)
<b>B</b>	Aménagement de <b>stationnements supplémentaires</b> : 300m <sup>2</sup>	300	m <sup>2</sup>	85€	25.500€ (30.250 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (18.150 € tvac) Commune 40% (12.100 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 0% Commune 100% (30.250 € tvac)
<b>C</b>	<b>Abattage</b> de 2 résineux	2	u	1.100€	2.200 € (2.662 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (1.597,2 € tvac) Commune 40% (1.064,8 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (2.129,6 € tvac) Commune 100% (532,4 € tvac)
<b>D</b>	Création d'un <b>parking pour vélos et motos</b> : 60m <sup>2</sup>	60	m <sup>2</sup>	85€	5.100 € (6.171€ tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (3.702,6 € tvac) Commune 40% (2.468,4 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (4.936,8 € tvac) Commune 100% (1.234,2 € tvac)
<b>E</b>	Installation de 4 <b>bornes de recharge pour véhicules électriques</b>	4	u	3.500€	14.000 € (16.940 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (10.164 € tvac) Commune 40% (6.776 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (13.552 € tvac) Commune 100% (3.338 € tvac)
<b>F</b>	Mise en place d'une <b>nouvelle signalétique (accord MET)</b>	/	/	/	5.000 € (6.050 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (3.630 € tvac) Commune 40% (2.420 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (4.840 € tvac) Commune 100% (1.210 € tvac)
<b>G</b>	Mise en place de <b>plots</b>	/	/	/	200€ (242 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (145,2 € tvac)

						Commune 40% (96,8 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (193,6 € tvac) Commune 100% (48,4 € tvac)
<b>H</b>	<b>Déplacement d'un pylône électrique</b> et création d'une nouvelle liaison électrique	1	ser	350€	350 € (423,5 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (254,1 € tvac) Commune 40% (169,4 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (338,8 € tvac) Commune 100% (84,7 € tvac)
<b>I</b>	<b>Réaménagement du parc du Val de Meuse</b> (dont éclairage intelligent, aménagements extérieurs conviviaux, sécurisation du vieux tram, plantations, cf. programme des travaux) : 5500 m <sup>2</sup>	5.500  Poste constituant à lui seul l'étape 2	m <sup>2</sup>	100€	550.000 € (665.000 € tvac)	      <b>Si cat. 5</b> DR 60% (399.000 € tvac) Commune 40% (266.000 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (532.000 € tvac) Commune 100% (133.000 € tvac)
<b>J</b>	Réaménagement des <b>chemins piétons</b> (accès au parc, accès depuis parkings vers salles) : 400 m <sup>2</sup>	400	m <sup>2</sup>	50€	20.000 € (24.200 € tvac)	<b>Si cat. 5</b> DR 60% (14.520 € tvac) Commune 40% (9.680 € tvac)  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> DR 80% (19.360 € tvac) Commune 100% (4.840 € tvac)
<b>K</b>	Réaménagement <b>abords et arrière en zone parking du restaurant « L'Atelier »</b> : 300 m <sup>2</sup>	300	m <sup>2</sup>	300€	90.000 € (108.900€ tvac)	<b>Si cat. 5, 2 ou 3</b> DR 0% Commune 100% (108.900 € tvac)
<b>Sous-total A à K</b>					<b>784,600 €</b> (949.366€ tvac)	
<b>+honoraires</b>					<b>94.936,6 €</b> tvac	

<b>relatifs aux postes A à K (10%)</b>	Postes A à i : 84.046,6 € Postes C à i : 72.279,35 € Poste K : 10.890 €	
<b>TOTAL</b>		1.044.302,6 € tvac
	<b>Meilleure option financière ←</b>	<b>Si cat. 5</b> <b>DR :</b> 300.000 € tvac <b>Commune :</b> 744.302,6 € tvac  <b>Si cat. 2 ou 3 :</b> <b>DR :</b> 400.000 € tvac (atteinte du plafond de subvention malgré le retrait des postes A,B et K) <b>Commune</b> 644.302,6 € tvac

Projet non rémunérateur.

### Tableau récapitulatif :

La logique financière en faveur de la Commune penche pour l'option de la catégorie éligible 2 ou 3 (n'incluant pour rappel pas les postes A, B ni K, mais promettant au total un subside maximal de 400.000 €), et non de la catégorie 5 (qui promettrait seulement un subside total maximal de 300.000 €).

	<b>TOTAL</b>	<b>PART DR</b>		<b>PART COMMUNALE (+CGT ?)</b>	
<b>Travaux éligibles DR à 80%</b> (postes C à J)	722.793,50 € tvac	<b>80%, mais max. 400.000,00 €</b>	<b>400.000,00 €</b> tvac	<b>reste</b>	<b>322.793,50 €</b> tvac
<b>Honoraires 10% y relatifs</b>	72.279,35 € tvac	<b>80% mais max. 400.000 € atteint, donc 0%</b>	<b>0 €</b> tvac	<b>100%</b>	<b>72.279,35 €</b> tvac
<b>Travaux non éligibles DR</b> (postes A, B, et K)	226.572,50 € tvac	<b>0%</b>	<b>0 €</b> tvac	<b>100%</b>	<b>226.572,50 €</b> tvac
<b>Honoraires 10% y relatifs</b>	22.657,25 € tvac	<b>0%</b>	<b>0 €</b> tvac	<b>100%</b>	<b>22.657,25 €</b> tvac
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>1.044.302,60 €</b> tvac		<b>400.000,00 €</b> tvac		<b>644.302,60 €</b> tvac

## 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement de la biodiversité du parc (+60%)	Commandes et plantation/fixation de + de 22 plants locaux, de 10 nids artificiels, de 2 fontaines à oiseaux, de 4 hôtels à insectes  Plantation/abattage de 2 arbres gênants/inutiles	Marché, devis, factures plants et matériel requis Agenda de travail des ouvriers communaux Marché, devis, factures plants Devis d'intervention pour abattage
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc	Commande et fixation d'au moins 3 modules pour enfants	Marché, devis, factures modules  Registre de contrôle des modules
Préservation du patrimoine communal culturel/mémoriel	Rénovation d'1 vieux tram exposé au milieu du parc (sécurité visée à 100%)	Marché, devis, Facture de rénovation
Amélioration du stationnement à proximité de la salle du Vicinal et du parc (parcage autos réarrangé sur 850m <sup>2</sup> et nouvellement conçu sur 300m <sup>2</sup> - parcage nouvellement conçu pour motos/vélos sur 60m <sup>2</sup> )  Renfort de l'accessibilité pour tous et Développement des liaisons douces (augmentation + 60%)	Travaux en faveur de 3 nouveaux parkings à proximité du Vicinal et du parc (1210m <sup>2</sup> en tout pour autos, motos, vélos tout en évitant un parcage sauvage)  Et en faveur d'un vrai sentier aménagé au sein du parc accessible à tous (largeur de 2m si RAVeL)  Fréquentation du parc comme étape finale du RAVEL Vielsalm-Lierneux estimée pour 60% de ses usagers doux	Marché, devis, factures travaux  Marché, devis, factures travaux  Documents officiels en lien avec l'appel à projets remporté « Mobilité active »
Renfort de l'usage des véhicules électriques au sein de la commune (+ 30%)	Pose en façades du Vicinal de 4 bornes de rechargement pour véhicules électriques	Marché, devis, factures
Renfort de l'usage des véhicules à deux roues (augmentation + 50%) et développement touristique en lien avec la future liaison de type RAVeL	Placement d'1 parking pour vélos/motos au sein du parc (60m <sup>2</sup> )	Marché, devis, factures
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc et de la salle du Vicinal	Demande d'avis + autorisation du SPW en termes de signalisation parking le long de la route communale / éventuelle visite de terrain (nombre de panneaux à calculer par le SPW)	Documents officiels du SPW  Courrier du SPW relatif à une visite de terrain
Eclairage adéquat du nouveau parking du Vicinal	Intervention en faveur d'1 nouvelle liaison électrique et déplacement du pylone gênant	Marché, devis, factures entrepreneur électricité

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels seront les résultats directs et immédiats de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement de la biodiversité du parc (+60%)	<p>Nombre d'arbres et d'espèces végétales locales (22 au moins)</p> <p>Taux de fréquentation des oiseaux (10 nids et 2 points d'eau au moins pour oiseaux)</p> <p>Nombre d'espèces animales répertoriées au sein du parc (incalculable)</p> <p>Nombre d'arbres sains dans le parc (8 à 10)</p>	<p>Constats post observation</p> <p>Comptes-rendus des tailles et entretiens communaux</p> <p>Etude(s) menée(s) à cet effet (aide de NATAGRIWAL ?)</p> <p>Chiffres relatifs à la croissance annuelle des arbres</p> <p>Comptes-rendus des tailles communales</p>
Renforcement des activités ludiques et de détente dans le parc (+60%)	Taux de fréquentation des 3 modules minimum de détente et de jeux pour parents et enfants	<p>Constats post observations</p> <p>Vitesse d'usure des modules de jeux et de détente</p>
<p>Amélioration du stationnement à proximité de la salle du Vicinal et du parc</p> <p>Accessibilité à 100% des PMR aux espaces publics planes</p> <p>Renfort de l'accessibilité pour tous et Développement des liaisons douces (+60%)</p>	<p>Taux de fréquentation du parking éclairé par les automobilistes (100% en cas de manifestations au Vicinal car optimisé et fin du parcage sauvage le long de la rue)</p> <p>Satisfaction à 100% des PMR quant à l'accessibilité des zones planes du site</p> <p>Taux de fréquentation du sentier de type liaison RAVeL au sein du parc (30 passages/jour)</p>	<p>Comptage de voitures par jour/par an</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Comptage de vélos/piétons par jour/ par an</p> <p>Comptage de vélos parkés</p>
Renfort à 30% de l'usage des véhicules électriques au sein de la commune	Taux d'usage des 4 bornes de rechargement électrique (estimé à 20 rechargements/semaine)	Bénéfices générés par ces appareils : aucun car gratuits
Renfort de la mobilité et de l'accessibilité du parc et de la salle du Vicinal	4 nouvelles signalisations relatives aux accès et sorties parking le long de la route régionale	<p>Enquête de satisfaction (à 80% attendue)</p> <p>Nombre d'accidents par an</p>
Augmentation de 25% de l'attractivité de la salle du Vicinal pour les événements privés	Accroissement de plus de 25% des bénéfices communaux dans le cadre de la location de la salle du Vicinal	<p>Nombre de locations par an (26 à 52 attendues au moins)</p> <p>Bénéfices en euros générés par an dans le cadre des locations de la salle par la commune (15 000 €)</p>

## 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

**Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.**

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- Respect de l'activité du restaurateur de l'Atelier (bâtiment et parking communaux donnés en location, mais nécessité d'intégrer ses besoins dans le projet pour ne pas le nuire, même si partie non subsidiée par le DR) et des activités événementielles des salles citoyennes du Vicinal (régulièrement mises en location par la Commune pour des manifestations privées) ;
- Respect de la propreté du parc : attention aux fruits écrasés au sol qui gêneraient les sorties festives dans le parc ;
- Respect de la haie mitoyenne de la parcelle voisine située le long du bâtiment du Vicinal ;
- Respect des conditions environnementales nécessaires aux bovins de l'exploitation voisine, parcelle située de l'autre côté de la haie mitoyenne longeant le parc (attention à la flore toxique par exemple) ;
- Besoin de l'autorisation du SPW quant à la pose d'une nouvelle signalisation le long de la voirie nationale qui longe le parc (relativement au nouvel accès parking) ;
- Attention à porter quant aux jeux des enfants et au nouvel éclairage : ne doivent pas perturber la présence des oiseaux la nuit (réflexion quant à la bonne localisation de la zone de jeux et éclairage intelligent).

### B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Superficie totale de la parcelle : 8750 m<sup>2</sup>
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : estimation : 8100 m<sup>2</sup>
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : estimation : 8100 m<sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
  - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lamspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o **Mesures envisagées :**  
Détails encore non définis. On privilégiera pour les zones parkings et d'accès, dans la mesure des possibilités financières, le moins de béton possible, et favorisera des surfaces les plus perméables possibles.

### C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- **Exemples de points d'attention :** Système énergétique écologique et économique en matière d'éclairage du parc, des espaces parkings et du vieux tram, et éventuellement de la façade : éclairage intelligent qui ne nuira pas aux oiseaux à y attirer.
  - o **Utilisation des énergies renouvelables :** éclairage intelligent et respectueux des lieux : détails à définir ;

- **Isolation des bâtiments** : pas concernée par cette fiche-projet ;
- **Energie grise et durabilité des matériaux** : peu concernée par cette fiche-projet mais on privilégiera si possible les productions locales dans les petits équipements à aménager au sein du parc (nichoirs, maisons à insectes, bancs, modules de jeux, etc...). On commandera aussi les essences (arbustes et plantes) auprès d'un pépiniériste local, en choisissant des essences indigènes ;
- **Citerne d'eau de pluie** : pas concernée par cette fiche-projet ;
- **Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)** : éclairer le plus possible au led (candélabres) ;
- **Mise en œuvre de matériaux écologiques** : si possibles dans les équipements du parc, des espaces parkings et du vieux tram ;
- **Utilisation de techniques innovantes** : éclairage intelligent pour ne pas nuire à l'attractivité des oiseaux.

#### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

##### **- Exemples de points d'attention :**

- **Coûts/m<sup>2</sup>** : voir annexe 6 « *Estimation globale du coût (tableau détaillé)* » ;
- **Coûts/personnes impactées** : coûts éventuels encore non déterminés quant aux deux voisins concernés par le remplacement des deux haies mitoyennes (celle du riverain le long du bâtiment du Vicinal et celle de l'agriculteur le long du parc) + impact sur le restaurateur de l'*Atelier* à ne pas négliger en termes d'accès et de parking (coûts inexistantes ou dédommagement éventuel encore non déterminés) ;
- **Etudes de différentes alternatives** : pas encore programmées ;
- **Analyse coût/bénéfice du projet** : les salles du Vicinal, souvent louées par les citoyens ou mises à leur disposition par la Commune, se verront embellies par les nouveaux aspects conférés à leurs extérieurs (façades, parc, parking). Cela pourrait représenter à la longue une plus-value pour la Commune (plus de satisfaction du public, donc plus de locations, donc peut-être plus de rentes à réinjecter dans le Développement rural). Le parc garantira aussi une pause agréable pour les futurs utilisateurs du RAVeL Vielsalm-Lierneux qui y passera, ce qui sera garant de manière générale pour la commune d'une hausse de sa fréquentation touristique, susceptible de se faire sentir par les commerçants, lieux d'hébergement et autres services des alentours.

#### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

##### ***Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?***

Si le projet vise la convivialité des lieux (citoyens et visiteurs des salles du Vicinal comme touristes ou citoyens de passage ou au repos dans le parc), il vise autant le redéveloppement de la biodiversité.

##### ***Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?***

La place sera faite aux essences indigènes de plantes/arbustes/arbres locaux et à l'attractivité des insectes et oiseaux typiques de notre région.

##### ***Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?***

- **Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...  
Sont déjà prévues uniquement des espèces de plantes et d'arbres indigènes : prairie naturellement fleurie, ronces, mûriers, framboisiers, hêtres, sureaux, noisetiers, saule pleureur,

haie basse, vigne vierge, houx, cotonéaster, chèvrefeuille, pyracantha, lavande, thym, tansie, menthe, larve fétide, armoise, souci, basilic.

- **Quels sont les mesures prises pour leur protection ?**

On privilégiera des espèces de plantes/arbres indigènes susceptibles d'attirer les oiseaux et insectes nécessaires au bon redéploiement de la biodiversité locale.

On veillera à ce que les zones de jeux et du vieux tram n'altèrent en rien le redéploiement attendu de cette biodiversité (éclairage intelligent et éloignement de la zone de jeux pour tranquillité des oiseaux dans les nichoirs et arbres à proximité).

On veillera également à ce que la nouvelle haie mitoyenne (celle du voisin agriculteur) ne présente pas des essences de plantes toxiques pour les bovins présents juste derrière, susceptibles de les ingérer.

Des petites zones d'eau seront aussi créées pour le bain des oiseaux, nécessaires à leur pérennité sur le site.

On veillera à un entretien « vert », minimal et « phyto 0 » des lieux (une à trois fois par an) par les ouvriers communaux.

- **Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>)** : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

Sont prévues partout (façades, bords parkings et parc) des plantations d'essences d'arbres, arbustes et plantes indigènes, tels que :

- Dans le parking haut : prairie naturellement fleurie ;
- Dans le talus mitoyen : ronces, mûriers, framboisiers ;
- Dans la haie mitoyenne : hêtres, sureaux, noisetiers ;
- A proximité du vieux tram exposé : saule pleureur ;
- Pour protéger la terrasse du restaurant « L'Atelier » : haie basse ;
- Sur la façade droite de ce même restaurant : vigne vierge, houx ;
- Dans le talus à l'arrière du restaurant : cotonéaster ;
- Sur la façade arrière de la grande salle : chèvrefeuille ;
- Sur la façade droite du Vicinal : pyracantha ;
- Sur la façade gauche et avant du Vicinal : lavande, thym, tansie, menthe, larve fétide, armoise, souci, basilic.

- **Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces)** :

- **Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)** : on les minimisera au maximum pour privilégier, dans la mesure des possibilités financières, des surfaces (semi)perméables (le revêtement de la zone RAVEl qui y passera, par exemple, où celui des accès au site (entrée(s)/sortie(s)) ;
- **Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)** : on les privilégiera au maximum pour le revêtement des zones de parking, voire aussi pour celui des entrée(s)/sortie(s) du site ;
- **Verdissement vertical sur les façades** : entièrement prévu sur toutes les façades du Vicinal :
  - Sur la façade droite du restaurant : vigne vierge, houx ;
  - Sur la façade arrière de la grande salle : chèvrefeuille ;
  - Sur la façade droite du Vicinal : pyracantha ;
  - Sur la façade gauche et avant du Vicinal : lavande, thym, tansie, menthe, larve fétide, armoise, souci, basilic.
- **Toiture végétalisée** : pas prévue jusqu'ici.

## **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

### ***Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?***

Oui : tout le site est plane, si ce n'est une légère pente au niveau de l'accès actuel du site en voiture. Une voie douce de type RAVeL qui traversera le parc assurera la bonne accessibilité des PMR, cyclistes, poussettes et piétons en son sein.

### ***Quels sont les aménagements prévus ?***

Une voie douce en site propre (cyclistes/piétons/PMR/poussettes) est prévue en traversant le parc, les parkings seront aussi accessibles aux PMR, comme le sont déjà toutes les salles citoyennes du Vicinal, qui se présentent de plain-pied. Une zone de jeux existera pour les enfants ; une autre de pique-nique à proximité profitera à toute les familles (riverains, touristes...). Enfin la place sera aussi faite aux insectes et aux oiseaux pour le bon redéploiement de la biodiversité au sein du parc : on s'assurera à cet effet que ces derniers soient attirés par des essences de plantes et d'arbres qu'ils connaissent (indigènes) et qu'ils puissent bénéficier d'eau en permanence pour leur bain.

### ***Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?***

La question d'un unique (entrée = sortie) ou d'un double accès (entrée + sortie) aux lieux est encore à discuter, tout comme celle des futurs emplacements parkings (faut-il en intégrer ou non un nouveau dans la zone verte du parc pour solutionner le problème du parking sauvage le long de la route lors d'événements ?). Le parc et sa portion de voie lente RAVeL seront accessibles à tous (cyclistes/piétons/PMR/poussettes), tout comme les zones parkings, qui permettront aussi aux voitures de se garer à proximité du parc ou des salles citoyennes du Vicinal. Sera aussi placé, au regard de la future étape « RAVeL » que deviendra ce lieu, un parking pour vélos électriques ainsi qu'une zone de rechargement pour ces derniers. Enfin, des accords seront trouvés avec le SPW concernant une meilleure signalisation à conférer à la route nationale qui longe le parc et d'où se feront l'/les accès au site.

### ***Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?***

Non, aucun lien n'est ici à faire avec le prisme du genre.

## **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

### **- Exemples de points d'attention :**

- **Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale** : oui, appel à un pépiniériste local pour les plantes/arbres/arbustes et commandes des nichoirs et hôtels à insectes les plus localement produits.
- **Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales** : oui, le parc pourrait à terme attraper un cachet pédagogique (relatif à la flore et à la faune des lieux), avec des panneaux informatifs à cet effet par exemple. Ces lieux extérieurs pourraient aussi se prêter à des manifestations citoyennes (jeux populaires, etc.) ou aux activités en plein air de certains organismes (*Accueil Temps Libre* par exemple).
- **Analyse économique du cycle de vie des bâtiments** : pas concernée par cette fiche-projet.

## **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

### ***Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?***

Positif : l'amélioration du parc (embellissement et redéploiement de la biodiversité faunique et florale) ne pourra que renforcer la beauté de ces lieux extérieurs, où la nature est censée reprendre plus largement ses droits (entretiens prévus une à trois fois l'an seulement).

***Impact sur le voisinage et mesures envisagées à cet effet ?***

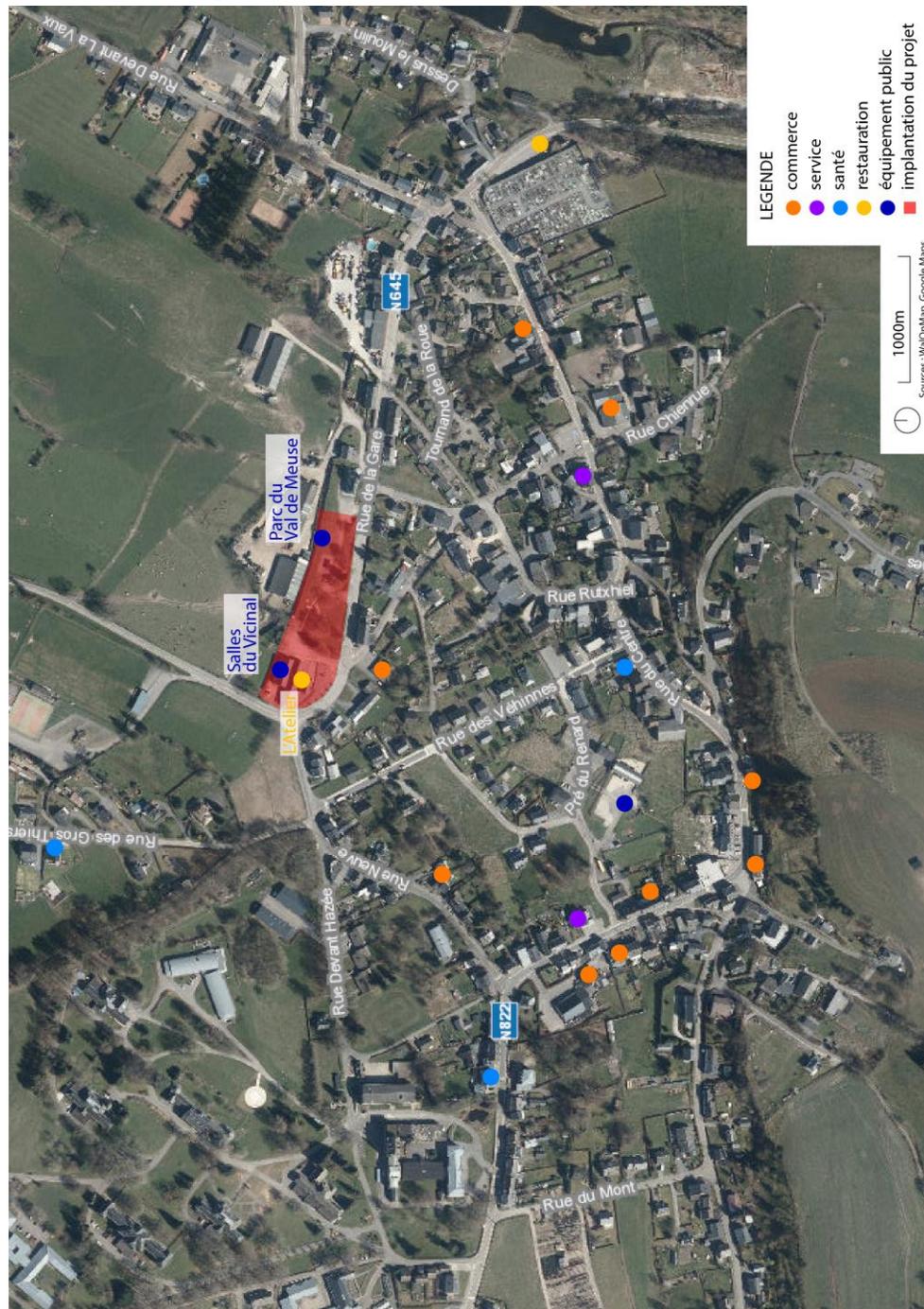
Positifs : les lieux ne seront pas plus bruyants qu'actuellement (pour rappel les salles du Vicinal sont régulièrement louées comme salles de fêtes) : l'accès au site sera plus sécurisé, la signalisation de la route régionale revue et le parking sauvage diminué. Les remplacements des deux haies mitoyennes se feront de sorte qu'aucun vis-à-vis ne vienne gêner à court terme les voisins concernés : on supprimera les existantes lorsque les nouvelles auront déjà poussé. Enfin la haie mitoyenne le long du parc sera constituée d'espèces de plantes non toxiques pour les bovins présents juste derrière. Enfin, le parc et le bâtiment du Vicinal seront globalement embellis (verdure, fruits et fleurs), ce qui satisfera les riverains.

Négatif : le parc sera davantage fréquenté. Les risques de nuisances (envers riverains et biodiversité) comme de vandalisme sont donc possibles, mais une « surveillance sociale » sera possible via un éclairage minimal du parc et sa proximité avec la route régionale fréquentée qui le borde.

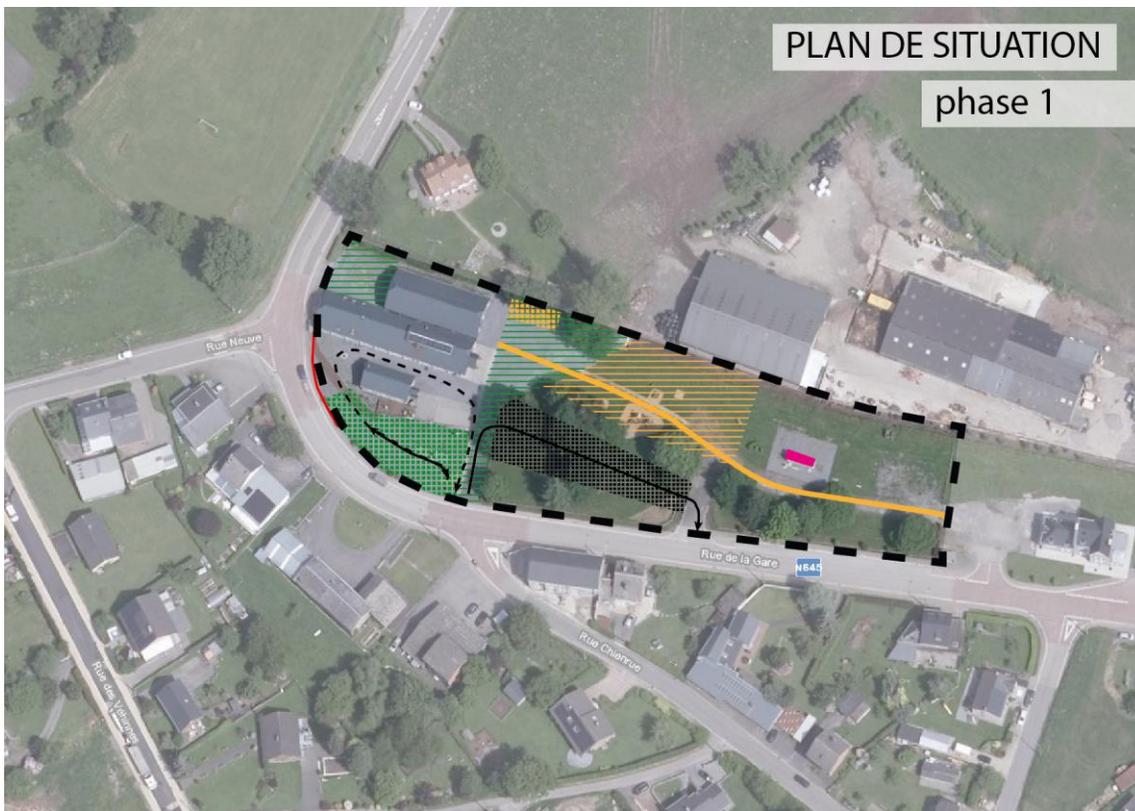
## Annexes

### 1. Plan(s) de situation

Vue satellite élargie et environnement direct du Parc Val de Meuse



Les implantations proposées ci-après reprennent les plans réalisés par les citoyens. Pour rappel, elles ne constituent pas un projet arrêté mais visent à étudier la faisabilité des différentes propositions de cette fiche-projet.

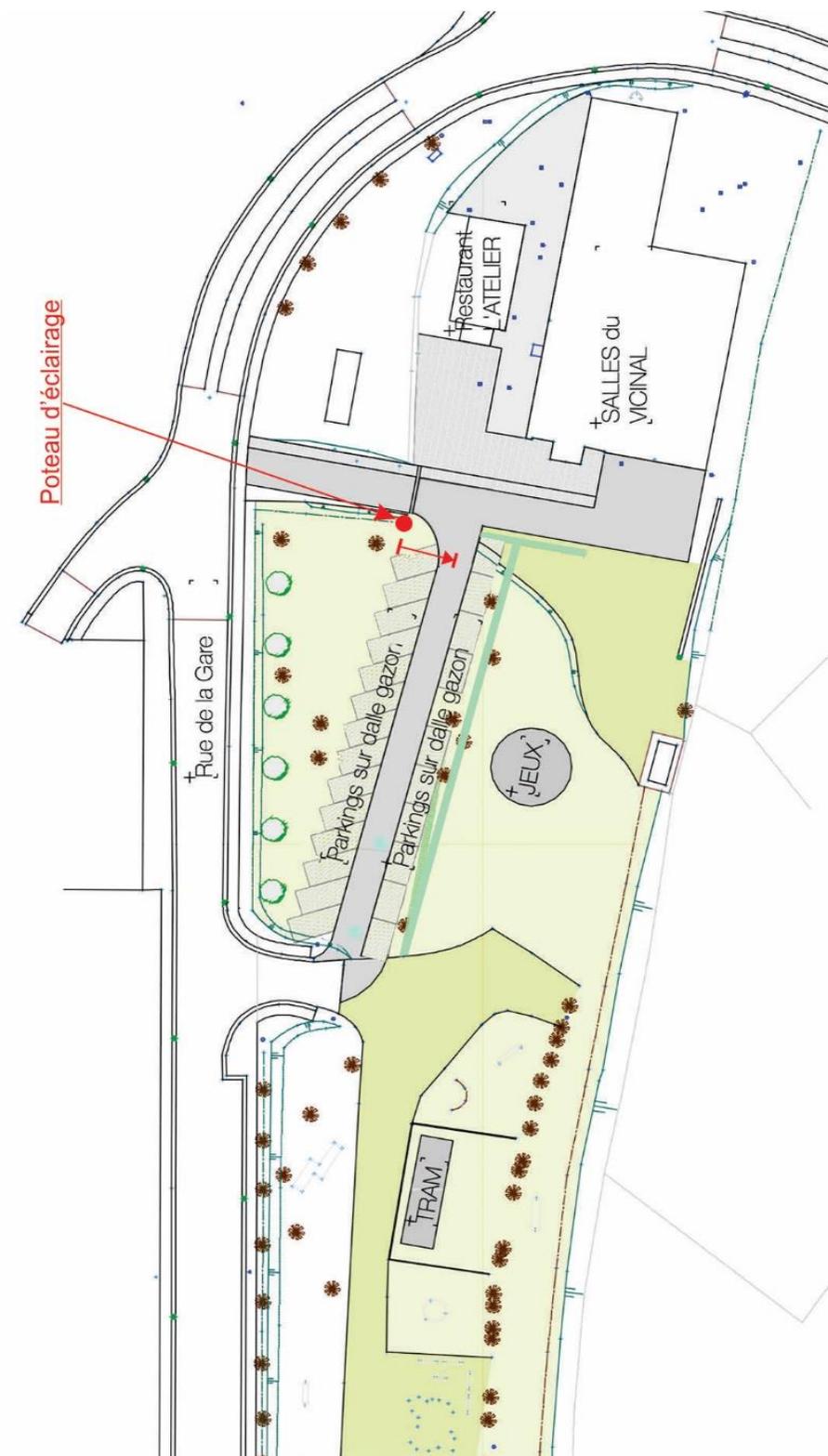


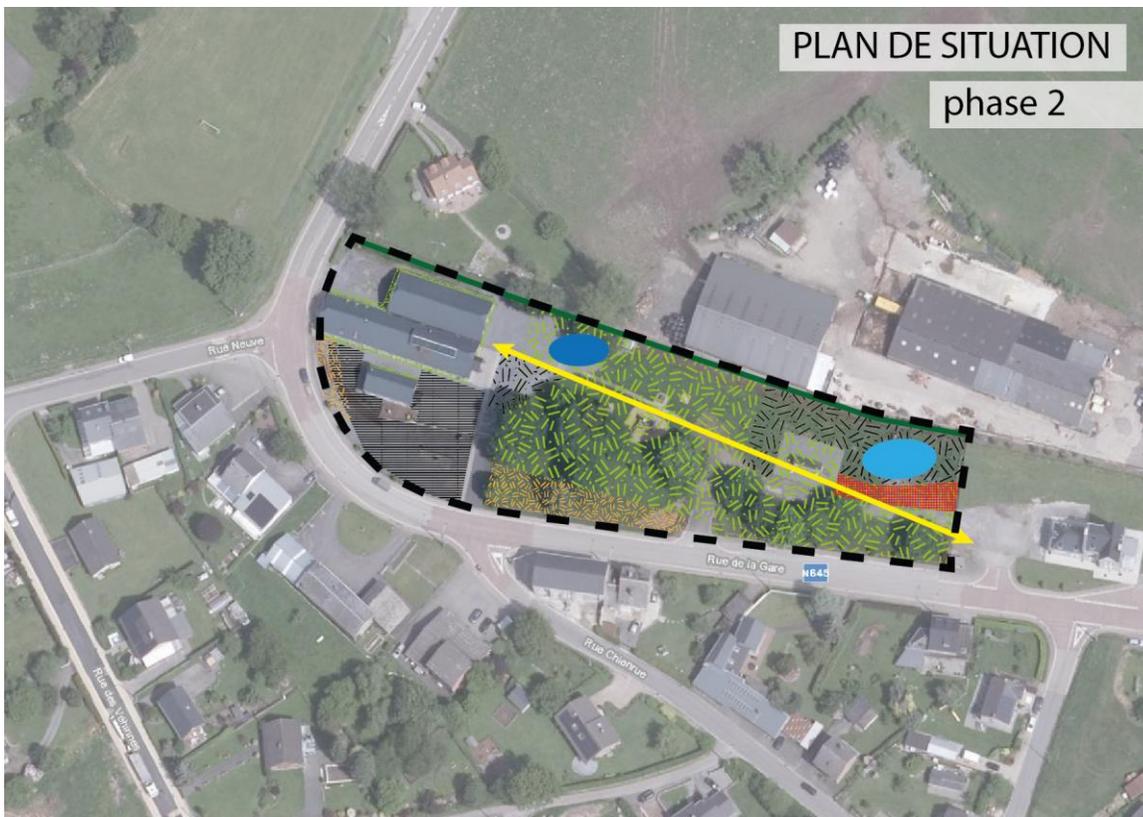
## PLAN DE SITUATION

phase 1

-  Transformation en gazon d'une zone du parking actuel, situé le long de la partie latérale du parc.
-  Conservation d'une partie du parking dans la zone de graviers actuelle, mais réaménagement sur dalles soit engazonnées, soit en dolomie.
-  Implantation d'un autre parking, en biais.
-  Installation d'un muret de sécurité, au niveau du tournant du restaurant « L'Atelier ».
-  Contournement automobile potentiel du restaurant « L'Atelier ».
-  Aménagement d'un parking pour vélos et motos à proximité de la salle du Vicinal.
-  Aménagement d'une zone conviviale avec bancs et espace jeux où pourraient jouer les enfants.
-  Aménagement d'un sentier entre la Gare et le Vicinal, qui traverse le parc, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers.
-  Sécurisation et mise en valeur (intelligente vis à vis de la faune) du vieux tram dégradé.

Fruit du travail citoyen élaboré dans un premier temps en lot 0 (plan ici non finalisé aux abords du restaurant « L'Atelier »)





## PLAN DE SITUATION

phase 2

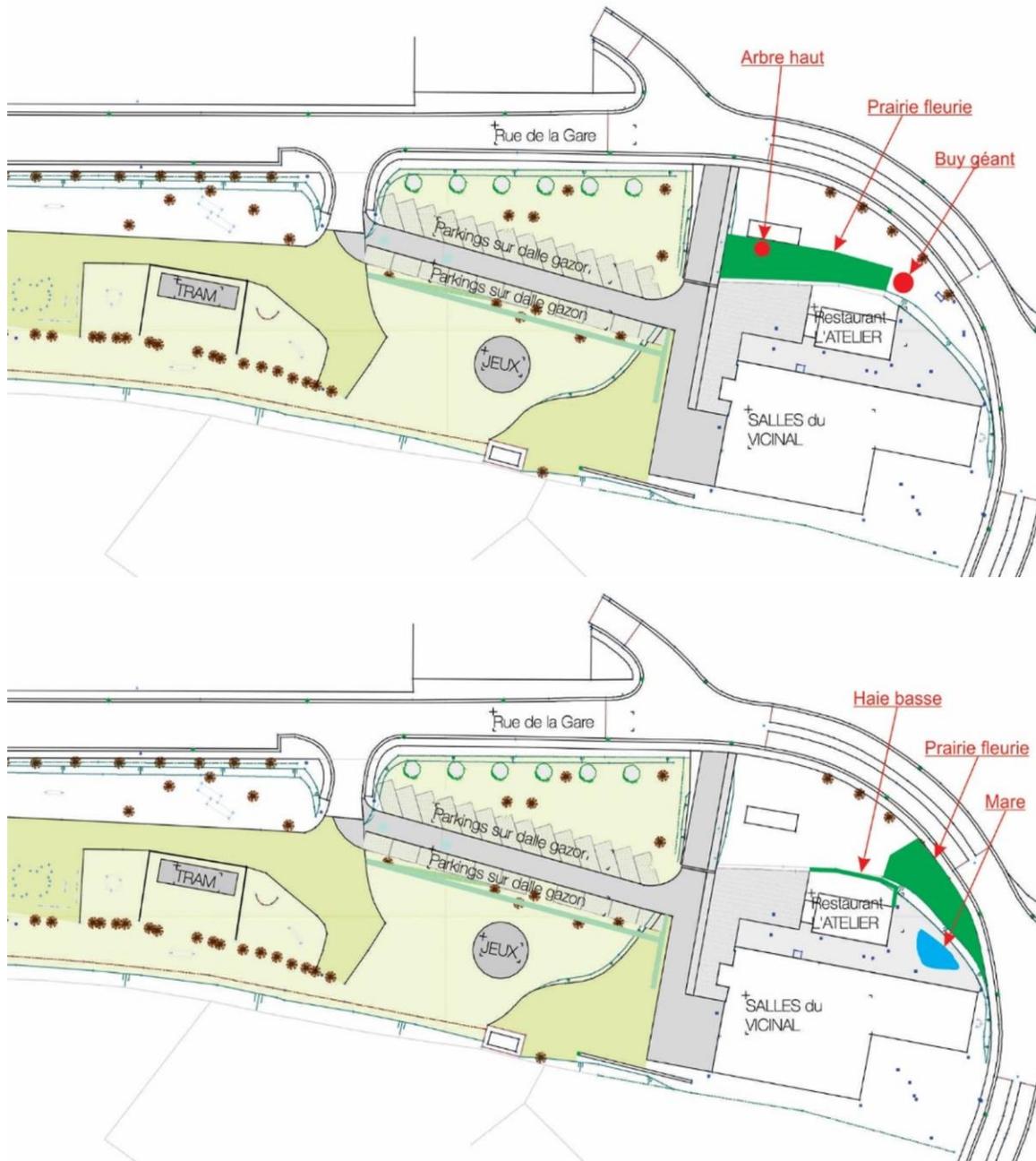
-  Plantation d'espèces indigènes (plans locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la pierre par des espèces qui ne la détériorent pas).
-  Plantation d'arbustes fruitiers dans les talus, et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyennes.
-  Aménagement de zones « prés fleuris ».
-  Remplacement de la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme.
-  Mise en valeur de la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal.
-  Aménagement d'un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé.
-  Aménagement de plans d'eau peu profonds pour les oiseaux.
-  Réaménagement des abords du restaurant « L'Atelier ».

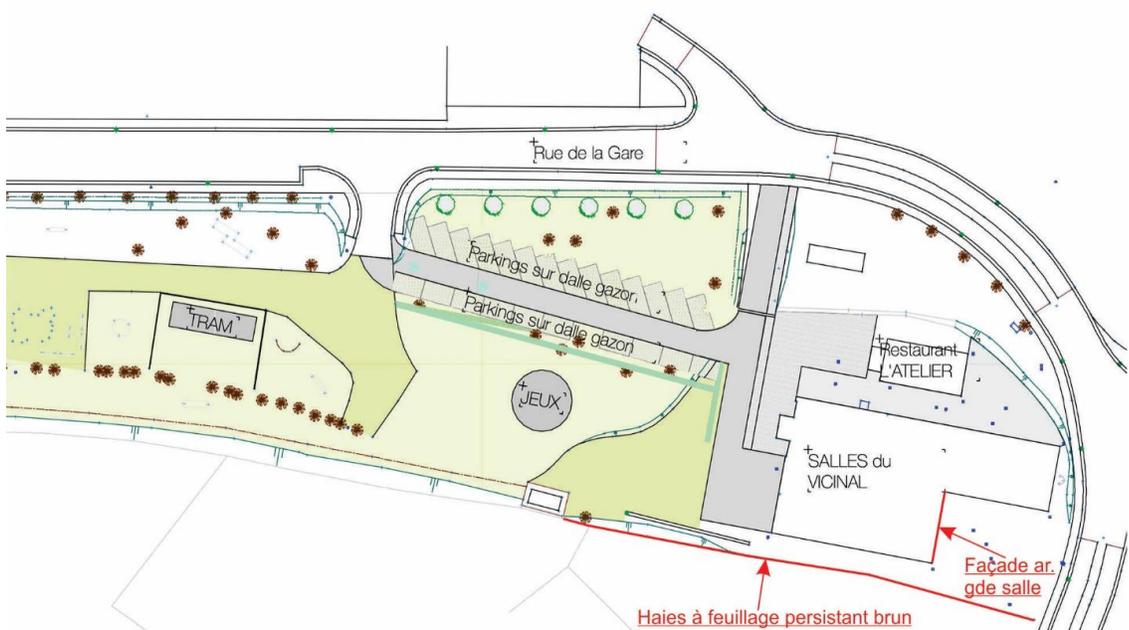
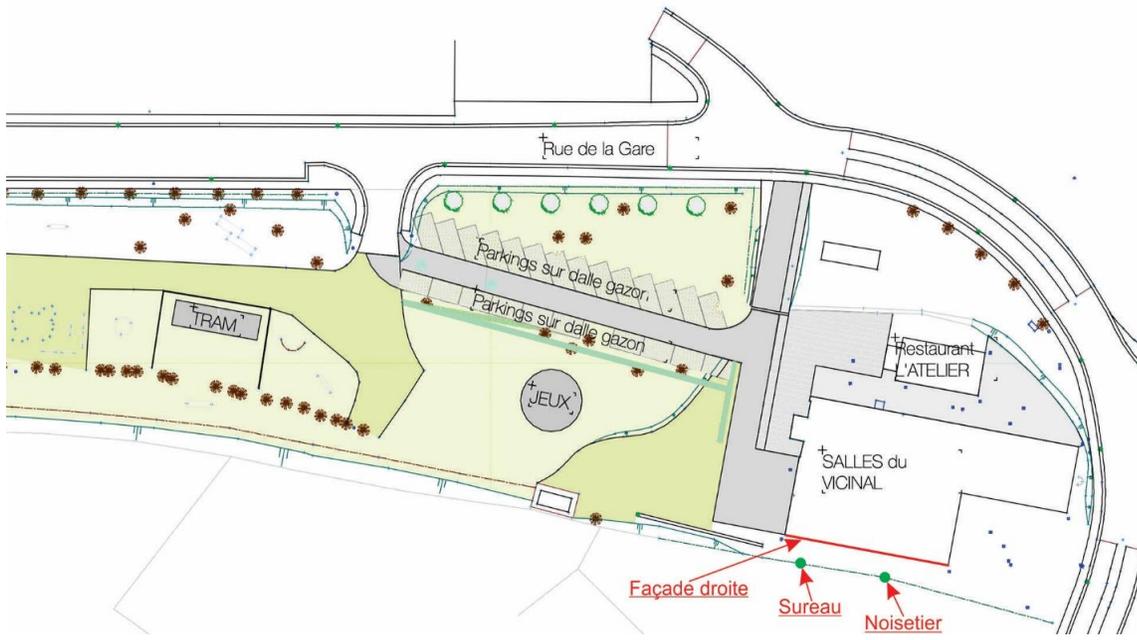
La liste des essences proposées en faveur d'un meilleur écosystème est la suivante :

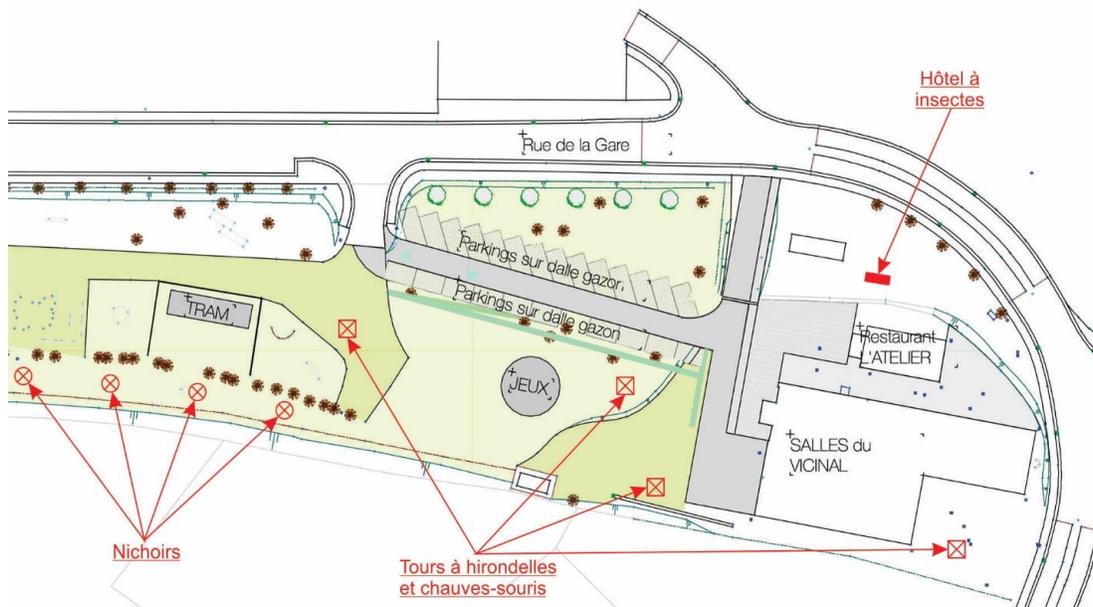
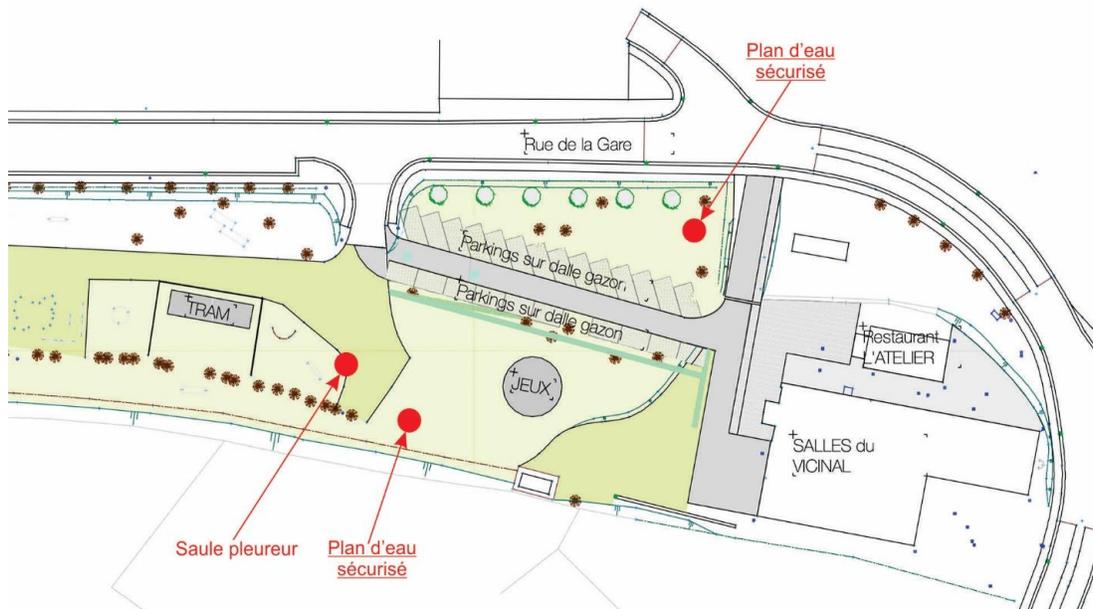
- Dans le parking haut : prairie naturellement fleurie ;
- Dans le talus mitoyen : ronces, mûriers, framboisiers ;
- Dans la haie mitoyenne : hêtres, sureaux, noisetiers ;
- A proximité du vieux tram exposé : saule pleureur ;
- Pour protéger la terrasse du restaurant « L'Atelier » : haie basse ;
- Sur la façade droite de ce même restaurant : vigne vierge, houx ;
- Dans le talus à l'arrière du restaurant : cotonéaster ;
- Sur la façade arrière de la grande salle : chèvrefeuille ;
- Sur la façade droite du Vicinal : pyracantha ;
- Sur la façade gauche et avant du Vicinal : lavande, thym, tanaïs, menthe, larve fétide, armoise, souci, basilic.

Dans le cadre d'un éventuel financement de l'ETAPE 2 par le Développement rural, voici le détail élaboré par les citoyens (fruit d'un premier travail en lot 0) relatif aux futures plantations et petits aménagements en faveur d'un nouvel écosystème du parc du Val de Meuse :

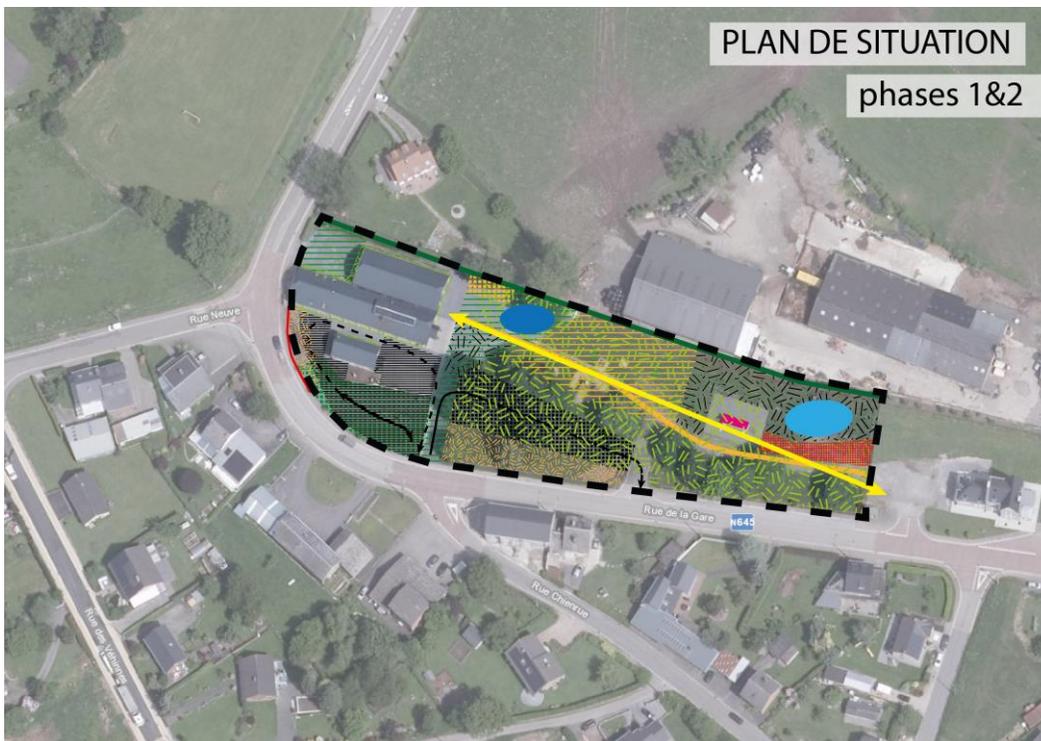
*Remarques : les plans ci-dessous ne sont pas finalisés aux abords du restaurant « L'Atelier », et le projet de mare a finalement été supprimé pour des raisons de sécurité.*







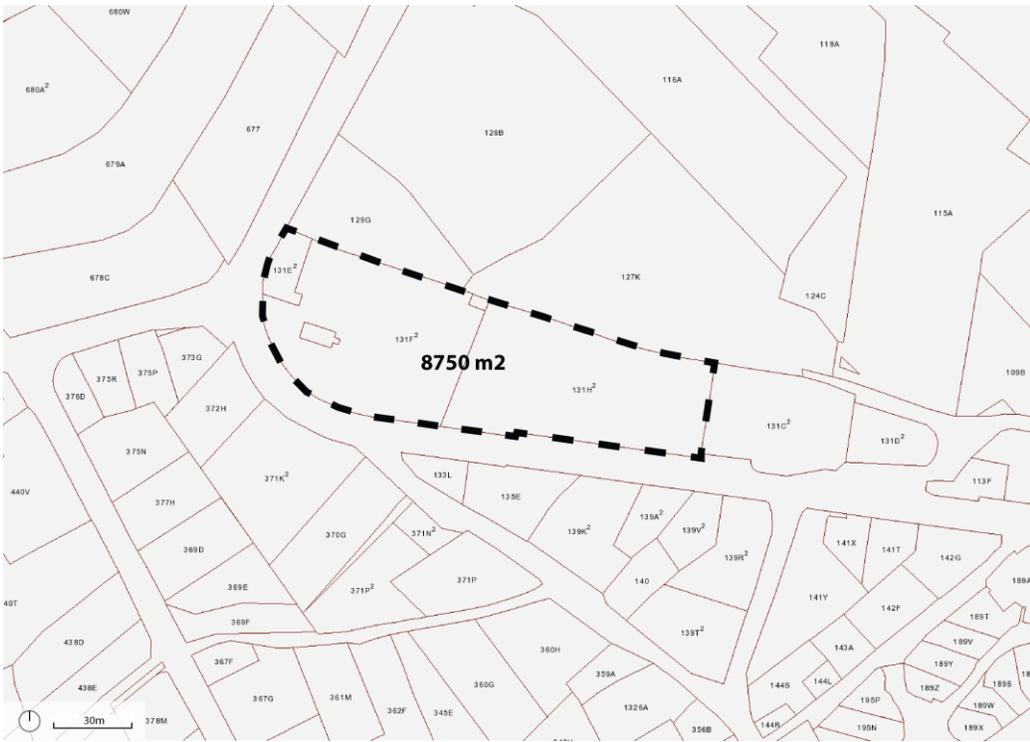
Les façades du bâtiment du Vicinal (salles de réception) ainsi que celles du restaurant « L'Atelier » seraient également dotées de plantations locales et non invasives. Le dossier photographique au point 3 des présentes annexes laisse voir les améliorations dont les extérieurs des bâtiments pourraient bénéficier.



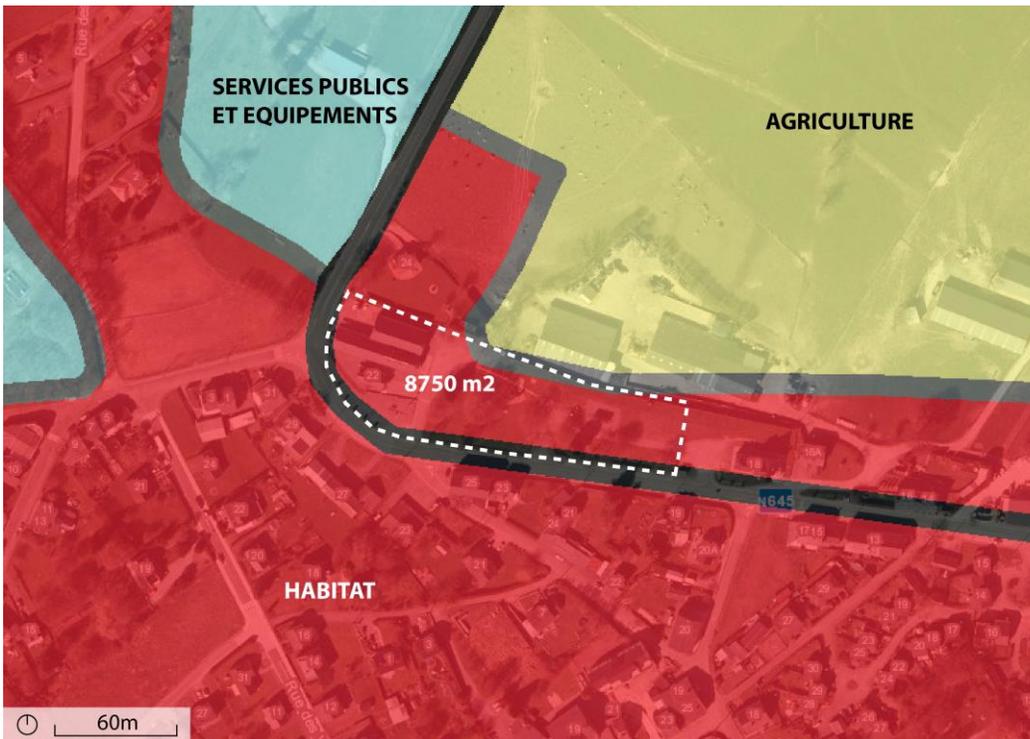
-  Transformation en gazon d'une zone du parking actuel, situé le long de la partie de la partie latérale du parc.
-  Conservation d'une partie du parking dans la zone de graviers actuelle, mais réaménagement sur dalles soit engazonnées, soit en dolomie.
-  Implantation d'un autre parking, en biais.
-  Installation d'un muret de sécurité, au niveau du tournant du restaurant « L'Atelier ».
-  Contournement automobile potentiel du restaurant « L'Atelier ».
-  Aménagement d'un parking pour vélos et motos à proximité de la salle du Vicinal.
-  Aménagement d'une zone conviviale avec bancs et espace jeux où pourraient jouer les enfants.
-  Aménagement d'un sentier entre la Gare et le Vicinal, qui traverse le parc, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers.
-  Sécurisation et mise en valeur (intelligente vis à vis de la faune) du vieux tram dégradé.
-  Plantation d'espèces indigènes (plans locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la pierre par des espèces qui ne la détériorent pas).
-  Plantation d'arbustes fruitiers dans les talus, et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyennes.
-  Aménagement de zones « prés fleuris ».
-  Remplacement de la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme.
-  Mise en valeur de la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal.
-  Aménagement d'un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé.
-  Aménagement de plans d'eau peu profonds pour les oiseaux.
  -  Réaménagement des abords du restaurant « L'Atelier ».

## 2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

### Périmètre d'intervention sur fond cadastral



### Périmètre d'intervention sur plan de secteur



### 3. Dossier photographique (état existant et état projeté)

Ces deux parties d'annexes sont rassemblées pour pouvoir rendre compte d'un avant/après. Les images redessinées à partir des photos de l'existant ont été réalisées par les citoyens et illustrent une première base de ce à quoi pourrait ressembler le parc du Val de Meuse à l'issue de ce projet.



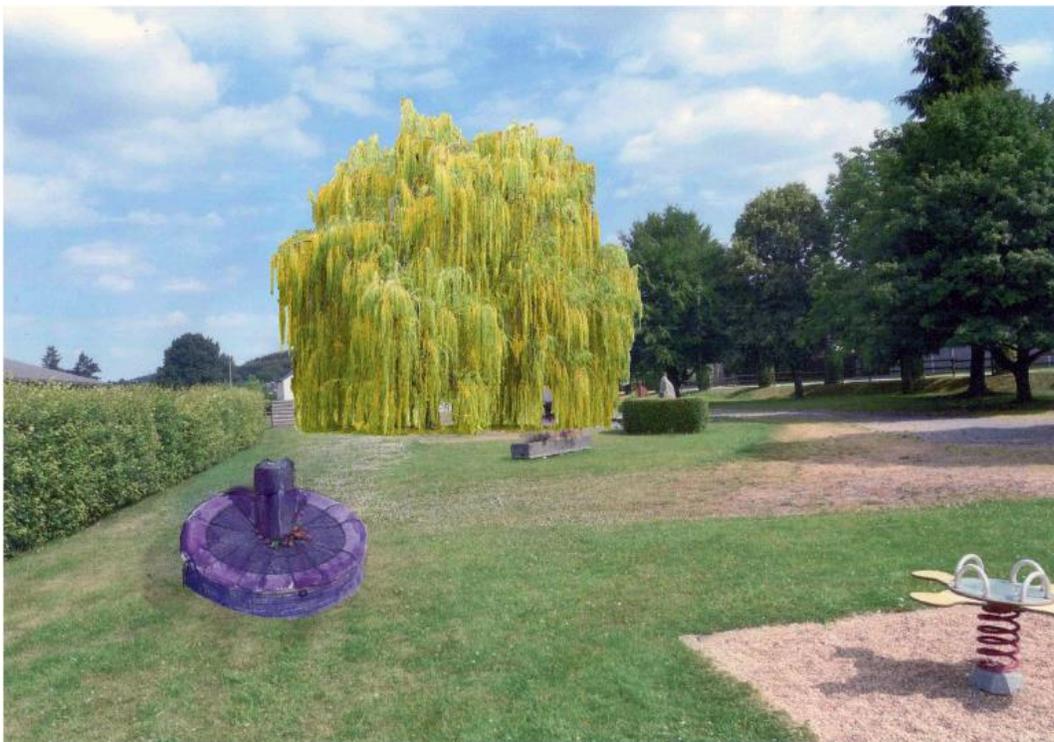
Entrée du restaurant l'Atelier (avant nouvelles plantations)



Entrée du restaurant l'Atelier (après nouvelles plantations  
– image non contractuelle)



Vue depuis le parking actuel vers l'ancienne gare (avant nouvelles plantations)



Vue depuis le parking actuel vers l'ancienne gare (après nouveaux aménagements et plantations – *image non contractuelle*)



Façade latérale gauche de la salle vicinale (avant nouvelles plantations)



Façade latérale gauche de la salle vicinale (après nouvelles plantations – *image non contractuelle*)



Façade principale de la salle vicinale (avant nouvelles plantations)



Façade principale de la salle vicinale (après nouvelles plantations – *image non contractuelle*)



Vue sur le restaurant l'Atelier depuis la salle vicinale (avant nouvelles plantations)



Vue sur le restaurant l'Atelier depuis la salle vicinale (après nouvelles plantations – image non contractuelle)



Façade latérale droite de la salle vicinale (avant nouvelles plantations)



Façade latérale droite de la salle vicinale (après nouvelles plantations – *image non contractuelle*)



Vue sur le restaurant l'Atelier depuis la N645 (avant nouvelles infrastructures)



Vue sur le restaurant l'Atelier depuis la N645 (après nouvelles plantations) – *image non contractuelle*)

*Remarque : le projet de mare a été finalement abandonné pour des raisons de sécurité. Un autre supplément parking prendrait finalement place derrière l'Atelier.*

#### **4. Etat des lieux**

Le parc communal du Val de Meuse, grand jardin ouvert à tous et attenant à la salle des fêtes du Vicinal rénové dans le cadre du précédent PCDR en faveur d'événements privés comme publics, manque malheureusement d'attractivité. Peu d'éléments incitent à y rester. En cause : trop peu de fleurs et d'entretien, trop peu de jeux pour les enfants, aucun arbre fruitier, l'exposition d'un vieux tram de plus en plus délabré, des arbres non alignés qui meurent étouffés par d'autres, un écosystème qui se raréfie : soit peu d'oiseaux (l'absence de point d'eau pour leur bain justifie leur absence) et beaucoup trop de mouches dû à l'activité de la ferme voisine. Cet excès de mouche pose problème au sein de la salle des fêtes. On notera aussi l'insuffisance de parking en cas d'affluence et la mauvaise habitude des visiteurs de se parquer sauvagement sur le trottoir de la route nationale longeant le parc. De nombreux services se trouvent à proximité : salles des fêtes du Vicinal, restaurant *L'Atelier*, papeterie, magasin de bricolage, laverie automatique, parc artisanal du *Point du Jour*, supermarchés, école, administration communale, Office du Tourisme, boulangerie, arrêts de bus, fleuriste, *café des Sports*, friterie, Centre CHS *L'Accueil*, etc.

#### **5. Liste des activités actuelles et projetées après réalisation du projet, fréquentation et perspectives d'évolution**

##### **Activités et fréquentation actuelles des lieux :**

- Usages actuels à proximité :
  - Au sein du parc : zone de détente via tables de pique-nique, petite aire de jeux pour enfants et exposition du vieux tram ;
  - Salles des fêtes du Vicinal : salles de réception récemment rénovées et les plus prisées de la Commune. Locations régulières les week-ends (mariages, anniversaires, ...) et nombreuses réunions citoyennes et communales autour de thématiques diverses : énergie, *Repair café*, *Alzheimer Café*, PCDR, festivités annuelles, etc. Les rentrées financières servent à couvrir les frais de fonctionnement du bâtiment.
  - Ancienne gare du Vicinal (sujette à devenir un lieu en faveur de la jeunesse et du tourisme);
  - Restaurant *L'Atelier* donné en location par la Commune à un privé ;
  - Zones de parcage pour salles vicinales et restaurant *L'Atelier*.

##### **Perspectives d'évolution du parc du Val de Meuse et des bâtiments impactés :**

L'évolution de ce parc, à doter d'un cachet environnemental, floral, fruitier, ludique et accueillant, à destination des visiteurs comme des citoyens, oiseaux et insectes, est prévue en deux étapes :

- L'aménagement du parc et l'embellissement des façades du Vicinal en faveur de la convivialité :
  - Réaménagement et création de parkings pour tous types de moyens de transport ;

- Nouvelle conception des éclairages ;
  - Meilleure accessibilité PMR et mobilité douce sur l'ensemble du site ;
  - Réaménagement de l'espace de jeux et du chemin actuel ;
  - Sécurisation du vieux tramway ;
  - Amélioration de la signalisation ;
  - Multiplication des espaces verts.
- Le développement de l'écosystème au sein du parc :
    - Nouvelles plantations locales et non invasives ;
    - Aménagement d'une mare éventuellement didactique et de points d'eau ;
    - Aménagement de zones « prés fleuris » ;
    - Réaménagement des abords du restaurant *L'Atelier* ;
    - Installation d'hôtels à insectes et de nids pour les oiseaux.

## 6. *Listes des projets de même fonction existant sur la Commune*

Dans le cadre du PCDR : projets répondant seulement partiellement aux mêmes objectifs que cette fiche-projet :

- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles ») ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (duplicquée en lot 0) ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité.*



<b>Aménager, au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage</b>	Fiche n° 1.5
Lierneux	<b>Priorité : Lot 1</b>
<b>Butte de Colanhan</b>	(1) Version initiale : <b>X</b>
Aménager sur la <i>Butte de Colanhan</i> une grande table d'orientation dotée d'une tour observatoire du paysage remarquable des alentours, ainsi que des équipements, un abris semis enterré et une liaison vers le parcours géologique Sart- <i>Thier del Preux</i> , Colanhan	(2) Version actualisée :

### 1. Description succincte du projet

Afin de conférer au territoire de Lierneux un point observatoire des plus remarquables, ce projet, directement lié à celui de la fiche 1.2 relative, entre autres, à la création d'un parcours géologique unique (dans la région comme dans le pays) entre le village de Sart, le site carrié et citoyen *Thier del Preux* et le pied de la *Butte de Colanhan*, consiste à munir d'une table d'orientation, d'une tour observatoire du paysage et d'une zone conviviale le site paysager remarquable et en promontoire naturel qu'est la *Butte de Colanhan*, pour rappel point de vue remarquable en bordure de réserve naturelle protégée et bordée par des terrains de *Ardennes et Gaumes* et de la *Région wallonne*.

Pour ce faire, il s'agira tout d'abord, éventuellement avec l'aide du Développement rural, d'acquérir les terrains de la butte, qui sont encore actuellement privés (*Cf. Annexe. 2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral pour vue des actuels propriétaires privés*). Des contacts ont d'ailleurs déjà eu lieu à cet effet avec les gestionnaires/propriétaires concernés. Ces derniers pourraient faire dans le futur simplement don des surfaces nécessaires à la Commune de Lierneux pour la concrétisation de ce projet.

Il s'agira ensuite d'y aménager les infrastructures suivantes :

- **Une petite tour simple et droite en bois d'environ 9 mètres de haut** (afin de voir plus haut que les arbres récemment plantés en contre-bas et susceptibles de grandir en obstruant la vue au niveau du sol), qui se composera principalement de quatre colonnes, situées à l'extérieur des escaliers. Des marches perforées en acier, antidérapantes dans toutes les conditions météorologiques, seront soudées entre les limons. Transparente dans sa composition (via du bois ajouré), cette tour associera en effet du bois local (pour une belle intégration dans ce superbe environnement paysager) à de l'acier galvanisé (pour sa structure, ses escaliers, ses paliers et ses balustrades ; ce matériau se voulant léger et transparent tout en étant robuste et durable). Elle sera fixée sur un éperon rocheux situé à 570 m d'altitude. Grâce à ses façades en lamelles de bois, cette tour sera un point de repère bien visible dans le paysage. De l'intérieur, les visiteurs pourront observer correctement le paysage entre les lamelles.

- **Une table d'orientation**, sur base d'un massif béton, située juste à côté de la tour et constituée par un grand panneau précisant les différents lieux-dits à observer aux 4 points cardinaux, sur environ 330 degrés, et développant 4 niveaux spécifiques au site, à savoir :
  - La cartographie locale, ses villages et sa topographie ;
  - L'histoire locale, ses batailles et ses points remarquables ;
  - La géologie locale, ses affleurements, ses carrières, son hydrographie ;
  - La végétation en lien avec cette géologie locale.
  
- **Un espace d'accueil pour promeneurs**, en abri creusé sur le flanc de la butte et dédié au repos, au pique-nique ou encore au barbecue (dans la mesure où les nuisances peuvent être évitées pour les riverains) : avec tables et bancs en rondins de bois ancrés, grille pour barbecue, espace pour recueil des eaux, etc.
  
- **Un accès sentier entre le pied et la butte de de Colanhan** (point de rencontre avec la fin du parcours géologique aménagé préalablement dans le cadre de la fiche-projet 1.2), sur terrains actuellement privés mais susceptibles de devenir publics (grâce à l'intervention du DR), en milieu boisé, long d'environ 350 m et présentant une pente d'environ 12 %.

### **Description du site dans son état actuel, et de son environnement direct :**

Cet ensemble de parcelles se situe en zone boisée, mais non replantée. Seuls quelques feuillus s'y accrochent encore. La lisière du bois y a récemment été éclaircie et réhabilitée ; les plantations d'après-guerre n'ont pas été renouvelées, mais les souches et autres taillis, caractéristiques, ont en effet été conservés. Le site, campé à environ 570 mètres d'altitude est proche d'itinéraires pédestres et cyclotouristes, laisse apparaître par temps clair la force du patrimoine naturel et paysager sur des distances de plus 30 km et presque tous azimuts (vue sur 330°). La zone des travaux est en réalité un éperon rocheux schisteux, témoin des anciennes extractions de matériaux de construction et secondairement du coticule. La couche pédagogique y est très faible, et si la fondation d'un sentier ne posera pas de problème, il est à souligner que toute végétation y a toujours rencontré une réelle difficulté à se développer.

## **2. Justification du projet**

### **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée :**

Lors de la consultation citoyenne, la population a mis en valeur le riche patrimoine paysager dont peut se targuer la commune. Alors que le tourisme vert s'accroît sur le territoire, comme en attestent les nombreux gîtes privés ou souhaités à destination des randonneurs (refuge *Thier del Preux* de la fiche-projet 1.2, *Maison de l'Instituteur* de Verleumont de la

fiche-projet 1.3), la fréquentation du réseau TARPAN, GR, ainsi que l'engouement manifeste pour le futur pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux et le nouveau parcours géologique Sart-*Thier del Preux-Colanhan* (relatif à la première fiche-projet activée 1.2), certains lieux-dits remarquables, dont celui de la *Butte de Colanhan*, restent cependant encore trop peu connus du public.

La concrétisation de cette fiche-projet s'inscrira dans la continuité de celle de la fiche-projet 1.2, qui aura, entre autres, au préalable, doté les environs du nouveau parcours géologique Sart-*Thier del Preux-Colanhan*. Il s'agit pour rappel d'un cheminement 5,2 km, borduré de 60 mégalithes locaux et régionaux d'environ 3m de hauteur, ancrés à l'ancienne tels des dolmens tantôt en zones publiques communales, tantôt en bordure de trottoirs communaux, tantôt le long d'un tronçon commun avec le Pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (liaisonnant le *Monument de l'Etoile* de Sart, la bordure sud du site carrier *Thier del Preux* préalablement réhabilité en espace citoyen (dans le cadre aussi de la fiche-projet 1.2) et le pied de cette *Butte* emblématique de *Colanhan*.

Il s'agira donc, par la complémentarité évidente de ces fiches-projets 1.2 et 1.5 (dont les concrétisations, rappelons-le, permettront de faire aboutir une intention citoyenne déjà matérialisée en 1997, à l'aube du 1<sup>er</sup> PCDR, par la création de la *Maison du Tailleur* de Sart et la pose de 1ers mégalithes à proximité) : celle de faire se rejoindre l'impact puissant (en termes de *slow tourisme*, de tourisme vert et de patrimoine naturel) du point de vue paysager remarquable s'offrant au sommet de Colanhan, avec celui de l'intérêt géologique régional et périphérique, et ce à deux pas du village de Sart que l'on pourra alors qualifier de véritable « village de la pierre ».

### **Caractère rural du projet :**

L'idée de créer un tel site observatoire, en faveur d'un patrimoine naturel paysager observable sur 330° garant de l'essor du tourisme de randonnée (sentier d'ascension vers la butte au point de rencontre avec un parcours géologique existant, tour et observatoire) comme en faveur de la convivialité (abri naturel sous roche), ne peut servir que de développement rural du territoire en termes de gageure citoyenne (nouvelle raison de se fédérer dans un lieu d'exception et accueillant), environnementale (focus sur la patrimoine naturel remarquable des environs) comme économique (hausse de la fréquentation touristique sur le territoire communal).

### **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projets ou d'autres projets actuels ou futurs :**

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Mise en valeur du patrimoine paysager communal et des alentours ;
- Augmentation du tourisme vert sur le territoire ;
- Meilleure cohésion entre les touristes/randonneurs et les citoyens ;

- Connexion avec l'intérêt géologique du village de Sart et du site carrier environnant.

Les interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR sont les suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, THIER DEL PREUX – COLANHAN, Faire de Sart « le village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux, réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces inter-villages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### **Raison de son activation (note d'intention) :**

La *Butte de Colanhan* représente un lieu-dit patrimonial, mais aussi historique et emblématique du village de Sart. Il semble dès lors plus qu'opportun de le promouvoir et de le mettre davantage en valeur via de telles infrastructures, modernes, accueillantes et parfaitement intégrée dans l'environnement remarquable qui s'offre à regarder tous azimuts. Cette nouvelle attraction « touristique » majeure (de par la grandiosité de son paysage), associée au développement du parcours géologique prévu dans le cadre de la fiche-projet 1.2, garantira de faire enfin rayonner la commune de Lierneux en termes de tourisme vert/de randonnée au sein des circuits touristiques propres à la région *Haute Ardenne*. Pour rappel, par temps clair, ce point de vue laisse l'œil se porter jusqu'aux *Baraques Michel* et *Fraiture*.

Comme précité, la concrétisation de cette fiche-projet s'inscrira en outre dans la continuité de celle de la fiche-projet 1.2, qui aura, entre autres, au préalable, doté les environs du nouveau parcours géologique *Sart-Thier del Preux-Colanhan* (cheminement de 5,2 km,

borduré de 60 mégalithes issus des environs et de +- 3m de hauteur, ancrés à l'ancienne tels des dolmens et représentatifs de la géologie remarquable locale et périphériques).

Enfin, les concrétisations des fiches-projets 1.2 et 1.5, connectées et complémentaires, permettront de faire aboutir une intention citoyenne déjà matérialisée en 1997, à l'aube du 1<sup>er</sup> PCDR, par la création de la *Maison du Tailleur* de Sart et la pose de 1ers mégalithes à proximité : celle de faire se rejoindre l'impact puissant (en termes de *slow tourisme*, de tourisme vert et de patrimoine naturel) du point de vue paysager remarquable s'offrant au sommet de Colanhan, avec celui d'un intérêt géologique régional et périphérique récemment promu, et ce à deux pas du village de Sart, qualifié de véritable « village de la pierre ». Il s'agira également de saluer l'investissement de nombreux habitants sartois, au regard de leur implication dans le Comité de village (*La Cie de la Pierre à Rasoir* de Sart), pour rappel gestionnaire des nouveaux lieux d'intérêts environnants en faveur du développement rural.

### **Alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux mêmes objectifs :**

#### Dans le cadre du PCDR :

- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*

Notons que cette fiche-projet, initialement non précisée au sommet de Colanhan en termes de localisation, et ce au regard des diverses possibilités susceptibles de s'offrir dans le futur pour faire profiter le territoire d'un lieu d'observation naturellement situé en promontoire, a été finalement préservée « au sens large » en lot 2 après le dernier rebondissement de la CLDR en 2022 (souhait de modification de la fiche 1.2 en faveur d'une réhabilitation du site carrier *Thier del Preux* et de la création d'un parcours géologique déjà imaginés en 1<sup>ère</sup> ODR, et du rajout d'une fiche 1.5 en faveur d'un lieu observatoire remarquable à Colahan). La raison de ce maintien en lot 2 d'une fiche quasi identique portant sur toute l'entité réside dans le souhait communal comme citoyen de ne pas priver d'autres lieux-dits d'exception, dans le futur, d'aménagements similaires (en cas de possibilité de vente de terrains privés par exemple).

#### Hors cadre du PCDR :

Aucun projet relatif à la création d'un haut lieu observatoire du paysage n'est en cours actuellement à Lierneux.

### **Manière dont le projet répond à l'objectif de sobriété (en termes de juste utilisation des ressources financières, foncières, environnementales, énergétiques...) :**

Les infrastructures envisagées se voudront les plus humbles, naturelles et discrètes possibles, afin de s'insérer parfaitement dans ce point de vue paysager remarquables :

- La table d'observation sera basée sur un massif béton et terminée par des écritures et autres dessins à l'aide de matériaux composites ;
- L'acier galvanisé de la tour d'observation sera dissimulé par du bois ajouré pour un effet de transparence garantissant de ne pas nuire à l'environnement<sup>1</sup>. Son association avec le bois dur permettra de réaliser un projet durable qui nécessitera un entretien minimal voire inexistant ;
- Aucun préau citoyen inesthétique ne poussera sur le sol rocheux puisque l'abri citoyen de 2 m de haut imaginé à cet effet sera creusé sur le flanc de la butte et terminé par une toiture végétalisée ;
- Comme simple mobilier : des bacs et tables en rondins de bois seront prévus ;
- Enfin le sentier d'ascension vers la butte, d'une déclivité d'environ 12 %, à aménager dans la zone boisée depuis la fin du parcours géologique, au pied de la butte de Colanhan, sera, outre sa fondation en matériaux locaux, terminé par un enrochement de type dolomie 0/16 ;
- Une noue de dispersion pour la bonne gestion des eaux sera également aménagée au niveau de l'abri sous roche.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Liens avec le projet :**

Ce lieu d'observation mettra sans conteste tout le patrimoine paysager de la commune et des communes voisines en valeur puisque sa table d'orientation située en promontoire naturel, de surcroît jouté d'une tour observatoire, permettra à ses visiteurs d'embrasser les vues alentours à 330 degrés.

---

<sup>1</sup> « L'utilisation limitée de deux matériaux – l'acier et le bois –, suggèrera une impression de calme et de cohérence, mais également de stabilité à très long terme (...) Les angles seront dépourvus de colonnes, de même que l'intérieur de la cage d'escalier. Le visiteur aura ainsi une impression de grande ouverture lors de son ascension, car son regard ne sera pas gêné par la construction. Le dimensionnement élancé des éléments de construction donnera une grande transparence à la tour qui semblera légèrement posée dans la forêt ; la nature pourra tout simplement continuer de croître. » (Bureau d'études LACASSE-MONFORT)

Il renforcera dès lors les activités de promenade et d'observation paysagère tout en offrant une zone de repos, de repas et de convivialité aux adeptes du tourisme vert.

On veillera à ce que la tour soit construite en bois local (acier galvanisé dissimulé et matériaux transparents pour ne pas nuire au paysage), ainsi qu'à son intégration harmonieuse au milieu des divers paysages.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Liens avec le projet :**

Ce lieu bien connu des Lierneusiens ne sera pas dédié qu'aux touristes et promeneurs puisqu'une zone de convivialité (abri sous roche muni d'une grille barbecue et de mobilier en rondins de bois) leur sera accessible pour s'y détendre ou y organiser un repas dans ce beau cadre. En cela ce nouveau lieu paysager peut aussi être fédérateur et créer du lien social.

La création du sentier ascensionnel vers la butte depuis le pied de Colanhan, où pour rappel s'arrêteront les 5,2 km du futur parcours géologique Sart - *Thier del Preux* – Colanhan, viendra renforcer le réseau doux de promenades propres à la commune de Lierneux, qui sera pour rappel déjà riche du réseau TARPAN, de sentiers de GR, du prochain pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux et de ce futur parcours géologique parsemé de 60 dolmens locaux ou régionaux (cf. fiche-projet 1.2).

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectif 3 :**

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Lien avec le projet :**

Doter la commune d'un tel lieu de contemplation tous azimuts en *Haute Ardenne* ne pourra que flatter la commune au niveau de son attractivité touristique, patrimoniale et environnementale.

**Objectifs connexes à l'échelle locale :**

De manière globale, la Commune de Lierneux souhaite renforcer les liens sociaux entre ses citoyens, ainsi que les liens entre touristes et citoyens, et ce via la mise à disposition de lieux

ou d'espaces accueillants et fédérateurs, ainsi que le tourisme vert et le *slow tourisme* sur son territoire, via une mise en valeur du patrimoine naturel le qualifiant.

Combinée avec celle de la fiche-projet 1.2 de ce PCDR, la concrétisation de cette fiche-projet 1.5 fera de ce site de Colanhan un réel marqueur communal.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

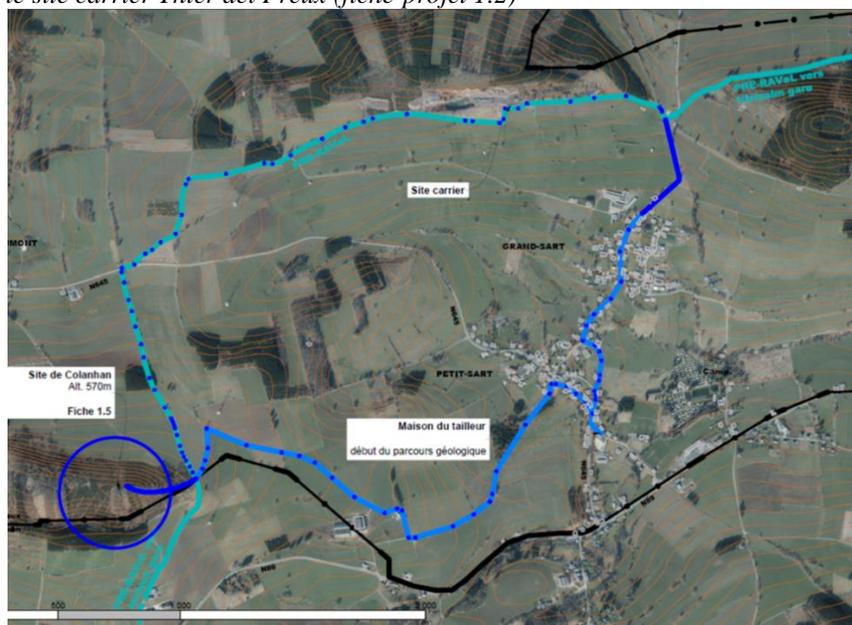
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social	Culturel	Environnemental	Economique	Energétique	De mobilité
<b>Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux</b> (espace de recueil des eaux au niveau de l'abri sous roche, etc.)			X			
<b>Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles</b> (privilège des ressources naturelles : roche existante comme couverture d'abri, bois pour la tour et le mobilier en rondins, etc.)			X	X		
<b>Mesures en faveur de la sobriété du projet</b> (simple sentier ascensionnel prévu entre le pied et la butte de Colanhan (revêtement dolomie 0/16), infrastructures humbles, naturelles et discrètes parfaitement intégrées dans le paysage, aucun préau citoyen inesthétique mais un abri citoyen sous éperon rocheux, simple grille barbecue, etc.)			X	X	X	X
<b>Mesures en faveur de la biodiversité</b> (table d'orientation qui mettra en valeur, aux 4 points cardinaux, la géologie locale, ses affleurements, ses carrières, son hydrographie et la végétation locale, pas de luminaire nuisible, préservation du sol naturel de l'éperon rocheux au maximum, pas de sentier carrossable mais création d'un simple sentier en dolomie, ascensionnel vers la butte, etc.)		X	X		X	X
<b>Mesure en faveur de l'inclusivité du projet</b> (sentier plane ascensionnel d'une déclivité limitée à 12 à 15% grim pant la butte sur 350 m de long et empruntable par poussettes et PMR, abri sous éperon rocheux et table d'orientation accessibles aux PMR, mais pas d'accessibilité PMR en haut de la tour, lieu d'accueil convivial à destination des promeneurs comme des citoyens des alentours en faveur de la cohésion sociale touristes/citoyens, etc.)	X	X				X
<b>Mesures en faveur de l'accessibilité du projet</b> (localisation idéale et connectée à l'environnement patrimonial et géologique ambiant : sentier ascensionnel (accessible aux poussettes et PMR) vers la butte à partir du point de rencontre avec la fin du nouveau parcours géologique de 5,2 km, proximité du Pré-RAVeL empruntable vers le nord comme vers le sud au niveau du pied de Colanhan, parking situé à proximité près de la <i>Maison du Tailleur</i> de Sart (2,8 km), liaisons éventuelles avec les réseaux TARPAN, GR et Points -nœuds, etc.)			X			X
<b>Mesures en faveur de l'économie circulaire et locale</b> (essor du tourisme vert et diffus, en lien avec le patrimoine paysager et les circuits de randonnée, mise en avant de l'histoire et de l'environnement locaux, éventuels futurs arrêts des randonneurs dans les gîtes locaux ou les établissements HORECa s'offrant sur la commune)	X	X	X	X		X

## 5. Localisation et statut

### Localisation :

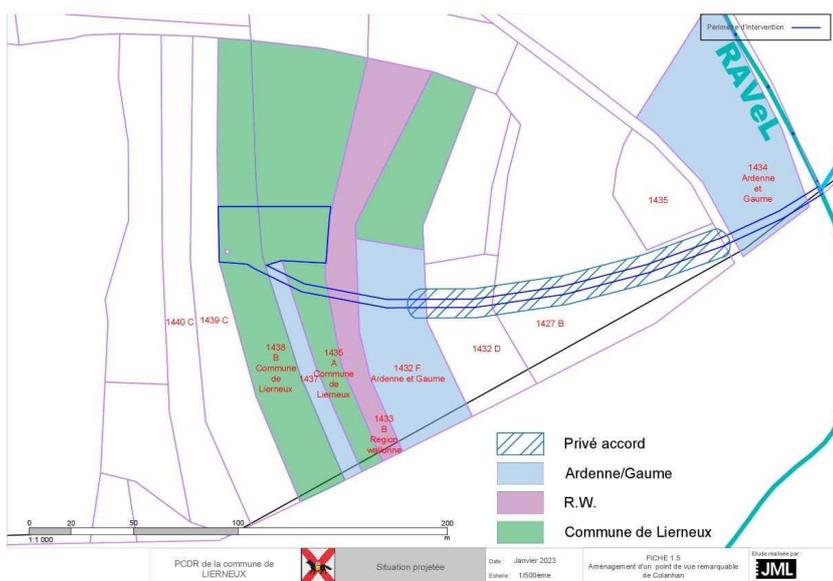
Lieu-dit *Butte de Colanhan* (éperon rocheux situé à 570 m d'altitude au sommet de la vallée de Colanhan).

*Vue de l'environnement élargi autour du site de Colanhan, et de son lien avec le sentier géologique et le site carrier Thier del Preux (fiche-projet 1.2)*



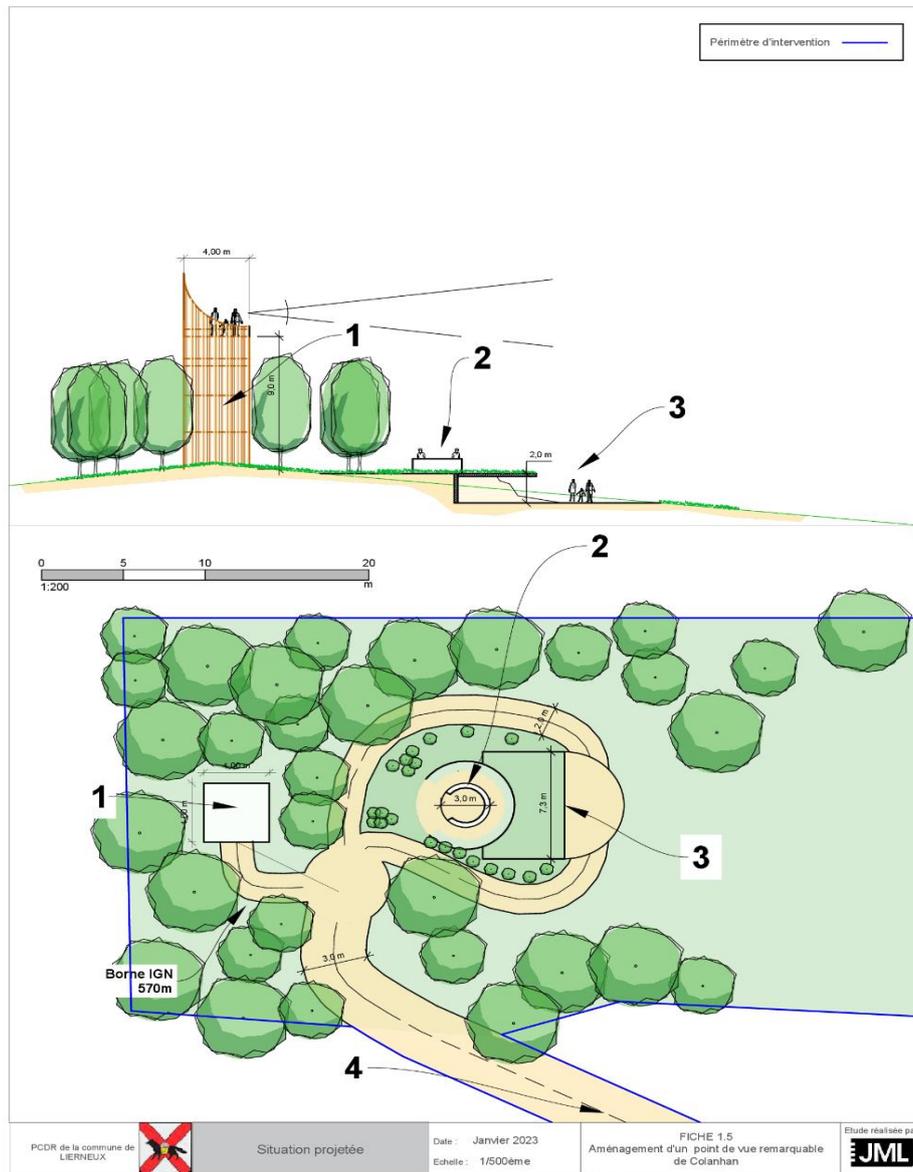
- *Butte de Colanhan* où sont escomptées les infrastructures suivantes : table d'orientation, tour observatoire et abri sous roche
- Futur sentier ascensionnel à créer entre le pied et la butte de Colanhan (350 m de long sur 3 m de large)
- Tronçons du **parcours géologique Sart – Thier del Preux – Colanhan** (5,2km) et de la **Boucle Sart-Sart** (8km) de la fiche-projet complémentaire 1.2
- \_\_\_ Pré-RAVeL Vielsalm – Lierneux

*Périmètre d'intervention total relatif à cette fiche-projet 1.5*



- Parcelle boisée correspondant à la zone où sont escomptées les infrastructures suivantes : table d'orientation, tour observatoire et abri sur flanc de la butte
- == Sentier d'accès à créer entre le pied et la butte de Colanhan (350 m de long sur 3 m de large)

## Infrastructures projetées sur la butte



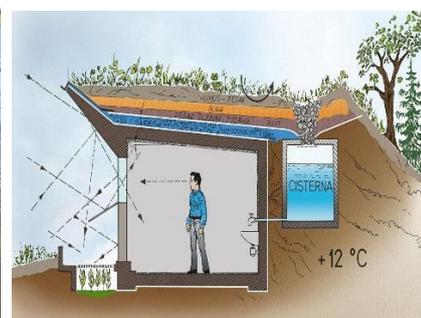
1. Tour observatoire de 9 m de haut (acier, bois, transparence), 4 m de large, et 3 niveaux
2. Table d'orientation de 3 m de diamètre, sur massif béton
3. Abri semi enterré de 30 m<sup>2</sup> utiles, d'une hauteur de 2 m, sur flanc de la butte, ouvert sur 7,3 m sur la *Vallée de la Salm*, avec toiture végétalisée et noue de dispersion pour la bonne gestion des eaux
4. Sentier d'accès de 3 m de large



Table d'orientation



Tour observatoire



Abri sous roche

- **Intégration du projet dans son environnement direct :**
  - Avis des riverains quant aux dispositifs de l'abri semi-enterré à créer (pour éviter toute nuisance) ;
  - Harmonie paysagère de la tour et des aménagements de convivialité extérieurs ;
  - Conditions d'accès favorables aux PMR (au moins pour abri et table d'orientation).
  
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine) :**
  - Les habitants souhaitent voir ce projet se concrétiser à Colanhan, mais le problème suivant se présente : il s'agit d'une zone forestière d'intérêt paysager au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977 et surtout d'une *zone Natura 2000* (privée dès lors) et d'un site repris dans une réserve naturelle (dite la *Montagne de Colanhan*). Il faudrait donc pouvoir obtenir une dérogation d'aménagement concernant ce lieu ;
  - Le sentier de liaison (de type chemin forestier), la table d'orientation, la tour observatoire et les aménagements périphériques (abri sous éperon rocheux) devront intégrer les prescriptions urbanistiques ;
  - Des contacts constructifs ont déjà eu lieu avec M. J. PREUD'HOMME, chargé de projets au sein de la Réserve naturelle. Il sera nécessaire que le projet assure également un rôle de renfort d'informations relatives aux caractéristiques d'une telle zone naturelle, d'où les 4 niveaux spécifiques d'informations à délivrer au cœur de la table d'orientation.
  
- **Contraintes naturelles existantes :**
  - Localisation en altitude du site en butte de montagne (570 m) nécessitant un accès depuis le pied de Colanhan via un sentier de 3m de large à créer en zone boisée et privée, long de 350 m et présentant une pente d'environ 12%, qui bien que plane et praticable pour PMR et poussettes, peut néanmoins représenter une difficulté de montée pour certains.
  - Le sentier d'accès de 350 m de long entre le pied et la butte de Colanhan, pour rappel à créer en zone boisée (mais n'ayant cependant plus fait l'objet de plantations récentes), devra toujours être maintenu entretenu afin de rester plane et praticable pour tous.
  
- **Périmètre d'intervention total :**
  - Les parcelles privées qu'il sera nécessaire d'acquérir, concernées par le sentier de liaison à créer entre le pied et la butte de Colanhan, et relatives à une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>, sont attribuées à deux propriétaires. Ces dernières seront rachetées par la Commune, éventuellement avec l'aide du DR, ou feront l'objet de cessions/dons envers la Commune de la part de ces propriétaires privés, et ce afin de pouvoir bénéficier d'un subside du DR ;
  - Les parcelles concernées par le reste du sentier et par la butte à aménager sont tantôt publiques, communales, régionales, ou encore propriété d'*Ardenne et*

*Gaume*. Ensemble, ces terrains représentent une surface d'environ 1500<sup>2</sup>. Ces derniers devront tomber en propriété communale pour pouvoir bénéficier d'un subside du DR.

- **Périmètre d'intervention du DR, càd éligible par le DR au nom des catégories suivantes :**
  - Si convention-acquisition du DR souhaitée pour le rachat communal (même partiel) des terrains situés au sommet de la butte et sujets à aménagement des nouvelles infrastructures souhaitées, ou encore concernés par les 350 m de sentier à créer entre le pied et la butte de Colanhan : **Catégorie 7 (Acquisition de terrain nu)** : 60% de max. 250.000 €, soit max. 150.000 €) ;
  - Puis **Catégorie 3 (Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement)** : 80% de max. 500.000 €, soit max. 400.000 €).
  
- **Périmètre d'intervention non pris en charge par le DR :**
  - Toute partie du périmètre qui resterait privée, au sommet de la butte ou concernée par les 350 m de sentier à créer entre le pied et la butte de Colanhan (et même si sujette à type d'aménagements incombant au DR ; ce dernier pour rappel ne subsidiant que les propriétés communales).
  
- **Statuts de propriété :**
  - Périmètres des zones concernées au sommet de la butte (570 m d'altitude) : en propriétés publique ou semi-publiques (*Commune de Lierneux, Ardenne et Gaume*). Cette zone concerne la tour d'observation, la table d'orientation, l'abri et les espaces de convivialité, ainsi qu'une portion du sentier de liaison. Il s'agira pour la Commune d'acquérir tout ce périmètre en son nom.
  - Le périmètre restant concerne le reste du sentier de liaison en zone boisée (entre le pied et la butte de Colanhan). Il est partiellement inscrit dans des propriétés privées, mais aussi publiques ou semi-publiques. Les tractations relatives à son acquisition communale sont en bonne voie.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes :** Commune de Lierneux, Développement rural, DNF, *Natura 2000*, (?), *Ardenne et Gaume* (?), CGT (?), Université de Liège, etc.
- **Porteurs de projet :** Citoyens des GT, CLDR, Commune de Lierneux, citoyens sartois.

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière) :

Gros potentiel en termes de tourisme vert/de randonnée/paysager à doter d'aménagements invitant à l'observation du patrimoine naturel et à des échanges conviviaux, au sein d'un site remarquable directement connecté à la récente et remarquable mise en valeur du village de Sart en tant que « village de la Pierre », à proximité du site carrier réhabilité du *Thier del Preux* et d'un parcours géologique exceptionnel dans la région *Haute Ardenne* (grande complémentarité pour rappel avec la fiche-projet 1.2).

▪ **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) :

Premiers contacts opérés avec le gestionnaire de la Réserve naturelle. Les terrains privés seront rachetés (éventuellement avec l'aide du DR) ou cédés à la Commune. Les terrains à caractère public ou semi public ont aussi déjà fait l'objet de premiers contacts en 2023 (DNF...).

▪ **Programme des travaux et/ou aménagements** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) :

Après éventuelles acquisitions communales avec l'aide du DR : aménagement du sentier d'accès (DR), de la table d'orientation (DR), de la tour observatoire (DR) et de l'abri sous éperon rocheux (DR) en même temps. Et ce en veillant aux besoins éventuels des propriétaires/gestionnaires privés bordurant le périmètre concerné par cette fiche-projet.

▪ **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage.**

Une seule phase prévue pour tous les travaux envisagés.

Mise en œuvre :

- ✓ Eventuel octroi, au préalable, d'une convention-acquisition par le DR, si besoin de son intervention pour le rachat total ou partiel de terrains qui ne sont pas encore communaux, où sont projetés les aménagements relatifs à cette fiche-projet (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en décembre et en juin) ;
- ✓ Octroi d'une convention-faisabilité par le DR : durée de 24 mois max. : (1 à 6 mois d'attente selon la date d'activation de cette fiche-projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en décembre et en juin) ;
  - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur **bureau d'études** en charge du projet (1 mois) ;
  - Appel d'offres conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
  - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation de l'avant-projet (20 mois).
- ✓ Octroi d'une convention-réalisation par le DR : durée de 12 mois max. endéans la date d'adjudication des travaux (1 à 6 mois d'attente selon la date de finalisation du projet par rapport aux deux séances annuelles d'observation du DR : en décembre et en juin) ;

- Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs **entrepreneurs** en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
  - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (endéans maximum 12 mois) ;
  - Exécution du marché public des travaux.
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) :

Afin de pouvoir comme escompté disposer d'environ 2 100 m<sup>2</sup> éligibles par le DR, entretenir les contacts déjà en mouvements avec les propriétaires/gestionnaires actuels pour que la Commune puisse acquérir les terrains forestiers concernés, par ailleurs estimés à la valeur d'un fond de bois.

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) :

Bonne promotion communale et régionale (*OT Lierneux, MT Haute Ardenne*)<sup>2</sup> mais aussi de la *Compagnie de la Pierre à Rasoir* de Sart, qui portera son regard, tout comme pour les autres centres d'intérêt environnants (*Thier del Preux*, parcours géologique...), sur le site de Colanhan, en accord avec *Ardenne et Gaume* et la Commune, dont les ouvriers assureront régulièrement l'entretien des lieux (praticabilité des sentiers, maintien effectif des infrastructures...).

## 8. Estimation globale du coût

Fiche-projet à priori mixte car éligible en DR au nom de la **catégorie 7 « Acquisition de terrain nu »** (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €) et de la **catégorie 3 « Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement »** (80% de max. 500.000 €, soit max. 400.000 €).

### Tableau détaillé :

Estimation globale du coût		Montant				Sources de financement
N° des postes	Description des postes	Unités	Quantités	Prix unitaires TVAC	Montant total TVAC	Répartition
<b>PARTIE 1</b>						
<b>REFUGE DE TYPE "MONTAGNARD" + CONNEXION et autres ACCES</b>						
A.	<b>CHEMIN D'ACCES</b> - Pente moyenne 12 % - Largeur 3m - Longueur : 350 m					

<sup>2</sup> Pour rappel, il y a lieu de souligner la particularité du potentiel touristique de cette zone *Haute Ardenne* après la prise de connaissance du nombre de nuitées pour l'année 2018 à Houffalize (108.537), Vielsalm (444.959) et La Roche-en-Ardenne (194.441).

	<b>Comprenant :</b>					
	-Phase de <b>DEBROUSSAILLAGE</b> + <b>EMPIERREMENT</b> de fondation sur le profil existant +Finition par un enrochement de type <b>DOLOMIE</b>	m <sup>2</sup>	1200	80 €	96.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>B.</b>	<b>ABORDS</b>					
	<b>Comprenant :</b>					
	-Phase de <b>DEBROUSSAILLAGE</b> + <b>EMPIERREMENT</b> de fondation sur le profil existant +Finition par un enrochement de type <b>DOLOMIE</b>	m <sup>2</sup>	500	80 €	40.000 €	DR 80% Commune 20%
	<b>-2 TABLES</b> et <b>4 BANCS</b> en rondins de bois ancrés (pour 20 personnes)	Pce	6	1000 €	6.000 €	DR 80% Commune 20%
	<b>-1 ABRI</b> semi enterré de 30 m <sup>2</sup> utiles, hauteur de 2 m sous toiture plate végétalisée, mais ouvert vers la <i>vallée de la Salm</i> à l'est + toiture plate végétalisée + noue de dispersion	m <sup>2</sup>	30	1.500 €	45.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>C.</b>	<b>TABLE D'ORIENTATION</b> - Diamètre 3m					
	<b>Comprenant :</b>					
	- Travaux de <b>FONDATION</b> + <b>PAVAGE</b> périphérique + <b>1 TABLE</b> d'orientation sur base d'un <b>MASSIF BETON</b> + lettrage assurant 4 niveaux d'information : <b>1) localisation géographique</b> <b>2) géologie locale</b> <b>3) histoire</b> <b>4) végétation // géologie</b>	Pce	1	55.000 €	55.000 €	DR 80% Commune 20%
<b>D.</b>	<b>TOUR D'OBSERVATION</b> - Hauteur d'environ 9 m utiles - Sur 3 niveaux - Structure en acier galvanisé entièrement habillée de bois locaux traités et ajourés pour donner une approche transparente et intégrée dans le paysage					

<b>Comprenant :</b>						
- Travaux de <b>FONDATION</b> + <b>STRUCTURE</b> + <b>HABILLAGE</b> + <b>ESCALIERS</b> +recommandations sécuritaires '	Pce	1	145.000 €	145.000 €	DR 80% Commune 20%	
<b>TOTAL TVAC</b>				<b>387.000 €</b>		
	Montants	<b>DR : max.400.000 € , mais slmt 80 % du total</b>			<b>DR : 309.600 €</b>  <b>Commune : 77.400 €</b>	
		<b>Commune : excédent</b>				

Projet rémunérateur : non

**Tableau récapitulatif :**

	TOTAL	PART DR		PART COMMUNE	
		Max. 400 000 € mais slmt 80%		Excédent	
Travaux éligibles DR à 80% : tous	387.000,00 €		309.600,00 €		77.400,00 €
+Honoraires 12,1 % TVAC	46.827,00 €€		37.461,60 €		9.365,40 €
<b>TOTAL GENERL TVAC</b>	<b>433.827,00 €</b>		<b>347.061,60 €</b>		<b>86.765,40 €</b>
	<b>tvac</b>		<b>tvac</b>		<b>tvac</b>

**9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renfort des infrastructures en faveur du tourisme vert sur la <i>butte de Colanhan</i> (+35% de fréquentation sur la Commune)	Présence d'1 sentier d'accès entre le pied et la butte de Colanhan, d'1 tour observatoire, d'1	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures

	table d'orientation et d'un abri fédérateur sur la butte de Colanhan	
Renfort du lien social et de l'accueil du tourisme vert (+35% de fréquentation sur la Commune)	<p>Nombre de mobiliers urbains aménagés à proximité de la table et de la tour (2 tables, 4 bancs, 1 grille barbecue, ...)</p> <p>Nombre de fréquentation du site, de citoyens comme de promeneurs</p>	<p>Cahier des charges PV de réception provisoire des travaux Factures</p> <p>Comptage de la Cie de la Pierre à rasoir</p>

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Succès touristique comme citoyen du site	Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine)	Comptage du nombre de visiteurs fréquentant les infrastructures, par un système de captage en haut de la tour d'observation par exemple, ou par un bouton d'enregistrement sur la table d'orientation
Fréquentation touristique et citoyenne du site (au moins 60 personnes par semaine)	Nombre de promotions du site sur les sites touristiques (informatisées sur le site MT HA et autres MT (OVA etc.), via brochures déposées dans tous les OT (5/semaine), via page Internet et Facebook communales) et activités de la <i>Maison du Tailleur</i> de Sart (Comité de gestion des lieux touristiques environnants)	<p>Recherches virtuelles et visites des OT pour examen des brochures disponibles</p> <p>Documentation disponible à la <i>Maison du Tailleur</i> de Sart</p>

## 10. Notice évolutive – mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

***Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.***

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- Sonder l'avis des riverains (bien que loin) quant aux dispositifs de l'abri semi-enterré à créer (pour éviter toute nuisance) ;
- Assurer l'harmonie paysagère de la tour et des aménagements de convivialité extérieurs ;

- Assurer des conditions d'accès favorables aux PMR (au moins pour abri et table d'orientation), ainsi qu'une pente atténuée pour l'ascension vers la butte depuis le pied de Colanhan (pente 12%) ;
- Obtenir une dérogation pour ces aménagements souhaités en zone forestière d'intérêt paysager / *Natura 2000* ;
- Intégrer les prescriptions urbanistiques relatives au sentier de liaison (de type chemin forestier), à la table d'orientation, à la tour observatoire, et aux aménagements périphériques (abri semi-enterré) ;
- Assurer au projet un rôle de renfort d'informations quant aux caractéristiques d'une zone naturelle via 4 niveaux spécifiques d'informations à délivrer au cœur de la table d'orientation ;
- Maintenir à tout moment la praticabilité du sentier à créer entre le pied et la butte de Colanhan (par les services communaux).

## **B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

Ce point ne concerne que les aménagements sur la butte.

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
  - o Superficie totale de la parcelle : 1.500 m<sup>2</sup>
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 1.500 m<sup>2</sup>
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 1.480 m<sup>2</sup>
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  - o Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o Mesures envisagées :  
Noûe de récupération et de dispersion, ...

## **C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

Le sentier de liaison sera aménagé dans le respect du profil du terrain actuel et avec des matériaux locaux, exceptée la dolomie (0/16) qui sera issue d'une carrière localisée à 30km.

- Exemples de points d'attention :
  - o Utilisation des énergies renouvelables – pas concerné ;
  - o Isolation des bâtiments – pas concerné ;
  - o Energie grise et durabilité des matériaux – acier galvanisé, bois local traité et autres structures de de fondation béton ;
  - o Citerne d'eau de pluie – oui, et en reprise de toiture ;
  - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) – pas concerné, si ce n'est peut-être en tête de la tour, une éolienne à axe vertical de petite dimension sur accumulateurs pour production minimale d'électricité (à charge du Comité de gestion) ;
  - o Mise en œuvre de matériaux écologiques – matériaux majoritairement locaux ;

- Utilisation de techniques innovantes – pas concerné, si ce n'est peut-être une volonté de la *Cie de la Pierre à Rasoir* d'installer en tête de la tour une éolienne à axe vertical de petite dimension sur accumulateurs pour produire de l'électricité lors d'éventuelles activités.

#### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :  
La tour d'observation a déjà fait l'objet d'une pré-étude et le coût de l'ouvrage pour des hauteurs similaires est optimisé.
  - Coûts/m<sup>2</sup> - voir tableau estimatif ;
  - Coûts/personnes impactées – néant ;
  - Etudes de différentes alternatives – non ;
  - Analyse coût/bénéfice du projet – non, ce projet ne devrait à priori pas engendrer de bénéfices directs (si ce n'est via un essor de fréquentation touristique de la commune au sein des établissements gîtes et HoReCa).

#### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?*

*Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?*

*Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) :  
*Le projet dégage (pas de déboisement) des ronces et des feuillus afin d'ouvrir le sentier et la petite clairière sur la butte pour les aménagements prévus.*
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?  
*Le projet dégage (pas de déboisement) des ronces et des feuillus afin d'ouvrir le sentier et la petite clairière sur la butte pour les aménagements prévus.*
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) :  
*Le projet dégage (pas de déboisement) des ronces et des feuillus afin d'ouvrir le sentier et la petite clairière sur la butte pour les aménagements prévus.*
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau : Les surfaces ne constitueront en rien un obstacle à l'écoulement des eaux ;
  - Surfaces semi-perméables : Les matériaux seront perméables ;
  - Verdissement vertical sur les façades : non ;
  - Toiture végétalisée : oui, plate, au-dessus de l'abri semi-enterré.

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

*Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?* Oui, sauf l'accès à la tour observatoire :

*Quels sont les aménagements prévus ?* Aménagements autres que la tour tous prévus au niveau du terrain, pas d'escaliers prévus et sentier d'accès de liaison entre pied et butte présentant une pente de 12 %, tout à fait accessibles aux poussettes et PMR ;

*Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?* Aucun obstacle ni escalier prévu ;

*Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?* Pas concerné.

## **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Le sentier de liaison sera aménagé avec des matériaux locaux, exceptée la dolomie (0/16) qui sera issue d'une carrière localisée à 30km.

- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : oui ;
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : oui ;
  - o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments : oui : l'acier de la tour assurera au bois y associé une longévité assurée.

## **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

Le sentier de liaison sera aménagé dans le respect du profil du terrain actuel. Les aménagements en haut de la butte ne nuiront en rien au paysage.

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

Intégration totalement réfléchie de tous les éléments au sein de ce site d'intérêt paysager : cf. plans et photos jointes à cette fiche-projet ;

*Impact sur le voisinage ?*

Pas vraiment concerné, mais nécessité de laisser l'accès aux parcelles forestières en bordure du sentier ;

*Mesures envisagées ?*

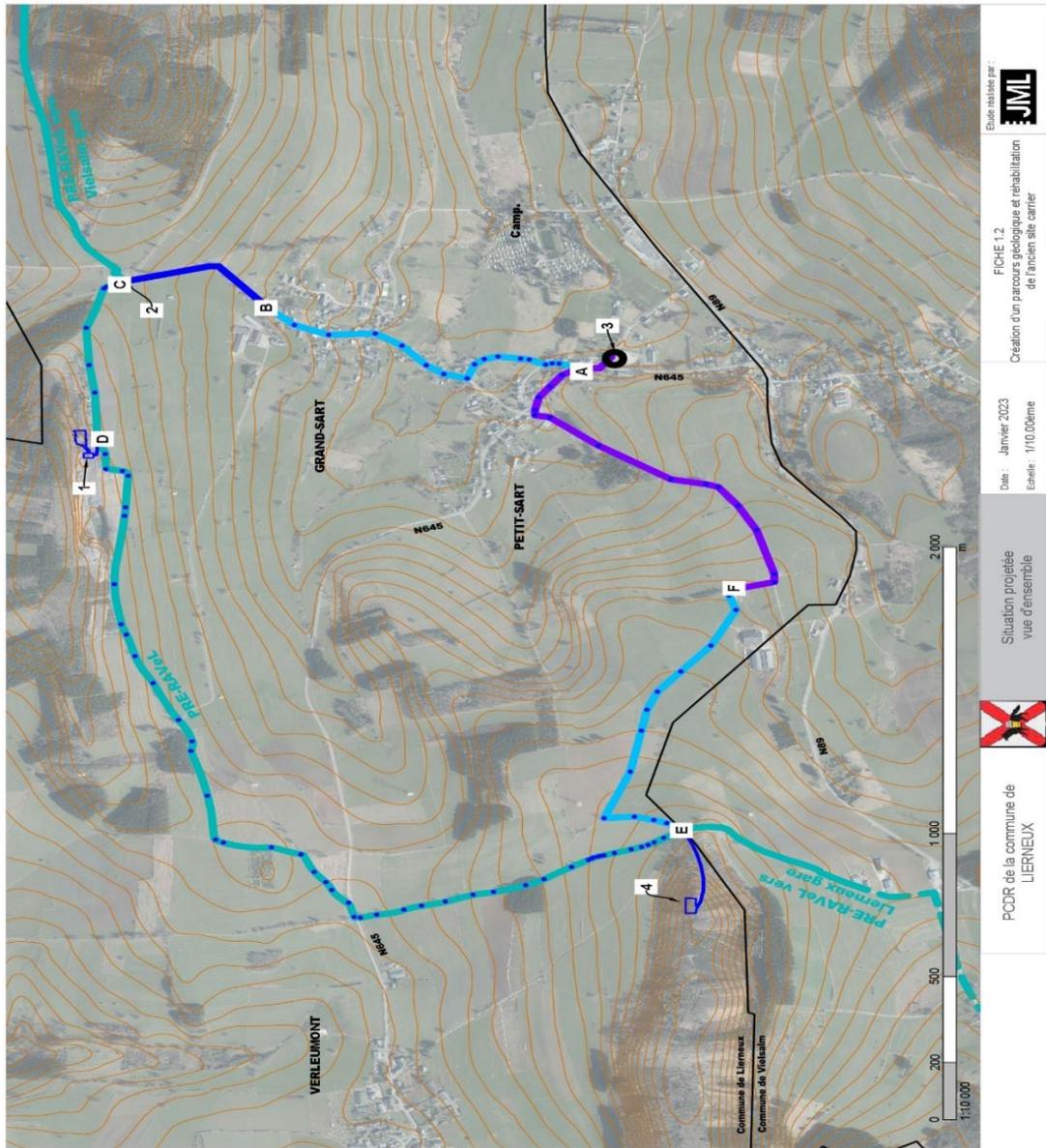
Travail sur l'architecture et la technique.

## **11. Annexes**

### **1. Plans de situation et orthophotoplans**

Complémentarité entre la fiche-projet 1.2 (réhabilitation du site carrier *Thier del Preux* et création d'un parcours géologique entre Sart- *Thier del Preux* et le pied de butte de Colanhan) et cette fiche-projet 1.5 axée sur l'ascension de cette butte et sur son aménagement en véritable zone observatoire du paysage.

Cf. PARTIE 2 de la fiche-projet 1.2 (*Faire de Sart « le village de la pierre » via la création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux, réhabilité en véritable carrefour citoyen et patrimonial*) : boucle de 8 km *Maison du Tailleur de Sart – Monument de l'Etoile de Sart – Thier del Preux – Pied de Colanhan – Maison du Tailleur de Sart* : Périmètre d'intervention relatif à l'aménagement d'un parcours géologique de 5,2 km entre la *Maison du Tailleur de Sart* et le *Pied de Colanhan*



## LEGENDE

1. Refuge de type « montagnard » au sein du site carrière *Thier del Preux* (projeté en PARTIE 1 de la fiche-projet 1.2)
2. Lieu-dit « *Monument de l'Etoile* » de Sart : point de rencontre de la section 2 (nouveau trottoir projeté en PARTIE 2 de la fiche-projet 1.2) avec la section 3 (futur Pré-RAVeL) du parcours géologique (projeté en PARTIE 2 de la fiche-projet 1.2)
3. *Maison du Tailleur* de Sart (existante) + parking (existant) : point de départ et d'arrivée) de la boucle Sart-Sart de 8km incluant le parcours géologique de 5,2 km (projeté en PARTIE 2 de la fiche-projet 1.2)

**Sont concernés par cette fiche-projet 1.5 :**

**4. Butte de Colanhan (localisation de cette fiche-projet 1.5) : altitude 560 m**

**E – 4 Liaison correspondant au sentier ascensionnel de 350 m de long sur 3 m de large, à aménager entre le pied et la butte de Colanhan pour accéder aux infrastructures typiques d'un observatoire du paysage**

*Détails de la boucle Sart-Sart de 8 km incluant le parcours géologique de 5,2 km (projeté en PARTIE 2) :*

**A.** Point de départ et d'arrivée à la *Maison du Tailleur* de Sart (parking existant + panneau de départ + usage QR codes)

**Tronçon A - B = SECTION 1 :**

De la *Maison du Tailleur* de Sart jusqu'à la sortie du village de Sart : accotement pédestre (**existant**) large d'1m50 (revêtement hydrocarboné et petite desserte de village - les cyclistes sont invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) + Pose de mégolithes prévue en bordure

**Tronçon B - C = SECTION 2 :**

De la fin du village de Sart (fin de l'accotement existant le long de la section 1) au *Monument de l'Etoile* (point de rencontre avec le futur pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux) : accotement pédestre (**projeté**) sur 450 m de long et 1,5 m de large (les cyclistes seront invités à emprunter la voirie voisine peu fréquentée) + Pose de mégolithes prévue en bordure

**Tronçons C - D et D - E = SECTION 3 :**

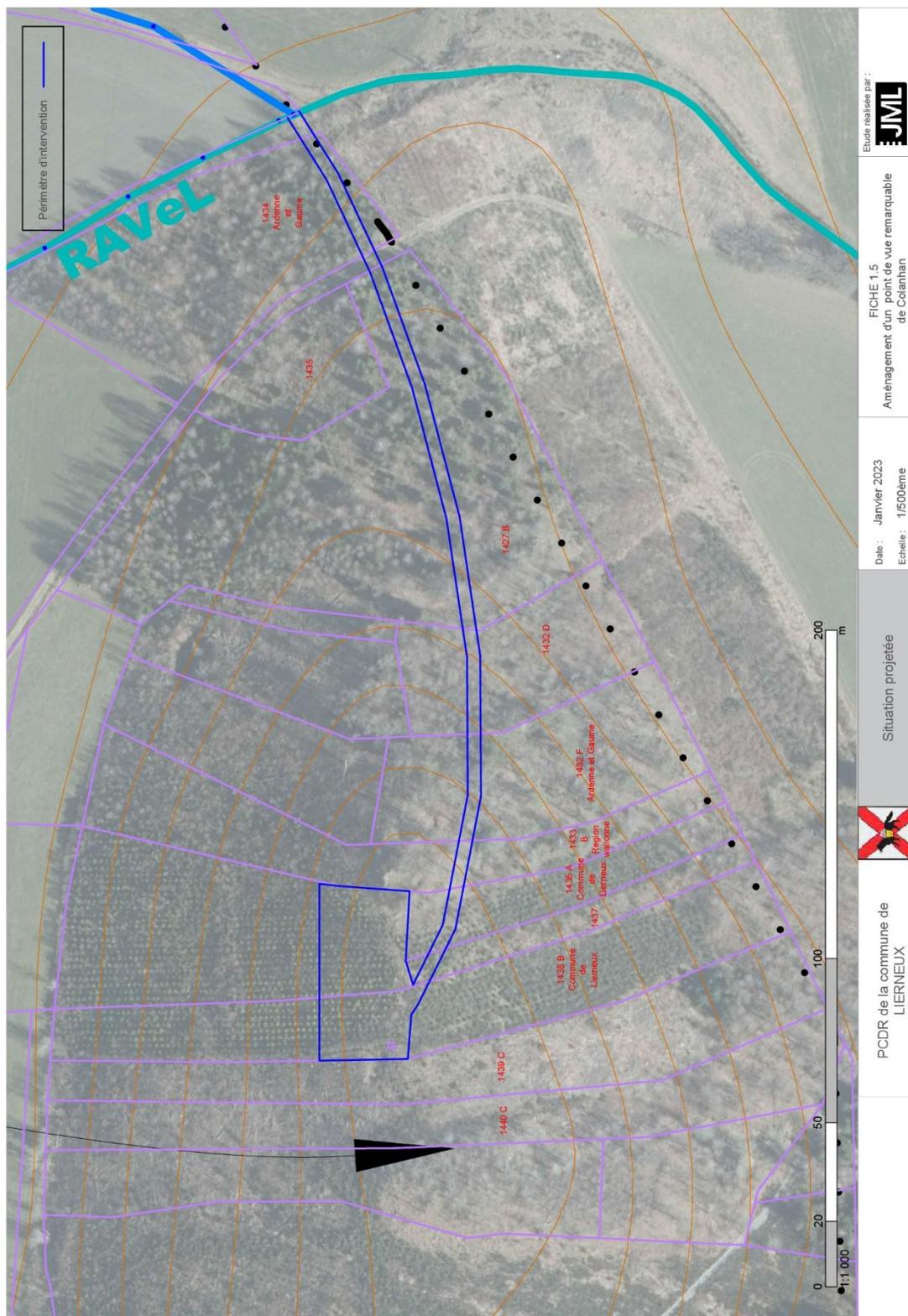
Du *Monument de l'Etoile* (à l'est du site carrier) jusqu'au pied de la *Butte de Colanhan* : emprunt de la portion cyclopédestre commune du pré-RAVeL Vielsalm-Lierneux (**bientôt existant** – revêtement hydrocarboné) - Pose de mégolithes prévue en bordure

**E.** Fin du parcours géologique de 5,2 km et point de liaison avec la fiche-projet complémentaire 1.5 (*Observatoire de Colanhan*)

**Tronçons E - F et F - A = SECTION 4 :**

Du pied de la *Butte de Colanhan* à la *Maison du Tailleur* de Sart : chemins agricoles communaux **existants** : E-F aménagé en dolomie par les services communaux / F-A avec revêtement hydrocarboné (praticable pour piétons, vélos, poussettes et PMR) - Pose de mégolithes NON prévue

Périmètre d'intervention total relatif à cette fiche-projet 1.5 sur orthophotoplan



Etude réalisée par : **JML**

FICHE 1.5  
Aménagement d'un point de vue remarquable  
de Colanhan

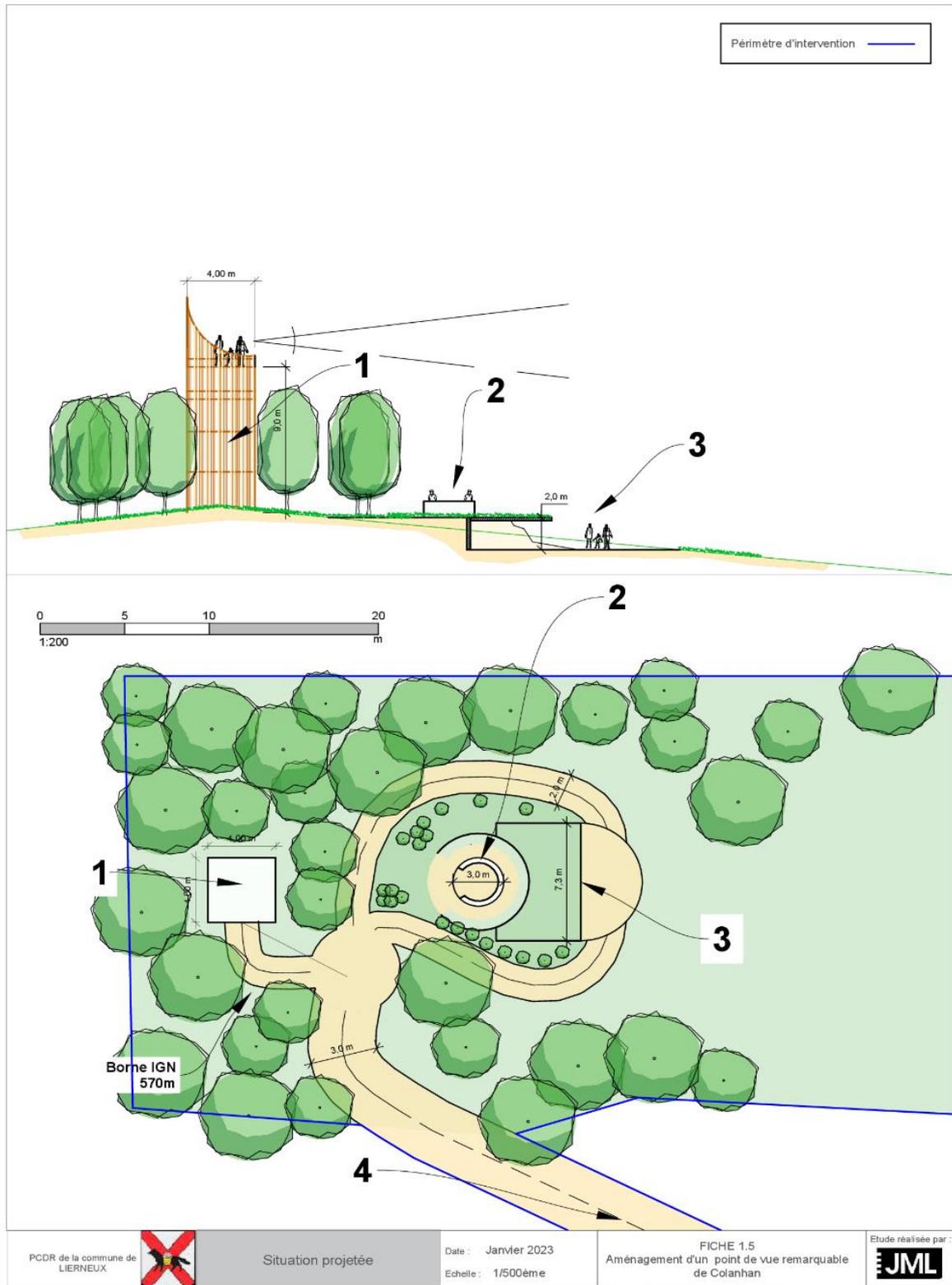
Date : Janvier 2023  
Echelle : 1/500ème

Situation projetée

PCDR de la commune de  
LIERNEUX

- Parcelle boisée correspondant à la zone où sont escomptées les infrastructures suivantes : table d'orientation, tour observatoire et abri sous éperon rocheux
- == Sentier d'accès à créer entre le pied et la butte de Colanhan (350 m de long sur 3 m de large)

## Infrastructures projetées sur la butte :



1. Tour observatoire de 9 m de haut (acier, bois, transparence), 4 m de large, et 3 niveaux
2. Table d'orientation de 3 m de diamètre, sur massif béton
3. Abri semi enterré de 30 m<sup>2</sup> utiles, d'une hauteur de 2 m, sur flanc de la butte, ouvert sur 7,3 m sur la Vallée de la Salm, avec toiture végétalisée et noue de dispersion pour la bonne gestion des eaux
4. Sentier d'accès de 3 m de large



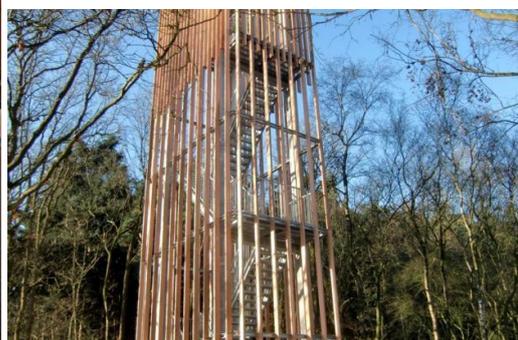
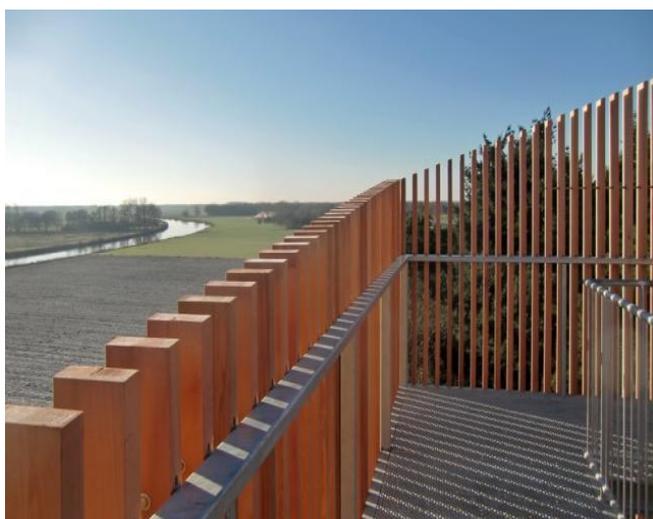
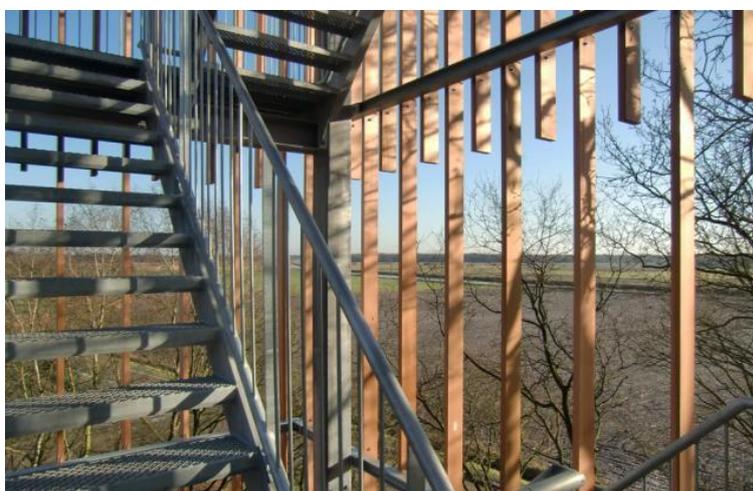
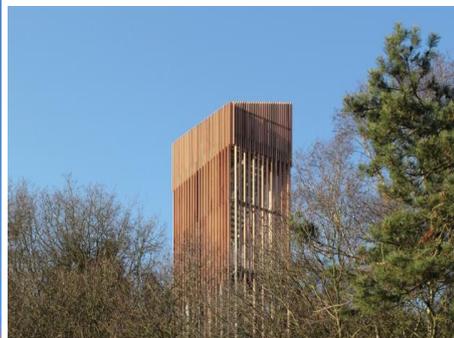
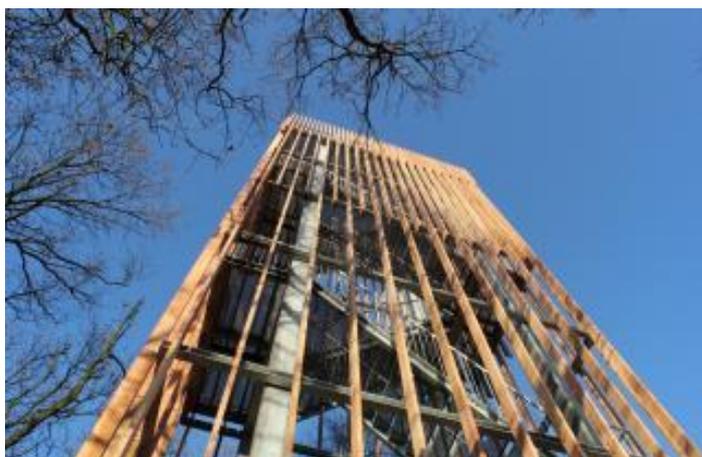


*Type de mobilier en rondins de bois ancrés imaginé au sein de l'espace/abri de convivialité : 2 tables et 4 bancs prévus*

### Exemples photographiques de la table d'orientation imaginée sur les lieux (2.)



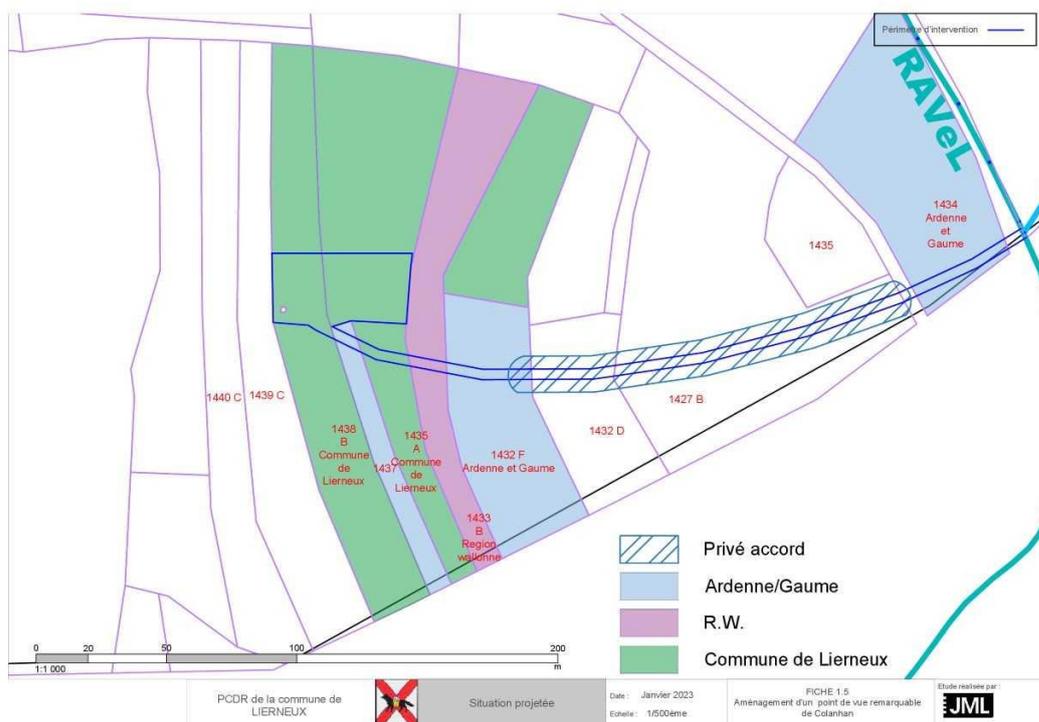
Exemples photographiques de la tour observatoire imaginée sur les lieux (1.)



*Structure en acier galvanisé dissimulée par du bois local (épicéa) traité et ajouré pour un effet de transparence – effet aérien et belle intégration dans l'environnement*

## 5. Périètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Périètre d'intervention sur fond cadastral (vue des actuels propriétaires privés/publics/semi-publics)



Périètre d'intervention sur plan de secteur



## 6. *Dossier photographique (état existant)*

*Vue sur la butte de Colanhan (570 mètres d'altitude)*



*Vue sur l'accès central (futur sentier de liaison entre pied et butte, en zone boisée)*



*Vue nord du site de Colanhan*



*Vue sud du site de Colanhan*



## **7. *Etat des lieux***

Cet ensemble de parcelles se situe en zone boisée, mais non replantée. Seuls quelques feuillus s'y accrochent encore. La lisière du bois y a récemment été éclaircie et réhabilitée ; les plantations d'après-guerre n'ont pas été renouvelées, mais les souches et autres taillis, caractéristiques, ont en effet été conservés. Le site, campé à environ 570 mètres d'altitude est proche d'itinéraires pédestres et cyclotouristes, laisse apparaître par temps clair la force du patrimoine naturel et paysager sur des distances de plus 30 km et presque tous azimuts (vue sur 330°). La zone des travaux est en réalité un éperon rocheux schisteux, témoin des anciennes extractions de matériaux de construction et secondairement du coticule. La couche pédagogique y est très faible, et si la fondation d'un sentier ne posera pas de problème, il est à souligner que toute végétation y a toujours rencontré une réelle difficulté à se développer.

## **8. *Liste des projets de même(s) fonction(s) existant sur la Commune***

Néant.



#### 4. LOT 2

N°	LIEU	TITRE	PAGE
2.1	BRA-LIERNEUX	Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural	545
2.2	ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE	Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)	557
2.3	ENTITE	Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes	564
2.4	ENTITE	Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale	569
2.5	HIERLOT	Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village	574
2.6	BRA	Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles »)	579
2.7	ENTITE	Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants	584
2.8	LES VILLETES	Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne	589

*Remarque* : ces fiches-projets du lot 2 ont été rédigées selon l'ancien modèle-type de fiche-projet.



***BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à doter la commune de Lierneux ainsi que son vivier de jeunes entrepreneurs (TPE ou PME) d'un atelier rural, et ainsi de développer l'offre économique du territoire tout en leur évitant de s'endetter durant la phase délicate du lancement de leurs activités avec l'acquisition d'un bâtiment. Cet atelier rural prendrait place à proximité de l'artère la plus passante et accessible de la commune : l'autoroute E25, au niveau de la sortie Bra-Vaux-Chavanne, au début de la route de Bra, non loin du parc à conteneurs.

Le **fonctionnement d'un atelier rural** est le suivant :

- Il s'agit d'une propriété communale gérée par la Commune<sup>1</sup> et donnée en location à des TPE ou PME en lancement ;
- Les baux locatifs seraient renouvelables, mais la TPE/PME peut aussi acheter son espace de l'AR à la Commune si elle le souhaite pour s'y établir définitivement<sup>2</sup> ;
- Tout bénéfice (location ou vente partielle de l'AR à une TPE/PME) doit impérativement :
  - Soit être réinjecté dans d'autres projets du PCDR ;
  - Soit être rendu au DR au prorata de sa subvention (80%) pour la création de l'AR.

Les **critères à respecter quant à la création d'un atelier rural** sont les suivants :

- Nouveau bâtiment<sup>3</sup> sur une zone communale et constructible au plan de secteur<sup>4</sup> :
  - De taille variable ;
  - Sur un ou deux étages ;
  - En un seul bâtiment ou en plusieurs ;
  - Respectant l'harmonie paysagère (bardage en bois souvent privilégié) ;

---

<sup>1</sup> Et promue par une Agence de Développement locale (mais Lierneux n'en dispose pas).

<sup>2</sup> Si ce cas survient dans les 10 années suivant le décompte final (approbation du montant total des sommes par le Ministre après acceptation de la réception provisoire des travaux), le montant de la vente doit être fixé en accord avec la Région wallonne.

<sup>3</sup> Ou réhabilitation d'un bâtiment existant, mais pas le cas dans cette zone.

<sup>4</sup> En zone d'habitat ou en zone d'activités économiques.

- Avec des espaces modulables, souples et autonomes pour accueillir des entreprises variées (car sujet à changement de locataires TPE/PME), par exemple :
  - Espace de vente pour TPE en circuits-courts ;
  - Espace destiné à l'agro-alimentaire : aux normes AFSCA avec chambre froide ;
  - Espace pour un marché hebdomadaire ;
  - Jardin partagé ;
  - Etc.
- Divisé comme suit :
  - Un ou des grand(s) espace(s)/atelier(s) accessibles à des camions ;
  - Un ou des bureau(x) administratif(s) ;
  - Des espaces techniques divers (cuisine, sanitaires, chaufferie) ;
  - Idéalement un réfectoire et un hall d'entrée.
- Á la pointe en termes énergétiques : réduction de consommation via :
  - Choix des matériaux ;
  - Qualité de l'isolation thermique ;
  - Bois pour les cloisons intérieures ;
  - Type d'éclairage ;
  - Régulation du chauffage ;
  - Pompe à chaleur ;
  - Panneaux solaires/photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire ;
  - Etc.
- Á la pointe en matière de téléphonie, égouttage, fibre optique, etc.
- Facilement accessible à proximité des grands axes de communication ;
- Avec facilité de parkings (privatifs) et de manœuvres de véhicules et zone de déchargements ;
- Attention : veiller peut-être à laisser une surface communale libre près de l'AR pour garder la liberté de construire une future extension ou un second atelier dans le futur.

Les **TPE et PME en lancement ou en voie de développement susceptibles** de louer les espaces d'un atelier rural :

- Doivent être liées à des activités légères et non polluantes : artisanat, produits de bouche, agro-alimentaire, distribution et valorisation du circuit-court<sup>5</sup>, construction, réfrigération, transports, jardinage et plantations, titres et services, etc. ;
- Peuvent aussi avoir une vocation sociale (économie sociale, centre de formations, ateliers protégés, pool culinaire communautaire...), sanitaire (service ambulancier, ...), ou encore être liées à des professions libérales : kinésithérapeute, etc.

Il serait enfin idéal que cet atelier rural puisse trouver place dans une toute nouvelle zone d'activités économiques (ZAE). Il s'agirait pour ce faire que l'actuelle zone concernée, encore propriété privée définie comme « agricole et forestière » au plan de secteur, puisse être reconnue comme « zone d'activités économiques », et rachetée partiellement par la SPI (pour la création d'un ZE<sup>6</sup>) et partiellement par la Commune (pour la création de l'atelier rural). À cet effet la Commune est d'ailleurs en pourparlers depuis 2019 avec le Ministre de l'Aménagement du territoire et la SPI.

## 2. Justification du projet

La consultation citoyenne a mis en exergue sur le territoire un manque d'opportunités au niveau professionnel<sup>7</sup> et un manque d'attractivité au niveau de l'habitat pour les jeunes générations. Aussi, pour attirer de jeunes entrepreneurs à Lierneux, il semble nécessaire d'offrir à ces derniers l'avantage que présente un atelier rural : la location raisonnable d'un espace d'activités, qui leur évite, durant la phase délicate du lancement ou du développement de leur entreprise, des frais d'acquisition d'un bâtiment (ou de location onéreuse d'un bâtiment privé).

Il serait en outre idéal pour la Commune de Lierneux, à l'instar de la commune voisine de Manhay dont le ZE *Idélux* rencontre un franc succès, de pouvoir offrir à son tour les services d'un nouveau ZE (constitué de parcelles et bâtiments qui n'appartiendraient pas à la Commune mais à la SPI, qui serait libre de les louer ou de les vendre à des entrepreneurs) à proximité de l'autoroute E25. Il manque en effet ce genre de services à cet endroit de passage et y isoler un unique atelier rural ne serait peut-être pas assez attractif.

Enfin, la localité de Bra, particulièrement excentrée par rapport aux autres, se présente souvent comme le parent pauvre de la commune : loin des commerces du centre de Lierneux, mal desservie et bénéficiant actuellement de trop peu d'avantages en termes de services et de commerces. Notons aussi que le bruyant *Centre médical hélicopté* de Bra –

<sup>5</sup> Un dépôt de productions en circuit-court, à la base imaginé au Pré du Renard, mais plus pratique ici car situé près de la E25, voire même des cuisines pour le pool culinaire pour collectivités locales, imaginé en lot 3, pourraient y prendre place.

<sup>6</sup> Ce ZE envisagé autour de ce projet d'atelier rural ne pourrait, lui, incomber au Développement rural puisque tout bénéfice généré par une réalisation subsidiée par ce dernier doit exclusivement revenir à la Commune et être réinjecté dans le Développement rural.

<sup>7</sup> Nombreux jeunes, qualifiés mais sans emploi sur la commune.

qui malgré son utilité publique reconnue par tous nuit fortement aux riverains – pourrait, après 2026, éventuellement être déplacé dans ou à proximité de cette nouvelle zone d'activités économiques, moyennant évidemment une compatibilité possible avec les activités de l'AR, et éventuellement aussi d'un ZE et d'un parc à éoliennes à proximité.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Multiplication de l'offre économique et de services sur le territoire (en faveur des Lierneusiens comme des habitants des autres communes) ;
- Inclusion de Lierneux parmi les ZE gérées par la SPI – Province de Liège (Si ZE à proximité de l'AR) ;
- Développement, succès et pérennisation des TPE et PME sur le territoire ;
- Multiplication de l'offre d'emploi sur le territoire (en faveur des jeunes) ;
- Renforcement de la domiciliation des jeunes générations sur le territoire ;
- Amélioration du niveau de vie sur le territoire.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités (lot 3);*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3);*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Lien avec le projet :**

La Commune veillera à ce que cet atelier rural s'intègre harmonieusement dans la zone. Cette dernière n'est en effet dotée d'aucune construction (pour rappel la

zone concernée est encore actuellement qualifiée de forestière et agricole au plan de secteur). Aussi pour se fondre dans ce paysage naturel qui s'observe à proximité de la E25, un bardage en bois pourrait être privilégié. Les TPE et PME susceptibles d'occuper les lieux pour se lancer, développer ou encore établir définitivement leurs activités, pourraient être liées aux secteurs de la construction, de l'agro-alimentaire et de l'énergie ; enfin, puisqu'il s'agira d'une toute nouvelle construction, l'atelier rural pourra se doter de systèmes de pointe qui lui assureront une réduction en termes de consommation énergétique.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ ***Objectif 3 :***

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ ***Lien avec le projet :***

La Commune souhaite idéalement proposer aux entrepreneurs comme aux consommateurs cet atelier rural au début de la route de Bra, c'est-à-dire à proximité de l'artère facile d'accès et très passante qu'est l'autoroute E25 (sortie Bra-Vaux-Chavanne, entre les communes de Lierneux et de Manhay). Il est en effet nécessaire de s'assurer que l'AR puisse bénéficier d'une desserte aussi optimale et facile d'accès pour les potentiels clients qu'est cette autoroute qui rejoint les provinces de Liège et du Luxembourg.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ ***Objectif 1 :***

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux.

⇒ ***Lien avec le projet :***

Cet atelier rural construit en matériaux locaux sera doté de systèmes de pointe aux niveaux énergétique et communicationnel. Les activités des TPE et PME qui seront hébergées dans cet atelier seront légères et non polluantes pour l'environnement. Il est aussi envisageable de faire place à un dépôt-vente de production en circuit-court et à un pool culinaire de collectivité qui adapterait ses préparations aux produits locaux. La présence d'un tel atelier garantira aussi la création de nouveaux emplois sur le territoire et dès lors le développement économique de la commune puisqu'il accueillera de jeunes entrepreneurs ainsi que tout leur personnel (ouvriers dans les ateliers et employés dans les bureaux).

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Transformation d'une zone agricole et forestière en zone d'activités économiques		X	X	
Développement de l'offre économique via développement de TPE et PME			X	
Développement de l'offre d'emploi (ouvriers et employés) et augmentation de la qualité de vie	X		X	
Nouvelle construction cohérente avec le paysage		X		
Matériaux locaux et technologies de pointe en termes d'énergies et de communication		X	X	
Bénéfices communaux ré-injectables dans le Développement rural	X	X	X	
Accessibilité favorisée car à proximité d'une autoroute (facteur également d'inclusivité : attrait d'une clientèle extracommunale)				X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : terrain situé après la sortie autoroutière E25 « Bra », du côté droit le long de la route de Bra en direction du village du même nom.
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Eventuelle proximité d'un futur parc éolien qui sera peut-être aménagé prochainement sur une parcelle voisine (étude d'incidences lancée en 2019). Remarque : ce projet ne pourra cependant se concrétiser et obtenir les autorisations communales qu'après étude d'incidences et dans la mesure où il ne gênera pas l'aménagement d'un ZE et d'un AR ;
  - Si dès 2026, le *Centre Médical Hélicopté* de Bra ne se voyait plus autorisé à poursuivre ses activités dans le village de Bra, il serait peut-être autorisé à transférer ses locaux et son lieu de décollage/atterrissage au sein de cette nouvelle zone d'activités économiques. Dans ce cas il faudra s'assurer que la nuisance sonore soit compatible avec les activités qui s'y développent.
  - Attentes de la population, des jeunes entreprises de la zone Haute Ardenne et alentours, des jeunes au sortir de leurs études et des demandeurs d'emploi (à cerner via un sondage par exemple), et ce afin de s'assurer de la bonne occupation des lieux.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...)** :
  - Le terrain concerné, actuellement agricole et forestier (cf. plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977), appartient encore à un privé. La Commune doit tout

d'abord obtenir l'autorisation de modifier cette zone au plan de secteur en zone d'activités économique (et si ce n'est pas le cas au moins en zone d'habitation) ; ensuite elle doit parvenir à l'acquiescer partiellement si elle veut y créer un AR et obtenir sa modification au plan de secteur en ZAE.

▪ **Périmètre d'intervention :**

- Une parcelle du terrain actuellement privé (qui sera devenue communale et qualifiée de zone d'activités économiques ou d'habitat), dédiée à l'aménagement de l'AR ;
- Une route d'accès à créer entre l'AR et la route de Bra (ou possibilité d'utiliser la voirie régionale existante) ;
- Et des parkings pour les fournisseurs, les livraisons et la clientèle.

▪ **Statuts de propriété :**

- Actuellement privée.
- Nécessité qu'au moins une partie du terrain privé devienne communal.

## 6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- **Parties prenantes :** DR (80% du coût total pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants<sup>8</sup>), Commune, Eventuel fonds européen, SPI (si inclusion de l'AR dans un ZE) ;
- **Porteurs de projet :** Commune, CLDR et Groupes de travail « vie socio-économique, citoyenne et associative » et « Bra-Les Villettes ».

## 7. *Programme de réalisation*

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : implantation à l'entrée de l'autoroute, dynamisation économique du bourg de Bra situé non loin, aide à la création de jeunes entreprises.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) :
  - Construction d'un nouvel ensemble de bâtiments d'une emprise au sol totale de 1035m<sup>2</sup> soit une surface propre totale de 955m<sup>2</sup> accueillant :
    - Un hall d'entrée : 40m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 30m<sup>2</sup> de surface propre ;
    - Une cuisine : 45m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 35m<sup>2</sup> de surface propre ;

<sup>8</sup> Les travaux incluent l'achat éventuel du terrain, les honoraires de l'architecte, la construction du bâtiment ou la réfection du bâtiment existant, l'aménagement des abords et des chemins d'accès.

- Un réfectoire : 50m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 40m<sup>2</sup> de surface propre
  - Des sanitaires : 45m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 35m<sup>2</sup> de surface propre ;
  - Des locaux techniques dont 1 chaufferie : 30m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 25m<sup>2</sup> de surface propre ;
  - 3 grands espaces/ateliers accessibles à des camions : 300m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 270m<sup>2</sup> de surface propre ;
  - 15 bureaux administratifs : 250m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 220m<sup>2</sup> de surface propre pour éventuels bureaux de co-working) ;
  - 1 ou 2 espace(s) de vente pour TPE en circuits-courts : 300m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 270m<sup>2</sup> de surface propre ;
  - 3 chambres froides : 35m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit 30m<sup>2</sup> de surface propre ;
  - Aménagement d'un parking de 40 places : 750m<sup>2</sup> d'emprise au sol.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage :**
- Octroi d'une convention-faisabilité par le DR (maximum 6 mois) ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection du futur bureau d'études en charge du projet (1 mois);
    - Appel d'offre conception-réalisation + réception des candidatures de différents bureaux d'études (3 mois) ;
    - Etude d'un avant-projet par le bureau d'études choisi, jusqu'à finalisation (1 an) ;
  - Octroi d'une convention-réalisation par le DR (maximum 6 mois) ;
    - Elaboration du cahier des charges en vue de la sélection des futurs entrepreneurs en charge de la concrétisation projet (6 mois) ;
    - Mise en adjudication (appel d'offre concrétisation travaux + réception candidatures de différents entrepreneurs) (3 mois) ;
    - Exécution du marché public des travaux (durée à déterminer).
- **Démarches administratives à réaliser :** Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) :
- Obtention d'une autorisation de modification du plan de secteur afin que la parcelle visée soit en zone d'activités économiques (au minima zone d'habitation).
  - Acquisition de la parcelle visée.
  - Elaboration et dépôt d'une demande de permis d'urbanisme.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : bonne promotion communale des lieux ; gestion communale ou cédée à un comité de gestion ; définition des modalités de location des espaces de l'AR.

## 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

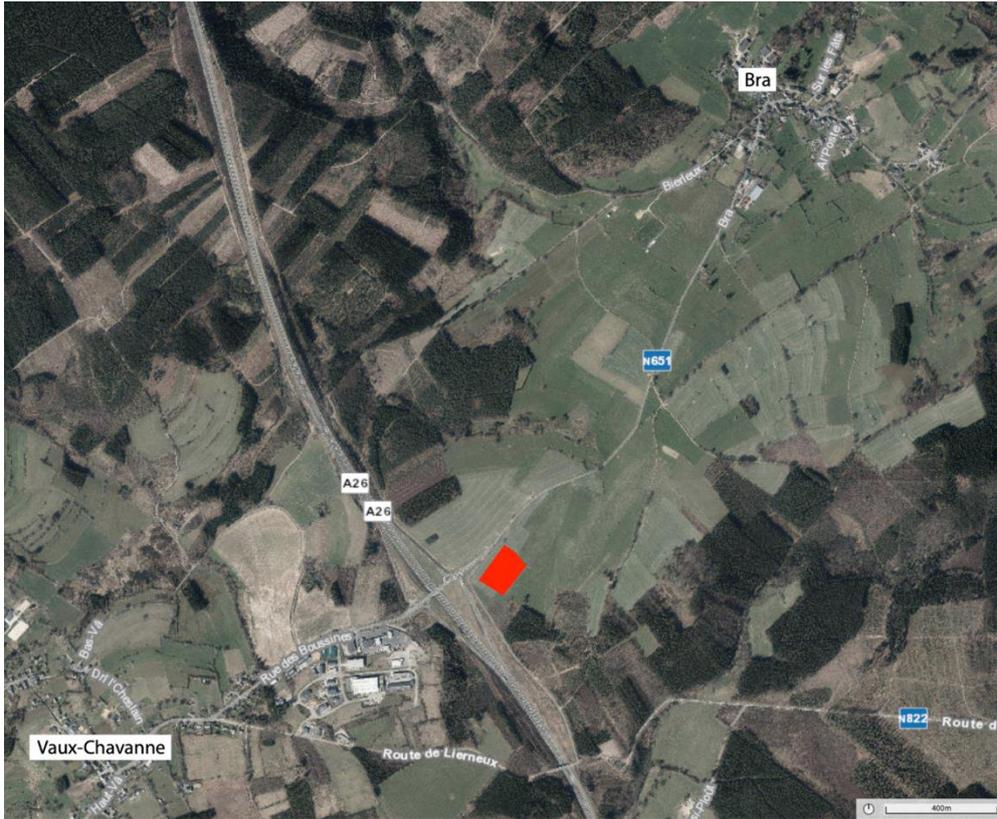
Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Possibilité de créer 1 atelier rural (pour environ 15 bureaux administratifs distincts)	Modification au plan de secteur : zone agricole et forestière => zone d'activités économiques (ou d'habitation, mais pas le but ici)	Document officiel du Ministre de l'Aménagement du territoire attestant de cette autorisation de modification
Subsidiation du DR pour l'acquisition et l'aménagement de l'AR	Revente d'1 parcelle du terrain privé à la Commune	Acte de propriété communale
Création d'1 espace polyvalent, d'1 route d'accès et de parkings de 40 places	Commande et travaux relatifs à la construction de l'AR (matériaux), à la création d'1 route d'accès et à des zones de parking de 40 places	Devis, Marché, CSC, factures
Consommation basse d'énergie (2xmoins) et facilité de communication	Commande et travaux relatifs à des systèmes de pointe en termes énergétique et communicationnel	Devis, Marché, CSC, factures
Occupation rapide des lieux donnés en location à ces 3 à 8 (selon leur taille) TPE et PME	Appel à candidatures pour 3 à 8 TPE et PME (selon leur taille) pour baux locatifs	Appel public aux TPE/PME locales Candidatures d'entrepreneurs 3 à 8 baux locatifs
Proximité entre l'AR (communal) et un nouveau ZI (SPI) : essor de la fréquentation (+ 25 à 50 %)	Corrélation éventuelle : décision de la SPI de racheter le reste des parcelles et de créer 1 ZE	Document officiel de la SPI attestant de la création d'un ZI sur le territoire

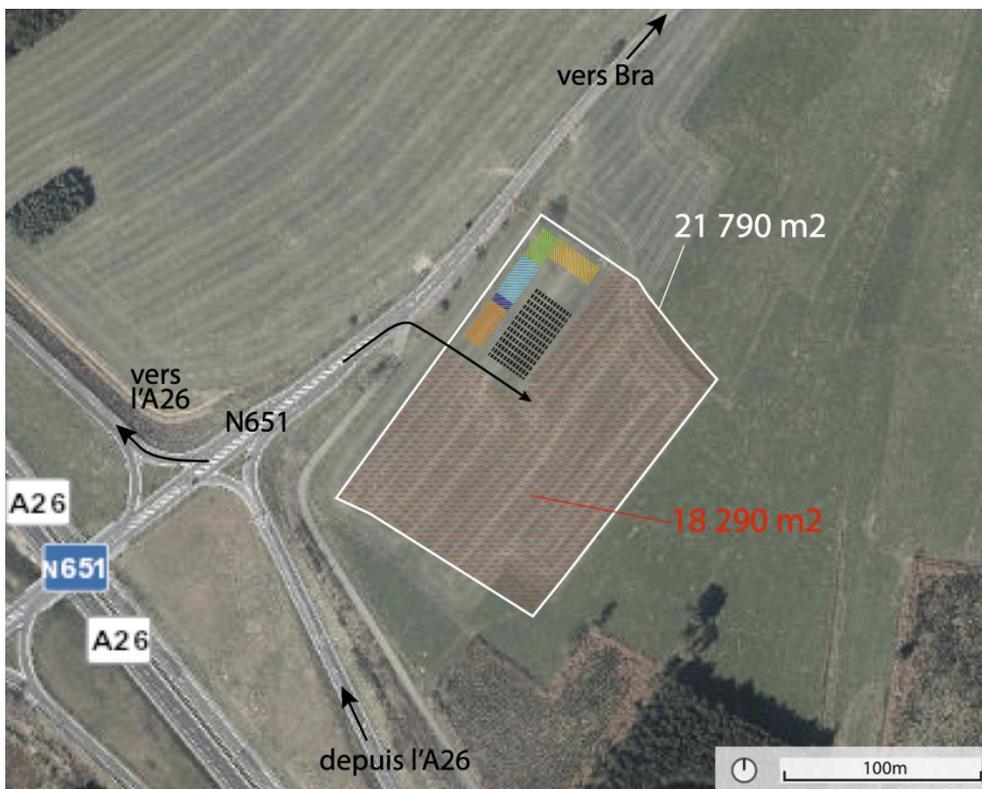
Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Sources de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)</b>
AR actif et essor économique	Nombre de TPE/PME locataires au sein de l'AR : entre 3 à 8 selon leur taille	Nombre de baux locatifs établis au sein de l'AR (entre 3 à 8)
Augmentation de l'offre d'emploi et essor économique	Nombre d'emplois générés par l'occupation des TPE/PME dans l'AR (estimation : min. 10 à 15 pp)	Nombre de contrats de travail établis au sein de l'AR (10 à 15) Nombre de Lierneusiens occupés dans l'AR (au moins 8) Nombre de jeunes Lierneusiens travaillant à Lierneux
Corrélation entre emploi et logement des jeunes sur la commune	Nombre de jeunes travailleurs de l'AR domiciliés sur le territoire communal (au moins 5)	Contrats de travail (au moins 5) Adresses des travailleurs
Succès de l'AR Idem si création d'un ZE (par la SPI)	Taux de fréquentation de l'AR par la clientèle (venue de Lierneux et d'ailleurs) : 25 à 50 passages/semaine	Comptage de voitures dans le parking de 40 places Nombre de tickets de caisse/factures/contrats
Succès et impact	Taux de satisfaction des entrepreneurs, des clients et des habitants (espéré à 70%)	Sondages divers

## **10. Annexes : Plan de situation et plan d'implantation schématique**



Plan de situation du projet (ensemble des parcelles visées représenté en rouge)



Plan d'implantation schématique du projet

-  Zone d'Activité Economique
-  Parking de l'atelier rural 40 places : 750m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Espace de vente en circuits-courts : 300m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Chambres froides : 35m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Bureaux administratifs : 250m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Ateliers accessibles par camions : 300m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Accueil / Cuisine / Réfectoire / Sanitaires / Locaux techniques : 170m<sup>2</sup> d'emprise au sol
-  Voie d'accès à aménager



Exemples (*non contractuels*) d'architectures relatives à un atelier rural



***ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclopiétons)***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Lierneux et ses communes voisines.

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestre sont les suivantes :

- La création d'une liaison entre les villages de LAFALIZE et de SART ;
- L'amélioration de la praticabilité de certains chemins agricoles intervillages ;
- La création de balades planes pour PMR : le long des paysages plats de MENIL ou d'ARBREFONTAINE par exemple, ou encore sur la base de chemins existants ;
- Des aménagements sécurisés inter-hameaux (en site propre par exemple) pour les écoliers depuis leur habitation jusqu'à leur école (pour rappel : 3 écoles communales à Sart, Jevigné et Arbrefontaine, une école libre à Lierneux et une seconde à Lierneux de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ; ou pour tous les usagers doux jusqu'aux transports en commun.
- Des parkings vélos à proximité des arrêts de transports en commun, des écoles et des services (poste, magasins...).

Si au départ la création d'une liaison cyclopédestre sur l'ancienne ligne de tram Lierneux-Vielsalm, en collaboration avec la Commune de Vielsalm (également en ODR, dont le PCDR prend fin en 2020 et dont la fiche du lot 2 est intitulée « *Aménagement en pré-RAVeL de l'assiette du tram vicinal reliant Hébronval à Lierneux, sur le territoire communal* »), était envisagée dans le cadre de ce présent PCDR, cette dernière en est sortie suite à la retenue en 2019 de la candidature de Lierneux dans le cadre de l'appel à projets « *Mobilité active* » (relative aux sections interRAVeL)<sup>1</sup>.

Des aires de repos pourraient enfin être aménagées aux entrées ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des gros panneaux d'information relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus par les usagers en mouvement.

---

<sup>1</sup> Le tracé définitif de ce pré-RAVeL n'est pas encore figé, mais il se pourrait qu'il passe par Rencheux, derrière Goronne, par l'étoile, le chemin de la carrière et la Haseye, puis par la Ferme Remy, traverse la grand route et passe par le bas de Colanhan. Notons aussi qu'il pourrait passer par le parc du Val de Meuse du centre de Lierneux. Le délai d'exécution est de trois ans à partir de 2019 après l'octroi des subsides suivants : maximum 240 000 euros pour Lierneux ET maximum 240 000 euros pour Vielsalm (les deux communes liées à ce projet transcommunal pouvant faire l'objet d'un respectif subside). Ce pré-RAVeL pourrait également représenter une continuité d'autres liaisons, comme Saint-Vith/Vielsalm, ou encore Vielsalm : Grand Halleux/Trois Ponts.

## 2. Justification du projet

Face aux fréquents problèmes de sécurité routière et de circulation (vitesse excessive, virages importants, trottoirs inexistantes et bas-côtés dangereux pour les usagers doux), les déplacements inter-villages sont peu courants, voire craints par les citoyens. La cohésion entre ces derniers s'en voit amoindrie, ce qui nuit à l'esprit de village que de nombreuses localités souhaitent au contraire voir se renforcer. Notons également que le réseau (pré)RAVeL est en plein développement dans la région et qu'au regard des nouvelles possibilités pour Lierneux de bénéficier prochainement d'un tel aménagement garant de retombées touristiques nombreuses, il serait opportun de développer également le réseau de liaisons douces complémentaires au nouveau pré-RAVeL Lierneux/Vielsalm, pas que pour les amateurs de tourisme vert, mais également pour les citoyens soucieux de changer leur manière de se déplacer (vers leur travail, vers les transports en commun, pour leurs courses et déplacements divers, etc.).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...);
- Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car mobilité repensée en faveur des usagers doux ;
- Diminution de la pollution émise par les engins motorisés ;
- Corrélation avec les activités de loisirs et paysagères (lien avec le réseau (pré)RAVeL et renfort du tourisme vert.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1);*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1);*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour d'observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants (lot 2) ;*

- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot3) ;*
- *ENTITE, Développer les moyens de transports alternatifs et en commun (lots 0 et 3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Lien avec le projet :**

Créer des liaisons douces entre villages participerait à mettre en valeur ces derniers, beaucoup plus agréables à traverser et à observer à pieds ou en vélo plutôt qu'en voiture.

Si ces liaisons douces permettraient non seulement aux citoyens de se déplacer à pieds ou en vélo de manière sécurisée jusqu'aux transports en commun, au travail, aux magasins, aux services et écoles ou autres de village en village, il est à noter qu'elles seraient aussi complémentaires au réseau (pré)RAVeL en développement dans la région et contribueraient dès lors aux développement des activités liées aux tourisme vert.

Face au développement de voies douces et sécurisées, les Lierneusiens pourront au fil du temps adopter sans réserve - du moins partiellement - une mobilité qui exige moins d'énergies fossiles.

▪ **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ ***Objectifs 2 et 3 :***

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ ***Lien avec le projet :***

Le retour des citoyens comme des touristes à pieds ou en vélo entre et au sein des villages ne peut qu'engendrer un renfort de cohésion à tous niveaux : villages animés, arrêts plus fréquents dans les services et commerces locaux, rencontres et échanges entre personnes, etc. Les parents craindraient de surcroît moins le trafic motorisé, qu'ils qualifient souvent de dangereux pour les jeux en plein air de leurs enfants. Le village redeviendrait ainsi peu à peu fédérateur où

Le caractère rural du territoire entier sera renforcé par ce nouveau mode de déplacement, qui attirera de nouveaux adeptes et éradiquera peut-être partiellement les problèmes liés au trafic inadapté sur des voiries villageoises, de vitesse effrayante, etc.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ ***Objectifs 1 et 3 :***

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ ***Lien avec le projet :***

Comme précité, le territoire entier sera renforcé par ce nouveau mode de déplacement doux, via des voies lentes sécurisées et dès lors empruntables et fréquentables qui ne pourront que séduire de nouveaux adeptes et garantiront ainsi – ne fut-ce que pour une partie des citoyens et des déplacements, le maintien et le développement du caractère rural et durable de la commune.

Ces voies lentes pourraient aussi être utilisées par les touristes, en complément du réseau (pré)RAVeL actuellement en développement et promettant d'inscrire la commune frontalière de Lierneux dans les circuits touristiques de la province de Liège comme de celle du Luxembourg.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Fréquentation des villages et renfort de leur aspect fédérateur, de leur sécurité et convivialité	X	X		X
Augmentation de la fréquentation des petits services et commerces locaux (près desquels il est parfois difficile de se garer)			X	X
Diminution – même partielle – des déplacements motorisés		X		X
Complémentarité avec le réseau en développement (pré)RAVeL et augmentation touristique		X	X	X
Promotion du patrimoine communal (paysager, bâti...)	X	X		X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : toutes les voiries/sentiers communaux de l'entité susceptibles de réaménagement en faveur des usagers doux. Et, si transcommunalité possible, voiries/sentiers communaux des entités voisines (Manhay, Vielsalm, Trois-Ponts, Gouvy...).
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Avis/besoins des riverains (résidents, services et commerces) ;
  - Corrélation et proximité avec le réseau (pré)RAVeL ;
  - Conditions d'accès aux PMR ;
  - Adaptation simultanée des voiries motorisées (signalisation, etc.) pour assurer la sécurisation des nouvelles voies lentes en faveur des usagers doux.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...)** :
  - Zone agricole au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977 et/ou de Bastogne depuis le 5 septembre 1980.
- **Périmètre d'intervention** : toute l'entité (mais dans la limite des propriétés communales). Et, si transcommunalité possible : entités voisines (Manhay, Vielsalm, Trois-Ponts, Gouvy) dans la limite des propriétés communales.
- **Statuts de propriété** : communaux.

## 6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- **Parties prenantes** : DR (60% ou 80% si voies lentes en site propre du coût total pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants<sup>2</sup>), Commune, DGO 2 Mobilité.
- **Porteurs de projet** : Commune, CLDR et Groupes de travail « vie socio-économique, citoyenne et associative », « Environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel », et « Accessibilité-Mobilité-Sécurité ».

## 7. *Programme de réalisation*

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Nécessité de créer un maillage « doux » sur l'entité, en lien avec le futur RAVeL Vielsalm-Lierneux.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage** : à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiants, emprise, état de propriété, etc. : à préciser.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

---

<sup>2</sup> Les travaux incluent l'achat éventuel du terrain, les honoraires de l'architecte, la construction du bâtiment ou la réfection du bâtiment existant, l'aménagement des abords et des chemins d'accès.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renforcement maillage intervillages des déplacements doux sur la commune	Nombre de km de voiries/sentiers doux aménagés (idéal : au moins 50 km)	Cahier des charges PV de réception provisoire des travaux Factures Compteur kilométrique
Renforcement des zones de convivialité disposées au fil de ces voies lentes	Nombre d'aires de repos/recontres aménagées aux entrées ou sorties des villages (au moins 4 nouvelles sur la Commune)	Factures d'achat (bancs, poubelles, tables, etc.) Cahier des charges
Transmission de la connaissance du patrimoine de la Commune	Nombre de panneaux informatifs installés le long des voies lentes (au moins 10 à installer : promotion patrimoine et/ou environnement)	Factures Commandes des conceptions de panneaux

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Amélioration qualitative et quantitative de la fréquentation touristique et citoyenne des voies lentes communales	Taux de fréquentation des voies lentes par les citoyens et touristes (au moins 100 usagers en tout par semaine)	Comptage des vélos/piétons/voitures dans les lieux ayant bénéficié d'aménagement de voies lentes



***ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux poussettes et jeunes enfants***

---

**1. Description succincte du projet**

Ce projet se veut complémentaire à la fiche intitulée *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)* et cible plus particulièrement les personnes à mobilité réduite ou désireux de se déplacer facilement avec une poussette ou avec de jeunes enfants. Il consiste à créer une balade plane et lisse, en utilisant par exemple une partie de l'ancienne assiette du tram vicinal (permettant à l'époque les déplacements entre Vielsalm et Lierneux)<sup>1</sup>. Pour ce faire, la Commune doit en redevenir partiellement propriétaire car plusieurs parties de cette assiette sont devenues privées.

Quelques bancs ou une zone de repos/détente seraient aussi bienvenus au fil de cette balade.

**2. Justification du projet**

Si ce nouveau type de promenade plane a d'abord été imaginé en faveur des PMR, il serait tout aussi susceptible de profiter aux jeunes enfants qui peinent à emprunter des balades au relief difficile, ou encore des parents munis de poussettes. Dès lors on peut considérer que la réalisation de ce projet profiterait à toutes les générations.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Hausse de la satisfaction pour tous quant aux activités de loisirs paysagères ;
- Renfort des possibilités multigénérationnelles en matière de tourisme vert (seniors, petite enfance...) ;
- Satisfaction en termes d'accessibilité et d'intégration des PMR au sein des loisirs territoriaux.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*

---

<sup>1</sup> Au sein des paysages plats du Menil.

- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des Chapelles)*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot3) ;*
- *ENTITE, Réaménager les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot3) ;*
- *ENTITE, Développer les moyens de transports alternatifs et en commun (lots 0 et 3) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**
  - ⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;  
Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager.
  - ⇒ **Lien avec le projet :**

Créer ce nouveau type de liaisons douces et planes participerait à la mise en valeur de la nature environnante (paysage à 360 degrés), appréciable à observer en toute sécurité le long d'une promenade facile, et inciterait donc tous les citoyens, sans discrimination, à se promener sans obstacle sur le territoire. Il s'agirait en outre ici de réhabiliter l'assiette de l'ancienne ligne de tram vicinal, symbole de toute une époque pour les plus anciens.
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**
  - ⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

Soutenir les liaisons sociales ;  
Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Lien avec le projet :**

La conception d'une balade « pour tous » et « pour toute la famille » ne peut qu'engendrer un renfort de liens sociaux. L'avantage d'une promenade plane réside dans le large public citoyen comme touristique qu'elle invite aisément à emprunter : tout-petits promeneurs, parents munis d'une poussette ou soucieux de la sécurité de leurs enfants en vélo, ou encore seniors présentant des difficultés de déplacement ou en fauteuil roulant.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Lien avec le projet :**

Comme précité, le territoire communal sera renforcé par ce nouveau mode de déplacement doux et plane, via des voies lentes sécurisées, empruntables facilement par tous les citoyens ou touristes sans exception. Ce point ne pourra que séduire de nouveaux adeptes et favorisera – ne fut-ce que pour une partie des citoyens et des déplacements, le maintien et le développement du caractère rural et durable de la commune.

Les voies lentes planes pourraient aussi être utilisées par les touristes, en complément du réseau (pré)RAVeL actuellement en développement et promettant d'inscrire la commune frontalière de Lierneux dans les circuits touristiques de la province de Liège comme de celle du Luxembourg.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Fréquentation de la nature environnante et renfort de son aspect fédérateur, de sa sécurité et convivialité	X	X		X
Mise en valeur du patrimoine environnemental, historique et culturel (réhabilitation de l'ancienne assiette du vieux tram)	X	X		X
Complémentarité avec le réseau en développement (pré)RAVeL et augmentation touristique		X	X	X
Renfort de l'intégration des PMR au sein des activités de loisir	X			X

## 5. Localisation et statut

- **Localisation** : partie de l'ancienne assiette de la ligne de tram Vicinal de jadis, environnement des paysages plats du Ménéil.
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Corrélation et proximité avec le réseau (pré)RAVeL ;
  - Conditions d'accès aux PMR ;
  - Sécurité des enfants (par rapport à l'éventuelle fréquentation des deux roues) ;
  - Respect des droits des actuels propriétaires/ ou rachats communaux de certaines parties de l'ancienne assiette du Vicinal.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...)** :
  - Zone agricole au plan de secteur de Bastogne depuis le 5 septembre 1980 et/ou de Stavelot depuis le 27 mai 1977.
- **Périmètre d'intervention** : certaines parties de l'ancienne assiette du tram vicinal étant sujettes à une réhabilitation en balade plane.
- **Statuts de propriété** : partiellement privés et communaux.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : DR (60% ou 80% si voies lentes en site propre du coût total pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants<sup>2</sup>), Commune, DGO 2 Mobilité.
- **Porteurs de projet** : Commune, CLDR, Groupes de travail « vie socio-économique, citoyenne et associative », « Environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel », « Accessibilité-Mobilité-Sécurité », et « Bra-Les Villettes ».

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Invitation des PMR et familles avec jeunes enfants à participer aisément au tourisme vert.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.

---

<sup>2</sup> Les travaux incluent l'achat éventuel du terrain, les honoraires de l'architecte, la construction du bâtiment ou la réfection du bâtiment existant, l'aménagement des abords et des chemins d'accès.

- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage** : à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiants, emprise, état de propriété, etc. : à préciser.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

#### 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aisance pour tous (PMR inclus) dans le cadre des activités de promenade	Nombre de km de sentiers planes aménagés intégrant cette promenade (au moins 5km)	Cahier des charges PV de réception provisoire des travaux Factures Compteur kilométrique Liste de conseils émanant d'une asbl spécialisée en faveur des PMR
Renforcement des zones de convivialité et de repos (pour PMR inclus) disposées au fil de cette voie lente <i>Rem. : notons que la plupart des aires de repos doivent correspondre aujourd'hui aux normes PMR</i>	Nombre de dispositifs de repos rencontrés au fil de cette promenade (au moins 2)	Factures d'achat (bancs, poubelles, tables, etc.) Cahier des charges Liste de conseils émanant d'une asbl spécialisée en faveur des PMR

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Accroissement de la fréquentation touristique et citoyenne - sans discrimination - des voies lentes communales	Taux de fréquentation de cette voie/promenade plane par les citoyens et touristes (jeunes enfants, parents, seniors et PMR inclus) (au moins 45 passages/semaine)	Comptage des usagers doux empruntant cette voie lente



***ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale***

*Remarque : cette fiche-projet, dont la localisation sur l'entité n'était pas précisée depuis le début de la consultation citoyenne, a été laissée volontairement vague après les derniers rebondissements de la CLDR, en 2022-2023, relatifs à la création d'une nouvelle fiche-projet (1.5) impliquant exactement les mêmes infrastructures, mais sur le site précis qu'est la butte de Colanhan. En cause : un souhait de ne pas priver un autre lieu paysager d'exception de tels aménagements si dans le futur une nouvelle opportunité se présentait (exemple : possibilité d'un rachat de terrain d'exception par la Commune).*

### **1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à acquérir un terrain quelque part sur l'entité, déjà naturellement situé en promontoire, pour y créer un lieu d'observation du patrimoine paysager de la commune. Pour ce faire, il s'agirait d'y aménager :

- Une petite tour en bois de 7 à 10 mètres de haut (pour pouvoir voir plus haut que les arbres récemment plantés en contre-bas et susceptibles de grandir et d'obstruer la vue au niveau du sol) ;
- Une table d'orientation constituée par un grand panneau précisant les différents lieux-dits à observer aux 4 points cardinaux et entre ces derniers, ainsi que des informations les concernant ;
- Et autour de cette tour : une zone extérieure susceptible d'accueillir les promeneurs pour s'y reposer, y prendre leur pique-nique ou encore y organiser un barbecue (dans la mesure où les nuisances peuvent être évitées pour les riverains) : avec tables et bancs, éventuel préau, grille pour barbecue, etc.
- Eventuellement un petit parking.

### **2. Justification du projet**

Lors de la consultation citoyenne, la population a mis en valeur le riche patrimoine paysager dont peut se targuer la commune. Alors que le tourisme vert s'accroît sur le territoire, comme en attestent les nombreux gîtes privés, la fréquentation du réseau TARPAN, GR, etc, le développement d'un (pré)RAVeL promis entre Lierneux et Vielsalm et deux projets PCDR en faveur de création de gîtes pour randonneurs, certains lieux-dits, un peu excentrés, sont néanmoins encore trop mal connus du public.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Mise en valeur du patrimoine paysager communal ;
- Augmentation du tourisme vert sur le territoire ;
- Meilleure cohésion entre les visiteurs et citoyens.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *BUTTE DE COLANHAN, Aménager, au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage (lot 1) ;*
- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)(lot 2) ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Lien avec le projet :**

Ce lieu d'observation mettra sans conteste tout le patrimoine paysager de la commune en valeur puisque sa table d'orientation située en promontoire naturel de surcroît surélevé par une tour permettra aux visiteurs d'embrasser les vues alentours à 360 degrés.

Il renforcera dès lors les activités de promenade et d'observation paysagère tout en offrant une zone de repos et de repas aux adeptes du tourisme vert.

On veillera à ce que la tour soit construite en bois local, ainsi qu'à son intégration harmonieuse au milieu des divers paysages.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 2 :**

Soutenir les liaisons sociales.

⇒ **Lien avec le projet :**

Ce lieu bien connu des Lierneusiens ne sera pas dédié qu'aux touristes et promeneurs puisqu'une zone de convivialité leur sera accessible pour s'y détendre ou y organiser un repas dans un beau cadre. En cela ce nouveau lieu paysager peut aussi être fédérateur et créer du lien social.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectif 3 :**

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Lien avec le projet :**

Doter la commune d'un tel lieu de contemplation tous azimuts en Haute Ardenne ne pourra que flatter la commune au niveau de son attractivité touristique.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Promotion du patrimoine naturel et paysager		X		
Renfort du lien social	X			
Développement d'un maillage éventuel entre ce site et un/des sentier(s) de mobilité douce (tourisme vert : randonnée et cyclisme)				X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : choix à définir parmi plusieurs parcelles privées potentiellement vendables à la Commune.
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Avis des riverains quant aux dispositifs de la place à créer (pour éviter toute nuisance) ;
  - Harmonie paysagère de la tour et des aménagements de convivialité extérieurs
  - Conditions d'accès aux PMR.

- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...) :** non précisé.
- **Périmètre d'intervention :** non précisé.
- **Statuts de propriété :** non précisé.

#### 6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- **Parties prenantes :** DR (60% du coût total pour la zone de convivialité pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants), Commune, CGT (pour la tour d'observation).
- **Porteurs de projet :** Commune, CLDR et Groupes de travail « Environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel » et « Sart-Verleumont ».

#### 7. *Programme de réalisation*

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Potentiel communal en termes de tourisme vert à doter d'aménagements invitant à l'observation du patrimoine naturel.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage :** à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser :** Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiants, emprise, état de propriété, etc. : à préciser.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renfort des infrastructures en faveur du tourisme vert (+35% de fréquentation sur la Commune)	Présence d'1 tour et d'1 table d'orientation sur le site choisi	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures
Renfort du lien social et de l'accueil du tourisme vert (+35% de fréquentation sur la Commune)	Nombre de mobiliers urbains aménagés au sein de la zone extérieure entourant la tour (5 tables autoroutières, 10 bancs, 1 éventuel préau, 4 grilles pour barbecue, etc.)	Cahier des charges PV de réception provisoire des travaux Factures

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Succès touristique comme citoyen du site	Taux de fréquentation du site (citoyens comme visiteurs : au moins 60 personnes par semaine)	Comptage du nombre de visiteurs grim pant la tour d'observation
Fréquentation touristique et citoyenne du site (au moins 60 personnes par semaine)	Nombre de promotions du site sur les sites touristiques (informatisées sur le site MT HA et autres MT (OVA etc.), via brochures déposées dans tous les OT (5/semaine), via page Internet et Facebook communales)	Recherches virtuelles et visites des OT pour examen des brochures disponibles



***HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à doter la localité de Hierlot d'un espace de parking et de convivialité afin de répondre adéquatement à la fréquentation en hausse des promeneurs (citoyens et touristes).

Il s'agirait donc d'acquérir un terrain et d'y créer un parking d'environ 10 places et d'aménager à proximité une zone avec des préaux, des bancs et tables (style autoroutier), voire même un petit espace barbecue et quelques jeux pour enfants.

**2. Justification du projet**

*EDF-Luminus* a subsidié récemment à proximité du village concerné par cette fiche l'installation d'un parcours didactique autour de ses éoliennes d'Amcômont ainsi qu'une promenade se terminant justement à Hierlot. Notons que ce village est depuis engorgé, d'où la nécessité d'un parking afin d'y ramener une esthétique rurale et une tranquillité pour les riverains. Au regard du nombre de personnes attirées par ces lieux, à proximité en outre des prairies et forêts, il semble également nécessaire d'offrir une zone de détente à ces promeneurs à proximité de ce parking.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Satisfaction des promeneurs et riverains de Hierlot via des aménagements et infrastructures d'accueil pour les visiteurs et le désengorgement du village ;
- Augmentation du tourisme vert sur le territoire ;
- Meilleure cohésion entre les visiteurs et citoyens.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*

- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour d'observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**
  - ⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;
  - ⇒ **Lien avec le projet :**

Grâce à ce parking, le village de Hierlot, se verra désengorgé des voitures des promeneurs des alentours et retrouvera son aspect rural et authentique. Les nouvelles infrastructures d'accueil que seront le nouveau parking et la petite place conviviale répondront aux attentes des citoyens comme des visiteurs désireux de sillonner les promenades des alentours et renforceront en cela le tourisme vert et la promotion du patrimoine paysager.
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**
  - ⇒ **Objectif 3 :**

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Lien avec le projet :**

La localité Hierlot-Amcômont, à proximité du parcours didactique et de la promenade autour des éoliennes, mais aussi des vastes prairies et bois qui attirent les promeneurs, souffre de son succès : le surcroît de la mobilité nuit au village, à son esthétique comme à sa tranquillité. Une meilleure accessibilité des lieux via la création d'un parking à destination des visiteurs réconciliera donc le village avec son image rurale.

▪ **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectif 3 :**

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Lien avec le projet :**

L'aménagement d'infrastructures d'accueil (parking et placette) pour un tourisme diffus ne pourra que renforcer la qualité touristique des lieux et dès lors la réputation de la commune, qui gagnera en attractivité.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Amélioration du tourisme vert (infrastructures adaptées)		X	X	X
Préservation du caractère rural du village de Hierlot (désengorgement)		X		X
Renfort de la cohésion entre visiteurs et citoyens	X			
Promotion du patrimoine communal (paysager, bâti...)		X		

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation :** village de Hierlot (terrain à acquérir).
- **Besoins à prendre en compte :**
  - Avis des riverains quant aux dispositifs de la place à créer (pour éviter toute nuisance) ;
  - Harmonie paysagère du revêtement du parking ;
  - Conditions d'accès aux PMR.

- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...) :**
  - Zone d'habitat au plan de secteur de Stavelot du 27 mai 1977.
- **Périmètre d'intervention :** à déterminer.
- **Statuts de propriété :** terrain privé à acquérir.

#### 6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- **Parties prenantes :** DR (60% du coût total pour l'acquisition du terrain et la zone de convivialité pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants), Commune, CGT.
- **Porteurs de projet :** Commune, CLDR et Groupes de travail « Environnement, patrimoine et tourisme vert, culturel et mémoriel » et « Accessibilité-Mobilité-Sécurité ».

#### 7. *Programme de réalisation*

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Inconvénients subis par les riverains relatifs au parcage sauvage régulièrement constaté à l'entrée du village.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage :** à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser :** Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, etc. : Nécessité pour la Commune de devenir propriétaire d'un terrain à l'entrée du village de Hierlot.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Possibilité d'une convention acquisition (subvention DR)	Terrain à Hierlot à faire passer sous gestion communale (via nouvelle acquisition ou bail emphytéotique)	Nouvel acte de propriété ou bail emphytéotique
Renfort de l'activité sportive au centre du village (+25%)	Présence d'1 petit terrain sportif et/ou d'1 piste de pétanque, et de 10 places de parking	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures
Renfort des activités de détente et multigénérationnelles au centre du village (+25%)	Nombre de mobiliers urbains (3 bancs et tables autoroutiers, 1 table d'échecs, 3 ou 4 modules de jeux pour enfants, 2 grilles barbecue sous préaux)	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation citoyenne du centre du village de Hierlot	Taux de fréquentation de la place conviviale de Hierlot (+25%)	Comptage du nombre de citoyens présent, sondages... Observation des 10 places de parking occupées ou non



***BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 réhabilitée en « Balade des chapelles »)***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à doter la petite parcelle verte située à Bra, face à la petite chapelle des Achelîres récemment restaurée par la Commune, à proximité du Monument des fusillés et peu après le parking et le panneau d'accueil de deux balades TARPAN, d'aménagements conviviaux et de repos en faveur des touristes adeptes de promenades comme en faveur des citoyens de Bra.

Au sein de cette petite parcelle présentant une large vue sur les prairies des alentours pourraient être aménagés les zones et dispositifs suivants :

- Zone de pique-nique : bancs et tables autoroutières ;
- Poubelles-cendriers ;
- Parking vélos ;
- Panneaux informatifs/didactiques ;
- Piste de pétanque, table d'échecs, etc. ;
- Accès à la zone herbeuse par un petit pont qui éviterait de devoir enjamber le petit fossé actuel.

**2. Justification du projet**

La consultation populaire a mis en valeur une mise à l'écart du village de Bra par rapport au reste de la commune. Les citoyens de Bra se sentent en effet sur la touche : localité excentrée des commerces, manque de services de proximité, nuisances sonores permanentes du *Centre Médical Hélicopté (CMH)* en plein village – et qui y restera au moins jusqu'en 2026-, et enfin aucun espace citoyen qui pourrait servir de lieu fédérateur aux habitants des lieux.

Le site des Achelîres est en outre opportunément situé pour devenir une zone de repos et de détente puisqu'il est à la fois la première et la dernière étape de deux balades TARPAN, dont l'une a d'ailleurs été totalement réhabilitée par la Commune (nouveau balisage, mise en valeur du petit patrimoine et du patrimoine mémoriel via des panneaux explicatifs de la balade 10, alors requalifiée « Promenade des Chapelles »). Le lieu serait donc indéniablement aussi fréquenté par les visiteurs adeptes de randonnée.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux au sein du village ;
- Satisfaction accrue du Tourisme « vert ».

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics susceptible(s) en accordant davantage de places aux usagers doux (lots3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager.

⇒ **Lien avec le projet :**

L'aménagement d'une zone de détente à proximité de la vieille petite chapelle des Achelîres et de sa vue imprenable sur la campagne environnante ne pourra que contribuer à mettre le patrimoine paysager de la commune en valeur tout en développant les activités de loisir qui y sont liées : pique-nique, halte randonnée, etc.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

- ⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

- Soutenir les liaisons sociales ;

- Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

- ⇒ **Lien avec le projet :**

- Les habitants de Bra pourront, tout comme les randonneurs qui bénéficieront d'un lieu de repos, bénéficier de cet endroit comme lieu fédérateur et convivial, garant de nouveaux liens sociaux, au sein de leur petit village.

- Le parking pour vélos qui y sera intégré incitera également les visiteurs comme les citoyens à s'y rendre autrement qu'en voiture.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

- ⇒ **Objectif 3 :**

- Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

- ⇒ **Lien avec le projet :**

- Multiplier les infrastructures d'accueil en faveur du tourisme vert et diffus de Lierneux ne pourra que renforcer la satisfaction des visiteurs et dès lors la promotion de la commune au sein des circuits touristiques existants.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Fréquentation des villages et renfort de leur aspect social et fédérateur	X			
Hausse de la fréquentation et de la satisfaction des touristes verts		X	X	
Exhortation aux activités existantes de promenade (randonnée, VTT) : confort d'une zone de repos				X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation :** zone verte située à gauche du sentier faisant débiter les balades TARPAN 10 et 11 en venant de la route de Bra, de l'autre côté de la petite chapelle des Achelîres.

- **Besoins à prendre en compte :**
  - Conditions d'accès aux PMR ;
  - Avis des riverains quant aux éventuelles nuisances (voisins proches) ;
  - Parcelles vierges dans le paysage certes, mais néanmoins qualifiée de « à bâtir » au plan de secteur.
  
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...) :**
  - Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977.
  
- **Périmètre d'intervention :** petite zone herbeuse face à la chapelle des Achelîres, de l'autre côté du sentier, à gauche du Monument aux fusillés.
  
- **Statuts de propriété :** terrain communal.

#### 6. *Parties prenantes, porteurs de projet*

- **Parties prenantes :** DR (60% du coût total pour la zone de convivialité pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants), Commune.
- **Porteurs de projet :** Commune, CLDR et Groupe de travail « Bra-Les Villettes ».

#### 7. *Programme de réalisation*

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Ce projet visant à renforcer la convivialité du village de Bra, relativement excentré du reste de la Commune, date déjà du PCDR précédent.
  
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : 1ers plans réalisés dans le cadre du PCDR précédent (pour inspiration).
  
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
  
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage** : à préciser.
  
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, etc. : néant.
  
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : panneaux d'accueil, etc.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renfort des activités de loisir en rapport avec le tourisme paysager Renfort des liens sociaux entre citoyens Renfort de la cohésion sociale entre citoyens et visiteurs	Présence de 4 bancs et 2 tables, 2 poubelles-cendriers, 1 piste de pétanque, 1 table d'échecs, 1 parking pour 8 vélos, 1 panneau informatif et 1 petit pont	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation citoyenne et touristique du village de Bra (+40%)	Fréquence d'occupation de la zone de détente des Achelîres (au moins 50 pp/semaine)	Comptage du nombre de citoyens/visiteurs présents, sondages...
Utilité de la parcelle, du mobilier et des équipements qui y sont installés	Usure des dispositifs installés sur la zone de détente des Achelîres	Carnets d'entretien des ouvriers communaux



***ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à aménager dans la plupart des hameaux de la commune des aires sportives à destination des adultes et adolescents.

Au sein de ces petites zones vitae pourraient être aménagés les éléments suivants :

- Terrain sportif avec buts : basket, mini-foot...
- Modules fitness extérieurs, barres de suspension...
- Quelques modules pour enfants (possibilité ainsi d'occuper les enfants des parents occupés dans les zones sportives).
- Éléments de jeux fixes : table de ping-pong, filet de badminton, etc.

**2. Justification du projet**

La consultation citoyenne a mis en avant le manque de lien sociaux et le repli des habitants chez eux. Il serait ainsi opportun de rendre aux villages leur ancien rôle fédérateur, et ce en suscitant la fréquentation par toutes les générations de leurs places publiques, accueillantes car les incitant à s'adonner à des activités de loisirs à proximité de chez elles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de recourir, comme c'est devenu l'usage, à la voiture. Certaines asbl sportives pourraient également profiter des lieux pour proposer leurs activités aux citoyens des alentours (moyennant tenue d'un calendrier des activités et accord avec la commune).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux et intergénérationnels ;
- Hausse des activités de loisirs au sein du village ;
- Cohésion entre citoyens et associations sportives locales.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*

- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)(lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics susceptible(s) en accordant davantage de places aux usagers doux (lots3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**
  - ⇒ **Objectif 2 :**

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager.
  - ⇒ **Lien avec le projet :**

L'aménagement d'aires sportives et ludiques au sein des villages de l'entité incitera, par les divers loisirs que leurs aménagements leur proposeront, les citoyens à passer du temps et à développer des activités de détente comme sportives au coeur de leur hameau respectif.
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**
  - ⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;  
Soutenir les liaisons sociales.
  - ⇒ **Lien avec le projet :**

Ces aires sportives pourraient être parfois prisées par des associations pour l'organisation de leurs activités sportives. Il s'agirait d'une manière judicieuse d'occuper l'espace public via des activités organisées par des acteurs locaux, pour les citoyens.

Le fait de proposer des dispositifs pour tous les âges incitera en outre chaque génération à fréquenter ce lieu fédérateur qui sera dès lors garant de liaisons sociales et intergénérationnelles.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Fréquentation des villages et renfort de leur aspect fédérateur	X			
Renfort des liens sociaux et intergénérationnels	X			
Développement des activités des acteurs locaux	X		X	
Maillage entre ces zones de loisirs et les voies existantes/à venir de mobilité douce, développement de l'attention portée au désengorgement des zones de parking à proximité				X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : choix encore à définir pour chaque village qui sera concerné.
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Conditions d'accès aux PMR ;
  - Sécurité des abords car fréquentation d'enfants.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...)** :
  - Zone d'habitat au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977 et/ou de Bastogne depuis le 5 septembre 1980.
- **Périmètre d'intervention** : parcelles soit déjà propriétés communales, soit qui seront rachetées à des tiers par la Commune, ou qui feront l'objet d'un bail emphytéotique.
- **Statuts de propriété** : soit communaux, soit non communaux et dès lors à acquérir ou devant faire l'objet d'un bail emphytéotique.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : DR (60% du coût total pour la zone de convivialité pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants), Commune.
- **Porteurs de projet** : Commune, CLDR et Groupes de travail « vie socio-économique, citoyenne et associative » et « Bra-Les Villettes ».

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** (critères de faisabilité technique, administrative, financière,...) : Il existe trop peu de dispositifs invitant les adultes et adolescents à se rassembler au cœur des hameaux.
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.
- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage** : à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, etc. : à préciser.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renfort de l'activité sportive, ludique et multigénérationnelle au centre du village (+40%)	Présence d'1 petit terrain sportif (basket, mini foot, avec 1 filet pour badminton) et de quelques modules de jeux (2 à 4) /fitness (2 à 4), 1 table de ping pong au cœur de plusieurs villages	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures
Corrélation entre développement de l'activité des acteurs locaux et citoyenneté	Zones investies par les associations sportives locales (au moins 2 associations par zone)	Carnet d'occupation des aires, grilles horaires et programmes de asbl sportives

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)</b>
Fréquentation citoyenne du centre des villages	Fréquence d'occupation de l'aire sportive de chaque village (+40%)	Comptage du nombre de citoyens présents, sondages...
Corrélation entre développement de l'activité des acteurs locaux et citoyenneté	Taux d'occupation des asbl sportives sur les lieux (au moins 56 activités organisées par an/zone et 2 associations régulièrement investies par zone)	Carnets d'occupation des aires, grilles horaires et programmes de asbl sportives
Utilité des terrains sportifs et des modules de jeux	Usure des terrains sportifs et modules	Carnets d'entretien des ouvriers communaux



***LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à aménager une zone conviviale et citoyenne à Rarmont (Les Villetes).

Ce terrain bénéficierait des aménagements suivants, idéalement avec des matériaux locaux :

- Préaux ;
- Bancs ;
- Jeux pour chaque génération :
  - Plaine de jeux ;
  - Terrain de pétanque, tables d'échecs ;
  - (Petit) terrain de football ou basket.

**2. Justification du projet**

Le village de Les Villetes ne dispose actuellement d'aucun aménagement en faveur du vivre-ensemble et de la convivialité. La consultation citoyenne a mis en avant le souhait de retrouver des centres de villages fédérateurs et créateurs de liens sociaux. L'aménagement de diverses zones de jeux contribuerait en outre à y attirer un public intergénérationnel.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort des liens sociaux et intergénérationnels ;
- Hausse des activités de loisirs au sein du village.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)(lot 2) ;*

- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**
  - ⇒ **Objectif 2 :**  
Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager.
  - ⇒ **Lien avec le projet :**  
L'aménagement d'une place conviviale au sein de Les Villettes incitera, par les divers loisirs que ses aménagements leur proposeront, les citoyens à passer du temps et à développer des activités de détente comme sportives au coeur de leur petit hameau.
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**
  - ⇒ **Objectif 2 :**  
Soutenir les liaisons sociales.
  - ⇒ **Lien avec le projet :**  
Le fait de proposer des dispositifs pour tous les âges incitera chaque génération à fréquenter ce lieu fédérateur qui sera dès lors garant de liaisons sociales et intergénérationnelles.

#### 4. Impacts attendus sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economie	Mobilité
Fréquentation des villages et renfort de leur aspect fédérateur	X			
Renfort des liens sociaux et intergénérationnels	X			
Maillage entre cette zone et une/des voie(s) existante(s)/à venir de mobilité douce, attention portée au désengorgement d'une éventuelle zone de parking à proximité				X

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Terrain acquis par la Commune en 2020 à Rarmont à Les Villettes.
- **Besoins à prendre en compte** :
  - Conditions d'accès aux PMR ;
  - Sécurité des abords car fréquentation d'enfants.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine,...)** :
  - Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Stavelot depuis le 27 mai 1977.
- **Périmètre d'intervention** : parcelle communale (2<sup>ème</sup> division, section C, passerelle n°1037B).
- **Statuts de propriété** : terrain communal.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Parties prenantes** : DR (60% du coût total pour la zone de convivialité pour les 1ers 500 000 € et 50% pour solde restants), Commune.
- **Porteurs de projet** : Commune, CLDR et Groupe de travail « Bra-Les Villettes ».

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche** : récente plaine de jeux y récemment aménagée et corrélation possible avec la fiche *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2)* ;
- **Etat du dossier** (ce qui a déjà été réalisé) : néant.

- **Programme des travaux** (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...) : à préciser.
- **Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage** : à préciser.
- **Démarches administratives à réaliser** : Rappel de ce que la Commune ne doit pas oublier (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiants, emprise, état de propriété, etc. : nécessité pour la Commune de devenir propriétaire d'un terrain aux Villettes.
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé** (communication, mode de gestion, animation, etc.) : à préciser.

### 8. *Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)*

Les indicateurs de réalisation suivants mesurent quels seront les effets directs de cette fiche-projet mise en œuvre.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Renfort de l'activité sportive au centre du village (+40%)	Présence d'1 petit terrain sportif et d'1 piste de pétanque	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures
Renfort des activités de détente et multigénérationnelles au centre du village (+40%)	Nombre de mobiliers urbains (3 bancs, 2 tables d'échecs, 3 modules de jeux) et de 2 préaux	Cahier des charges et projets PV de réception provisoire des travaux Factures

Les indicateurs de résultats suivants mesurent quels sera le résultat direct et immédiat de cette intervention sur son public-cible.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation citoyenne du centre du village de Les Villettes	Taux de fréquentation de la place conviviale de Les Villettes (au moins 50 pp/semaine)	Comptage du nombre de citoyens présent, sondages...
Utilité du terrain sportif, des modules de jeux, de la piste de pétanque, des bancs, etc.	Usure des éléments de mobiliers urbains	Carnets d'entretien des ouvriers communaux

## 5. LOT 3

N°	LIEU	TITRE	PAGE
3.1	ENTITE	Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	595
3.2	ENTITE	Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	598
3.3	ENTITE	Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités	601
3.4	ENTITE	Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité	604
3.5	ENTITE	Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité	607
3.6	ENTITE	Développer les moyens de transport alternatifs et en commun ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	610

*Remarque* : ces fiches-projets du lot 3 ont été rédigées selon l'ancien modèle-type de fiche-projet.



***ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (dupliquée en lot 0)***

---

***1. Description succincte du projet***

Si ce n'est l'Administration communale qui a été récemment entièrement rénovée, plusieurs bâtiments communaux (ateliers, écoles, locaux vides, etc.) mériteraient, pour leur optimisation, des installations plus pratiques et moins énergivores. Il en va de même pour les futurs bâtiments communaux susceptibles d'être construits.

Si quelques actions énergétiques ont déjà été menées au sein des bâtiments communaux (changement de châssis, pose de doubles-vitrages et de panneaux solaires thermiques, installation de chaudières à pellets, et mise en place d'une structure de pilotage pour planifier la continuité des projets POLLEC), d'autres sont encore souhaités, tels que :

- Plusieurs projets solaires photovoltaïques sur certains bâtiments (CPAS);
- Des travaux d'isolation sur les bâtiments considérés comme les moins isolés (Verleumont par exemple) ;
- Le remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à pellets (dans les appartements communaux du Vicinal et de Bra, au dépôt communal, dans la Crèche *Devant les vaux* et à l'école de Jevigné) ;
- Le remplacement progressif de l'éclairage public par des LED (a débuté en 2020 dans le cadre du programme ENGIE) ;
- La collecte sélective des déchets organiques FFOM (recours à des chevaux de trait qui équivaldrait à une économie de 5 657,6 litres de diesel par an).
- Etc.

Il s'agirait aussi de sensibiliser la population via des éco-conseillers compétents et régulièrement accessibles afin que les habitations privées puissent se voir également dotées peu à peu des meilleures installations énergétiques possibles. À cet effet, la présence d'au moins un professionnel facilement accessible au sein de l'Administration communale serait plus porteuse que les rares week-ends d'information dédiés à la transition énergétique organisés sur le territoire et encadré par la Commission POLLEC.

## 2. Justification du projet

La Commission POLLEC ainsi que les citoyens ont pointé des lacunes telles que l'absence de primes énergétiques pour les rénovations et nouvelles installations, l'absence d'incitants dans les permis d'urbanisme, l'absence de conseiller énergétique au sein de la Commune et peu de politique énergétique menée jusqu'à présent.

Notons que la commune regorge d'habitations traditionnelles privées en schistes mauves au sein desquelles les installations énergétiques dernier cri, sans la possibilité de recourir à des primes importantes, restent très coûteuses pour les propriétaires. En cette heure où les besoins en logements mutent (besoin d'appartements par exemple), il semble indispensable d'envisager la possibilité de soutenir la rénovation des anciennes bâtisses et ce afin d'éviter que des lotissements contemporains ne finissent peu à peu par émerger partout sur le territoire.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Efficience économique écologiquement responsable ;
- Atteinte progressive des objectifs POLLEC : diminution de gaz à effets de serre, etc. ;
- Amélioration du confort du personnel au sein des bâtiments communaux ;
- Conscientisation populaire de la nécessité d'une transition énergétique.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnel ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir ou des bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques (lot 0) ;*

- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement locale en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;  
Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Lien avec le projet :**

À long terme, les installations à basses énergies pourront améliorer et préserver l'environnement tout en permettant également des gains économiques pour tous. Ces nouvelles habitudes à intégrer dans la manière de rénover et de construire serviront donc indéniablement le développement durable.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Améliorer et diversifier l'offre en logements.

⇒ **Lien avec le projet :**

La diminution énergétique vise l'objectif essentiel qu'est le respect de l'environnement tout en faisant prospérer l'économie. En cela elle est donc un facteur clé du développement durable. Les nouveaux logements (privés comme publics) pourront bénéficier de plus en plus des nouvelles technologies en la matière qui répondront au mieux aux besoins de la population.



***ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (dupliquée en lot 0)***

---

**1. Description succincte du projet**

Cette fiche-projet globale consiste à doter à l'avenir les espaces publics à réhabiliter d'un cachet fédérateur et sécurisant pour tous les citoyens, qu'il s'agisse de zones de convivialité, de plaines de jeux ou d'aires sportives. Le but est de rendre les espaces publics aux habitants, d'y faire une plus grande place aux usagers doux, et ce même si la circulation ou le parcage automobile y sont aussi invités. Cette attention pourrait consister en des espaces de cueillettes (arbres fruitiers), en l'aménagement de tables, de barbecues, généralement près des églises, écoles, monuments et moyens de transport en commun.

- Il est par exemple prévu à Reharmon, lorsqu'on arrive par La Fosse, d'aménager un système de contournement avec un îlot de convivialité (un citoyen accepterait à cet effet de céder une partie de son terrain).
- À Sart, la place Ernest Nélis pourrait se doter d'un abri sous préau et d'une nouvelle zone de barbecue (près de la trop petite Maison du Tailleur).
- À Arbrefontaine, l'actuelle zone de barbecue n'est plus idéale depuis le projet d'un nouveau lotissement à proximité ; les nouveaux habitants risquent d'être dérangés par les nuisances sonores. Il serait donc opportun d'en recréer une à la fois proche du village, mais isolée des habitations.
- Enfin, des lieux de repos et des îlots de convivialité manquent encore au sein du réseau TARPAN : il faudrait créer des aires de convivialité sur certains tracés en attachant au sol le mobilier pour éviter les éventuelles dégradations.
- D'autres futurs besoins qui pourraient à l'avenir se faire sentir sur les autres espaces publics du territoire communal pourraient aussi être concernés par cette fiche.

**2. Justification du projet**

La consultation citoyenne a mis en avant le manque de lien sociaux et le repli des habitants chez eux. Il serait ainsi opportun de rendre aux villages leur ancien rôle fédérateur, et ce en suscitant la fréquentation de leurs places publiques accueillantes et accessibles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de recourir, comme c'est devenu l'usage, à la voiture.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement de l'espace public par les citoyens ;
- Meilleure intégration de la circulation et du parcage automobile au sein des espaces publics.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer une espace de parking et de convivialité (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants (lot 2) ;*
- *BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des Chapelles) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

- ⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

- ⇒ **Lien avec le projet :**

Aménager des espaces publics accueillants à disposition des habitants ne pourra que contribuer à la mise en valeur des villages et de leur nature environnante, tantôt comme simples lieux de rencontres et de convivialité, tantôt comme étape de repos entre des activités de loisirs en plein air, ou encore comme points de cueillette ou d'autoproduction.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

- ⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

- ⇒ **Lien avec le projet :**

La fédération des citoyens au sein d'espaces publics accueillants ne pourra qu'influer sur la vie des quartiers, la connexion entre les habitants et leurs projets pour leur cadre de vie. Le fait de laisser autant de place aux habitants qu'à la circulation autour de ces lieux sera en outre garant d'un contexte rural préservé.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

- ⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

- ⇒ **Lien avec le projet :**

Certains espaces publics dotés d'arbres fruitiers ou d'espaces potagers pourraient représenter un pas vers l'autoproduction dans la conscience collective ; le fait de soigner les zones de repos et de rencontres sur toute la commune ne pourra aussi que renforcer l'image verte du territoire, déjà propice au tourisme vert et diffus.



***ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités***

---

**1. Description succincte du projet**

Le projet, initialement émané d'une réflexion en lot 0 (fiche-projet *Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives*) consiste à mettre sur pied un pool culinaire communal qui prendrait en charge au quotidien la préparation des repas de toutes les collectivités (privées comme communales) qui le souhaitent : les écoles primaires libres et communales, les crèches et gardiennes ONE, les patients de l'*Intercommunale de Soins Spécialisés Liégeois (ISoSL)*, ainsi que les bénéficiaires des repas du CPAS, etc. Le travail de ce pool culinaire pourrait éventuellement également aussi rayonner pour les collectivités des communes voisines, à leur demande.

Ce pool culinaire veillerait le plus possible à se fournir en produits sains et locaux, dans un souci de santé alimentaire pour tous mais également de faire vivre les petits producteurs et commerçants de la région Haute Ardenne.

En matière de ressources humaines, une équipe pourrait être imaginée avec un cuisinier professionnel qui s'entourerait de plusieurs travailleurs articles 60.

Pour ce faire, il est nécessaire que ce pool communal culinaire puisse bénéficier d'une infrastructure offrant des cuisines professionnelles en suffisance par rapport au nombre de repas attendus chaque jour, dernier cri également pour répondre à toutes les normes de l'AFSCA. Ces cuisines pourraient idéalement trouver leur place dans un bâtiment communal (celui situé face à l'actuelle administration communale par exemple, ou un autre prochainement à acquérir), voire aussi au sein d'un futur atelier rural (bâtiment également communal), s'il est permis qu'un service communal au service des collectivités y loue un espace. À savoir qu'un atelier rural se situe à proximité d'une voirie passante (autoroute E25 à proximité des autres communes voisines), y imaginer de telles cuisines semble idéal en termes de livraisons, fourniture, etc. Notons également qu'un tel aménagement au sein d'un AR ne serait jamais perdu en cas de fin d'activité du service à très long terme : les cuisines pourraient en effet encore servir à une TPE ou PME alimentaire.

## 2. Justification du projet

Les modes de consommation changent beaucoup en cette ère de Transition partout prônée, au sein de villes comme des communes rurales, de plus en plus soucieuses et concernées par les modes de l'agriculture qui s'y exerce. C'est le cas de la commune de Lierneux, dont les habitants ont à plusieurs reprises manifesté un intérêt croissant pour les produits locaux et la qualité de vie des producteurs, le mode de distribution en circuit-court malgré la présence de deux supermarchés au centre de Lierneux, la qualité à promouvoir des productions de la région « Haute Ardenne », la création de marchés estivaux de petits producteurs, une signalétique du terroir, un soutien aux jeunes agriculteurs ...et enfin et surtout : une alimentation saine, pas exclusivement bio mais du moins issue de modes de production respectueux de l'environnement (permaculture, etc.), pour des publics de surcroît auxquels il faut particulièrement veiller : jeunes enfants des crèches et écoles, seniors ou personnes parfois financièrement précarisées du CPAS.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Création d'emplois sur le territoire communal ;
- Accroissement du mode de distribution en circuit-court ;
- Soutien envers et pérennisation des petits producteurs locaux ;
- Augmentation de la qualité alimentaire des repas fournis aux collectivités locales ;
- Succès d'un éventuel atelier rural où pourrait exercer ce pool culinaire.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du ré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *BRA/LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un (ou des) nouveau(x) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté ai sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lots 0 et 3) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectif 3 :**

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

⇒ **Lien avec le projet :**

La création d'un pool culinaire communal qui favoriserait les producteurs locaux ne peut que soutenir l'activité et la croissance de ces derniers et renforcer le mode de distribution en circuit-court. Le fait que ces repas soient destinés aux collectivités locales aura aussi le mérite d'influencer positivement chaque consommateur (et leur famille) sur ses habitudes de consommations (sain ? local ?).

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectif 1 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante.

⇒ **Lien avec le projet :**

Le fait de proposer des repas sains et préparés à base de productions locales à toutes les collectivités qui le souhaitent sur et à proximité du territoire communal les fédère toutes dans une même démarche de participation au développement de l'économie locale et durable de la commune.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectif 1 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux.

⇒ **Lien avec le projet :**

Le fait d'ouvrir la possibilité de manger sain en consommant durable et local à toutes les collectivités locales qui le souhaitent participe à l'intégration des citoyens dans la démarche communale de développement durable.



***ENTITE, Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité***

---

### ***1. Description succincte du projet***

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) bâtiment(s) situé(s) sur la commune afin d'y aménager une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Maisons de village ou intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Musées mettant en valeur le patrimoine historique et culturel communal ;
- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunités en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

### ***2. Justification du projet***

La Commune ne possède pas assez de bâtiments dans chaque village pour pouvoir y créer de nouvelles infrastructures citoyennes/publiques que celles déjà suggérées dans les autres fiches-projets (notons en outre que ces dernières manquent déjà parfois d'un bâtiment communal et doivent faire l'objet d'une future acquisition ou d'une nouvelle construction). Si un projet important nécessitant un nouveau bâtiment venait à se préciser au fil des années, et vice-versa, si un bâtiment au patrimoine bâti et mémoriel indéniable était un jour mis en vente par un propriétaire privé, il serait opportun qu'une acquisition puisse être rendue possible grâce au PCDR. Cela ne pourrait que favoriser davantage le développement du lien social et les relations intergénérationnelles, ou le développement durable de la commune.

L'exemple malheureux à citer est celui de la grosse Ferme de Bricheux, ancienne Cour de justice de la commune chargée d'histoire au centre du village de Lierneux, qui fut mise en vente au moment de la consultation citoyenne. La Commune aurait beaucoup aimé avoir l'opportunité de transformer ce lieu délabré, mais mémorable pour tous les citoyens, en un espace dédié à ceux nécessitant des habitations adaptées à leurs besoins : habitations intergénérationnelles ou tremplins, ou moyennes à destination des jeunes ménages, maisons d'accueil pour seniors, ou encore lieu citoyen et touristique central de la commune (brasserie, musées, OT, etc..). La Commune n'avait malheureusement pas les moyens à cette époque d'acquérir ce bâtiment, que le propriétaire privé était alors pressé de vendre.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement des infrastructures publiques par les citoyens ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- À définir selon la nature du projet à préciser.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant une espace muséal consacré à la santé mentale ou à des expositions thématiques (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### **3. Lien à la stratégie PCDR**

La destination du projet n'étant pas encore définie, la plupart des objectifs sont actuellement susceptibles d'être concernés par cette fiche-projet.

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**
  - ⇒ **Objectifs 1 et 3 :**
    - Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;
    - Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.
  
- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**
  - ⇒ **Objectifs 1 et 2 :**
    - Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;
    - Soutenir les liaisons sociales.
  
- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**
  - ⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**
    - Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;
    - Améliorer et diversifier l'offre en logements ;
    - Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.



***ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité***

---

### ***1. Description succincte du projet***

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) terrain(s) situé(s) sur la commune afin d'y créer une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Espaces de convivialité ;
- Plaines de jeux / aires intergénérationnelles ;
- Maisons intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Création de nouvelles promenades ou voies douces ;
- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunités en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

### ***2. Justification du projet***

La Commune ne possède pas d'assez grands terrains dans chaque village que pour pouvoir y créer d'autres espaces publics que ceux déjà suggérés dans les autres fiches-projets (notons en outre que ces dernières manquent déjà parfois d'un territoire communal et doivent faire l'objet d'un bail emphytéotique ou d'une future acquisition). Si un projet important, relatif à la création d'un espace public ou d'une nouvelle construction, venait à se préciser au fil des années, il serait donc opportun qu'une acquisition puisse être rendue possible grâce au

PCDR. Cela ne pourrait que favoriser davantage le développement du lien social et les relations intergénérationnelles, ou le développement durable de la commune.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort du lien social et intergénérationnel ;
- Investissement de l'espace public par les citoyens ;
- Renfort du réseau des diverses associations présentes sur le territoire ;
- Etc. : à définir selon la nature du projet à préciser.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural (lot 2) ;*
- *ENTITE/TRANSCOMMUALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale (lot 2) ;*
- *LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitae au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer sur l'ancienne assiette du Vicinal une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes (lot 2) ;*
- *ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas aux collectivités (lot 3) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3) ;*
- *ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (lot 3) ;*
- *BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère (lot 0) ;*
- *ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives (lot 0).*

### 3. Lien à la stratégie PCDR

La destination du projet n'étant pas encore définie, tous les objectifs sont actuellement susceptibles d'être concernés par cette fiche-projet.

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;

Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager ;

Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante ;

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1, 2 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux ;

Améliorer et diversifier l'offre en logements ;

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.



***ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (dupliquée en lot 0)***

---

### **1. Description succincte du projet**

Pour pallier l'insatisfaction du réseau TEC sur la commune, dont certains hameaux sont mal ou trop rarement desservis, les citoyens ont imaginé des moyens de transports communs alternatifs tels que :

- Le transport partagé via un parking adapté pour le co-voiturage à la sortie de l'autoroute E25 (le long de la route de Bra, après la sortie Manhay) ;
- La voiture électrique, qui ne pourra se multiplier que moyennant la création de points de recharge en suffisance (installer par exemple des bornes de recharge gratuite dans le centre de Lierneux) ;
- L'appel d'un bus/taxi à la demande : faire à cet effet davantage la promotion de *Covoit'stop*, de *Blablacar* ou de *Carpool* ;
- Des négociations avec le TEC visant à renforcer les services de transport existants :
  - L'appel à un Proxibus (arrêts et itinéraires bien précis) ou à un Telbus (arrêt selon les demandes du jour) ;
  - Le renfort du taxi social du CPAS ;
- La location facile et accessible de vélos électriques sur le territoire ;
- La création de pistes cyclables pour envisager en toute sécurité un autre accès aux écoles ;
- La création de parkings pour voitures à plusieurs centaines de mètres des écoles avec des sentiers d'accès éclairés entre eux permettant aux enfants de s'y rendre à pieds ;
- Des parkings pour vélos sécurisés à proximité des arrêts de bus existants ;
- Etc.

### **2. Justification du projet**

La consultation citoyenne a mis en exergue une insatisfaction en termes de mobilité dans les hameaux les plus reculés des villages, particulièrement pour les seniors et pour les adolescents devant se rendre à l'école secondaire dans une autre commune. Face à ce problème de desserte et d'horaires (peu de passage de bus par jour en certains lieux), les

citoyens, conscients que la Commune ne peut décider à la place du TEC, réclament le recours à des moyens de transports alternatifs, au moins pour les seniors et pour les jeunes qui ne disposent pas de voitures pour leurs déplacements quotidiens et non professionnels. En ce qui concerne les habitants de Lierneux dépendants impérativement de leur voiture, s'il semble impossible pour eux de se rendre au travail dans une autre commune sans cette dernière, ils trouveraient néanmoins intéressant financièrement comme écologiquement de pouvoir disposer d'un parking de co-voiturage à proximité de l'autoroute afin de diviser les frais et le temps de conduite entre navetteurs.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Adoption – même partielle – des modes doux de déplacement ou des transports alternatifs pour certains citoyens et certains trajets courts (commerces, services, écoles, ...);
- Diminution – même partielle – des problèmes de trafic et de vitesse car développement du covoiturage et mobilité repensée en faveur des usagers doux ;
- Diminution de la pollution émise par les engins motorisés ;
- Amélioration de la desserte des habitants dans leur contexte rural ;
- Satisfaction des habitants en termes de mobilité douce efficace et sécurisée.

Cette fiche-projet peut faire l'objet d'une interaction avec les fiches-projets suivantes :

- *VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur (lot 1) ;*
- *SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs (lot 1) ;*
- *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel (lot 1) ;*
- *ENTITE/TRANSOMMUNALITE, Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons) (lot 2) ;*
- *HIERLOT, Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité (lot 2) ;*
- *ENTITE, Acquérir un ou des nouveau(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité (lot 3) ;*
- *ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux (lot 3).*

### 3. Lien à la stratégie PCDR

- **DEFI 1 (IDENTITE) : Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage**

⇒ **Objectifs 1 et 2 :**

Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel ;  
Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager.

⇒ **Lien avec le projet :**

Le développement des modes doux de déplacement et la diminution du trafic motorisé ne pourra à long terme qu'impacter positivement l'environnement communal et ainsi préserver les aspects écologiques indéniables du territoire. La multiplication de pistes cyclables sécurisées à travers le territoire garantira aussi aux navetteurs doux de pouvoir profiter en plein air des attraits paysagers et naturels de leur commune.

- **DEFI 2 (CONNECTIVITE) : Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire**

⇒ **Objectifs 2 et 3 :**

Soutenir les liaisons sociales ;

Développer une mobilité en lien avec le contexte rural.

⇒ **Lien avec le projet :**

Les transports alternatifs tels que le co-voiturage ou encore des bus à la demande seront garants de nouveaux liens sociaux entre les habitants partageant leur navette. Ces nouvelles manières de se déplacer, outre le réseau des voies douces à développer entre les villages, doteront la commune d'une mobilité en totale cohérence avec le caractère rural qu'elle se doit de préserver.

- **DEFI 3 (ATTRACTIVITE) : Lierneux, une commune exemplaire en transition**

⇒ **Objectifs 1 et 3 :**

Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux.

Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants.

⇒ **Lien avec le projet :**

De tels moyens de transports ne peuvent que servir le développement durable au sein de la commune : ils participeront au maintien de l'intégrité environnementale tout en visant une efficacité économique écologiquement responsable.



# **PARTIE VI**

## **TABLEAUX RECAPITULATIFS**

---



Intitulé du projet en lot 1	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
<b>Fiche 1.1. LIERNEUX</b>  Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.2	<u>1.665.147,55 €</u>	Projet à priori <i>non mixte</i> et totalement éligible en DR au nom de la <i>catégorie 4 « Logement »</i> (60% de max. 850 000€, soit max. 510 000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>1.155.147,55 €</b></li> <li>• <b>DR</b> : max. <b>510.000,00 €</b></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 3 ans
<b>Fiche 1.2.A SART-THIER DEL PREUX-COLANHAN</b>  Faire de Sart «le village de la pierre» : réhabilitation de l'ancien site carrier Thier del Preux en véritable carrefour citoyen et patrimonial	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	<u>573.839,90 €</u>	Projet à priori <i>mixte</i> car éligible en DR au nom de :  -la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu »</i> (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €)  -la <i>catégorie 1 « Bâtiment de services »</i> et/ou « <i>Mobilité douce</i> » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>139.990,48 €</b></li> <li>• <b>DR</b>: max. <b>433.849,42 €</b></li> </ul>	Dans les 3 ans
<b>Fiche 1.2.B SART-THIER DEL PREUX-COLANHAN</b>  Faire de Sart «le village de la pierre» : création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier Thier del Preux	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	<u>195.054,00 €</u>	Projet à priori <i>mixte</i> car éligible en DR au nom de :  -la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu »</i> (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €)  -la <i>catégorie 1 « Bâtiment de services »</i> et/ou « <i>Mobilité douce</i> » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>39.010,80 €</b></li> <li>• <b>DR</b>: max. <b>156.043, 20 €</b></li> </ul>	Dans les 3 ans
<b>Fiche 1.3. VERLEUMONT</b>  Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur	1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.3	<u>455.934,05 €</u>	Projet à priori <i>non mixte</i> et non éligible en DR (davantage au CGT), sauf pour le poste relatif aux aménagements extérieurs au nom de la <i>catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés »</i> si et seulement si accessibles à tous les citoyens (80% de max. 500 000 €, soit max. 400	Dans les 3 ans

			000 €) <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>379.268,45 €</b></li> <li>• <b>DR</b> : max. <b>76.665,60 €</b> (80% du seul poste A éligible + frais honoraires y relatifs)</li> <li>• <b>CGT</b>: à déterminer (pour les postes B à G)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	
<b>FICHE 1.4. LIERNEUX</b>  Faire du parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	<b><u>1.044.302,60 €</u></b>	Projet à priori <i>non mixte</i> et éligible en DR pour 9 postes sur 12 (postes A, B et K non éligibles) au nom de la <i>catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés »</i> ou de la <i>catégorie 3 « Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement »</i> si et seulement si retraits des postes A et B relatifs aux parkings, (80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>644.302,60 €</b></li> <li>• <b>DR</b> : max. <b>400.000,00 €</b></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 3 ans
<b>FICHE 1.5. BUTTE DE COLANHAN</b>  Aménager au point de vue remarquable de Colanhan, une table d'orientation et une tour observatoire du paysage	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.2 ; 3.3	<b><u>433.827,00 €</u></b>	Projet à priori <i>mixte</i> car éligible en DR au nom de :  -la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu »</i> (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €)  -la <i>catégorie 3 « Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement »</i> (80% de max. 500.000 €, soit max. 400.000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : min. <b>86.765,40 €</b></li> <li>• <b>DR</b> : max. <b>347.061,60 €</b></li> </ul>	Dans les 3 ans
<b>Intitulé du projet en lot 2</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Coût estimé (TVAC)</b>	<b>Répartition du financement</b>	<b>Programmation dans le temps</b>
<b>Fiche 2.1. BRA-LIERNEUX</b>  Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural	1.1 ; 1.3 ; 2.3 ; 3.1	A déterminer	Projet à priori <i>non mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 4 « Atelier rural - économie »</i> (60% de max. 850 000 €, soit max. 510 000 €)  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 510 000 € (ou 60% d'un total</li> </ul>	Dans les 6 ans, ou rapidement si possibilité de changement au plan de secteur (actuelle zone

			<i>moins que 850 000 €</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> <li>• <b>(SPI)</b></li> </ul>	agricole et forestière => zone économique)
<b>FICHE 2.2. TRANSCOMMUNALITE</b>  Promouvoir les liaisons douces intervillages (circuits cyclo-piétons)	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>non mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 1 « Mobilité douce » (90% de max. 850 000 €, soit max. 765 000 €)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune : à déterminer</b></li> <li>• <b>DR : max. 765 000 € (ou 90% d'un total moins que 850 000 €)</b></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité
<b>FICHE 2.3. COMMUNE</b>  Créer une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>non mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 1 « Mobilité douce » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune : à déterminer</b></li> <li>• <b>DR : max. 680 000 € (ou 80% d'un total moins que 850 000 €)</b></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> <li>• <b>CGT : à déterminer</b></li> </ul>	Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité
<b>FICHE 2.4. COMMUNE</b>  Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1,5 ; 2.2 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu » (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €)</i> et de la <i>catégorie 3 « Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement » (80% de max. 500 000 €, soit max ; 400 000 €)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune : à déterminer</b></li> <li>• <b>DR : max. 550 000 € (ou moins si double total moins que 750 000 €) [max. 150 000 € (ou 60% d'un total moins que 250 000 €) + max. 400 000 € (ou 80% d'un total moins que 500 000 €).]</b></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> <li>• <b>CGT : à déterminer</b></li> </ul>	Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité

<p><b>FICHE 2.5. HIERLOT</b></p> <p>Acquérir un terrain et y créer un espace de parking et de convivialité pour accueillir les promeneurs et désengorger le village</p>	<p>1.1 ; 1.2 ; 2.3 ; 3.3</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Projet à priori <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu »</i> (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €) et de la <i>catégorie 5 « Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3 »</i> (60% de max. 500 000 €, soit max ; 300 000 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 450 000 € (ou moins si double total moindre que 750 000 €) [max. 150 000 € (ou 60% d'un total moindre que 250 000 €) + max. 300 000 € (ou 60% d'un total moindre que 500 000 €).]</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	<p>Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité</p>
<p><b>FICHE 2.6. BRA</b></p> <p>Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade 10 réhabilitée en « Balade des chapelles »)</p>	<p>1.1 ; 1.2 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.3</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés »</i> (80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 400 000 € (ou moins si total moindre que 500 000 €)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> <li>• <b>CGT</b> : à déterminer</li> </ul>	<p>Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité</p>
<p><b>FICHE 2.7. COMMUNE</b></p> <p>Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour enfants</p>	<p>1.2 ; 2.1 ; 2.2</p>	<p>A déterminer</p>	<p>Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés »</i> (80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 400 000 € (ou moins si total moindre que 500 000 €)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	<p>Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité</p>

<b>Fiche 2.8. LES VILLETES</b>  Aménager un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne	1.2 ; 2.2	A déterminer	Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 2 « Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés » (80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 €)</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 400 000 € (ou moins si total moindre que 500 000 €)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 6 ans ou plus tôt si opportunité
<b>Intitulé du projet en lot 3</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Coût estimé (TVAC)</b>	<b>Répartition du financement</b>	<b>Programmation dans le temps</b>
<b>Fiche 3.1. COMMUNE</b>  Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	1.1 ; 1.3 ; 3.1 ; 3.2	A déterminer	Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 4 « Energie » (60% de max. 850 000 €, soit max. 510 000 €)</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 510 000 € (ou moins si total moindre que 850 000 €)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité
<b>Fiche 3.2. COMMUNE</b>  Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 5 « Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3 » (60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000 €)</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 300 000 € (ou moins si total moindre que 500 000 €)</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité
<b>Fiche 3.3. COMMUNE</b>  Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités	1.3 ; 2.1 ; 3.1	A déterminer	Projet à priori non <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 1 « Bâtiments de services » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 680 000 € (ou moins si total</li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité

			<i>moins que 850 000 €</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	
<b>Fiche 3.4. COMMUNE</b>  Acquérir un (des) bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité	1.1 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 6 « Acquisition de terrain bâti » (60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000 €)</i> et de la <i>catégorie 1 « Bâtiments de services » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : max. 980 000 € (ou moins si double total moins que 1 350 000 €) [max. 300 000 € (ou 60% d'un total moins que 500 000 €) + max. 680 000 € (ou 80% d'un total moins que 850 000 €).]</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité
<b>Fiche 3.5. COMMUNE</b>  Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 7 « Acquisition de terrain nu » (60% de max. 250 000 €, soit max. 150 000 €)</i> et d'une <i>autre catégorie</i> relative à la future précision du projet  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : min. 150 000 € (ou moins si total moins que 250 000 €) + <i>subside relatif à la catégorie encore à préciser</i></li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité
<b>Fiche 3.6. COMMUNE</b>  Développer les moyens de transport alternatifs et en commun ( <i>dupliquée en lot 0</i> )	1.1 ; 1.2 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3	A déterminer	Projet à priori <i>non mixte</i> et éligible en DR au nom de la <i>catégorie 1 « Mobilité douce » (80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €)</i> , ou d'une <i>autre catégorie</i> à préciser.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune</b> : à déterminer</li> <li>• <b>DR</b> : à déterminer</li> <li>• <b>(Eventuel appel à projets)</b></li> </ul>	Dans les 10 ans ou plus tôt si opportunité